

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Durabilité

EN

Action

2025

Durabilité

Développement durable

1. Vision du développement durable	4
1.1 Le développement durable pour tous	6
1.2 Culture d'entreprise	20
1.3 Présentation de l'ambition de développement durable de Schneider Electric à l'horizon 2030	22
1.4 Référentiels externes et principaux classements ESG	26
2. États de durabilité CSRD	30
2.1 Informations générales ESRS 2	31
2.2 Informations environnementales ESRS E1, E2, E5	56
2.3 Informations sociales ESRS S1, S2, S3, S4	118
2.4 Informations de gouvernance ESRS G1	176
2.5 Méthodologies et tableaux CSRD	191
3. Un impact durable pour tous Au-delà de la CSRD	208
3.1 Gérer notre empreinte environnementale	209
3.2 Délivrer un impact social pour une transition équitable	216
3.3 Influencer de manière responsable et assurer la conformité	232
4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs	244
4.1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés	244
4.2 Tableaux de concordance SASB et TCFD	256
4.3 Rapports d'assurance	263
4.4 Indicateurs ESG	271

GM AirSeT

GM AirSeT est un tableau moyenne tension de Schneider Electric, nativement connecté et sans SF₆, conçu pour les applications à haute densité de puissance. Il intègre une isolation dans l'air pur et une coupure dans le vide, éliminant ainsi les gaz fluorés et simplifiant la conformité, l'installation et la gestion de fin de vie.



EN



Action

Introduction par la Directrice générale Développement durable

Depuis plus de 20 ans, la durabilité est au cœur de notre stratégie, de notre gouvernance et de notre culture. C'est un chemin collectif, que nous parcourons avec l'ensemble de notre écosystème, pour porter une transformation durable de notre industrie, et au delà.



Tracer la voie d'un leadership durable

Le monde évolue à une vitesse sans précédent. La demande mondiale en énergie augmente fortement, alors même que l'accélération du changement climatique impose de redoubler d'efforts pour réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Pourtant, les énergies bas carbone ne représentent aujourd'hui qu'environ 19 % du mix énergétique mondial. L'économie mondiale vit également en dépassement écologique, consommant presque deux fois plus de ressources chaque année que la planète ne peut en régénérer. Nous assistons ainsi à une accélération spectaculaire de la transition énergétique, des technologies numériques, et désormais de l'intelligence artificielle. Cette accélération technologique est porteuse de progrès, à condition qu'elle bénéficie au plus grand nombre. Selon des rapports publiés en 2025, environ 666 millions de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à l'électricité.

Notre mission est claire : avec l'inclusion au cœur de notre culture, nous donnons à chacun les moyens d'agir pour construire un avenir plus durable et plus résilient. Cet engagement inspire chacune de nos décisions et de nos actions, à travers notre quête constante de décarbonation et d'efficacité, et l'exigence d'une transition juste.

Portée par cette ambition, Schneider Electric a été reconnu en 2025 comme l'entreprise la plus durable au monde par TIME magazine et Statista, pour la deuxième année consécutive. En 2025, nous avons également été désignés "Entreprise la plus durable au monde" par Corporate Knights, signant ainsi une deuxième fois la première place de ce classement – une première pour toute entreprise. Ces reconnaissances, confortées par des notations ESG de références telles que Dow Jones, CDP, S&P Global, EcoVadis, Moody's, MSCI, Sustainalytics et bien d'autres, illustrent la valeur durable et l'impact positif que nous créons lorsque performance et raison d'être avancent de concert.

La durabilité en action

En prenant mes fonctions de Directrice du Développement durable (*Chief Sustainability Officer*), mes neuf années d'expérience au sein du Groupe ont renforcé ma conviction : les leaders ont un rôle essentiel à jouer pour bâtir un avenir à la fois durable et inclusif.

En 2021, nous avons lancé le programme Schneider Sustainability Impact 2021-2025 (SSI) : notre feuille de route en matière de développement durable, structurée autour de six engagements à long terme liés au climat, aux ressources, à l'égalité des chances, à la confiance, à toutes les générations et aux communautés locales, et contribuant aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

En repensant au chemin parcouru, nous sommes fiers d'avoir dépassé plusieurs objectifs avec une avance significative. Depuis 2009, nous avons permis à plus de 61 millions de personnes à travers le monde d'accéder à une électricité propre et fiable. Nous avons également formé plus d'un million de personnes à la gestion de l'énergie. Grâce à nos solutions et services, nous avons aidé nos clients à économiser ou à éviter 862 millions de tonnes d'émissions de CO₂. Enfin, dans le cadre du Projet Zéro Carbone, nos 1 000 principaux fournisseurs ont réduit de 56% leurs émissions opérationnelles, dépassant là encore l'ambition du programme fixée pour 2025.

Accélérer le progrès pour tous

Maintenant que le cycle du programme SSI 2021-2025 est achevé, nous tirons les enseignements de nos réussites comme de nos défis, tout en restant pleinement mobilisés sur l'impact de l'ensemble des dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG). Nous concentrons nos efforts là où Schneider Electric peut créer le plus de valeur et d'impact, aux niveaux local comme mondial.

Nous sommes impatients de lancer Schneider Sustainability Impact 2030 – notre ambition renouvelée vers plus de durabilité. Cette initiative renforce les principes qui ont guidé notre démarche collective : mettre l'innovation et la technologie au service du progrès, embarquer chacune et chacun, et innover sur le plan social afin que le progrès soit une réalité pour le plus grand nombre.

Esther Finidori

Directrice générale Développement durable

“En tant que leader des technologies de l'énergie, nous sommes convaincus que les progrès réalisés dans ce domaine peuvent être un moteur de progrès pour tous.”

1. Vision du développement durable



Dans cette section

1.1	Le développement durable pour tous	6	1.3	Présentation de l'ambition de développement durable de Schneider Electric à l'horizon 2030	22
1.1.1	Notre vision stratégique pour des impacts positifs à long terme	6	1.3.1	Un nouveau chapitre pour le développement durable	22
1.1.2	Des engagements à long terme et des outils de mesure des progrès	7	1.3.2	Piliers du SSI 2030	23
1.2	Culture d'entreprise	20	1.3.3	Principes de gestion des performances pour 2030	23
1.2.1	Stratégie et vision des Ressources humaines	20	1.4	Référentiels externes et principaux classements ESG	26
1.2.2	Usage responsable de l'intelligence artificielle (IA)	21			

Faits marquants en 2025

8,86/10

Score⁽¹⁾ du Schneider Sustainability Impact (vs. 7,55/10 en 2024)

85 %

D'emballages durables pour nos produits (contre 78 % en 2024)

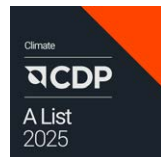
862 M

De tonnes d'émissions de CO₂ économisées ou évitées pour nos clients depuis 2018 (+183 Mt par rapport à 2024)

61,7 M

De personnes ont accès à une électricité durable depuis 2009 (+8,3 M par rapport à 2024)

Distinctions 2025



(1) À partir de 2025, les objectifs en matière de diversité sont exclus du calcul du score SSI pour tous les employés, dans la mesure où ils n'auront pas d'incidence sur les compensations dans les pays où les entités interdisant l'établissement de tels objectifs. La cible a été redéfinie en conséquence.

1.1 Le développement durable pour tous

1.1.1 Notre vision stratégique pour des impacts positifs à long terme

1.1.1.1 Un monde en évolution

La crise climatique provoque des inondations, des feux de forêt et des sécheresses qui ont déjà entraîné des dommages financiers importants et des migrations massives de populations. Celle-ci compromet l'accès de millions de personnes à la santé, l'alimentation, l'eau et l'énergie. Les changements dans l'utilisation des terres et de la mer, l'exploitation des ressources naturelles, l'approvisionnement en eau limité, la pollution et le changement climatique déstabiliseront davantage nos économies. En parallèle, l'accélération de la digitalisation et l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) changent complètement la nature des interactions entre les personnes et les machines.

Les crises géopolitiques ont également entraîné des perturbations importantes, notamment la disponibilité limitée de la main-d'œuvre, des pénuries mondiales de matières premières et de composants électroniques, un manque de fiabilité des transports et une diminution de la disponibilité énergétique, autant de facteurs qui ont mis à l'épreuve les chaînes d'approvisionnement de tous les secteurs d'activité. Certains défis régionaux concernant les réglementations relatives au développement durable remettent également en question la manière dont les entreprises mondiales peuvent contribuer au mieux à un avenir plus durable.

Dans le même temps, de nouvelles attentes et pratiques ont émergé pour aider le monde à s'adapter ou à atténuer les effets de ces perturbations :

- des réponses écologiques et sociales pour répondre aux perturbations des chaînes d'approvisionnement ;
- la mobilisation des nouvelles générations, qui attendent une économie plus durable ;
- de nouvelles méthodes de travail flexibles et plus numériques ; et ;
- des modèles économiques circulaires pour préserver les ressources de la planète.

1.1.1.2 Stratégie de Schneider Electric en tant qu'Entreprise à impact

Les entreprises jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique et le soutien à la transition énergétique mondiale.

Elles développent et adoptent de nouvelles solutions et disposent des ressources, des talents et de la technologie nécessaires pour apporter des changements rapides, tout en améliorant les performances financières.

La stratégie de développement durable et le modèle d'Entreprise à impact de Schneider Electric se fondent sur la conviction que l'investissement dans la sobriété énergétique, les solutions à faible émission de carbone et la diversité et l'inclusion préparent l'avenir du Groupe, tout en favorisant sa compétitivité, son innovation et sa résilience. La croissance durable dépend de la santé des systèmes environnementaux et sociaux. Par conséquent, l'approche couvre l'amélioration continue des dimensions environnementales, sociales, éthiques et sociétales tout au long de la chaîne de valeur. Ce modèle global atténue les risques, renforce l'attrait des parties prenantes et stimule l'innovation.

La transformation de Schneider Electric reflète cette approche. Le Groupe a vu ses revenus quadrupler, s'appuyant sur les tendances de décarbonation, d'électrification et de transition énergétique. Les produits, les solutions logicielles et les services de Schneider Electric aident les ménages, les entreprises, les bâtiments, les centres de données ou les projets d'infrastructures et des secteurs entiers à gagner en efficacité, à agir durablement et à renforcer leur résilience énergétique. Le Groupe joue un rôle majeur dans l'accélération de la transition énergétique et la lutte contre la crise climatique.

Schneider Electric s'est engagé à favoriser le progrès et le développement durable pour tous. Le Groupe a pris plusieurs engagements pour contribuer à un monde Net-Zero ; cette contribution positive est mesurée par les revenus à impact positif qui représentent 75 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025. En outre, 100 % des projets d'innovation de Schneider Electric sont alignés avec sa raison d'être, près de 90 % étant soit strictement verts soit neutres.

Le changement climatique et l'augmentation des inégalités nécessitent la combinaison d'une vision à long terme et d'actions concrètes à court terme, présentées ci-dessous.



1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès

En accord avec les attentes de ses parties prenantes, sa raison d'être et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, Schneider Electric a pris six engagements à long terme. En suivant ses performances en matière de développement durable et en publiant ses résultats trimestriels, le Groupe s'impose comme un leader du secteur en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises.

1.1.2.1 Les outils de mesure du progrès de Schneider Electric

L'exécution de la stratégie de développement durable 2021-2025 du Groupe est suivie au moyen d'indicateurs de performance clés (KPI) quantitatifs : le Schneider Sustainability Impact (SSI) et le Schneider Sustainability Essentials (SSE).

Les 11 programmes du SSI, ainsi que les 25 programmes du SSE, constituent la feuille de route du Groupe en matière de développement durable à court terme et sa contribution aux 17 ODD des Nations Unies. Ils sont complétés par des programmes locaux d'impact sur le développement durable, élaborés par les équipes locales du Groupe.

Le SSI traduit les six engagements à long terme du Groupe dans une série de 11 programmes hautement transformateurs et innovants, qui sont publiés trimestriellement.

Le SSE reflète les actions d'amélioration continue entreprises par le Groupe, complétant les transformations innovantes du SSI et la nécessité de continuer à progresser sur d'autres programmes à long terme.

Une particularité notable du programme 2021-2025 est l'aspect local, visant à déployer des actions spécifiques dans la centaine de marchés où le Groupe opère, afin de stimuler tous les dirigeants et collaborateurs à mettre en place des mesures locales significatives.

Engagements à long terme et outils de mesure

Outil	Schneider Sustainability Impact (SSI)	Schneider Sustainability Essentials (SSE)	Programmes Locaux (SSI #+1)
KPI	11	25	env. 200
Périmètre	Mondial	Mondial	Local
Reporting	Trimestriel	Annuel	Annuel
Assurance	Oui	Oui	Non
Lien avec le STIP	Oui	Non	Non



Plus d'informations sur les programmes SSI et SSE et leurs périmètres sont disponibles à la page suivante et tout au long du rapport.



En savoir plus sur nos engagements locaux sur www.se.com

Agir pour le climat



en investissant et en développant continuellement des solutions innovantes permettant une décarbonation immédiate et durable conformément à notre engagement Net-Zéro.

Utiliser efficacement les ressources



en adoptant un comportement responsable et en utilisant au mieux les technologies digitales pour préserver la planète.

Agir dans le respect de nos principes de confiance



en appliquant à nous-mêmes, et à ceux qui nous entourent, des normes sociales, de gouvernance et d'éthique élevées.

Garantir l'égalité des chances



en veillant à ce que chacun de nos collaborateurs soit valorisé et bénéficie d'un environnement de travail inclusif pour se développer et donner le meilleur de lui-même.

Mobiliser toutes les générations



en favorisant l'apprentissage, la formation et le développement des compétences de chaque génération pour ouvrir la voie aux générations suivantes.

Soutenir les communautés locales



en encourageant les initiatives locales et en permettant aux individus et aux partenaires de faire du développement durable une réalité pour tous.

1. Vision du développement durable

1.1.2.2 Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

Les 17 ODD des Nations Unies ont pour but de protéger la planète, de faire reculer la pauvreté et de promouvoir la paix et la justice dans le monde entier. Les programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et Schneider Sustainability Essentials (SSE) contribuent à atteindre ces objectifs mondiaux, directement ou indirectement, pour toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de l'entreprise. Schneider Electric promeut activement les ODD et est membre du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), son Président ayant siégé au Conseil d'administration de 2018 à 2024. Le Groupe publie chaque année une Communication sur le Progrès et a figuré parmi les 850 participants au programme « *Early Adopters* » en 2022. La cartographie de la contribution de Schneider Electric par ODD et pour chaque partie prenante, présentée ci-après, a été réalisée au regard des 169 objectifs et en s'appuyant sur les outils du SDG Compass.

ODD	Programmes clés	Contribution de Schneider Electric aux ODD	Parties prenantes
 1 PAS DE PAUVRETÉ	SSI #9; SSI #10; SSI #11; SSE #20	En tant qu'employeur, fabricant et acheteur responsable, Schneider Electric s'engage à garantir le bien-être de ses employés dans toute sa chaîne de valeur. Grâce à des achats durables, une rémunération équitable et des opportunités de développement, le Groupe veille à ce que l'ensemble de ses parties prenantes puissent mener une vie épanouissante et prospère.	 Fournisseurs  Communautés
 2 FAIM «ZÉRO»	SSI #9	L'alimentation est un besoin fondamental et une nécessité pour subsister. Schneider Electric contribue à renforcer la sécurité alimentaire en améliorant l'accès à l'énergie dans les zones rurales, permettant ainsi une meilleure irrigation, un meilleur stockage et une meilleure transformation des aliments.	 Communautés
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	SSI #6; SSE #12; SSE #14; SSE #17	La vision holistique du bien-être chez Schneider Electric se traduit par des programmes qui soutiennent à la fois le bien-être physique, mental et émotionnel de ses collaborateurs. À travers ses opérations, Schneider Electric assure aussi la fiabilité du secteur de la santé en alimentant leurs installations.	 Opérations
 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	SSI #10; SSI #11; SSE #25	L'apprentissage est une valeur fondamentale de Schneider Electric. Le Groupe promeut activement la culture du mentorat, rassemblant les générations pour aider les leaders de demain à grandir et à bâtir un avenir durable.	 Opérations  Communautés
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	SSI #8; SSE #18	Schneider Electric croit en l'égalité entre tous les genres. Ainsi, les différences persistantes dans le traitement des hommes et des femmes constituent un défi que le Groupe s'engage à relever, car il est convaincu que l'inclusion et le bien-être profitent à tous.	 Opérations
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	SSE #6; SSE #11	Schneider Electric veille à ce que ses opérations n'aient aucun impact sur la biodiversité et la qualité de l'eau. Le Groupe protège l'eau sur ses sites, en appliquant une stratégie spécifique de conservation et en apportant des solutions dans les zones de stress hydrique pour limiter l'impact sur les communautés locales.	 Communautés
 7 ÉNERGIE PROPRE ET À UN COÛT ABORDABLE	SSI #1; SSI #2; SSI #3 SSI #9; SSE #1 SSE #3; SSE #5; SSE #6, SSE #7	Schneider Electric fournit à ses clients des solutions de consommation d'énergie propre, sûre et efficace, et s'engage à favoriser l'accès à une électricité verte et fiable aux populations habitant dans les zones mal desservies.	 Opérations  Clients  Communautés
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	SSI #6; SSI #10; SSE #12; SSE #14; SSE #17; SSE #18; SSE #20; SSE #22; SSE #23	Pour Schneider Electric, protéger les droits des travailleurs, garantir leur dignité et créer des opportunités d'emploi est essentiel pour permettre l'épanouissement de ses parties prenantes. Son programme Travail Décent vise à améliorer les conditions de travail de ses employés et des travailleurs sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.	 Fournisseurs
 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	SSI #1; SSI #2; SSE #1; SSE #2; SSE #4	L'identité et l'héritage de Schneider Electric poussent l'entreprise à l'innovation et à la mobilisation perpétuelles pour rendre ses infrastructures et ses produits modernes, en phase avec son engagement en faveur du développement durable.	 Opérations

ODD	Programmes clés	Contribution de Schneider Electric aux ODD	Parties prenantes
	SSI #8; SSI #10; SSI #11; SSE #18; SSE #20	Schneider Electric s'engage à avoir un impact positif sur tous les collaborateurs, clients et communautés. Le Groupe espère mettre tout le monde sur un pied d'égalité, permettant ainsi à chacun de s'épanouir individuellement et collectivement.	 Opérations
	SSI #1; SSI #12; SSE #1; SSE #4; SSE #9	Schneider Electric offre une solution pour assurer le développement durable dans les zones urbaines, grâce à des logements et des bâtiments plus intelligents. Les actions de la Fondation Schneider Electric visent à donner à tous un accès à l'énergie durable, en transformant nos engagements mondiaux en réalités locales.	 Clients
	SSI #4; SSI #5; SSE #6; SSE #9; SSE #10; SSE #15	Schneider Electric considère que la circularité est la clé du développement durable. Pour répondre à cet objectif, le Groupe fabrique des produits de meilleure qualité et avec moins de ressources. C'est la combinaison idéale pour assurer la sécurité des employés, des consommateurs et de l'environnement.	 Fournisseurs  Opérations  Clients
	SSI #2; SSI #3; SSE #1; SSE #3; SSE #4	Schneider Electric est en tête de la lutte contre le changement climatique depuis 20 ans. Sa stratégie se concentre sur l'action pour la protection du climat, la préservation des ressources et le maintien de pratiques éthiques en vue de protéger la planète.	 Fournisseurs  Opérations  Clients
	SSI #5; SSE #8; SSE #11	Les ressources sont essentielles à notre activité ; les préserver n'est pas seulement une question de bon sens, c'est également la bonne chose à faire. Ainsi, la préservation des océans est devenue un pilier de notre engagement en matière de développement durable, et nous nous engageons à protéger la vie marine.	 Fournisseurs  Clients
	SSI #4; SSI #5; SSE #8	Schneider Electric s'est engagé à utiliser moins de ressources naturelles, à vivre dans le respect des limites de notre planète et à mettre en œuvre une stratégie accélérée en matière de biodiversité par l'association à des partenaires partageant la même vision pour donner la priorité à la conservation et contribuer à créer un monde plus durable.	 Fournisseurs  Clients
	SSI #6; SSI #7; SSE #12; SSE #13; SSE #16; SSE #17	Le développement durable est l'affaire de tous ; il est impossible d'ignorer l'urgence de la situation. Tout le monde doit se mobiliser et il est essentiel d'établir des cadres, des programmes et des infrastructures pour permettre un développement juste et pacifique.	 Fournisseurs  Opérations  Clients  Communautés
	SSI #3; SSI #6; SSI #11; SSI #12; SSE #2; SSE #11; SSE #12; SSE #17; SSE #24; SSE #25	Schneider Electric est une entreprise mondiale qui vise à s'adapter et à assurer la coopération entre toutes ses parties prenantes pour créer un environnement de confiance et de prospérité dans ses opérations, mais aussi pour favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs et des communautés locales.	 Fournisseurs  Opérations  Clients  Communautés



Consultez les engagements de Schneider Electric envers les ODD sur la page Développement durable à l'adresse www.se.com

1. Vision du développement durable

1.1.2.3 Schneider Sustainability Impact : un outil unique de transformation

Depuis 2005, Schneider Electric mesure ses performances en matière de développement durable chaque trimestre dans un tableau de bord appelé « Schneider Sustainability Impact » (SSI). Cet outil permet au Groupe de répondre à ses enjeux de développement durable et de progresser sur chacun des piliers de sa stratégie identifiés via sa matrice de matérialité. Chaque SSI mobilise toute l'entreprise autour d'objectifs holistiques de développement durable.

Un score de performance unique

Le SSI fournit une mesure globale des progrès du Groupe par rapport à ses objectifs de développement durable sur une échelle de 10. Ce résultat est obtenu en convertissant la performance de chaque KPI sur une échelle de 10 points, en considérant que la performance de l'année de base reçoit une note de 3/10 et que l'ambition 2025 se traduit par un score de 10/10. Pour chaque KPI, le score est obtenu par interpolation linéaire et arrondi à la deuxième décimale. Le score global de l'outil est la moyenne des scores de chaque KPI avec un poids égal, à l'exclusion de l'engagement local (SSI #+1). En 2025, le SSI a obtenu un score de 8,86/10 et a été exceptionnellement calculé sur 10 KPIs, la cible en matière de diversité (SSI #8) étant exclu pour tous les employés, dans la mesure où il ne peut avoir d'incidence sur les mécanismes de compensations dans les pays ou les entités interdisant l'établissement de tels objectifs. La cible mondiale du SSI a été redéfinie en conséquence à 8,88/10.

Communication transparente sur les progrès réalisés chaque trimestre

Les résultats du SSI sont publiés tous les trimestres en même temps que les résultats financiers et sont mis à la disposition de toutes les parties prenantes sur le site Internet du Groupe. Les résultats sont présentés au Comité des Fonctions, qui prend des décisions sur les mesures correctives qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs. Le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable du Conseil d'administration procède à un examen annuel de la stratégie de développement durable du Groupe, en analysant notamment la performance du SSI. Les résultats sont également présentés publiquement aux actionnaires par le Directeur général ou le Directeur financier de Schneider Electric, ce qui démontre l'engagement du Groupe d'intégrer le développement durable dans la stratégie à long terme de l'entreprise.

En outre, les résultats du SSI sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel, y compris dans le rapport des commissaires aux comptes et sont partagés lors d'événements avec les clients et les investisseurs.

 Retrouvez toutes les publications trimestrielles sur la page Résultats financiers sur www.se.com

Publication annuelle et assurance externe

La publication annuelle des résultats du SSI est soumise à des contrôles de données internes approfondis effectués par chaque équipe concernée et supervisés par l'équipe Développement durable du Groupe. De plus, les indicateurs SSI et SSE sont soumis à un processus complet d'assurance externe limitée ou raisonnable mené par un auditeur externe pour tous (à l'exception du SSI #+1), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (révisée).

 Consulter le rapport d'assurance aux [pages 266 à 269](#).

Collaborateurs récompensés pour leurs performances

Depuis 2011, le score du SSI est inclus dans la rémunération variable des fonctions globales et des dirigeants de l'entreprise. En France, depuis 2012, le SSI est également intégré dans le plan d'intéressement aux résultats de l'entreprise pour les entités françaises, Schneider Electric Industries et Schneider Electric France. Depuis 2019, le poids des critères SSI est passé de 6 % à 20 % dans la part collective de l'intéressement annuel à court terme, soulignant davantage encore l'importance du développement durable dans l'agenda de Schneider Electric.

En 2025, la performance du SSI a eu une incidence sur les plans de rémunération à court terme de plus de 80 000 salariés (20 % de la part collective), y compris des membres du Comité exécutif et du Directeur général.

Suite aux évolutions réglementaires locales, et afin de garantir un traitement équitable de l'ensemble des collaborateurs, les objectifs de diversité définis dans le SSI #8 ne sont plus associés au dispositif de rémunération à compter de 2025, et ne s'appliquent pas dans les juridictions où la définition de tels objectifs est interdite. La politique de Schneider Electric consiste à toujours sélectionner, pour chaque poste, le candidat le plus qualifié sur la base de ses compétences, de son expérience et de son potentiel, indépendamment de son genre, de son âge, de son origine, de son handicap, de son apparence ou de toute autre caractéristique personnelle.

 Pour en savoir plus, voir la [section 2.3.1.2 Conditions de travail à la page 119](#).

SSI et Finance durable

En 2022, Schneider Electric a signé 2,7 milliards d'euros de lignes de crédit syndiquées durables dont la marge est indexée sur la performance annuelle du Schneider Sustainability Impact (SSI).

 Plus d'information sur la dette et les obligations sur www.se.com

Processus de création du SSI

Le SSI est un processus cyclique qui a lieu tous les 5 ans, impliquant l'ensemble des membres du Comité exécutif, ainsi que des représentants de chaque géographie, fonction et business unit.

Trois cas de figure peuvent se présenter d'un SSI à l'autre :

- les programmes sont maintenus et leurs cibles sont renouvelées;
- de nouveaux indicateurs plus innovants ou plus adaptés sont mis en place ;
- les programmes sont arrêtés, s'ils ont atteint un seuil notamment, mais certains peuvent continuer à être suivi en interne si cela est nécessaire.

La direction du Développement durable présente le nouveau projet de SSI au Directeur général pour approbation. Le SSI est ensuite présenté au Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable qui rend compte de ses travaux au Conseil d'administration pour validation.

Des revues annuelles du SSI sont organisées par l'équipe Développement durable avec des experts internes, dont peuvent résulter une évaluation plus approfondie des programmes existants ou le lancement de nouveaux programmes ou de programmes complémentaires.

Périmètre de reporting du SSI

Le périmètre de reporting du SSI couvre les entités consolidées financièrement, à quelques exceptions près. Il est plus restreint que le périmètre de reporting de la Directive européenne sur le reporting en matière de développement durable des entreprises (CSRD).

 Plus d'informations sont disponibles à la **section 4.1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés à la page 244**.

1.1.2.4 Schneider Sustainability Essentials : un outil d'amélioration continue

Le SSE reflète les actions d'amélioration continue entreprises par le Groupe, et sont complémentaires au SSI.

Cet outil apporte un équilibre entre les plans de transformation innovants du SSI et la nécessité de continuer à progresser sur d'autres programmes à long terme. Tous les KPI du SSE font l'objet d'une vérification externe annuelle.

1.1.2.5 Les engagements de durabilité locaux : un outil pour créer de l'impact local

L'engagement local du SSI (SSI #+1) a pour but le déploiement d'initiatives locales dans les marchés où le Groupe opère, afin de donner à tous les dirigeants et collaborateurs les moyens d'avoir un impact local significatif. 100 % des Présidents de pays et de zones de Schneider Electric ont défini des engagements locaux impactant leurs communautés, en ligne avec les engagements en matière de développement durable de Schneider Electric. Ce sont près de 500 programmes locaux qui ont été déployés depuis 2021.

Progrès et défis significatifs du SSI en 2025

Plusieurs indicateurs du programme SSI ont atteint ou dépassé leurs ambitions 2025 avant la fin du programme.

Parmi eux, le SSI #2 a franchi une étape majeure, avec 862 MtCO₂e d'émissions économisées ou évitées pour les clients grâce aux produits et solutions de Schneider Electric, dont 183 MtCO₂e sur la seule année écoulée.

Au travers du Projet Zéro Carbone (SSI #3), 1 000 fournisseurs majeurs ont réussi à réduire leurs émissions opérationnelles de CO₂ de 56 %, soit une progression de 16 points par rapport à 2024.

Les deux SSI historiques lancés en 2009 ont également dépassé leurs ambitions 2025 avant la clôture du programme : 61,7 millions de personnes ont eu accès à une électricité verte (SSI #9), dont 8,3 millions sur l'année, et 1 090 569 personnes ont été formées à la gestion de l'énergie (SSI #11), parmi lesquelles plus de 266 000 pour la seule année 2025.

Le programme portant sur les matières premières durables dans les produits (SSI #4) a atteint 48 %, tandis que celui portant sur les exigences en matière de travail décent a engagé 98 % des fournisseurs stratégiques, réalisant tous deux une forte progression en 2025 et terminant très proches de leurs ambitions respectives de 50 % et 100 %.

Les programmes axés sur l'égalité et la diversité ont quant à eux eu des performances plus mesurées, avec un nombre d'opportunités de recrutement pour la nouvelle génération s'élevant à 1,75x celui de 2019, pour une ambition doublée en 2025 (SSI #10).

La représentation des femmes (SSI #8) au sein des équipes de dirigeants a quant à elle atteint 32 %, soit 2 points au-dessus de l'ambition fixé à 30 %, alors que le pourcentage de femmes embauchées a lui reculé à 37%. Les femmes à des postes de management intermédiaires sont de leur côté 32%, un chiffre en légère progression par rapport à l'année précédente.

Progrès et défis significatifs du SSE en 2025

Schneider s'engage activement à accélérer la transformation durable au sein de ses propres activités et opérations :

- En 2025, 195 sites sont certifiés "Zéro-CO₂" (SSE #1), et le Groupe s'est approvisionné à 99 % en énergie renouvelable (SSE #3) pour ses opérations.
- 80 % des offres moyenne tension ont été substitué avec des alternatives innovantes sans gaz SF₆ (SSE #2).
- La flotte de véhicules mondiale a atteint 43 % d'électrification (SSE #7), et Schneider Electric a réussi à améliorer de 14 % l'efficacité carbone dans le transport de ses marchandises (SSE #4).
- L'ensemble des sites du Groupe est dorénavant doté d'un programme de conservation ou de mitigation de la biodiversité (SSE #8), et 100 % des sites situés en zone de stress hydrique d'un plan de conservation de l'eau (SSE #11).

L'Entreprise veille à contribuer au bien-être et au développement de tous ses employés :

- 98 % d'entre eux ont suivi une formation annuelle obligatoire consacrée à la cybersécurité et à l'éthique en 2025 (SSE #13).
- L'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes a continué à décroître en 2025, se maintenant sous la barre des 1 % (SSE #19).
- 100 % des employés de Schneider perçoivent au minimum un salaire décent, partout dans le monde (SSE #20).
- 93 % des employés concernés ont bénéficié du Programme « Senior Talent » visant à reconnaître l'expertise et la valeur uniques des employés en fin de carrière (SSE #23).

Schneider Electric s'engage également à agir sur sa chaîne de valeur, et a conduit à ce titre l'évaluation de 4 348 fournisseurs dans le cadre de son plan de vigilance en 2025 (SSE #17).

Pour finir, le Groupe a permis à ses salariés de dédier plus de 93 000 heures depuis 2017 à des initiatives de volontariat, afin de leur permettre d'avoir un impact au sein de leurs communautés (SSE #25).

SCHNEIDER
SUSTAINABILITY
IMPACT

2025 score⁽¹⁾:

8,86/10

vs. une cible annuelle⁽¹⁾ de 8,88/10,
et un score de 7,55/10 en 2024

Schneider Sustainability Impact 2021-2025				
Engagements à long terme en faveur des ODD des Nations Unies	11+1 Programmes	Référence ⁽²⁾	Progrès en 2025 ⁽³⁾	Ambition 2025
Climat 	1. Développer nos revenus à impact positif pour l'environnement ⁽⁴⁾	2019 : 70 %	0 % 	80 %
	2. Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes de CO ₂	2020 : 263 M	0 	800 M
	3. S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO ₂	2020 : 0 %	0 % 	50 %
Ressources 	4. Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits	2020 : 7 %	0 % 	50 %
	5. Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé	2020 : 13 %	0 % 	100 %
Confiance 	6. Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés	2022 : 1 %	0 % 	100 %
	7. Augmenter le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques	2021 : 81 %	0 % 	91 %
Égalité 	8. Accroître la diversité femme/homme ⁽¹⁾ : de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)	2020 : 41 % 2020 : 23 % 2020 : 24 %	0 %  0 %  0 % 	50 % 40 % 30 %
	9. Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 M de personnes	2020 : 30M	0 	50 M
Générations 	10. Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés	2019 : 4 939	x1 	x2
	11. Former des personnes à la gestion de l'énergie	2020 : 281 737	0 	1 M
Local 	+1 Engager nos Présidents de pays et de zones à définir des programmes locaux impactant leurs communautés	2020 : 0 %	0 % 	100 %

(1) À partir de 2025, les objectifs en matière de diversité sont exclus du calcul du score SSI pour tous les employés, dans la mesure où ils n'auront pas d'incidence sur les mécanismes de compensations dans les pays où les entités interdisent l'établissement de tels objectifs. La cible a été redéfinie en conséquence. Cet indicateur d'équilibre de la mixité de genre constitue une ambition mondiale. Il ne s'applique pas aux territoires qui interdisent une telle ambition. La politique de Schneider Electric vise à sélectionner, pour chaque poste, le meilleur candidat sur la base des compétences, de l'expérience et du potentiel, (indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine, du handicap, de l'apparence, etc.). »

(2) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI.

(3) Chaque année, l'un des commissaires aux comptes de Schneider Electric réalise une mission d'assurance limitée sur tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 en 2025), conformément à la norme d'assurance internationale ISAE 3000 (révisée) (voir le rapport d'assurance en page 266). Veuillez consulter la page 244 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur.

(4) Indicateur suivant la définition et méthodologie de Schneider Electric. Veuillez noter que pour les exigences de reporting dans le cadre du règlement européen sur la taxonomie, il convient de se référer aux pages 106 à 117.

 Plus d'informations sur la méthodologie des indicateurs du SSI pages 244 à 250.

Schneider Sustainability Essentials 2021-2025

Engagements à long terme en faveur des ODD des Nations Unies

25 Programmes

Référence⁽¹⁾Progrès en 2025⁽²⁾

Ambition 2025

Climat

1. Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO₂

2020 : 30 0 195 150

2. Substituer nos offres moyenne tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF₆

2020 : 26 % 0 % 80 % 100 %

3. Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables

2020 : 80 % 0 % 99 % 90 %

4. Améliorer l'efficacité CO₂ dans le transport de marchandises

2020 : 0 % 0 % 14 % 15 %

Ressources



5. Améliorer l'efficacité énergétique de nos sites

2019 : 0 % 0 % 17 % 15 %

6. Augmenter les revenus de nos produits couverts par Green Premium™

2020 : 77 % 0 % 83 % 80 %

7. Convertir notre flotte de véhicules d'entreprise en véhicules électriques

2020 : 1 % 0 % 43 % 33 %

8. Déployer des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité sur nos sites

2020 : 0 % 0 % 100 % 100 %

9. Donner une seconde vie aux déchets grâce aux sites labellisés « Du Déchet vers la Ressource »

2020 : 120 0 176 200

10. Éviter la consommation de ressources primaires par la « récupération en fin de vie » depuis 2017 (tonnes métriques)

2020 : 157 588 0 428 450 420 000

11. Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique

2020 : 0 % 0 % 100 % 100 %

Confiance



12. Déployer un programme d'Excellence sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs

2021 : 0 % 0 % 77 % 80 %

13. Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité

2020 : 90 % 0 % 98 % 100 %

14. Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 ou moins

2019 : 0,79 0,79 0,46 0,38

15. Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités

2020 : 25 25 3 0

16. Être dans le Top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité

2020 : Top 25 % 0 % Top 25 % Top 25 %

17. Évaluer nos fournisseurs dans le cadre de notre Plan de vigilance

2020 : 374 0 4 348 4 000

Égalité



18. Réduire l'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes

2020 : F : -1,73 % 0 % -0,84 % F <1 %
2020 : H : 1,00 % 0,58 % H <1 %

19. Augmenter la souscription à notre Plan mondial d'actionnariat salarié annuel (WESOP)

2019 : 53 % 0 % 63 % 60 %

20. Payer nos employés au minimum un salaire décent

2019 : 99 % 0 % 100 % 100 %

21. Multiplier le nombre d'actions de développement à l'initiative des salariés sur la plateforme Open Talent Market

2020 : 5 019 x1 x2,7 x4

Généérations



22. Soutenir la montée en compétence numérique de nos employés

2020 : 41 % 0 % 81 % 90 %

23. Fournir à nos employés l'accès à un programme qui soutient un développement significatif dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle

2022 : 43 % 0 % 93 % 90 %

24. Augmenter le niveau d'engagement de nos collaborateurs

2020 : 69 % 0 % 75 % 75 %

Local



25. Augmenter le nombre de jours de volontariat depuis 2017

2020 : 18 469 0 93 204 50 000

(1) Voir note (2) du tableau du SSI page précédente.

(2) Voir note (3) du tableau du SSI page précédente.

Plus d'informations sur la méthodologie des indicateurs du SSE à partir de la **page 250**.

Schneider Sustainability Impact Focus 2025

SSI #1 Climat

Développer nos revenus à impact positif pour l'environnement

Grâce à ses offres soutenant l'efficacité énergétique, l'électrification, la décarbonation et la circularité, les revenus à impact de Schneider ont atteint 75 % en 2025.

SSI #2 Climat

Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes d'émissions de CO₂

En 2025, Schneider Electric a contribué à réduire l'empreinte environnementale de ses clients grâce à ses produits et solutions à haute efficacité énergétique, leur permettant ainsi de dépasser le seuil des 800 millions de tonnes d'émissions de CO₂ économisées ou évitées depuis 2018.

SSI #3 Climat

S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO₂

En 2025, Schneider Electric aura aidé ses 1 000 principaux fournisseurs à décarboner leurs activités de 56 % depuis 2021, en leur fournissant des conseils pour identifier et mettre en œuvre des leviers concrets de décarbonation au niveau local, une stratégie « globale » et une gouvernance solide.

SSI #4 Ressources

Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits

Le volume de matériaux qualifiés de « durables » dans ses produits, selon la définition de Schneider Electric, a atteint 48 % en 2025. Cette réussite est le fruit de l'engagement des principales divisions du Groupe à inclure un critère obligatoire dédié aux « matériaux durables » dans son approche d'EcoDesign de Schneider, et d'intégrer des thermoplastiques durables dans les offres à grande échelle, afin d'accélérer la transformation vers des matériaux ayant un impact moindre sur l'environnement et la santé.

SSI #5 Ressources

Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé

Fin 2025, les emballages des produits de Schneider Electric étaient à 85 % composés de matières durables. La conversion au carton recyclé a été complète, mais il s'avère difficile de bannir complètement le plastique à usage unique dans certains cas, pour des raisons de sécurité, de qualité, ou de limitations techniques.

SSI #6 Confiance

Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés

En seulement 3 ans, Schneider Electric a convaincu 98 % de ses fournisseurs stratégiques de se conformer à ses exigences de travail décent grâce à une collaboration étroite avec les équipes achats, ce qui a abouti à la mise en œuvre de feuilles de route sur mesure visant à garantir des conditions de travail décentes tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

SSI #10 Générations **Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés**

Le nombre d'opportunités pour la nouvelle génération a été multiplié par 1,75 en 2025. Parmi elles, 72% étaient des postes destinés aux étudiants, et 28% étaient des postes pour jeunes diplômés.

SSI #7 Confiance **Mesurer le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques**

85 % des employés de Schneider Electric se sentent en confiance pour signaler sans crainte des comportements non-éthiques, ce qui représente un point de plus comparé à 2024, un chiffre en hausse pour la seconde année consécutive.

SSI #9 Égalité **Apporter l'accès à une électricité verte**

Depuis 2009, Schneider Electric a élargi l'accès à une énergie propre, fiable et abordable pour les communautés défavorisées du monde entier, touchant 61,7 millions de personnes à la fin de 2025, bien au-delà de son objectif initial de 50 millions de bénéficiaires.

SSI +1 Local

Engager nos Présidents de pays et de zones à définir des programmes locaux impactant leurs communautés

Depuis 2021, près de 500 programmes locaux ont été déployés dans plus de 50 pays à travers le monde par les "Leaders territoriaux du Développement durable" de Schneider Electric.

SSI #8 Égalité **Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche, aux managers juniors et intermédiaires, et aux équipes de dirigeants⁽¹⁾**

Les femmes au sein des équipes de dirigeants, ainsi qu'occupant des postes de management intermédiaires représentaient 32 % des effectifs en 2025, tandis que l'embauche des femmes a reculé à 37 %.

SSI #11 Générations **Former les personnes à la gestion de l'énergie**

Schneider Electric a accompagné la formation de plus d'un million de personnes à la gestion de l'énergie dans le cadre de son programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes, lancé en 2009. Ce programme a permis à des jeunes dans 60 pays de contribuer activement à la transition énergétique locale.

(1) Suite aux évolutions réglementaires locales, et afin de garantir un traitement équitable de l'ensemble des collaborateurs, les objectifs de diversité définis dans le SSI #8 ne sont plus associés au dispositif de rémunération à compter de 2025, et ne s'appliquent pas dans les juridictions où la définition de tels objectifs est interdite. La politique de Schneider Electric consiste à toujours sélectionner, pour chaque poste, le candidat le plus qualifié sur la base de ses compétences, de son expérience et de son potentiel, indépendamment de son genre, de son âge, de son origine, de son handicap, de son apparence ou de toute autre caractéristique personnelle.

Schneider Sustainability Essentials

Focus 2025

SSE #1 Climat

Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO₂

Schneider Electric compte 195 sites "Zéro-CO₂" fin 2025, dont 41 nouveaux sites certifiés au cours de l'année, dépassant largement l'ambition de 150 sites fixée pour 2025.

SSE #5 Ressources

Améliorer l'efficacité énergétique pour nos sites

Grâce aux solutions EcoStruxure™ et aux efforts continus sur ses sites, le Groupe a atteint une efficacité énergétique de 17 %, dépassant son ambition de 15 % pour 2025.

SSE #9 Ressources

Donner une seconde vie aux déchets grâce aux sites labélisés « Du Déchet vers la Ressource »

176 sites ont obtenu le statut « Du déchet vers la Ressource » en 2025, contribuant ainsi à l'effort vers plus de circularité au sein de Schneider Electric, en répondant à des normes très élevées en matière de circularité et de performance de valorisation des déchets.

SSE #2 Climat

Substituer nos offres moyenne tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF₆

80 % des offres concernées ont été substituées par des technologies de moyenne tension ne contenant pas de SF₆ en 2025, contre 69 % en 2024.

SSE #6 Ressources

Augmenter les revenus de nos produits couverts par Green Premium™

En 2025, le Groupe a fait évoluer son label Green Premium™ vers une communication portant sur le Programme de données environnementales. Ce faisant, Schneider Electric a continué d'augmenter les revenus des produits couverts par Green Premium™ ou équivalent à hauteur de 83 %.

SSE #10 Ressources

Éviter la consommation de ressources primaires par la « reprise à la fin de vie » depuis 2017 (tonnes)

À la fin de l'année 2025, ce sont 428 450 tonnes cumulées de matériaux en fin de vie qui ont été reprises par Schneider Electric depuis 2017, afin de réduire la consommation de ressources primaires, dépassant ainsi l'objectif de 420 000 tonnes fixé. Cela représente 69 370 tonnes de plus qu'en 2024.

SSE #3 Climat

Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables

En 2025, 99 % des sites de Schneider Electric se sont approvisionnés en électricité renouvelable, au-delà de l'ambition initiale de 90 %.

SSE #7 Ressources

Convertir la flotte de véhicules d'entreprise en véhicules électriques

43 % de la flotte automobile de Schneider Electric est à présent constituée de véhicules électriques, témoignant de leur adoption croissante sur les marchés internationaux, en particulier en Asie et en Europe.

SSE #11 Ressources

Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique

100 % des sites de Schneider Electric situés dans des zones soumises à un stress hydrique sont désormais couverts par des plans de conservation de l'eau, répondant avec succès à l'ambition du programme.

SSE #13 Confiance

Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité

98 % des employés de Schneider Electric ont suivi une formation annuelle obligatoire consacrée à la cybersécurité et à l'éthique en 2025.

SSE #4 Climat

Améliorer l'efficacité CO₂ dans le transport de marchandises

Schneider Electric a réussi à améliorer de 14 % l'efficacité carbone dans le transport de ses marchandises, en réduisant notamment le fret aérien et en augmentant l'utilisation de camions à faibles émissions ou à émission nulle dans de nombreuses régions à travers le monde.

SSE #8 Ressources

Déployer des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité sur nos sites

Conforme à l'ambition du Groupe pour 2025, 100 % des sites dans le monde déploient aujourd'hui des plans de conservation de la biodiversité, prenant des mesures directes pour faire face aux risques écologiques locaux.

SSE #12 Confiance

Déployer un programme d'Excellence sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs

Le programme a continué de progresser en 2025, avec le lancement d'un volet visant à mieux appréhender la structure des chaînes d'approvisionnement des minerais critiques.

SSE #14 Confiance

Diminuer le taux d'incidents médicaux

En 2025, le Groupe a rédigé un code de bonnes pratiques en matière de sécurité des machines, d'enquêtes liées aux accidents et de stabilité des produits, afin de renforcer sa norme de confiance en matière de sécurité.

SSE #15 Confiance **Réduire le nombre total de rappels d'unités**

En 2025, Schneider Electric s'est concentré sur la correction et la prévention de la réapparition des problèmes de qualité, constatant une réduction substantielle du nombre de rappels de produits liés à la sécurité, qui est passé de 5 en 2024, à 3 en 2025.

SSE #19 Égalité **Augmenter la souscription à notre Plan mondial d'actionnariat salarié annuel (WESOP)**

Le programme d'actionnariat salarié de Schneider Electric a impliqué 63 % des salariés dans 28 pays en 2025, dépassant l'ambition du programme fixé à 60 % pour la cinquième année consécutive.

SSE #23 Générations **Fournir à nos employés l'accès à un programme qui soutient un développement significatif dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle**

93 % des employés concernés ont bénéficié du Programme « Senior Talent » en 2025, qui vise à reconnaître l'expertise et la valeur uniques des employés en fin de carrière.

SSE #16 Confiance **Être dans le Top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité**

Schneider Electric s'efforce de figurer parmi le Top 25 % des notations externes en matière de cybersécurité. En 2025, le Groupe a obtenu la note « Avancé » avec une moyenne de 798, terminant l'année avec une note de 800, reflétant ainsi ses efforts continus pour comparer ses pratiques aux normes du secteur et améliorer en permanence sa posture.

SSE #20 Égalité **Payer nos employés au minimum un salaire décent**

100 % des employés de Schneider perçoivent au minimum un salaire décent, ce dont atteste le consultant expert "Fair Wage Network", qui fournit une assurance limitée afin de s'assurer du respect de cet engagement d'une année sur l'autre.

SSE #24 Générations **Augmenter le niveau d'engagement de nos collaborateurs**

Mesuré par une enquête annuelle portant sur les conditions de travail des collaborateurs, le niveau d'engagement de Schneider Electric s'est hissé à 75 % en 2025, un résultat en hausse de 2 points par rapport à 2024, en ligne avec l'ambition du Groupe.

SSE #17 Confiance **Évaluer nos fournisseurs dans le cadre de notre Plan de vigilance**

Schneider Electric évalue ses fournisseurs dans le cadre de son plan de Vigilance afin de réduire les risques au sein de sa chaîne d'approvisionnement. En 2025, l'entreprise a dépassé son ambition d'évaluer 4 000 fournisseurs, avec un total de 4 348 fournisseurs évalués.

SSE #21 Égalité **Multiplier le nombre d'actions de développement à l'initiative des salariés sur la plateforme Open Talent Market**

En 2025, le nombre d'actions de développement à l'initiative des employés a augmenté de 2,7 par rapport à 2020 sur la plateforme de développement de carrière de Schneider Electric, Open Talent Market.

SSE #25 Local **Augmenter le nombre de jours de volontariat depuis 2017**

En 2025, le nombre de jours de volontariat salarié a dépassé les 93 000 jours cumulés, dépassant de loin l'ambition initialement fixée de 70 000 jours de volontariat, dans des domaines aussi variés que l'éducation, la formation et l'entrepreneuriat notamment.

SSE #18 Égalité **Réduire l'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes**

Pour la troisième année consécutive, l'entreprise a maintenu son ambition de réduire l'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes en dessous de 1 %.

SSE #22 Générations **Soutenir la montée en compétence numérique de nos employés**

En 2025, 81 % des employés de Schneider Electric ont suivi un programme de perfectionnement dans le but d'étendre leurs compétences digitales et d'accélérer l'adoption et la maîtrise de l'intelligence artificielle.

Engagements locaux en matière de développement durable

Dans le cadre du *Schneider Sustainability Impact 2021-2025*, Schneider promeut les initiatives locales et permet aux personnes et à ses partenaires de faire du développement durable une réalité pour tous, partout dans le monde.

100 % des Présidents de pays et de zones de Schneider Electric ont défini des engagements locaux impactant leurs communautés en cohérence avec les engagements en matière de développement durable du Groupe. Plus de 500 programmes locaux ont été déployés depuis 2021 ; voici quelques initiatives mettant en œuvre des changements significatifs à l'échelle locale.



Canada

Schneider Electric et « Habitat for Humanity » se sont associés pour fournir des kits de construction pour des maisons durables et résilientes sur le plan énergétique au Canada. En 2025, 18 kits ont été expédiés pour aider à réduire les dépenses d'exploitation des ménages et les émissions de CO₂ dans les habitations.



Danemark

Au Danemark, les collaborateurs de Schneider Electric contribuent à préserver la nature autour de leurs sites en offrant leur temps dans le cadre d'initiatives de nettoyage de l'environnement. Des plans de biodiversité ont été lancés à Ringsted, Ballerup et Kolding, ce qui a permis de collecter 102 kg de déchets en 2025.



Espagne

En 2025, Schneider Electric en Espagne a fait don de 24 053 unités excédentaires à des écoles et à des organismes à but non lucratif à des fins de formation par le biais de leur place de marché locale « CircularPlace ». 20 000 ont été donnés à des écoles et associations d'installateurs en réponse aux inondations de Valence.



Chili, Pérou et Bolivie

Schneider Electric autonomise les femmes au Chili, au Pérou et en Bolivie en leur offrant des formations en gestion de l'énergie et installation électrique. En 2025, plus de 190 femmes ont été formées pour promouvoir l'inclusion et la diversité dans le secteur de l'énergie.



Afrique du Nord-Est et Levant

En 2025, Schneider Electric et ses partenaires locaux ont mis en œuvre des projets visant à relever les défis liés à la nourriture, à l'énergie et à l'eau en Jordanie, au Liban et en Égypte, touchant plus de 110 000 personnes grâce à des initiatives axées sur le pompage de l'eau, le dessalement et le recyclage de l'eau agricole.



Philippines

Aux Philippines, les collaborateurs de Schneider Electric ont atteint plus de 431 jeunes dans l'ensemble des écoles du pays, par le biais de mentorat et de dons d'équipements, tout en encourageant le développement durable et la sensibilisation aux questions ESG par le biais d'événements dédiés.



Climat

Accélérer la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement

Schneider Electric renforce l'action collective grâce à des outils mis à jour, une gamme élargie de ressources pédagogiques et de nouveaux consortiums multi-acheteurs pour l'approvisionnement en énergie renouvelable, aidant ainsi plus de 2 700 fournisseurs à réduire leurs émissions des Scopes 1 et 2 depuis le lancement des programmes.



Ressources

Exploiter les données environnementales pour des conceptions durables

Schneider Electric a partagé les Profils Environnementaux Produits (PEP) de plus de 50 000 de ses produits électriques avec la plateforme "One Click LCA", facilitant ainsi les analyses du cycle de vie des projets dans les secteurs de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction.



Confiance

Former une coalition pour une demande énergétique plus intelligente

Schneider Electric et Bloomberg New Economy ont lancé la « Energy Technology Coalition » pour accélérer l'adoption de technologies axées sur la demande, telles que la gestion des réseaux basée sur l'IA et les jumeaux numériques, afin de rendre la consommation d'énergie plus efficace, résiliente et réactive.



Égalité

Stimuler la résilience énergétique rurale

En 2025, Schneider Electric a continué à développer son initiative "Climate Smart Village" dans la zone rurale de Jharkhand (Inde), en partenariat avec l'ONG PRADAN, en tirant parti de l'énergie solaire et de la gestion intelligente de l'énergie pour améliorer les conditions de vie locales.



Générations

Promouvoir l'excellence en matière de durabilité auprès de la jeunesse

Schneider Electric, en collaboration avec sa Fondation et la Société asiatique pour l'amélioration sociale et la transformation durable (ASSIST), a inauguré un nouveau Centre d'excellence au Vietnam afin de doter les étudiants et les enseignants de compétences avancées en matière de fabrication intelligente, de bâtiments intelligents et des énergies renouvelables.



Local

Inspirer les jeunes innovateurs au Royaume-Uni

Schneider Electric et la Fondation Tottenham Hotspur ont lancé un programme promouvant les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) dans 12 écoles primaires locales afin de susciter la curiosité et de développer des compétences essentielles dans des domaines tels que la robotique, l'énergie durable et la mobilité électrique, avec le soutien d'outils d'apprentissage numériques, de mentorat et de sessions pratiques.



1.2 Culture d'entreprise

1.2.1 Stratégie et vision des Ressources humaines

1.2.1.1 Contexte

Saisir les nouvelles opportunités est devenu une nécessité croissante pour Schneider Electric, car le monde évolue à une vitesse sans précédent. Schneider Electric est connu pour sa solide base industrielle dans le domaine de la gestion de l'énergie et des automatismes, mais le Groupe est également aujourd'hui l'une des plus grandes entreprises de technologie logicielle industrielle, grâce à son évolution numérique et logicielle.

Dans la prochaine phase de sa stratégie, le Groupe aspire à devenir le partenaire en technologies de l'énergie de ses clients dans toutes les industries, les entreprises et les habitations, apportant efficacité et durabilité pour tous. Ses ambitions de croissance s'appuient sur trois grandes tendances : le nouveau paysage énergétique, l'accélération de la digitalisation et de l'IA, et la multipolarisation du monde.

Ces grandes tendances sont porteuses de nombreuses opportunités de croissance, en particulier dans l'environnement ambigu et volatil dans lequel Schneider Electric continue d'évoluer, au sein d'un monde en constante mutation. Leur impact ne se limite pas à l'activité de Schneider Electric et à ses marchés, mais il concerne aussi directement les personnes et l'avenir du travail.

1.2.1.2 La culture de Schneider Electric

L'année 2025 a marqué un tournant pour Schneider Electric, avec le déploiement de son programme stratégique et l'accélération de sa transformation culturelle. L'ambition est claire : construire une culture fondée sur la performance, la simplicité et la rapidité, en plaçant l'humain au cœur de chaque action. Cette transformation culturelle renforce la capacité de Schneider Electric à concrétiser sa raison d'être en constante évolution : être le partenaire technologique de l'énergie pour ses clients, en électrifiant, automatisant et digitalisant chaque industrie, chaque entreprise et chaque habitation, tout en contribuant à l'efficacité et au développement durable pour tous.

La culture est la pierre angulaire du modèle opérationnel et de la réussite de Schneider Electric. Elle définit la manière dont le Groupe prend ses décisions, collabore et innove. Pour Schneider Electric, chaque aspect de l'activité (des interactions avec les clients jusqu'à la prise de décision) est guidé par des valeurs IMPACT et du Code de conduite IMPACT à l'intention des dirigeants (*IMPACT Leader Code*).

Valeurs IMPACT

Les valeurs sont au cœur du mode de travail des collaborateurs de Schneider Electric et contribuent à donner vie à la culture de croissance de l'entreprise et à la promesse de Proposition de Valeur Employeur (PVE). Les six valeurs IMPACT de Schneider Electric sont nées de ses ambitions, de sa stratégie des Ressources humaines et d'une écoute de ses salariés et de ses clients :

- **Inclusion** : nous valorisons les opinions diverses et ainsi créons ensemble un espace où chacun a sa place et peut s'épanouir.
- **Maîtrise** : nous nous appuyons sur notre expertise et notre savoir-faire pour concevoir des innovations de la plus haute qualité.
- **Raison d'être** : nous aspirons à construire un avenir durable pour nos salariés, nos clients, nos communautés et notre planète.
- **Action** : nous agissons avec responsabilité, rapidité et intégrité, en gardant toujours le client à l'esprit.
- **Curiosité** : nous nous attachons à continuellement remettre en cause le statu quo et à apprendre chaque jour.
- **Travail d'équipe** : nous réussissons ensemble avec nos équipes, en collaborant avec confiance et ouverture d'esprit.

Leadership

Les dirigeants de Schneider Electric jouent un rôle déterminant, car ils sont les architectes des activités et de la culture du Groupe. Ils pilotent cette transformation grâce au Code de conduite IMPACT à l'intention des dirigeants (*IMPACT Leader Code*), qui met l'accent sur trois principes clés : inventer le futur, mener à bien notre mission collectivement et construire des équipes soudées. En incarnant ces engagements au quotidien, Schneider Electric accélère la prise de décision, favorise la collaboration et obtient des résultats meilleurs et plus rapides pour ses clients et l'ensemble de ses parties prenantes.



1.2.2 Usage responsable de l'intelligence artificielle (IA)

1.2.2.1 Principes en matières d'intelligence artificielle

Les initiatives en matière d'intelligence artificielle de Schneider Electric s'inscrivent dans le respect des standards éthiques et des cadres de conformité définis dans sa **Charte de Confiance**.

Schneider Electric s'engage à déployer des solutions d'IA de confiance en intégrant de manière proactive les dimensions environnementales, éthiques, sociétales et techniques, notamment l'impact durable, l'atténuation des biais, la robustesse, la transparence et la protection des données.

Dans ce cadre, Schneider Electric a élaboré une **stratégie d'Intelligence Artificielle Responsable (Responsible AI – RAI Strategy)**, alignée sur le **NIST AI Risk Management Framework**, et structurée autour de six principes directeurs :

- **IA Durable** : L'entreprise porte une attention particulière à l'empreinte carbone des solutions d'intelligence artificielle qu'elle développe, en privilégiant l'efficacité énergétique ainsi que la durabilité à long terme de ses codes et de ses infrastructures.
- **Exactitude et Robustesse** : L'entreprise veille à ce que ses modèles d'IA produisent des résultats fiables, fonctionnent conformément à leurs finalités et conservent leur résilience face à des données issues de contextes réels.
- **Approche Centrée sur l'Humain et Équité** : L'entreprise s'attache à concevoir des systèmes équitables et inclusifs, en mettant en œuvre des mesures rigoureuses visant à atténuer les biais dans les données et à garantir l'équité pour l'ensemble des utilisateurs.
- **Gouvernance des Données et Protection de la Vie Privée** : L'entreprise applique les standards les plus élevés en matière d'intégrité des données, en assurant une gestion éthique de l'ensemble de leur cycle de vie dans les systèmes d'IA, dans le strict respect des exigences réglementaires et légales.
- **Transparence et Explicabilité** : L'entreprise s'engage à développer des systèmes d'IA explicables par conception, permettant aux utilisateurs de comprendre, dans toute la mesure du possible, la manière dont les décisions sont prises et les facteurs qui les sous-tendent.
- **Responsabilité** : En cohérence avec ses piliers d'Intégrité, de Transparence et de Résilience, Schneider Electric maintient des dispositifs clairs de supervision humaine et de gouvernance, garantissant une responsabilité explicite quant aux systèmes d'IA déployés ainsi qu'une gestion efficace des risques et des expositions en matière de cybersécurité.

1.2.2.2 IA éco-efficiente et impact client

Schneider Electric promeut également une approche d'IA "sur mesure", privilégiant, pour chaque cas d'usage, les modèles les plus sobres en énergie. En intégrant ces solutions optimisées à son portefeuille d'offres, le Groupe accompagne ses clients afin de :

- **Réduire la consommation énergétique** de leurs opérations (par exemple : contrôleurs de pièces intégrant de l'IA, solutions d'IA au sein des offres Activate).
- **Accéder à une électricité plus abordable et plus verte** grâce à l'optimisation de l'offre et de la demande (par exemple : un système de gestion d'énergie domestique (HEMS) intégrant de l'IA, micro-réseaux pilotés par IA).
- **Simplifier et accélérer** l'électrification et la digitalisation des procédés (par exemple : génération automatisée de code PLC, EcoCare+).

1.2.2.3 Gouvernance de l'IA responsable

Schneider Electric a opérationnalisé cette stratégie au moyen d'une **politique et de processus dédiés à l'Intelligence Artificielle Responsable**, intégrés à la gouvernance centrale de ses cas d'usage d'IA, de la phase d'idéation jusqu'à la mise en production, ainsi qu'à son dispositif de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Cette gouvernance est pilotée par un comité de pilotage de niveau exécutif (C-level), se réunissant trimestriellement.

1.2.2.4 L'IA au service de l'autonomisation

Schneider Electric considère la maîtrise de l'intelligence artificielle comme une responsabilité fondamentale. En 2025, **100 % des collaborateurs de Schneider Electric ont suivi la formation à l'IA intégrée aux modules d'apprentissage obligatoires "SE Essentials"**, et plus de 51 000 d'entre eux ont développé leurs compétences de manière proactive grâce à des formations spécialisées complémentaires en intelligence artificielle.



1.3 Présentation de l'ambition de développement durable de Schneider Electric à l'horizon 2030

1.3.1 Un nouveau chapitre pour le développement durable

Le chapitre sur le développement durable 2021-2025 ayant pris fin, le Groupe a annoncé sa nouvelle série d'objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Développé en 2020 en tant que publication volontaire de l'agenda de transformation durable du Groupe, le cycle du *Schneider Sustainability Impact* (SSI) actuel a fondé sa réussite sur les principes suivants :

- **Engagement en faveur du développement durable à long terme** : depuis 20 ans, le développement durable fait partie de la culture d'entreprise du Groupe, comme l'illustre le modèle « Entreprise à impact ».
- **Transparence et performances solides en matière de développement durable** : Schneider Electric gère les performances extra-financières avec un engagement de transparence et de traçabilité, en publiant les performances de chaque KPI sur une base trimestrielle et en s'appuyant sur des examens d'assurance externe cohérents.
- **Mobilisation de l'ensemble de l'écosystème du Groupe** : Schneider Electric a fait preuve d'exemplarité dans ses propres opérations tout en mobilisant l'ensemble de ses parties prenantes, grâce au partage de son savoir-faire et de son leadership dans la création de relations solides avec ses écosystèmes (fournisseurs, ONG, communautés locales, etc.)

De la cohérence des agences de notation (CDP, DJSI, Ecovadis, etc.) à l'élan des titres de presse externes (Time, Corporate Knights Global 100), l'ensemble des ambitions du SSI 2021-2025 a obtenu des reconnaissances externes importantes, renforçant ainsi le leadership de Schneider Electric en matière de développement durable dans son secteur et au-delà.

Dans un contexte marqué par une polarisation géopolitique croissante, des politiques de développement durable divergentes et une incertitude accrue, Schneider Electric a fait évoluer ses ambitions en matière de développement durable afin de rester pertinent et efficace au fil du temps.

Cette évolution s'appuie sur la **même approche rigoureuse** que les cycles précédents : se concentrer sur un impact mesurable, donner la priorité aux domaines dans lesquels le Groupe peut faire la plus grande différence, et accélérer là où cela compte le plus.

Plusieurs aspects de la nouvelle ambition **relèvent encore davantage le niveau d'ambition** par rapport au cycle précédent, reflétant l'ampleur et l'urgence des défis actuels :

- En s'appuyant sur son expertise en électrification, automatisation et digitalisation, et grâce à des solutions déployées à grande échelle et ancrées localement dans de nombreuses communautés, Schneider Electric souhaite garantir que la technologie et l'innovation soient des moteurs de progrès pour tous, en soutenant le développement économique tout en répondant aux défis climatiques, sociétaux et liés aux ressources.
- Alors que la pression sur les systèmes énergétiques, les ressources naturelles et les matériaux critiques devrait s'intensifier, l'ambition du Groupe met l'accent sur l'innovation et la collaboration. L'objectif est de renforcer le modèle économique et l'écosystème de Schneider Electric afin de leur permettre de mieux absorber les chocs et de naviguer dans un environnement de plus en plus complexe et moins prévisible, tout en se différenciant par des résultats durables et précieux pour les clients.
- Schneider Electric conçoit son approche de durabilité comme une démarche collective, impliquant ses collaborateurs, ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et, plus largement, l'ensemble de son écosystème. Cette approche favorise le partage des responsabilités, l'apprentissage continu ainsi que la capacité à développer, diffuser et répliquer des solutions à travers les régions et les chaînes de valeur.

Enfin, cette ambition est guidée par une boussole éthique claire, plaçant l'exigence de *"faire ce qui est juste"* au cœur des décisions de l'entreprise et de leur mise en œuvre à l'échelle locale. Schneider Electric intègre les considérations environnementales, sociales et humaines dans ses choix et ses arbitrages, en tenant compte des contextes locaux ainsi que des impacts sur les communautés au sein desquelles le Groupe opère, tout en conservant une vision de long terme fondée sur le respect des limites planétaires et la création de valeur responsable.

1.3.2 Piliers du SSI 2030

Le nouvel ensemble d'indicateurs du SSI s'articulera autour de quatre piliers, en réponse à ce contexte :

1. Nous électrifions le monde

Le Groupe agit en faveur de la décarbonation et de l'efficacité en investissant en permanence dans des solutions révolutionnaires. Schneider Electric mène la transition énergétique technologique grâce à l'électrification et la digitalisation, en commençant par le Groupe lui-même puis en déployant ces solutions à grande échelle pour tous.

Cela comprend les engagements suivants pour 2030 :

- **Cap sur l'efficacité** : Schneider Electric aide ses clients à réduire leurs émissions et à optimiser leurs ressources en leur proposant des solutions d'électrification et d'efficacité à grande échelle, accélérant ainsi la transition énergétique.
- **Vers le Net-Zéro** : Schneider veut montrer l'exemple. En décarbonant ses opérations et sa chaîne de valeur, le Groupe transforme ses promesses en actions et encourage des changements systémiques dans l'ensemble de son écosystème.
- **L'école des Technologies de l'énergie** : La technologie seule ne suffit pas. C'est pourquoi le Groupe investit dans les personnes, en développant les compétences nécessaires pour alimenter un monde plus électrifié, équitable et résilient.

2. Nous réinventons notre industrie

Le Groupe agit en faveur de la circularité et de l'innovation en repensant ses approches de conception, d'approvisionnement et de promotion. Schneider Electric mobilise et valorise l'ensemble de sa chaîne de valeur, transformant ainsi son écosystème et définissant de nouvelles normes dans son industrie. Cela comprend les engagements suivants pour 2030 :

- **Conçu pour le futur** : Schneider Electric repense la technologie, de la moindre vis aux architectures complètes, afin d'établir de nouvelles normes industrielles pour un avenir circulaire et à faibles émissions de carbone, en tirant parti de la traçabilité digitale.
- **Catalyseur de l'industrie** : Schneider Electric s'associe à ses fournisseurs pour réduire les émissions, obtenir des matériaux responsables et respecter les droits de l'homme et un travail décent, amplifiant ainsi l'impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- **Plus durable, et mieux** : Schneider Electric propose une circularité de bout en bout en gérant les actifs tout au long de leur cycle de vie, aidant ainsi les clients à prolonger la durée de vie des produits, à améliorer leur efficacité et à générer davantage de valeur.

3. Nous révélons le potentiel de chacun

Schneider Electric agit en faveur de l'égalité des chances en sécurisant l'accès à l'énergie pour tous et en investissant dans les opportunités liées aux personnes, ouvrant la voie au progrès et à une prospérité partagée. Cela comprend les engagements suivants pour 2030 :

- **L'inclusion pour tous** : Schneider Electric valorise la diversité et offre à chacun les mêmes chances de participer à la construction d'un avenir plus durable et plus résilient. L'inclusion et l'expérience stimulent l'innovation, relient les générations et assurent la pérennité des activités du Groupe.
- **Accélérer le progrès** : Schneider Electric fournit une électricité propre et fiable et contribue à ouvrir l'accès à l'éducation pour les communautés défavorisées. De l'accès à l'énergie aux compétences pour un monde numérique et durable, Schneider Electric accompagne les personnes afin qu'elles puissent accéder à la santé, à l'emploi et à de nouvelles opportunités de croissance.

4. Nous renforçons les communautés locales

Schneider Electric agit en faveur de l'action et du soutien en investissant dans des écosystèmes locaux et en amplifiant les voix citoyennes. Le Groupe fait de chaque site, des bureaux aux usines, un point d'ancrage communautaire et un vecteur de changement. Cela comprend les engagements suivants pour 2030 :

- **L'impact commence avec nous** : Schneider Electric permet aux collaborateurs d'être des acteurs du changement au sein de leurs communautés et de leurs habitations grâce au bénévolat et à l'adoption de solutions d'efficacité énergétique. Schneider Electric crée également des lieux de travail qui reflètent l'avenir que l'entreprise contribue à construire, en prenant soin des personnes et en protégeant l'écosystème environnant. Lorsque les personnes et les lieux se développent, l'impact s'étend bien au-delà du Groupe.

1.3.3 Principes de gestion des performances pour 2030

Le nouvel ensemble d'indicateurs clés de performance sera géré selon les mêmes principes que les cycles précédents, y compris une publication trimestrielle des performances, en lien avec le Plan d'intéressement à court terme et l'assurance d'audit externe.

Sustainability Impact 2030

Faire progresser les technologies de l'énergie pour alimenter le progrès pour tous

Nous électrifions le monde

vers la décarbonation

En investissant en permanence dans des solutions révolutionnaires, nous menons la transition énergétique technologique grâce à l'électrification et la digitalisation. Nous commençons par nous-mêmes, puis déployons ces solutions à grande échelle pour tous.



CAP SUR L'EFFICACITÉ

80 %

Revenus à Impact de Schneider

1,5 Md

MWh d'énergie économisée ou électrifiée grâce à nos solutions, 2026-2030

100 %

des logiciels SE concernés fournissent aux clients des informations avancées sur l'énergie et le carbone



VERS LE NET-ZÉRO

-90 %

de réduction des émissions CO₂ de nos Scopes 1 et 2 en valeur absolue vs. 2017

-25 %

de réduction des émissions CO₂ de notre Scope 3 en valeur absolue vs. 2021

1,5 Gt

d'émissions de CO₂ économisées ou évitées par les clients grâce aux solutions SE, 2018-2030

L'ÉCOLE DES TECH DE L'ÉNERGIE

experts en électricité engagés dans un programme de formation Schneider (en développement)

Nous réinventons notre industrie

vers l'innovation

En repensant nos approches de conception, d'approvisionnement et de promotion, nous engageons l'ensemble de notre chaîne de valeur avec des pratiques responsables, transformant ainsi notre écosystème et définissant de nouvelles normes dans notre industrie.



CONÇU POUR LE FUTUR

100 %

des principales offres en phase de conception démontrent un niveau d'excellence en circularité et en durabilité

CATALYSEUR DE L'INDUSTRIE

1 500

fournisseurs engagés sur une trajectoire Zéro Carbone pour décarboner la chaîne d'approvisionnement

100 %

des fournisseurs stratégiques engagés à mettre en œuvre des pratiques avancées de travail décent

50 %

des matériaux sélectionnés offrent une valeur environnementale et éthique élevée

PLUS DURABLE, ET MIEUX

x2

croissance des services circulaires pour un usage plus vertueux et durable

Nous libérons le potentiel de chacun

vers l'égalité des chances

En sécurisant l'accès à l'énergie pour tous et en investissant dans les opportunités liées aux personnes, nous ouvrons la voie au progrès et à une prospérité partagée.



L'INCLUSION POUR TOUS

100 %

des talents seniors engagés dans leur propre développement ou celui des autres

40 %

de femmes occupant des postes de direction*

ACCÉLÉRER LE PROGRÈS

100 M

de personnes ayant accès à une électricité durable pour alimenter le progrès

3 M

de personnes ayant développé leurs compétences grâce à des programmes éducatifs, y compris celles issues de communautés vulnérables

Nous renforçons les communautés locales

vers l'action et l'attention

En investissant dans des écosystèmes locaux et en amplifiant les voix citoyennes, nous faisons de chaque site, des bureaux aux usines, un point d'ancrage communautaire et un vecteur de changement.



L'IMPACT COMMENCE AVEC NOUS

> 30 %

d'employés volontaires pour être des agents du changement, dans leurs communautés et leurs foyers

100

sites conçus pour prendre soin des personnes, optimiser les ressources, préserver l'eau et la biodiversité, et soutenir les communautés

* L'indicateur d'équilibre de la mixité de genre constitue une ambition mondiale. Il ne s'applique pas aux territoires qui interdisent une telle ambition. La politique de Schneider Electric vise à sélectionner, pour chaque poste, le meilleur candidat sur la base des compétences, de l'expérience et du potentiel (indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine, du handicap, de l'apparence, etc.).

1.4 Référentiels externes et principaux classements ESG

Directives externes

Le Pacte mondial et les ODD des Nations Unies

Les signataires s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux articulés autour de quatre domaines : droits humains, droits relatifs au travail, environnement et lutte contre la corruption. En adhérant au Pacte mondial en décembre 2002, Schneider Electric a publiquement exprimé son attachement à des valeurs universelles. Conformément aux exigences du Pacte mondial, Schneider Electric publie annuellement une Communication sur le Progrès (COP) et répond aux exigences de l'Advanced Level du Pacte mondial. Schneider Electric s'est engagé à contribuer aux 17 ODD par le biais de ses programmes de développement durable.

 Consultez la dernière COP de Schneider Electric sur le site du Global Compact www.unglobalcompact.org

L'Organisation internationale de normalisation (ISO)

Depuis 2012, le Groupe s'attache à promouvoir l'adoption des principes ISO 26000 auprès de ses fournisseurs. Schneider Electric adopte également d'autres directives ou certifications ISO : voir ISO 14001, ISO 50001, ISO 9001 et ISO 45001 page **214** ISO 27001 page **188**; ainsi que ISO 14025 et ISO 14021 page **98**.

Le Global Reporting Initiative (GRI)

Schneider Electric a préparé ce rapport conformément aux Normes du GRI pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé les informations communiquées, y compris les sujets ESG importants de l'organisation, en vertu de la divulgation 2-14 de la GRI 2 : Informations générales 2021. Le tableau de correspondance de ses indicateurs avec ceux proposés par le GRI est disponible sur le site Internet de Schneider Electric.

 Consultez les rapports GRI de Schneider depuis la page Rapports développement durable sur www.se.com

Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Créée en 2011, la Fondation SASB est une organisation indépendante à but non lucratif chargée de définir des normes. Les Déclarations extra-financières de Schneider Electric sont conformes aux directives du SASB en matière de reporting pour son secteur (équipements électriques et électroniques).

Un tableau de correspondance est présenté à partir de la page **256**.

 Consultez le reporting ESG de Schneider Electric selon différents référentiels externes (Schneider Sustainability Disclosure Dashboard) sur www.se.com

La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

En juin 2017, la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), un groupe de travail dirigé par Michael Bloomberg et mandaté par le Conseil de stabilité financière (FSB) du G20, a livré ses recommandations quant aux informations que les entreprises devraient publier concernant leur action climatique. Les Directeurs généraux de plus de 100 entreprises, dont celui de Schneider Electric, ont signé une déclaration de soutien aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Des informations détaillées sont disponibles dans la publication du CDP Climate Change de Schneider Electric et dans ce rapport à partir de la page **258**.

L'initiative Science-Based Targets (SBTi)

L'initiative Science-Based Targets (SBTi) précise dans quelle mesure et à quel rythme les entreprises doivent réduire leurs émissions de GES afin d'éviter une augmentation de la température mondiale de 1,5 °C ou 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Schneider Electric fait partie de plus de 6 000 entreprises dans le monde qui se sont engagées à réduire leurs émissions de GES en fonction des données scientifiques actuelles sur le climat et dont les objectifs ont été validés par la SBTi. L'empreinte GES du Groupe est calculée selon le Protocole des GES du World Resources Institute (WRI). L'engagement « Zéro émission nette » de CO₂ du Groupe a été validé selon le nouveau standard « Net-Zero » en 2022. Pour plus d'informations, voir la section **"2.2.1.4 Actions liées à l'adaptation au changement climatique, à son atténuation et à l'énergie" p.67**.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

L'OCDE est une organisation internationale qui travaille à l'élaboration de meilleures politiques pour des vies meilleures. Schneider Electric s'est aligné sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Schneider Electric a signé la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et a mis en place un « programme de conformité pour les minerais de conflits » basé sur le Guide de l'OCDE pour une « diligence raisonnable » (Due Diligence) dans les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque.

L'Organisation internationale du travail (OIT)

Schneider Electric est membre du Réseau mondial des entreprises et handicap (GBDN) de l'OIT et adhère aux principes de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La Charte de confiance du Groupe a été inspirée en partie par les normes émises par l'OIT.

Notations et distinctions en matière d'ESG

CDP Climate Change A

En 2025, Schneider Electric a fait partie de la liste A du CDP Climate Change, parmi plus de 22 000 entreprises notées, faisant d'elle la seule entreprise de son secteur à obtenir la note A pour la 15^e année consécutive.

Corporate Sustainability Assessment

En 2025, Schneider Electric a obtenu un score de 85/100 à l'évaluation des pratiques des entreprises en matière de développement durable (*Corporate Sustainability Assessment*, CSA de S&P Global), se classant 2^e de son industrie. Le Groupe est inclus dans les indices DJSI World et DJSI Europe jusqu'en avril 2026, date à laquelle les résultats concernant l'inclusion dans le nouvel indice DJBIC (anciennement DJSI) seront annoncés.

EcoVadis médaille de Platine

En Novembre 2025, Schneider Electric a obtenu une note de 87/100 et une médaille de platine (parmi les 1 % en tête des entreprises évaluées) pour la 6^e année consécutive.

FTSE4Good

Schneider Electric reste incluse dans les indices *FTSE4Good Developed*, *FTSE4Good Europe*, *FTSE Environmental Opportunities*, et *FTSE EO Energy Efficiency*.

Global 100 Most Sustainable Corporations

Le Groupe figure dans le classement Global 100 de Corporate Knights depuis plus de dix ans, se classant 40^e en janvier 2026. Le Groupe est également le seul à avoir occupé la première place à deux reprises, en 2021 et en 2025. Schneider Electric s'est aussi classé 1^{er} dans le classement Europe 50 Most Sustainable Corporations en juin 2025.

ISS

En 2025, Schneider Electric se situe au niveau « Prime » selon ISS-ESG avec une note absolue de B, soit la meilleure note de son secteur (composants électriques) parmi 220 entreprises.

MSCI ESG Rating industry leader

Schneider Electric est au niveau AAA depuis 2011, faisant du Groupe un leader de son secteur et un membre des indices *World ESG Selection*, *World Low Carbon Selection* et *World Climate Paris Aligned*.

Sustainalytics leader

En septembre 2025, Schneider Electric a été reconnue comme un *Industry Top-Rated ESG Performer*, se classant 1^{ère} sur 304 entreprises de son groupe industriel avec une note de risque de 7,1 (Risque négligeable). Cette performance confirme son inclusion dans les indices Euronext Sustainable World 120 et Sustainable Europe 120, ainsi que dans les indices STOXX Environmental Leaders, Social Leaders et Governance Leaders.

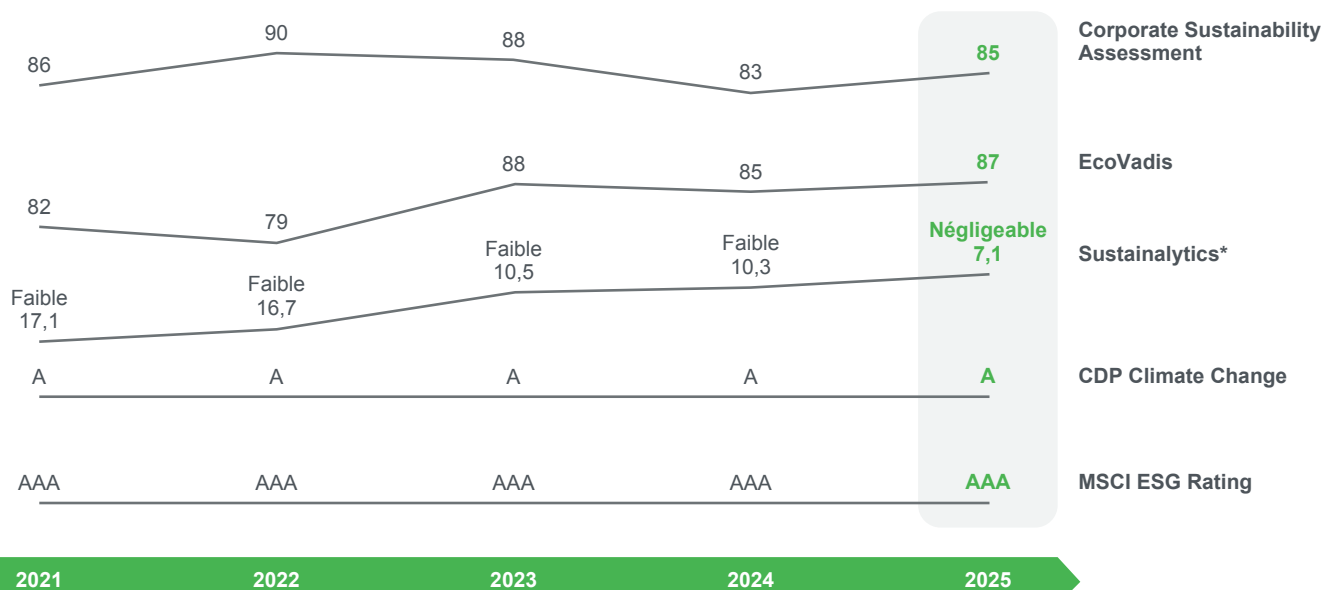
Les entreprises les plus durables au monde selon TIME

Schneider Electric s'est classée 1^{ère} au classement des entreprises les plus durables au monde établi par le magazine TIME et Statista en 2025, pour la deuxième année consécutive. Le Groupe a également été reconnu parmi les *TIME100 Most Influential Companies 2025*, avec un *Impact Award – Impact in Sustainability*.

Sceau Terra Carta

En 2023, le Groupe a été l'une des 19 entreprises à recevoir le Sceau Terra Carta qui distingue les entreprises mondiales qui donnent le ton en matière d'innovation et démontrent leur engagement en faveur de l'émergence de marchés véritablement durables.

Une performance constamment élevée dans les notations ESG au cours des cinq dernières années



* Un score plus faible signifie des risques ESG plus faibles pour Sustainalytics.

1. Vision du développement durable

Autres distinctions en 2025

Forum économique mondial (FEM)

Le Forum économique mondial a reconnu 12 sites de Schneider Electric comme des « phares » du Global Lighthouse Network. Cette plateforme collaborative met en lumière les industriels leaders dans le déploiement à grande échelle des technologies de la quatrième révolution industrielle (4IR), permettant d'obtenir des améliorations transformatrices sur les plans financier, opérationnel et durabilité, à travers leurs usines, chaînes de valeur et modèles économiques. Le Groupe compte également 5 « Sites phares pour le développement durable » sur les 27 identifiés par le FEM.

Forum pour l'Investissement Responsable FIR

Schneider Electric a reçu le prix du Meilleur Plan de Vigilance 2025 décerné par le FIR, en reconnaissance de la solidité de sa gouvernance en matière de vigilance, de l'efficacité de son système de lancement d'alerte et de l'implication active de ses parties prenantes.

Climat

Liste Carbon Clean 200

Schneider Electric figure dans la liste Carbon Clean 200 de Corporate Knights depuis le début du classement en 2016, grâce à son chiffre d'affaires consacré à la transition énergétique. En février 2025, le Groupe se classe au 8^e rang mondial.

Chaîne d'approvisionnement

Les 25 meilleures chaînes d'approvisionnement 2025 selon Gartner

Schneider Electric s'est classé 1^{ère} en 2025 dans le classement Gartner Supply Chain Top 25 pour la troisième année consécutive, et 1^{ère} du classement Europe Top 15 pour la sixième année consécutive pour son exemplarité dans la gestion de sa chaîne de valeur.

Social

World Benchmarking Alliance (WBA)

Schneider Electric a obtenu la 1^{re} place au classement Social Benchmark du WBA et la 3^e place à son Gender Benchmark, démontrant sa performance en matière de travail décent, d'éthique, de représentation, de rémunération et avantages sociaux, ainsi que de prévention des violences et du harcèlement.

Schneider Electric fait également partie des neuf seules entreprises parmi 1 600 dans le monde à avoir reçu une note « A » selon la méthodologie ACT Core du WBA, reconnaissant sa capacité à assurer efficacement sa transition carbone.

Workforce Disclosure Initiative (WDI)

En février 2025, Schneider a obtenu un score de transparence de 78 %, au-dessus de la moyenne de du secteur d'activité de 62 %, dans l'enquête WDI soutenue par les investisseurs, qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises en matière de main-d'œuvre.

Le classement mondial sur l'égalité hommes-femmes d'Equileap

En mars 2025, Schneider Electric s'est classé 79^e au niveau mondial sur 3 547 entreprises cotées en bourse évaluées sur la base de 19 critères d'égalité hommes-femmes, dont la mixité de genre au sein du Conseil d'administration et du personnel, ainsi que l'écart de rémunération et les politiques relatives au congé parental et au harcèlement sexuel.

Les leaders en matière de diversité du Financial Times

En octobre 2025, le Groupe a été reconnu comme l'un des 50 leaders européens en matière de diversité par le Financial Times dans son classement 2026 des leaders en matière de diversité, pour la septième année consécutive, se classant 3^e sur 800 entreprises et 1^{ère} de son secteur.

Meilleurs employeurs pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

En 2025, Schneider Electric été reconnu comme faisant partie des Meilleurs employeurs pour l'inclusion des personnes en situation de handicap par le « Disability Equality Index (DEI) ».

Éthique et gouvernance

Ethisphere

En 2025, Schneider Electric été de nouveau reconnue comme l'une des entreprises les plus éthiques au monde par Ethisphere, un leader mondial dans la définition et l'avancement des normes des pratiques éthiques des affaires.

Grand Prix de la Transparence

En 2025, Schneider Electric a reçu un Prix de la Transparence dans la catégorie « Information ESG » et figure dans le Top 20 des entreprises les plus transparentes, (2^e rang sur 120 sociétés françaises).

Récompenses employeur

Les entreprises les plus admirées au monde selon Fortune

En 2025, Schneider Electric a été reconnu par Fortune comme l'une des « entreprises les plus admirées au monde » pour la septième année consécutive, se classant au 3^e rang dans le secteur de l'industrie électronique.

Les meilleurs employeurs au monde 2025 selon Forbes

En 2025, Schneider Electric a été inclus dans le classement des meilleurs employeurs au monde établi par Forbes, se classant 80^e sur 900 entreprises.

Glassdoor

Schneider Electric a reçu une note de 4,2/5 de la part de Glassdoor en janvier 2026. Sur la base de plus de 20 000 avis, 87 % des participants à l'enquête recommanderaient le Groupe à un ami, et 92 % approuvent le Directeur général.

2. États de durabilité | CSRD

En tant qu'entreprise engagée et leader des technologies de l'énergie, Schneider Electric vise à réaliser une performance durable, en contribuant de manière positive aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. La directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD) marque un tournant en matière de transparence extra-financière, et complète le Schneider Sustainability Impact (SSI), qui guide la gestion de la performance en matière de développement durable du Groupe depuis plus d'une décennie.

Depuis 2024, Schneider Electric a renforcé sa démarche de transparence en publiant ses informations conformément à la CSRD et aux normes européennes de reporting extra-financier (ESRS). Ce rapport permet de mieux comprendre comment la durabilité est intégrée dans la stratégie, les opérations et le modèle de création de valeur à long terme du Groupe.

La production d'informations fiables et comparables en matière de développement durable repose sur une gouvernance rigoureuse des données. Au cours des dernières années, le Groupe a amélioré ses processus internes, renforcé la collaboration inter-fonctionnelle et investi dans des systèmes avancés afin de garantir

la qualité, l'exhaustivité et la traçabilité des données présentées. Ces efforts reflètent l'objectif plus large du Groupe : élever en continu le niveau de transparence et d'intégrité de notre reporting.

Ce rapport décrit la manière dont Schneider Electric identifie et gère ses enjeux de durabilité significatifs – notamment la décarbonation, la circularité, l'efficacité des ressources, les droits humains, les conditions de travail, les pratiques responsables dans la chaîne d'approvisionnement et la confiance. Il présente également la manière dont la durabilité est intégrée au modèle de création de valeur du Groupe, à ses processus de gestion des risques et à sa planification stratégique de long terme.

Sommaire

2.1 Informations générales ESRS 2	31	2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées ESRS S3	164
2.1.1 Présentation, gouvernance et stratégie de Schneider Electric	32	2.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux ESRS S4	169
2.1.2 Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable	44	2.4 Informations de gouvernance ESRS G1	176
2.1.3 Bases de préparation	54	2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption	177
2.2 Informations environnementales ESRS E1, E2, E5	56	2.4.2 Gestion des relations avec les fournisseurs et prévention des retards de paiement	181
2.2.1 Précurseur de la décarbonation ESRS E1	57	2.4.3 Cybersécurité	188
2.2.2 Réduction de la pollution ESRS E2	86	2.5 Méthodologies et tableaux CSRD	191
2.2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire ESRS E5	92	2.5.1 Méthodologies CSRD	191
2.2.4 Elements méthodologiques pour la Taxonomie européenne	106	2.5.2 Tableau de présentation des exigences de publication	197
2.3 Informations sociales ESRS S1, S2, S3, S4	118	2.5.3 Tableau de correspondance des réglementations	200
2.3.1 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs ESRS S1	119	2.5.4 Déclaration sur la diligence raisonnable	203
2.3.2 Relations durables dans la chaîne de valeur ESRS S2	153	2.5.5 Exigences de publication incluses par référence	204

2.1 Informations générales | ESRS 2



Dans cette section

2.1	Informations générales ESRS 2	31	2.1.2	Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable	44
2.1.1	Présentation, gouvernance et stratégie de Schneider Electric	32	2.1.3	Bases de préparation	54

Introduction

La publication exhaustive d'informations constitue un élément central de la stratégie de développement durable de Schneider Electric, témoignant de l'engagement du Groupe en faveur de la transparence et de la création de valeur à long terme. Depuis 2024, cette ambition s'est renforcée avec l'application de la directive européenne sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD) et des Normes Européennes de Reporting de Durabilité (ESRS). L'amélioration continue de la qualité, de l'exhaustivité et de la clarté des données demeure une priorité, soutenant l'ambition du Groupe de générer un impact significatif et de contribuer à une transition énergétique juste, portée par l'électrification, l'efficacité énergétique, l'automatisation et la digitalisation.

Conformément à l'ESRS 2, cette section fournit des informations contextuelles essentielles, et est structurée en trois sous-sections :

- 1. **Aperçu, gouvernance et stratégie** – couvrant le modèle économique, la gouvernance en matière de développement durable et les mécanismes de conduite des affaires.
- 2. **Évaluation de double matérialité** – décrivant les principaux impacts, risques et opportunités.
- 3. **Base de préparation au reporting** – décrivant la portée du reporting et les principes appliqués.

Faits marquants en 2025

100+

Pays dans lesquels le Groupe opère

99 %

Des employés ont suivi une formation sur la Charte de confiance en 2025

19

Enjeux de durabilité significatifs

44

Impacts, risques et opportunités (IRO) significatifs

2.1.1 Présentation, gouvernance et stratégie de Schneider Electric

2.1.1.1 Activités et modèle économique de Schneider Electric

Schneider Electric propose un portefeuille de solutions au service d'un avenir durable, avec une expertise en matière d'électrification, d'automatismes et de digitalisation. Il opère sur quatre marchés finaux : Centres de données et Réseaux, Bâtiments, Industries, Infrastructures. Fort de ses 159 844 collaborateurs, le Groupe aide ses clients à gagner en efficacité et en durabilité. En 2025, le chiffre d'affaires a atteint 40,152 milliards d'euros.



Pour en savoir plus sur le modèle économique de Schneider Electric, consultez le Rapport intégré, en page 10 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

L'orientation stratégique de Schneider Electric en matière d'électrification, d'automatisation et de digitalisation inscrit sa stratégie commerciale dans une démarche durable. Le Groupe cherche à avoir un impact positif sur la planète et la société dans son ensemble, en favorisant une croissance juste et responsable. Dans le même temps, Schneider Electric est confronté à la fois à des opportunités et à des risques liés à son impact sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, à sa dépendance vis-à-vis des ressources, et à la nécessité d'une main-d'œuvre diversifiée et hautement qualifiée. Présent dans plus de 100 pays aux normes, valeurs et pratiques diverses, le Groupe s'engage à agir de manière responsable envers toutes ses parties prenantes, et à étendre ses obligations au-delà du simple respect des réglementations locales et internationales. Les objectifs de développement durable fixés couvrent un ensemble varié de champs d'actions, allant de programmes mondiaux à des objectifs locaux ciblés. Les programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et Schneider Sustainability Essentials (SSE) définissent des objectifs et mesurent les performances dans des domaines critiques⁽¹⁾. En parallèle, des engagements locaux en matière de développement durable déploient des objectifs et des actions au niveau national et régional dans les plus de 100 marchés où le Groupe opère.



Pour en savoir plus sur les cibles de développement durable de Schneider Electric, veuillez consulter la section 1.1.2 aux pages 12 et 13.

Schneider Electric s'engage à communiquer de manière ouverte avec sa chaîne de valeur et utilise les retours d'information pour analyser son marché et définir des axes de progrès, afin de renforcer son impact positif en favorisant une croissance durable, qui profite à toutes ses parties prenantes. En établissant des partenariats à long terme avec un large éventail d'acteurs mondiaux et locaux, Schneider Electric travaille directement avec de nombreux types de fournisseurs, de contractuels, et de clients finaux, et développe le plus grand réseau de distributeurs du secteur.

Concernant sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe s'est doté d'une base de fournisseurs agile et fiable, répartie de manière très équilibrée dans le monde entier. Les activités d'extraction

fournissent les matières premières nécessaires à un ensemble diversifié de fournisseurs, situés dans plus de 100 zones géographiques sur lesquels Schneider Electric s'appuie pour traiter, transformer et fabriquer des composants métalliques, électroniques et plastiques. Cette base de fournisseurs regroupe à la fois des entreprises matures opérant à l'échelle mondiale, des petites et moyennes entreprises desservant des marchés locaux ou de niche, certaines réalisant des assemblages simples, et d'autres des activités de fabrication complexes.

Les activités clés du Groupe sont structurées autour de ses deux activités principales : la Gestion de l'Energie et les Automatismes Industriels, chacune d'entre elles disposant d'actifs sur de nombreux sites à travers le monde.

Schneider Electric produit ses solutions et les livre soit directement aux utilisateurs finaux, soit par l'intermédiaire de distributeurs et d'autres partenaires en aval, tels que les tableauiers et les intégrateurs de systèmes. Dans de nombreux cas, les produits et services sont combinés au sein de systèmes impliquant des parties supplémentaires avant leur mise en service. Schneider Electric mène à bien ces projets selon deux approches : soit en vendant les composants à des partenaires de distribution qui se chargent de construire et de livrer le système, soit en construisant le système directement pour le client final, ce qui implique fréquemment l'intervention de sous-traitants.

Au sein de sa chaîne de valeur, l'entreprise interagit avec plusieurs parties prenantes externes dans son écosystème. Il s'agit notamment de partenaires commerciaux, d'associations et organisations clés à l'échelle locale et internationale, de communautés locales et d'instances institutionnelles et techniques. L'objectif est de promouvoir la mise en œuvre du développement durable pour la société dans son ensemble.



Pour plus de précisions sur la chaîne de valeur de Schneider Electric, veuillez vous reporter au graphique page 52.

Ainsi, le portefeuille de Schneider Electric propose des produits, logiciels et services à haute performance environnementale, tels que des solutions d'électrification et de digitalisation, des systèmes d'efficacité énergétique, des services de conseil en développement durable et d'approvisionnement en énergies renouvelables. Ces produits, logiciels et services aident les clients à décarboner leurs activités et à réduire leur empreinte environnementale, contribuant ainsi aux objectifs du Groupe en matière de développement durable, en réduisant les émissions et en générant des revenus à impact positif.



Pour plus de détails sur le modèle économique de Schneider Electric et ses relations avec les enjeux de durabilité, veuillez vous reporter à la section **Notre modèle d'affaires**, à la page 10 du Document d'Enregistrement Universel 2025 ; à la page 57, vous trouverez des informations sur les principales familles de produits, et des pages 64 à 70, des informations sur les marchés et les groupes de clients.

(1) Le périmètre d'entités des programmes SSI et SSE est plus restreint que le périmètre de reporting requis pour les états de durabilité (CSRD). Ces programmes s'inscrivent dans la stratégie 2021-2025 du Groupe et sont donc indépendants de l'analyse de double matérialité réalisée dans le cadre de l'application des normes ESRS et de la CSRD à partir de 2024. Pour en savoir plus sur l'étendue des programmes SSI et SSE, veuillez consulter la section 4.1 à la page 244.

2.1.1.2 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable

La gouvernance du développement durable au sein de Schneider Electric

Contrôle par les instances dirigeantes

Conseil d'administration

Conseil d'administration

- Établit l'approche stratégique pluriannuelle en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, et revoit les résultats obtenus sur une base annuelle (y compris sur le climat)

Comité d'Audit & des Risques

- Supervise le processus de préparation des informations de durabilité ainsi que tout problème potentiel y afférent
- Examine les risques en matière de durabilité et l'analyse de double matérialité (conjointement avec le Comité de Gouvernance, Nominations & Développement durable)
- Émet des recommandations pour assurer l'intégrité du processus de publication de l'information en matière de durabilité
- Rend compte au Conseil d'administration des résultats de la mission de certification des informations en matière de durabilité

Comité de Gouvernance, Nominations & Développement durable

- Veille à ce que les engagements à long terme en matière de développement durable pris par la Société soient mis en œuvre
- Examine la stratégie de développement durable du Groupe, y compris la stratégie climatique, et suit régulièrement les progrès accomplis
- Examine les risques en matière de durabilité et l'analyse de double matérialité (conjointement avec le Comité d'Audit & des Risques)
- Analyse les objectifs ESG inclus dans la rémunération des dirigeants

Comité exécutif

- Définit et déploie des plans opérationnels en matière de développement durable, surveille la performance des programmes de développement durable
- Intègre le développement durable dans les opérations, l'allocation des capitaux, la gestion des risques et la culture d'entreprise
- Encourage une culture éthique et un comportement responsable

Coordination et suivi

Départements Développement Durable, Finance, Gouvernance et Ressources Humaines

Supervisent la stratégie, ainsi que la définition et l'exécution des programmes

- Le Développement Durable supervise la stratégie et les performances en matière de développement durable, et coordonne la mise en œuvre interfonctionnelle
- La Finance garantit l'intégrité des données relatives aux informations publiées en matière de développement durable, soutient l'auditabilité et le contrôle interne, et examine les performances
- La Gouvernance pilote la gestion des risques, veille à ce que les cadres de gouvernance, les politiques et les structures de surveillance soutiennent les objectifs de développement durable
- Les Ressources Humaines mettent en œuvre la dimension humaine de la stratégie de développement durable (compétences, diversité, bien-être, culture)

Déploiement

Stratégie développement durable en action

Branches d'activité, opérations et fonctions centrales

- Mettent en œuvre la stratégie, les politiques et les programmes de développement durable
- Déploient les campagnes de sensibilisation et des formations, soutiennent l'engagement des employés

Comités de pilotage

Comités dédiés, supervisés par certains membres du Comité exécutif, chargés de suivre les progrès réalisés sur les sujets importants en matière de développement durable (liste non exhaustive) :

- Comité Accès à l'énergie
- Comité SERE (Sécurité, Environnement et Immobilier)
- Comité Éthique et Fraude
- Comité Devoir de vigilance
- Comité exécutif de la Fondation et Conseil d'administration du bénévolat Schneider
- Comité RH
- Comité Inclusion et Bien-être

Tous les employés

Réseau des Sustainability Fellows, volontaires, syndicats, délégués de la Fondation Schneider Electric

2. États de durabilité

Conseil d’administration

Au 31 décembre 2025, la structure de gouvernance de la Société se compose :

- (i) d'un Conseil d'administration composé de 15 membres non exécutifs et un censeur ;
- (ii) d'un Dirigeant mandataire social, le Directeur général, qui n'est pas membre du Conseil d'administration ; et
- (iii) d'un Comité exécutif.

Le pourcentage de membres indépendants au sein du Conseil d'administration était de 73,2 %⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2025, la diversité des membres du Conseil était la suivante :

	Femmes	Hommes		
Par sexe	49,6 % ⁽²⁾	50,4 %		
	<30	30 à 50	50+	
Par âge	0,0 %	16,5 %	83,5 %	
	Europe de l'Ouest	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde
Par région	64,0 %	12,4 %	23,6 %	0,0 %

Le Conseil d'administration examine, par rapport à la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Il reçoit à cet effet toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses attributions, notamment de la part du Directeur général.

Le Comité d'Audit et des Risques et le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable rendent systématiquement compte au Conseil d'administration de leurs travaux, y compris des impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité. Ils préparent les décisions du Conseil d'administration dans ces domaines. En 2025, le Conseil dans son ensemble a reçu trois mises à jour sur le développement durable par le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable et le Comité d'Audit et des Risques.

En conséquence, les impacts, risques et opportunités significatifs sont pleinement intégrés dans le processus de prise de décision du Conseil d'administration et systématiquement pris en compte. Chaque année, la session Stratégie du Conseil d'administration permet un examen approfondi de la stratégie, en incluant les impacts, risques et opportunités significatifs.

Le Comité d'Audit et des Risques a validé les résultats de l'évaluation de double matérialité, ainsi que sa liste des impacts, risques et opportunités significatifs figurant à la **section 2.1.2 Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable**.

En outre, le Directeur général rend compte trimestriellement au Conseil d'administration, lors de sa revue d'activité, des progrès accomplis par le Groupe dans sa démarche de développement durable, notamment sur les résultats du SSL.

Le Directeur général rend régulièrement compte au Conseil d'administration dans le cadre de son point sur l'activité, présenté lors de chaque réunion du Conseil d'administration. Plusieurs membres du Comité exécutif, notamment la Directrice générale Finances, la Directrice générale Développement durable et le Directeur général Gouvernance, font également régulièrement un rapport au Conseil d'administration, au Comité d'Audit et des Risques et au Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable. À cette fin, le Directeur général s'appuie en interne sur :

- le Comité exécutif, composé de 15 membres (y compris le Directeur général), qui examine très régulièrement les progrès réalisés par la Société concernant les enjeux de durabilité ;
- le Comité de Fonction, composé des membres du Comité exécutif chargés des fonctions clés : Gouvernance, Ressources Humaines, Stratégie, Développement durable, Finance et Digital ;
- la Direction du Développement durable du Groupe, chargée de la stratégie de développement durable de Schneider Electric et du déploiement des plans d'action au niveau du Groupe avec les entités concernées, qui est le point de contact central pour les parties prenantes internes et externes concernant le développement durable chez Schneider Electric ; et
- La Direction Finance - Reporting Développement durable, qui intègre les cibles de développement durable dans le processus d'examen des performances et assure l'intégrité des données associées.

⊕ Plus d'informations sur...

Section du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025

Expérience des membres du Conseil concernant les secteurs d'activité, les produits et les zones géographiques de la Société 4.1.1.2

Composition du Conseil d'administration 4.1.1.1

Représentants du personnel au sein du Conseil d'administration 4.1.1.4

Rôles et devoirs du Conseil d'administration 4.1.2.1.1

Composition et responsabilités Comité d'Audit et des Risques 4.1.3.1

Composition et responsabilités du Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable 4.1.3.2

Rôles et responsabilités de chaque organe tels que définis dans le règlement interne du Conseil d'administration 4.1.5

(1) Ce pourcentage correspond au ratio moyen pondéré des membres indépendants par rapport à l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Il diffère du ratio présenté à la **section 4.1.1.1** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025, qui est calculé sur la base du nombre de membres du Conseil d'administration, à l'exclusion des représentants du salariés et du représentant des actionnaires salariés, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, à savoir 12 membres du Conseil d'administration.

(2) Ce pourcentage correspond au ratio moyen pondéré femmes/hommes parmi les membres du Conseil d'administration. Il diffère du ratio de genre présenté à la **section 4.1.1.1** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025, qui est calculé sur la base du nombre de membres du Conseil d'administration, à l'exclusion des représentants des salariés conformément aux dispositions du Code de commerce, à savoir 13 membres du Conseil d'administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Vice-Président Gestion des risques est placé sous la responsabilité du Directeur général Gouvernance.

La Direction du Contrôle interne est rattachée à la Directrice de la comptabilité du Groupe, qui elle-même rend compte à la Directrice générale Finances.

Le Directeur Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur général Gouvernance. Il dispose cependant d'un accès direct à la présidente du Comité d'Audit et des Risques, qu'il rencontre régulièrement tout au long de l'année.

La Directrice générale Finances, la Directrice générale Développement durable et le Directeur général Gouvernance, tous trois membres du Comité exécutif, rendent compte au Directeur général. Chacun d'eux dispose d'un accès direct au Comité d'Audit et des Risques et rencontre régulièrement sa Présidente tout au long de l'année. Ils ont également un accès direct au Conseil d'administration, dont ils rencontrent régulièrement le Président tout au long de l'année.

En 2023, Schneider Electric a commencé à réaliser son évaluation de double matérialité. Cette analyse implique la collaboration de différentes équipes, en particulier l'équipe Développement durable, la fonction Gestion des risques du Groupe et le Comité Devoir de Vigilance.

Dans le cadre de son mandat relatif au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, au moins une fois par an, le Comité d'Audit et des Risques examine les rapports sur la gestion des risques d'entreprise incluant la cartographie des risques opérationnels et s'assure de l'existence de dispositifs destinés à les prévenir ou à les minimiser.

Les risques, impacts et opportunités significatifs sur l'ensemble de la chaîne de valeur sont examinés et approuvés par le Comité d'Audit et des Risques. Une session conjointe est également organisée avec le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable pour examiner les risques liés à la publication d'informations en matière de durabilité.

Sur la base de cette évaluation, et en étroite collaboration avec les contrôleurs des risques et l'équipe de gestion des risques du Groupe, la fonction de contrôle interne utilise une approche fondée sur les risques pour définir les contrôles clés nécessaires en lien avec les risques, impacts et opportunités significatifs. Ces contrôles clés sont intégrés dans les processus et utilisés pour surveiller les risques identifiés.

Conformément aux normes professionnelles régissant cette activité, l'audit interne évalue de manière indépendante l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle interne. Les missions de l'audit interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination de la business unit, de la fonction globale ou de l'entité opérationnelle audité. En outre, les rapports sont également partagés avec la Direction générale et le Comité d'Audit et des Risques.

Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable

Le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable :

- veille à ce que les engagements à long terme en matière de développement durable pris par la Société soient mis en œuvre ;
- examine la stratégie de développement durable du Groupe, y compris la stratégie climatique, et suit régulièrement les progrès accomplis ; et
- examine les risques liés au développement durable en collaboration avec le Comité d'Audit et des Risques.

Le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable rend compte de son travail au Conseil d'administration qui approuve la stratégie de développement durable et le SSI.

Les résultats du SSI sont publiés tous les trimestres en même temps que les résultats financiers. À ces occasions, les résultats sont consolidés et, si nécessaire, présentés au Comité de Fonction, qui prend des décisions sur les mesures correctives nécessaires pour rester aligné sur les objectifs. Le Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable au sein du Conseil d'administration procède à un examen annuel de la stratégie de développement durable du Groupe, en analysant notamment la performance du SSI. Les résultats sont également présentés publiquement aux actionnaires par le Directeur général ou la Directrice générale Finances de Schneider Electric.

 **La section 4.1.1.4 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 décrit l'approche suivie par le Conseil d'administration pour établir si les compétences et l'expertise appropriées pour superviser les enjeux de durabilité sont disponibles ou si elles devront être développées.**

Administrateurs disposant de compétences ESG

Les compétences des administrateurs en matière de développement durable sont évaluées chaque année au regard de leur formation, de leur expérience et de leur contribution, lors de l'auto-évaluation du Conseil d'administration qui inclut une évaluation de la contribution individuelle de chaque membre.

Par ailleurs, les connaissances des membres du Conseil d'administration sur les questions de développement durable sont tenues à jour au moyen de sessions de formation et de présentations sur-mesure organisées tout au long de l'année lors des réunions du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi que lors de la session Stratégie annuelle.

2. États de durabilité

Au 31 décembre 2025, neuf administrateurs, à savoir M. Jean-Pascal Tricoire, Mme Giulia Chierchia, Mme Clotilde Delbos, M. Fred Kindle, M. Philippe Knoche, Mme Linda Knoll, Mme Anna Ohlsson-Leijon, M. Anders Runevad, M. Lip-Bu Tan, et Mme Ellyn Shook, en qualité de censeur, accompagnent Schneider Electric tant pour répondre à ses besoins stratégiques que pour relever les défis liés au développement durable. La répartition des compétences est la suivante :

Domaine de compétences	Nombre d'Administrateurs
Environnement	4
Social	6 (+ 1 censeur)
Gouvernance	6
Total couvrant les compétences ESG	9 (+ 1 censeur)

⊕ Pour plus de détails sur les biographies et les compétences des administrateurs, veuillez consulter les sections 4.1.1.2 Biographies du Directeur général et des membres du Conseil d'administration et 4.1.1.4 Compétences et diversité, et en particulier la sous-section « Compétences au sein du Conseil d'administration », du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Rémunération

Il n'existe pas de mécanisme d'incitation pour les membres du Conseil d'administration, qui ne reçoivent qu'un montant forfaitaire de base et des jetons de présence versés en fonction de leur participation aux réunions du Conseil et des comités.

Les détails fournis ci-dessous concernant les mécanismes d'incitation et les politiques de rémunération liés aux enjeux de durabilité concernent le Directeur général et excluent les membres du Conseil d'administration.

Des objectifs spécifiques en matière de développement durable sont intégrées dans les deux types de mécanismes d'incitation et utilisées pour évaluer la performance du Directeur général :

- 20 % du Plan d'intéressement à court terme (STIP) dépendent du score du Schneider Sustainability Impact (SSI) obtenu à la fin de l'exercice, favorisant ainsi une progression constante vers une plus grande durabilité et une valeur accrue pour les clients ; et
- 25 % des conditions de performance applicables au Plan d'intéressement à long terme (LTIP) dépendent des objectifs de réduction des émissions de carbone visant à corréliser la rémunération du Directeur général aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) de Schneider Electric.

⊕ Pour connaître les principales caractéristiques du STIP et du LTIP du Directeur général, veuillez consulter la section 4.2.3.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2025 qui décrit la politique de rémunération du Directeur général.

Les indicateurs de performances en matière de développement durable sont inclus dans les politiques de rémunération. Ils démontrent à quel point les questions de développement durable sont importantes pour Schneider Electric et sont alignées sur ses priorités stratégiques.

Le pourcentage de la rémunération variable annuelle du Directeur général qui dépend d'objectifs liés au développement durable est de 20 %. Ce pourcentage diffère de celui présenté dans la section 2.2.1.1 Incitations liées au climat, car cette section se concentre exclusivement sur les indicateurs liés aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES), tandis que la présente section couvre des considérations de durabilité plus larges.

Chaque année, le Conseil d'administration définit les objectifs du SSI aux fins des mécanismes d'incitation, sur la base des recommandations du Comité Capital humain et Rémunérations, et passe en revue les performances réalisées.

⊕ Pour le Conseil d'administration, veuillez vous référer aux sections 4.1.2.1.1 Rôles et pouvoirs du Conseil d'administration et Rôles et pouvoirs du Président du Conseil d'administration du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

⊕ Pour le Comité Capital humain et Rémunérations, veuillez vous référer à la section 4.1.3.3 Comité Capital humain & Rémunérations du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

2.1.1.3 La confiance auprès des parties prenantes

Gouvernance en matière de confiance et de conduite des affaires

Contexte

La confiance est une valeur fondamentale, au cœur des engagements de Schneider Electric en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Schneider Electric a gagné la confiance de ses parties prenantes grâce à la qualité de ses produits, à ses engagements en matière de développement durable et à l'intégrité de ses activités. La confiance favorise les interactions avec les clients, les actionnaires, les employés et les communautés. Elle se manifeste au travers d'équipes de confiance, par ses relations avec ses clients et ses partenaires, par la confiance des investisseurs et par l'engagement de sa communauté. Les dirigeants montrent l'exemple et incarnent la culture de la confiance, en donnant la priorité à l'égalité, au bien-être et à la sécurité. Schneider Electric applique des normes strictes en matière de cybersécurité, de lutte contre la corruption, de concurrence loyale et de gestion responsable des fournisseurs. De plus, le Groupe demeure attentif à sa responsabilité de prévenir les délits d'initiés, de fournir des états financiers précis et de protéger la propriété intellectuelle. Le Groupe agit avec détermination pour le climat, pour une utilisation efficace des ressources et pour une citoyenneté responsable.

Gouvernance

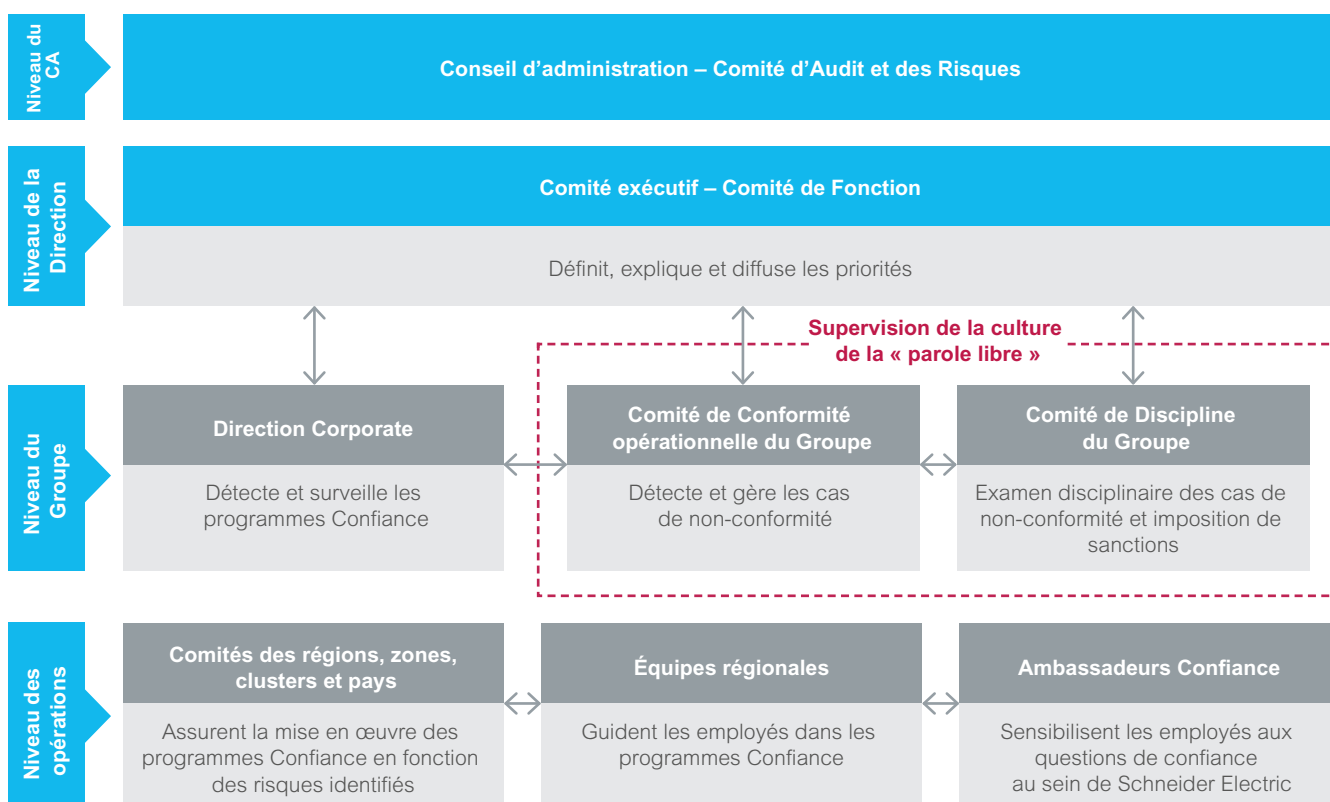
Les programmes Confiance sont gérés au moyen d'un cadre de gouvernance dédié :

Au niveau du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration de Schneider Electric supervise le niveau de maturité et l'efficacité de la gouvernance et de l'organisation, des systèmes, processus et contrôles de gestion des risques, ainsi que la communication et la formation, par le biais du Comité d'Audit et des Risques.

Au niveau de la Direction : Le Comité exécutif de Schneider Electric fixe l'agenda des programmes Confiance, agit comme un organe de réflexion pour les services du Groupe chargés des questions de confiance et coordonne des programmes hautement transversaux tels que le SSI. Chaque année, des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif sont tenus d'assister aux travaux du Comité d'Audit et des Risques, ce qui inclut une formation à la gestion des risques, y compris sur les questions liées à la confiance.

Au niveau Corporate : Schneider Electric a créé une Direction Éthique et Conformité autonome, présidée par un Directeur de la Conformité placé sous la responsabilité du Directeur général Gouvernance et Secrétaire général, pour piloter la stratégie du programme Éthique et Conformité. Ce service travaille en étroite collaboration avec les directions Affaires juridiques, Ressources Humaines, Finance, Numérique, Stratégie, Qualité et Développement durable, ainsi qu'avec les fonctions Contrôle interne et Audit interne, qui sont directement responsables de la gestion de certains risques spécifiques.

Au niveau opérationnel : Les comités régionaux assurent la mise en œuvre des programmes Confiance (tels que les Comités d'Éthique et Conformité régionaux pour le programme Éthique et Conformité) en fonction des risques identifiés.



Pour plus d'informations sur la Politique d'alerte et les Mécanismes de traitement des plaintes, veuillez consulter la [page 40](#).

La Charte de confiance, Code de conduite de Schneider Electric

La Charte de confiance de Schneider Electric (disponible en plus de 40 langues sur le site internet de Schneider Electric) constitue le Code de conduite du Groupe et témoigne de son engagement en matière d'éthique, de sécurité, de développement durable, de qualité et de cybersécurité. Elle régit toutes les interactions avec les parties prenantes et toutes les relations avec les clients, les actionnaires, les employés et les communautés dans lesquelles Schneider Electric opère, de manière constructive, inclusive et positive. Elle sert de boussole, indiquant le chemin à suivre dans un monde toujours plus complexe. La confiance est une valeur fondamentale de Schneider Electric, et elle est au cœur de ses engagements ESG.

Schneider Electric a élaboré la Charte de confiance, qui est supervisée par l'équipe de gestion des risques du Groupe avec l'appui de plusieurs équipes internes, notamment Gouvernance, Satisfaction Client et Qualité, Développement durable, Ressources Humaines globales, Chaîne d'approvisionnement mondiale, Direction financière globale, Marketing, Citoyenneté d'entreprise. Ce document est mis à la disposition des parties prenantes sur le site internet et est cité pour référence dans les relations contractuelles du Groupe.

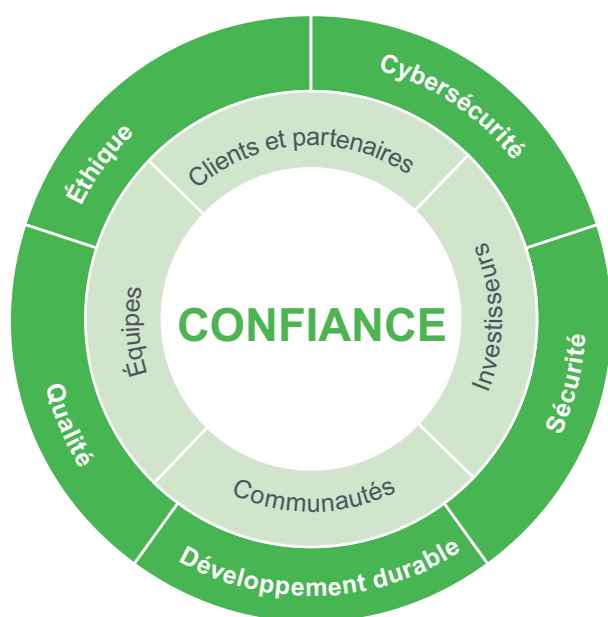
Tous les collaborateurs de Schneider Electric sont tenus de respecter les programmes Confiance de Schneider Electric. Ces programmes reposent sur l'engagement de la Direction qui assure l'efficacité de ses piliers et sur l'évaluation des risques qui facilite la prise de décision en déterminant les risques à traiter et l'ordre de priorité pour leur traitement.

Dans le cadre de ses programmes Confiance, Schneider Electric cherche à prévenir, détecter et atténuer les risques en matière d'intégrité, dont la corruption, la fraude, la violation des droits humains, la santé et la sécurité, le lieu de travail responsable (y compris la discrimination, le harcèlement et le harcèlement sexuel), les pratiques anticoncurrentielles, les sanctions et le contrôle des exportations, la législation fiscale, la qualité, la cybersécurité ainsi que la confidentialité et la protection des données. La conception et l'application du programme sont influencées par le profil de risque, le modèle d'affaires, la structure organisationnelle et la culture du Groupe.

Chaque section de la Charte stipule explicitement ce que le Groupe fait et ne fait pas. Elle fournit aussi un cadre de références clair qui participe à la pertinence des politiques et procédures qui sont adaptées pour répondre aux exigences juridiques locales lorsque cela est nécessaire. Ce Code de conduite s'applique à tous ceux qui travaillent chez Schneider Electric ou dans l'une de ses filiales. Le respect des lois et des réglementations, l'application des politiques de Schneider Electric et le maintien de principes éthiques forts relèvent de la responsabilité individuelle et collective, pour gagner la confiance des autres en toutes circonstances.



Retrouvez notre Charte de confiance à l'adresse www.se.com



Actions et ressources

Engagement de la Direction

Les règles et les politiques ne suffisent pas. La Direction définit les normes du Groupe et promeut une culture d'intégrité et de la « parole libre ». À tous les niveaux du Groupe, les responsables ont été impliqués dans la conception, la création et le déploiement de la Charte de confiance pour faire en sorte que tous les collaborateurs de Schneider Electric prennent conscience de l'importance de la confiance et tirent le meilleur parti du Code de conduite du Groupe.

La Direction générale exprime régulièrement son engagement dans de nombreuses communications (résumées par la formule « Le ton donné par la Direction »), comme lors de moments dédiés (*Trust Moments*) au cours de l'année. La culture du signalement a notamment été soutenue par le Directeur de la Conformité de Schneider Electric dans une vidéo dans laquelle il a rappelé à ses collègues l'importance de maintenir un environnement de travail éthique. Le management intermédiaire et de proximité communique également sur l'intégrité (ce que résume la formule « Le ton donné par l'encadrement intermédiaire »), en diffusant le bon message aux équipes et en les encourageant à signaler les comportements répréhensibles.

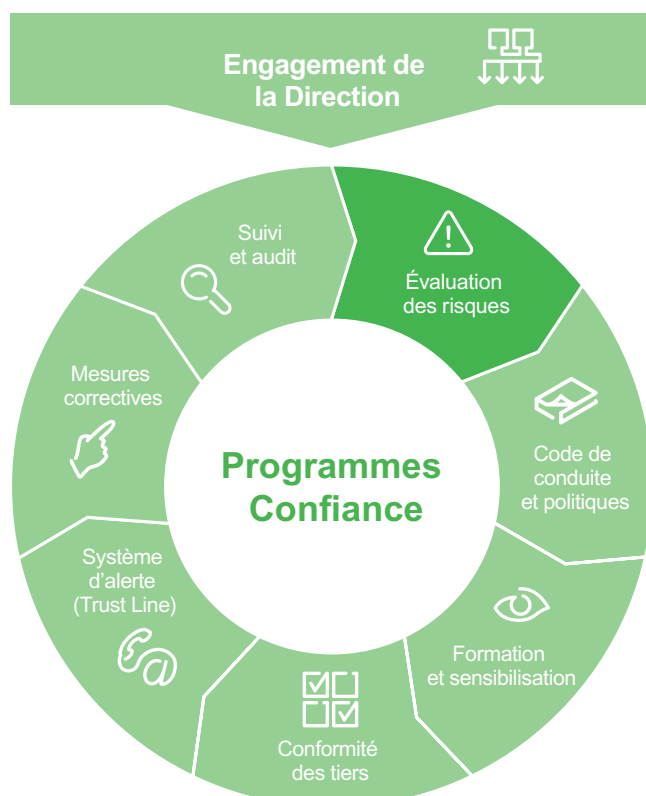
L'engagement de la Direction se reflète dans la participation du Président de Schneider Electric, qui siège au Conseil d'administration du Pacte mondial des Nations Unies. Schneider Electric travaille également aux côtés d'autres sociétés et parties prenantes pour établir des normes d'intégrité communes. Le Groupe participe aux initiatives de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et professionnelles, telles que « Transparency International France », le Cercle d'Éthique des Affaires, le Comité international de déontologie et de conformité du Mouvement des entreprises de France et le Comité anticorruption de Business at OECD (BIAC).

➕ Pour plus d'informations sur la Politique d'alerte et les Mécanismes de traitement des plaintes, veuillez consulter la [page 40](#).

Sensibilisation

La communication interne fournit aux collaborateurs des informations de base essentielles sur l'engagement de Schneider Electric en faveur de l'intégrité, tout en sensibilisant et en renforçant la compréhension des programmes Confiance. À cette fin, le Groupe a créé une page intranet dédiée : le « Trust Portal » (portail de confiance) donne accès aux ressources (politiques, contacts utiles, sites, directives, modèles, etc.) à tous les collaborateurs lorsqu'ils sont confrontés à des situations dans lesquelles ils ont besoin de soutien. Le portail vise à donner aux collaborateurs la confiance nécessaire pour signaler tout comportement contraire à l'éthique dont ils sont témoins ou pour rester informés des nouveaux programmes ou politiques relatifs à la confiance. Schneider Electric partage également régulièrement à ses collaborateurs des vidéos et d'autres supports de communication sur des sujets liés à l'intégrité.

En 2025, les sessions dédiées à la confiance, appuyées par une grande campagne de communication interne déployée mondialement, ont réuni l'ensemble des piliers de la Confiance lors de nombreux événements. Cette campagne a englobé la tenue de plusieurs webinaires mondiaux en direct, la diffusion d'articles et de vidéos, et divers événements locaux, afin d'illustrer les piliers de l'intégrité, de la transparence et de la résilience. Ces événements ont attiré plusieurs milliers de participants à travers le monde. En proposant un éventail d'activités ciblées à l'intention de tous les collaborateurs, le Groupe a constaté un niveau très élevé d'engagement et de mobilisation. En parallèle, Schneider Electric a renforcé sa culture de la « parole libre » tout au long de l'année, en particulier au moyen de nouveaux webinaires en direct, d'articles publiés sur l'intranet et de sessions de sensibilisation. Le « Trust Portal » a enregistré 11 598 visites uniques, et plus de 16 000 téléchargements de la Charte de confiance ont été effectués sur le site internet du Groupe. Ces chiffres reflètent l'intérêt non seulement de la part des employés, mais aussi de toutes les parties prenantes du Groupe.



2. États de durabilité

La communication externe informe les parties prenantes au sujet de l'intégrité de Schneider Electric et de la mise en œuvre des programmes Confiance. Le Groupe communique au moyen d'une page internet dédiée et de communications externes spécifiques. Schneider Electric répond également à plusieurs questionnaires sur la confiance émanant d'organismes de notation extra-financière. En 2025, Schneider Electric a de nouveau été reconnue comme l'une des sociétés les plus éthiques au monde par Ethisphere, leader mondial dans la définition et l'avancement des normes en matière de pratiques des affaires éthiques. Ethisphere est un référentiel d'évaluation externe et indépendant en matière d'éthique, s'appuyant sur des critères couvrant la gouvernance, les ressources, les normes, la formation, la gestion des risques, les dispositifs de contrôle et d'application, la mesure de la performance, les risques liés aux tiers et l'impact.

Formation

Chaque année, une campagne mondiale de formation obligatoire pour tous les collaborateurs appelée *Schneider Essentials* est organisée d'avril à fin septembre, dans le but de garantir que tous les salariés sont formés sur les sujets les plus importants couverts par la Charte de confiance. Ces formations sont conçues conformément aux directives de Schneider Electric en matière de formation. La formation est disponible dans 18 langues dans le système de gestion de l'apprentissage du Groupe. En 2025, les formations *Schneider Essentials* se sont concentrées sur la confiance, la cybersécurité et l'IA, en plus de formations supplémentaires basées sur la fonction ou la situation géographique. Pour les salariés exposés à des risques de corruption, une formation anticorruption est requise chaque année en tant que formation fonctionnelle essentielle. La formation consacrée à la confiance a été suivie à 99,2 %. La formation dédiée à la lutte contre la corruption a été suivie à 98,3 %.

Dans le cadre des « Trust Standards », qui définissent les étapes d'intégration obligatoires qu'une entité acquise doit suivre dans un délai maximum de trois ans pour assurer le plein respect du programme Éthique et Conformité de Schneider Electric, plusieurs formations spécifiques sont également dispensées. Les programmes Confiance comprennent des formations destinées aux dirigeants des sociétés acquises, dans le cadre du processus d'intégration. Cette formation met l'accent sur ce qui est attendu des équipes de dirigeants, y compris l'adhésion aux programmes et la promotion active de la participation des collaborateurs aux formations obligatoires.

Le Groupe suit et communique le taux d'achèvement des formations sur l'éthique (Charte de confiance et lutte contre la corruption pour les salariés éligibles) et la cybersécurité, en visant un taux d'achèvement de 100 % chaque année (SSE #13). En 2025, le SSE #13 a atteint 98,3 % de taux d'achèvement.

Mesures correctives

Les défaillances dans la mise en œuvre des programmes Confiance, potentiellement signalées dans le cadre du système d'alerte interne, sont analysées afin d'identifier leur cause et de les corriger avec les mesures appropriées, qui peuvent prendre les formes suivantes :

- des mesures disciplinaires décidées localement ou par le Comité de discipline du Groupe pour les alertes les plus sensibles, en fonction des conclusions d'une enquête et conformément aux politiques disciplinaires et aux législations locales applicables ;
- des mesures de réparation (comme le lancement d'un audit spécifique, l'examen d'un processus ou l'exécution d'une formation) ; et/ou
- des actions extérieures (comme engager un procès civil ou d'autres procédures judiciaires similaires).

La Politique disciplinaire du Groupe de Schneider Electric vise à atteindre et à maintenir la transparence et la cohérence en posant le cadre des mesures disciplinaires prises en cas de manquements à la Charte de confiance, aux politiques du Groupe qui lui sont associées et aux lois et réglementations applicables. Cette politique étaye les directives et recommandations fournies par les autorités et les organes compétents en matière de mesures disciplinaires.

Suivi et audit

La Charte de confiance et les politiques et programmes de Schneider Electric correspondants font partie intégrante du cadre de contrôle de la deuxième ligne de défense.

Par ailleurs, le programme d'Audit interne du Groupe comprend des missions d'audit spécifiques relatives aux programmes Confiance, ainsi qu'à des activités ou des filiales pour lesquelles une évaluation de la maturité et de l'efficacité du programme va être revue. Plusieurs audits internes ont été réalisés en 2025, qui ont donné lieu à des recommandations visant l'amélioration des programmes Confiance.



Pour plus de précisions sur l'Audit interne du Groupe, veuillez vous reporter à la [section 3.2.3 Mécanismes de gestion des risques, pages 366 à 370](#) du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Politique d'alerte et mécanismes de traitement des plaintes

Contexte

Les systèmes d'alerte interne et de traitement des plaintes offrent aux employés un moyen sûr et confidentiel de signaler tout comportement contraire à l'éthique ou inapproprié, ou toute pratique de corruption dont ils pourraient être témoins au sein d'une entreprise. En invitant les employés à s'exprimer sans crainte de représailles, les entreprises peuvent détecter et résoudre les problèmes rapidement, et se donnent ainsi les moyens de respecter leurs engagements en matière d'intégrité, de conduite éthique et de conformité aux lois et réglementations. Cette approche favorise une culture fondée sur la confiance et la responsabilité.

Gouvernance

Les collaborateurs de Schneider Electric doivent se sentir libres et psychologiquement en sécurité pour partager leurs idées, opinions et préoccupations, sans crainte de représailles. Pour garantir l'efficacité de cette culture de la « parole libre » et du système d'alerte interne associé, le Groupe a créé deux comités spécifiques :

- Le Comité de Conformité opérationnelle du Groupe (GOCC) qui détecte et gère les cas de non-conformité conformément à la Politique d'alerte du Groupe et à la Politique de gestion des cas et des enquêtes, et passe en revue tous les mois l'efficacité du système d'alerte interne. Le GOCC est composé des membres suivants : le Directeur de la Conformité (secrétaire du Comité), le Directeur général Gouvernance et Secrétaire général (sous la responsabilité directe du Directeur général), le Directeur Juridique des activités commerciales, le Directeur Audit et Contrôle interne du Groupe, le Responsable du programme Conformité du Groupe, la Responsable conformité Ressources Humaines du Groupe et le Responsable de l'équipe Examen des fraudes ; et
- Le Comité de Discipline du Groupe qui impose des sanctions et des mesures correctives pour les cas graves de non-conformité sur demande du GOCC, afin de garantir une politique disciplinaire juste et transparente. Le Comité de discipline du Groupe est composé des membres suivants : le Directeur général Gouvernance et Secrétaire général, la Directrice générale Ressources Humaines, le Directeur de la Conformité (secrétaire du Comité), le Directeur Juridique des activités commerciales et un membre non permanent.

Politique du Groupe

Les collaborateurs de Schneider Electric ont la responsabilité de signaler les potentiels comportements contraires à l'éthique, comme indiqué dans la Politique d'alerte du Groupe. Pour signaler volontairement une violation potentielle des lois et réglementations, et/ou de la Charte de confiance du Groupe et des politiques du Groupe, les lanceurs d'alerte peuvent utiliser les différents canaux de signalement disponibles, qu'il s'agisse d'employés, de sous-traitants et de parties prenantes externes (fournisseurs, sous-traitants ultérieurs, clients, agents commerciaux, etc.).

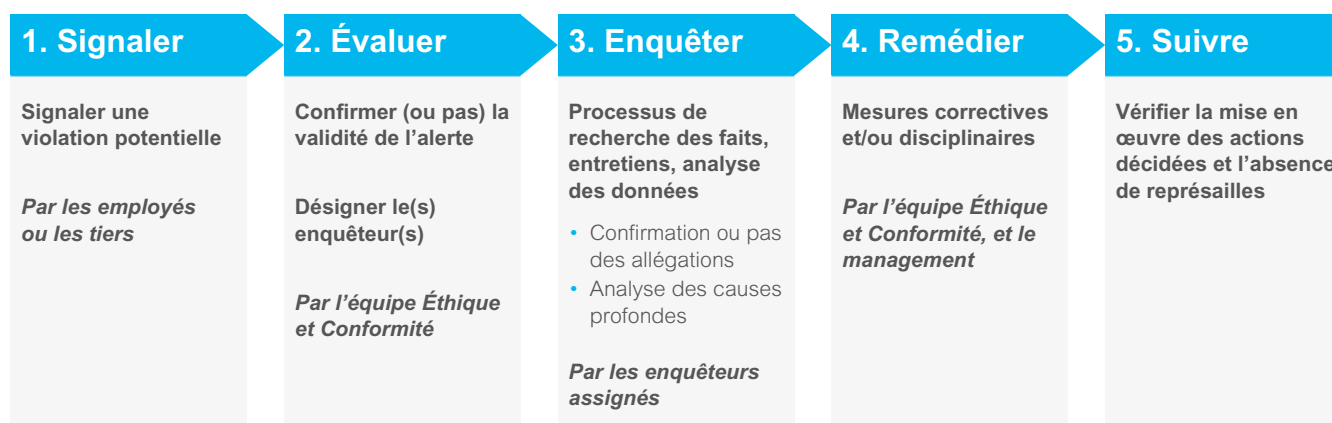
Chez Schneider Electric, les parties prenantes internes ou externes peuvent signaler leurs inquiétudes en contactant une personne appropriée au sein du Groupe (Managers, Business Partner RH, juriste ou Responsable de la conformité) et/ou en utilisant la Trust Line, le système d'alerte interne de Schneider Electric. La Trust Line, qui est disponible en ligne partout, à tout moment et en 27 langues, protège l'anonymat du lanceur d'alerte (sauf législation contraire). En conformité avec les législations locales, ce système hébergé par une société tierce et impartiale propose des catégories d'alertes, un questionnaire, ainsi qu'un protocole d'échange d'informations entre le lanceur d'alerte et la personne chargée de la gestion des cas.



La Politique d'alerte de Schneider Electric est publiée sur www.se.com

Actions et ressources

Gestion des alertes : un processus structuré mené par le département Éthique et Conformité



Chez Schneider Electric, la Politique d'alerte du Groupe et le processus associé sont mis en œuvre dans le cadre de la Politique de gestion des cas et des enquêtes, qui définit les règles pratiques suivies par les équipes d'enquête. L'évaluation initiale des signalements de comportements inappropriés est assurée principalement par le Responsable régional de la conformité. Dès la réception d'un signalement, le Responsable en évalue la validité selon des critères prédéfinis énoncés dans la Politique d'alerte du Groupe. Si le signalement est considéré comme une alerte valide, il est immédiatement transmis aux intervenants concernés en vue d'une enquête approfondie. Toutefois, si le signalement ne répond pas aux critères, le dossier est clôturé et l'auteur de l'alerte est orienté vers l'entité pertinente pour obtenir de l'aide. Si le Responsable a besoin d'informations supplémentaires pour conduire une évaluation initiale concluante, il peut demander des précisions à l'auteur de l'alerte. Toutefois, en l'absence de réponse de ce dernier après deux rappels et/ou dans un délai de trois semaines après réception du signalement, le dossier peut être clôturé.

En outre, la collaboration avec des entités partenaires, telles que les Ressources Humaines, l'Audit interne et la Direction financière, fait partie intégrante du processus, notamment lorsque leur expertise et leur intervention sont requises pour la pleine résolution du dossier.

Lorsqu'un problème est identifié comme étant une alerte, le Responsable régional de la conformité prend deux mesures essentielles :

- il détermine d'abord la nature de l'alerte selon les définitions énoncées dans la Politique d'alerte du Groupe ; et
- il classe ensuite le dossier en fonction des critères de gravité spécifiés dans une annexe de la Politique d'alerte du Groupe. À cette fin, le Responsable régional de la conformité agit avec impartialité et en toute confidentialité.

À l'issue de cette classification, le Responsable régional de la conformité à l'échelle régionale gère les cas dont la gravité est faible ou moyenne, tandis que les cas d'une gravité élevée ou critique sont supervisés au niveau mondial par un membre du Comité de Conformité opérationnelle du Groupe. Il convient de noter que la classification d'un dossier peut évoluer au cours du processus d'enquête.

Par la suite, le Responsable du cas qui a été désigné décide de l'approche d'enquête : il peut la diriger lui-même, la confier à une équipe d'enquête dédiée, ou désigner un enquêteur externe. Afin de gérer correctement toutes les situations, la Politique de gestion des cas et des enquêtes définit les règles à suivre pour garantir que cette décision soit prise avec impartialité, de manière objective et indépendamment de la chaîne hiérarchique chargée de prévenir et de détecter les cas de corruption ou de versement de pots-de-vin.

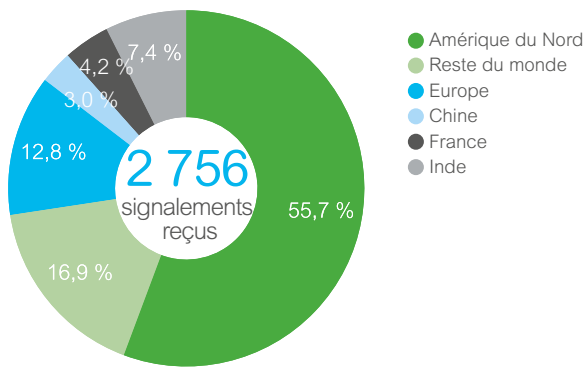
2. États de durabilité

La Politique d'alerte du Groupe de Schneider Electric assure la protection de l'auteur de l'alerte, de la personne qui fait l'objet de l'alerte, des témoins et des autres personnes impliquées en précisant les droits et responsabilités des personnes impliquées. Elle répond aux obligations légales énoncées par la Directive (UE) 2019/1937 sur la protection des « lanceurs d'alerte ». La priorité est accordée à la protection des personnes, avec notamment :

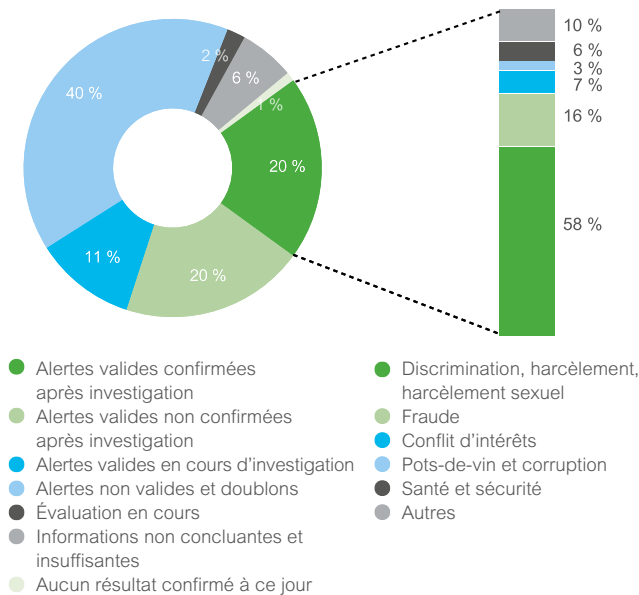
- une procédure destinée à assurer la politique de « tolérance zéro » de Schneider Electric à l'égard des représailles, en interdisant celles-ci ou toute autre forme de discrimination, ainsi qu'une enquête rapide, indépendante et objective sur la gestion de l'affaire ;
- un ensemble de mesures de protection et de soins qui peuvent être proposées au cours de l'enquête, si nécessaire et conformément à la législation locale, comme les mesures de sécurité (maintien à distance), les aménagements, la gestion flexible du temps, le changement de fonction/service et le soutien psychologique ;
- la possibilité d'une médiation interne ou externe pour aider à rétablir une collaboration respectueuse ; et
- la garantie de règles d'impartialité, avec le niveau approprié de gestion des affaires lorsqu'un responsable supérieur est l'employé qui fait l'objet de l'alerte, et par la prévention des conflits d'intérêts, en veillant notamment à ce que les enquêteurs ne soient pas visés par des changements de direction appliqués, le cas échéant, conformément au programme Éthique et Conformité.

Si l'enquête conclut que l'alerte est fondée, certaines mesures correctives peuvent être mises en œuvre y compris des mesures disciplinaires. Schneider Electric a notamment introduit en 2024 la première Politique Disciplinaire du Groupe, qui définit les règles relatives aux mesures disciplinaires.

Nombre de signalements reçus par le système d'alerte interne par région

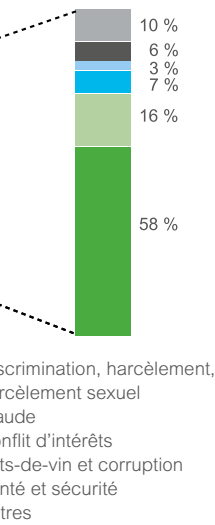


Conclusion des signalements reçus* par le système d'alerte interne après analyse



*au 1er Janvier, 2026

Répartition par catégorie des alertes reçues



Afin de mesurer l'efficacité de la Trust Line, Schneider Electric a créé le SSI #7 et ajouté une question à son enquête annuelle d'engagement des collaborateurs, OneVoice : « Chez Schneider Electric, je peux signaler une conduite contraire à l'éthique en toute sécurité ». En 2021, 81 % des salariés interrogés ont répondu « oui ». Depuis, le Groupe s'est efforcé d'augmenter cette mesure de 10 points d'ici 2025, dans le cadre du programme SSI. En 2025, 85 % des salariés interrogés ont répondu « oui », ce qui représente une amélioration de +4 points sur une période de quatre ans.

Un dialogue ouvert avec les parties prenantes

Schneider Electric s'engage auprès de chacune de ses parties prenantes dans un dialogue ouvert et continu. En particulier, la Direction du Développement durable prend en compte les remarques, notations et évaluations provenant des parties prenantes sur la stratégie et les programmes de développement durable du Groupe. Ces retours servent à la conception du Document d'Enregistrement Universel, à de nouveaux plans d'amélioration, et aux principaux programmes de la stratégie de développement durable qui a lieu tous les trois à cinq ans, la prochaine itération devant être déployée en 2026. Ainsi, pour l'année en cours, aucune modification importante n'a été apportée au modèle d'entreprise et à la stratégie du Groupe.

Les parties prenantes expriment leurs principales préoccupations et attentes, qui sont prises en compte par le Groupe pour élaborer sa stratégie de développement durable, dont ses objectifs 2021-2025. Il s'agit de quatre objectifs principaux : piloter l'action pour le climat dans l'écosystème de Schneider Electric en agissant aux côtés des partenaires ; être des pionniers de l'économie circulaire et utiliser efficacement les ressources ; assurer une transition juste et garantir le respect de normes éthiques, sociales et environnementales élevées tout le long des chaînes de valeur de l'entreprise ; utiliser le digital dans des solutions cybersécurisées pour renforcer l'impact positif du Groupe. Le même processus est suivi pour élaborer le prochain cycle de programmes de durabilité, à compter de 2026.

Partie prenante	Modalités d'engagement	Résultats et création de valeur	Réalisations 2025
 Fournisseurs	- Programme Devoir de vigilance - Questionnaire sur les enjeux ESG - Programmes ESG (TZCP, Responsible Materials, Decent Work, Social Excellence) - Mécanisme de réclamation Trust Line - Canaux de communication directe interentreprises - ESG intégré dans les processus d'achats (Code de conduite, évaluation des fournisseurs, etc.).	Le Groupe a mis en place une stratégie d'achats durables qui fournit des lignes directrices à ses 50 000 fournisseurs afin que tous soient alignés sur les ambitions du Groupe de construire un monde inclusif et neutre en carbone, où les écosystèmes et les ressources sont préservés, et où les gens ont accès à des opportunités économiques et à une vie décente.	98 % de progression des fournisseurs stratégiques qui offrent un travail décent à leurs employés
 Collaborateurs et partenaires sociaux	- Enquête annuelle OneVoice - Groupes de discussion pour définir de nouveaux engagements durabilité du Groupe. - Élaboration de programmes de durabilité locaux avec les équipes régionales. - Mécanisme de réclamation Trust Line - Engagement avec les syndicats - Engagement des employés en développement durable : formation, volontariat, etc.	Schneider Electric responsabilise ses employés, au-delà des générations et des régions, en leur offrant des chances égales. Le Groupe motive ses collaborateurs et favorise leur implication en valorisant la diversité, en soutenant le développement professionnel, et en garantissant la santé et la sécurité au travail.	85 % des employés sont confiants pour signaler un comportement contraire à l'éthique
 Clients, utilisateurs finaux et partenaires	- Programme de formation consacré au développement durable et à la décarbonation - Gestion responsable des technologies - Demandes spécifiques - Mécanisme de réclamation Trust Line	Les clients bénéficient de solutions efficaces, sûres et décarbonées grâce à la digitalisation et l'électrification, associées à des produits à haute performance environnementale et à une transparence totale sur l'impact environnemental. Le Groupe insiste sur la qualité et sur une cybersécurité robuste pour optimiser l'expérience client.	862 millions de tonnes d'émissions de CO ₂ économisées et évitées pour les clients du Groupe
 Investisseurs, analystes et partenaires financiers	- Communication directe avec la Direction au cas par cas - Réunions périodiques avec les actionnaires - Dialogue continu avec les investisseurs et les analystes - Questionnaires et demandes d'informations - Recueil de commentaires lors de conférences, séminaires, événements, etc. - Vérification de la conformité réglementaire - Informations et notations financières publiques	Le modèle économique de Schneider Electric axé sur le développement durable permet d'obtenir des résultats financiers stables, durables et solides, offrant à ses partenaires financiers des rendements intéressants.	75 % de revenus à impact positif
 Gouvernements, institutions et organes techniques	- Participation à des associations sectorielles - Contribution à des groupes de travail techniques	Le Groupe s'implique auprès de diverses organisations locales et internationales engagées en faveur du développement durable. Schneider Electric maintient un dialogue transparent et constructif avec les décideurs publics afin de faire valoir ses positions sur les enjeux touchant son secteur.	300 + associations et organisations dans le monde auxquelles Schneider Electric contribue
 Communautés locales, ONG et société civile	- Groupes de travail sur la conduite responsable - Partenariats locaux, régionaux et nationaux - Comités établis avec des partenaires externes - Mécanisme de réclamation Trust Line	Schneider Electric agit pour autonomiser les communautés locales en y promouvant des initiatives et en permettant aux individus et aux partenaires de rendre la durabilité accessible à tous, partout. Le Groupe s'attache à avoir un impact positif à travers l'éducation à la gestion de l'énergie et à travers des investissements à impact social et environnemental élevé.	100 + engagements locaux impactant les communautés

Impliquer les collaborateurs

Chez Schneider Electric, les employés sont animés par une même motivation : apporter un changement positif pour la planète et la société grâce à des actions durables. Conformément à notre proposition de valeur aux collaborateurs, « L'impact commence avec nous », le Groupe encourage ses collaborateurs à agir en leur fournissant des outils et des ressources d'apprentissage, et en les incluant dans des communautés pour aligner leurs engagements avec leurs passions et compétences personnelles. Grâce à des initiatives telles que les communautés dédiées au développement durable, les opportunités de bénévolat, les journées de sensibilisation mondiales et l'Académie du Développement durable, le Groupe favorise une culture d'action collective et d'innovation.

Afin d'intégrer davantage le développement durable aux plus hauts niveaux de la direction, le Groupe a tiré parti d'initiatives telles que la création d'un groupe de réflexion *CEO Sounding Board*, un programme annuel à fort impact qui rassemble un groupe d'environ 15 talents expérimentés à fort potentiel, au niveau mondial. Ce programme permet une collaboration directe avec le Directeur général et les membres du Comité exécutif sur les priorités stratégiques les plus critiques du Groupe. Au travers de cinq à six cycles structurés sur l'année, les participants partagent leurs retours d'expérience et formulent des recommandations exploitables tout en aidant à définir l'orientation des phases suivantes. En 2025, l'organe de réflexion a abordé des thèmes clés liés à la transformation, notamment le développement durable et les modèles économiques circulaires, la simplification, la culture de l'innovation et le nouveau programme d'entreprise.



Pour plus de détails, veuillez vous référer à la **section 1.2 Culture d'entreprise** en **page 20**.

2.1.2 Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable

En 2025, Schneider Electric a mis à jour son analyse de double matérialité fondée sur les orientations fournies par l'EFRAG et les normes ESRS, en adoptant une perspective « inside-out » (matérialité d'impact), et une perspective « outside-in » (matérialité financière). Le travail réalisé a couvert des sujets de développement durable traités par les normes, ainsi que d'autres sujets importants dans le contexte propre à Schneider Electric. L'analyse a été réalisée en englobant les opérations de Schneider Electric et sa chaîne de valeur, ainsi que des parties prenantes pouvant être affectées, directement ou indirectement, par les activités du Groupe.



Cette section décrit le processus d'évaluation de la double matérialité et les mises à jour effectuées en 2025. Pour plus de détails sur l'évaluation menée en 2024, veuillez vous reporter au **Document d'Enregistrement Universel 2024**.

2.1.2.1 Gouvernance

Pour superviser l'évaluation de double matérialité, un comité de pilotage a été constitué en réunissant des dirigeants des équipes chargées du développement durable, du reporting financier, de la gestion des risques et de la vigilance. Tout au long de l'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs, le Comité a

organisé plusieurs réunions d'examen pour recueillir des commentaires et définir les étapes suivantes. Un comité CSRD dédié, composé de membres de la Direction générale, a également été mis en place afin de recevoir des points d'étape réguliers. De plus, de nombreuses sessions ont été organisées avec des représentants de divers groupes de parties prenantes pour examiner et valider les résultats de l'évaluation. La validation finale est assurée par le Comité exécutif, puis soumise à l'examen du Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable. Enfin, le Comité d'Audit et des Risques, responsable de superviser les systèmes de gestion des risques du Groupe, a approuvé l'évaluation de double matérialité.

Toutes les évaluations des sources présentées dans cette section, qui sont utilisées pour identifier, évaluer et maîtriser les impacts, risques et opportunités, constituent des éléments clés du cadre de gestion du Groupe. Elles jouent un rôle crucial dans l'évaluation du profil de risque global et dans l'orientation des décisions stratégiques. Conjointement, elles permettent à Schneider Electric de maîtriser efficacement les risques à tous les niveaux du Groupe. Ainsi, la stratégie et le modèle économique de Schneider Electric prennent en compte ces évaluations annuelles des impacts, risques et opportunités, ainsi que les conclusions de l'analyse de double matérialité.

2.1.2.2 Méthodologie

L'identification et l'évaluation des impacts et des risques ont été réalisées à l'aide de la matrice du Plan de vigilance et du processus de gestion des risques d'entreprise (GRE). Ces exercices ont servi de base à l'analyse, car ils établissent la pertinence des différents sujets pour le Groupe à partir d'évaluations approfondies, étayées par des travaux d'experts et par la mobilisation des parties prenantes internes.

Plus précisément, il a été établi que la matrice du Plan de vigilance était un outil approprié pour évaluer la matérialité d'impact, puisqu'elle se concentre sur les effets des activités du Groupe sur les personnes et l'environnement. En parallèle, l'évaluation du système de gestion des risques d'entreprise a été jugée adaptée pour évaluer la matérialité financière, car elle fournit des informations sur l'exposition au risque du Groupe du point de vue de son activité.

En complément, des ateliers avec des experts internes ont été organisés pour réexaminer, préciser et valider certaines évaluations existantes des impacts, risques et opportunités. Pour compléter l'analyse, d'autres sources internes au niveau des pays et des secteurs ont été exploitées en 2025, notamment les évaluations comparatives entre pairs, des évaluations des fournisseurs, et plusieurs autres analyses portant sur le climat, l'eau et la biodiversité.

En 2025, étant donné qu'aucun changement significatif n'a été apporté au modèle économique du Groupe, la mise à jour de l'évaluation de double matérialité s'est concentrée sur l'actualisation des résultats des matrices GRE et du Plan de vigilance. La même méthodologie a été appliquée, avec des améliorations introduites sur la méthode de notation grâce à une évaluation plus détaillée des impacts, des risques et des opportunités pour améliorer la précision globale. La matrice de double matérialité de 2025 a été examinée par le Comité d'Audit et des Risques.

Plan de vigilance

Le Plan de vigilance de Schneider Electric est un élément fondamental de son engagement en faveur d'une conduite responsable et durable des activités. Il est conçu pour identifier, évaluer et atténuer de manière proactive les impacts négatifs potentiels sur les droits humains, l'environnement et la conduite éthique des affaires.

Ce plan, qui est entièrement conforme à la loi française de 2017 relative au Devoir de vigilance, a été adapté pour se conformer aux réglementations similaires applicables en Allemagne et en Norvège. Il reflète l'ambition du Groupe de montrer l'exemple dans ses relations avec ses collaborateurs, ses fournisseurs, ses partenaires et les communautés locales.

Le périmètre du plan est vaste et couvre les activités mondiales de Schneider Electric, y compris ses filiales, coentreprises, fournisseurs, sous-traitants, ainsi que certains projets clients. Depuis 2021, son périmètre a été élargi afin d'intégrer les communautés locales proches des sites de l'entreprise et des sites de projets clients, ainsi que certains projets de la chaîne d'approvisionnement.

Le plan se concentre sur cinq grandes catégories de risques : les droits humains, les impacts sur l'environnement, la conduite éthique des affaires, la sécurité et la cybersécurité. Le Groupe a procédé à une identification rigoureuse d'un large éventail d'impacts potentiels (plus de 60) dans différents domaines opérationnels, en s'appuyant principalement sur le consortium de la *Responsible Business Alliance* (RBA). Chaque domaine présente un profil de risque unique et requiert une approche d'évaluation sur mesure.

L'analyse tient également compte de la diversité géographique et opérationnelle des activités de Schneider Electric, y compris les bureaux, les usines, les laboratoires de R&D et les sites de projets. Le plan n'est pas uniquement un outil de conformité, il pose également le cadre stratégique qui porte les objectifs plus larges du Groupe en matière de développement durable et de droits humains. La matrice des risques est mise à jour chaque année.

La méthodologie de cartographie des risques de Schneider Electric est conforme aux cadres d'évaluation des risques du Groupe et vise particulièrement à répertorier les impacts négatifs potentiels de l'entreprise sur son environnement et son écosystème. L'évaluation des risques mobilise des sources internes et externes qui incluent 17 entretiens avec des experts internes, des données internes, des rapports internationaux et des bases de données externes, notamment la *Responsible Business Alliance* (RBA). Toutes ces sources confèrent à Schneider Electric une vue d'ensemble de chaque risque.

En 2024, la méthodologie a été adaptée pour répondre aux exigences de la directive CSRD de l'Union Européenne, avec des évaluations plus détaillées de la gravité et de la probabilité des risques.

En 2017, Schneider Electric a créé un Comité Devoir de vigilance chargé de superviser le Plan de vigilance. Ce comité, présidé par le Vice-président exécutif de la Global Supply Chain, réunit des dirigeants des départements Développement durable, Achats, Ressources humaines, Éthique ainsi que d'autres fonctions clés. Il se réunit deux fois par an pour examiner les progrès accomplis, définir des priorités stratégiques et allouer des ressources. Depuis la création de cette instance, 21 réunions du Comité ont eu lieu au total.

Le Plan de vigilance est conforme aux normes internationales telles que les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE et les Conventions de l'OIT (Organisation internationale du travail).

➕ Pour en savoir plus sur la matrice des risques, la méthodologie, les principaux risques identifiés et les mesures d'atténuation connexes, veuillez consulter le Chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel 2025, dès la page 361.

Lors de l'évaluation de double matérialité, les critères de gravité définis par les normes ESRS (ampleur, portée et caractère irréversible pour les impacts négatifs, ampleur et portée pour les impacts positifs) ainsi que les probabilités d'occurrence ont été appliqués. Les scores d'évaluation ont été ajustés, si nécessaire, grâce aux apports complémentaires d'experts métier.

Gestion des risques d'entreprise

Schneider Electric s'engage à gérer les risques de manière proactive et systématique afin d'accroître la résilience, en s'appuyant sur les principes suivants :

- augmenter le niveau de maturité des risques en surveillant et en examinant les risques de manière continue afin de comprendre leur maturité et l'efficacité des stratégies d'atténuation ;
- réduire l'exposition aux risques en élaborant et en appliquant des stratégies pour atténuer ou éliminer les risques identifiés ;
- contenir les incidents en mettant l'accent sur la protection des vies, la réduction de l'impact négatif sur les actifs, la continuité des opérations critiques ainsi que l'amélioration constante des résultats d'enquête ;
- gérer les controverses en impliquant les équipes juridiques et de communication, pour faire en sorte que les impacts financiers et de réputation soient limités, et que les controverses soient gérées de manière éthique.

Le Groupe utilise un modèle hybride de gestion des risques. En effet, bien qu'il existe une fonction centrale de gestion des risques au niveau du Groupe, et des experts chargés de définir des mécanismes de gestion des risques, d'élaborer des politiques et d'assurer d'autres missions, la responsabilité des risques incombe aux business units, aux divisions opérationnelles, ou aux fonctions globales qui sont responsables de déployer le cadre central pour gérer leurs risques.

Le Groupe mène trois types d'évaluation des risques : des analyses par zone ou par pays, pour évaluer les principaux risques locaux et leurs actions d'atténuation ; des revues par fonction, pour traiter les risques et les contrôles propres à chaque domaine ; et des entretiens avec les dirigeants, pour évaluer les risques stratégiques et tendanciels couvrant l'ensemble de l'univers des risques du Groupe.

L'approche d'évaluation des risques de Schneider Electric consiste à identifier, analyser et hiérarchiser les risques selon leur probabilité et leur impact, tout en mettant en œuvre des stratégies d'atténuation pour répondre aux enjeux de manière proactive et contribuer à l'atteinte des objectifs de la Société. Les principaux risques sont évalués en fonction de leur impact potentiel sur le Groupe.

L'ordre du jour du Comité d'Audit et des Risques inclut, une fois par an, l'examen approfondi de la matrice des risques, des processus de gestion des risques d'entreprise et du contrôle interne. Les résultats de l'audit interne sont examinés trois fois par an par le Comité d'Audit et des Risques, qui rend systématiquement compte de sa revue au Conseil d'administration.

Le cadre de gestion des risques constitue une donnée d'entrée appropriée pour l'évaluation de double matérialité, car il prend en compte les dépendances et impacts du Groupe sur les ressources naturelles, humaines et sociales pour définir les catégories de risques intégrées au processus de gestion des risques.

Son système de notation est aligné sur les normes ESRS. Les risques identifiés sont classés à l'aide d'une note qui combine l'ampleur des effets financiers potentiels avec la probabilité d'occurrence, évaluée sur des horizons à court, moyen et long terme. Cette combinaison détermine le niveau de risque auquel le Groupe est exposé, allant de « faible » à « très élevé ».

Cette évaluation est réalisée sur une base brute, avant d'envisager toute mesure d'atténuation. Bien que de telles mesures puissent réduire considérablement les niveaux de risque, le risque net qui en résulte n'est pas pris en compte dans l'évaluation de la double matérialité.

Schneider Electric tire parti des résultats de son processus de gestion des risques d'entreprise relatifs aux enjeux de durabilité pour évaluer la matérialité financière. Chaque évaluation des risques est utilisée pour déterminer un niveau de gravité reflétant l'ampleur potentielle des effets financiers. Cette gravité est classée en trois domaines (effets financiers, réputationnels et de marché) et mesurée sur une échelle de quatre niveaux, allant de « faible » à « stratégique ».

2. États de durabilité



Pour en savoir plus sur les principaux risques, les stratégies d'atténuation et sur le cadre de gestion des risques, veuillez consulter la [section 3.1 Introduction](#), en page 361 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Évaluations supplémentaires utilisées

Schneider Electric s'est appuyé sur différentes évaluations existantes et en cours pour alimenter ou compléter le cadre GRE et la matrice du Plan de vigilance. La description ci-dessous présente une vue d'ensemble des différentes évaluations sur lesquelles le Groupe s'est appuyé, qu'elles aient été réalisées les années précédentes ou reconduites en 2025.

En 2024, le Groupe a utilisé une analyse interne des grandes tendances et des tendances structurantes pour identifier les opportunités dans le cadre de sa première évaluation de double matérialité. Grâce à cette analyse, Schneider Electric a identifié les principales tendances mondiales, qu'elles soient stratégiques ou liées au développement durable, qui seront les plus pertinentes pour ses activités au cours de la décennie à venir. Les opportunités ainsi mises en évidence ont été intégrées dans l'évaluation de double matérialité de 2025.

Afin de comprendre ses sources d'émissions de gaz à effet de serre, Schneider Electric effectue un examen annuel général de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, au cours duquel des évaluations des risques physiques liés au climat sont réalisées sur les sites industriels les plus critiques.

Concernant les ressources hydriques et marines, Schneider Electric passe en revue ses actifs et ses activités pour identifier les impacts, risques et opportunités correspondants selon un processus structuré. En 2025, le Groupe a mis à jour et harmonisé sa méthodologie en adoptant un outil scientifique unique : le filtre du risque pour la biodiversité du WWF, ou « Biodiversity Risk Filter » (BRF), qui n'a pas conduit à des changements significatifs en matière de matérialité des ressources hydriques et marines. Bien qu'aucune consultation formelle n'ait été menée auprès des communautés affectées sur les questions liées aux ressources hydriques et marines, les consultations effectuées en 2024 auprès de représentants des parties prenantes ont confirmé la non-matérialité de ces enjeux.



Pour en savoir plus sur l'approche de Schneider Electric concernant les enjeux relatifs à l'eau, veuillez consulter la [section 3.1.2 Minimiser les impacts et les dépendances du Groupe vis-à-vis de la nature](#).

De même, pour identifier et évaluer les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes sur ses propres sites et tout au long de sa chaîne de valeur, Schneider Electric a mis en place un processus complet. Les évaluations de l'empreinte biodiversité ont été menées en 2020 et 2023, complétées par un examen utilisant le filtre du risque pour la biodiversité du WWF en 2025. Bien qu'aucune consultation formelle n'ait été menée auprès des communautés affectées sur les questions liées à la biodiversité et aux écosystèmes, les consultations effectuées en 2024 auprès de représentants des parties prenantes ont confirmé la non-matérialité de ces enjeux. Toutefois, Schneider Electric reste engagé en faveur de leur protection et restauration.



Pour en savoir plus sur l'approche de Schneider Electric mise à jour concernant les enjeux de biodiversité, veuillez consulter la [section 3.1.2.1 à la page 210](#).

En 2024, pour évaluer l'utilisation des ressources et la circularité, Schneider Electric s'est appuyé sur la communication ascendante (*bottom-up*) constante entre les experts internes et les équipes sur site qui œuvrent à l'optimisation des ressources. Ces informations ont permis d'identifier et d'évaluer les impacts, les risques et les opportunités principalement liés à l'utilisation de ressources critiques et aux flux de matériaux sortants générés par les produits et emballages.

Bien qu'aucune consultation directe n'ait été menée auprès des communautés affectées, les consultations effectuées en 2024 auprès de représentants des parties prenantes ont validé la matérialité des ressources entrantes et sortantes ainsi que la non-matérialité des déchets. Ces résultats ont été intégrés dans l'évaluation de double matérialité de 2025.

Par ailleurs, sur la dimension sociale, le Groupe a réalisé une évaluation pour connaître les impacts et les risques découlant de ses interactions avec les communautés. Cette évaluation a couvert les 30 plus grands sites de Schneider Electric dans le monde, ainsi qu'une sélection de 40 projets clients. L'évaluation a révélé que certains impacts négatifs étaient plus susceptibles de se matérialiser pour les communautés proches de sites industriels ou administratifs, ainsi que dans les zones de déploiement de projets clients de très grande envergure.

Sur le volet de la gouvernance, la cybersécurité a été intégrée parmi les enjeux de durabilité depuis 2024, compte tenu des impacts négatifs importants que pourraient engendrer des incidents de sécurité affectant les solutions ou les systèmes informatiques de Schneider Electric.



Cette section décrit le processus d'évaluation de la double matérialité et les mises à jour effectuées en 2025. Pour toutes précisions sur l'évaluation menée en 2024, veuillez vous reporter au [Document d'Enregistrement Universel 2024](#).

2.1.2.3 Notation

En 2025, la méthodologie d'évaluation a été mise à jour pour introduire une approche fondée sur le risque maximal pour chaque impact, risque et opportunité. De plus, cette année, chaque élément d'impact ou de risque évalué dans le cadre interne a été relié de manière plus détaillée aux impacts, risques et opportunités répertoriés, renforçant ainsi la précision de l'évaluation.

Des ateliers ont été organisés avec des experts des différents sujets pour noter les éléments qui n'avaient pas déjà été évalués dans la matrice du Plan de vigilance ou dans la Gestion des risques d'entreprise. Ces éléments ont été notés à l'aide d'échelles permettant d'évaluer la gravité de l'impact et la gravité financière (selon quatre niveaux de risque) et la probabilité correspondante (allant d'improbable à probable). Pour déterminer la matérialité finale, un seuil a été fixé au-dessus du niveau de risque élevé, en fonction de la gravité et de la probabilité d'occurrence de chaque impact, risque et opportunité. Ce seuil souligne les domaines les plus critiques pour le Groupe d'un point de vue stratégique, en cohérence avec ses objectifs de transition de son activité.

Bien que la méthodologie actualisée ait fait évoluer les scores annuels des impacts, risques et opportunités, elle n'a pas modifié la liste des enjeux significatifs identifiés.

2.1.2.4 Dialogue avec les parties prenantes

Dans la mesure où plusieurs parties prenantes ont pris part aux évaluations décrites précédemment, un processus de consultation directe des parties prenantes a été mené en 2024 pour la phase finale, pour présenter les résultats aux groupes de parties prenantes concernées et recueillir leurs commentaires, avant de valider les conclusions ou de les ajuster si nécessaire.

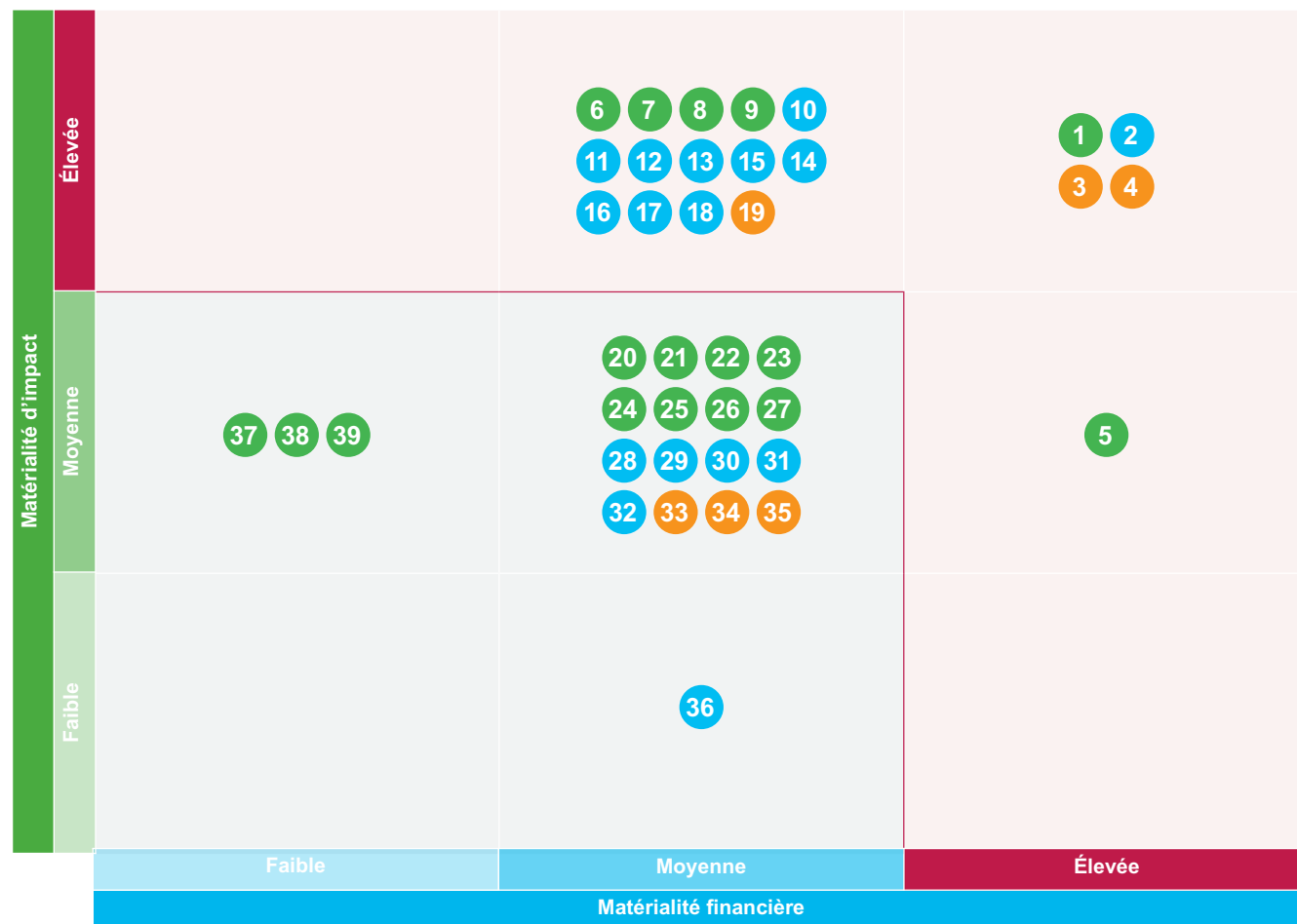
Ce processus de consultation des parties prenantes a permis à Schneider Electric de vérifier les résultats de matérialité pour les enjeux de durabilité, ainsi que les impacts, risques et opportunités correspondants.

La liste finale des enjeux significatifs étant inchangée par rapport aux résultats de 2024, aucune consultation supplémentaire des parties prenantes n'a été menée en 2025.

2.1.2.5 Résultats de l'évaluation de double matérialité

La matrice suivante présente les enjeux significatifs de développement durable identifiés pour Schneider Electric, regroupés selon leur niveau de pertinence pour le Groupe. Sur ce visuel, les opportunités financières ont été exclues afin de permettre une comparaison plus intelligible des risques financiers. En effet, le Groupe a identifié des opportunités financières significatives liées à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique et à l'énergie. Celles-ci sont détaillées dans le tableau des impacts, risques et opportunités significatifs ci-dessous. Toutefois, les impacts positifs comme négatifs sont inclus dans le visuel ci-dessous.

Matrice de matérialité



● Environnement ● Social ● Gouvernance Seuil de matérialité (SE) : Schneider Electric (CV) : Chaîne de valeur

Enjeux de durabilité

- | | |
|--|--|
| 1 Flux de ressources entrantes | 20 Pollution des sols |
| 2 Confidentialité des données | 21 Pollution des eaux |
| 3 Corruption et versement de pots-de-vin | 22 Pollution de l'air |
| 4 Cybersécurité | 23 Impacts et dépendances sur les services écosystémiques |
| 5 Adaptation au changement climatique | 24 Déchets |
| 6 Atténuation du changement climatique | 25 Vecteurs d'impacts directs de la perte de biodiversité |
| 7 Énergie | 26 Eau |
| 8 Substances préoccupantes | 27 Pollution des organismes vivants |
| 9 Flux de ressources sortantes | 28 Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (CV) |
| 10 Santé et sécurité (SE) | 29 Travail illégal et non déclaré (SE) |
| 11 Santé et sécurité (CV) | 30 Travail forcé (SE) |
| 12 Droits des communautés affectées | 31 Travail des enfants (CV) |
| 13 Conditions de travail (SE) | 32 Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux |
| 14 Conditions de travail (CV) | 33 Engagement politique et activités de lobbying |
| 15 Travail forcé (CV) | 34 Protection des lanceurs d'alerte |
| 16 Égalité de traitement et égalité des chances pour tous (SE) | 35 Culture d'entreprise |
| 17 Sécurité des consommateurs | 36 Travail des enfants (SE) |
| 18 Formation et développement des compétences (SE) | 37 Microplastiques |
| 19 Gestion des relations avec les fournisseurs | 38 Impacts sur l'état des espèces |
| | 39 Ressources marines |

2. États de durabilité

Impacts, risques et opportunités significatifs liés au développement durable

Le tableau ci-dessous présente les impacts, risques et opportunités significatifs de Schneider Electric en 2025, c'est-à-dire les risques financiers de niveau élevé, et les impacts de niveau élevé.

L'approche du Groupe en matière de développement durable se caractérise par une vision tournée vers l'avenir. Par conséquent, tous les impacts, risques et opportunités ont été évalués à court terme (actuel), à moyen terme (2 à 5 ans) et à long terme (au-delà de 5 ans).

Tous les impacts significatifs sont attendus à court et moyen terme, tandis que les impacts à long terme sont également anticipés dans les domaines où le Groupe prévoit des évolutions significatives du marché, différentes des attentes à plus court terme. C'est notamment le cas pour les impacts liés à l'adaptation au changement climatique, à l'atténuation du changement climatique, à l'énergie, aux ressources entrantes et aux ressources sortantes. Ces horizons temporels ont été définis conformément à la norme ESRS 1, paragraphe 6.4 « Définition du court, du moyen et du long terme aux fins de la publication d'informations ».

AM Amont AV Aval SE Opérations de Schneider EX Principales parties prenantes

Environnement			
Enjeu de durabilité	Type d'IRO	Localisation	Description
Adaptation au changement climatique	Risque financier	AM SE	Interruptions de l'activité et dommages aux actifs dans les opérations et sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le changement climatique augmente la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes, exposant la Société à des pertes de revenus et à des coûts supplémentaires liés à des interruptions d'activité et à des dommages aux actifs sur ses sites ou sur la chaîne de valeur.
	Risque financier	SE	Incapacité à adapter les produits et activités au changement climatique. Hausse des dépenses consacrées aux matières premières et aux nouveaux développements, et pertes de revenus induites par la transition climatique.
	Opportunité financière	AV	Aide aux clients à s'adapter au changement climatique. Chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments, efficacité énergétique des centres de données, bâtiments résistants aux intempéries, systèmes d'alerte météorologique d'urgence, systèmes de dessalement et de filtration, équipements électriques résistants aux intempéries.
Atténuation du changement climatique	Impact négatif (Réel)	AM SE AV	Accélération du changement climatique due aux émissions de gaz à effet de serre. La majorité des émissions de GES de Schneider Electric provient de l'utilisation des produits vendus, des biens et services achetés et des émissions en fin de vie des produits vendus.
	Impact positif (Réel)	AV	Contribution à l'atténuation du changement climatique grâce à des solutions liées à l'électrification, l'automatisation et la digitalisation. Le portefeuille d'offres de Schneider Electric est idéalement positionné pour contribuer à l'atténuation du changement climatique, en réduisant les émissions de GES grâce à l'électrification et à l'automatisation. Ces offres sont intégrées sur le plan digital, ce qui favorise un potentiel d'atténuation plus élevé.
	Opportunité financière	SE AV	Mise au point de nouvelles solutions pour aider les clients et la chaîne de valeur à utiliser plus efficacement leur énergie et leurs ressources. Le changement climatique est l'une des grandes tendances clés qui sous-tendent la stratégie de Schneider Electric. Pour atténuer le changement climatique, Schneider Electric peut aider ses clients à optimiser leur efficacité énergétique, à électrifier leurs opérations et à explorer de nouveaux concepts, notamment la capture et le stockage du carbone (CCUS), l'électrification de la mobilité et du chauffage.
Énergie	Impact positif (Réel)	SE AV	Génération d'économies d'énergie. En accélérant la transition vers une consommation digitale, plus intelligente et plus efficace grâce aux produits et services de Schneider Electric.
	Impact positif (Réel)	AV	Décarbonation du marché et de la chaîne de valeur. En électrifiant la consommation d'énergie et en adoptant un mix électrique plus écologique grâce aux produits et services de Schneider Electric.
	Opportunité financière	SE AV	Développement de nouvelles activités liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La transition énergétique est l'une des grandes tendances clés qui sous-tendent la stratégie de Schneider Electric. Schneider Electric est en mesure d'aider ses clients à optimiser leur efficacité énergétique, à explorer de nouveaux modèles de production électrique, incluant l'hydrogène, les microréseaux, l'énergie nucléaire et le prosumérisme.
Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Impact négatif (Réel)	AM SE AV	Menace pour la santé humaine et/ou l'environnement en utilisant des substances dangereuses. Comme pour la plupart des entreprises industrielles, le portefeuille de produits de Schneider Electric est concerné par des substances extrêmement préoccupantes et par des substances préoccupantes, avec notamment la présence de plomb dans certains alliages métalliques, les retardateurs de flamme bromés dans les polychlorobiphényles (PCB), le cobalt dans les traitements de surface, ou les substances polyfluoroalkylées et perfluoroalkylées (PFAS) dans différents composants.

AM Amont AV Aval SE Opérations de Schneider EX Principales parties prenantes

Environnement (suite)

Enjeu de durabilité	Type d'IRO	Localisation	Description
Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif (Réel)	AM SE	Contribution à la raréfaction des ressources par l'utilisation de matériaux critiques. Schneider Electric dépend de certains minerais/métaux critiques pour la composition de ses produits ou pour ses procédés de fabrication, tels que les 3TG, le cuivre, le cobalt, le coltan, le mica, le lithium, le cérium et l'erbium.
	Impact positif (Réel)	AM	Incitation envers les fournisseurs à fournir des matières premières durables. L'objectif est d'augmenter la proportion de matières premières durables dans les produits Schneider Electric (thermoplastiques, acier et aluminium) dans le cadre de la stratégie visant à relever les défis en matière de changement climatique, d'épuisement des ressources et de pollution.
	Risque financier	AM	Perturbations de l'activité et augmentation des coûts causées par la raréfaction des ressources. L'accélération de l'électrification dans le monde crée une concurrence croissante pour l'accès à certains matériaux essentiels, ce qui peut entraîner une hausse des coûts d'approvisionnement et un manque de résilience chez les fournisseurs.
Ressources sortantes liées aux produits et services	Impact négatif (Réel)	AV SE	Génération d'un flux de matériaux sortants significatif. La production de Schneider Electric englobe différentes catégories de produits et d'emballages qui contiennent des matériaux tels que des composants électroniques, des plastiques, des semi-conducteurs, des transformateurs et des batteries. Ces produits et emballages ont un impact sur l'environnement, il est donc nécessaire d'améliorer la durabilité, le recyclage et la circularité des produits.

Social

Enjeu de durabilité	Type d'IRO	Localisation	Description
Conditions de travail	Impact négatif (Potentiel)	SE	Affectation de la santé mentale et physique des collaborateurs. En l'absence d'une stratégie exhaustive de ressources humaines, de mauvaises conditions de travail peuvent apparaître sur tous les lieux de travail et entraîner des risques psychosociaux, une augmentation de l'absentéisme et des accidents du travail.
	Impact négatif (Potentiel)	SE	Heures de travail excessives et mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Des politiques appropriées sont essentielles pour prévenir la dégradation des conditions de travail et protéger le bien-être des employés.
	Impact positif (Potentiel)	SE	Contribution à la santé physique et mentale des employés. La stratégie de Schneider Electric en matière de capital humain promeut le bien-être au travail.
Santé et sécurité	Impact négatif (Réel)	SE	Domages corporels subis par des employés de Schneider Electric. Dans l'industrie, les risques les plus importants sont rattachés aux 10 principaux dangers : chutes, chariots de manutention motorisés, machines, conduite, dangers électriques, incendies et explosions, opérations de levage, espaces confinés, substances dangereuses et catastrophes naturelles.
	Impact négatif (Potentiel)	SE	Exposition des salariés à des agents chimiques, biologiques et physiques entraînant des effets néfastes sur la santé.
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Impact positif (Potentiel)	SE	Amélioration du bien-être et du sentiment d'appartenance des collaborateurs. La stratégie du Groupe consiste à promouvoir un lieu de travail favorable à la diversité et à l'inclusion afin de créer un sentiment d'appartenance, pour que chacun se sente inclus, respecté et traité avec attention.
Formation et développement des compétences	Impact positif (Potentiel)	SE	Amélioration de l'employabilité des collaborateurs. Résultat de la stratégie de capital humain du Groupe qui vise un développement continu des compétences des collaborateurs.
Conditions de travail (dans la chaîne de valeur)	Impact négatif (Potentiel)	AM AV	Risque d'atteinte à la santé mentale et physique des travailleurs de la chaîne de valeur. Selon le rapport « Appel en faveur d'environnements de travail plus sûrs et plus sains » de l'Organisation internationale du travail, l'exposition à de longues journées de travail est le principal facteur de risque entraînant la mort.
	Impact négatif (Potentiel)	AM AV	Affectation de la santé mentale des travailleurs de la chaîne de valeur. En l'absence d'une action appropriée de la direction, des conditions de travail médiocres, conjuguées à un environnement économique incertain, peuvent affecter significativement la santé mentale des travailleurs de la chaîne de valeur.
	Impact positif (Potentiel)	AM AV	Contribution au bien-être des travailleurs de la chaîne de valeur en promouvant des conditions de travail responsables et éthiques.

2. États de durabilité

AM Amont AV Aval SE Opérations de Schneider EX Principales parties prenantes

Social (suite)			
Enjeu de durabilité	Type d'IRO	Localisation	Description
Santé et sécurité (dans la chaîne de valeur)	Impact négatif (Réal)	AV	Dommages corporels subis par des travailleurs de la chaîne de valeur. Les risques de santé dans la chaîne de valeur sont principalement liés à la santé et à la sécurité au travail (notamment : chutes, chariots de manutention motorisés, machines, conduite, dangers électriques, incendies et explosions, opérations de levage, espaces confinés, substances dangereuses et catastrophes naturelles).
	Impact négatif (Potentiel)	AM AV	Exposition des travailleurs de la chaîne de valeur à des agents chimiques, biologiques et physiques entraînant des effets néfastes sur la santé.
Travail forcé (dans la chaîne de valeur)	Impact négatif (Potentiel)	AM AV	Risque de violation des droits humains fondamentaux et d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des travailleurs de la chaîne de valeur. En l'absence d'une vigilance suffisante, les travailleurs de la chaîne de valeur de Schneider Electric pourraient être exposés à un risque de travail forcé, entraînant des atteintes physiques, des risques psychosociaux et des violations des droits humains.
Droits des communautés affectées	Impact négatif (Potentiel)	EX	Atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels des communautés locales. Les activités de Schneider Electric dans la chaîne de valeur pourraient être exposées au risque d'être impliquées dans l'atteinte aux droits des communautés, comme le logement convenable, l'alimentation suffisante, l'eau et l'assainissement, les impacts liés aux droits fonciers et à la sécurité.
	Impact négatif (Potentiel)	EX	Violation des droits des communautés autochtones. Les activités de Schneider Electric dans la chaîne de valeur pourraient être exposées au risque d'être impliquées dans l'atteinte à certains droits propres aux peuples autochtones, tels que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, l'auto-détermination et les droits culturels.
Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif (Réal)	AV	Déclenchement de dommages physiques ou matériels. Les risques liés à l'utilisation des produits du Groupe et les défaillances dans leur mise en œuvre peuvent entraîner des dommages corporels ou matériels et compromettre la sécurité des consommateurs/utilisateurs finaux.
Confidentialité des données	Impact négatif (Réal)	AV	Risque de fuites d'informations privées et sensibles. En cas de violation de données ayant un impact sur les produits connectés du Groupe, la protection des données relatives aux clients pourrait être compromise.
	Risque financier	EX AV	Risques juridiques potentiels. Amendes liées à une non-conformité réglementaire, contentieux et/ou poursuites judiciaires (p. ex. législations sur la protection de la vie privée, RGPD)

AM Amont AV Aval SE Opérations de Schneider EX Principales parties prenantes

Gouvernance			
Enjeu de durabilité	Type d'IRO	Localisation	Description
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Impact négatif (Potentiel)	AM	Mise en danger de la stabilité financière des fournisseurs. Si les dirigeants n'y remédient pas, les pratiques de paiement injustes/contraires à l'éthique à l'égard des fournisseurs peuvent entraîner une insolvabilité financière des fournisseurs et de mauvaises conditions de travail pour leurs employés.
	Impact positif (Potentiel)	AM AV	Renforcement du niveau de maturité en matière de droits humains, de travail décent et de pratiques commerciales équitables. Résultat de la stratégie d'approvisionnement durable du Groupe et de l'engagement des fournisseurs.
Corruption et versement de pots-de-vin (prévention et détection, y compris les formations, incidents)	Risque financier	EX	Interdiction de participer à des appels d'offres ou de recevoir des fonds publics. En cas de corruption et/ou de versement de pots-de-vin.
	Risque financier	EX	Procédures judiciaires, poursuites, sanctions et amendes potentielles. En cas de non-respect des lois et réglementations (p. ex. loi Sapin II, amendes allant jusqu'à 500 millions d'euros).
	Risque financier	EX	Atteinte à la réputation. Les affaires de corruption et de pots-de-vin peuvent entraîner une couverture médiatique négative et des retombées défavorables sur les relations publiques.
	Impact négatif (Potentiel)	SE	Pression exercée sur les salariés de Schneider Electric pour qu'ils participent à des pratiques de corruption. La corruption ou le versement de pots-de-vin exposent les salariés à des sanctions judiciaires personnelles tout en portant atteinte au moral et à l'engagement des employés.
	Impact négatif (Potentiel)	AM AV	Pression exercée sur des fournisseurs et/ou des contractants pour qu'ils participent à des pratiques de corruption. La collusion ou le versement de pots-de-vin pour l'obtention de contrats sapent la confiance et faussent le jeu de la concurrence sur le marché.
Cybersécurité (spécifique à l'entité)	Impact négatif (Potentiel)	AV	Dommages sur actifs des clients par la diffusion de logiciels malveillants dans l'environnement de production d'un client de Schneider Electric. Diffusion possible via des opérations ou un équipement de service sur le terrain compromis
	Impact négatif (Potentiel)	AV	Dommages sur le site d'un client. En cas de défaillance de l'environnement de contrôle des installations chez le client et du processus de support client de Schneider Electric.
	Impact négatif (Réal)	AV	Risque de compromission des micrologiciels et des logiciels de Schneider Electric affectant les actifs des clients. Conséquence d'une action malveillante (intentionnelle ou non) ou d'une vulnérabilité dans un produit fourni aux clients.
	Impact négatif (Réal)	SE	Perturbations liées à une défaillance des fonctionnalités de détection et de protection dans les environnements des technologies de l'information (IT) et des technologies opérationnelles (OT) de Schneider Electric.
	Risque financier	EX	Risque de conformité. Amendes potentielles et risque de perte de licence d'exploitation en cas de non-conformité.

Même si, à ce jour, la plupart des risques significatifs et des potentiels impacts négatifs identifiés ne se sont pas concrétisés de manière substantielle, le Groupe reconnaît que le développement durable est un domaine en évolution permanente et s'efforce d'améliorer et d'adapter constamment sa stratégie pour conserver un modèle économique robuste. Pour ce faire, il évalue constamment sa résilience en matière d'impacts et de risques en s'appuyant sur les différentes évaluations décrites précédemment dans cette section, telles que le cadre de la GRE et la matrice du Plan de vigilance, parmi d'autres.

Les effets de ces impacts, risques et opportunités significatifs sur le modèle économique et la stratégie du Groupe, ainsi que les politiques et actions qui en découlent et qui s'inscrivent dans la stratégie de résilience du Groupe, sont décrits dans les sections correspondantes de l'état de durabilité.

Les programmes et la direction stratégique de transformation de Schneider Electric ont déjà évolué en réponse aux enjeux liés au développement durable et continueront à le faire, de manière à anticiper les évolutions majeures du marché.

L'illustration suivante est une représentation simplifiée de la chaîne de valeur de Schneider Electric, comprenant une cartographie des impacts, risques et opportunités (IROs) significatifs.



Légende

Risques

- 1 Risque d'interruptions de l'activité et de dommages aux actifs dans la chaîne de valeur
- 2 Incapacité à adapter les produits et activités au changement climatique
- 3 Interruptions de l'activité et augmentation des coûts induites par la rareté des ressources
- 4 Risques juridiques potentiels liés à la protection de la vie privée et à la confidentialité des données
- 5 Interdiction de participer à des appels d'offres ou de recevoir des fonds publics
- 6 Procédures judiciaires, poursuites, sanctions et amendes potentielles liées à la non-conformité
- 7 Atteinte à la réputation liée à la corruption et aux pots-de-vin
- 8 Risque de non-conformité lié à la cybersécurité

Opportunités

- 1 Aide aux clients à s'adapter au changement climatique
- 2 Mise au point de nouvelles solutions pour aider les clients et la chaîne de valeur à utiliser plus efficacement leur énergie et leurs ressources
- 3 Développement de nouvelles activités liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique

Impact positif

- 1 Contribution à l'atténuation du changement climatique grâce à des solutions liées à l'électrification, l'automatisation et la digitalisation
- 2 Génération d'économies d'énergie
- 3 Décarbonation du marché et de la chaîne de valeur
- 4 Incitation envers les fournisseurs à fournir des matières premières durables
- 5 Contribution à la santé physique et mentale des employés
- 6 Amélioration du bien-être et du sentiment d'appartenance des collaborateurs
- 7 Amélioration de l'employabilité par la formation
- 8 Contribution au bien-être des travailleurs de la chaîne de valeur en promouvant des conditions de travail responsables et éthiques.
- 9 Renforcement du niveau de maturité en matière de droits humains, de travail décent et de pratiques commerciales équitables

Impact négatif

- 1 Accélération du changement climatique due aux émissions de gaz à effet de serre
- 2 Menace pour la santé humaine et/ou l'environnement en utilisant des substances dangereuses
- 3 Contribution à la raréfaction des ressources par l'utilisation de matériaux critiques
- 4 Génération d'un flux de matériaux sortants significatif
- 5 Affectation de la santé mentale et physique des collaborateurs liée aux conditions de travail
- 6 Risques liés aux heures de travail excessives et à un mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- 7 Dommages corporels subis par les employés dus à des défaillances en matière de santé et sécurité
- 8 Exposition des salariés à des agents chimiques, biologiques et physiques entraînant des effets néfastes sur la santé
- 9 Risque d'atteinte à la santé physique des travailleurs de la chaîne de valeur lié aux conditions de travail.
- 10 Affectation de la santé mentale des travailleurs de la chaîne de valeur.
- 11 Dommages corporels subis par des travailleurs de la chaîne de valeur dus à des défaillances en matière de santé et sécurité
- 12 Exposition des travailleurs de la chaîne de valeur à des agents chimiques, biologiques et physiques entraînant des effets néfastes sur la santé
- 13 Risque de violation des droits humains fondamentaux et d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des travailleurs de la chaîne de valeur
- 14 Atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels des communautés locales
- 15 Violation des droits des communautés autochtones
- 16 Déclenchement de dommages physiques ou matériels dû à une mauvaise utilisation des produits du Groupe
- 17 Risque de fuites d'informations privées et sensibles
- 18 Mise en danger de la stabilité financière des fournisseurs
- 19 Pression exercée sur les salariés de Schneider Electric pour participer à des pratiques de corruption
- 20 Pression exercée sur des fournisseurs et/ou des contractants pour qu'ils participent à des pratiques de corruption
- 21 Dommages aux actifs des clients par la diffusion de logiciels malveillants
- 22 Dommages sur les sites des clients résultant d'une défaillance dans l'environnement de contrôle des installations chez le client et du processus de support client
- 23 Risque de compromission des micrologiciels et des logiciels affectant les actifs des clients
- 24 Perturbations liées à une défaillance des fonctionnalités de détection et de protection dans les environnements des technologies de l'information (IT) et des technologies opérationnelles (OT) de Schneider Electric

2.1.3 Bases de préparation

2.1.3.1 Dispositions légales et réglementaires

La publication d'informations en matière de développement durable fait partie des exigences légales et réglementaires découlant de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Elle a été préparée sur une base consolidée.

Comme indiqué dans la norme ESRS 1 – Exigences générales, certaines estimations sont nécessaires, en raison des difficultés de collecte de données qui échappent au contrôle de Schneider Electric, principalement dans les domaines suivants :

- Pour estimer les résultats quantitatifs des flux de ressources entrantes et sortantes, certaines hypothèses et extrapolations ont été appliquées. La comptabilisation des émissions du scope 3 est alignée sur les recommandations méthodologiques du GHG Protocol, et Schneider Electric s'engage à aller au-delà en recueillant davantage de données primaires pour améliorer le niveau de détail des informations publiées et la capacité à agir sur leur fondement.
- Concernant les substances extrêmement préoccupantes et les substances préoccupantes (SVHC et SoC), la disponibilité des données est limitée, car elle repose sur les déclarations des fournisseurs et les déclarations complètes des matériaux, qui sont facultatives et parfois incomplètes. En outre, des hypothèses sont formulées concernant les pourcentages et quantités moyens puisque les données sont insuffisantes. De même, et comme indiqué dans la **section 2.2.4** relative à l'approche du Groupe au regard de la Taxonomie européenne, en ce qui concerne les substances énumérées à l'article 57 du règlement (CE)1907.2006 mais non identifiées au titre de l'article 59, paragraphe 1, en raison de la difficulté d'obtenir des déclarations de matériaux et des données de la part des fournisseurs au-delà du premier niveau, le Groupe ne peut pas quantifier pleinement l'impact de l'exclusion des produits contenant des substances qui ne figurent pas encore sur la liste des substances candidates à l'enregistrement dans REACH.

En 2025, le Groupe a poursuivi sa stratégie de digitalisation du reporting afin de permettre une collecte, un suivi et un reporting efficaces et robustes des informations liées à la CSRD, en intégrant l'ensemble des sources de données pertinentes, tout en s'appuyant sur l'outil EcoStruxure™ Resource Advisor de Schneider Electric.

En 2025, le Groupe a également poursuivi la formalisation de son cadre de contrôle interne relatif à la CSRD, afin de garantir que les contrôles soient correctement structurés et efficacement mis en œuvre pour sécuriser la fiabilité et l'exactitude des informations ESG. Cette année, les efforts se sont principalement concentrés sur le renforcement des contrôles dans les domaines des Ressources Humaines, de la Santé & Sécurité, ainsi que de la Consommation d'Énergie. Pour les années à venir, le Groupe prévoit d'élargir et d'opérationnaliser davantage ce cadre de contrôle interne CSRD, en étroite collaboration avec les équipes de gestion des risques d'entreprise, les équipes Finance, et l'ensemble des domaines contributeurs.

Dans le cadre de l'amélioration continue du reporting développement durable de Schneider Electric, plusieurs ajustements ont été mis en œuvre en 2025 et appliqués de manière rétroactive à la base 2024, afin de renforcer la cohérence et la comparabilité. Ces mises à jour reflètent une maturité accrue du reporting, une qualité de données améliorée et un alignement plus précis avec les réalités opérationnelles. En particulier, des corrections ont été apportées à la classification de certains flux de matières dans les tableaux des indicateurs sur les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, ainsi qu'au calcul du délai moyen de paiement des fournisseurs (en jours). Ces évolutions, détaillées dans les sections concernées du Rapport de Durabilité, n'altèrent pas les tendances de performance globales, et garantissent une représentation plus robuste et plus fiable des indicateurs.

En 2025, Schneider Electric a réajusté ses émissions de GES de l'année de référence 2021 pour les Scopes 1, 2 et 3 afin de refléter des améliorations méthodologiques, notamment les nouvelles orientations concernant la Catégorie 11 du Scope 3 (utilisation des produits vendus), ainsi qu'un traitement harmonisé des changements organisationnels et du forçage radiatif. Les facteurs d'émission liés à l'électricité ont également été mis à jour selon le scénario STEPS du rapport IEA WEO 2022. Les impacts de ces ajustements sont limités et n'affectent pas les objectifs SBTi validés du Groupe, pour lesquels seules les valeurs absolues de l'année de référence ont été recalculées. La revue a été assurée par des auditeurs externes et garantit un suivi cohérent des progrès en matière de décarbonation.



Pour plus de détails concernant les méthodologies appliquées, les hypothèses de mesure et les actions prévues pour améliorer la précision, veuillez vous reporter à la **section 2.5.1 Méthodologies CSRD**.

2.1.3.2 Périmètre

Afin de rationaliser les efforts de reporting et de tenir compte des limites actuelles des processus d'établissement de rapports du Groupe (déploiement progressif des outils informatiques du Groupe dans toutes les entités, par exemple), Schneider Electric exclut certaines entités de ses états de durabilité, même si celles-ci sont incluses dans les états financiers.

La liste des entités exclues est déterminée au niveau des sous-thèmes, en fonction de l'état du déploiement des outils informatiques pour la collecte des données et de la matérialité pour le Groupe, en veillant à ce que la couverture finale représente au moins 95 % des activités et des performances du Groupe pour chaque point de données, à l'exception des indicateurs relatifs aux pratiques de paiement, qui couvrent environ 85 % des dettes fournisseurs et des dépenses du Groupe. Ce processus d'exclusion garantit que l'état de durabilité donne une image fidèle et offre une juste représentation de Schneider Electric. La couverture obtenue est considérée comme représentative, et les exclusions n'ont pas d'impact sur les résultats de l'évaluation de double matérialité du Groupe.

Conformément aux exigences de la norme ESRS E1 relatives aux rapports sur les émissions de GES, le périmètre doit inclure les coentreprises sous contrôle opérationnel. Schneider Electric exclut toutes les coentreprises de ses déclarations relatives à la durabilité et de ses rapports sur les émissions de GES des Scopes 1 et 2, car la société n'a pas de contrôle opérationnel sur ces entités.

Dans l'ensemble des états de durabilité, les actions et objectifs liés aux priorités de développement durable de Schneider Electric se réfèrent aux programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et Schneider Sustainability Essentials (SSE). Ces initiatives, qui font partie de la stratégie 2021-2025 du Groupe, définissent les objectifs de développement durable et suivent les performances dans les principaux domaines d'action. Le périmètre du SSI et du SSE a été défini en 2020 et ne correspond donc pas au périmètre de la CSRD, car il exclut toutes les entités non intégrées sur le plan informatique identifiées à ce moment-là. Cependant, le cycle 2021-2025 touchant à sa fin, le Groupe a amorcé le lancement de son programme de développement durable à l'horizon 2030, aligné sur le périmètre de reporting de la directive CSRD.

Pour plus d'informations sur le périmètre de reporting du SSI et du SSE, veuillez consulter la [section 4.1 à la page 244](#).



Pour plus de détails sur la nouvelle série d'objectifs de développement durable à l'horizon 2030, veuillez vous reporter à la [section 1.3 à la page 22](#).

De même, les politiques détaillées dans les états de durabilité couvrent plus de 90 % du périmètre du Groupe en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires. Dans le cadre des plans d'intégration pour chaque acquisition, le déploiement des *Trust Standards* (« normes de confiance ») du Groupe inclut des exigences minimales en termes de politiques, dans des domaines tels que les Ressources humaines, le service Juridique, l'Éthique et la Conformité, la Cybersécurité, que toutes les entités de Schneider Electric doivent respecter. Le Groupe vise à ce que toutes les entités acquises se conforment aux exigences des *Trust Standards* dans un délai de trois ans suivant la clôture.

2.1.3.3 Chaîne de valeur

Schneider Electric a pris en compte les impacts, risques et opportunités potentiels liés à la chaîne de valeur décrite à la section 2.1.1.1 Activités et modèle économique de Schneider Electric, en incluant les activités minières et d'extraction de métaux des fournisseurs de niveau 2 et supérieur, les activités des fournisseurs du niveau 1, ses propres activités, les contractants (sur site et hors site), les distributeurs en aval qui fournissent les intégrateurs de systèmes et les contractants, ainsi que les principales parties prenantes, telles que les communautés locales, la société civile, les partenaires financiers, les lobbys, les ONG et les institutions.

2.1.3.4 Autres

Conformément aux articles L.2312-25 et L.2312-17 du Code du travail et à l'article L.821-54 du Code de commerce, Schneider Electric a mené des consultations avec son Comité social et économique sur les informations liées à la directive CSRD. Ces consultations comprenaient la présentation du Rapport de développement durable 2024 en avril 2025 et le processus et les résultats de l'évaluation de la double matérialité 2025 en décembre 2025.

2.2 Informations environnementales | ESRS E1, E2, E5



Dans cette section

2.2 Informations environnementales ESRS E1, E2, E5	56	2.2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire ESRS E5	92
2.2.1 Précurseur de la décarbonation ESRS E1	57	2.2.4 Éléments méthodologiques pour la Taxonomie européenne	106
2.2.2 Réduction de la pollution ESRS E2	86		

Introduction

Cette section présente les informations en lien avec l'application des Normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) pour les sujets environnementaux. Pour Schneider Electric, ces normes guident la publication d'informations concernant le changement climatique, la pollution, l'utilisation des ressources et l'économie circulaire. Elles créent un cadre solide pour relever les défis environnementaux pressants de notre temps.

Cette section est divisée en quatre sous-sections :

1. « **2.2.2.1 Précurseur de la décarbonation | ESRS E1** », qui précise aux parties prenantes l'impact de Schneider Electric sur le changement climatique, en incluant les impacts positifs et négatifs significatifs, les efforts d'atténuation et les stratégies d'adaptation. Cette sous-section couvre les émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation d'énergie et les effets financiers des risques et opportunités liés au climat.
2. « **2.2.2.2 Réduction de la pollution | ESRS E2** », qui décrit comment Schneider Electric gère les substances préoccupantes, ainsi que les effets financiers des risques et opportunités liés à la pollution.
3. « **2.2.2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire | ESRS E5** », qui précise les exigences de publication sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire, en mettant l'accent sur l'approvisionnement durable et le maintien de la valeur des produits et des matériaux. Il s'agit d'aider les utilisateurs à comprendre les impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et aux principes de l'économie circulaire.
4. « **2.2.2.4 Éléments méthodologiques pour la Taxonomie européenne** »

Faits marquants en 2025

82 %

De baisse des émissions des Scopes 1 et 2 par rapport à 2017

48 %

De matières premières durables dans nos produits depuis 2020

428 450

Tonnes de consommation de ressources primaires évitées depuis 2017, grâce aux programmes de reprise et à la gestion des produits en fin de vie

90 %

Du chiffre d'affaires « produits » provient d'offres qui publient plus de 14 indicateurs environnementaux

2.2.1 Précurseur de la décarbonation | ESRS E1

2.2.1.1 Stratégie climatique

Notre plan de transition

Stratégie Net-Zéro

La stratégie Net-Zéro de Schneider Electric définit des objectifs ambitieux visant à réduire l'impact des activités du Groupe et de l'ensemble de sa chaîne de valeur sur le changement climatique, et à neutraliser les émissions résiduelles conformément aux données scientifiques. À travers ces objectifs, Schneider Electric vise à réduire ses risques liés à la transition climatique en matière de réglementation, de législation et de comportement des agents économiques, et à anticiper l'évolution du paysage concurrentiel qui peut présenter des risques pour les entreprises retardant leur transition vers une économie bas carbone.

En août 2022, Schneider Electric a été l'une des premières entreprises à voir ses objectifs de réduction des GES validés par l'initiative Science Based Target (SBTi), en conformité avec le « Corporate Net-Zero Standard », publiée en octobre 2021. Dans le cadre de son engagement Net-Zéro, le Groupe a défini des objectifs à moyen et long terme.

Dans le cadre de ses objectifs SBTi 2050, le Groupe s'engage à être Net-Zéro sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050, ce qui implique de réduire son empreinte 2021 de 90 % en termes absolus d'ici 2050 et de neutraliser les émissions résiduelles grâce à des crédits d'absorption du carbone de haute qualité.

Par ailleurs, dans le cadre de ses objectifs SBTi 2030, le Groupe s'engage à :

- Être « Prêt pour Net-Zéro » pour ses opérations, en réduisant de 76 % en absolu ses émissions des Scopes 1 et 2 par rapport au niveau de référence de 2021, et en neutralisant les émissions résiduelles grâce à des crédits d'absorption du carbone de haute qualité. Cela équivaut à une réduction de 90 % par rapport à la valeur de référence de 2017.
- Réduire de 25 % en absolu les émissions de l'ensemble de sa chaîne de valeur (Scope 3) par rapport à 2021.

En outre, le Groupe couvre, à compter de 2025, l'intégralité de ses émissions opérationnelles dans le cadre de sa trajectoire « Prêt pour Net-Zéro », en finançant et en contribuant à des projets qui évitent ou absorbent du carbone.

Le Groupe a également pris des engagements spécifiques en matière d'efficacité énergétique, d'électrification et d'électricité renouvelable dans le cadre des initiatives EP100, EV100 et RE100 du Climate Group. Chacune de ces initiatives définit des cibles spécifiques d'ici 2030, respectivement : doubler la productivité énergétique des opérations, convertir sa flotte en véhicules électriques et atteindre 100 % d'électricité renouvelable.

Au-delà de son empreinte carbone, et dans le cadre de son ambition d'électrifier le monde pour promouvoir la décarbonation, le Groupe vise à aider ses clients à atteindre deux objectifs : 1) économiser ou électrifier 1,5 milliard de MWh grâce à ses solutions entre 2026 et 2030, 2) économiser et éviter 1,5 milliard de tCO₂ entre 2018 et 2030.

Les objectifs climat de Schneider Electric pour les Scopes 1 et 2 à l'horizon 2030 sont validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), avec une « température d'alignement » (selon la terminologie SBTi) de 1,5 °C de réchauffement climatique. Sur le même horizon, l'objectif du Scope 3 est aligné sur un réchauffement limité à un niveau bien inférieur à 2 °C, toujours selon le cadre de la SBTi. Les objectifs ont été établis en utilisant l'approche de réduction absolue définie par la SBTi. En effet, en l'absence de trajectoire sectorielle spécifique pour les activités de Schneider Electric, la SBTi utilise une trajectoire intersectorielle pour définir la compatibilité des émissions de GES avec différents niveaux d'augmentation de la température. Pour le Scope 3, un objectif aligné sur 1,5 °C aurait représenté une réduction absolue de 42 % sur la même période.

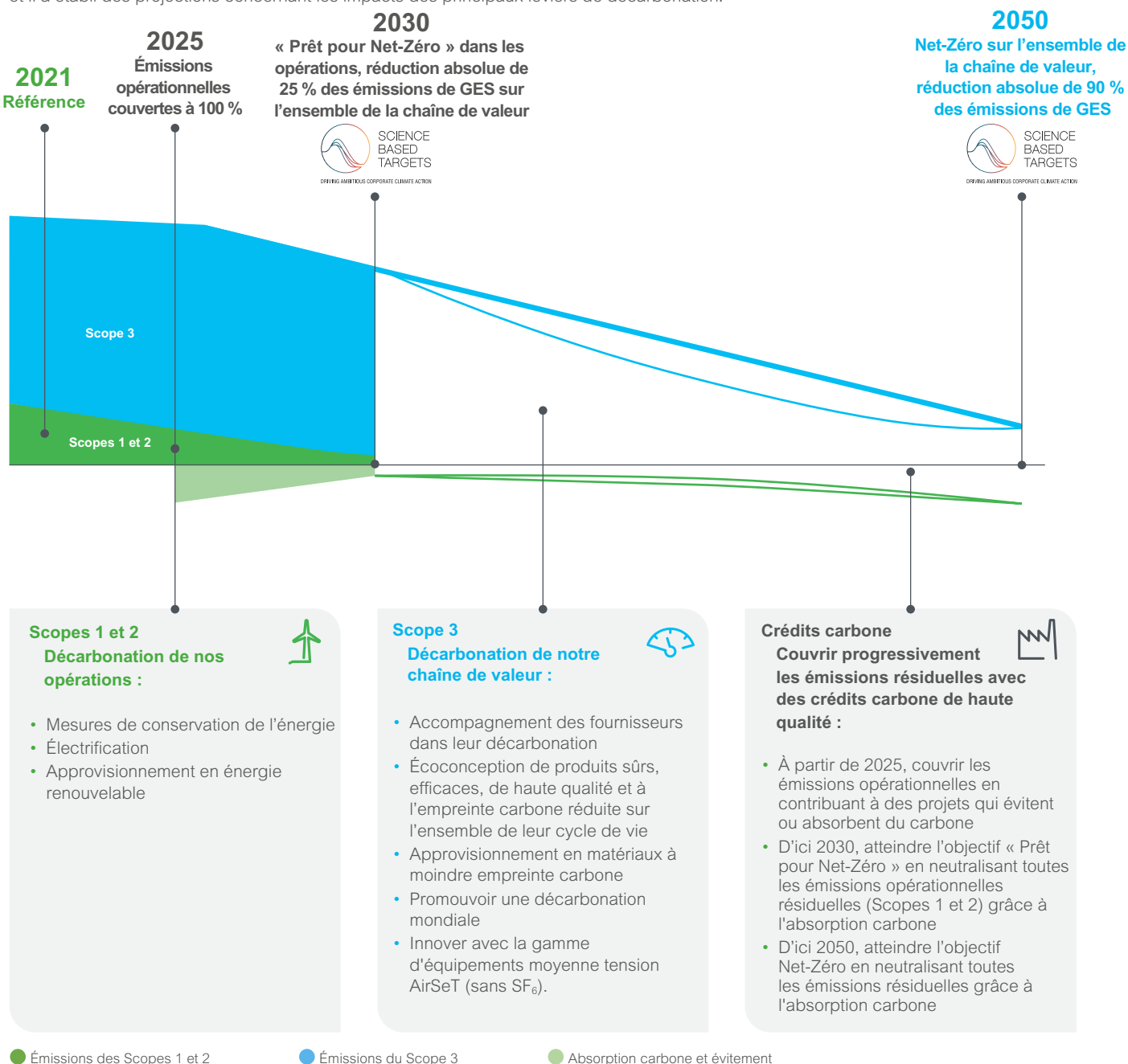
À plus long terme, les objectifs Net-Zéro de Schneider Electric pour 2050 ont été approuvés par la SBTi conformément au « Corporate Net-Zero Standard », le cadre de la SBTi pour fixer les objectifs Net-Zéro des entreprises en accord avec les sciences du climat et cohérents avec un réchauffement limité à 1,5 °C. Cet objectif englobe l'ensemble de l'empreinte carbone du Groupe, c'est-à-dire les trois Scopes.

Le Groupe note que la SBTi est actuellement en train de réviser son standard Net-Zéro, tandis que le GHG Protocol est également en train de réviser ses normes de comptabilité carbone. Le Groupe suit de près ces développements et devra soumettre officiellement de nouveaux objectifs auprès de la SBTi au plus tard en janvier 2028, afin de se conformer au calendrier de la SBTi. À ce stade, il n'est pas prévu de modifier les objectifs pour 2030. Le nouveau standard SBTi pourrait exiger de compléter les objectifs existants pour 2030 par des objectifs à moyen terme allant au-delà de 2030, tout en maintenant les objectifs à long terme pour 2050.

Les principaux leviers de décarbonation

Compte tenu de la nature des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités de Schneider Electric dans les trois Scopes plusieurs leviers de décarbonation et actions clés ont été identifiés pour atténuer le changement climatique. La description détaillée de ces leviers de décarbonation, leur impact sur les objectifs 2030 et les ressources financières associées qui sont prévues pour les cinq prochaines années sont présentés dans les sections ci-dessous. Compte tenu des incertitudes intrinsèques dans la modélisation des émissions futures de GES, la planification financière actuelle a été réalisée dans la perspective des objectifs 2030, tandis que 2050 dépasse l'horizon de prévisibilité. Toutefois, le Groupe anticipe que la nature de la plupart des leviers de décarbonation sera similaire entre 2030 et 2050, avec très probablement une activation plus importante de ces leviers. Il est également attendu que les innovations technologiques et les améliorations en matière de granularité et de précision de la comptabilité carbone permettront d'identifier de nouveaux leviers dans les années à venir. Le Groupe suivra activement les progrès réalisés dans ces domaines. Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement l'objectif Scope 3 pour 2030, l'exercice de prévision révèle un écart possible par rapport à l'objectif, en raison de la dépendance à des facteurs externes tels que la décarbonation du réseau électrique et du secteur industriel. Si le réseau électrique devait se décarboner plus lentement que dans le scénario modélisé, le Groupe adapterait sa stratégie de décarbonation en conséquence.

Les jalons et les principaux leviers de décarbonation de la Stratégie Climat de Schneider Electric sont présentés dans le visuel ci-dessous. Le Groupe a élaboré une stratégie climatique complète comprenant des programmes liés au climat, qui sont présentés à la page suivante, et il a établi des projections concernant les impacts des principaux leviers de décarbonation.



⊕ Pour plus d'informations sur ces leviers, veuillez vous reporter à la [section 2.2.1.4](#) sur les actions liées à l'atténuation du changement climatique.

Programmes développement durable en lien avec la Stratégie Climat de Schneider Electric

Fournisseurs

Opérations

Clients & Communautés

Ambitions 2025

SSI
de 2021
à 2025

- SSI #3 : Réduire de 50 % les émissions de CO₂ liées aux activités des 1 000 principaux fournisseurs
- SSI #4 : Porter à 50 % la part de matières premières durables dans nos produits
- SSI #5 : Nous mobiliser pour que 100 % de nos emballages primaires et secondaires soient exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé
- SSE #4 : 15 % d'efficacité CO₂ dans le transport de marchandises
- SSE #9 : 200 sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »

- SSE #1 : 150 sites Zéro-CO₂
- SSE #3 : 90 % de nos consommations d'électricité proviennent de sources renouvelables
- SSE #5 : 15 % d'efficacité énergétique pour nos sites
- SSE #7 : Un tiers de la flotte de véhicules du Groupe est composée de véhicules électriques.

Jalon 2025 : 100 % des émissions opérationnelles couvertes en contribuant à des projets qui évitent ou absorbent du carbone

- SSI #1 : Atteindre 80 % de revenus avec un impact positif pour l'environnement
- SSI #2 : Accompagner nos clients afin qu'ils économisent ou évitent 800 millions de tonnes d'émissions de CO₂
- SSI #9 : Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 millions de personnes
- SSE #2 : 100 % de nos offres moyenne tension proposées avec des alternatives innovantes sans gaz SF₆
- SSE #6 : 80 % de notre chiffre d'affaires produits réalisé dans le cadre du programme Green Premium
- SSE #10 : 420 000 tonnes de consommation de ressources primaires évitées grâce aux programmes de « récupération en fin de vie » des produits

Ambitions 2030

SSI
de 2026
à 2030

Catalyseur de l'industrie

- 1 500 fournisseurs engagés sur une trajectoire Zéro Carbone pour décarboner la chaîne d'approvisionnement
- 50 % des matériaux sélectionnés offrent une valeur environnementale et éthique supérieure

Conçu pour le futur

- 100 % des principales offres en phase de conception démontrent un niveau d'excellence en circularité et en durabilité

Vers le Net-Zéro

- 90 % de réduction des émissions CO₂ de nos Scopes 1 et 2 en valeur absolue vs. 2017

L'impact commence avec nous

- 100 sites conçus pour prendre soin des personnes, de la nature et des communautés

Cap sur l'efficacité

- 80 % revenus à Impact de Schneider
- 1,5 Md de MWh d'énergie économisée ou électrifiée grâce à nos solutions, 2026-2030
- 100 % des logiciels SE concernés fournissent des informations avancées sur l'énergie et le carbone

Vers le Net-Zéro

- 1,5 Gt de CO₂ économisées ou évitées par les clients grâce à nos solutions, 2018-2030

Plus durable, et mieux

- x2 sur la croissance des services circulaires pour un usage plus vertueux et plus long

Alimenter le progrès

- 100 M personnes ayant accès à une électricité durable

Vers le Net-Zéro

- 25 % de réduction des émissions CO₂ de notre Scope 3 en valeur absolue vs. 2021

Ambition 2030

- Être « Prêt pour Net-Zéro » dans les opérations, en réduisant les émissions des Scopes 1 et 2 de 90 % en absolu par rapport à 2017, et en neutralisant les émissions résiduelles avec grâce à l'absorption carbone
- Réduire les émissions du Scope 3 de 25 % en absolu par rapport à 2021

Ambition 2030

- Être Net-Zéro sur l'ensemble de la chaîne de valeur
- Réduire l'ensemble des émissions de 90 % en absolu par rapport à 2021, et neutraliser les émissions résiduelles grâce à l'absorption carbone

SCIENCE
BASED
TARGETS

DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Note : les programmes sont alloués aux catégories dans lesquelles ils ont l'influence la plus marquée, mais certains peuvent avoir un impact sur plusieurs catégories (p. ex. l'excellence en circularité et en durabilité a un impact sur les émissions de GES tant en amont qu'en aval de la chaîne de valeur).

2. États de durabilité

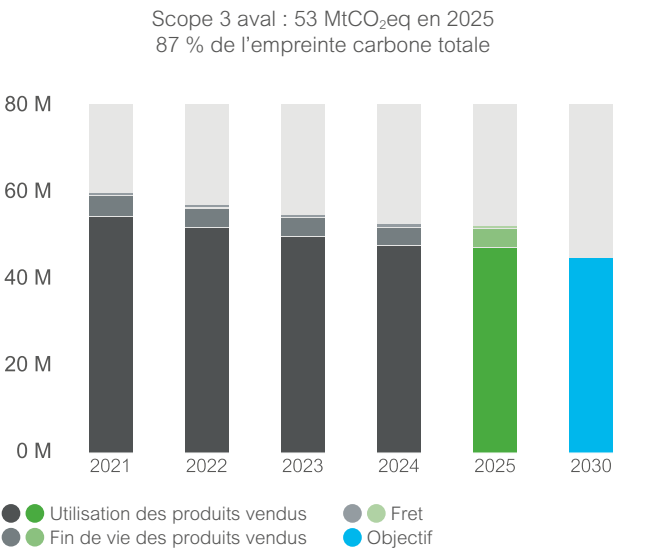
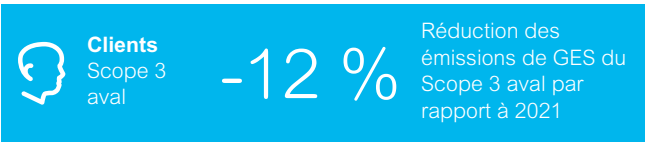
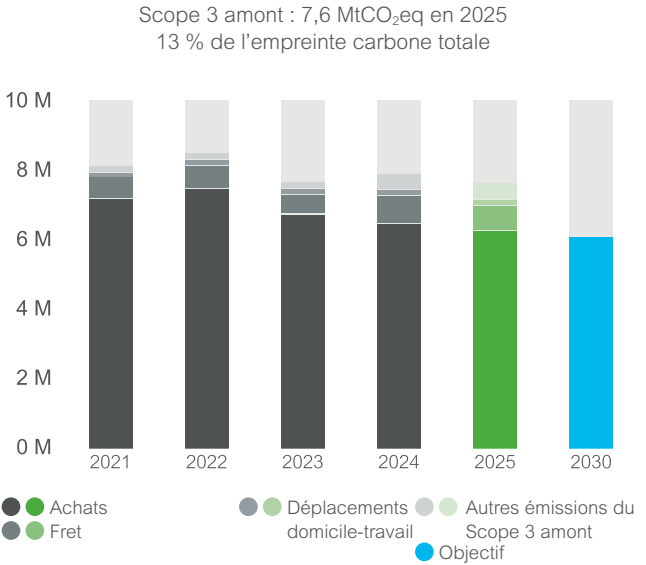
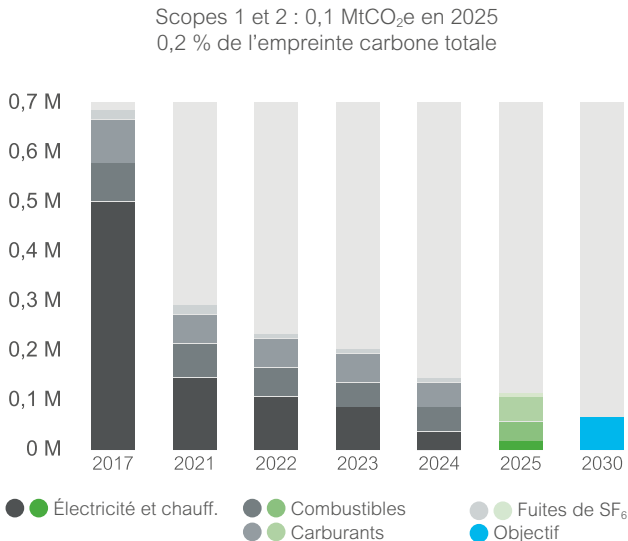
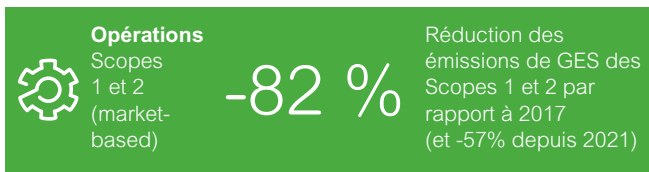
Progrès réalisés

Depuis 2021, les émissions provenant des Scopes 1 et 2 ont baissé de -57 % en valeur absolue en approche market-based, par rapport à une cible de -76 % d'ici 2030. Cela correspond à une baisse de -82 % depuis 2017. Les émissions du Scope 3 ont quant à elles été réduites de -12 % en valeur absolue, par rapport à une cible de -25 % d'ici 2030.

Plus précisément, les émissions market-based des Scopes 1 et 2 ont baissé de -14 % en 2025 par rapport à 2024. La réduction depuis 2021 est principalement due aux initiatives d'efficacité énergétique, à l'électrification des sites et de la flotte de véhicules du Groupe, ainsi qu'à la progression remarquable de l'approvisionnement en électricité renouvelable.

Concernant le Scope 3, les émissions amont ont baissé de -5 % par rapport à 2024, et de -7 % depuis 2021 (en approche market-based), en raison d'un volume moins important d'achats de biens et services, de l'écoconception des offres, et des programmes de décarbonation dans la chaîne d'approvisionnement (p. ex. le programme d'approvisionnement en matériaux à moindre empreinte carbone, et le Projet Zéro Carbone, qui accompagne la décarbonation des 1 000 principaux fournisseurs). Les émissions aval, qui proviennent majoritairement de l'utilisation des produits vendus, ont diminué en 2025 de -0.4 % par rapport à 2024, et de -12 % depuis 2021. Cela est dû à l'écoconception des offres, à la décarbonation des réseaux électriques dont dépendent les clients du Groupe, et à l'évolution de la répartition géographique des ventes. Comme indiqué dans la section méthodologique dédiée, pour le calcul de ces émissions le Groupe prend en compte la durée de vie des produits et l'intensité carbone prévue des réseaux où les consommateurs se trouvent.

Au cours de l'exercice 2025, les actions de décarbonation sur les Scopes 1 et 2 ont permis de réduire les émissions de 260 538 tonnes de CO₂e par rapport aux émissions qui se produiraient en l'absence des actions. Ces actions sont principalement de l'approvisionnement en électricité renouvelable et dans une moindre mesure des projets d'électrification des opérations. Les investissements en électrification auront des effets de décarbonation sur plusieurs années et permettront d'éviter 56 100 tonnes de CO₂e sur une période de 10 ans.



Gouvernance

Gouvernance du plan de transition

Le plan de transition est examiné par différentes instances de gouvernance, et en dernier ressort par le Comité exécutif et le Conseil d'administration, au moins une fois par an, puisque les objectifs du plan d'incitation à long terme sont fixés pour l'année suivante. L'écart par rapport à l'objectif et les actions visant à combler cet écart sont examinés et approuvés au cours de ces réunions. En outre, lors de son Assemblée générale annuelle, en mai 2023, le Groupe a donné aux actionnaires la possibilité de voter sur le plan de transition climatique de la Société. 97,67 % des votants l'ont approuvé.

Le test annuel de dépréciation des actifs de l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe, qui intègre les implications financières du plan de transition ainsi que les émissions de gaz à effet de serre prévisionnelles jusqu'en 2030, est examiné à différents niveaux de gouvernance, et *in fine* par le Comité Exécutif puis par le Comité d'Audit et des Risques, au minimum une fois par an.

L'analyse de scénarios climatiques est utilisée par les équipes finance du Groupe pour réaliser une analyse de sensibilité dans le cadre du test de dépréciation annuel des actifs de l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe, afin d'évaluer l'impact potentiel des risques physiques et de transition liés au climat sur les flux de trésorerie futurs du Groupe.

L'atteinte des objectifs du plan de transition est intrinsèquement liée à la stratégie globale, dans la mesure où la raison d'être de Schneider Electric est d'aider ses clients dans leur parcours de décarbonation.

En tant que partenaire en technologies de l'énergie de ses clients en matière de développement durable et d'efficacité, Schneider Electric doit montrer l'exemple en cherchant constamment à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES en termes absolus, en tirant parti des transformations liées aux technologies, aux processus et aux comportements.

En pratique, cela signifie que l'approche de la décarbonation est similaire à celle proposée aux clients.

Schneider Electric accompagne ses clients dans l'élaboration d'une stratégie pour leur transition vers le Net-Zéro et dans la mise en place des mesures opérationnelles requises pour atteindre leur trajectoire en utilisant tous les leviers pertinents tels que l'efficacité énergétique, l'électrification, l'approvisionnement en énergies renouvelables, parmi d'autres leviers. Schneider Electric fournit également des services gérés et des solutions numériques innovantes pour lutter contre le changement climatique par le biais de la digitalisation. Le Groupe aide ses clients à collecter les données essentielles pour définir leur stratégie et mettre en évidence leurs avancées en matière de réduction des émissions, tant pour un usage interne que pour répondre aux exigences des règles de développement durable actuelles.

Pour atteindre son objectif « Prêt pour Net-Zéro » sur ses émissions d'ici 2030, le Groupe s'appuie sur ses architectures IoT Power and Building EcoStruxure™.

Incitations liées au climat

La rémunération du Directeur général comprend des objectifs climatiques dans quatre éléments de sa rémunération : (1) les actions de performance (c'est-à-dire le plan d'incitation à long terme) ; (2) la rémunération variable annuelle (c'est-à-dire le plan d'incitation à court terme) ; (3) le paiement complémentaire pour la constitution de la retraite (variable) ; et (4) Intéressement.

- 25 % – Actions de performance
25 % des conditions de performance associées aux Actions de performance est lié à des cibles de réduction des émissions de carbone. Cela se décompose en : 12,5 % pour les objectifs d'émissions de carbone Scopes 1 et 2 et 12,5 % pour l'objectif d'intensité carbone amont Scope 3. Ces objectifs climatiques dans le plan d'incitation à long terme ont été conçus pour être en ligne avec l'objectif climatique du Groupe pour 2030.
- 12,73 % – Prime annuelle variable
20 % de la prime annuelle variable est lié au SSI, qui comporte 11 cibles de 2021 à 2025. Sept⁽¹⁾ de ces 11 objectifs (63,64 %) sont liés au carbone. Dans l'ensemble, 12,73 % de la prime annuelle variable sont liés au climat.

- 12,73 % – Versement complémentaire pour la retraite (part variable)
20 % du versement complémentaire pour la retraite (part variable) est lié au SSI, qui comporte 11 objectifs. Sept de ces 11 objectifs (63,64 %) sont liés au carbone. Dans l'ensemble, 12,73 % du versement complémentaire pour la retraite (part variable) est lié au climat.
- 12,73 % – Intéressement
Au sein des 50 % de part collective de l'intéressement, 40 % est lié au SSI, qui comporte 11 objectifs. Sept de ces 11 objectifs (63,64 %) sont liés au carbone.

Sur la base de la structure théorique de rémunération du Dirigeant mandataire social (Directeur général) pour 2025, et compte tenu du fait que 12,73 % de la rémunération variable annuelle, du complément de retraite (variable) et de la participation aux bénéfices, ainsi que 25 % des actions de performance sont liés à des critères liés au climat, la part globale de la rémunération totale du directeur général liée à des considérations climatiques s'élève à 15 %.

2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat

Identifier les impacts, risques et opportunités

Adaptation au changement climatique	
Risque financier	Interruptions de l'activité et dommages aux actifs dans les opérations et sur l'ensemble de la chaîne de valeur :
Risque financier	Incapacité à adapter les produits et activités au changement climatique.
Opportunité	Aide aux clients à s'adapter au changement climatique.
Atténuation du changement climatique	
Impact négatif	Accélération du changement climatique due aux émissions de gaz à effet de serre.
Impact positif	Contribution à l'atténuation du changement climatique grâce à des solutions liées à l'électrification, l'automatisation et la digitalisation.
Opportunité	Mise au point de nouvelles solutions pour aider les clients et la chaîne de valeur à utiliser plus efficacement leur énergie et leurs ressources.
Énergie	
Impact positif	Génération d'économies d'énergie.
Impact positif	Décarbonation du marché et de la chaîne de valeur.
Opportunité	Développement de nouvelles activités liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Schneider Electric identifie et mesure de manière proactive les risques et opportunités liés au climat afin d'évaluer les impacts actuels et potentiels sur ses activités, ses opérations et sa chaîne de valeur. L'évaluation des impacts, risques et opportunités englobe :

- les risques physiques aigus et chroniques liés au climat ;
- les risques et opportunités liés à la transition climatique, y compris juridiques, réglementaires, de marché, technologiques ou liés à la responsabilité et à la réputation.

(1) Ces sept objectifs sont les suivants : SSI #1 : Développer nos revenus à impact positif pour l'environnement ; SSI #2 : Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes de CO2 ; SSI #3 : S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO2 ; SSI #4 : Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits ; SSI #5 : Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé ; SSI #9 : Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 millions de personnes ; SSI #11 : Former des personnes à la gestion de l'énergie.

2. États de durabilité

Sur la base de cette évaluation, le Groupe analyse les impacts réels et potentiels sur ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et sur sa trajectoire de décarbonation. Il a examiné la totalité de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement afin d'identifier les sources d'émissions actuelles et futures. Cette compréhension permet à Schneider Electric de calculer, publier et gérer selon une approche systématique son empreinte carbone de bout en bout, sur les Scopes 1, 2 et 3, conformément aux normes du *Greenhouse Gas Protocol* : notamment les normes Comptabilité d'entreprise (Corporate Accounting) et Chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3) (Corporate Value Chain (Scope 3)). Les émissions déclarées font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant afin d'en garantir l'exactitude.

Schneider Electric a intégré l'analyse des scénarios liés au climat dans son cadre de gestion des risques, afin d'identifier et d'évaluer ses risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités à court, moyen et long terme.

Depuis trois ans, le Groupe collabore avec un spécialiste de l'analyse de scénarios climatiques et de l'évaluation des risques de portefeuille pour conduire son analyse annuelle des risques liés au climat.

Schneider Electric utilise la plateforme Resilience pour évaluer à la fois les risques liés à la transition et les risques physiques d'origine climatique. L'évaluation couvre l'intégralité de la base du chiffre d'affaires du Groupe, en veillant à ce que les risques de transition soient modélisés dans toutes les activités commerciales à l'échelle mondiale. En ce qui concerne les risques physiques, la modélisation couvre tous les sites de Schneider Electric, en utilisant les données des installations consolidées dans la base de données immobilières du Groupe. Bien que l'empreinte totale des sites soit incluse, les résultats de la valeur à risque sont largement influencés par les sites industriels, car seuls ces sites ont des revenus attribuables au niveau du site dans le modèle. Par conséquent, la majeure partie de l'exposition financière est liée aux impacts potentiels sur le chiffre d'affaires, tandis que les effets des dommages aux actifs représentent une part plus faible de la valeur à risque totale dans les scénarios de changement climatique.

Les modèles ont été construits à partir des données de l'entreprise sur les projections financières, les marchés géographiques et sectoriels, les émissions de GES, ainsi que sur les sites industriels à travers le monde. Les modèles prennent en compte l'évolution attendue du marché en fonction de cinq trajectoires d'émissions.

Ces trajectoires définissent des scénarios d'émissions possibles pour l'avenir qui analysent la manière dont la Société, les données démographiques et l'économie mondiale affecteront les émissions mondiales de GES, ainsi que l'effet de forçage radiatif et l'augmentation de la température mondiale qui en résulteront. Ces scénarios sont dérivés des Trajectoires socio-économiques partagées (SSP), qui constituent la base du sixième rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ces modèles et les hypothèses sous-jacentes sont alignés sur les trajectoires les plus récentes publiées par le réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (« NGFS ») dans leur mise à jour pour la Phase V.

Les scénarios sont les suivants :

- Le scénario **Net-Zéro 2050** limite le réchauffement climatique à 1,5 °C par le biais de politiques climatiques strictes et d'innovations. Les risques physiques sont relativement faibles, mais les risques de transition sont élevés.
- Le scénario d'une **hausse inférieure à 2 °C** prévoit un durcissement progressif des politiques climatiques, ce qui établit à 67 % la probabilité de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C. L'objectif zéro émission nette de CO₂ est atteint après 2070. Les risques physiques et de transition sont relativement faibles.

- **Les Contributions déterminées au niveau national (« NDC »)** regroupent l'ensemble des engagements annoncés, y compris ceux qui ne sont pas encore mis en œuvre. Les émissions diminuent, mais entraînent un réchauffement de 2,3 °C associé à des risques physiques modérés à sévères. Les risques de transition sont relativement faibles.
- Le scénario **« Politiques actuelles »** suppose que seules les politiques mises en œuvre à ce jour sont maintenues. Les émissions augmentent jusqu'en 2080, ce qui entraîne un réchauffement d'environ 3 °C et des risques physiques graves et des changements irréversibles, notamment l'élévation du niveau de la mer. Ce scénario met en exergue les risques physiques à long terme pour l'économie et le système financier si nous restons sur notre trajectoire actuelle nous conduisant « Vers un monde plus chaud ».
- Le scénario **Monde fragmenté** retient l'hypothèse d'ambitions climatiques divergentes et tardives à l'échelle mondiale, entraînant des risques physiques et de transition élevés. Dans ce scénario, les pays ayant des objectifs Net-Zero ne les atteignent que partiellement, tandis que les autres pays poursuivent leurs politiques actuelles.

Ces cinq scénarios sont évalués sur des horizons de 5, 10 et 30 ans. Cette analyse permet au Groupe d'identifier les risques climatiques et de concevoir des stratégies résilientes pour accompagner les transitions économiques, tout en tirant parti des opportunités liées à la décarbonation.

Les risques climatiques sont évalués selon chacune des cinq trajectoires d'émissions, cependant la quantification du risque physique lié au climat retenue pour soutenir les décisions stratégiques de résilience s'appuie sur le scénario des Politiques actuelles, caractérisé par des émissions élevées entraînant une hausse de 3 °C des températures mondiales d'ici 2100. L'analyse de scénarios, qui permet de quantifier l'influence du changement climatique sur l'exposition des sites de Schneider Electric aux événements météorologiques extrêmes et aux risques naturels, est complétée par des audits sur site réalisés par des consultants externes qui définissent des profils de vulnérabilité des sites au moins tous les deux ans pour les sites critiques et tous les trois à sept ans pour les autres sites industriels.

Les scénarios utilisés sont liés aux hypothèses climatiques retenues dans les états financiers. Les impacts potentiels sur l'évaluation des actifs et des passifs du Groupe ainsi que sur les jugements et estimations significatifs, liés aux enjeux climatiques, ont été analysés, à la fois sous l'angle des risques et opportunités liés à la transition climatique, aux risques physiques et sous l'angle des engagements externes du Groupe en matière de climat. L'analyse de scénarios climatiques est utilisée par l'équipe Finance de l'entreprise pour réaliser une analyse de sensibilité fondée sur le test annuel de dépréciation de tous les actifs des unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe, qui permet d'évaluer l'impact potentiel des risques matériels et de transition liés au climat sur les flux de trésorerie futurs du Groupe.

La Directive environnementale sur les signalements et alertes concernant des événements environnementaux (GED 003), qui établit des règles normalisées pour le signalement de ces événements et la publication d'alertes sur l'ensemble des sites et opérations de Schneider Electric. Le responsable SEI (Sécurité, Environnement et Immobilier) concerné doit déterminer si une enquête est nécessaire. Pour les incidents environnementaux graves, le responsable SEI du site doit transmettre le rapport à sa direction dans un délai de 48 heures, afin de garantir un niveau approprié de réponse et de responsabilité au sein de l'entreprise. Il doit développer, gérer et résoudre l'enquête et tout plan d'action, ainsi que documenter les leçons apprises avec les parties prenantes concernées.

Risques physiques liés au climat et de transition

Nature du risque Description		Résultats de l'évaluation	Mesures de gestion des risques
Risques physiques			
Risque physique aigu	Schneider Electric compte plus de 300 sites industriels et logistiques dans le monde et est exposé aux effets aigus et chroniques du changement climatique. Ces impacts peuvent entraîner des dégâts concernant les actifs, des perturbations des opérations commerciales ainsi que des conséquences humaines et environnementales. Les effets immédiats du changement climatique, connus sous le nom de risques physiques aigus, peuvent se manifester sous la forme de risques naturels plus fréquents et plus graves, tels que l'intensification des cyclones ou des inondations. Non seulement les conditions météorologiques extrêmes pourraient affecter directement les opérations du Groupe, mais elles auraient également des incidences sur des infrastructures essentielles telles que les centrales électriques, les réseaux électriques, les centres de données et les réseaux de transport. Face à ces enjeux, les risques climatiques et météorologiques sont intégrés à la Planification de la Continuité des activités et aux programmes de gestion des risques du Groupe, ce qui conduit à des investissements préventifs pour sécuriser les actifs et s'adapter aux risques climatiques et météorologiques importants. Il s'agit notamment de pouvoir activer des plans d'urgence pour transférer la production des sites touchés vers des sites non affectés, et déployer des actions d'adaptation spécifiques aux sites, telles que l'installation de systèmes automatiques d'extinction d'incendie, de plans d'intervention en cas d'inondation et de formations visant à préparer les employés au travail par forte chaleur.	Les risques physiques pour la chaîne de valeur de Schneider Electric sont évalués via la modélisation des risques climatiques, qui utilise un ensemble de cartes mondiales pour estimer la probabilité d'occurrence d'événements climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les épisodes de gel, les sécheresses, les inondations côtières/soudaines/fluviales, les tempêtes dans les zones tempérées et tropicales, ainsi que les feux de forêt. Les impacts financiers potentiels peuvent découler des éléments suivants : • pertes et dommages affectant les activités et infrastructures habitantes de Schneider Electric ; • interruptions de l'activité dues à des goulots d'étranglement logistiques ; • augmentation des coûts, risques de rareté et sécurité compromise pour l'approvisionnement en matières premières. Dans chaque cas, la probabilité qu'un aléa intervienne à un emplacement donné est combinée à une fonction spécifique de vulnérabilité, afin de définir les perturbations prévisibles. Dans la trajectoire des Politiques actuelles (fondée sur le SSP3-7.0), et en excluant toute mesure d'atténuation des risques, il apparaît que 186 (60 %) des 309 sites examinés présentent une probabilité élevée d'exposition à des risques physiques d'ici 2050. Pour compléter l'évaluation des risques liés au climat, la quantification des risques climatiques à court terme est associée à une évaluation sur site des principaux risques encourus, y compris les inondations et les incendies. Chaque site critique est évalué régulièrement par des experts indépendants en risques de Global Risk Consultants, pour définir les impacts financiers potentiels ainsi que le coût de la réponse. Les sites critiques sont les 58 principaux sites dont dépendent le plus les revenus du Groupe, ainsi que les centres logistiques clés. Ces sites critiques sont évalués tous les 2 ans, tandis que les autres sites industriels sont audités moins fréquemment. Lors de ces audits, les experts en risques mesurent et évaluent : • les menaces passives (exogènes) liées aux inondations, ouragans (tempêtes), tremblements de terre, construction, occupation, et • les risques actifs (endogènes) liés à la protection physique, à l'exposition humaine, aux dangers naturels et au plan de continuité des activités.	Les risques physiques liés au climat au sein des activités de Schneider Electric et tout au long de la chaîne de valeur sont gérés par un processus de bout en bout qui s'étend de la chaîne de valeur amont à ses propres opérations, en passant par les activités logistiques et de transport, afin d'assurer une amélioration continue de la flexibilité et de la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Une stratégie complète de Planification de la Continuité des activités a été déployée pour identifier et mesurer les risques, prévenir les incidents et s'en protéger, détecter par avance tout événement potentiel et réagir de manière appropriée en cas de crise pour en limiter l'impact et assurer la continuité des activités. En 2025, Schneider Electric a poursuivi les exercices de la stratégie de Planification de la continuité des activités dans ses 58 sites principaux, en simulant des interruptions de la chaîne d'approvisionnement et en activant des programmes de secours pour le transfert de la production vers un autre site. Le Groupe a aussi réalisé une cartographie à plusieurs niveaux de sa chaîne d'approvisionnement pour augmenter la lisibilité de la chaîne d'approvisionnement et quantifier les risques. Le Groupe a défini une approche d'atténuation des risques, avec la constitution de stocks stratégiques à court terme et d'une stratégie de double sourcing à moyen terme. Les profils de risque des sites industriels sont régulièrement mis à jour et des mesures d'adaptation sont prises en conséquence. Le Groupe s'appuie sur l'analyse des scénarios climatiques pour renforcer l'identification des risques à court terme et quantifier les risques physiques d'origine climatique à moyen et long terme, soutenant ainsi les processus de prise de décision ayant un impact sur ces échéances. À ce jour, l'ampleur de l'impact est considérée comme moyenne à faible, car aucune perte importante n'a été constatée au cours des 10 dernières années, mais le Groupe surveille ce risque de manière proactive.
Risque physique chronique	À long terme, la gravité de ces impacts physiques variera selon la capacité de la société à atténuer le changement climatique induit par l'homme. Cependant, malgré les efforts d'atténuation déployés, le GIEC est convaincu que le changement climatique sera à l'origine de nombreux risques pour les systèmes naturels et humains au-delà de 2040. Ces risques portent sur une hausse des températures, qui réduit la productivité des travailleurs et augmente les coûts de refroidissement, et sur la raréfaction de l'eau, qui augmentent les coûts d'approvisionnement ou de traitement de l'eau dans les zones de stress hydrique tant pour les employés que pour les processus de production. Schneider répond à ces risques par des actions d'adaptation spécifiques aux sites, telles que la modernisation des systèmes de ventilation et climatisation pour répondre aux besoins de		

2. États de durabilité

Nature du risque	Description	Résultats de l'évaluation	Mesures de gestion des risques
Risques physiques			
	refroidissement, et des plans d'action sur l'utilisation de l'eau et les taux de recyclage sur site, ce qui réduit sa dépendance à l'égard des approvisionnements externes dans les régions soumises à un stress hydrique.	Les profils de risque de chaque site sont ensuite régulièrement mis à jour à la suite des audits sur site (60 à 80 audits sont réalisés chaque année), et des recommandations de mesures d'adaptation sont faites pour atténuer et s'adapter aux risques identifiés.	
Risques liés à la transition			
Risque lié aux politiques publiques	Tandis que l'urgence climatique s'accroît, la réglementation apparaît comme un levier clé pour conduire une transition plus rapide et mieux coordonnée. Les réglementations en matière de climat peuvent se traduire par des exigences et des frais supplémentaires, ainsi que par des restrictions frappant certains matériaux et activités. Si elles affectent avant tout les entreprises qui ralentissent le rythme de leur transition, elles créent également des opportunités pour les entreprises qui sont engagées dans la transition vers une économie bas carbone. Schneider Electric anticipe les impacts financiers potentiels des coûts à venir des émissions de carbone, en réduisant l'empreinte de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Compte tenu de la part relativement faible des émissions des scopes 1 et 2 dans l'empreinte carbone de Schneider Electric, les mécanismes de tarification du carbone présentent avant tout un potentiel d'impacts pour la chaîne de valeur du Groupe. Ils pourraient notamment entraîner une augmentation des coûts des matières premières et des composants fabriqués, ainsi qu'une hausse des coûts supportés par les consommateurs lors de l'utilisation des produits vendus. Schneider Electric pourrait davantage bénéficier de ces réglementations que des concurrents évoluant plus lentement.	Schneider Electric identifie les risques et les opportunités de transition liés au climat dans ses opérations et sa chaîne de valeur en utilisant l'analyse de scénarios. Cette évaluation est intégrée au cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) de la Société. Selon l'évaluation des risques climatiques de Schneider Electric, dans le cadre du scénario « <i>Réchauffement inférieur à 2 °C</i> » du NGFS (basé sur le scénario SSP1-2.6), les politiques publiques, les responsabilités juridiques et les atteintes à la réputation constituent les principaux risques de transition, tandis que les risques associés aux évolutions technologiques et aux évolutions du marché restent faibles à ce stade. À court terme, le Groupe prévoit une accélération de la croissance de ses marchés entre 2025 et 2030 avec une augmentation du marché potentiel d'un taux de croissance annuel composé (TCAC) compris entre +6 % et +7 %. L'accélération de l'électrification et de la digitalisation à l'échelle mondiale, l'adoption rapide de l'IA par l'industrie qui entraîne une demande massive d'infrastructures à forte intensité de calcul et économes en énergie, et la fragmentation de l'économie mondiale en un paysage d'investissement plus multipolaire et localisé créent de forts vents arrière structurels sur les principaux marchés de Schneider Electric en matière de gestion de l'énergie, d'automatismes et d'infrastructure numérique.	Des stratégies spécifiques d'atténuation et d'adaptation ont été mises en place, notamment : - réduire les émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur, en réduisant l'exposition à un mécanisme de tarification du carbone ; - accélérer l'écoconception des produits, en améliorant son efficacité et son profil d'émissions, et adapter le portefeuille d'offres pour répondre à la demande croissante de produits et services sobres en carbone ; - piloter la transition vers une économie durable au sein de la chaîne de valeur de Schneider Electric, en réduisant les risques liés à l'inaction ; - éviter les émissions verrouillées et le risque d'actifs échoués. Le Groupe répond de manière stratégique à ces priorités : - Décarbonation : respecter son engagement Net-Zero sur l'ensemble de la chaîne de valeur ; - Vigilance : mettre en œuvre des lignes directrices mondiales pour des pratiques de commercialisation responsables et un processus strict de sélection des projets clients fondé sur des critères ESG ; - Conformité : gérer rigoureusement les réglementations environnementales actuelles et à venir pour assurer la conformité. En prenant la mesure de ces grandes tendances et en s'y préparant, Schneider Electric peut aligner sa stratégie sur les exigences du marché, anticiper les besoins des clients, s'adapter à des environnements changeants et fournir des solutions innovantes en phase avec les défis et opportunités qui accompagnent ces tendances, assurant la résilience de la stratégie et du modèle économique du Groupe.
Risque de marché	La demande croissante d'électrification, ainsi que de solutions et de services d'efficacité représente globalement une opportunité commerciale significative pour Schneider Electric. En outre, le Groupe explore des moyens d'améliorer de bout en bout l'efficacité de l'empreinte environnementale de ses produits grâce à des innovations, telles que les dispositifs de commutation moyenne tension sans gaz SF₆. Les marchés peuvent évoluer vers des alternatives plus durables sur le plan environnemental, soutenues par un changement de réglementation ou par les préférences des clients. Il s'agit d'un élément essentiel des objectifs du Groupe en matière d'impact sur le développement durable et de sa stratégie d'écoconception.		

Nature du risque	Description	Résultats de l'évaluation	Mesures de gestion des risques
Risque de réputation	La confiance des clients peut être influencée par les actions (ou l'inaction) des entreprises conduites pour atténuer le changement climatique et s'y adapter. Depuis près de 20 ans, Schneider Electric s'efforce de réduire ses émissions de GES, en définissant des cibles ambitieuses tant pour ses opérations que pour les partenaires de sa chaîne de valeur. Le Groupe gère activement ce risque en élaborant et en appliquant des feuilles de route détaillées pour atteindre ses cibles, ainsi qu'en collaborant avec ses parties prenantes. Il veille à protéger la réputation de sa marque par des activités de communication et de marketing précises et transparentes.	À moyen et long terme, le Groupe prévoit que les économies mondiales continueront de promouvoir la décarbonation, ce qui supposera des investissements et une capacité de réaction renforcés pour répondre à la demande de solutions d'électrification et d'efficacité. Les grandes tendances évaluées resteront donc pertinentes. En suivant les grandes tendances, en identifiant les événements liés à la transition et en évaluant l'exposition de ses actifs et activités, Schneider Electric aligne sa stratégie sur les besoins du marché, anticipe les attentes des clients et propose des solutions innovantes cohérentes avec les politiques publiques liées au climat et pertinentes sur des horizons à long terme au-delà de dix ans.	L'analyse des grandes tendances et des risques et opportunités de marché associés est mise à jour chaque année pour informer la stratégie du Groupe, notamment le portefeuille d'offres et la stratégie de R&D, la stratégie en matière de partenariats et la stratégie commerciale.

Les enseignements tirés du processus d'identification des impacts, risques et opportunités, et de l'analyse de scénarios climatiques mettent en exergue les opportunités prioritaires pour Schneider Electric afin de jouer un rôle de premier plan dans l'accélération de la transition énergétique et de renforcer la résilience de l'ensemble de la chaîne de valeur. En orchestrant la convergence de l'électrification, de l'automatisation et de l'intelligence numérique, la Société aide ses clients à exploiter pleinement le potentiel de l'énergie et des ressources, à réduire la complexité et à optimiser leurs opérations dans tous les secteurs. Bien que les efforts d'atténuation doivent rester prioritaires pour

freiner l'effet de serre d'origine humaine, le changement climatique est une réalité tangible qui transforme les écosystèmes et les économies. Les collègues d'experts s'accordent sur l'urgence d'agir. En prenant des mesures dès à présent, Schneider Electric transforme les risques en opportunités, optimise l'efficacité et l'innovation, et construit une résilience durable pour l'ensemble de sa chaîne de valeur. En conjuguant évaluations basées sur la science, solutions fondées sur la nature et partenariats stratégiques, Schneider Electric s'engage à être un précurseur de cette transition et à transformer les risques en opportunités.

2. États de durabilité

Effets financiers associés

Risques physiques

Schneider Electric utilise un processus complet pour évaluer les effets financiers des risques physiques, en intégrant l'analyse de scénarios (selon cinq trajectoires) à la stratégie globale de gestion des risques du Groupe. Cela comprend un programme conforme à la norme ISO 22301, qui cartographie les risques financiers importants (destruction d'actifs, pertes de profits) et garantit la continuité de l'activité, depuis l'incident jusqu'au rétablissement.



Veillez vous reporter à la **section « Risques physiques liés au climat et de transition »** pour plus d'informations sur l'évaluation des risques physiques liés au climat.

Selon le scénario des Politiques Actuelles (SSP3-7.0), le Groupe a évalué 309 sites, et répertorié 186 sites (60 %) présentant une forte exposition aux risques liés au climat à l'horizon 2050. Le tableau suivant présente le profil d'exposition de ces sites :

Risque physique	Nombre (%) de sites fortement exposés au risque d'ici 2050	Pays représentés (ordre alphabétique)
Inondation côtière	2 (0,6 %)	Chine, Inde
Sécheresse/Stress hydrique	30 (9,7 %)	Arabie saoudite, Australie, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Inde, Israël, Mexique, Panama
Inondation soudaine	143 (46,3 %)	Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, États-Unis, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Vietnam
Épisode de gel	10 (3,2 %)	Canada, Chine, États-Unis, Finlande, Italie, Kazakhstan
Vague de chaleur	80 (25,9 %)	Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Brésil, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Inde, Israël, Italie, Japon, Mexique, Panama, Porto Rico, Portugal, Turquie
Tempête dans les zones tempérées	9 (2,9 %)	Australie, Canada, Finlande, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède
Tempête tropicale	1 (0,3 %)	Taïwan

Malgré cette exposition, l'ampleur de l'impact financier est considérée comme moyenne à faible, en l'absence de pertes significatives au cours des 10 dernières années. Par conséquent, l'impact sur la valeur comptable résiduelle des actifs des sites exposés aux risques est jugé négligeable, sans risque de dépréciation à ce jour. L'impact financier étant non significatif, les montants correspondants ne sont pas publiés.

Afin de limiter les risques liés à l'interruption de l'activité, Schneider Electric a mis en place une stratégie de capacité de résilience de la chaîne d'approvisionnement visant à ce que 100 % des centres de distribution critiques soient capables de rediriger plus de 80 % des flux dans un délai de cinq jours. En outre, les mesures d'adaptation liées aux inondations et aux incendies identifiées lors des audits des sites sont mises en œuvre dans l'année suivant les recommandations d'audit.

Risques liés à la transition

Bien que le Groupe ne communique pas de description détaillée des actifs et activités spécifiques incompatibles avec la transition vers une économie neutre pour le climat, les risques de transition identifiés dans son évaluation sont directement liés à ses activités perçues comme non conformes à une économie sobre en carbone. Ces risques comprennent principalement l'exposition aux risques liés aux politiques publiques, à la réputation et les risques de mise en cause de responsabilité, comme détaillé dans le tableau « Risques physiques liés au climat et de transition ». Actuellement, aucun passif lié à des risques de transition significatifs n'est inscrit dans les états financiers.

Les événements de transition peuvent affecter les flux de trésorerie à moyen et long terme, mais Schneider Electric anticipe une croissance sur le court terme, portée par l'électrification et la digitalisation.

Veillez vous reporter à la section « Risques physiques liés au climat et de transition » pour plus d'informations sur l'évaluation des risques liés à la transition climatique.

Dans le cadre des trajectoires climatiques les plus probables, l'impact non atténué sur les flux de trésorerie actualisés au cours de la prochaine décennie est jugé négligeable. Toutefois, compte tenu des engagements Net-Zero du Groupe et de ses stratégies d'atténuation actives, l'analyse de sensibilité confirme l'absence de risque de dépréciation (actifs échoués) résultant des risques de transition climatique.

2.2.1.3 Politiques liées à l'adaptation au changement climatique, à son atténuation et à l'énergie

Politique du Groupe

Atteindre le Net-Zéro nécessitera plus que des engagements et des technologies. Les politiques sous-tendent le rythme et les progrès que le monde pourra réaliser en matière de décarbonation.

Le Groupe plaidera en faveur de politiques à même d'accélérer l'électrification, la digitalisation et la décarbonation, de lever les obstacles au déploiement à grande échelle des technologies de réduction des émissions et de captation du carbone, d'instaurer des mécanismes de marché et de tarification favorisant des décisions pertinentes concernant le carbone, et de responsabiliser les consommateurs grâce à des normes transparentes et universelles sur le contenu carbone des produits.

La Politique environnementale de développement durable de Schneider Electric définit sa volonté et son ambition d'aller au-delà des exigences réglementaires et d'atteindre des engagements et des cibles sur une base volontaire en matière de développement durable.

Cette politique vise à réduire les émissions de GES, à améliorer l'efficacité énergétique, à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation climatique. Elle comprend des cibles spécifiques pour atteindre l'objectif Net-Zéro, ainsi que des initiatives en faveur des technologies d'économie d'énergie et des pratiques durables.

- réduire son empreinte énergétique et environnementale en prévenant et atténuant les impacts environnementaux, en particulier pour les émissions de GES, l'énergie, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, les substances dangereuses, l'eau, la biodiversité et l'utilisation des ressources ;
- éviter les émissions verrouillées : le Groupe vise à éliminer progressivement la dépendance aux énergies fossiles pour les actifs à longue durée de vie dans les nouveaux projets d'investissement ;
- définir et déployer les meilleures pratiques environnementales dans les opérations, les sites tertiaires et les biens immobiliers, en alignant son approche sur les principaux programmes pour l'énergie et l'efficacité énergétique ;
- viser la résilience en adaptant ses opérations, sa chaîne d'approvisionnement et ses investissements pour atténuer les risques liés au changement climatique et à l'érosion du capital naturel.

Cet engagement va au-delà des activités de Schneider Electric, car le Groupe :

- s'engage auprès de ses fournisseurs, contractants, partenaires et clients au titre de notre parcours d'excellence énergétique et environnementale, en participant à des alliances internationales qui œuvrent à la durabilité environnementale, et en adoptant des cadres qui favorisent des pratiques responsables ;
- sélectionne des partenaires, des contractants et des fournisseurs qui respectent les réglementations environnementales ;
- évalue régulièrement les risques environnementaux dans sa chaîne de valeur et s'efforce de réduire ces risques en s'appuyant sur les certifications ou notations de tiers pertinentes ;
- développe des technologies et des processus clés qui atténuent les impacts négatifs sur l'environnement et le changement climatique, tout en apportant des contributions environnementales positives pour se tourner vers le marché de l'économie verte et circulaire.

Périmètre et processus de mise à jour

La Politique environnementale de développement durable s'applique à toutes les activités de Schneider Electric, y compris les sites de fabrication, les sites tertiaires et la chaîne d'approvisionnement. Cela garantit une approche cohérente de l'adaptation au changement climatique, de son atténuation et de la gestion de l'énergie dans toute l'entreprise.

Elle est élaborée et mise à jour avec l'aide des principales parties prenantes, y compris les employés, les clients, les fournisseurs et les organismes de réglementation, pour assurer la prise en compte de leurs intérêts et préoccupations. Elle est approuvée par la Directrice générale Développement durable et rédigée et mise à jour par l'équipe Environnement Globale, et l'équipe Durabilité de la chaîne d'approvisionnement mondiale (GSC).

Elle garantit la conformité aux normes internationales telles que la norme ISO 50001 pour la gestion de l'énergie, la norme ISO 14001 sur les systèmes de management environnemental et les réglementations environnementales applicables. En outre, la politique a pour ambition de s'aligner sur les meilleures pratiques et de mettre Schneider sur une trajectoire qui soutient la réalisation de l'accord de Paris à l'échelle mondiale.

Gouvernance et communication

L'équipe Environnement Globale supervise la mise en œuvre de la politique, la Direction générale et le Conseil d'administration étant activement impliqués dans la gouvernance.

Toutes les parties prenantes concernées sont informées de la politique, y compris les employés des activités, la chaîne d'approvisionnement mondiale, les opérations et fonctions d'entreprise, les fournisseurs, les partenaires et les clients, par le biais de communications internes, de programmes de formation et de communications externes, en veillant à ce que les personnes concernées et les responsables de sa mise en œuvre soient bien informés.

2.2.1.4 Actions liées à l'adaptation au changement climatique, à son atténuation et à l'énergie

Sur la base des risques et opportunités identifiés à la **section 2.2.1.2**, des actions concrètes ont été définies pour la période 2021-2025. Elles sont suivies et communiquées de façon publique au travers des programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et Schneider Sustainability Essentials (SSE).

Atténuation du changement climatique

Les actions clés visant à faciliter l'atténuation du changement climatique sont alignées aux objectifs de développement durable à long terme de Schneider Electric, et elles couvrent tous les sites industriels et tertiaires du Groupe, ainsi que les principaux fournisseurs et les partenaires logistiques, et s'adressent aux employés et aux équipes opérationnelles de tout le Groupe.



Pour plus d'informations sur nos engagements, veuillez consulter la **section 2.2.1.1 Stratégie climatique**.

Scopes 1 et 2

Pour les émissions des Scopes 1 et 2, les leviers de décarbonation du Groupe sont les suivants :

- des mesures d'efficacité et de sobriété énergétiques sur les sites : ce levier englobe les actions qui permettent de diminuer la consommation d'énergie d'un site, avec soit i) aucun changement de type d'énergie utilisée, soit ii) un changement de combustible (p. ex. passage de l'essence au gaz naturel), en excluant la conversion vers l'électricité (couverte par un autre levier dédié). Pour les usines et les centres de distribution, le Groupe a défini une liste de priorités et prévu d'investir progressivement dans des systèmes plus électrifiés, durables et efficaces (p. ex. pompes à chaleur, micro-réseaux, panneaux solaires, isolation thermique) entre 2024 et 2030 ;
- des projets d'électrification sur les sites : il s'agit d'actions modifiant le type d'énergie utilisée sur un site, en passant de l'utilisation de produit pétrolier ou de gaz à l'utilisation d'électricité à l'issue de l'action ;
- l'approvisionnement en électricité renouvelable : ce levier consiste à s'approvisionner en électricité renouvelable par différents moyens : certificats d'électricité renouvelable regroupés ou dégroupés des contrats de fournitures, ou auto-production sur site. Le Groupe a pour objectif d'atteindre 100 % d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2030 ;
- l'électrification de la flotte : cette action concerne spécifiquement les véhicules de l'entreprise, avec le remplacement progressif des véhicules thermiques (essence, diesel ou GPL) par des véhicules électriques (de préférence 100 % électriques), y compris l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Groupe prévoit de remplacer un tiers de sa flotte par des véhicules électriques d'ici 2025 ;
- la réduction des fuites de SF₆ : ce levier couvre toutes les actions permettant de réduire les fuites de SF₆ sur les sites, grâce à une réduction du taux de fuite (p. ex. meilleure surveillance) et/ou de l'impact du plan d'élimination progressive du SF₆ (moins de produits vendus contenant du SF₆).

Dans la mesure où le plan d'action pour l'atténuation du changement climatique dans les Scopes 1 et 2 repose fortement sur les efforts de réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie, le plan d'action sur l'énergie reprend les actions décrites ci-dessus, hormis celles relatives au SF₆, qui concernent des sources de GES non liées à la consommation d'énergie.

Scope 3

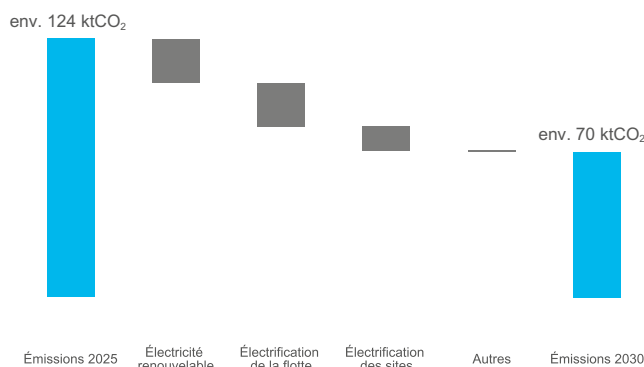
Concernant les émissions du Scope 3, les principaux leviers de décarbonation sont les suivants :

- Pour toutes les émissions du Scope 3, en amont comme en aval, l'écoconception des produits, qui vise à réduire leur empreinte carbone et environnementale : en amont, elle permet de réduire les volumes de matériaux utilisés, ou d'en remplacer certains par d'autres à plus faible impact ; en aval, l'écoconception contribue à réduire les émissions liées à la phase d'utilisation du produit, en améliorant son efficacité énergétique ;
- Pour les émissions du Scope 3 aval en particulier, la réduction progressive de l'utilisation du SF₆ dans les produits de Schneider Electric, grâce à l'innovation technologique de la gamme de disjoncteurs AirSeT, qui utilise uniquement le vide et l'air pur pour assurer l'isolation électrique ;
- Pour les émissions du Scope 3 amont en particulier, l'engagement auprès des fournisseurs : Schneider Electric a mis en place un programme structurant d'engagement au sein de la chaîne d'approvisionnement, le Projet Zéro Carbone, au titre duquel le Groupe collabore avec ses 1 000 principaux fournisseurs pour quantifier et réduire, en moyenne de 50 % à fin 2025, l'intensité de leurs émissions opérationnelles de GES (Scopes 1 et 2), notamment grâce aux leviers de l'efficacité énergétique, de l'électrification et l'adoption des énergies renouvelables. Pour plus d'information sur le projet Zéro Carbone (TZCP), veuillez vous référer à la section en-dessous "Engagement auprès des fournisseurs pour la décarbonation de la chaîne de valeur".

D'autres leviers de décarbonation ont été identifiés, par exemple pour réduire le fret aérien et les voyages d'affaires en avion. Aussi, d'un point de vue plus systémique Schneider Electric promeut la transition vers des sources d'électricité moins carbonées.

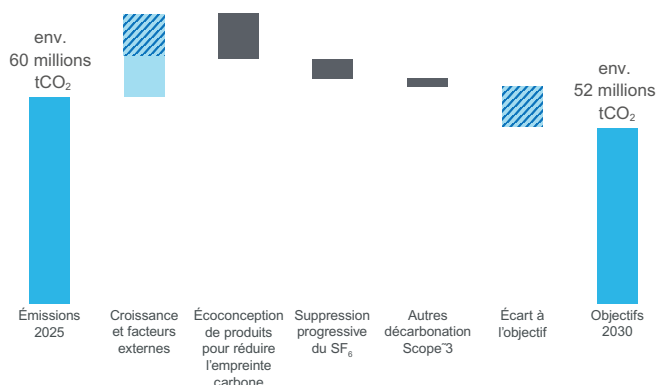
Les contributions quantitatives de ces leviers pour atteindre les cibles d'émissions de GES d'ici 2030 sont indiquées dans les graphiques ci-dessous :

Actions de décarbonation des Scopes 1 et 2 pour atteindre l'objectif 2030



Le levier d'actions d'efficacité et de sobriété énergétique n'est pas présenté sur le graphique, toutefois il s'agit d'un élément crucial pour limiter et même réduire la consommation d'énergie en premier lieu.

Actions de décarbonation du Scope 3 pour atteindre l'objectif 2030



Compte tenu de l'incertitude liée à la modélisation à long terme des GES, la planification est limitée à 2030 et les objectifs pour 2050 ne sont pas indiqués. Le Groupe s'attend à ce que les leviers de décarbonation existants restent pertinents et se développent, avec l'émergence de nouvelles options grâce à l'innovation technologique. En outre, le Groupe envisage d'améliorer en permanence la comptabilité carbone afin de toujours mieux refléter les activités de décarbonation dans le bilan carbone. Cela peut correspondre par exemple à des fournisseurs ou des clients qui progressent dans la réduction de leurs émissions de Scope 2 liées à la consommation d'électricité en s'approvisionnant en électricité renouvelable. Bien que cela ne se reflète pas nécessairement dans les émissions de Scope 3 de Schneider Electric à ce stade (voir la section « **Intégration d'une approche market-based dans l'inventaire des GES et double reporting des émissions du Scope 3 amont** » page 83), le Groupe suivra activement les progrès réalisés tant en matière d'innovation technique que de pratiques de comptabilisation du carbone.

En ce qui concerne plus particulièrement l'objectif Scope 3 pour 2030, les prévisions révèlent un écart possible par rapport à l'objectif, en raison de la dépendance à des facteurs externes tels que le taux de décarbonation du réseau électrique et du secteur industriel. L'écart par rapport à l'objectif sur le graphique pour le Scope 3 apparaît dans le cadre d'hypothèses plus prudentes concernant une décarbonation plus lente de la production d'électricité (qui a un impact important sur les émissions Scope 3, en particulier la phase d'utilisation des produits vendus, dans la catégorie 11). En effet, comme hypothèse centrale, le Groupe utilise le scénario « Politiques actuelles » de l'Agence internationale de l'énergie en termes de facteurs d'émission prévus pour la production d'électricité. Cela correspond au scénario du graphique pour lequel il n'y aurait pas d'écart par rapport à l'objectif. Toutefois, si le réseau électrique devait se décarboner à un rythme plus lent que celui prévu dans le scénario « Politiques actuelles », un écart par rapport à l'objectif pourrait apparaître. C'est pourquoi le Groupe suivra de près l'évolution de la décarbonation des réseaux électriques, entre autres facteurs externes, et adaptera sa stratégie de décarbonation en conséquence.

Pour s'assurer qu'il n'y a pas d'écueils graves qui pourraient mettre à mal la mise en œuvre réussie des mesures de décarbonation, Schneider Electric a analysé les émissions de GES verrouillées provenant des activités du Groupe.

Pour les Scopes 1 et 2, aucun actif géré par Schneider Electric ne représentant plus de 5 % des émissions du Groupe, il n'existe aucun actif clé présentant des émissions verrouillées importantes (en effet, le Groupe utilise le seuil de 5 %, comme suggéré par la SBTi, comme seuil de matérialité). Cependant, le Groupe a identifié certains sites de fabrication avec des processus de fabrication intensifs en gaz et cherche activement des moyens d'électrifier ces processus. Il n'y a donc aucun obstacle à la mise en œuvre du plan de transition de ce point de vue.

Concernant le Scope 3, les normes européennes de reporting en matière de développement durable (ESRS) invitent à examiner les émissions de GES verrouillées du point de vue de l'utilisation des produits vendus (c'est-à-dire la catégorie 11 du Scope 3, selon le *GHG Protocol*). Conformément au standard the *GHG Protocol*, ces émissions sont estimées sur la base des ventes réalisées au cours de l'année de référence, avec une accumulation sur ce que seront les émissions de GES sur la durée de vie des produits. La méthodologie qui sera appliquée en 2030 suivra la même logique (c'est-à-dire les produits vendus en 2030), il n'y a donc pas d'obstacle prévu à la réalisation des objectifs climatiques en raison de ces considérations méthodologiques.

Engagement auprès des fournisseurs pour la décarbonation de la chaîne de valeur

Le Projet Zéro Carbone (TZCP) est un programme d'engagement par lequel Schneider Electric collabore avec ses 1 000 principaux fournisseurs afin de réduire de 50 % l'intensité de leurs émissions de GES des Scopes 1 et 2 d'ici fin 2025 ; cet objectif a d'ailleurs été dépassé. Les fournisseurs participant quantifient leur empreinte carbone liée aux opérations (Scopes 1 et 2 ; Scope 3 facultatif), prennent des engagements publics quant à leurs objectifs de réduction, mettent en œuvre des actions et rendent compte de leurs progrès à Schneider Electric.

Les entreprises participant, réparties dans plus de 50 pays, couvrent plus de 65 catégories d'achat et offrent des profils différents en termes de taille et de maturité carbone. Le programme permet aux fournisseurs de personnaliser leurs plans (année de référence, base de référence, objectifs et calendriers). En 2025, les initiatives déjà engagées ont franchi un nouveau cap de maturité, générant des réductions supplémentaires, tandis qu'un accompagnement sur mesure a été déployé dans l'ensemble des régions, notamment :

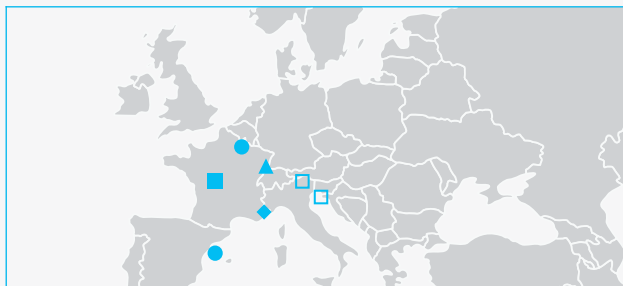
- Capsule d'action locale : accompagnement sur site, assuré par des experts en approvisionnements durables en Chine, en Inde, en Asie de l'Est, en Europe, au Mexique et aux États-Unis pour identifier les goulots d'étranglement et proposer des mesures correctives ; complété par une veille prospective et une analyse de marché visant à mettre en relation les fournisseurs avec des partenaires spécialisés dans la mise en œuvre.
- Semaine des énergies renouvelables : consultations numériques avec des experts concernant l'adoption des énergies renouvelables.
- Ateliers sur les énergies renouvelables : sessions d'approfondissement personnalisées assurées par des experts.
- Ateliers locaux Projet Zéro Carbone : sessions nationales/régionales pour trouver des solutions aux défis de mise en œuvre locaux.
- Webinaires thématiques : sessions animées par des experts, consacrées aux principaux leviers de décarbonation et destinées à un large public de fournisseurs.
- Financement durable de la chaîne d'approvisionnement (projet pilote) : dispositif de paiement anticipé proposé aux fournisseurs atteignant certains seuils de performance, afin d'améliorer leur accès au capital.
- Initiative en faveur d'une chaîne d'approvisionnement durable : sensibiliser aux instruments liés aux énergies renouvelables et constituer potentiellement des groupements de fournisseurs pour faciliter l'accès à ces instruments.



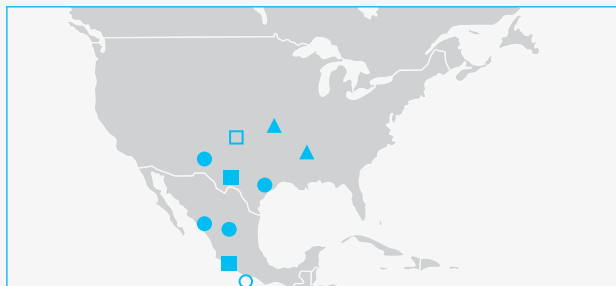
Pour plus d'informations sur les points précédents, veuillez vous reporter à la **section 1.1.2 consacrée aux SSI et SSE, en page 7**.

Cadre de soutien aux fournisseurs du Projet Zéro Carbone

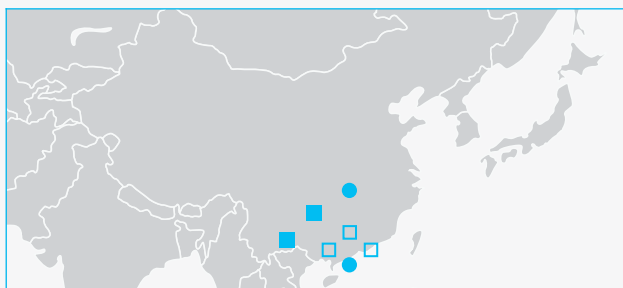
Europe de l'Ouest



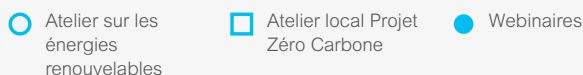
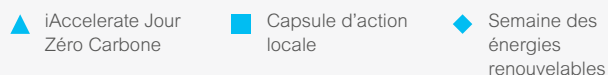
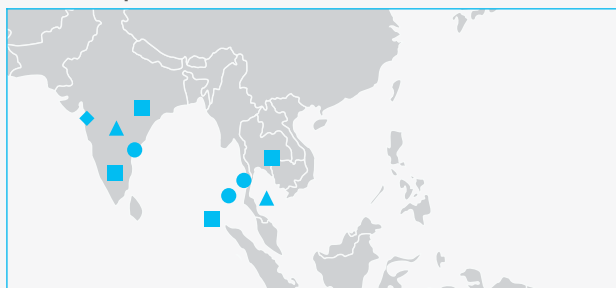
Amérique du Nord



Chine



Asie-Pacifique



Adaptation au changement climatique

Schneider Electric a mis en œuvre un large éventail d'actions et a alloué des ressources pour s'adapter au changement climatique pour différents horizons temporels, et cela couvre tous les sites industriels et tertiaires du Groupe, ainsi que les principaux fournisseurs et les partenaires logistiques, et s'adressent aux employés et aux équipes opérationnelles de tout le Groupe.

D'ici 2030, Schneider Electric s'engage à réaliser une évaluation des risques climatiques sur tous les sites sous sa gestion et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique spécifique pour chaque grand site identifié comme présentant un risque matériel lié aux aléas climatiques.

+ Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section **2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat** page 61.

L'évaluation des risques physiques liés au climat et les mesures d'adaptation au changement climatique de Schneider Electric peuvent être classées en trois catégories :

1. Identification et évaluation des risques :

- Analyse de scénarios : Schneider Electric procède à des évaluations prospectives de la vulnérabilité et des risques liés au climat à l'aide d'une analyse de scénarios pour comprendre l'évolution possible de l'exposition de ses sites et de sa chaîne de valeur en fonction du changement climatique. Cette quantification des risques physiques liés au climat est effectuée pour tous les sites industriels, pour les principaux bâtiments tertiaires dans lesquels le Groupe opère et pour les fournisseurs des catégories d'achats critiques. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section Impacts, risques et opportunités.

- Évaluations des risques par site : conscient du caractère spécifique de l'exposition et de la vulnérabilité de ses différents sites, Schneider Electric effectue des audits et des évaluations sur site afin d'évaluer le profil de risque et de vulnérabilité de chacun d'eux. Ces évaluations sont réalisées par des experts indépendants en analyse des risques. Entre 60 et 80 audits de sites sont effectués chaque année, de sorte que chaque site de fabrication clé est examiné tous les trois ans. Pour de plus amples informations sur ces audits, veuillez vous reporter à la section Impacts, risques et opportunités.

- Évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement : Schneider Electric évalue les risques liés au climat au sein de sa chaîne d'approvisionnement à l'aide d'une cartographie à plusieurs niveaux de sa chaîne d'approvisionnement, qui tient compte de facteurs tels que l'emplacement géographique des fournisseurs, le risque de perturbations dans les transports et la logistique, et la disponibilité des ressources critiques pour la fabrication de ses produits.

2. Mesures d'adaptation pour détecter les risques liés au climat et s'en protéger :

- Solutions d'adaptation fondées sur la technologie : Schneider Electric s'appuie sur la technologie pour renforcer la résilience climatique, par exemple en déployant des systèmes d'alerte précoce pour les événements météorologiques extrêmes. Ces mesures de détection des risques couvrent tous les sites de fabrication et de distribution de Schneider Electric, ainsi que les principales plateformes logistiques. Les systèmes d'alerte précoce sont intégrés à nos plans de Continuité des activités pour nos sites prioritaires, qui déclenchent une redirection des flux de production en cas d'événements météorologiques graves.

- Solutions d'adaptation des bâtiments et infrastructures : ces solutions comprennent des vannes anti-inondation, des dispositifs de stockage et de pompage de l'eau, ou l'amélioration du drainage afin de protéger les actifs physiques des aléas climatiques. Ces mesures d'adaptation visant à réduire les vulnérabilités des sites sont mises en œuvre dans l'année qui suit les recommandations des audits sur site pour les sites industriels clés. Pour de plus amples informations sur ces audits, veuillez vous reporter à la section Impacts, risques et opportunités.
 - Solutions d'adaptation fondées sur l'éducation : L'entreprise met l'accent sur la sensibilisation et le développement de connaissances liées à l'adaptation au changement climatique, au moyen de formations dédiées aux réponses aux risques aigus et chroniques, notamment les comportements à adopter en cas de stress thermique et des exercices d'évacuation en cas d'inondation.
 - Solutions d'adaptation fondées sur les comportements : Schneider Electric met en œuvre des plans de continuité des activités et des normes de gestion de crise pour se préparer face aux aléas naturels, minimiser les perturbations et assurer la sécurité de son personnel. La planification de la continuité des activités est un processus à l'échelle de l'entreprise qui couvre tous les sites industriels et tertiaires de plus de 50 personnes.
- 3. Capacité de résilience de la chaîne d'approvisionnement :**
- « Power of Two » mis en place pour la fabrication : cette initiative vise pour l'essentiel à qualifier des usines alternatives pour les mêmes produits et fournisseurs pour l'ensemble des pièces et composants critiques, afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement et d'atténuer le risque de goulots d'étranglement. Les risques liés à l'approvisionnement sont qualifiés et des mesures d'atténuation des risques à court terme (<1 an) et à long terme (d'ici 3 ans) sont adoptées.
 - Sur les 186 sites présentant une probabilité élevée d'occurrence d'événements météorologiques extrêmes d'ici 2050 selon le scénario des Politiques déclarées, 101 (54 %) disposent d'un site de secours capable de prendre en charge une partie de leur activité. La stratégie fondée sur un réseau de production redondant, baptisé « Power of Two », a démontré son efficacité à plusieurs reprises et a continué de faire l'objet d'exercices intensifs sur nos sites cette année, y compris des simulations de transfert de production entre sites.
 - Tours de contrôle dynamiques : L'entreprise utilise des tours de contrôle dynamiques afin de suivre en temps réel le trafic et les événements pour l'ensemble de son réseau logistique et ses partenaires, ce qui permet des ajustements proactifs et des mesures correctives en cas de perturbations.

2.2.1.5 Investissements et ressources

Ressources allouées au plan de transition

Au cours de l'exercice, Schneider Electric a investi 55 millions d'euros de dépenses d'investissement (« CapEx ») et 63 millions d'euros de dépenses d'exploitation (« OpEx ») pour soutenir la mise en œuvre de son plan de transition, principalement pour des projets d'électrification des sites et pour la réduction de l'utilisation du SF₆. Ces dépenses sont classées conformément aux leviers de décarbonation déployés dans toute l'entreprise, mais leur suivi est actuellement limité aux Scopes 1 et 2 de l'entreprise.

Dans l'ensemble, afin d'atteindre l'objectif « Prêt pour Net-Zéro » sur ses opérations et l'objectif Scope 3 en 2030, il est estimé qu'un montant d'environ 300 millions d'euros sera investi entre 2026 et 2030 en CapEx, principalement dans l'électrification des sites, la transition vers des produits sans SF₆. Pour les dépenses d'exploitation, le Groupe continuera d'investir dans l'écoconception de ses produits afin d'en réduire l'empreinte carbone – y compris au travers d'initiatives visant à sourcer des matériaux à plus faible empreinte – ainsi que dans la transition vers des produits sans SF₆. Ces dépenses ne sont pas considérées comme significatives sur la période 2026-2030.

La mise en œuvre d'actions de décarbonation n'est pas fondamentalement conditionnée par la disponibilité et l'allocation des ressources. Cependant, le taux de mise en œuvre des réductions d'émissions par Schneider Electric dépend de nombreux autres facteurs qui peuvent évoluer dans le temps. Il s'agit notamment de la croissance de l'entreprise et de sa distribution géographique, du mix énergétique des fournisseurs et de leur propre parcours de décarbonation, ainsi que du taux de décarbonation des réseaux électriques qui alimentent les produits du Groupe.

Atténuation du changement climatique et énergie

Les ressources financières allouées au plan d'action pour l'atténuation du changement climatique sont à la fois des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont nécessaires pour financer l'installation de pompes à chaleur et de bornes de recharge pour véhicules électriques afin de décarboner les sites et le parc de véhicules de l'entreprise. De plus, des capitaux sont consacrés aux processus industriels des sites de fabrication, afin de passer de produits contenant du SF₆ à des produits sans SF₆ (gamme d'offres AirSeT).

En ce qui concerne les dépenses de R&D, il n'y a pas de dépenses supplémentaires dédiées à la réduction des émissions de Scope 3, car celles-ci sont déjà intégrées dans la stratégie d'éco-conception des offres du Groupe :

- un programme dédié a été lancé dans le cadre de la nouvelle ambition du Groupe en matière de développement durable. Baptisé « Future-Designed », ce programme vise à ce que 100 % des offres majeures en matière de conception démontrent leur excellence en matière de circularité et d'environnement ;
- pour toutes les offres, un processus de suivi de l'évolution de l'empreinte carbone dès les premières étapes du développement de nouveaux produits a été mis en place afin de réduire l'empreinte des futures générations de produits.

2. États de durabilité

Le Groupe s'est engagé à augmenter ses dépenses de R&D dans les années à venir, passant d'environ 6 % à 7 % du chiffre d'affaires du Groupe, en mettant fortement l'accent sur le développement durable.

Au-delà des dépenses de R&D, les autres dépenses d'exploitation à engager concernent l'approvisionnement en matériaux à moindre empreinte carbone, l'approvisionnement en électricité renouvelable, en particulier pour les certificats d'électricité renouvelable dégroupés, ainsi que les dépenses liées à la transition vers des solutions sans SF₆.

⊕ Pour plus d'informations sur les liens entre les risques climatiques et les états financiers, veuillez vous référer à la note 1.1 (page 499) et note 10.2 (page 511) de la **section 5.5 Annexes aux comptes consolidés** du Document d'Enregistrement Universel 2025

Ressources financières actuelles allouées aux plans d'action liés à l'atténuation du changement climatique et à l'énergie

En 2025, les dépenses d'investissement liées au plan d'atténuation du changement climatique se composent des éléments suivants :

- 39 millions d'euros alloués à des projets d'électrification sur les sites ;
- 16 millions d'euros alloués aux sites de fabrication pour accompagner la suppression progressive du SF₆ dans le portefeuille.

⊕ Ces catégories de dépenses d'investissement sont incluses dans la catégorie « Constructions » de la Note 13 (page 514) de la **section 5.5 Annexes aux comptes consolidés** du Document d'Enregistrement Universel 2025

Les dépenses d'investissement sur la même période pour l'électrification de la flotte (ex. installation de chargeurs) ne sont pas considérées comme significatives.

Pour les dépenses d'exploitation, 63 millions d'euros ont été consacrés à la transition vers des produits sans SF₆.

Les dépenses d'exploitation sur la même période pour les autres leviers de décarbonation ne sont pas considérées comme significatives.

Ressources financières futures allouées aux plans d'action liés à l'atténuation du changement climatique et à l'énergie

Les ressources financières qu'il est prévu d'allouer au plan d'atténuation du changement climatique sont estimées pour la trajectoire permettant d'atteindre les cibles liées au climat pour 2030.

Pour les dépenses d'investissement, cela représente environ :

- 270 millions d'euros alloués à des projets d'électrification des sites et de la flotte d'entreprise ;
- 20 millions d'euros alloués à la transition vers des produits sans SF₆.

Pour les dépenses d'exploitation, le Groupe continuera d'investir dans l'écoconception de ses produits afin d'en réduire l'empreinte carbone – y compris au travers d'initiatives visant à sourcer des matériaux à plus faible empreinte – ainsi que dans la transition vers des produits sans SF₆. Ces dépenses ne sont pas considérées comme significatives sur la période 2026-2030.

Aucune autre dépense d'investissement n'a été identifiée sur les leviers de décarbonation, et les dépenses d'exploitation pour les leviers de décarbonation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus sont évaluées comme étant non matérielles pour la période 2026-2030.

Adaptation au changement climatique

Schneider Electric reconnaît que l'adaptation au changement climatique nécessite des investissements financiers, notamment des dépenses d'investissement pour mettre à niveau les infrastructures, et des dépenses d'exploitation consacrées à l'évaluation des risques, à la formation et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Par conséquent, l'entreprise engage à la fois des dépenses d'investissement (« CapEx ») et des dépenses d'exploitation (« OpEx ») pour identifier les risques liés au climat et soutenir son programme de continuité des activités et de gestion des risques.

Ressources financières actuelles allouées aux plans d'action liés à l'adaptation au changement climatique

Les investissements pour soutenir la résilience de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout et l'adaptation au changement climatique sont reflétés dans la Note 13 (page 514) de la **section 5.5 Annexes aux comptes consolidés** du Document d'Enregistrement Universel 2025, et concernent :

- Les CapEx qui contribuent à développer des capacités de multifabrication et à la régionalisation de notre chaîne d'approvisionnement, atténuant ainsi les risques de perturbation de l'activité.
- Une partie des CapEx Sûreté, Sécurité et Environnement qui est consacrée à la mise en œuvre de recommandations lors des évaluations des risques sur site, réduisant ainsi la vulnérabilité du site aux risques physiques liés au climat.

La Société engage des dépenses d'exploitation (« OpEx ») au titre de la mise en œuvre des projets, des coûts de certification et de diverses activités permettant d'identifier et de détecter des risques physiques liés au climat et d'y répondre.

Ressources financières futures allouées aux plans d'action liés à l'adaptation au changement climatique

Le Groupe continuera d'investir dans l'adaptation au changement climatique pour se doter d'une approche complète de bout en bout de la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

Lien avec la taxonomie

En 2025, Schneider Electric a indiqué que 32 % de son chiffre d'affaires était aligné sur la Taxonomie (soit 12 664 millions d'euros), conformément au Règlement délégué (UE) 2021/2139, amendé par l'acte délégué du 4 juillet 2025. Cela comprend 29 % contribuant à l'Atténuation du changement climatique et 3 % à l'Économie circulaire.

Le Groupe prévoit une augmentation de son alignement, notamment grâce à la substitution proactive des substances dangereuses dans les produits pour garantir le respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Veillez vous reporter à la section 2.2.4 Éléments méthodologiques pour la Taxonomie européenne pour plus de précisions sur les indicateurs de la taxonomie, ainsi qu'au chapitre 5 concernant les Comptes consolidés au 31 décembre 2025 du Document d'Enregistrement Universel 2025.



Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Les engagements de Schneider Electric concernant les projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

En termes simples, « Net-Zéro » signifie équilibrer le carbone que le Groupe rejette dans l'atmosphère avec le carbone qu'il en retire, afin d'atteindre le point où la planète cesse de se réchauffer.

Dans le même temps, le monde continue à se réchauffer jusqu'à ce que cet objectif soit atteint, ce qui signifie que la prévention de l'entrée de CO₂ dans l'atmosphère et la contribution à la réduction du CO₂ atmosphérique aujourd'hui sont essentielles afin de réduire le pic du réchauffement et ses conséquences.

Schneider Electric estime que la gestion du climat de la Terre au cours des années et décennies à venir est aussi importante que sa gestion au cours des siècles à venir, et qu'une atténuation réussie du climat doit se concentrer à la fois sur le court terme et sur le long terme.

À cette fin, notre stratégie comprend des jalons climatiques à court terme ainsi que des jalons à long terme, alignés sur les données scientifiques et tenant compte de la nécessité de développer les marchés pour atteindre le Net-Zéro.

La stratégie de Schneider Electric

La stratégie de Schneider Electric donne la priorité à des réductions importantes, conformes aux trajectoires scientifiques et aux engagements du Groupe (validés par la SBTi), ainsi qu'à une stratégie d'un portefeuille de crédits carbone afin de couvrir les émissions à court terme (selon une logique de « Responsabilité pour les émissions en cours »), de neutraliser les émissions opérationnelles résiduelles à court et moyen terme et, enfin, d'atteindre l'objectif Net-Zéro sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050.

À partir de 2025, le Groupe couvre toutes les émissions opérationnelles en cours, en finançant et en contribuant à des projets qui évitent ou absorbent les émissions de carbone. Ces solutions jouent un rôle essentiel dans la construction de la résilience climatique, soit en prévenant les émissions de CO₂ dans l'atmosphère (projets d'évitement des émissions carbone), soit en contribuant à réduire le CO₂ atmosphérique (absorption du carbone grâce à des solutions fondées sur la nature). Ces actions sont disponibles aujourd'hui et sont essentielles pour réduire le pic de réchauffement et ses conséquences, complétant ainsi les efforts du Groupe pour réduire ses émissions et atteindre l'objectif Net-Zéro.

D'ici 2030, Schneider Electric s'engage à atteindre l'objectif « Prêt pour Net-Zéro » dans ses opérations, en neutralisant toutes les émissions résiduelles des Scopes 1 et 2 grâce à un portefeuille mixte (fondé sur la nature et la technologie) d'activités d'absorption du carbone de haute qualité. La SBTi est en train de mettre à jour son standard Net-Zéro, et il devrait inclure des exigences pour la mise à l'échelle des activités d'absorption du carbone vers le Net-Zéro, ce qui continuera d'alimenter la stratégie du Groupe.

D'ici 2050, Schneider Electric s'engage à atteindre l'objectif Net-Zéro en neutralisant toutes les émissions résiduelles grâce à des activités d'absorption du carbone.

2. États de durabilité

Absorption des GES dans les opérations de Schneider Electric

Le Groupe n'a ni absorption, ni stockage, ni inversion de GES résultant de projets mis en place dans ses propres activités, ou qui ont contribué à sa chaîne de valeur en amont et en aval. De même, il n'y a aucune émission de GES associée à l'activité d'absorption. Par conséquent, les hypothèses de calcul et la publication d'informations concernant l'absorption et le stockage des GES résultant des propres activités du Groupe ne sont pas applicables.

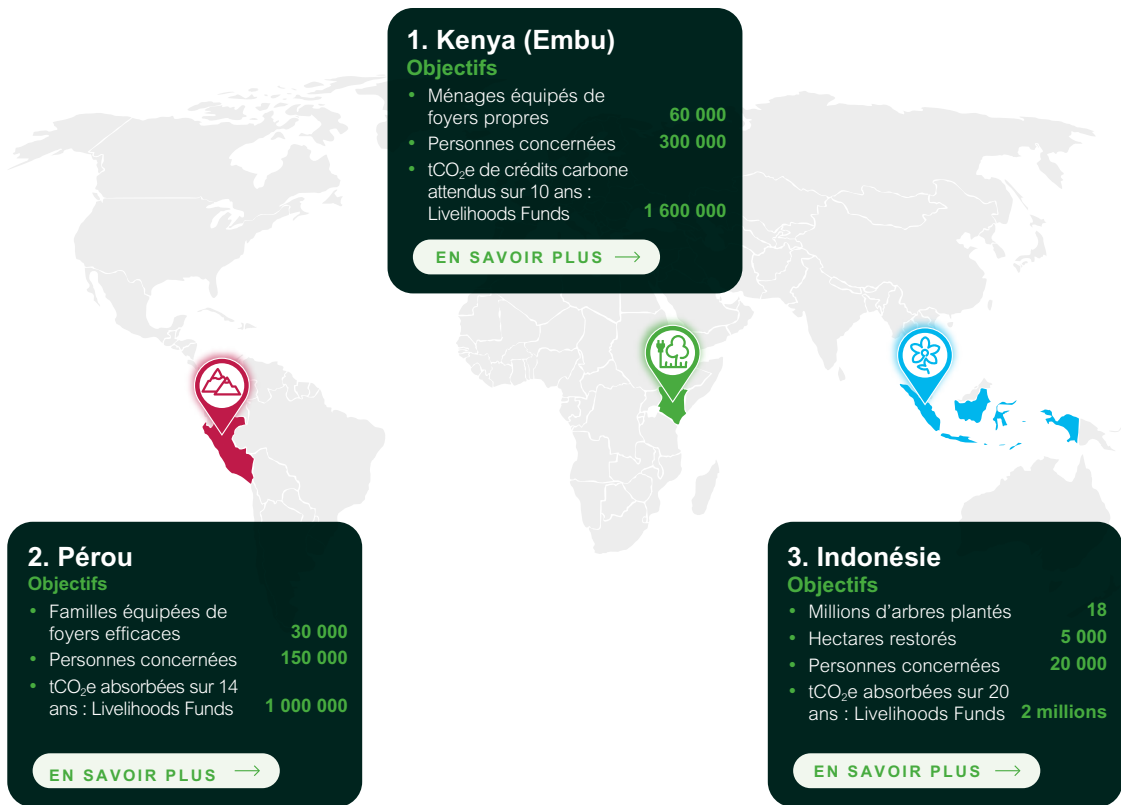
Crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur financés par Schneider Electric

Les investissements de Schneider Electric dans des projets de crédits carbone de haute qualité remontent loin dans le temps. Depuis 2011, Schneider Electric a investi dans Livelihoods

Carbon Funds (LCF) et a renouvelé son engagement dans les fonds suivants (LCF2 et LCF3). Ces fonds donnent une valeur au carbone afin de financer des projets de restauration des écosystèmes, d'agroforesterie ainsi que des projets énergétiques ruraux, avec une valeur ajoutée tangible sur le plan social, environnemental et économique pour les communautés rurales.

La performance du fonds est mesurée en crédits carbone selon les standards les plus élevés disponibles (VERRA et Gold Standard). Avant 2025, ces crédits n'ont pas été utilisés pour couvrir les émissions de GES du Groupe, mais certains, qui correspondaient à des investissements dans des projets liés au Marathon de Paris Schneider Electric et aux Jeux olympiques de Paris, ont été annulés par ces entités respectives. Depuis 2025, le Groupe utilise les crédits LCF pour son engagement de « Responsabilité pour les émissions en cours », afin de couvrir 100 % des émissions en cours des Scopes 1 et 2. Ils représenteront également une grande partie du portefeuille d'absorption du carbone nécessaire pour atteindre l'engagement « Prêt pour Net-Zéro » en 2030.

Project Livelihoods funds à travers le monde :
Restauration des écosystèmes et soutien aux communautés locales



En 2025, le portefeuille de Schneider Electric visant à couvrir les émissions opérationnelles en cours comprend trois projets, chacun contribuant à la résilience climatique, au bien-être communautaire et à la restauration des écosystèmes :

1. Les foyers améliorés du comté d'Embu, au Kenya, Hifadhi 1 (83 102 tCO₂e), atténuent la déforestation grâce à l'énergie rurale et l'agroforesterie. Baptisé « Hifadhi », ce qui signifie « préserver » en Swahili, ce projet a permis de distribuer 60 000 foyers améliorés dans trois districts du comté d'Embu (Embu Est, Embu Nord, Mbere Sud) situés au pied du Mont Kenya. Son principal impact est qu'il réduit la consommation de bois de 60 % par rapport à la cuisinière traditionnelle à trois pierres, comme l'ont confirmé les tests réalisés par les chercheurs de l'université Kenyatta à Nairobi. Ce projet permettra d'économiser 13 000 tonnes de bois et d'éviter l'émission de plus de 1 million de tonnes de CO₂e sur les 10 ans de la durée du projet. Sur le terrain, le développeur du projet est Climate Pal, une coentreprise entre Carbon Manna Africa (40 %), une société kenyane, et EcoAct (60 %), désormais SE Advisory Services. En 2025, le projet a reçu un prix de la part de Leuchtturm-Wettbewerbs der Stiftung Allianz für Entwicklung und Klima (compétition phare pour les projets de protection du climat).



2. Le programme de distribution de foyers améliorés « Qori Q'oncha » au Pérou (38 629 tCO₂e) vise à combattre la déforestation et améliorer la santé des familles dans les Andes. Lancé en 2016, le projet fournit un financement initial à ITYF, une ONG locale, afin d'étendre son projet de foyers efficaces et de fournir des kits et des formations pour sensibiliser les communautés aux enjeux de santé et d'hygiène. Ce programme a un impact sur 30 000 ménages, parmi les plus pauvres d'Ayacucho et de Huancavelica. Le projet réduit la consommation de bois de 60 %, évitant ainsi les émissions de plus de 1 million de tonnes de CO₂e dans l'atmosphère sur 14 ans.



3. La restauration des mangroves et la protection de la ceinture verte côtière sur la côte Est des provinces d'Aceh et de Sumatra du Nord, en Indonésie, Yagasu 1 (11 769 tCO₂e) se concentre sur l'utilisation des mangroves pour revitaliser les villages côtiers grâce à la pêche et à de nouvelles activités économiques. Lancé en 2011, le projet Livelihoods-Yagasu a permis la restauration des forêts de mangrove et, par conséquent, a augmenté la résilience de la population locale face aux événements climatiques extrêmes. Entre 2011 et 2014, le projet Livelihoods-Yagasu a aidé à planter 18 millions de jeunes pousses de mangrove sur 5 000 hectares pour reconstruire une barrière de mangroves naturelle, essentielle pour préserver la vie dans ces zones fragiles. Les 18 millions d'arbres plantés vont absorber plus de 2 millions de tonnes de tCO₂e sur 20 ans. En outre, ce projet génère de nouvelles sources de revenus économiques. Les villageois locaux peuvent désormais augmenter leurs revenus en vendant les sous-produits des mangroves tels que le poisson, les crabes, les mollusques et les colorants naturels qui pourraient être fabriqués à partir des parties de l'arbre de mangrove.



2. États de durabilité

En outre, en septembre 2025, Schneider Electric a signé un accord pluriannuel avec Climeworks pour absorber du CO₂, 31 000 tonnes de CO₂e d'ici 2039, grâce à des solutions à haute durabilité de puits de carbone technologiques : le captage direct dans l'air avec stockage (DACCS), la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECCS) et l'altération forcée de roches (ERW). Chacune de ces solutions permet de stocker du CO₂ pendant des milliers d'années, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁽¹⁾⁽²⁾.

Cet accord historique complète les efforts de réduction des émissions de Schneider Electric, et des investissements existants dans des solutions d'absorption de carbone fondées sur la nature. Les crédits d'absorption du carbone issus de ces projets neutraliseront une partie des émissions résiduelles des Scopes 1 et 2 à partir de 2030, vers l'engagement « Prêts pour Net-Zéro » dans nos opérations. En sécurisant dès aujourd'hui l'accès à des solutions d'absorption du carbone à haute durabilité, Schneider Electric couvre ses besoins de neutralisation futurs tout en poursuivant des cibles ambitieuses de réduction des émissions et en contribuant à l'industrialisation d'un secteur d'activité essentiel à l'atteinte de l'objectif zéro émission nette.

L'accélération de la réduction des émissions reste la priorité du Groupe, et ses objectifs fondés sur la science (SBTi), qui impliquent l'utilisation de crédits carbone conformément aux recommandations scientifiques, garantissent que les crédits carbone de haute qualité font partie intégrante de la stratégie globale de développement durable de Schneider Electric et qu'ils n'entravent ni ne retardent la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions de GES. Au contraire, cela garantit des progrès vers les objectifs Net-Zéro du Groupe, conformément aux données scientifiques.

Pour AVEVA

En parallèle, AVEVA a défini des directives claires pour l'achat de crédits carbone sur une base volontaire. En commençant par la certification et la vérification par des entités tierces, AVEVA garantit l'intégrité des crédits choisis. Le portefeuille d'AVEVA réunit cinq projets innovants qui contribuent à la résilience climatique, à la biodiversité et au bien-être des communautés. Le projet Carbon Sequestration and Grassland Restoration en Inde (200 tCO₂e), qui convertit la biomasse d'espèces envahissantes en biochar à l'aide

de fours Kon-Tiki, améliore la santé des sols et absorbe le carbone tout en doublant les salaires locaux et en stimulant la croissance économique. Au Pakistan, le projet Delta Blue Mangrove Restoration (338 tCO₂e) permet de reboiser des zones dégradées du delta de l'Indus, d'améliorer la biodiversité, d'absorber le carbone et d'améliorer les moyens de subsistance des populations vivant des ressources forestières. Au Royaume-Uni, le projet « Brandon Carbon Mineralization » (139 tCO₂e) convertit les émissions de CO₂ en matériaux de construction solides, en stockant de manière permanente 144 kg de CO₂ par tonne d'agréats. Au Cambodge, le projet HUSK Biochar (68,5 tCO₂e) crée des engrais à base de biochar qui absorbent le carbone pendant 1 000 ans tout en augmentant le rendement des cultures de 40 % et en réduisant les coûts de production agricole. Au Kenya, les pompes à eau solaires du projet SunCulture (50 tCO₂e) permettent aux petits agriculteurs de remplacer les pompes à carburant par l'irrigation solaire, ce qui réduit les émissions et améliore la résilience climatique.

Pour Planon

Planon récompense les collaborateurs engagés dans son programme d'engagement des salariés en plantant des arbres en collaboration avec Tree-Nation, dont la mission est de reboiser la planète et de soutenir des projets de préservation de l'environnement dans le monde entier. Ces efforts visent à créer un impact positif sur les écosystèmes locaux, les communautés et le climat planétaire. Planon soutient activement la mission de Tree-Nation et son objectif ambitieux de planter 1 000 milliards d'arbres d'ici 2050. En décembre 2025, Planon a ainsi planté 1 765 arbres, qui ont capturé 59 tonnes de CO₂e, grâce à son programme d'engagement des salariés. Ces projets de reforestation sont associés à des initiatives qui fournissent des crédits de CO₂ validés par un vérificateur tiers et certifiés conformes à des normes reconnues telles que VCS, CCB et REDD+.

En outre, en 2025, Planon a planté 200 arbres pour célébrer l'obtention de la médaille de platine EcoVadis. Grâce à cette initiative, Planon a permis l'absorption naturelle de 100 tCO₂. Cette initiative de reforestation est certifiée en tant que projet « Plan Vivo » et garantit la durabilité de ses impacts en soutenant les agriculteurs à valoriser leurs forêts à court, moyen et long terme.

Crédits carbone annulés durant l'année de reporting	2025	2024
TOTAL (tCO₂e)	134 454	475
Selon le type de référentiel de qualité		
Part des crédits carbone reconnus avec le standard de qualité GOLD (%)	91	0
Part des crédits carbone reconnus avec le standard de qualité VERA (%)	9	68
Part des crédits carbone reconnus avec d'autres standards de qualité (%)	0	32
Selon le type de projet		
Part des projets de réduction (%)	91	63
Part des projets d'absorption (%)	9	37
Origine et indicateurs d'ajustement		
Part des projets au sein de l'Union Européenne (%)	0	11
Part qui peut être considérée comme un ajustement correspondant au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris (%)	0	0

Les investissements actuels de Schneider Electric dans les fonds LCF et les investissements d'AVEVA conduisent à anticiper un certain montant de crédit carbone à annuler sur les 25 prochaines années, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Crédits carbone dont l'annulation est prévue à l'avenir	Sur 25 ans
Crédits carbone dont l'annulation est prévue à l'avenir – Total (tCO ₂ e)	4 886 236

Comme mentionné plus haut, dans la mesure où Schneider Electric n'est pas concerné par l'absorption et le stockage des GES résultant de projets mis en place dans ses propres activités, ou auxquels le Groupe aurait contribué dans sa chaîne de valeur en amont et en aval, aucune inversion n'a été comptabilisée en 2025.

De même, aucune émission de GES n'est associée à l'activité d'absorption.

(1) https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/outreach/IPCC_AR6_WGIII_Factsheet_CDR.pdf
(2) https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2024/06/005_SB60_IPCC_Side_Event_WGII_TFI.pdf

Intégration des considérations liées au climat dans notre politique d'investissement

Prix interne du carbone

Schneider Electric soutient la mise en œuvre de la tarification du carbone en raison de l'importance d'estimer la valeur des émissions de GES pour internaliser les coûts de génération des émissions (ou, à l'inverse, les bénéfices liés à leur évitement), et prendre en compte ces coûts dans les processus de décision. Le Groupe appelle donc les responsables politiques à définir pour les entreprises une tarification du carbone solide et prévisible qui leur permet d'intégrer des garanties sur le climat dans leur stratégie. Un prix élevé et stable du carbone renforcera la volonté d'investir dans des technologies durables et de modifier les comportements.

Le Groupe intègre des systèmes du prix du carbone, afin d'ajuster sa stratégie climatique et d'encourager les décisions bas carbone.

Les prix du carbone sont utilisés lors des évaluations des risques climatiques pour tester la résilience des activités du Groupe selon différents scénarios climatiques et niveaux de tarification du carbone. Le durcissement progressif des politiques de tarification du carbone, au service de la transition bas carbone, entraînera une hausse des coûts supportés par les entreprises émettrices.

Les prix futurs du carbone sont estimés à l'aide de données nationales actuelles provenant de sources telles que l'AIE, la Banque mondiale et le réseau NGFS, et les projections couvrent divers scénarios climatiques fondés sur des travaux de recherche. Selon le scénario, les prix varient considérablement, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Dans certains scénarios, le carbone n'a aucune valeur, tandis que dans les scénarios Net-Zéro ambitieux, le prix peut atteindre plusieurs centaines d'euros par tonne de CO₂.

Types de prix internes du carbone	Volume concerné (tCO ₂ e)	Prix minimum appliqué (€/tCO ₂ e)	Prix maximum appliqué (€/tCO ₂ e)	Pourcentage d'émissions brutes du Scope 1 couvertes par le dispositif	Pourcentage d'émissions brutes du Scope 2 couvertes par le dispositif	Pourcentage d'émissions brutes du Scope 3 couvertes par le dispositif	Volume d'émissions brutes du Scope 1 couvertes par le dispositif	Volume d'émissions brutes du Scope 2 couvertes par le dispositif	Volume d'émissions brutes du Scope 3 couvertes par le dispositif
Prix directeur du carbone	60 705 436	0	647	100	100	100	100 309	23 848	60 581 278
Évaluation de courbes de coût marginal d'abattement	2 540 000	0	0	0	0	4	0	0	2 540 000

Limiter les dépenses d'investissement dans les activités économiques liées aux combustibles fossiles

Sur la base des activités commerciales de Schneider Electric, des investissements importants peuvent être réalisés dans la production d'électricité (NACE D.35.1) ou la production de chaleur (NACE D.35.3). Les investissements importants sont définis comme ceux concernant les équipements liés à la production de chaleur/froid ou à la cogénération, y compris d'électricité, ayant

Ces prix sont appliqués aux émissions totales des Scopes 1, 2 et 3 de la Société, afin d'estimer l'exposition aux risques de transition. Toutefois, ces coûts peuvent être en partie compensés par la réduction de la consommation d'énergie ou par leur répercussion dans le prix des produits.

L'analyse des scénarios climatiques est utilisée par les équipes finance pour réaliser une analyse de sensibilité dans le cadre du test de dépréciation annuel de tous les actifs des UGT du Groupe, afin d'évaluer l'impact potentiel des risques physiques et de transition liés au climat sur les flux de trésorerie futurs du Groupe. Ces scénarios incluent les prix du carbone afin de mesurer l'impact que pourraient avoir les politiques climatiques.

D'autre part, le Groupe utilise l'analyse des courbes de coût marginal d'abattement (ou MACC en anglais) pour les matières premières à forte intensité carbone qui sont achetées et qui contribuent de manière significative aux émissions du Scope 3 amont du Groupe. Une MACC présente les coûts ou les économies attendus de différentes solutions d'approvisionnement, ainsi que le volume potentiel d'émissions qui pourrait être réduit si elles étaient mises en œuvre. En intégrant les coûts respectifs et les économies de CO₂ provenant de diverses options d'approvisionnement en métaux et en plastiques à faible empreinte carbone, cette évaluation permet d'informer et d'adapter la mise en œuvre de la décarbonation des émissions liées aux achats sur le long terme. En raison de la nature de ce travail, il n'y a pas de valeur inhérente à un prix du carbone utilisé, car l'objectif est précisément de saisir tous les différents coûts marginaux qui pourraient découler des décisions d'achat. En accordant la priorité aux matières premières les plus importantes pour Schneider Electric, ce travail couvre près de 4 % des émissions totales du Scope 3, mais environ un quart des émissions amont.

des émissions directes de GES supérieures à 270 gCO₂eq/kWh. Cela concerne principalement les générateurs électriques.

En s'alignant sur la directive CSRD, Schneider Electric a commencé à suivre systématiquement ces investissements par région avec des informations détaillées au niveau du site. Au cours de la période considérée, les dépenses d'investissement (« CapEx ») significatives dans les activités économiques liées aux combustibles fossiles ont été limitées aux générateurs électriques de secours, avec les investissements suivants :

	2025	Unité
CapEx importantes pour les activités économiques liées au charbon	0	M€
CapEx importantes pour les activités économiques liées au gaz	0.2	M€
CapEx importantes pour les activités économiques liées au pétrole	1.0	M€

Bien qu'un total de 1,2 million d'euros ait été investi en 2025 dans des équipements fossiles de production d'énergie/de chaleur, ceux-ci sont utilisés pour assurer une alimentation de secours en situation d'urgence. La majorité des investissements ont été réalisés au Mexique et en Inde. L'amélioration progressive de la

qualité des réseaux électriques dans ces régions permettra aux sites de Schneider Electric de se passer d'alimentations de secours dans les années à venir.

Schneider Electric n'est pas exclu dans les indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne.

2.2.1.6 Objectifs détaillés

En 2025, 100 % des émissions opérationnelles couvertes

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSI #1 Impact Revenues	Atteindre 80 % de revenus avec un impact positif pour l'environnement
	SSI #2 Emissions de CO ₂ évitées et économisées	Accompagner nos clients afin qu'ils économisent ou évitent 800 millions de tonnes d'émissions de CO ₂
	SSI #3 Zero Carbon Project	Réduire de 50 % les émissions de CO ₂ liées aux activités des 1 000 principaux fournisseurs
	SSI #4 Green Materials	Porter à 50 % la part de matières premières durables dans nos produits
	SSI #5 Emballages durables	Nous mobiliser pour que 100 % de nos emballages primaires et secondaires soient exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé
	SSI #9 Accès à l'énergie	Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 millions de personnes
	SSI #11 Formations à la gestion de l'énergie	Former un million de personnes à la gestion de l'énergie
	SSE #1 Sites Zéro-CO ₂	Atteindre 150 sites Zéro-CO ₂
	SSE #2 : Alternatives au SF ₆	Proposer 100 % de nos offres moyenne tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF ₆
	SSE #3 Electricité renouvelable	Avoir 90 % de nos consommations d'électricité provenant de sources renouvelables
	SSE #4 Logistique bas carbone	Engendrer 15 % d'efficacité CO ₂ dans le transport de marchandises
	SSE #5 Efficacité énergétique	Accroître l'efficacité énergétique de nos sites de 15 %
	SSE #6 Green Premium	Porter à 80 % la part de notre chiffre d'affaires produits réalisé dans le cadre du programme Green Premium™
	SSE #7 Electrification de la flotte	Convertir un tiers de la flotte de véhicules du Groupe en véhicules électriques.
	SSE #9 Sites valorisant les déchets	Atteindre 200 sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »
	SSE #10 Consommation de ressource primaire évitée	Eviter 420 000 tonnes de consommation de ressources primaires grâce aux programmes de « récupération en fin de vie » des produits

Vers l'objectif « Prêt pour Net-Zéro » dans les opérations et 25 % de réduction absolue des émissions sur la chaîne de valeur en 2030

Cycle	Objectifs	Description
2026-2030	Sustainability Impact 2030 / Cap sur l'efficacité	Atteindre 80 % de chiffre d'affaires en Revenus à impact
		Permettre 1,5 Md de MWh d'énergie économisée ou électrifiée grâce à nos solutions, 2026-2030
		Avoir 100 % des logiciels SE concernés qui fournissent aux clients des informations avancées sur l'énergie et le carbone
	Sustainability Impact 2030 / Vers le Net-Zéro	Réduire les émissions des Scopes 1 et 2 de -90 % en absolu vs. 2017
		Réduire les émissions du Scope 3 de -25 % en absolu vs. 2021
		Permettre 1,5 Gt de CO ₂ économisées ou évitées par les clients grâce à nos solutions, 2018-2030
	Autres objectifs	RE100 : Avoir 100 % de nos consommations d'électricité provenant de sources renouvelables
		EP100 : Doubler la productivité énergétique par rapport à 2005
		EV100 : Atteindre 100 % d'électrification pour les renouvellements de la flotte
		First Movers Coalition : remplacer au moins 5 % de la demande en carburant aviation conventionnel pour notre transport aérien par des carburants aériens durables
	Sustainability Impact 2030 / Catalyseur de l'industrie	Engager 1 500 fournisseurs sur une trajectoire Zéro Carbone pour décarboner la chaîne d'approvisionnement
		Avoir 50 % des matériaux sélectionnés qui offrent une valeur environnementale et éthique supérieure

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

Cycle	Objectifs	Description
	Sustainability Impact 2030 / Alimenter le progrès	Apporter l'accès à une électricité durable à 100 M de personnes
		Développer les compétences de 3 M de personnes grâce à des programmes éducatifs, y compris des personnes issues de communautés vulnérables
	Sustainability Impact 2030 / L'école des Tech de l'énergie	Former des experts en électricité afin de pallier le manque de compétences
	Sustainability Impact 2030 / Plus durable, et mieux	Doubler la croissance des services circulaires pour un usage plus vertueux et durable
	Sustainability Impact 2030 / Conçu pour le futur	Atteindre 100 % des principales offres en phase de conception qui démontrent un niveau d'excellence en circularité et en durabilité
	Sustainability Impact 2030 / L'impact commence avec nous	100 sites conçus pour prendre soin des personnes, optimiser les ressources, préserver l'eau et la biodiversité, et soutenir les communautés

Vers le Net-Zéro sur l'ensemble de la chaîne de valeur en 2050

Cycle	Objectifs	Description
2050	Objectifs SBTi	Net-Zéro sur l'ensemble de la chaîne de valeur, réduction absolue de 90 % des émissions de GES par rapport à 2021

 Pour un aperçu général des progrès et des performances de Schneider Electric en matière de SSI et de SSE, veuillez vous reporter à la [section 2.1](#). Pour la méthodologie des SSI, veuillez vous reporter à la [section 4.1](#).

Performances 2025 et au-delà

L'efficacité des politiques et des actions est suivie chaque trimestre par rapport aux objectifs du Groupe. En 2025, pour les Scopes 1 et 2, le Groupe a atteint 195 sites Zéro-CO₂ (SSE #1) et 99 % d'approvisionnement en électricité renouvelable (SSE #3). Il a également augmenté de 17,4 % l'efficacité énergétique de ses sites (SSE #5) et a déjà doublé sa productivité énergétique d'ici 2030 par rapport à 2005 (EP100). 43 % de la flotte de véhicules de l'entreprise a déjà été électrifiée (SSE #5), ce qui est en bonne voie pour atteindre l'objectif d'électrification totale.

De même, pour les émissions de Scope 3, Schneider Electric a réussi à inciter ses 1 000 principaux fournisseurs à réduire l'intensité de leurs émissions de GES opérationnelles de 56 % grâce au projet « The Zero Carbon Project » (SSI #3). Il a augmenté la teneur en matériaux durables de ses produits à 48 %, notamment l'acier, l'aluminium et les plastiques (SSI #4), et a atteint 85 % d'emballages primaires et secondaires sans plastique à usage unique et utilisant du carton recyclé (SSI #5). Le groupe a également atteint 80 % de substituts au SF₆ pour toutes les technologies moyenne tension (SSE #2) et augmenté l'efficacité carbone dans le transport de marchandises de 14,3 % en 2025 (SSE #4). Schneider Electric a réduit les émissions de CO₂ liées à la gestion des déchets et atteint 176 sites « Waste-to-Resource » (SSE #9).

Les résultats du SSI sont publiés chaque trimestre avec les résultats financiers et mis à la disposition de toutes les parties prenantes sur le site web du Groupe. Les résultats sont compilés et présentés au "Function Committee", qui prend les décisions relatives aux mesures correctives éventuellement nécessaires pour atteindre les objectifs.

S'appuyant sur les réalisations du SSI et du SSE 2020-2025, le nouveau cycle Sustainability Impact 2030 de Schneider Electric s'oriente vers des impacts systémiques dans les domaines suivants : « Cap sur l'efficacité » (« Efficiency Forward »), « Vers le Net-Zéro » (« Towards Net-Zero »), « Catalyseur de l'industrie » (« Industry Catalyzer ») et « L'impact commence avec nous » (« Impact starts with us »).

Entre 2026 et 2030, le Groupe vise 80 % de chiffre d'affaires en "Impact Revenues", 1,5 milliard de MWh économisés ou électrifiés grâce à ses solutions, 1,5 Gt de CO₂ économisés et évités grâce à ses solutions (2018-2030), 100 % des logiciels fournissant des informations avancées sur l'énergie et le carbone aux clients (pour les logiciels pour lesquels cela est pertinent), et 100 sites conçus pour prendre soin des personnes, de la nature et des communautés. Il vise également une réduction absolue de 90 % des émissions des Scopes 1 et 2 par rapport à 2017, une réduction absolue de 25 % des émissions de Scope 3 par rapport à 2021, et l'engagement de 1 500 fournisseurs dans une démarche zéro carbone afin de décarboner la chaîne d'approvisionnement. D'ici 2050, le Groupe prévoit d'atteindre une chaîne de valeur Net-Zéro.

Atténuation du changement climatique

Principaux objectifs d'atténuation du changement climatique

Les objectifs liés à nos engagements « Net-Zéro » couvrent tous les types de GES et toutes les sources d'émissions dans les scopes considérés (à savoir les Scopes 1 et 2 ou le Scope 3). En d'autres termes, elles englobent l'inventaire global des GES publié

par Schneider Electric. Elles excluent les absorptions de GES, les crédits carbone et les émissions évitées provenant des offres vendues. Les objectifs des Scopes 1 et 2 concernent le Scope 2 calculé selon l'approche de comptabilité carbone dite market-based.

Les valeurs absolues correspondantes pour les années cibles 2030 et 2050 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2021 (Année de référence)*	2030	2050	Pourcentage de réduction annuelle nécessaire pour atteindre l'objectif 2030
Émissions totales (market-based) des Scopes 1 et 2 (tCO ₂ e)	292 067	70 096	29 207	8,4 %
Émissions totales du Scope 3 (tCO ₂ e)	68 510 345	51 382 759	6 851 035	2,8 %

* Mis à jour, suivant les recommandations de la SBTi, du fait d'améliorations méthodologiques matérielles, veuillez vous reporter à la page 84 pour plus de détails.

Les objectifs liés au climat de Schneider Electric ont été approuvés par la SBTi en 2022. Ils se fondent sur la dernière année de reporting alors disponible comme année de référence, en l'occurrence 2021, conformément aux recommandations de la SBTi. L'année 2021 est une année de référence représentative, contrairement à 2020, marquée par la pandémie de COVID-19.

Schneider Electric identifie de manière proactive les risques liés à la transition climatique dans l'ensemble de ses opérations et de sa chaîne de valeur, comme indiqué dans la section « 2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat ». À l'aide de l'analyse des scénarios climatiques fondés sur des trajectoires à faibles émissions, le Groupe évalue la valeur à risque à moyen (10 ans) et à long terme (horizon 2050). La comparaison de scénarios avec et sans actions d'atténuation permet à Schneider Electric de mettre en place des stratégies ciblées visant à réduire l'exposition aux risques de transition et à capter les opportunités de l'économie bas carbone.

Lorsqu'il réalise des projections des futures émissions de GES, Schneider Electric prend en compte la décarbonation future des réseaux électriques, qui est un facteur majeur pour les émissions du Scope 3, dans la catégorie 11 du référentiel GHG Protocol, c'est-à-dire les émissions de GES durant l'utilisation des produits vendus. Ces projections sont basées sur le Scénario des politiques déclarées de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Principales cibles d'atténuation du changement climatique : Filiales

Au sein du Groupe, AVEVA Group PLC a des objectifs spécifiques qui ont été définis et validés par la SBTi avant l'acquisition complète par le Groupe Schneider Electric. AVEVA Group PLC s'engage à atteindre le Net-Zéro sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici l'exercice 2050, avec les jalons suivants :

Objectifs à court terme – AVEVA Group PLC s'engage à :

- Réduire de -90 % les émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 entre les exercices 2020 (année de référence) et 2030.
- Porter l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable de 1 % lors de l'exercice 2020 à 100 % d'ici l'exercice 2030.
- Réduire de 50 % les émissions absolues de GES du Scope 3 entre les exercices 2020 (année de référence) et 2030.

- Objectif Net-Zero à long terme – AVEVA Group PLC s'engage à :
- maintenir une réduction d'au moins 90 % des émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 entre les exercices 2030 et 2050 ;
 - réduire de 90 % les émissions absolues de GES du Scope 3 d'ici l'exercice 2050 par rapport à l'exercice 2020 (année de référence).

Comme pour le Groupe, les objectifs d'AVEVA couvrent tous les types de GES et toutes les sources d'émissions dans les scopes considérés (à savoir les Scopes 1 et 2 ou le Scope 3). En d'autres termes, elles englobent l'inventaire global des GES publié par AVEVA. Elles excluent les absorptions de GES, les crédits carbone et les émissions évitées provenant des offres vendues. Les objectifs des Scopes 1 et 2 concernent le Scope 2 calculé selon l'approche de comptabilité carbone dite market-based.

Adaptation au changement climatique

Schneider Electric a lancé des stratégies pour s'adapter au changement climatique et améliorer la résilience et la flexibilité de ses opérations. Ces stratégies comprennent :

- la qualification de fournisseurs alternatifs pour les pièces et composants critiques, l'objectif étant que 100 % des composants achetés présentant un risque fournisseur élevé et un impact commercial élevé soient couverts par un plan d'atténuation dans les trois ans suivant la qualification du risque ;
- la qualification d'usines alternatives pour la fabrication des mêmes produits, l'objectif étant que 90 % des offres critiques soient couvertes par au moins un dispositif de production sur deux sites d'ici 2025 ;
- la qualification de flux alternatifs dans la chaîne d'approvisionnement, l'objectif étant que 100 % des centres de distribution critiques soient en mesure de rediriger plus de 80 % de leur flux en moins de cinq jours d'ici 2025 ;
- la régionalisation des activités de fabrication pour atténuer les risques de perturbation de la chaîne d'approvisionnement, visant jusqu'à 90 % d'approvisionnement et de fabrication au sein des pôles régionaux.

En formalisant son engagement en faveur de la résilience de ses opérations, d'ici 2030, Schneider Electric s'engage à réaliser une évaluation des risques climatiques sur tous les sites sous sa gestion. D'ici 2030, Schneider Electric s'engage à définir un plan d'adaptation au changement climatique spécifique pour chaque grand site identifié comme présentant un risque matériel lié aux aléas climatiques.

2.2.1.7 Indicateurs

Consommation d'énergie et mix énergétique

Schneider Electric suit la consommation énergétique de ses quelque 1 000 sites à travers le monde (représentant une superficie totale de 4,9 millions de mètres carrés). Les 261 sites les plus importants, qui représentent plus de 75 % de la superficie du Groupe et de la consommation énergétique mondiale des sites, mesurent leur consommation énergétique chaque mois à partir des factures à l'aide de la suite logicielle EcoStruxure™ Resource Advisor. La consommation énergétique des autres sites est calculée par extrapolation, comme expliqué dans la section Méthodologie. Plus précisément, le Groupe observe une consommation énergétique moyenne de 146 kWh/m²/an pour ses 70 bâtiments commerciaux, une consommation énergétique moyenne de 357 kWh/m²/an pour ses 161 bâtiments industriels et une consommation énergétique moyenne de 70 kWh/m²/an pour ses 30 bâtiments logistiques.

Le tableau ci-dessous présente en détail la consommation et le mix énergétiques de Schneider Electric, exprimés en MWh de PCI (pouvoir calorifique inférieur).

Consommation d'énergie et mix énergétique	2025	2024	% N/N-1
(1) Consommation de combustible provenant du charbon et de ses dérivés (en MWh)	0	0	0,0 %
(2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	237 731	245 557	-3,2 %
(3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	189 859	198 342	-4,3 %
(4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	0	0	0,0 %
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis et qui sont générés à partir de sources fossiles (en MWh)	62 713	87 850	-28,6 %
(6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	490 304	531 750	-7,8 %
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	34,3%	36,75 %	
(7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	18 585	11 836	57,0 %
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	1,3%	0,82 %	
(8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, incluant la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	0	0	0,0 %
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis et qui sont générés à partir de sources renouvelables (en MWh)	881 644	871 915	1,1 %
(10) Consommation d'énergie renouvelable autoproduite, hors combustibles (en MWh)	38 909	31 251	24,5 %
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	920 553	903 166	1,9 %
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	64,4%	62,43 %	
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (en MWh) (CALCULÉE COMME LA SOMME DES LIGNES 6, 7 ET 11)	1 429 442	1 446 752	-1,2 %

La consommation totale d'énergie de l'entreprise provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique s'élève à 1 404 443 MWh.

Afin de favoriser l'excellence opérationnelle durable, Schneider Electric s'est engagé à améliorer son efficacité énergétique de 10 % d'ici 2030 par rapport à 2024, en utilisant une modélisation de régression normalisée basée sur l'indicateur EnPI. Cette méthodologie garantit une représentation fidèle de nos progrès en dissociant la consommation d'énergie de facteurs variables tels que les conditions météorologiques et les niveaux de production.

La production d'énergie non renouvelable de l'entreprise s'élève à 10 468 MWh. La production d'énergie renouvelable pour 2025 est de 42 923 MWh.

Le tableau ci-dessous indique l'intensité énergétique par unité de chiffre d'affaires net, c'est-à-dire le rapport entre la consommation totale d'énergie et le chiffre d'affaires net :

	2025	2024	% N/N-1
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par unité de chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (MWh/k€)	37	40	-6,2%

2. États de durabilité

Le chiffre d'affaires net utilisé pour le calcul est reconcilié avec les états financiers comme indiqué ci-dessous :

	en millions d'euros
Chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique	37 544
Chiffre d'affaires net (autre)	2 608
CHIFFRE D'AFFAIRES NET TOTAL (ÉTATS FINANCIERS)	40 152

Le "Chiffre d'affaires net (autre)" correspond à :

- Entités juridiques non classées dans les secteurs à fort impact climatique (HCIS).
- Entités consolidées dans les états financiers, mais exclues du périmètre de reporting CSRD pour des raisons de matérialité.



Pour plus d'informations voir la section **2.1.3 Bases de préparation**.

Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Le tableau ci-dessous résume l'empreinte carbone du Groupe en approche market-based :

Fournisseurs Scope 3 amont		13 %	Opérations de Schneider Electric Scopes 1 & 2		<1 %	Clients Scope 3 aval		87 %
Biens et services achetés	6,3 MtCO ₂ e		Consommation d'énergie des sites (market-based pour l'électricité)	0,06 MtCO ₂ e		Utilisation des produits vendus	47,9 MtCO ₂ e	
Fret	0,7 MtCO ₂ e		Véhicules d'entreprise	0,06 MtCO ₂ e		Fin de vie (essentiellement SF ₆)	4,4 MtCO ₂ e	
Autres (p. ex. biens d'équipement, voyages d'affaires, déplacements domicile-travail, émissions amont du secteur de l'énergie)	0,6 MtCO ₂ e		Fuites de SF ₆	<0,01 MtCO ₂ e		Fret	0,6 MtCO ₂ e	

Le Groupe calcule son empreinte carbone pour les trois scopes conformément aux standards du Greenhouse Gas Protocol, nommément le "Corporate Accounting Standard" et les "Corporate Value Chain (Scope 3) Standards".

Le tableau ci-dessous présente les émissions du Groupe pour le groupe comptable consolidé. Aucune ventilation distincte n'est fournie pour des sociétés bénéficiaires des investissements, car celles-ci sont considérées comme ne relevant pas du périmètre de reporting CSRD, conformément au chapitre **2.1.3 Bases de préparation**. En ce qui concerne les émissions du Scope 3 amont, il convient de noter que le Groupe pratique un double reporting de l'inventaire des GES, et que le tableau ci-dessous ne reflète pas les émissions du Scope 3 amont selon l'approche market-based, qui sont présentées dans une section dédiée ci-dessous.

	2025	2024	% N / N-1
Émissions de GES du Scope 1			
Émissions brutes de GES du Scope 1 (tCO ₂ e)	100 309	106 360	-5,7 %
Pourcentage d'émissions de GES du Scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	0	0	0,0 %
Émissions de GES du Scope 2			
Émissions brutes de GES du Scope 2 en location-based (tCO ₂ e)	409 343	433 505	-5,6 %
Émissions brutes de GES du Scope 2 en market-based (tCO ₂ e)	23 849	37 348	-36,1 %
Émissions de GES du Scope 3 significatives			
Émissions totales brutes indirectes de GES (Scope 3) (tCO₂e)	60 581 278	61 044 106	-0,8 %
1. Biens et services achetés	6 358 668	6 562 746	-3,1 %
2. Biens d'équipement	191 616	161 033	19,0 %
3. Activités amont liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou le Scope 2)	93 228	100 126	-6,9 %
4. Fret en amont	729 064	816 302	-10,7 %
5. Déchets générés dans les opérations	43 367	38 747	11,9 %
6. Voyages d'affaires	162 227	161 046	0,7 %
7. Déplacements domicile-travail	177 689	177 665	0,0 %
8. Actifs loués en amont	0	0	0,0 %
9. Fret en aval	581 515	570 959	1,8 %
10. Transformation des produits vendus	0	0	0,0 %

	2025	2024	% N / N-1
11. Utilisation des produits vendus	47 854 575	48 274 430	-0,9 %
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	4 389 329	4 181 052	5,0 %
13. Actifs loués en aval	0	0	0,0 %
14. Franchises	0	0	0,0 %
15. Investissements	0	0	0,0 %
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES			
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (LOCATION-BASED) (tCO₂e)	61 090 929	61 583 971	-0,8 %
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (MARKET-BASED) (tCO₂e)	60 705 436	61 187 814	-0,8 %

Notes : le total market-based ne tient compte que du Scope 2 calculé en market-based, tandis que les valeurs market-based du Scope 3 amont ne sont pas prises en compte ici (veuillez vous reporter à la section dédiée ci-dessous sur le double reporting). De plus, pour 2024, les valeurs des catégories 11 et 12 ont été mises à jour conformément aux recommandations de la SBTi à la suite d'améliorations méthodologiques, afin de garantir la cohérence et la représentativité des progrès de décarbonation. Les émissions de la catégorie 11 ont été révisées à la hausse de 5 676 390 tCO₂e (13 %), principalement en raison de mises à jour méthodologiques, notamment une approche de calcul plus granulaire de la phase d'utilisation, partiellement compensée par un ajustement du périmètre organisationnel. Les émissions de la catégorie 12 ont été révisées à la baisse de 281 471 tCO₂e (6 %), uniquement en raison de l'ajustement du périmètre organisationnel, reflétant le désinvestissement d'une entité et ses émissions de SF₆ en fin de vie associées.

L'intensité des GES est le rapport entre les émissions totales de GES et le revenu net, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2025	2024	% N/N-1
Emissions de GES totales (location-based) par unité de revenu net (tCO₂e / k€)	1 537	1 494	2,9 %
Emissions de GES totales (market-based) par unité de revenu net (tCO₂e / k€)	1 528	1 483	3,0 %

Le chiffre d'affaires net utilisé pour le calcul est reconcilié avec les états financiers comme indiqué ci-dessous :

	en millions d'euros
Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des GES	39 736
Chiffre d'affaires net (autre)	417
CHIFFRE D'AFFAIRES NET TOTAL (ÉTATS FINANCIERS)	40 152

La rubrique « Chiffre d'affaires net (autre) » comprend les entités consolidées dans les états financiers, mais exclues du périmètre de reporting CSRD pour des raisons de matérialité.

⊕ Pour plus d'informations voir la [section 2.1.3 Bases de préparation](#).

Intégration d'une approche market-based dans l'inventaire des GES et double reporting des émissions du Scope 3 amont

Les pratiques de comptabilité carbone évoluent constamment, et le Groupe observe actuellement des changements importants qui offrent des opportunités en termes d'amélioration de la comptabilité carbone. D'une part, les capacités digitales se développent et les entreprises ont accès à des données plus granulaires et plus dynamiques. Par exemple, à mesure que les entreprises renforcent leur engagement dans la décarbonation de la chaîne de valeur et adoptent des pratiques innovantes de décarbonation, de plus en plus de données primaires sont

collectées auprès des fournisseurs et intégrées dans l'inventaire des GES. D'autre part, des incertitudes subsistent quant à l'évolution des standards du GHG Protocol et de la SBTi. Schneider Electric s'engage à participer à l'évolution des normes de comptabilité carbone et participe donc activement à des consultations et à des projets pilotes avec des organisations telles que le GHG Protocol, la SBTi et la plateforme AIM concernant les potentielles approches en logique market-based.

Le Groupe va améliorer la granularité et la spécificité de son inventaire des GES pour le Scope 3 dans les années à venir, en mettant particulièrement l'accent sur les émissions de GES des fournisseurs. Dans ce contexte, un double reporting de l'inventaire des GES est introduit dans le présent rapport annuel, avec l'intégration des réductions market-based dans les catégories du Scope 3 amont.

La comptabilité market-based des émissions liées à l'électricité dans l'inventaire des GES est largement adoptée par les entreprises pour les émissions du Scope 2. Il s'agit d'une approche d'attribution légitime qui reconnaît les efforts déployés par les entreprises pour s'approvisionner en électricité renouvelable par le biais de multiples manières, par exemple la production sur site, les certificats d'électricité renouvelable associés aux contrats d'approvisionnement en électricité, ou les certificats négociés indépendamment des contrats d'approvisionnement en électricité, via des transactions infra-annuelles ou des engagements à long terme comme dans les contrats d'achats d'électricité dits VPPA. La reconnaissance de la comptabilité market-based pour le Scope 2 a apporté des avantages tangibles en termes de CO₂ pour l'économie mondiale. Plus précisément, avec la forte augmentation de la demande d'électricité renouvelable, des capacités renouvelables supplémentaires ont été construites, ce qui a contribué à modifier le paysage énergétique mondial.

2. États de durabilité

Conformément à la vision selon laquelle l'objectif d'un inventaire des GES est de déclencher des actions efficaces de décarbonation par les entreprises, Schneider Electric est disposé à introduire une comptabilité market-based dans l'inventaire Scope 3. Dans un premier temps, l'inclusion du concept market-based en 2025 est limitée à des cas très spécifiques, notamment les réductions d'émissions de GES liées à l'électricité provenant des fournisseurs de rang 1. Dans ce cas précis, certains fournisseurs qui faisaient partie du projet Zéro Carbone ont déclaré de manière vérifiée que leurs émissions totales de Scope 2 avaient été éliminées. Cela a été intégré dans l'inventaire des GES de Schneider Electric dans le cadre du double reporting pour la

catégorie 1 du Scope 3. AVEVA a acheté et retiré des certificats de carburants d'aviation durables (SAF) en 2025, ce qui est également inclu comme une réduction market-based dans le cadre de ce double reporting. Enfin, les réductions de Scope 2 en market-based ont entraîné une réduction de la catégorie 3 du Scope 3 correspondant aux activités amont liées aux combustibles et à l'énergie. À l'avenir, le Groupe envisagera d'introduire d'autres types d'approches market-based dans l'inventaire du Scope 3, en tenant compte de l'évolution du contexte de la comptabilité carbone, des normes et des pratiques en constante évolution.

Les émissions de GES ajustées pour le Scope 3 amont, selon l'approche market-based, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Catégorie du Scope 3 amont selon le GHG Protocol	Valeur non Market-based (tCO ₂ e)	Valeur en Market-based (tCO ₂ e)	% N / N-1
1. Biens et services achetés	6 358 668	6 319 211	-0,6 %
2. Biens d'équipement	191 616	191 616	n.a.
3. Activités amont liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou le Scope 2)	93 228	24 515	-74 %
4. Fret en amont	729 064	729 064	n.a.
5. Déchets générés dans les opérations	43 367	43 367	n.a.
6. Voyages d'affaires	162 227	161 527	-0,4 %
7. Déplacements domicile-travail	177 689	177 689	n.a.
TOTAL DES ÉMISSIONS GES DU SCOPE 3 AMONT	7 755 859	7 646 989	-1,4 %

Détail de la mise à jour pour 2021 (année de référence)

En 2025, Schneider Electric a procédé à une mise à jour des émissions de GES de l'année de référence 2021 pour les Scopes 1, 2 et 3. Cela a été déclenché par des améliorations méthodologiques significatives pour la catégorie 11 du Scope 3 (Utilisation des produits vendus), en particulier l'intégration des orientations sectorielles du Comité européen des constructeurs de machines électriques et d'électronique de puissance (CEMEP) dans la norme EN 50743 applicable aux variateurs de vitesse, afin d'améliorer la comparabilité avec les règles spécifiques aux produits et les pratiques sectorielles. En parallèle, l'exercice de mise à jour a permis d'harmoniser des éléments organisationnels et méthodologiques sur la période 2021-2025 (notamment le traitement des acquisitions et cessions significatives depuis 2021 et l'intégration du forçage radiatif pour les déplacements professionnels et le fret en avion).

Afin de mieux refléter les trajectoires des politiques nationales au moment de la publication des données et pour assurer la cohérence avec les années suivantes, les facteurs d'émission d'électricité retenus pour les calculs en phase d'utilisation ont

également été mis à jour, passant du scénario « Technologies de référence » (« Reference Technology Scenario ») des *Perspectives technologiques de l'énergie 2017* de l'AIE (préalablement utilisé pour 2021) au scénario « Politiques déclarées » (« Stated Policies Scenario ») des *Perspectives énergétiques mondiales 2022* de l'AIE.

Après ce retraitement, pour l'année 2021, les émissions des Scopes 1 et 2 ont varié de -0,6 %, les émissions Scope 3 amont ont varié de -0,3 %, et les émissions du Scope 3 aval ont également diminué de -0,3 %.

Ce retraitement n'affecte en rien les objectifs de Schneider Electric validés par la SBTi. L'année de référence (2021), les années cible (2030 et 2050) et les engagements de réduction en pourcentage sont inchangés ; seuls le niveau de référence absolu et les niveaux cibles 2030 et 2050 correspondants ont été recalculés. Le Groupe a suivi les recommandations de la SBTi en matière, et les émissions de 2021 ainsi retraitées ont été examinées par des auditeurs externes et ont fait l'objet d'une vérification par un tiers dans le cadre du cycle d'audit 2025. Ces mises à jour renforcent la transparence, l'alignement sur les normes sectorielles et la comparabilité entre pairs dans le cadre de la CSRD, sans modifier les ambitions de décarbonation du Groupe.

Segmentation	2021, tel que publié	Evolution méthodologique	Evolution de périmètre organisationnel	2021 mis à jour	Impact relatif
Scopes 1 et 2	293 832	0	-1 766	292 067	-0,6 %
Scope 3 amont	8 237 191	103 044	-128 309	8 211 926	-0,3 %
Scope 3 aval	60 500 294	-386 206	184 331	60 298 418	-0,3 %
TOTAL	69 031 317	-283 162	54 256	68 802 411	-0,3 %

Autres considérations relatives à l'inventaire des GES

Les émissions biogéniques de CO₂ issues de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse sont nulles dans les catégories Scope 1, Scope 2 et toutes les catégories Scope 3 de la chaîne de valeur.

Afin de réduire les émissions de GES du Scope 2, Schneider Electric augmente la part d'électricité provenant de sources renouvelables. Cette approche combine plusieurs leviers d'approvisionnement, adaptés aux conditions du marché local, notamment la production sur site et les certificats d'énergie renouvelable, liés ou non aux contrats de fourniture. Les certificats complètent l'autoproduction, car les contraintes d'espace sur site ne permettent pas de couvrir entièrement les besoins en électricité du Groupe.

Dans l'ensemble, en 2025, le Groupe a couvert 57 % de sa consommation d'électricité grâce à des certificats d'énergie renouvelable non liés et 38 % grâce à des certificats d'énergie renouvelable liés à la fourniture, ce qui porte le pourcentage global des instruments contractuels à 95 %. Les crédits d'énergie renouvelable non liés comprennent des certificats d'attributs énergétiques (EAC), des certificats d'énergie renouvelable (REC) et des certificats issus d'accords d'achat d'électricité dits VPPA. Les crédits d'énergie renouvelable liés comprennent des contrats dits « tarifs verts », des accords d'achat d'électricité (PPA) et d'autres formes de RECs liés.

Le pourcentage des GES du Scope 3 calculé à partir de données primaires est de 1 % et provient principalement des émissions de GES liées au fret amont, pour lesquelles des données sont collectées pour chaque expédition auprès des principaux

fournisseurs de fret, ainsi que des émissions de GES liées à l'approvisionnement en acier, lorsque certaines données spécifiques aux fournisseurs sont collectées dans le cadre du programme Green Materials.

Étant donné que le Groupe utilise une petite partie des données primaires fournies par ses fournisseurs (en proportion des émissions totales de GES du Scope 3), les différences éventuelles entre les périodes de reporting des entités de la chaîne de valeur et la date des états financiers généraux du Groupe n'ont pas d'impact significatif.

En ce qui concerne les émissions de GES du Scope 3 aval, les produits Schneider Electric sont généralement intégrés dans des architectures électriques plus larges. Par conséquent, (i) l'électricité dissipée par les produits est généralement négligeable par rapport à la consommation énergétique globale de l'installation ou de l'application, et (ii) ces architectures permettent souvent de gagner en efficacité grâce à la gestion de l'énergie et à l'automatisation. En outre, de nombreux produits Schneider Electric ont un cycle de vie long (souvent plusieurs décennies), ce qui peut se traduire par des émissions absolues en phase d'utilisation plus élevées que dans les secteurs où les produits ont une durée de vie plus courte. Par conséquent, évaluer la performance en matière de développement durable uniquement sur la base des émissions absolues en phase d'utilisation peut biaiser les comparaisons au détriment des produits qui durent plus longtemps. Schneider Electric s'efforce donc de mesurer et de réduire les émissions du Scope 3 en phase d'utilisation, tout en soulignant le rôle que ses solutions jouent dans l'électrification et la décarbonation de l'économie dans son ensemble. Ainsi depuis 2018 Schneider Electric publie chaque trimestre, dans le cadre de son programme Schneider Sustainability Impact (SSI), les émissions de CO₂ évitées ou économisées par les clients utilisant les solutions Schneider.

2.2.2 Réduction de la pollution | ESRS E2

2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses

Impacts, risques et opportunités

Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	
Impact négatif	Menace pour la santé humaine et/ou l'environnement en utilisant des substances dangereuses.



Pour plus d'informations sur les IRO, veuillez vous reporter à la section **1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès** à la page 7.

Engagements à long terme

Dans le cadre de sa Politique environnementale de développement durable, Schneider Electric fixe des objectifs opérationnels pour le contrôle et la réduction des substances chimiques :

- améliorer constamment le système de gestion de l'environnement et respecter les obligations de conformité ;
- protéger l'environnement, prévenir la pollution, limiter les émissions et promouvoir la biodiversité à tout moment ;
- séparer notre chaîne d'approvisionnement de la consommation de ressources naturelles ;
- minimiser l'impact pour la santé et l'environnement de nos produits, processus, solutions et services tout au long de leur cycle de vie ;
- protéger nos employés, nos clients, nos partenaires commerciaux et la planète contre l'exposition à des produits chimiques préoccupants ; et
- communiquer de manière transparente sur les substances utilisées dans nos produits et sur leurs empreintes.

Afin de minimiser les risques pour l'environnement et la santé humaine, Schneider Electric continue de privilégier la gestion et le remplacement des substances chimiques nocives dans ses produits, ses processus et sa chaîne d'approvisionnement. Cette approche proactive repose sur un ensemble de politiques, de directives et de programmes internes visant à garantir des pratiques responsables pour l'approvisionnement, la gestion et l'élimination des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantes.

Politiques

- La Politique environnementale de développement durable constitue le texte de référence concernant la prévention et le contrôle de la pollution et la dépollution.
- Directive sur les substances et les matériaux : cette directive définit les règles et stratégies de l'entreprise applicables aux matériaux et substances chimiques. Elle vise à assurer le respect des réglementations environnementales existantes et à anticiper les nouvelles réglementations. Cette directive décrit les engagements qui répondent directement aux exigences de l'appendice C de la Taxonomie européenne en matière de prévention et réduction de la pollution concernant l'utilisation et la présence de substances chimiques.

- Directive mondiale sur l'environnement, la santé et la sécurité relative à la gestion des substances dangereuses (GEHSD 001) : cette directive fournit des orientations pour la mise en œuvre de systèmes de gestion des substances dangereuses sur chaque site de Schneider Electric. Elle définit le cadre des processus d'approvisionnement et de sélection de produits chimiques pour les usines.
- Directive mondiale sur les signalements et alertes concernant des événements environnementaux (GED 003) : elle établit des règles normalisées pour le signalement des événements environnementaux et la publication d'alertes sur l'ensemble des sites et opérations de Schneider Electric. Elle a pour objectif d'harmoniser la gouvernance environnementale, de clarifier les responsabilités et de renforcer la gestion des risques au sein du système de gestion environnementale de l'entreprise. Par la mise en place de procédures uniformisées et d'un cadre de responsabilisation, elle favorise la maîtrise des risques environnementaux et l'amélioration continue.
- Le code de conduite des fournisseurs de Schneider Electric définit des attentes claires à l'égard des fournisseurs concernant leurs performances environnementales et sociales.

La Politique Santé et Sécurité de Schneider Electric met l'accent sur l'élimination des dangers, la réduction des risques et la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'impliquer les employés, d'encourager le signalement des observations touchant à la santé, à la sécurité et à l'environnement, en s'assurant que les managers, à tout moment, donnent l'exemple en matière de sécurité. Tous les incidents sont examinés par les équipes Santé, Sécurité et Environnement et font l'objet d'une enquête pour déterminer leur cause première et mettre en œuvre, si nécessaire, des plans d'action. Les sites ont défini leurs propres plans d'urgence qui sont testés pour garantir que l'impact d'un incident sur les personnes et l'environnement est réduit au minimum.

Programmes de gestion des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantes

Le Groupe dépasse les exigences des réglementations européennes REACH (règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques) et RoHS (directive sur la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses) en s'engageant à appliquer une approche proactive sur l'ensemble de son portefeuille de produits et de sa chaîne d'approvisionnement, quelle que soit l'origine géographique des produits.

L'entreprise réalise un examen complet semestriel afin d'assurer l'alignement avec l'évolution des réglementations internationales, particulièrement celles concernant les matières dangereuses. Tenant compte du fait que chaque substance est soumise à des calendriers réglementaires distincts, Schneider Electric adapte ses plans de retrait progressif en conséquence. Cette approche proactive assure une évaluation continue des produits et leur amélioration constante pour satisfaire aux normes de sécurité et de protection de l'environnement. Pour soutenir cet engagement, le Groupe consacre des ressources de R&D et des budgets dédiés pour concevoir des offres alternatives plus sûres et mettre en œuvre des innovations durables dans l'ensemble de ses activités.

Lorsque la substitution n'est pas possible techniquement, Schneider Electric veille à ce que les risques associés à ces produits chimiques soient maîtrisés tout au long du cycle de vie afin de minimiser tout préjudice potentiel pour l'environnement et la santé.

L'entreprise collabore avec des partenaires du secteur pour trouver des solutions alternatives aux substances préoccupantes, en participant à des programmes de recherche pour identifier des produits de substitution et les utiliser.

Les règles et stratégies de Schneider Electric en matière de matériaux et de substances chimiques, gérées au niveau de l'entreprise, sont définies dans la Directive sur les matériaux et les produits chimiques. Cette directive est alignée sur la Politique environnementale de développement durable plus large de Schneider Electric et renforce l'engagement du Groupe en faveur du développement durable.

Cette directive vise à garantir le respect des réglementations environnementales relatives aux matériaux et aux produits chimiques, ainsi qu'à anticiper de manière proactive les futures évolutions réglementaires pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement et maintenir la conformité. Elle met l'accent sur la réduction des impacts environnementaux et sanitaires tout au long du cycle de vie des produits.

La Directive sur les substances et les matériaux couvre toutes les activités de Schneider Electric à l'échelle mondiale, y compris les sites de fabrication, les sites tertiaires et les centres de distribution. Elle a vocation à être utilisée conjointement avec la stratégie mondiale d'approvisionnement du Groupe, qui traite d'enjeux de durabilité sociale tels que les minerais de conflits. Elle garantit une approche cohérente de la gestion des ressources utilisées et des flux de ressources sortantes dans toute l'entreprise.

La Directive fournit des orientations détaillées concernant les matériaux et les substances chimiques, en spécifiant les substances interdites, les matériaux soumis à des restrictions et les solutions alternatives recommandées. Elle décrit les engagements alignés sur les exigences de l'appendice C de la Taxonomie européenne en matière de prévention et réduction de la pollution concernant l'utilisation et la présence de produits.

L'équipe Globale Environnement supervise la mise en œuvre de la Directive, la Direction générale et les "Business Unit Sustainability Leaders" étant activement impliqués dans la gouvernance. Une équipe dédiée, rattachée à la fonction achat, supervise la collecte des données auprès des fournisseurs et un réseau de plus de 60 éco-référents experts supervise l'analyse des produits. La Direction des achats supervise l'application de la stratégie dans la chaîne d'approvisionnement.

Des experts techniques et des équipes de recherche travaillent en collaboration avec les fournisseurs du Groupe pour proposer aux équipes de conception des solutions alternatives. Des réseaux dédiés sont en place pour partager les mises à jour de la stratégie, les feuilles de route, les évolutions et le suivi des KPI clés, dont certains font l'objet d'un rapport mensuel.

Schneider Electric s'assure que ses produits sont conformes aux exigences relatives aux substances grâce à un processus de collecte de données robuste et à des outils permettant de recueillir auprès de ses fournisseurs et de stocker des informations sur les substances dangereuses à l'échelle des pièces, et d'extrapoler le statut de conformité à ses produits par le biais de leurs nomenclatures. Ces résultats de conformité sont ensuite publiés de manière transparente sur les sites Internet de Schneider Electric, à la page présentant les détails de chaque produit.

La Directive sur les substances et les matériaux a été élaborée avec l'aide des principales parties prenantes, y compris les employés, les clients, les fournisseurs et les organismes de réglementation, pour assurer la prise en compte de leurs intérêts et préoccupations. Elle garantit également la conformité aux normes

ISO 14001 ainsi qu'aux autres réglementations et les meilleures pratiques environnementales applicables. Les évaluations de conformité des produits du Groupe sont conformes à la norme IEC 63000.

Enfin, la directive est communiquée à toutes les parties prenantes concernées par le biais de communications internes, de programmes de formation et de communications externes, en veillant à ce que les personnes concernées et les responsables de sa mise en œuvre soient bien informés. Des outils sont déployés pour informer les parties prenantes et les aider dans leur évaluation de la conformité.

Substances préoccupantes

Le Groupe s'engage à éviter au maximum l'utilisation de substances préoccupantes lorsqu'un risque d'exposition est identifié tout au long du cycle de vie du produit.

Le concept de substance préoccupante est récent, et le secteur de la fabrication d'équipements électriques doit relever trois défis majeurs pour atteindre un niveau de visibilité similaire à celui existant pour les substances extrêmement préoccupantes :

- l'absence d'obligation de communication réglementaire concernant les substances préoccupantes dans la chaîne d'approvisionnement ;
- l'absence d'une définition harmonisée et claire des substances préoccupantes qui permettrait d'établir une liste exhaustive de ces substances ;
- la disponibilité limitée sur le marché d'outils permettant d'évaluer la présence de ces substances préoccupantes.

Malgré ces défis, Schneider Electric s'engage à gérer de manière proactive les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, à améliorer en permanence ses processus et systèmes, et à collaborer avec les parties prenantes pour impulser un changement positif. L'obtention de déclarations de matériaux et de données auprès de fournisseurs au-delà du niveau 1 reste un défi. Schneider Electric prévoit d'améliorer progressivement la traçabilité des composants au-delà du niveau 1, et de mettre ces informations à la disposition des clients sous forme numérique. Le Groupe peut déjà offrir la visibilité sur un nombre limité de substances préoccupantes qui ont été identifiées dans ses produits ou ses procédés industriels.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Le Groupe s'engage à respecter les restrictions prévues à l'annexe XVII du règlement REACH, à communiquer de manière transparente et à rendre compte de la présence de SVHC dans tous ses produits, à l'échelle mondiale.

Schneider Electric a développé une stratégie de substitution proactive des SVHC, visant à remplacer ces substances avant leur inclusion dans un processus d'autorisation (Annexe XIV de REACH avant la date d'expiration), au lieu de reporter leur retrait progressif en demandant des dérogations de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) permettant de continuer à les utiliser (processus de dérogation REACH).

Le Groupe s'engage à restreindre, à l'échelle mondiale, l'utilisation des substances répertoriées dans la directive RoHS et le règlement sur les polluants organiques persistants (POP) (annexes I et II), sauf dans le cadre d'une exemption officielle. Lorsqu'aucune solution alternative n'est disponible sur le marché, Schneider Electric continue d'utiliser des substances soumises à des exemptions RoHS, telles que le plomb en tant qu'élément d'alliages métalliques ou de composants électroniques, tout en travaillant avec ses fournisseurs sur la mise au point et la validation de solutions de substitution.

Actions et ressources relatives à la pollution

Actions relatives à la pollution dans l'ensemble de la chaîne de valeur (en amont)

Pour prévenir et atténuer la pollution en amont, le Groupe engage les actions suivantes :

- Le code de conduite des fournisseurs de Schneider Electric définit des attentes claires à l'égard des fournisseurs concernant leurs performances environnementales et sociales. Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, y compris le règlement REACH et la directive RoHS. Ils sont également tenus d'adopter les meilleures pratiques en matière de gestion des substances, de privilégier l'utilisation de matériaux durables et de minimiser l'impact environnemental de l'ensemble de leurs opérations.
- Le Plan de vigilance de Schneider Electric (pour plus d'informations, veuillez consulter la **section 2.3.2.5 Plan de vigilance à l'égard des fournisseurs et contractants**) pour les fournisseurs prévoit des audits destinés à identifier les lacunes potentielles et à proposer des axes d'amélioration. Ces audits évaluent la conformité des fournisseurs aux normes environnementales et sociales, y compris pour la gestion des substances dangereuses. Schneider Electric utilise une approche fondée sur les risques pour dresser la liste des fournisseurs à auditer en priorité, en mettant l'accent sur ceux qui opèrent dans des pays à haut risque ou qui utilisent des technologies ou des processus supposant des risques élevés. Les non-conformités identifiées lors de ces audits sont résolues au moyen de plans d'action corrective, de conseils et de formations. En cas de non-conformité grave, Schneider Electric peut mettre fin à la relation commerciale.
- Schneider Electric intègre des critères de développement durable à son processus d'évaluation des fournisseurs. Les fournisseurs qui présentent des performances environnementales solides, y compris par l'utilisation de matériaux durables et la gestion responsable des substances, sont prioritaires dans les décisions d'approvisionnement.
- Enfin, Schneider Electric a déployé un outil de conformité permettant d'évaluer la conformité réglementaire des produits à partir des données fournisseurs, afin d'identifier les actions de substitution gérées au niveau des Business Units.

Actions relatives aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Des actions continues sont menées pour éliminer les agents ignifuges halogénés des plastiques et pour trouver des solutions alternatives permettant d'éliminer le plomb en tant qu'élément d'alliages métalliques et de composants électroniques, même si la directive RoHS prévoit toujours une exemption à cet égard. Schneider Electric est un membre actif du Consortium REACH qui travaille au remplacement de substances extrêmement préoccupantes, sous la direction du CETIM (Centre technique des industries mécaniques). Ces actions couvrent les opérations du Groupe, ses fournisseurs et ses sous-traitants à l'échelle mondiale, de manière à prévenir les impacts négatifs sur les personnes et la planète au sein de la chaîne de valeur, partout dans le monde.

En 2025, l'équipe chargée de la gestion des composants et matériaux standards (Technology Standardization Management) a réalisé une analyse d'impact approfondie et des études de substitution dans le domaine des métaux et composants électroniques ne faisant pas appel aux exemptions RoHS. Parmi les sujets spécifiques traités en 2025 figurent des propositions concernant les PFAS, les stabilisants plastiques et les agents de réticulation, tout en poursuivant les actions dédiées au PFBS auprès des fournisseurs. Bien que Schneider Electric se distingue par son leadership dans la transition vers des produits exempts de SF₆, de nombreux efforts de substitution s'inscrivent dans des stratégies plus larges de productivité et de qualité, ce qui complique leur quantification précise.

La Société veille à ce que le retrait progressif des substances dangereuses ne se limite pas au respect des exigences réglementaires, mais qu'il permette d'atténuer les risques tout en donnant la priorité à la santé et à la sécurité de ses parties prenantes.

Le Groupe affine actuellement son plan 2025-2030 visant à réduire les substances préoccupantes présentes dans ses produits, y compris l'allocation de ressources financières spécifiques. Ce plan est corrélé à la visibilité dont dispose Schneider Electric sur les substances préoccupantes. Des actions sont mises en œuvre pour assurer un reporting complet et la transparence dans ce domaine.

Gestion des substances dangereuses sur nos sites

Schneider Electric a élaboré une Directive mondiale sur l'environnement, la santé et la sécurité relative à la gestion des substances dangereuses (GEHSD 001) pour superviser les exigences relatives à la gestion des substances dangereuses au niveau mondial. Cette directive décrit les meilleures pratiques en matière de gestion des substances dangereuses, notamment l'établissement d'une liste des produits chimiques approuvés, la réalisation d'analyses des risques chimiques et la mise en œuvre de programmes de formation sur la sécurité chimique et l'approche à suivre en cas de rejet. Elle fournit également des conseils sur les procédures appropriées pour le stockage, le transfert et l'élimination des produits chimiques de manière à minimiser les risques environnementaux.

Signalement, et gestion des observations et des incidents environnementaux

Le Groupe impose à tous les sites qui utilisent, manipulent, transportent ou mettent au rebut des produits chimiques de disposer d'un système de signalement et de gestion des incidents environnementaux. Tous les incidents environnementaux importants doivent être signalés au responsable environnemental régional sous 48 heures en appliquant le processus de signalement défini pour la région concernée. Un incident environnemental important est défini comme un événement susceptible de présenter un risque environnemental important, en tenant compte de la fréquence, de l'ampleur, du danger et de la sensibilité de l'événement. Les équipes régionales du réseau Sécurité, Environnement et Immobilier (SERE) sont chargées de définir un processus de signalement des événements liés à l'environnement pour leur région, en s'appuyant sur l'outil de reporting à l'échelle de l'entreprise pour signaler, transmettre à la hiérarchie et suivre les observations et incidents relatifs à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Selon la gravité de l'incident, l'équipe mondiale Environnement est également informée pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises.

Tous les sites de Schneider Electric comptant plus de 50 employés (pour la fabrication) et plus de 500 employés (pour les sites tertiaires) sont certifiés ISO 14001. Cette certification contribue à l'amélioration constante du suivi et de la résolution des non-conformités liées à la gestion environnementale.

Objectifs en matière de pollution et de substances (SVHC et SOC)

La pollution peut désigner à la fois la pollution sur les sites et la pollution liée au traitement en fin de vie de nos produits.

Objectifs en matière de pollution

Schneider Electric est soumis à des objectifs obligatoires en matière de pollution définis par des cadres réglementaires dans deux domaines clés :

- Opérations sur site : Le Groupe vise la pleine conformité avec les réglementations environnementales locales régissant les limites en matière d'émissions opérationnelles et de rejets.
- Fin de vie (REP) : Schneider Electric agit pour atteindre les objectifs obligatoires de collecte et de recyclage fixés par la législation relative à la Responsabilité élargie des producteurs (REP), y compris, à l'échelle de l'UE, la directive DEEE, le règlement sur les batteries et la directive sur les déchets d'emballages. Ces réglementations définissent des taux de valorisation destinés à prévenir la pollution par des composants dangereux. En participant à des programmes de production nationaux pour atteindre ces objectifs, le Groupe garantit le traitement sûr des produits, des batteries et des emballages, en évitant les risques de pollution associés à la mise en décharge.

Objectifs liés aux substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC)

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2020-2025	SSE #2 Technologies moyenne tension sans SF ₆	Substituer 100 % de nos offres moyenne tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF ₆
	SSE #6 Programme Green Premium™	Augmenter les revenus des produits couverts par Green Premium™ à 80 %
2026-2030	SSI 2030/Catalyseur pour l'industrie	100 % des fournisseurs stratégiques ont mis en place des pratiques avancées de Travail décent
	SSI 2030/Catalyseur pour l'industrie	50 % de matériaux sélectionnés selon des critères de valeur environnementale et éthique supérieure
2035	Autres cibles	100 % de conformité à la directive RoHS dans le monde sans recourir aux exemptions de l'Annexe III

Performance 2025 et au delà

Les cibles liées aux substances extrêmement préoccupantes dans les produits sont définies dans la Directive sur les substances et les matériaux.

Les Business units évaluent leur portefeuille de produits au regard des principales règles définies dans la directive.

Les branches d'activité de Schneider Electric utilisent des rapports internes pour surveiller la conformité des produits et la couverture des données du portefeuille. Ces outils offrent une visibilité très détaillée (p. ex. exemptions RoHS, statut REACH concernant les SVHC) permettant de guider les feuilles de route d'analyse et d'appliquer les actions nécessaires, comme la mise à jour des données et la substitution des matériaux.

Les objectifs du SSE de Schneider Electric en matière de pollution comprennent le SSE #2, centré sur la substitution des offres moyenne tension concernées par des solutions alternatives innovantes sans gaz SF₆, et le SSE #6, qui vise à augmenter les revenus des produits couverts par le programme Green Premium™. En 2025, le Groupe a atteint 80% de produits moyenne tension sans SF₆, et 83,2% du chiffre d'affaires fait avec des produits suivant les critères de Green Premium™.

Au-delà de 2025, le Groupe se fixe, au travers de son programme Sustainability Impact 2030, des objectifs ambitieux pour réinventer l'industrie grâce à l'innovation. Le Groupe se donne comme objectif en 2030, que 100% de ses offres majeures montrent un niveau d'excellence en terme de circularité et d'impact environnemental ainsi que l'utilisation de 50% de matériaux sélectionnés pour leur valeur supérieure dans le domaine environnemental et sociétal.

 Pour une vision d'ensemble des avancées et de la performance de Schneider Electric sur les programmes SSI et SSE et sur le nouveau cycle, veuillez consulter la **section 1**. Concernant la méthodologie des SSI, veuillez vous reporter à la **section 4.1**.

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la **section 2.1**.

2. États de durabilité

Le Groupe poursuit l'objectif ambitieux avec 100 % de conformité à la directive RoHS dans le monde avant 2035 sans recourir aux exemptions de l'Annexe III (dès lors que des solutions techniques alternatives sont disponibles sur le marché).



Les informations sur les calendriers, les jalons et le rôle des parties prenantes sont présentées à la [section 1.1.2](#)

Les progrès sont suivis grâce à des indicateurs de revenus et de conformité : à fin 2025, 81 % des produits mondiaux (95,6 % du chiffre d'affaires) étaient conformes à la directive RoHS, dont 49 % sans recourir aux exemptions. Actuellement, 92,2 % du chiffre d'affaires provient de produits répondant à trois critères d'efficacité : conformité à la directive RoHS, publication des SVHC et aucune SVHC soumise à autorisation.

Les autres substances préoccupantes non listées par les réglementations RoHS et REACH SVHC ne font pas l'objet d'un objectif spécifique, du fait d'une visibilité limitée par manque d'obligation réglementaire de communication le long de la chaîne d'approvisionnement.

Indicateurs relatifs aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Considérations

Substances extrêmement préoccupantes

L'article 33 du règlement REACH impose à tout fabricant ou importateur de l'UE de communiquer des informations sur la présence d'une SVHC avec une concentration supérieure à 0,1 % au niveau des plus petits articles mis sur le marché de l'UE. Il n'est absolument pas obligatoire de communiquer le pourcentage réel ou la quantité de SVHC dans les produits (voir texte officiel ci-après). Cela signifie que ces informations ne sont pas disponibles dans notre base de données malgré un processus rigoureux de collecte de données auprès des fournisseurs, l'utilisation d'outils récents de gestion de la conformité et une expérience de plus de 15 ans.

Schneider Electric a mis en place un solide processus de collecte des déclarations de conformité ainsi que des outils de gestion de la conformité sous la responsabilité d'une équipe dédiée, directement rattachée à la fonction achat. Notre base de données de composants et de matériaux standard est à ce jour couverte à 48 % par les déclarations complètes de composition (Full Material Disclosure, FMD) et le Groupe a défini une stratégie visant à augmenter significativement cette couverture à l'avenir. En outre, notre outil de conformité actuel ne prend pas en charge l'agrégation des FMD au niveau des produits. C'est l'une des raisons pour lesquelles Schneider Electric a choisi de modifier son outil de conformité en 2026.

Cela étant, il apparaît clairement qu'il est impossible d'appliquer automatiquement une approche « ascendante » pour calculer les quantités totales de SVHC issues de nos sites sous la forme de produits à partir de l'analyse des nomenclatures des produits, qui fournit la liste détaillée des matériaux, composants et sous-ensembles nécessaires à la fabrication d'un produit. Une telle approche fournirait même des résultats largement sous-estimés en raison de la faible couverture par les FMD.

C'est pourquoi Schneider Electric a privilégié pour l'année 2025 des hypothèses prudentes lors des calculs afin d'assurer la meilleure couverture possible.

Substances préoccupantes

Il n'existe à ce jour aucune réglementation qui impose la communication d'informations relatives aux SoC tout au long de la chaîne d'approvisionnement au niveau des articles. Les seules obligations de déclaration liées aux SoC concernent les fiches de données de sécurité décrivant les substances et préparations. Aucune obligation n'est prévue au niveau des articles. En d'autres termes, lorsqu'une entreprise utilise des substances ou des préparations en interne, les informations sur les SoC sont disponibles, mais lorsque la même entreprise achète des articles en vue de leur assemblage, les informations sur les SoC ne sont pas partagées, sauf s'il existe des FMD (qui sont facultatives).

Par comparaison avec les SVHC, la couverture est beaucoup plus faible (pas de documentation de conformité réglementaire), et il n'existe actuellement aucun outil sur le marché permettant d'évaluer la présence de SoC à partir d'une nomenclature produit (certains outils proposent une évaluation partielle, principalement pour les substances « cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction », dites CMR, mais pas d'évaluation complète selon les 13 classes ou catégories de danger présentées dans le document ESRS se référant au règlement (CE) n° 1272/2008).

La situation concernant les SoC n'est pas spécifique à Schneider Electric, elle concerne l'ensemble de l'industrie d'assemblage à l'échelle mondiale.

Malgré ces défis, Schneider Electric a identifié de manière proactive les substances préoccupantes à l'aide d'une méthodologie définie en interne et poursuit l'amélioration de la couverture en enrichissant les données fournisseurs.



Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la [section 2.5 Méthodologies et tableaux CSR](#).

Indicateurs des SoC et SVHC

Dans le tableau suivant, Schneider Electric présente les quantités de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes issues de nos sites sous la forme d'émissions, de composants de produits, de produits et de services, réparties selon la nature du risque.

Les substances extrêmement préoccupantes concernent principalement les batteries plomb-acide vendues par Luminous.

Afin d'améliorer la pertinence du rapport, le Groupe a redéfini la classification de ses flux de SoC/SOVHC. La majorité des flux sortants ont été reclassifiés en "sortant sous forme de pièces" au lieu de "sortant sous forme de produits" afin de mieux représenter la réalité opérationnelle. Par ailleurs, en 2024, le plomb utilisé par Luminous pour la fabrication des batteries plomb/acide a été comptabilisé deux fois, à la fois comme "SVHC sortant des sites sous la forme de produits" et "SVHC totales générées ou utilisées". En 2025, seule l'affectation correcte en tant que "SVHC sortant des sites sous la forme de pièces" a été comptabilisée et la valeur de référence de 2024 ajustée pour une meilleure lisibilité et comparaison.

	SoC totales sortant des sites (kg)				TOTAL	SoC totales générées ou utilisées (kg)
	Sous la forme d'émissions	Sous la forme de produits	Sous la forme de pièces	Sous la forme de services		
Cancérogénicité catégories 1 et 2	0	0	12	0	12	0
Danger chronique pour le milieu aquatique catégories 1 à 4	0	0	0	0	0	68 000
Toxicité pour la reproduction catégories 1 et 2	0	0	3 140	0	3 140	0
Sensibilisation respiratoire catégorie 1	0	0	0	0	0	1 343 074
Sensibilisation cutanée catégorie 1	0	0	0	0	0	1 647 294
TOTAL 2025	0	0	3 152	0	3 152	3 058 368
TOTAL 2024	0	0	2 551	0	2 551	2 986 786

	SVHC totales sortant des sites (kg)				TOTAL	SVHC totales générées ou utilisées (kg)
	Sous la forme d'émissions	Sous la forme de produits	Sous la forme de pièces	Sous la forme de services		
Cancérogénicité catégories 1 et 2	0	0	1 347	0	1 347	0
Danger chronique pour le milieu aquatique catégories 1 à 4	0	0	1 277	0	1 277	0
Perturbation endocrinienne pour la santé humaine	0	0	587	0	587	0
Toxicité pour la reproduction catégories 1 et 2	0	0	100 250 413	0	100 250 413	19
Sensibilisation respiratoire catégorie 1	0	0	94	0	94	24 200
Propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables	0	0	9 429	0	9 429	0
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, catégories d'exposition répétée 1 et 2	0	0	1 468	0	1 468	0
TOTAL 2025	0	0	100 264 615	0	100 264 615	24 219
TOTAL 2024	0	0	97 193 964	0	97 193 834	33 943

2. États de durabilité

2.2.2.2 Résultats et effets financiers

Schneider Electric n'a pas mis en place de processus pour de suivre de manière exhaustive la part du chiffre d'affaires net issue de produits et services contenant des substances préoccupantes (SoC). Bien qu'aucune donnée quantitative ne soit disponible à ce stade, Schneider Electric prévoit que le renforcement des exigences réglementaires de publication relatives aux SoC et aux substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pourrait générer des coûts de conformité supplémentaires, notamment liés à l'amélioration de la disponibilité des données. En parallèle, des opportunités devraient découler du développement de la conception circulaire, de la substitution des ressources et du renforcement de la gestion responsable des produits. De plus amples informations sur ces opportunités sont fournies dans la section **2.2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire | ESRS E5**.

La substitution des substances présente des niveaux de complexité très variables. Lorsqu'elle est portée par la chaîne d'approvisionnement, elle est généralement fluide, avec des coûts principalement liés à la qualification, sous réserve de la capacité des fournisseurs. À l'inverse, certaines substitutions, telles que l'élimination du SF₆, sont nettement plus exigeantes et impliquent une refonte partielle ou complète de l'architecture produit. Elles peuvent également impliquer le lancement de programmes de recherche longs, complexes et coûteux sur de nouveaux matériaux et technologies avant leur intégration au portefeuille de produits. Schneider Electric pilote une feuille de route de programmes de recherche dans laquelle la substitution des substances chimiques occupe une place significative. Il est difficile d'isoler le coût strictement lié à la recherche de solutions de substitution, car celui-ci est souvent intégré à d'autres catégories de coûts. Par exemple, certaines substitutions, telles que celles des PFAS, ne nécessiteront probablement qu'une requalification sans refonte majeure (par exemple l'utilisation des PFAS comme agents ignifuges dans les plastiques), tandis que d'autres, comme le retrait des lubrifiants fluorés ou des traitements de surface à base de PTFE, exigeront vraisemblablement une refonte des produits et des étapes de qualification coûteuses.

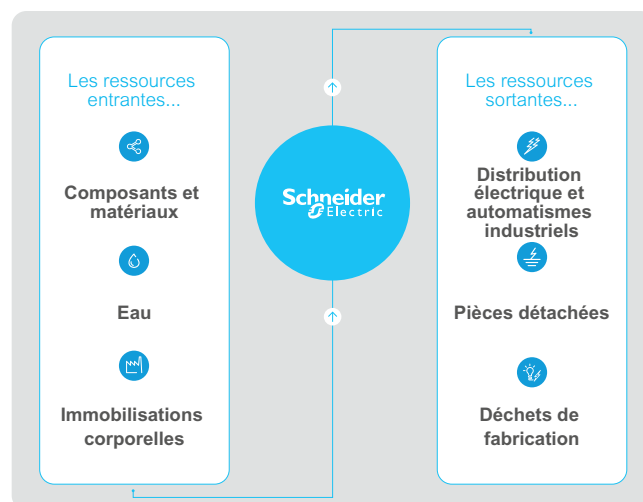
Les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx) déclarées en lien avec les incidents et dépôts correspondants liés à la pollution par des SoC et des SVHC s'élèvent actuellement 0,1 million d'euros pour les OpEx, et néant pour les CapEx. À ce jour, le niveau d'incertitude entourant les hypothèses de calcul ne peut pas être qualifié. Ce montant est lié à des projets de dépollution des sols menés lors du démantèlement de sites au Brésil. L'horizon temporel de ces opérations de dépollution est limité au court terme, la CSRD exigeant uniquement la publication des OpEx et CapEx relatifs au cycle de publication de données en cours⁽¹⁾. Il est à noter que Schneider Electric constitue également des provisions financières au titre des risques environnementaux, notamment ceux liés à la décontamination. La présente section ne couvre pas les provisions liées aux risques environnementaux, qui sont présentées dans les états financiers consolidés.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 5, note 22 (page 530) de la **section 5.5 Annexes aux comptes consolidés** du Document d'Enregistrement Universel 2025.



2.2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire | ESRS E5

2.2.3.1 Empreinte opérationnelle : flux de ressources entrantes et sortantes



Les ressources entrantes...

Composants et matériaux

Les activités de Schneider Electric reposent sur des flux entrants de composants électromécaniques/électroniques et de matériaux industriels courants, tels que les métaux (ex., le cuivre, l'aluminium, l'acier), les plastiques techniques/résines et le verre, ainsi que les emballages en papier/carton.

Le cas échéant, l'entreprise identifie et assure le suivi des matières premières critiques (ex., minerais de conflit (3TG) : étain, tantale, tungstène, or ; et le cobalt) en appliquant une « diligence raisonnable » (due diligence) en matière d'approvisionnement responsable (normes RMI/OCDE et CMRT/EMRT) dans ses programmes fournisseurs.

Le Groupe répertorie également l'utilisation de terres rares dans les aimants et capteurs des équipements électriques (ex., les moteurs), et aligne son approche avec le cadre posé par le Règlement de l'UE sur les matières premières critiques.



Pour plus d'informations sur les programmes associés aux ressources utilisées, veuillez consulter les **sections « Objectifs » et « 2.2.3.4 Principes de circularité »**.

(1) Selon la CSRD, la notion de « court terme » désigne la période retenue par l'entreprise comme la période de reporting dans ses états financiers ; le « moyen terme » désigne la période de cinq ans qui suit la clôture de la période de reporting financier ; tandis que le « long terme » désigne toute période au-delà de cinq ans.

Eau

Les prélèvements d'eau proviennent principalement des réseaux municipaux pour couvrir les besoins des processus (refroidissement, essais, assainissement), avec des mesures d'efficacité et de réutilisation spécifiques à chaque site qui sont intégrées aux programmes de gestion environnementale et de dépendance vis-à-vis de la nature, décrits dans la section **3.1 Gérer notre empreinte environnementale** à la page 209.

Immobilisations corporelles

Les flux de ressources entrantes comprennent les machines et outillages de production, les bancs d'essais et de métrologie, les équipements informatiques ainsi que les améliorations des bâtiments favorisant des opérations sûres et efficaces. Schneider Electric s'appuie également sur des actifs détenus par des fournisseurs ou des fabricants sous contrat pour les composants et les sous-ensembles. L'approche du Groupe privilégie les équipements à haute efficacité, le reconditionnement et les stratégies d'allongement de la durée de vie de manière à réduire l'utilisation de matériaux vierges.

Les ressources sortantes...

Produits clés

Les sorties de production englobent des équipements de distribution électrique (ex., disjoncteurs, commutateurs, onduleurs, compteurs et capteurs), du matériel lié aux automatismes industriels ainsi que des offres numériques/logicielles (compatibles avec EcoStruxure), fabriqués principalement à partir de métaux (cuivre, aluminium, acier), de plastiques techniques, de verre et d'emballages en papier et carton. Grâce à l'intégration de principes clés de circularité, ces produits sont conçus de manière à assurer leur durabilité et fiabilité à long terme. Les équipements de distribution électrique et de gestion de l'énergie intègrent une

conception prévoyant le démontage, pour faciliter le remplacement des composants, les mises à niveau et le recyclage en fin de vie. Le matériel lié aux automatismes industriels bénéficie d'une ingénierie modulaire visant à améliorer la réparabilité, la réutilisation et l'allongement du cycle de vie. À l'échelle de l'ensemble du portefeuille, cette approche permet un processus efficace de récupération, recyclage ou réutilisation des matériaux précieux, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à la préservation des ressources.



La circularité est intégrée à chacun des produits Schneider Electric. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la **section « Principes de circularité »** à la page 95.

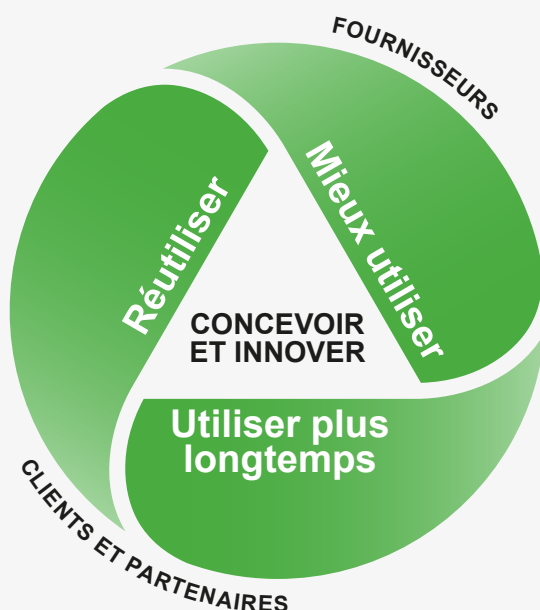
2.2.3.2 Impacts, risques et opportunités

Flux de ressources entrantes	
Impact négatif	Contribution à la raréfaction des ressources par l'utilisation de matériaux critiques
Impact positif	Incitation envers les fournisseurs à fournir des matières premières durables⁽¹⁾
Risque	Interruptions de l'activité et augmentation des coûts induites par la rareté des ressources.
Flux de ressources sortantes	
Impact négatif	Génération d'un flux de matériaux sortants significatif.

2.2.3.3 Stratégie et politiques en matière de circularité

Approche globale de la circularité

Fondements de la circularité chez Schneider Electric.



Vision : dissocier la croissance de l'activité de l'extraction de ressources tout en atteignant notre Objectif Net-Zero et en contribuant à la transition vers une économie à impact environnemental positif.

Mission : adopter une circularité de bout en bout :

1. faire évoluer la création de nos offres, la conception et la fabrication de nos produits pour optimiser l'utilisation des ressources et réduire l'emploi de matériaux vierges non renouvelables ;
2. prolonger la durée de vie utile des produits, pièces et matériaux ;
3. maintenir les produits, composants et matériaux en circulation à leur valeur fonctionnelle la plus élevée, aussi longtemps que possible.

(1) Selon Schneider Electric, un matériau durable est un matériau dont l'empreinte environnementale et sociale est moindre, ce qui signifie des émissions de GES faibles, un contenu recyclé élevé et un impact minimal sur les êtres humains et la planète. Pour la période 2021-2025, les matières premières concernées sont les thermoplastiques, l'acier et l'aluminium. Pour plus d'informations sur les IRO, veuillez vous reporter à la section **2.1.2 Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable** à la page 44.

2. États de durabilité

La Politique environnementale de développement durable de Schneider Electric se concentre sur les **principes de l'économie circulaire** et vise à réduire l'impact environnemental des flux de ressources entrantes et sortantes.

La politique de circularité de Schneider Electric s'appuie sur les principes stratégiques suivants :

- « Concevoir et innover », qui regroupe deux leviers :
 1. appliquer les principes d'écoconception à la mise au point des produits, notamment en visant la fiabilité et l'extension de la durée de vie ; et
 2. promouvoir l'innovation commerciale pour développer l'offre (ex., passer des ventes ponctuelles à des ventes de services)
- « Mieux utiliser » consiste à optimiser l'utilisation des ressources, à acheter les matériaux ayant le plus faible impact sur l'environnement et à assurer l'efficacité de la production.
- « Utiliser plus longtemps », c'est-à-dire fournir des services pour prolonger la durée de vie utile des produits aussi longtemps que possible. Cela inclut les réparations sur site et en atelier, la maintenance assistée par le numérique, ainsi que les services de modernisation des équipements et des pièces de rechange.
- « Réutiliser », en remettant en circulation dans l'économie des produits, composants et matériaux. Par exemple : reprise, reconditionnement et revente d'actifs arrivés en fin de vie.

Pour résumer, s'agissant des flux de ressources entrants, la politique se concentre sur la gestion durable des ressources, à travers l'adéquation et l'efficacité des ressources, ainsi qu'un approvisionnement durable. L'approvisionnement durable désigne l'approvisionnement en matériaux ayant un impact environnemental et social plus faible, comme des matériaux recyclés ou des matières renouvelables.

Concernant les flux de ressources sortants, la politique met l'accent sur l'optimisation de l'utilisation des ressources, en assurant le réemploi et le recyclage des matériaux, et, en évitant les déchets.

Concernant les ressources vierges, la politique aborde spécifiquement l'abandon progressif de leur utilisation en promouvant l'utilisation de matériaux recyclés. Schneider Electric s'est fixé des cibles visant à augmenter la proportion de ressources secondaires dans ses produits et emballages, de manière à réduire la dépendance aux matériaux vierges et à soutenir l'économie circulaire. En ce qui concerne les pratiques d'approvisionnement durable, la politique garantit que les matériaux sont achetés de manière éthique et responsable.

Schneider Electric privilégie l'utilisation de ressources renouvelables, telles que le bois issu de sources durables et les matériaux biosourcés, pour réduire l'impact environnemental et soutenir les objectifs de développement durable à long terme. Pour garantir que les ressources renouvelables sont issues de sources durables, Schneider Electric s'appuie sur des programmes de certification reconnus au niveau international, tels que le Forest Stewardship Council (FSC) ou le Sustainable Forest Initiative (SFI) pour les emballages en bois.

Périmètre de la Politique environnementale de développement durable à l'échelle mondiale

La politique s'applique à toutes les activités de Schneider Electric, y compris les sites de fabrication, les sites tertiaires et la chaîne d'approvisionnement, assurant une approche harmonisée, sans aucune exception.

Supervisée par l'équipe mondiale Environnement, la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier par le biais d'audits, tandis que la direction générale et le conseil d'administration participent à sa gouvernance. La politique, qui s'aligne sur les normes ISO 14000 et les réglementations applicables, a été élaborée avec la contribution des employés, clients, fournisseurs et autorités réglementaires. Elle est diffusée via des canaux internes, des programmes de formation et la publication de rapports, afin de garantir l'information et l'engagement de toutes les parties prenantes.

Objectifs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2020-2025	SSE #6 Produits labellisés Green Premium™	80 % des revenus de nos produits couverts par Green Premium™ (au moins un des critères suivants : contenu recyclé, durabilité, réparabilité, efficacité énergétique, produit sans SF ₆).
	SSE #10 Reprise à la fin de vie et modernisation des produits avec EcoFit™	Éviter l'utilisation de 420 000 tonnes de ressources primaires d'ici 2025 grâce à la reprise/modernisation (réparer, réutiliser, reconditionner, recycler)
	SSI #4 Matières premières durables	50 % de matières premières durables (acier, aluminium, plastiques) ; montée en puissance des thermoplastiques recyclés, acier issu de fours à arc électrique (FAE), aluminium produit à partir de matériaux de récupération
2026-2030	SSI #5 Emballages durables	Exempter 100 % des emballages primaires/secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé d'ici à fin 2025.
	SSI 2030/Pensé pour demain	100 % des offres majeures en phase de conception allient excellence circulaire et environnementale
	SSI 2030/Catalyseur pour l'industrie	50 % des matériaux choisis pour leur valeur environnementale et sociale supérieure
	SSI 2030/Plus durable, plus performant	Doubler les services circulaires pour assurer une utilisation plus durable et plus performante

⊕ Pour une vision d'ensemble des avancées de Schneider Electric sur les programmes SSI et SSE, veuillez consulter la **section 2.1**. Concernant la méthodologie des SSI, veuillez vous reporter à la **section 4.1**.

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section **2.1**.

Performance 2025 et au-delà

Jusqu'en 2025, Schneider Electric a défini et suivi ses objectifs d'utilisation des ressources et d'économie circulaire à travers les programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et les Schneider Sustainability Essentials (SSE).

Ces cibles quantifiées de circularité (SSI et SSE) ont été fixées par l'entreprise et ont fait l'objet de rapports publics au titre de la gouvernance de Schneider en matière de développement durable. Elles n'étaient pas requises par la législation, mais ont favorisé la conformité et la transparence au regard de la directive CSRD et ont pris en compte l'évolution des politiques de l'UE (ex., les cadres relatifs à l'économie circulaire et aux emballages).

Dans le cadre des programmes SSI et SSE de Schneider Electric, des cibles ont été définies pour chacun des enjeux de durabilité considérés comme matériels pour l'entreprise. Ces cibles reflètent les engagements de l'entreprise en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire.

En 2025, le Groupe a atteint 83.2% de ses ventes de produits couverts par son programme Green Premium™ (SSE#6), 428 449 624 kilogrammes de matières premières ont été évitées depuis 2017 grâce à aux programmes de récupération (SSE#10), le contenu de Green Materials dans nos produits a atteint 47,8% (SSI#4), et 84,52% des emballages primaires et secondaires sont conçus sans plastique à usage unique et à partir de carton recyclé (SSI#5).

Dans le cadre du nouveau cycle Sustainability Impact 2030, Schneider Electric intègre les principes de la circularité dans l'ensemble de sa chaîne de valeur pour réduire simultanément la dépendance aux ressources et l'impact environnemental. En repensant la conception, l'approvisionnement et la promotion de ses solutions, le Groupe engage l'ensemble de la chaîne de valeur dans des pratiques responsables, en remodelant son écosystème et en fixant de nouvelles normes de son secteur.

D'ici 2030, Schneider Electric garantira que 100 % de ses offres majeures en phase de conception allient excellence circulaire et environnementale ; 50 % des matériaux soient choisis pour leur valeur environnementale et sociale supérieure ; tandis que la croissance x2 des services circulaires étendra la durée de vie des produits pour assurer une utilisation plus durable et plus performante.

Concernant l'augmentation de la conception circulaire, Schneider Electric intègre les principes écoconception/Green Premium™ (Profils Environnementaux des Produits (PEPs)/Déclarations Environnementales des Produits (DEP), transparence sur l'utilisation des matériaux) ainsi qu'un Programme de données environnementales harmonisé pour toutes les offres, et met l'accent sur la durabilité, la réparabilité, le taux de contenu recyclé et la recyclabilité (conception visant la circularité).

En ce qui concerne l'amélioration de l'usage des matières premières vierges, l'engagement du Groupe en faveur des matières premières durables couvre les thermoplastiques et les métaux (acier et aluminium). Schneider Electric s'appuie principalement sur les matériaux recyclés pour les thermoplastiques, sur la technologie des fours à arc électrique pour la fabrication de l'acier, et sur la production d'aluminium à partir de matériaux de récupération pour minimiser l'utilisation de matériaux primaires tout en renforçant la résilience dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Schneider Electric relie la circularité à d'autres enjeux propres à l'utilisation des ressources. À titre d'exemple, les solutions de modernisation des équipements avec EcoFit™ sous le SSE#10 quantifient les efforts économiques circulaires (réparation, réutilisation, reconditionnement et recyclage) et visent à éviter la consommation de ressources primaires par la « reprise à la fin de vie » d'ici 2025, en cumul depuis 2017 (SSE #10). Ce programme permet de réduire les déchets, la consommation de matériaux, d'énergie et/ou d'eau et les émissions de CO₂.

Les cibles du Groupe concernant la circularité se placent au sommet de la hiérarchie des déchets.

- Prévention : l'écoconception, le label Green Premium™ et les programmes SSI #4 et #5 permettent d'éliminer les déchets à la source.
- Promouvoir la réutilisation/le réemploi/la réparation/le reconditionnement : les programmes de reprise/modernisation ECOFIT™ et de services de maintenance prolongent la durée de vie des actifs et évitent la consommation de nouveaux matériaux.
- Recyclage : Le Groupe veille à la montée en puissance des initiatives dédiées aux thermoplastiques recyclés, à l'acier issu de FAE, à l'aluminium produit à partir de matériaux de récupération au carton recyclé, afin d'augmenter les taux d'utilisation circulaire des matières.
- Les autres modes de valorisation ne sont envisagés que si la réutilisation, le reconditionnement ou le recyclage sont impossibles ; l'élimination n'est pas retenue comme cible.

Par ailleurs, les objectifs 2021-2025 du Groupe visaient à inverser l'épuisement des ressources renouvelables en s'engageant à éliminer les plastiques à usage unique de ses emballages primaires et secondaires, et en utilisant du carton recyclé d'ici fin 2025. Voici comment cette initiative a permis d'inverser l'épuisement des ressources renouvelables :

- Réduction des déchets plastiques : En éliminant les plastiques à usage unique, Schneider Electric réduit la demande de production de nouveaux plastiques. Cela contribue à réduire l'extraction de combustibles fossiles, ressources non renouvelables utilisées pour produire les plastiques.
- Promotion du recyclage : L'utilisation de carton recyclé soutient l'industrie du recyclage tout en contribuant à la préservation des arbres et des forêts. Les forêts sont des ressources renouvelables qui jouent un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre écologique et de la biodiversité.
- Empreinte carbone réduite : La production de matériaux recyclés nécessite généralement moins d'énergie que la production de nouveaux matériaux. Cette réduction de la consommation d'énergie se traduit par une réduction des émissions de GES, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique.
- Chaîne d'approvisionnement durable : En s'engageant à utiliser des emballages durables, Schneider Electric encourage ses fournisseurs et partenaires à adopter des pratiques similaires. Cet effort collectif peut avoir un impact plus large sur la préservation des ressources renouvelables dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- Préservation de la biodiversité : La réduction de la pollution plastique et la promotion de l'utilisation de matériaux recyclés contribuent à protéger les habitats naturels et la biodiversité. La bonne santé des écosystèmes est essentielle à la régénération des ressources renouvelables.

2.2.3.4 Principes de circularité

Déclarations cadres

La vision de Schneider Electric est de découpler la croissance économique de l'extraction des ressources. Ainsi, l'objectif de la circularité tend à réduire les déchets et la pollution, garder les produits et matériaux en usage le plus longtemps possible, et régénérer les systèmes.

Le Groupe conçoit et innove avec l'écoconception pour prévenir les déchets à la source et concevoir des produits réparables et durables ; optimise l'utilisation en privilégiant les thermoplastiques recyclés, l'acier issu de FAE, l'aluminium produit à partir de matériaux de récupération le carton recyclé. Le Groupe est également engagé à prolonger la durée de vie des actifs grâce à la maintenance, la réparation, le reconditionnement et la modernisation avec les solutions ECOFIT™ ; et assure la valorisation des ressources et le recyclage responsables en fin de vie. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page 96 ci-dessous.

2. États de durabilité

Ces actions s'appliquent à l'échelle du Groupe : ingénierie et spécifications (produits et emballages), achats mondiaux et gestion des fournisseurs, et services/logistique pour la base installée dans toutes les zones géographiques, couvrant les flux entrants amont (matériaux, emballages) et les flux sortants aval (produits, pièces, emballages).

La mise en œuvre respecte la gouvernance des programmes de Schneider Electric (SSI avec rapports trimestriels ; SSE avec rapports annuels), en suivant des jalons à court terme définis jusqu'en 2025, et prévoit une montée en puissance sur le moyen terme, à l'horizon 2030, ainsi qu'un alignement avec l'objectif zéro émission nette en 2050 sur toute la chaîne de valeur.

Schneider Electric prend des mesures correctives chaque fois que des risques persistent. Le Groupe collabore avec ses clients, fournisseurs, prestataires de recyclage et communautés pour promouvoir des actions de réparation (manipulation sûre, recyclage responsable, offres de réparation ou de modernisation). Il veille également au respect des normes relatives au Travail décent et aux droits humains par ses fournisseurs stratégiques, améliorant ainsi les impacts environnementaux et sociaux liés à l'extraction, au traitement et à la fin de vie des produits.

Le Groupe a défini son programme pour les cinq prochaines années ainsi que les allocations financières correspondantes pour les nouvelles cibles liées aux flux entrants (voir **section 1.3** à la page 22).

S'agissant des flux de ressources sortantes, les dépenses actuelles sont pour l'essentiel des charges d'exploitation (OpEx) liées aux offres et aux initiatives de reprise (y compris les effectifs et la feuille de route numérique) et la conformité au titre de la responsabilité élargie des producteurs.

Concevoir et innover

« Concevoir et innover » regroupe deux leviers : 1) appliquer les principes d'écoconception à la mise au point des produits, notamment en visant la fiabilité et l'extension de la durée de vie ; et 2) promouvoir l'innovation commerciale pour développer l'offre (ex. passer des ventes ponctuelles à des ventes de services).

Écoconception

Chez Schneider Electric, chaque produit ou solution répond à des critères environnementaux stricts. Le Groupe a adopté une approche circulaire tout au long du cycle de vie de ses produits et cherche à concevoir des produits qui ont une empreinte minimale en termes de matériaux et une valeur maximale sur leur durée de vie. La R&D est nécessaire pour concevoir des produits qui utilisent moins de ressources vierges, apportent une efficacité supplémentaire en termes de CO₂ ou de ressources pour les clients, ont une durée de vie plus longue et des impacts en fin de vie réduits, tels que les produits sans SF₆.

La circularité représente un facteur et un levier essentiels pour atténuer le changement climatique et préserver la biodiversité. Le parcours de Schneider Electric vers la circularité commence dès la phase de conception, afin de garantir que chaque produit et chaque offre utilise de meilleurs matériaux et processus, soit utilisé plus longtemps et réutilisé après sa première fin de vie : c'est la vision de l'écoconception pour Schneider Electric. La conception respectueuse de l'environnement (ou écoconception) est définie dans les normes, telles que la norme IEC 62430:2019 (Écoconception – ECD), comme la conception de produits ou services visant à minimiser les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie des produits.

Au cours des deux dernières décennies, Schneider Electric a investi dans l'amélioration de la durabilité de ses produits et a réalisé plus de 3 000 analyses de cycle de vie, permettant à l'organisation d'avoir une meilleure compréhension de ses points critiques environnementaux. En 2015, pour répondre à la demande croissante des clients souhaitant des produits ayant une empreinte écologique réduite et pour intégrer les principes circulaires dans ses produits et ses offres, Schneider Electric a adopté EcoDesignWay™, un processus permettant de comprendre et de gérer l'impact environnemental tout au long du cycle de vie des produits et de coordonner les efforts sur l'ensemble de la chaîne de valeur, comme l'illustrent les cinq catégories EcoDesign ci-dessous. Schneider Electric a pu développer des compétences internes en écoconception grâce à un parcours de formation sur mesure. En 2025, plus de 12 000 ingénieurs ont été formés aux principes de l'écoconception, ce qui permet de mettre en œuvre des innovations qui offrent des économies environnementales mesurables par rapport aux modèles précédents.

La circularité avec EcoDesign

Recyclage

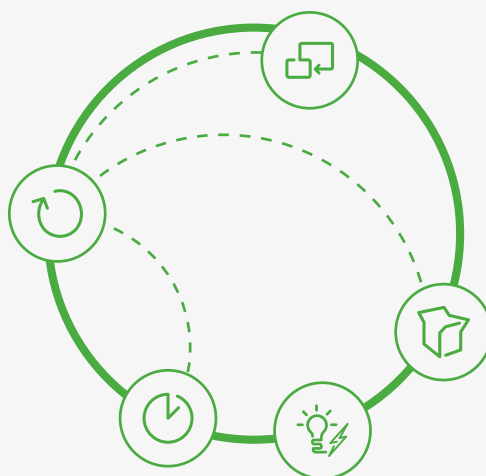
Veiller à ce que les produits, les pièces et les matériaux aient plusieurs vies.

Extension de la durée de vie

Prolonger la durée de vie des produits, des pièces et des matériaux grâce à la conception et aux services.

Efficacité énergétique

Optimiser l'efficacité énergétique pendant l'utilisation du produit. Capacité à offrir une efficacité énergétique aux clients.



Matériaux et substances

Optimiser : se concentrer sur la réduction de la consommation. Se concentrer sur les matériaux alternatifs agissant pour la circularité, le faible taux de carbone, et la sécurité des personnes et des écosystèmes.



Emballages et opérations

Se concentrer sur des solutions d'emballage alternatives pour optimiser les ressources et minimiser la production de déchets. Autres avantages survenant dans les Opérations de Schneider Electric.

L'éco-conception permet de mettre en œuvre les engagements environnementaux mondiaux de Schneider Electric dans les processus de développement de nouveaux produits, assurant ainsi que les offres du Groupe contribuent activement à ses engagements à long terme. Bien que le tableau de bord

EcoDesign Way™ reste utilisé dans les projets, Schneider Electric a réorganisé en 2023 ses ressources de l'éco-conception afin d'accélérer davantage encore les impacts positifs que ses produits et services pourraient avoir sur l'environnement.

Éco-conception dans la stratégie commerciale

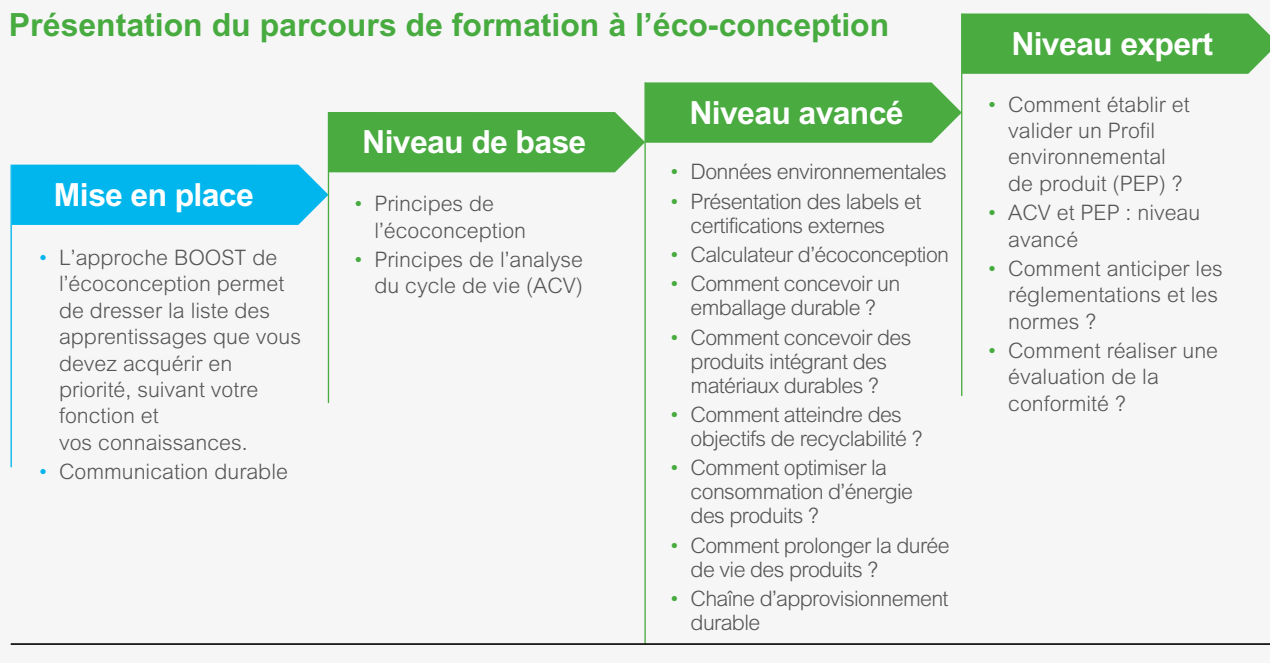
Chaque Business Unit a défini ses objectifs de développement durable et sa feuille de route de manière à refléter au niveau opérationnel les ressources nécessaires à la réalisation d'un plan de décarbonation. Les Ressources Humaines ont effectué une évaluation approfondie afin de s'assurer que chaque Business Unit dispose du personnel suffisant pour favoriser l'éco-conception. Cette évaluation comprend les descriptions des rôles et des responsabilités, ainsi que les plans de perfectionnement.

Le Groupe a intégré des indicateurs d'éco-conception dans la gestion du cycle de vie des offres afin que tous les projets soient incités à suivre leur empreinte environnementale et à rendre compte de leurs performances en matière d'empreinte carbone et d'empreinte matériaux. Les livrables obligatoires aux étapes clés de la gestion du cycle de vie de l'offre ont été mis à jour pour consolider les exigences d'éco-conception.

Ressources de l'éco-conception

En 2023, le Groupe a lancé le parcours de formation à l'éco-conception, un ensemble de 20 modules de formation, accessibles à l'ensemble de la communauté R&D et visant à sensibiliser, former et améliorer les compétences des ingénieurs responsables de la mise au point de nouveaux produits. Ce parcours comprend plusieurs niveaux de formation, allant des notions de base à l'expertise, et couvre un large éventail de sujets tels que les principes de l'éco-conception, l'évaluation du cycle de vie, les matériaux durables, les règles de communication, les normes, etc. L'équipe centrale des différentes Business Units supervise le déploiement des différents modules du parcours de formation, pour garantir son appropriation par l'équipe R&D et développer ainsi des compétences partagées qui consolident l'ADN de l'innovation durable dans toute la Société.

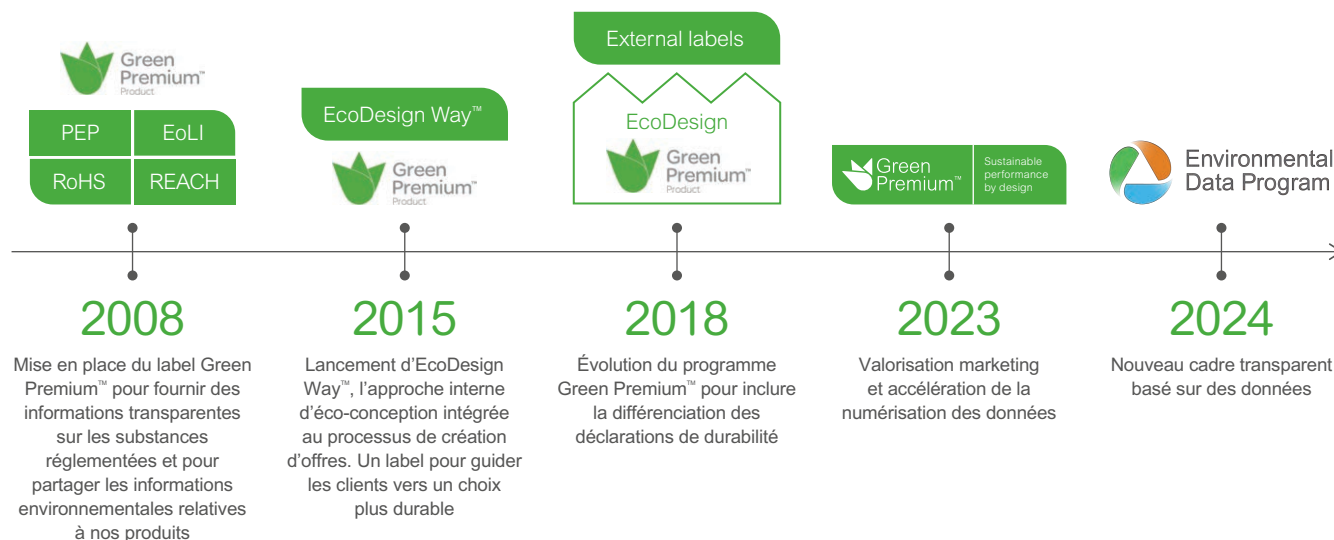
Présentation du parcours de formation à l'éco-conception



En 2023, le Groupe a mis au point le calculateur carbone pour l'éco-conception, un outil en ligne fondé sur la méthodologie et les jeux de données des analyses du cycle de vie, pour permettre aux collaborateurs non-spécialistes de l'environnement de modéliser l'empreinte environnementale de leurs projets, d'identifier les zones à risque et d'estimer leur premier potentiel de réduction. Ce calculateur carbone, axé dans un premier temps sur l'indicateur de changement climatique (d'autres indicateurs environnementaux

peuvent être intégrés à l'avenir), a vocation à être utilisé à un stade précoce de la gestion du cycle de vie de l'offre. Il s'appuie sur les Profils environnementaux de produits (PEP) disponibles et permet de simuler différents scénarios à l'aide d'une fonction d'extrapolation. Plusieurs scénarios peuvent être comparés, permettant à l'équipe en charge du projet d'identifier la meilleure approche en ce qui concerne la conception.

2. États de durabilité



Réparabilité

L'approche adoptée par Schneider Electric pour établir la réparabilité de ses produits passe par une conception modulaire, une maintenance basée sur l'état, une documentation détaillée et une assistance, une conception prévoyant le démontage, des programmes de reconditionnement et l'utilisation de matériaux durables (ex. recyclés ou biosourcés). Ces stratégies garantissent que les produits Schneider Electric sont non seulement facilement réparables, mais également durables, conformément à l'engagement de l'entreprise en faveur des principes de l'économie circulaire.

La transparence comme principe directeur : Programme de données environnementales

En complément de son initiative d'écoconception, Schneider Electric exploite depuis 15 ans le programme Green Premium™ pour communiquer aux clients la valeur d'un produit en termes de durabilité environnementale. Le label Green Premium™ signifie qu'un produit respecte les principes de l'écoconception, à savoir :

- il est conforme aux réglementations RoHS (restriction des substances dangereuses) et REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, et restrictions applicables à ces substances) ;
- une analyse du cycle de vie a été réalisée ;
- des instructions claires concernant sa fin de vie sont fournies.

En 2015, le label Green Premium™ a intégré de nouveaux critères environnementaux, tels que les programmes de reprise lorsque la batterie d'un système d'alimentation sans coupure (UPS) arrive en fin de vie. En 2018, des labels externes supplémentaires ont été ajoutés.

En 2024, Schneider Electric a décidé de renforcer la transparence en matière de durabilité des produits en lançant le Programme de données environnementales et en supprimant le label Green Premium™.

Le Programme de données environnementales est la méthode utilisée par Schneider Electric pour mesurer, classer et comparer les caractéristiques environnementales et l'empreinte de ses produits. Le programme utilise une méthodologie basée sur les faits pour fournir jusqu'à 30 points de données environnementales pour les produits Schneider Electric.

Les données sont classées en cinq catégories couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits (matériaux et substances, efficacité énergétique, extension de la durée de vie, reconditionnement et remanufacturation et empreinte environnementale) et sont disponibles sur les plateformes numériques de Schneider Electric.

Les informations environnementales de chaque produit dépassent les exigences réglementaires existantes de manière à répondre aux attentes croissantes des clients.

Fin 2025, 90 % du chiffre d'affaires des produits Schneider Electric correspond à des produits pour lesquels plus de 14 attributs de données environnementales sont publiés et facilement consultables.

Profils Environnementaux Produits et analyses du cycle de vie

De nombreuses normes et réglementations en matière de construction imposent désormais aux Déclarations environnementales de produits (EPD) d'évaluer l'impact sur le cycle intégral de vie. Schneider Electric répond à ces exigences via les Profils Environnementaux Produits (PEP) qui sont des déclarations environnementales de type III conformes à la norme ISO 14025.

Le Groupe est un membre fondateur et contributeur actif de l'association PEP ecopassport®, dont il assure actuellement la vice-présidence. Après avoir apporté une contribution significative à l'élaboration des règles spécifiques aux produits (PSR édition 4) en 2021, Schneider Electric continue de piloter les groupes de travail du comité de pilotage et du comité technique pour garantir que les relatives aux catégories de produits et les règles spécifiques aux produits (PCR et PSR) restent robustes et transparentes.

En 2025, 2 983 PEP étaient accessibles au public, couvrant plus de 80 % des gammes de produits avec une déclaration conforme à la norme ISO 14025. Ces PEP sont disponibles sous deux formes :

- Certifié : examiné par un tiers externe et publié par un opérateur de programme (p. ex. : PEP ecopassport®).
- Interne : examiné par des vérificateurs internes indépendants accrédités, conformément à la norme ISO 14021.

Industrialiser la transparence : LC-Analytics et pilotage IA à grande échelle

En 2025, le Groupe a franchi une étape importante dans son programme de digitalisation des PEP. S'appuyant sur une phase pilote lancée en 2021, le Groupe a utilisé des logiciels internes et l'intelligence artificielle pour extrapoler et numériser avec succès des données de qualité pour plus de 90 % du chiffre d'affaires provenant des produits du Groupe en 2025.

Cette réussite pose les bases de la prochaine phase d'expansion du programme LC-Analytics. S'appuyant sur un investissement de série B réalisé par SE Ventures dans l'éditeur de solutions d'IA Makersite (en juillet 2025), le Groupe déploie désormais un écosystème natif d'IA pour automatiser davantage encore ses analyses de cycle de vie. Cette transition vers un modèle hautement évolutif vise à couvrir progressivement le vaste portefeuille de Schneider en remplaçant les données génériques par des informations précises et fiables sur les produits. Comme l'a souligné Peter Weckesser, Directeur général Digital, ce partenariat permet d'offrir aux équipes et aux clients « une vision sans précédent de l'impact environnemental des produits, accélérant notre trajectoire vers l'Objectif Net-Zero ».

Plaidoyer et futures normes

Schneider Electric poursuit son engagement en faveur de normes plus exigeantes sur les données de la chaîne d'approvisionnement et la comparabilité intersectorielle, notamment via le réseau du PACT (Partenariat pour la transparence du carbone, piloté par le World Business Council for Sustainable Development) et la création de bases de données ACV publiques uniformisées. En conduisant la transformation vers une circularité pilotée par les données, Schneider Electric permet à ses clients de se conformer aux réglementations (ex., CSRD et Taxonomie de l'UE) et de mettre en œuvre des stratégies de décarbonation efficaces étayées par des données primaires et quantitatives.

Modèles d'affaire innovants

Schneider Electric explore des offres circulaires innovantes notamment en matière d'électrification et services d'énergie, grâce à son partenariat AlphaStruxure avec Carlyle. AlphaStruxure offre une énergie résiliente et décarbonée avec l'offre « Énergie en tant que service » (EaaS). Cette offre est une solution financière et technique permettant de déployer des projets d'infrastructure énergétique transformationnels sur site, sans dépenses d'investissement ni complexités pour les clients. AlphaStruxure est le financeur et le propriétaire du système, prenant en charge les coûts d'investissement en contrepartie de paiements mensuels prédéfinis, ce qui assure aux clients une tarification et des performances garanties.

AlphaStruxure prend en charge la conception, la livraison, l'exploitation et la maintenance du système tout au long du cycle de vie. L'expertise approfondie d'AlphaStruxure et la responsabilité qu'il assume à long terme permettent d'offrir une approche adaptée tout en réduisant les déchets et en optimisant les services, de manière à favoriser la circularité pour clients.

L'un des clients concernés est le nouveau terminal 1 de l'aéroport international JFK de New York, et plusieurs superlatifs sont nécessaires pour décrire son microréseau EaaS. Il s'agit en effet du plus grand microréseau d'aéroport aux États-Unis, avec une conception unifiée révolutionnaire (quatre microréseaux en un), et

pouvant alimenter 100 % des opérations critiques du terminal. Sa capacité électrique décarbonée, égale à 11,34 MW, provient de piles à combustible, du stockage par batteries et du plus grand réseau de panneaux solaires de toit de New York. La planification détaillée et l'excellence des services d'AlphaStruxure permettront de prolonger la longévité des actifs, de minimiser l'utilisation de ressources et de promouvoir la décarbonation. C'est ainsi que l'EaaS d'AlphaStruxure favorise la circularité.

Mieux utiliser

« Mieux utiliser » consiste à optimiser l'utilisation des ressources, à acheter les matériaux ayant le plus faible impact sur l'environnement et à assurer l'efficacité de la production. Cela passe notamment par un approvisionnement en matériaux à contenu recyclé élevé et la réduction des déchets de fabrication.

Pour illustrer le principe « Mieux utiliser », Schneider Electric s'engage dans des projets de R&D visant à intégrer davantage de matériaux recyclés dans ses produits. Schneider Electric a notamment déterminé la quantité optimale de contenu recyclé à inclure dans les plastiques halogénés et exempts d'halogènes, sans compromettre les performances des produits. La R&D de Schneider Electric a travaillé en étroite collaboration avec les fournisseurs de matières premières pour optimiser la formulation du plastique recyclé et garantir le respect des critères de performance clés au niveau du matériau. D'autres projets de R&D ont été menés à bien avec les entités opérationnelles pour répertorier les produits nouveaux et existants pour tester et valider les solutions utilisant le recyclage.

Utiliser efficacement les ressources

Schneider Electric accorde la priorité à l'efficacité des ressources pour atténuer les risques commerciaux liés à la concurrence croissante dans l'accès aux matières premières critiques, portée par la tendance mondiale de l'électrification. Pour garantir la résilience de l'approvisionnement et gérer la volatilité des coûts, le Groupe déploie une stratégie de substitution, des modèles économiques circulaires et des mesures de sécurité sur les approvisionnements à court terme.

L'objectif principal de cette substitution est d'atteindre 50 % de matières premières durables dans les produits d'ici 2025. Cette initiative vise à accélérer l'adoption de matériaux plus circulaires ou à faible empreinte carbone, tout en offrant aux clients un avantage de différenciation. Le choix de matières premières durables, en particulier ceux contenant une part de matière recyclée, s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de résilience de Schneider Electric et favorise la continuité des activités. Le programme « Resilience Materials » de Schneider Electric sécurise l'approvisionnement à court terme, limite la volatilité des prix grâce à des alertes en temps réel et des stratégies de substitution, tout en consolidant la résilience à long terme en réduisant les risques du portefeuille au moyen de solutions circulaires et technologiques. L'écoconception intègre les contraintes de ressources, tandis que la R&D accorde la priorité aux matériaux stratégiques, en s'appuyant sur des voies de remontée et des canaux de communication clairs.

Même si le cuivre est exclu du programme Matières premières durables, il est couvert par le programme « Resilience Materials », et, à ce titre, les informations sur le pourcentage de contenu recyclé sont collectées auprès des fournisseurs et consolidées, permettant d'intégrer ce métal dans le calcul des composants recyclés.

L'efficacité des ressources couvertes par le programme Matières premières durables est évaluée selon des critères environnementaux précis pour chaque matière première clé :

2. États de durabilité

UN MÉTAL DURABLE EST		
de l'acier	de l'aluminium	du zamak
issu d'un achat <u>direct</u>	issu d'un achat <u>direct</u>	issu d'un achat <u>direct</u>
Matière conforme à <u>au moins un</u> des critères ci-dessous : L'acier provient d'un four à arc électrique L'acier provient d'un minerai de fer préréduit ou de fer briqueté à chaud L'acier a un certificat écologique ⁽¹⁾ L'acier apporte la preuve que son bilan carbone a diminué de 25% par rapport à 2021	Matière conforme à <u>au moins un</u> des critères ci-dessous : • ≤ 8 tCO2e/tonne d'aluminium⁽²⁾ • ≥ 90 % de contenu recyclé⁽³⁾ • L'aluminium a un certificat écologique⁽⁴⁾	Matière conforme au critère ci-dessous : • ≤ 3 tCO2e/tonne d'alliage⁽⁵⁾ • L'alliage a un certificat écologique⁽⁶⁾

(1) p. ex. Responsible Steel.
(2) Selon les critères de l'Initiative de gérance de l'aluminium (ASI).
(3) Selon la Taxonomie européenne.
(4) p. ex. (ASI).
(5) Selon une étude représentative des ACV réalisée par l'International Zinc Association (IZA).
(6) p. ex. CopperMark.

UN THERMOPLASTIQUE DURABLE EST		
conforme au règlement REACH/POP et à la directive RoHS ⁽¹⁾		
Si le composite plastique est sans halogène ⁽¹⁾	Si le composite plastique contient de l'halogène ⁽²⁾	
	Polystyrène ignifugé et PVC	Autre composite halogéné
Matière conforme à <u>au moins un</u> des critères ci-dessous : ≥ 20 % du poids en contenu recyclé ⁽³⁾ OU ≥ 20 % du poids en contenu d'origine biologique ⁽⁴⁾⁽⁶⁾ OU Agent ignifuge écologique et additifs <i>Uniquement pour les plastiques retardateurs de flamme⁽⁵⁾</i>	Matière conforme à <u>au moins un</u> des critères ci-dessous : ≥ 30 % du poids en contenu recyclé ⁽³⁾⁽⁶⁾ OU ≥ 30 % du poids en contenu d'origine biologique ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	Matière conforme à <u>au moins un</u> des critères ci-dessous : ≥ 50 % du poids en contenu recyclé ⁽³⁾⁽⁶⁾ OU ≥ 50 % du poids en contenu d'origine biologique ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

(1) Dernières versions.
(2) Selon les normes EN 50642/CEI 63355 et la « Directive sur les substances et les matériaux », la suppression des halogènes est une priorité. L'utilisation d'halogénés n'est possible qu'en l'absence de solution technique sans halogènes sur le marché.
(3) D'après les normes ISO 14021 et EN 45557.
(4) D'après la norme EN 16785 ou ASTM D6866.
(5) Selon GreenScreen®, utilisé dans le cadre de la certification TCO.
(6) Selon la norme ISO 22095 relative aux chaînes de contrôle de type « Mass Balance ».

La transition vers les matières premières durables est un long processus. Par exemple, les délais de qualification et de certification peuvent varier de 8 à 18 mois, créant des goulots d'étranglement susceptibles de retarder la mise sur le marché. Schneider Electric relève ce défi en planifiant des feuilles de route à long terme et en établissant des partenariats stratégiques. Un exemple emblématique est la collaboration avec ArcelorMittal pour s'approvisionner en acier XCarb® recyclé et produit de manière renouvelable, en utilisant une électricité 100 % renouvelable et un contenu recyclé élevé, dans la fabrication de l'armoire universelle, Spacial SFN.

En 2025, Schneider Electric a utilisé 48 % de « matériaux durables » dans ses produits (SSI #4). Pour plus d'informations sur les performances du SSI et du SSE, voir la section 4.4.1.1 Indicateurs à la page 271. Même si le périmètre des matériaux durables ne couvrait que 25 % des achats de matériaux de Schneider Electric en termes de volume (toutes les pièces thermoplastiques et l'aluminium et l'acier directs), ces réalisations ont contribué à minimiser l'impact de Schneider Electric sur l'extraction des matières premières, en particulier en améliorant le contenu recyclé et les certificats ESG de tiers. En outre, Schneider Electric a étudié la performance et la traçabilité d'autres matières premières telles que le cuivre et l'emballage.

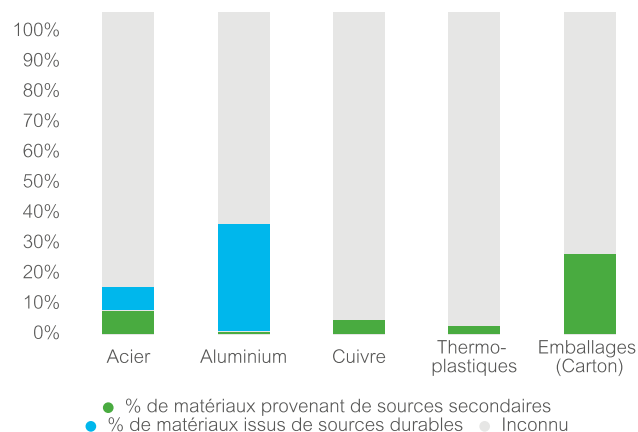
Aujourd'hui, Schneider Electric ne rapporte que des matériaux secondaires et issus de sources durables lorsque le Groupe a une visibilité sur les matières premières et leur chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire qu'il dispose d'une preuve des fournisseurs qu'il puisse relier au volume communiqué. Veuillez consulter les indicateurs relatifs à la directive CSRD dans la section « **Empreinte opérationnelle : flux de ressources entrantes et sortantes** » à la page 92.

En outre, en 2025, Schneider Electric s'est engagé auprès de 98 % des fournisseurs stratégiques par le biais du programme Decent Work. L'amélioration de la traçabilité et de la confiance dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est également essentielle pour minimiser l'impact de l'extraction des matières premières, car l'impact sur la biodiversité et les droits de l'homme pourrait souvent être lié.

Le Groupe croit en la traçabilité des matériaux dans la chaîne d'approvisionnement pour les substances, la nature, les droits humains et l'impact sur le climat. C'est pourquoi Schneider Electric s'engage à améliorer sa traçabilité sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement en tant que facteur clé de réussite pour optimiser son impact environnemental et social.

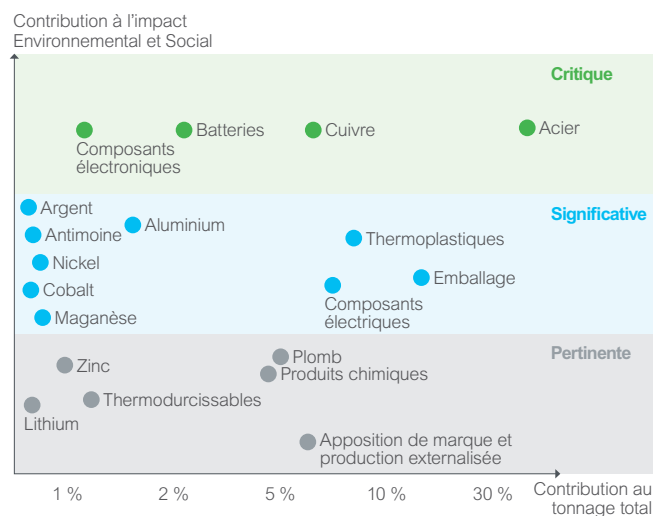
En 2026, Schneider Electric s'engage à s'appuyer davantage sur les matériaux responsables, en abordant à la fois l'impact environnemental et social, et à étendre le périmètre des matériaux inclus dans les plans d'action. Les métaux indirects ainsi que les emballages en bois (caisses et palettes) - qui n'étaient pas dans le périmètre des SSI#4 et SSI#5 - seront intégrés à partir de 2026 et permettront de couvrir 75% des volumes matière du Groupe. En outre, la promotion de circuits en boucle fermée sur l'ensemble de la chaîne de valeur est un facteur clé pour réduire l'extraction des matières premières et minimiser l'impact sur la biodiversité. En 2026, Schneider Electric vise à accélérer les services circulaires afin d'augmenter les flux de matériaux secondaires. Ces actions permettront d'identifier des indicateurs de matériaux simples et exploitables afin de mieux suivre, mesurer et réduire l'impact de nos activités sur le climat et la biodiversité.

Volume et distribution des matériaux durables (en kt)



Matières premières critiques et terres rares

Schneider Electric s'est engagé à réduire l'« utilisation des terres » due à l'extraction des matières premières. Plus les matières premières sont extraites pour fabriquer des produits, plus cela exerce une pression sur l'utilisation des terres et a donc un impact sur la biodiversité. Les principaux matériaux utilisés par Schneider Electric ont différents niveaux d'impact social et environnemental. Par conséquent, des mesures spécifiques peuvent être prises en fonction de leur caractère critique (critique, significatif ou pertinent).



Schneider Electric a mis en place des programmes de R&D et d'innovation structurés pour gérer les risques associés aux matières premières critiques ou aux substances dangereuses. Ces programmes visent à réduire l'utilisation des matériaux critiques dans la fabrication des produits et à remplacer les matières premières critiques et les substances dangereuses par des alternatives présentant des propriétés physiques et fonctionnelles comparables. Par exemple, la barre Linergy de Schneider Electric permet de réduire la consommation de cuivre dans les équipements, en combinant 99 % d'aluminium avec une couche de cuivre réduite et localisée afin d'assurer des connexions fiables. Pour les aimants à terres rares, le passage d'un positionnement « haute performance » à une approche « strict nécessaire » réduit la dépendance aux terres rares lourdes telles que le dysprosium ou le gadolinium.

2. États de durabilité

Le risque lié à l'approvisionnement en terres rares a été évalué, offrant une visibilité précise sur les matériaux présents dans chaque produit. Pour atténuer davantage les risques, Schneider Electric a renforcé ses partenariats stratégiques avec des fournisseurs clés par des accords à long terme et des connexions au niveau exécutif. Ces partenariats stratégiques prennent en compte l'importance de l'efficacité et de la substitution des ressources. Un centre d'achat et de planification à Singapour gère l'approvisionnement direct en matériaux critiques ainsi que des stocks stratégiques, en se concentrant sur l'électronique active et les cathodes en cuivre. Schneider Electric a également mis en place des collaborations stratégiques avec des partenaires externes pour promouvoir l'innovation et la circularité dans la chaîne d'approvisionnement. Un exemple majeur est le partenariat avec une entreprise européenne de recyclage qui utilise des procédés innovants et sobres en carbone pour valoriser les terres rares contenues dans des produits en fin de vie, tels que les moteurs de véhicules électriques et les éoliennes. Cette initiative favorise l'efficacité des ressources et renforce la résilience à l'échelle régionale en permettant la production de nouveaux aimants haute performance à partir de matériaux recyclés. Schneider Electric, qui accompagne activement le déploiement industriel de cette technologie, prévoit de lancer début 2026 la validation des aimants recyclés dans son usine de Lahr. D'autres qualifications de produits sont prévues par la suite.

Les métaux tels que le cuivre, l'aluminium et l'acier sont essentiels à la fabrication de composants électriques et sont sélectionnés en fonction de leur recyclabilité. Schneider Electric s'assure que ces matériaux peuvent être valorisés et réutilisés, pour favoriser la circularité.

La Société veille à augmenter l'utilisation de matériaux durables dans les produits, en particulier les thermoplastiques, l'acier et l'aluminium. Selon Schneider Electric, un matériau durable est un matériau dont l'empreinte environnementale et sociale est moindre, ce qui signifie des émissions de GES faibles, un contenu recyclé élevé et un impact minimal sur les êtres humains et la planète (ex. un thermoplastique issu de matériaux recyclés postconsommation, un produit en acier fabriqué dans un four à arc électrique, une pièce en aluminium produite sur un site certifié ASI avec un facteur d'émission de carbone inférieur à 8 tCO₂e/tonne d'aluminium).

Utiliser plus longtemps

Schneider Electric vise à maximiser la performance environnementale des produits. Pour atteindre cet objectif, le Groupe développe des services et modèles d'affaire permettant d'étendre la durée de vie des produits, et quand ce n'est plus possible, une récupération des produits afin d'identifier si un seconde vie est possible, quand la fin de vie est atteinte les produits et composants sont recyclés. Ainsi la priorité avant de considérer la fin de vie est d'étendre au maximum la durée de vie des produits.

Ces solutions permettent d'économiser 60% de matières par rapport à un équipement neuf, favorisent le développement commercial, augmentent la rentabilité, renforcent la satisfaction client et permettent de développer des partenariats durables. Pour s'assurer que les produits sont correctement utilisés, maintenus, réparés, récupérés, triés et recyclés, la circularité doit être intégrée dès la phase de conception.



Pour plus d'informations, voir la [section Écoconception, page 96](#)

« Utiliser plus longtemps », c'est-à-dire fournir des services pour prolonger la durée de vie utile des produits aussi longtemps que possible. Cela inclut les réparations sur site et en atelier, la maintenance assistée par le numérique, ainsi que les services de modernisation des équipements et des pièces de rechange.

Actions de conservation de la valeur

Schneider Electric promeut la circularité en prolongeant la durée de vie des produits, en déployant des solutions de maintenance numérique et en réintégrant des équipements usagés dans des cycles en boucle fermée :

- Maintenance et réparation :
 - Schneider Electric conçoit des produits durables et dont la maintenance est simple, garantissant ainsi des cycles de vie plus longs. Ces solutions, qui utilisent jusqu'à 60 % de matériaux en moins par rapport à l'utilisation d'un équipement neuf, permettent d'obtenir un retour sur investissement constant, d'accroître la fidélité des clients et d'établir des relations à long terme.
 - Prolongation de la durée de vie des équipements et renforcement de la résilience grâce à la maintenance basée sur l'état. L'expérience récente montre que l'adoption plus large de l'IoT constitue une avancée technologique qui renforce la résilience des installations. La maintenance basée sur l'état améliore la disponibilité des équipements et en prolongeant leur durée de vie. En assurant un suivi permanent de l'état des équipements et de différents paramètres de stress, d'usure et de vieillissement, il est possible de prévenir de manière proactive les défaillances qui accélèrent le vieillissement des équipements. Cette approche permet de minimiser le remplacement des équipements et contribue ainsi à réduire les émissions de carbone en évitant la fabrication de nouveaux équipements. La maintenance basée sur l'état peut être intégrée dans les nouveaux projets d'investissement en utilisant des équipements connectés natifs. Par ailleurs, dans le cas d'installations plus anciennes, les équipements existants sont mis à niveau en installant des capteurs qui permettent d'assurer une maintenance basée sur l'état.
- Logistique de recyclage et systèmes en boucle fermée :
Schneider Electric a mis en place des systèmes de logistique de recyclage pour la reprise des produits usagés et leur réintégration dans le cycle de production.

Actions d'optimisation de la valeur

Lorsque l'extension de la durée de vie d'un produit n'est plus possible, et que les capacités techniques et commerciales sur les offres ciblées le permettent, Schneider Electric en assure la valorisation responsable, en reprenant le produit et en évaluant son potentiel de réutilisation, de reconditionnement ou de recyclage des matériaux pour optimiser la valeur et minimiser les déchets.

Schneider Electric s'est engagé à éviter la consommation de 420 000 tonnes de ressources primaires grâce aux actions de récupération des équipements d'ici 2025, cet objectif a été dépassé, puisque 428 450 tonnes de matières ont été évitées.

Réutiliser

« Réutiliser », en remettant en circulation dans l'économie des produits, composants et matériaux. Par exemple : ré-emballage, reconditionnement et revente d'actifs arrivés en fin de vie utile.

Produits circulaires remis à neuf

Schneider Electric a développé des capacités de ré-emballage de produits légèrement endommagés et de reconditionnement des produits, selon les besoins, qui contribuent à réduire les déchets et à préserver les ressources. Les produits concernés sont ensuite revendus.

À titre d'exemple, Schneider Electric donne une seconde vie à ses disjoncteurs MasterPact MTZ. Remis à neuf dans l'usine MasterTech située en France, ces disjoncteurs sont récupérés en fin de vie auprès de nos clients, puis démontés, diagnostiqués, remis à niveau et testés avant d'être remis sur le marché. Parmi les autres gammes concernées figurent UPS 1-Phase, MasterPact MTZ, des variateurs de vitesse, des interfaces homme-machine, des automates programmables, des variateurs de mouvement et de système, la gamme Motion et les Systèmes de variation de vitesse.

D'autres actions "Réutiliser" comme le rééquilibrage des stocks entre les usines et centre de distribution, ou la recherche de composants valide pour la réutilisation sont également en place.

Gestion de la fin de vie

Schneider Electric répond aux obligations réglementaires en s'appuyant sur une excellence opérationnelle de la gestion de fin de vie des produits permettant de maximiser l'efficacité des ressources.

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et le suivi des produits : en conformité avec les Directives européennes DEEE et Batteries, Schneider Electric est responsable de la gestion des produits en fin de vie. Cette responsabilité nécessite une analyse fine des produits et la mise à disposition de fiche d'instructions de fin de vie (profil de circularité) pour les équipements concernés. Afin de faciliter le traitement des produits en fin de vie, le Groupe collabore au sein d'actions collectives et a déployé des partenariats de reprise au niveau national, telle que Weecycling (France) et Circolektra (Pays-Bas).

La gestion opérationnelle des déchets de production ("Waste-to-Resources") : afin de mettre en œuvre cet engagement, le programme du Groupe "Waste-to-Resource" priorise la rétention de valeur et la réduction des déchets dangereux dans les opérations. L'objectif du programme d'ici 2025 est de disposer de 200 sites respectant les critères suivants :

- 99% de valorisation pour les déchets non dangereux.
- 100% de déchets dangereux gérés proprement
- Un seuil de 10% sur les solutions de récupération d'énergie après incinération afin de favoriser la réutilisation et le recyclage.

Pour le prochain cycle, le Groupe s'engage à poursuivre ses efforts sur la gestion opérationnelle des déchets, et prend les deux engagements suivants :

- Réduire de 15% en intensité la génération de déchets d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 2025
- Objectif 'Near Zero Waste to Landfill' (NZWTL - quasi zéro déchet en décharge) : Nous nous engageons à maintenir un niveau NZWTL pour l'ensemble de nos activités industrielles en privilégiant la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets, et en visant un taux d'évitement de mise en décharge d'au moins 95 %. Nous nous appuyons sur des référentiels reconnus mondialement (UL, Eurofins, TÜV Rheinland, SGS) tout en utilisant des voies de vérification régionales afin de garantir une transparence crédible et efficace. Notre approche met l'accent sur la valorisation des déchets, l'économie circulaire et l'amélioration continue afin de favoriser une durabilité à long terme.

La performance des sites est surveillée à l'aide d'un tableau de bord Environnement, Santé et Sécurité, permettant le déploiement d'une gouvernance solide et des meilleures pratiques au sein de l'ensemble des sites.

Initiatives circulaires et efficacité des systèmes : au delà de la conformité réglementaire, Schneider Electric s'engage pour la symbiose industrielle et les programmes de reconditionnement afin d'étendre la durée de vie des produits. Ces initiatives permettent de réduire significativement la consommation de ressources primaires.

Schneider Electric mène des actions collectives avec l'ensemble des parties prenantes afin d'intégrer la circularité dans les produits et composants comme décrit dans les sections ci-dessus.

2.2.3.5 Flux de ressources entrantes et sortantes

Flux de ressources entrantes

Poids total global des produits

Schneider Electric calcule le poids total des produits en consolidant les informations issues des dépenses d'achats. Schneider Electric organise les dépenses d'achats en attribuant un code de catégorie (codes CAT) à chaque groupe d'achats de matériaux (ex. pièces métalliques embouties, batteries, semi-conducteurs, etc.). Les données relatives au poids disponibles pour chaque catégorie sont utilisées systématiquement. Une approche complémentaire a été mise au point pour calculer le volume total global le plus précisément possible, en reconnaissant que certaines extrapolations et hypothèses sont nécessaires.

Volume et pourcentage de matières biologiques issues de sources durables (bois)

Le tableau ci-dessous présente les entrées de ressources matérielles de Schneider Electric. Veuillez noter que, pour Schneider Electric, le terme « matière biologique » désigne le bois (des précisions sont fournies dans la section « Méthodologie » ci-dessous).

Volume et pourcentage de composants recyclés

Schneider Electric utilise des matériaux secondaires recyclés ou réutilisés dans sa fabrication dans deux cas de figure. Le premier provient des achats de matières premières durables (notamment les thermoplastiques, l'acier et l'aluminium) ; le second correspond aux achats de papier et de carton recyclé. Le Groupe s'attache à étendre l'utilisation de matériaux recyclés et ajoutera progressivement de nouveaux achats de matériaux recyclés.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs relatifs au volume et au pourcentage de composants recyclés. L'évolution de la performance vient principalement de l'amélioration de la qualité des données de poids du bois et du plomb.

Les volumes des produits de l'entité Luminous représente 10% du volume total et provient principalement des métaux non ferreux utilisés dans la conception de batterie Plomb-Acide. 45% du poids des composants secondaires provient du recyclage du plomb utilisé pour la fabrication de nouvelles batteries

	2025	Unité
Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting	1 752 412	Tonnes
Pourcentage de bois (matière biologique) issu de sources durables utilisé pour la production (y compris les emballages)	0 %	Pourcentage
Poids en valeur absolue des composants secondaires réutilisés ou recyclés, et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)	213 120	Tonnes
Pourcentage des composants secondaires réutilisés ou recyclés, et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise	12 %	Pourcentage

Flux de ressources sortantes

Durabilité

Schneider Electric s'engage à fournir des informations transparentes et fiables concernant la durabilité de ses produits. Cependant, il est important de noter qu'il n'existe pas de définition ou de mesure normalisée universellement reconnue de la « durabilité » au sein du secteur. C'est pourquoi le Groupe s'est appuyé sur sa propre compréhension et ses propres méthodologies pour estimer et communiquer la durabilité attendue de ses produits.

En l'absence d'une définition standardisée, Schneider Electric utilise le concept de Durée de vie de référence (DVR) pour estimer la durabilité de ses produits. Conformément à la norme EN 50693:2019, 3.35, la DVR est définie comme « la durée de vie qui peut être attendue pour un équipement selon un ensemble particulier de conditions d'utilisation (ensemble de référence) et qui peut servir de base pour l'estimation de la durée de vie dans d'autres conditions d'utilisation ». Cette approche nous permet de fournir une mesure cohérente et fiable de la durabilité d'un produit en fonction de conditions d'utilisation spécifiques. Le groupe de produits constitue un niveau de la pyramide au sein des offres de Schneider Electric. Il représente une segmentation de l'offre de produits en fonction d'un savoir-faire commun en amont et en marketing industriel et englobe toutes les activités Schneider Electric depuis la Gestion de l'énergie et jusqu'aux Automatismes industriels.

La liste ci-dessous répertorie les principaux groupes de produits considérés comme représentatifs des activités du Groupe.

Groupe de produits	Durabilité moyenne des produits du groupe de produits en années
Process Automation Control	11
Variable Speed Drives	10
Human Machine Interface	10
Home & Distribution Connected Systems	12
Air Circuit Breakers	19
Low Voltage Equipment (IEC & NEMA)	20
Contactors	20
Low Voltage Products	13
Molded Case Circuit Breaker, Earth leakage and Switchgear	20
Home & Distribution Core Final Distribution	20
Eliwell	10
Medium Voltage Products	15
Industry Original Equipment Manufacturer Systems	10
Control, Relays and Signaling	12
Machine Soution	10
Low Voltage Functional Enclosure	20

Groupe de produits	Durabilité moyenne des produits du groupe de produits en années
Remote Operations	10
Home & Distribution Specialists	16
Home & Distribution Core Wiring Devices	19
Universal Enclosures	20
Speed Drives Systems	10
Industry Service	14
Automation Transfer Switch	12
Process Automation Solutions	11

La variation avec 2024 est principalement due à l'expansion du périmètre en termes de références commerciales, avec une couverture d'environ 130 000 références en 2025 contre environ 35 000 en 2024.

Recyclabilité

Schneider Electric s'engage à améliorer la circularité de ses produits. Pour atteindre cette ambition, le Groupe doit s'assurer que les matériaux employés dans ses produits peuvent être réutilisés. À cette fin, Schneider Electric veille à améliorer le taux de recyclabilité de ses produits en s'assurant que les matériaux peuvent être facilement séparés et en intégrant des matériaux recyclés et du carton.

La variation avec 2024 est principalement due à l'expansion du périmètre en termes de références commerciales, avec une couverture d'environ 70 000 références en 2025 contre environ 7 000 en 2024. La valeur de 15 % en 2025 reflète le fait que le potentiel de recyclabilité est calculé à l'aide du scénario

« France – pièces broyées » de la norme IEC TR 62635, combiné à la répartition géographique de nos ventes, qui tient compte de manière prudente des capacités variables des infrastructures de recyclage selon les pays.

	2025
Pourcentage de contenu recyclable dans les produits	15 %
Pourcentage de contenu recyclable dans l'emballage des produits	70 %

Effet financier

En 2025, le Groupe s'est attaché prioritairement à stabiliser ses processus de reporting quantitatif, ce qui a limité sa capacité à communiquer pleinement les effets financiers des flux de ressources sortantes. Le Groupe collecte et vérifie actuellement des jeux de données afin de quantifier ces effets, qu'ils soient liés à l'utilisation des ressources matérielles ou aux risques et opportunités de l'économie circulaire.

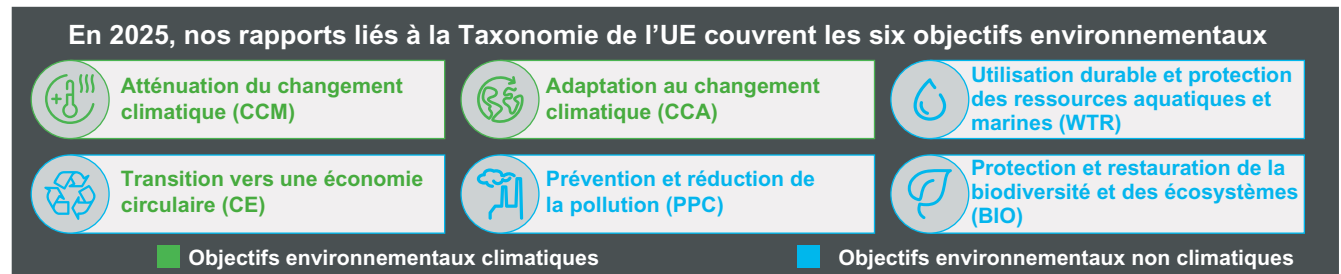
Double comptage

Différentes sources reconnues ont été utilisées pour le calcul de chaque segment de données. En outre, le Groupe a élaboré une documentation méthodologique détaillée sur les Indicateurs Clefs de Performance concernés, y compris pour les limites définies. Schneider Electric a calculé ses Indicateurs Clefs de Performance en s'assurant qu'ils couvrent 100 % de ses dépenses. En décomposant les dépenses totales en catégories qui demandaient des approches de calcul différentes, Schneider Electric a été en mesure d'éviter la double comptabilisation entre les catégories.



La méthodologie permettant de calculer les chiffres de la **section 2.2.3.5 Flux de ressources entrantes et sortantes** est définie à la **section 2.5 Méthodologies et tableaux CSRD à la page 191**.

Le Groupe applique l'Acte délégué du 4 juillet 2025 qui amende la Régulation déléguée (EU) 2021/2178 concernant la simplification du contenu et de la présentation des résultats publiés pour les activités environnementales de durabilité, et les Régulations déléguées (EU) 2021/2139 et (EU) 2023/2486 concernant la simplification de certains critères d'analyse qui déterminent si les activités économiques ont des conséquences ou non sur les objectifs environnementaux.



	Équipements et services d'efficacité énergétique dans les bâtiments	• Automatismes du bâtiment et systèmes de contrôle des bâtiments économes en énergie • Suivi et régulation intelligents de l'électricité ou des systèmes de chauffage • Thermostats par zones et dispositifs de suivi intelligent des charges électriques ou thermiques • Systèmes de refroidissement écoénergétiques • Plans de services relatifs à la gestion des bâtiments et aux systèmes de mesure de puissance • Services techniques de conseil, tels que les audits énergétiques, les simulations et les formations
	Segment final mobilité à faibles émissions de CO2	• Stations de charge pour véhicules électriques et technologies de renfort réseau • Infrastructures électriques pour les transports publics urbains et suburbains • Infrastructures portuaires pour l'alimentation électrique des navires à quai, et l'électrification et l'efficacité des opérations portuaires
	Équipements de transmission et distribution électrique à moyenne et à basse tension	• Équipements, systèmes et services liés à des produits électriques à basse tension qui améliorent l'efficacité énergétique • Appareils de commutation et de contrôle moyenne tension sans gaz SF₆ • Technologies de communication et de contrôle pour la contrôlabilité et l'observabilité du système électrique • Équipements, systèmes et services de flexibilité électrique qui renforcent la flexibilité du système électrique et contribuent à la stabilité du réseau • Dispositifs de câblage de transmission et distribution améliorant l'efficacité énergétique et transformateurs « Tier 2 »
	Équipements électriques et électroniques	• Fabrication d'équipements électriques et électroniques
	Solutions et logiciels IT/OT fondés sur les données	• Gestion de la performance des biens • Systèmes de suivi à distance et de maintenance prédictive • Logiciels de gestion des performances tout au long du cycle de vie • Logiciels de conception et d'ingénierie
	Services et activités contribuant à l'économie circulaire	• Réparation, remise à neuf ou refabrication de produits déjà utilisés • Vente de pièces de rechange au-delà des obligations légales • « Produit en tant que service » et autres modèles de service circulaires et axés sur les résultats
Activités éligibles 89 % du chiffre d'affaires 92 % des dépenses d'investissement (CapEx)		

Critères d'alignement	Conclusions de l'évaluation	Références pour plus de détails
1. Contribution substantielle aux objectifs environnementaux (Critères d'examen technique)	44 % des revenus non conformes sur les critères techniques 6 % des revenus non conformes en raison d'exclusions (revenus de secteurs liés aux énergies fossiles, produits ayant du SF₆)	Section 2.2.4.1 page 107
2. Conformité au principe DNSH		
Atténuation du changement climatique (CCM)	Conforme	Section 2.2.1 page 57
Adaptation au changement climatique (CCA)	Conforme	Section 2.2.1 page 70
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines (WTR)	Conforme	Section 3.1.2.8 page 212
Transition vers une économie circulaire (CE)	Conforme	Section 2.2.3 page 92
Prévention et réduction de la pollution (PPC)	7 % des revenus non conformes	Section 2.2.2 page 86
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO)	Conforme	Section 3.1.2.1 page 210
3. Conformité avec les garanties minimales	Conforme	Section 2.2.4.5 page 111
Activités alignées (Conformes aux 3 critères)⁽¹⁾ 32 % du chiffre d'affaires 24 % des dépenses d'investissement (CapEx)		

(1) En raison de l'impact des arrondis sur les éléments individuels de ce tableau de divulgation, les nombres peuvent ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

2.2.4.1 Calcul du chiffre d'affaires éligible et aligné sur la Taxonomie

Ce calcul associe deux approches :

- Approche basée sur les offres : les offres de chaque ligne d'activité sont examinées par rapport à la définition des activités économiques qui figure dans les Actes délégués de l'UE relatifs au climat et à l'environnement.
- Approche par segment final : le chiffre d'affaires issu des offres correspondant aux activités économiques décrites et qui sont vendues à des segments finaux éligibles à la Taxonomie (comme le Transport vert et les énergies renouvelables) est passé en revue.

Il n'y a pas de double comptabilisation, car le chiffre d'affaires évalué selon l'approche par segment final n'est pas pris en compte dans le cadre de l'approche fondée sur l'offre.

Comme décrit à l'annexe I de l'Acte délégué à l'article 8 du Règlement sur la Taxonomie, le chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie utilisé en dénominateur est le chiffre d'affaires net comptabilisé conformément à la norme IAS 1.82(a) après suppression des transactions intragroupe. Pour Schneider Electric, cela représente 40 152 millions d'euros, comme indiqué au Compte de résultat consolidé dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

Pour 81 % du chiffre d'affaires (soit en excluant les entités ayant leur propre cadre de reporting), le calcul d'éligibilité associe deux approches :

- Pour 80 % du chiffre d'affaires, le calcul de l'éligibilité et de l'alignement utilise une approche basée sur l'offre (par nature de la technologie). Les équipes de développement durable, de marketing et de gestion des offres de chaque ligne d'activité déterminent si les produits répondent aux définitions des activités économiques énoncées dans les Actes délégués. Cette analyse est effectuée au niveau des catégories de produit, ce qui permet une identification détaillée des éléments du chiffre d'affaires qui sont éligibles ou non éligibles à la Taxonomie. La conformité aux critères d'examen technique est également évaluée par les experts techniques de l'offre au niveau de la catégorie de produits. À titre d'exemple, les systèmes de gestion des bâtiments (BMS) regroupent le plus souvent des systèmes d'efficacité énergétique, qui sont éligibles à la Taxonomie, et des systèmes de sécurité incendie et de contrôle d'accès, qui ne le sont pas. Dans ce cas, l'analyse permet de comptabiliser uniquement les systèmes d'efficacité énergétique installés dans le cadre d'un BMS. Un ratio d'éligibilité et un ratio d'alignement sont ensuite consolidés pour chaque gamme de produits, qui regroupe plusieurs catégories de produits.
- Pour 1 % du chiffre d'affaires, le calcul de l'éligibilité et de l'alignement se base sur une approche par segments finaux, où les équipes commerciales indiquent pour chaque gamme de produits si elle correspond à l'activité économique décrite dans les Actes délégués et fournissent le montant correspondant des revenus générés par les segments finaux éligibles à la Taxonomie (Transport vert et Énergies renouvelables). La double comptabilisation potentielle entre les deux approches est évitée en appliquant l'approche basée sur les segments finaux à seulement 1 % du chiffre d'affaires, généré par les activités éligibles vendues aux segments finaux soutenant l'atténuation du changement climatique, et en appliquant l'approche basée sur l'offre aux 80 % restants de chiffre d'affaires (excluant les entités ayant leur propre système de reporting).

Pour les 19 % restants du chiffre d'affaires (qui correspondent aux entités ayant leur propre cadre de reporting), une analyse distincte fondée sur les offres est effectuée après examen du reporting des gammes de produits de chaque entité concernée.

Afin de déterminer le montant du chiffre d'affaires éligible et aligné (numérateurs), les hypothèses suivantes sont utilisées :

- Dans l'analyse menée au niveau des catégories de produits, les données sont établies sur les ventes nettes après remises et correspondent au chiffre d'affaires publié dans le compte de résultat consolidé.
- Dans l'analyse menée au niveau des catégories de produits, une part non significative des commandes n'est pas attribuée par catégorie de produits. Le ratio d'éligibilité et d'alignement utilisé pour le reste de la gamme de produits est appliqué à ce chiffre d'affaires, ce qui représente moins de 5 % du total du chiffre d'affaires éligible.

Schneider Electric procède à une évaluation interne rigoureuse pour vérifier l'éligibilité et l'alignement. Ce processus repose sur des principes d'échantillonnage conçus pour garantir la représentativité, en se concentrant sur les principaux contributeurs au chiffre d'affaires de la Société aligné sur la Taxonomie. Schneider Electric a notamment concentré ses efforts sur ses principales activités, qui relèvent de la section 3.20 couvrant la fabrication, l'installation et la maintenance d'équipements électriques destinés au transport et à la distribution d'électricité, ainsi que de la section 9.3, relative aux services de gestion de l'énergie.

Dans le cadre de cette évaluation, Schneider Electric a identifié certaines offres qui, bien qu'éligibles, ne satisfont pas aux critères d'alignement. À titre d'exemple, les revenus issus des commutateurs moyenne tension contenant du gaz SF₆, ainsi que ceux liés à la production d'énergies fossiles et à la chaîne de valeur des combustibles fossiles, ont été déclarés éligibles mais non alignés dans le cadre de l'activité 3.20. Seuls les transformateurs conformes à la norme européenne d'efficacité énergétique de niveau 2 ont été considérés comme alignés, ce qui témoigne de l'engagement du Groupe à appliquer les critères d'examen technique avec rigueur et en toute transparence.

Au-delà de l'activité 3.20, les informations fournies par Schneider Electric couvrent d'autres activités liées à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire. Dans le cadre de l'activité CCM 3.5, relative à la fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments, seuls les systèmes de refroidissement les plus performants, notamment ceux relevant des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées, et les systèmes UPS dotés d'une goulotte électrique, ont été considérés comme alignés. Concernant l'activité CCM 3.6, relative aux technologies de fabrication à faible intensité de carbone, les économies d'émissions de gaz à effet de serre ont été calculées selon la méthode de calcul des émissions économisées et évitées de Schneider Electric, qui a été audité de manière indépendante conformément à la norme ISO 14067:2018.

Dans le domaine de l'économie circulaire, l'activité CE 1.2 a soulevé des difficultés dans l'évaluation de l'alignement sur la Taxonomie, en raison de la complexité des critères d'examen technique. En conséquence, Schneider Electric a appliqué un principe de prudence en classant l'intégralité des revenus éligibles associés à cette activité comme étant non alignés. Toutefois, Schneider Electric continue à promouvoir ses initiatives en faveur de la circularité à travers le processus EcoDesign Way™ et son programme de circularité de bout en bout, comme décrit à la **section 2.2.3**. De même, au titre de l'activité CE 4.1, les revenus provenant des systèmes et logiciels de maintenance prédictive ont été considérés comme éligibles mais non alignés, en raison de l'impossibilité, à ce jour, d'établir si ces solutions sont utilisées pour assurer le suivi de moteurs à combustibles fossiles.

 La part du chiffre d'affaires provenant d'activités éligibles et alignées selon la Taxonomie est disponible dans le tableau requis par l'acte délégué à l'article 8 du Règlement européen sur la Taxonomie aux pages 115 à 117.

2.2.4.2 Calcul des dépenses d'investissement (CapEx) alignées sur la Taxonomie

Comme indiqué à l'annexe I de l'Acte délégué à l'article 8 du Règlement sur la Taxonomie, le dénominateur du KPI relatif aux CapEx éligibles et alignées sur la Taxonomie est égal aux nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice 2025 (y compris les droits d'utilisation au sens d'IFRS 16), avant dépréciation, amortissement ou réévaluation, en incluant les réévaluations ou dépréciations au titre de l'exercice 2025 et en excluant les variations de juste valeur. Le dénominateur englobe également les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant de regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice 2025.

Pour Schneider Electric, le total des immobilisations corporelles correspondant à la définition ci-dessus représente 1 111 millions d'euros en 2025, dont 1 104 millions d'euros pour les additions, comme indiqué à la note 13 des états financiers du Groupe. Le total des droits d'utilisation couverts par la norme IFRS 16 en 2025 représente 789 millions d'euros, dont 736 millions d'euros pour les additions, comme indiqué à la note 13 des états financiers du Groupe, et 3 millions d'euros pour les regroupements d'entreprises.

Le total des immobilisations incorporelles correspondant à la définition ci-dessus représente 987 millions d'euros en 2025. Ce montant se décompose ainsi : 471 millions d'euros pour les additions, comme indiqué à la note 12 des états financiers du Groupe, incluant 369 millions d'euros de frais de R&D capitalisés, comme indiqué dans la note 12 des états financiers du Groupe, et 516 millions d'euros pour les regroupements d'entreprises.

Conformément aux spécifications des CapEx telles que détaillées à l'annexe I de l'Acte délégué à l'article 8 du Règlement sur la Taxonomie, tous les coûts comptabilisés selon la norme IFRS 16 liés à la location à long terme de bâtiments sont considérés comme éligibles. Aucun d'entre eux n'est considéré comme aligné puisque le portefeuille immobilier locatif du Groupe ne répond pas à tous les critères d'alignement sur la Taxonomie décrits dans l'activité CCM 7.7 (acquisition et propriété de bâtiments). Les CapEx liées aux actifs, processus et groupements d'entreprises associés à des activités éligibles et alignées sur la Taxonomie ont été calculées très précisément à l'aide de clés d'allocation du chiffre d'affaires éligible, et respectivement aligné, par activité, à l'exception des CapEx en R&D et de celles comptabilisées selon la norme IFRS 16. La méthodologie des clés d'allocation est considérée comme une approche prudente, car elle est basée sur l'activité actuelle de chaque gamme de produits, qui ne tient pas compte des transformations entraînées par les investissements des gammes de produits dans le calcul des KPI relatifs aux CapEx éligibles et alignés sur la Taxonomie.

Comme décrit de manière plus exhaustive dans la section 3.1.2.2, les projets de R&D liés aux produits du Groupe visent à démontrer une réduction substantielle de l'empreinte carbone grâce à des produits et des systèmes plus efficaces. Ces améliorations sont mesurées avec une analyse de cycle de vie disponible publiquement dans le Profil environnemental de produit (PEP), conforme à la norme ISO 14067 et vérifiée par un tiers indépendant. Ainsi, les dépenses de R&D capitalisées en 2025 directement liées à des projets de R&D capitalisés sont considérées à la fois comme éligibles et alignées selon l'activité CCM 3.6 (autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone).



La part détaillée des CapEx provenant d'activités éligibles et alignées au titre de la Taxonomie européenne est disponible aux pages 115 à 117.

2.2.4.3 Dépenses d'exploitation (OpEx) alignées sur la Taxonomie

Le dénominateur du KPI des OpEx éligibles et alignées sur la Taxonomie représente 2 131 millions d'euros en 2025, correspondant principalement aux coûts de R&D du Groupe non capitalisés (comme indiqué à la note 5 des états financiers du Groupe), aux coûts encourus en relation avec le support et la plateforme, aux coûts des applications informatiques globales dédiées à la R&D, aux coûts relatifs à l'ingénierie pour la qualité, la productivité et l'obsolescence, à la location de véhicules de courte durée, ainsi qu'aux coûts de maintenance et de gestion des actifs immobiliers.

Il représente moins de 10 % des OpEx du Groupe. Schneider Electric applique donc l'exemption prévue par la Taxonomie de l'UE et ne communique pas de ventilation détaillée étant donné que cette valeur n'est pas significative.

2.2.4.4 Ne pas causer de préjudice important

Comme le définit l'article 3 du Règlement sur la Taxonomie, une activité n'est qualifiée d'écologiquement durable que si elle ne cause pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux de la Taxonomie.

Les activités de Schneider Electric sont soumises aux exigences du principe consistant à ne pas causer de préjudice important, lorsque l'objectif auquel elles sont rattachées est indiqué.



Atténuation du changement climatique (CCM)



Protection des ressources aquatiques et marines (WTR)



Transition vers une économie circulaire (CE)

Les activités du Groupe étant liées à seulement trois des six objectifs environnementaux, les icônes des trois objectifs restants ne sont pas affichées.

Pour les activités correspondant aux objectifs environnementaux indiqués par les icônes ci-dessous, cela signifie qu'elles ne doivent pas causer de préjudice important aux éléments suivants :

Atténuation du changement climatique

Schneider Electric s'appuie sur des groupes électrogènes fonctionnant aux combustibles fossiles dans quelques-uns de ses sites de production. Ces générateurs ont été utilisés en 2025 pour l'alimentation de secours dans des sites au Mexique, en Inde et aux États-Unis. Les centres de réparation, de remise à neuf et de remanufacturation n'utilisent pas de groupes électrogènes fonctionnant aux combustibles fossiles. Plus d'informations sont disponibles dans la section 2.2.1.

Schneider Electric a développé des stratégies pour tenir compte et réduire les émissions de GES de ses activités tout au long de la chaîne de valeur.



Pour en savoir plus sur les stratégies et les actions de Schneider Electric en matière de réduction des émissions de GES, consultez les **sections 2.2.1.1, page 57 et 2.2.1.4, page 67**. L'empreinte GES du Groupe est décrite à la **section 2.2.1.7, page 81**, et la méthodologie sous-jacente fait l'objet de la **section 2.5.1.1, page 191**.

Cela s'applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



Adaptation au changement climatique

Schneider Electric a évalué les risques climatiques physiques significatifs pour son activité. Le Groupe a mis l'analyse des dépendances au cœur de sa gestion des risques et a réalisé une évaluation prospective des risques et vulnérabilités climatiques pour identifier et évaluer la matérialité des risques climatiques physiques susceptibles d'affecter les sites de Schneider Electric, la chaîne d'approvisionnement étendue et les activités économiques selon différents scénarios du GIEC et différents horizons (court, moyen et long terme). En accord avec ces évaluations, le Groupe a mis en place des solutions d'adaptation consistant en plusieurs initiatives de résilience.

 Pour en savoir plus sur la gestion des risques climatiques et les mesures d'adaptation du Groupe, consultez la [section 2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat à la page 61](#).

Cela s'applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

Schneider Electric évalue régulièrement les risques liés à l'eau. En 2022, le Groupe a réalisé une analyse de l'empreinte hydrique tout au long de la chaîne de valeur, couvrant la consommation, la rareté, l'eutrophisation, l'écotoxicité et l'acidification de l'eau. En raison de la nature de la plupart de ses processus industriels (assemblage manuel et automatique), le prélèvement d'eau lié aux opérations du Groupe est considéré comme limité.

Malgré cette limitation structurelle des prélèvements d'eau liée à des processus majoritairement fondés sur l'assemblage, Schneider Electric évalue les risques de manière proactive en utilisant le filtre du risque pour l'eau du WWF. En 2025, le Groupe a recensé 79 sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique et a mis en œuvre des plans de conservation de la biodiversité sur la totalité d'entre eux (SSE #11). Ces actions ont permis d'abaisser l'intensité des prélèvements d'eau à 48 m³ par million d'euros de chiffre d'affaires, soit une diminution de 55 % par rapport à 2017.

 Le Groupe a mis en place des initiatives pour préserver la qualité de l'eau et éviter le stress hydrique – pour en savoir plus sur la gestion de l'eau du Groupe, consultez la [section 3.1.2.8 à la page 212](#).

Cela s'applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



Transition vers une économie circulaire

Schneider Electric évalue la disponibilité des techniques et, si possible, adopte celles qui maximisent la valeur de ses ressources, en considérant les déchets comme une ressource et en veillant à ce que ses déchets restent dans un système circulaire.

Au-delà du fait d'éviter la mise en décharge et de rechercher des solutions de recyclage traditionnelles, Schneider Electric s'efforce de remonter la hiérarchie des déchets en concevant des solutions alternatives de gestion des ressources, conformément à ses principes stratégiques : « concevoir et innover », « mieux utiliser », « utiliser plus longtemps » et « réutiliser ».

Les exigences relatives à la gestion des déchets de construction et démolition dans les infrastructures de mobilité à faible émission de carbone ne s'appliquent pas à Schneider Electric, car le Groupe n'intervient que comme fournisseur de solutions électriques et d'automatismes dans ces projets.

 Pour en savoir plus sur la transition du Groupe vers une économie circulaire, consultez la [section 2.2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire | ESRS E5 à la page 92](#).

Cela s'applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



Prévention et réduction de la pollution :

Schneider Electric a automatisé le reporting de ses revenus alignés sur la Taxonomie et a inclus une règle pour exclure des revenus alignés sur la Taxonomie ceux provenant de produits qui ne respectent pas les critères de prévention et de réduction de la pollution (DNSH), en s'appuyant sur les données environnementales des produits accessibles sur le portail « mySchneider ». En 2025, la méthode de calcul a été actualisée pour prendre en compte la révision des critères génériques du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vue de la prévention et de la réduction de la pollution concernant l'utilisation et la présence de produits chimiques, telle qu'adoptée par la Commission européenne dans le règlement délégué du 4 juillet 2025. Les données sur les substances présentes dans nos produits sont basées sur une collecte de données détaillée et des outils qui recueillent les informations sur les substances dangereuses auprès de nos fournisseurs et évaluent la conformité des produits via les nomenclatures. La disponibilité des données est limitée par la dépendance aux déclarations des fournisseurs et aux déclarations complètes de matériaux (FMD) volontaires. Des hypothèses sur les pourcentages et quantités moyens sont nécessaires. La non-conformité à des exigences spécifiques, plus strictes que les réglementations actuelles de l'UE, en particulier concernant l'utilisation et la présence de produits chimiques, contribue à ce que 7 % des revenus totaux de Schneider Electric ne soient pas alignés.

 Pour en savoir plus sur la stratégie du Groupe en matière de substitution des substances dangereuses, consultez la [section 2.2.2.1 à la page 86](#).

2. États de durabilité

En ce qui concerne la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation de produits chimiques, Schneider Electric fournit les précisions suivantes :

- Le règlement (UE) 2017/852 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 relatif au mercure n'est pas applicable à Schneider Electric, qui n'utilise pas de mercure dans ses produits ni dans ses activités de fabrication.
- Concernant la directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS), et la réglementation européenne Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH), les revenus de Schneider Electric provenant de produits contenant des substances soit figurant à l'annexe II de la directive RoHS, soit utilisées dans des applications mentionnées dans les exemptions de la directive RoHS, sont déclarés comme non alignés avec la Taxonomie. Aucun produit de Schneider Electric n'utilise de substances réglementées selon la réglementation REACH (annexe XVII) dans le cadre de la restriction et le Groupe respecte les restrictions POP. Le Groupe a déployé d'importants efforts de mesure et de mise en conformité, même en dehors de l'Union européenne (c'est-à-dire au-delà du périmètre de la réglementation).
- Concernant les substances listées aux annexes I ou II du Règlement (CE) 1005/2009, Schneider Electric a substitué 100% des substances appauvrissant la couche d'ozone de ses offres à l'échelle mondiale.
- Concernant les substances visées à l'article 57 du règlement (CE) 1907/2006 et identifiées conformément à l'article 59, paragraphe 1, de ce règlement, sauf lorsque les opérateurs évaluent et documentent qu'aucune autre substance ou technologie alternative appropriée n'est disponible sur le marché, et qu'ils sont utilisés dans des conditions contrôlées, Schneider Electric a déclaré comme non alignés tous les revenus provenant de produits utilisant ces substances.
- Concernant les substances prévues à l'article 57 du règlement (CE) 1907/2006, et non mentionnées à l'article 59, paragraphe 1, dudit règlement, le Groupe note que l'obtention de déclarations de matériaux et de données de la part des fournisseurs au-delà du niveau 1 est particulièrement difficile, et n'est pas en mesure de quantifier l'impact de l'exclusion des produits utilisant des substances susceptibles d'être incluses dans la liste des substances soumises à autorisation, mais non identifiées actuellement dans la liste candidate. Le Groupe prévoit d'améliorer progressivement la traçabilité des composants de chaque produit au-delà du niveau 1. Cependant, la réalisation de cet objectif nécessitera des avancées législatives.

D'autres exigences sont respectées et incluses dans les directives environnementales mondiales de Schneider Electric et toutes les restrictions.

Les exigences liées à la prévention et à la réduction de la pollution sur les lignes à haute tension aériennes et à la réduction du bruit, des vibrations, de la poussière et des émissions polluantes pendant la construction et la maintenance des infrastructures de mobilité à faible émission de carbone ne sont pas applicables à Schneider Electric, car le Groupe n'opère qu'en tant que fournisseur de solutions électriques et d'automatismes dans ces projets.

Cela s'applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes :

La Directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (2011/92/UE) impose aux maîtres d'ouvrage de réaliser des évaluations des incidences sur l'environnement (EIE) pour les projets ayant des incidences significatives. Schneider Electric participe à des projets des annexes I et II, mais uniquement en tant que prestataire. Bien que, dans ce rôle, le Groupe ne soit pas tenu de réaliser une EIE ni d'assurer l'atténuation des risques pour la biodiversité sur les infrastructures de mobilité bas carbone, il a intégré, en 2023, les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de sélection des projets pour les appels d'offres. L'analyse des risques ESG est devenue l'un des facteurs pris en compte dans les décisions Go/No-Go. Ce processus de gestion des risques ESG a été renforcé avec le soutien d'experts externes en gestion des risques, qui ont défini une gouvernance claire. Le processus vérifie les évaluations des incidences environnementales et sociales (EIES) et les mesures d'atténuation des maîtres d'ouvrage.

Dans les cas où Schneider Electric prévoit de construire un nouveau site, le Groupe peut avoir besoin de réaliser une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE). Toutefois, en raison de la nature des activités exercées sur les sites de Schneider Electric, ces projets ne sont pas susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement et ne sont pas répertoriés dans l'annexe I ni dans l'annexe II de la directive 2011/92/UE, pour laquelle une EIE est nécessaire. L'équipe Immobilier de Schneider Electric surveille toutes les nouvelles constructions ou extensions réalisées par des tiers afin de s'assurer que les permis de construire, y compris les EIE le cas échéant, sont correctement mis en œuvre par ces derniers.

Schneider Electric a défini un processus d'Analyse environnementale des sites (AES) dans le cadre de sa phase de « diligence raisonnable » (due diligence) de nouvelles fusions et acquisitions, principalement pour détecter la contamination du sol, de la surface des eaux souterraines, des sédiments aquatiques et de la vapeur du sol par des rejets connus ou inconnus de produits chimiques, de pétrole ou de déchets connexes.

Le Vice-président Sécurité Environnement et Immobilier responsable de la conformité ESS de l'entité faisant l'objet de la « diligence raisonnable » (due diligence) a établi un cadre d'évaluation et effectue les vérifications nécessaires dans l'ensemble du processus de « diligence raisonnable » (due diligence) dans le cadre de l'équipe de « diligence raisonnable » (due diligence).

Schneider Electric exige qu'une analyse environnementale des sites (AES) de phase I soit effectuée sur toutes les transactions immobilières mondiales impliquant des biens de fabrication et d'autres sites à risque potentiellement plus élevé, y compris les usines, les centres de distribution ou les biens ayant déjà une activité industrielle. L'AES est exécutée par un consultant environnemental indépendant.



Les évaluations et actions de Schneider Electric en matière de biodiversité sont détaillées dans la [section 3.1.2.1 Biodiversité à la page 210](#).

Cela s'applique aux activités appartenant aux objectifs suivants :



2.2.4.5 Garanties minimales

Comme défini dans l'article 3 du Règlement sur la Taxonomie, une activité ne peut être qualifiée de durable sur le plan environnemental que si elle est réalisée conformément aux garanties minimales spécifiques détaillées dans le règlement. Schneider Electric se réfère au Rapport final sur les garanties minimales de la Plateforme sur la finance durable comme guide pour le rapport sur les garanties minimales, qui examine quatre domaines clés : les droits humains, la corruption, la fiscalité et la concurrence loyale.

Droits humains

L'entreprise a mis en place un processus adéquat de « diligence raisonnable » (Due Diligence) en matière de droits humains, comme indiqué dans les principes directeurs des Nations Unies et ceux de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



Pour plus de détails, veuillez consulter notre Plan de vigilance ainsi que la **section 2.1.2 Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable à la page 44.**

Corruption

L'entreprise a mis en place des processus de lutte contre la corruption.



Pour plus de détails, voir la **section 2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption à la page 177.**

Fiscalité

L'entreprise traite la gouvernance et la conformité fiscales comme des éléments importants de la surveillance, et des stratégies et processus adéquats de gestion des risques fiscaux sont en place.



Pour plus de détails, veuillez consulter notre Plan de vigilance ainsi que la **section 2.1.2 Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable à la page 44.**

Concurrence loyale

L'entreprise sensibilise ses employés à l'importance de la conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence.



Pour plus de détails, voir la **section 3.3.4 Conformité au droit de la concurrence à la page 240.**

2. États de durabilité

Le Groupe fournit ci-dessous une cartographie des activités de Schneider Electric éligibles dans le cadre de l'actuelle Taxonomie européenne afin d'offrir aux parties prenantes une vision plus détaillée.

Nom et code de l'activité tels que spécifiés dans les Actes délégués climat, environnement et divulgation de l'UE	Définition de l'activité telle que spécifiée dans les Actes délégués climat et environnement de l'UE	Activités de Schneider Electric correspondantes
CCM 3.1  Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables, les énergies renouvelables étant définies à l'article 2 ⁽¹⁾ , de la directive (UE) 2018/2001.	Fabrication de technologies qui sont des éléments essentiels des systèmes produisant de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables : onduleurs, cadres de montage, panneaux solaires, autres équipements solaires, microréseau de parcs éoliens et autres
CCM 3.5  Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments	Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments.	- Systèmes de gestion des bâtiments (BMS) (hors sécurité incendie et contrôle d'accès) - Systèmes de mesure de puissance pour les bâtiments - Suivi et régulation intelligents de l'électricité ou du chauffage dans les bâtiments, par exemple thermostats et systèmes de contrôle de l'éclairage - Systèmes de refroidissement - Produits isolants
CCM 3.6  Technologies de fabrication à faible intensité de carbone	Technologies de fabrication visant à obtenir des réductions substantielles des émissions de GES dans d'autres secteurs de l'économie, lorsque ces technologies ne sont pas couvertes par les activités CCM 3.1 à 3.5 de l'annexe.	Systèmes UPS avec une méthodologie audité pour calculer les réductions d'émissions de GES
CCM 3.20  Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	La fabrication, l'installation, la maintenance ou l'entretien de produits, équipements ou systèmes électriques, ou de logiciels visant à réduire considérablement les émissions de GES dans les systèmes de transport et de distribution d'électricité à haute, moyenne et basse tension par le biais de l'électrification, de l'efficacité énergétique, de l'intégration d'énergies renouvelables ou d'une conversion efficace de l'énergie.	- Dispositifs de câblage de transport et de distribution pour le câblage des circuits électriques - Produits, équipements et systèmes électriques basse tension - Les appareils de commutation moyenne tension et de contrôle sans gaz SF₆ qui augmentent la maîtrise du système électrique - Exige des équipements, des systèmes et des services de réponse et de changement de charge - Communication, logiciels et équipements de contrôle, produits, systèmes et services pour une efficacité énergétique optimale - Fabrication de variateurs de vitesse

Nom et code de l'activité tels que spécifiés dans les Actes délégués climat, environnement et divulgation de l'UE	Définition de l'activité telle que spécifiée dans les Actes délégués climat et environnement de l'UE	Activités de Schneider Electric correspondantes
CCM 6.14  Infrastructures de transport ferroviaire	Construction, modernisation, exploitation et maintenance de voies ferrées et de métros ainsi que de ponts et de tunnels, de gares, de terminaux, d'installations de services ferroviaires, de systèmes de gestion de la sécurité et du trafic, y compris la fourniture de services d'architecture, d'ingénierie, de dessin, d'inspection de bâtiments, services d'arpentage et de cartographie et similaires, ainsi que la réalisation d'essais analytiques physiques, chimiques et autres, de tous types de matériaux et de produits.	Équipements, projets, ainsi que services de modernisation et de maintenance des infrastructures de transport ferroviaire
CCM 6.15  Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	La construction, la modernisation, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de transports routiers dont les émissions de CO ₂ à l'échappement sont nulles, ainsi que des infrastructures destinées au transbordement et des infrastructures nécessaires à l'exploitation du transport urbain.	Équipement, projets, ainsi que prestations de modernisation et de maintenance pour le transport routier dont les émissions sont nulles, ainsi qu'infrastructure requise pour l'exploitation du transport urbain
CCM 6.16  Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	La construction, la modernisation, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de transports routiers dont les émissions de CO ₂ à l'échappement sont nulles, ainsi que des infrastructures destinées au transbordement et au transfert modal et des installations de services, des systèmes de gestion de la sécurité et du trafic.	- Équipements, projets, ainsi que prestations de modernisation et de maintenance des infrastructures portuaires bas carbone - Équipements, projets, ainsi que prestations de modernisation pour l'électrification et l'efficacité des opérations portuaires
CCM 6.17  Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	La construction, la modernisation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation d'aéronefs dont les émissions de CO ₂ à l'échappement sont nulles ou aux opérations propres de l'aéroport, et la fourniture d'électricité au sol et d'air conditionné aux aéronefs immobiles, ainsi que des infrastructures destinées au transbordement pour le transport ferroviaire et le transport maritime.	Équipements de gestion de l'énergie, projets, ainsi que des services de modernisation et de maintenance d'infrastructures aéroportuaires à faible émission de carbone
CCM 7.5  Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.	Plans de service relatifs à la gestion des bâtiments et aux systèmes de mesure de puissance pour les bâtiments
CCM 8.2  Solutions fondées sur des données pour réduire les émissions de GES	Développement ou utilisation de solutions de TIC destinées à recueillir, transmettre, stocker des données et à les modéliser et les utiliser lorsque ces activités visent principalement à fournir des données et des analyses permettant de réduire les émissions de GES.	Solutions logicielles et fondées sur des données visant à améliorer l'efficacité de la conception, de la planification et de la construction de bâtiments
CCM 9.3  Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.	- Services techniques de conseil, tels que les audits énergétiques, les simulations et les formations - Services de gestion de l'énergie - Contrats de performance énergétique

2. États de durabilité

Nom et code de l'activité tels que spécifiés dans les Actes délégués climat, environnement et divulgation de l'UE	Définition de l'activité telle que spécifiée dans les Actes délégués climat et environnement de l'UE	Activités de Schneider Electric correspondantes
WTR 1.1  Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau	Fabrication, installation ou fourniture de services associés pour les technologies de contrôle des fuites qui permettent de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau.	Technologies de contrôle des fuites pour les systèmes d'alimentation en eau
WTR 4.1  Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	Fabrication, développement, installation, déploiement, maintenance, réparation ou fourniture de services spécialisés pour les solutions de technologies de l'information (IT) ou de technologies opérationnelles (OT) fondées sur les données pour contrôler, gérer, réduire et atténuer les fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau.	- Modélisation et optimisation du réseau en temps réel - Calcul, contrôle et reporting des fuites
CE 1.2  Fabrication d'équipements électriques et électroniques	Fabrication d'équipements électriques et électroniques destinés à un usage industriel, professionnel et grand public.	Équipements électriques et électroniques
CE 4.1  Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Fabrication, développement, installation, déploiement, maintenance, réparation ou fourniture de services spécialisés pour la conception ou la surveillance de logiciels ou de systèmes informatiques/opérationnels, conçus pour : le suivi à distance et la maintenance prédictive ; l'identification, le suivi et la traçabilité des matériaux, produits et actifs pour soutenir la circularité des flux de matériaux ou d'autres objectifs de la Taxonomie ; logiciel de gestion des performances du cycle de vie prenant en charge la surveillance et l'évaluation des performances en matière de circularité.	- Systèmes de suivi à distance et de maintenance prédictive - Logiciels de gestion des performances tout au long du cycle de vie
CE 5.1  Réparation, remise à neuf et reconditionnement	La réparation, la remise à neuf et le reconditionnement de marchandises qui ont été utilisées par un client pour l'usage prévu auparavant.	Réparation, remise à neuf ou refabrication de produits déjà utilisés
CE 5.2  Vente de pièces de rechange	Vente de pièces de rechange au-delà des obligations légales.	Vente de pièces de rechange
CE 5.5  « Produit en tant que service » et autres modèles de service circulaires et axés sur les résultats	Fourniture aux clients d'un accès aux produits par le biais de modèles de service, qui sont soit axés sur l'utilisation, soit orientés vers les résultats.	Offres de logiciel en tant que service

Part du chiffre d'affaires et des CapEx provenant d'activités alignées sur la Taxonomie

Exercice (N)	2025														
	Total (2)	Proportion d'activités éligibles à la Taxonomie (3)	Activités alignées sur la Taxonomie (4)	Proportion d'activités alignées sur la Taxonomie (5)	Ventilation par objectifs environnementaux des activités alignées sur la Taxonomie						Proportion d'activités habilitantes (12)	Proportion d'activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées comme non significatives (14)	Activités alignées sur la Taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (15)	Proportion d'activités alignées sur la Taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (16)
KPI (1)					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)					
Texte	M€	%	M€	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	Devise	%
Chiffre d'affaires	40 152	89 %	12 664	32 %	29 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	32 %	0 %	0 %	10 737	28 %
CapEx	2 837	92 %	689	24 %	23 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	24 %	0 %	0 %	542	22 %
OpEx	2 131	NA	NA	NA										NA	NA

2. États de durabilité

Part du chiffre d'affaires provenant d'activités alignées sur la Taxonomie (suite)

KPI relatifs au Chiffre d'affaires					Chiffre d'affaires								
Exercice (N)					2025								
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligibles à la Taxonomie (part du chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie) (3)	KPI alignés sur la Taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie) (4)	KPI alignés sur la Taxonomie (part du chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie) (5)	Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie						Activités habilitantes (12)	Activités transitoires (13)	Part alignée sur la Taxonomie parmi les activités éligibles à la Taxonomie (14)
					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)			
Texte	Texte	%	M€	%	%	%	%	%	%	%	(E le cas échéant)	(T le cas échéant)	%
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	2 %	108	0 %	0 %						E		13 %
Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	3 %	716	2 %	2 %						E		55 %
Technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	0 %	31	0 %	0 %						E		100 %
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	CCM 3.20	34 %	8 196	20 %	20 %						E		60 %
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	0 %	47	0 %	0 %						E		76 %
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	1 %	198	1 %	1 %						E		98 %
Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16	0 %	43	0 %	0 %						E		92 %
Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	CCM 6.17	0 %	43	0 %	0 %						E		88 %
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	1 %	591	2 %	2 %						E		88 %
Solutions fondées sur des données pour réduire les émissions de GES	CCM 8.2	0 %	0	0 %	0 %						E		0 %
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	4 %	1 449	4 %	4 %						E		88 %
Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau	WTR 1.1	0 %	11	0 %			0 %				E		100 %
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	WTR 4.1	1 %	5	0 %			0 %				E		2 %
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	39 %	0	0 %							E		0 %
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	4 %	1 201	3 %				3 %			E		83 %
Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	0 %	17	0 %				0 %					84 %
Vente de pièces de rechange	CE 5.2	0 %	0	0 %				0 %					0 %
« Produit en tant que service » et autres modèles de service circulaires et axés sur les résultats	CE 5.5	0 %	8	0 %				0 %					100 %
Somme de l'alignement par objectif					29 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %			
Total KPI Chiffre d'affaires		89 %	12 664	32 %	29 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	32 %	0 %	35 %

Part des CapEx provenant d'activités alignées sur la Taxonomie

KPI relatifs aux CapEx rapportés					CapEx								
Exercice (N)					2025								
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligibles à la Taxonomie (part des CapEx éligibles à la Taxonomie) (3)	KPI alignés sur la Taxonomie (valeur monétaire des CapEx éligibles à la Taxonomie) (4)	KPI alignés sur la Taxonomie (part des CapEx éligibles à la Taxonomie) (5)	Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie						Activités habilitantes (12)	Activités transitoires (13)	Part alignée sur la Taxonomie parmi les activités éligibles à la Taxonomie (14)
					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)			
Texte	Texte	%	M€	%	%	%	%	%	%	%	(E le cas échéant)	(T le cas échéant)	%
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	2 %	2	0 %	0 %						E		4 %
Fabrication d'équipements à bonne efficacité énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	13 %	14	1 %	1 %						E		4 %
Technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	11 %	321	11 %	11 %						E		100 %
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	CCM 3.20	20 %	298	11 %	11 %						E		52 %
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	0 %	1	0 %	0 %						E		44 %
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	0 %	3	0 %	0 %						E		81 %
Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16	0 %	1	0 %	0 %						E		72 %
Infrastructures aéroportuaires à faible intensité de carbone	CCM 6.17	0 %	1	0 %	0 %						E		37 %
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0 %	3	0 %	0 %						E		85 %
Acquisition et propriété d'immeubles	CMM 7.7	26 %	0	0 %	0 %						E		0 %
Solutions fondées sur des données pour réduire les émissions de GES	CCM 8.2	0 %	0	0 %	0 %						E		0 %
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	1 %	10	0 %	0 %						E		45 %
Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'alimentation en eau	WTR 1.1	0 %	0	0 %			0 %				E		93 %
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	WTR 4.1	0 %	0	0 %			0 %				E		2 %
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	17 %	0	0 %				0 %			E		0 %
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	2 %	35	1 %				1 %			E		72 %
Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	0 %	0	0 %				0 %					73 %
Vente de pièces de rechange	CE 5.2	0 %	0	0 %				0 %					0 %
« Produit en tant que service » et autres modèles de service circulaires et axés sur les résultats	CE 5.5	0 %	0	0 %				0 %					95 %
Somme de l'alignement par objectif					23 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %			
Total KPI CapEx		92 %	689	24 %	23 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	24 %		26 %

2.3 Informations sociales | ESRS S1, S2, S3, S4



Dans cette section

2.3 Informations sociales ESRS S1, S2, S3, S4	118	2.3.2 Relations durables dans la chaîne de valeur ESRS S2	153
2.3.1 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs ESRS S1	119	2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées ESRS S3	164
		2.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux ESRS S4	169

Introduction

Cette section présente des informations détaillées sur les ESRS (European Sustainability Reporting Standards (normes européennes de reporting de durabilité)) S1, S2, S3 et S4.

Ces normes guident le reporting concernant la main d'œuvre du Groupe, les employés de la chaîne de valeur, les communautés affectées, ainsi que les consommateurs et les utilisateurs.

Cette section est divisée en quatre sous-sections :

1. « **2.3.1 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs | ESRS S1** » décrit la stratégie du Groupe visant à offrir à ses collaborateurs la meilleure expérience de travail possible tout en soutenant la stratégie globale de l'entreprise. Elle détaille les impacts matériels positifs et négatifs, ainsi que les mesures d'atténuation et les stratégies d'adaptation associées, et couvre les conditions de travail, la santé et la sécurité, l'égalité de traitement, ainsi que la formation et le développement des compétences. »

2. « **2.3.2 Relations durables dans la chaîne de valeur | ESRS S2** » fournit des informations sur la manière dont Schneider Electric exerce une influence sur les travailleurs de sa chaîne de valeur, en particulier les employés et les sous-traitants de ses fournisseurs. Elle détaille les stratégies mises en place pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs. Elle couvre les conditions de travail, la santé et la sécurité, ainsi que le travail forcé.

3. « **2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées | ESRS S3** » précise les exigences de publication relatives aux communautés affectées par le Groupe et aux relations éthiques que Schneider Electric entretient avec elles. Elle apporte des éléments sur les impacts, les risques et les opportunités liés à ces relations spécifiques.

4. « **2.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux | ESRS S4** » précise les exigences de publication relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux de Schneider Electric. Elle détaille les impacts, les risques et les opportunités liés à leur sécurité personnelle ainsi qu'à la protection globale de leurs données.

Faits marquants en 2025

163 k

Employés en moyenne à fin décembre 2025.

100 %

Des employés bénéficiant d'un salaire adéquat.

99 %

Des employés ont complété la formation "Sensibilisation à l'IA pour tous"

98 %

Des fournisseurs stratégiques de Schneider Electric ont obtenu la conformité au programme Travail décent.

Introduction

2.3.1 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs | ESRS S1

2.3.1.1 Stratégie globale

L'engagement des collaborateurs est essentiel à la performance du Groupe et à l'alignement avec sa stratégie

Personnel de Schneider Electric

Au sein du personnel de l'entreprise, différents types de contrats de travail sont représentés pour répondre aux besoins évolutifs du Groupe et de ses activités mondiales. Le Groupe emploie près de 160 000 salariés dans plus de 70 pays et travaille avec plus de 20 000 sous-traitants.

La variété de ces contrats et des implantations géographiques permet à Schneider Electric de disposer d'une main-d'œuvre solide et réactive, en phase avec les objectifs stratégiques et l'excellence opérationnelle du Groupe.



Pour en savoir plus sur la définition du salarié, consultez la [section 2.5.1 Méthodologies CSRD](#).

Lien entre la stratégie et les impacts, risques et opportunités

La capacité du Groupe à attirer, développer et retenir les talents ayant des compétences essentielles est un élément clé de sa stratégie et de son modèle économique.

À mesure qu'il étend sa présence mondiale et poursuit sa transformation numérique, le Groupe veille à créer des conditions de travail idéales pour s'attacher les meilleurs talents dans les domaines des technologies, des logiciels, des services, du développement durable, de la chaîne d'approvisionnement et de l'électronique.

La présence multipôle équilibrée du Groupe est un atout stratégique pour attirer et retenir les talents, en offrant de nombreuses perspectives et opportunités professionnelles à l'échelle locale et régionale. Face à l'évolution rapide de la « prochaine normalité », le Groupe accélère le développement des compétences de ses collaborateurs et prépare les dirigeants à privilégier les liens humains dans un environnement de plus en plus numérique. Cette orientation sur la formation et le développement des compétences est essentielle pour atténuer les déficits de compétences, améliorer l'agilité de l'entreprise et conserver un avantage concurrentiel.

La capacité à attirer les talents à tous les niveaux est un atout essentiel pour le Groupe lui permettant de déployer sa stratégie et de promouvoir l'innovation auprès de ses clients.

Schneider Electric est conscient de l'impact potentiel des ressources humaines sur sa stratégie. Il reconnaît les opportunités de création d'emploi et de réorientation ou d'amélioration des compétences de ses employés, conformément à ses objectifs de développement durable. Grâce à une planification et une application rigoureuses de ses stratégies de transition, le Groupe s'attache à trouver le juste équilibre entre ses engagements environnementaux, et le bien-être et le développement de son personnel.

2.3.1.2 Conditions de travail

Impacts, risques et opportunités

Conditions de travail	
Impact négatif	Affectation de la santé mentale et physique des collaborateurs
Impact négatif	Heures de travail excessives et mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée
Impact positif	Contribuer à la santé physique et mentale des employés

Le contexte mondial marqué par les enjeux du changement climatique, les questions géopolitiques et la technologie, a renforcé la nécessité de veiller au bien-être et à la résilience des collaborateurs. Schneider Electric est convaincu que le bien-être est source de performance et que la performance est source de bien-être.

Les questions de bien-être peuvent constituer un avantage concurrentiel unique si elles sont abordées de manière appropriée. Schneider Electric a identifié trois principaux risques liés à ces questions :

- De mauvaises conditions de travail peuvent entraîner des risques psychosociaux, au détriment de la performance et de la productivité.
- Les études montrent que le bien-être au travail connaît un recul permanent qui affecte principalement les groupes minoritaires.
- L'engagement, les performances et la fidélisation des collaborateurs sont menacés lorsque le bien-être au travail se dégrade.

D'un autre côté, si l'inclusion et l'attention sont intégrées dès la conception dans tous les processus et comportements, les opportunités sont considérables :

- Les données sur le stress et les risques psychologiques fournies par l'École du stress montrent que pour chaque euro qu'elle investit dans des programmes et des pratiques de prévention du bien-être, une entreprise économise 2,2 euros.
- Une étude de Forbes (« The Future of Work Depends on Supporting Gen Z ») révèle que dans l'ensemble, l'inclusion et le bien-être sont de puissants facteurs d'attraction et de rétention pour toutes les générations, en particulier pour les plus jeunes.

Schneider Electric définit sa stratégie en tenant compte de ces risques et opportunités, des tendances internes et externes, de l'avis des dirigeants et des employés, et de son aspiration à continuer à favoriser un environnement inclusif et bienveillant. Depuis 2020, la Charte de confiance a inclus un chapitre sur le bien-être et les nouvelles méthodes de travail, mettant en évidence les comportements attendus des responsables et des employés. Le Groupe favorise une culture de sécurité psychologique dans laquelle chacun peut aborder ses besoins en matière de santé mentale sans stigmatisation et accéder à un accompagnement personnalisé. L'approche de Schneider Electric englobe des conditions de travail flexibles, des programmes d'aide aux collaborateurs et des formations afin de garantir que les ajustements soient mis en œuvre de manière cohérente et respectueuse.

2. États de durabilité

Le Groupe a répondu à ces impacts, risques et opportunités à travers cinq grands axes :

- Organisation du travail
- Rémunération et avantages sociaux
- Lieu de travail responsable
- Dialogue social
- Salaire décent

Les principales caractéristiques des salariés de Schneider Electric sont présentées dans la dernière section.

Organisation du travail

Politiques

Politique mondiale en matière de congés familiaux

En tant qu'employeur attentif, inclusif et responsable, Schneider Electric a lancé sa Politique mondiale en matière de congés familiaux et de solidarité en 2017. Grâce à sa politique, Schneider Electric soutient les employés en leur offrant du temps personnel aux étapes critiques de la vie et donne à chacun les moyens de gérer son « équilibre entre vie personnelle et professionnelle » afin de leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes.

En 2023, le Groupe a déployé à l'échelle mondiale la dernière version de sa Politique de congés familiaux, qui allonge le congé parental et le congé de solidarité dont tous les employés peuvent bénéficier. Bien que les pays du Groupe aient la possibilité de

définir les critères d'éligibilité et les détails de la politique en fonction des exigences statutaires et du marché, la politique établit une norme minimale globale pour les congés parentaux payés.

En complément de la politique mondiale du Groupe en matière de congés familiaux, et en soutien aux normes mondiales et à la responsabilisation locale, des prestations de soutien familial sont proposées dans certains pays pour aider les employés ayant des besoins en la matière, lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes liés aux responsabilités familiales habituelles. En l'absence d'une politique de soutien familial au niveau du Groupe, ce dernier présente des exemples de prestations de soutien familial offertes au niveau national.

À l'échelle mondiale, le Groupe propose également un programme d'assistance aux employés, disponible dans plus de 96 % des pays où il opère, qui offre un accompagnement et des ressources supplémentaires pour le bien-être mental et le soutien familial.

En plus de la politique mondiale en matière de congés familiaux et du programme d'aide aux collaborateurs, certains pays dans lesquels opère Schneider Electric proposent un soutien sous forme de crèches sur site, de contributions aux frais de garde d'enfants et d'avantages pour faciliter l'allaitement et la lactation.

La politique, que les employés peuvent consulter via l'intranet, a été approuvée par la Directrice générale Ressources Humaines, validée par la Vice-Présidente Senior Rémunération Globale et Performance, et se trouve sous la responsabilité de la Vice-présidente Rémunération globale et performance, innovation et stratégie.

Politique mondiale en matière de congés familiaux

Prendre soin des employés et soutenir leur travail et leur situation personnelle

Congé parental
(principal)

20 semaines de congés payés

Congé parental
(secondaire)

4 semaines de congés payés

Congé de
solidarité

2 semaines de congés payés

Congé pour
décès

1 semaine de congés payés, la « famille proche » étant définie par chaque pays

Établissement de normes minimales mondiales et renforcement des compétences locales

La flexibilité au niveau local, c'est possible ! La preuve par l'exemple : la définition de la famille proche

Flexibility@Work Policy (Flex@Work)

La politique mondiale de flexibilité au travail (Flexibility@Work) de Schneider Electric établit le cadre de référence global pour les modalités de travail flexibles, applicables à l'ensemble des salariés, en matière de lieu et d'horaires de travail. Elle prévoit également des dispositifs spécifiques pour certaines fonctions, tels que la vente et le travail en atelier.

1. Flexibilité du lieu : possibilité de travail hybride (dans le pays d'emploi du salarié, si son poste le permet), avec un nombre de jours de télétravail défini localement.
2. Flexibilité du temps : horaires aménageables (adaptés au poste) ; participation possible à des activités de bénévolat. La politique reconnaît et renforce également le droit à la déconnexion, avec des modalités flexibles et un suivi du temps de travail conforme aux normes du Groupe qui permettent le repos et la déconnexion.

3. Des dispositifs optionnels peuvent être mis en place localement, selon la maturité de chaque pays, afin de préserver la compétitivité et l'adéquation aux profils de poste (p. ex. vendredis après-midi libérés, programmes de retour à l'emploi, semaine compressée).

Le cadre mondial Flex@Work, défini à partir des enseignements de l'enquête mondiale menée auprès des collaborateurs du Groupe en 2020, permet aux salariés de mieux équilibrer leurs responsabilités professionnelles et personnelles. La politique aborde le travail hybride de façon globale, en apportant aux salariés un accompagnement et des ressources pour soutenir à la fois leur productivité et leur santé mentale, tout en reconnaissant le lien étroit entre santé mentale et équilibre vie professionnelle-vie privée. Elle accompagne également les mutations plus générales d'un environnement de travail mondial, numérique et en constante évolution, et contribue à une culture de Groupe favorisant l'agilité, l'inclusion, l'autonomie et la confiance.

La politique a été approuvée par la Directrice générale Ressources Humaines du Groupe. Elle est supervisée par le responsable de l'équipe Inclusion et Bien-être, qui assure sa mise en œuvre dans l'ensemble de l'entreprise. Il n'existe aucune norme internationale de référence à laquelle cette politique doit se conformer.

Plans d'action

Santé mentale et bien-être

Fondé sur la confiance et le respect, Schneider Electric met en œuvre et améliore sans cesse ses politiques, sa formation et ses pratiques pour soutenir ses employés et respecter leur situation personnelle et leur mode de travail. Schneider Electric s'engage à instaurer un cadre de travail favorisant un dialogue ouvert sur la santé mentale, exempt de toute stigmatisation. L'entreprise encourage activement les échanges sur le bien-être émotionnel et psychologique et incite les collaborateurs à demander de l'aide en cas de besoin. À travers des campagnes de sensibilisation mondiales, l'engagement visible de la direction et le partage de témoignages authentiques de salariés, l'entreprise contribue à normaliser le thème de la santé mentale et à démontrer que demander de l'aide est un signe de force. L'enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs de Schneider Electric inclut des questions relatives au bien-être, à la sécurité psychologique et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Selon l'enquête, 76 % des collaborateurs estiment que l'entreprise veille activement au bien-être de ses employés (+10 points par rapport à 2019, année de référence) et 81 % des répondants considèrent qu'ils disposent de suffisamment de flexibilité pour modifier leurs conditions de travail si nécessaire. Ces données aident l'entreprise à évaluer l'impact de ses politiques et actions tout en orientant la définition des actions futures.

Les campagnes mondiales de Schneider Electric, comme le mois de la sensibilisation à la santé mentale, incluent des sessions animées par des collaborateurs ainsi que des partages d'expériences pour favoriser le dialogue et lutter contre la stigmatisation. Les groupes locaux de ressources pour les collaborateurs et le réseau d'experts du bien-être jouent un rôle essentiel dans la conception de programmes adaptés aux contextes culturels et régionaux. Le Groupe adapte également les programmes de santé mentale aux contextes locaux. En 2025, de nombreuses sessions ont été organisées à l'échelle mondiale et régionale dans le cadre du mois de sensibilisation à la santé mentale, et plus de 7 000 employés ont pris part à la campagne.

Une équipe mondiale de pleine conscience, composée de bénévoles, organise des événements annuels pour accompagner les collaborateurs. Ces sessions de pratique de pleine conscience sont proposées aux collaborateurs en plusieurs langues. En 2025, 62 sessions de pratique de pleine conscience ont été organisées en anglais, espagnol et en français par des formateurs internes. Les initiatives de l'entreprise dédiées au bien-être financier fournissent aux salariés des outils et des formations pour gérer leurs finances personnelles en toute confiance, permettant d'apaiser le stress et de promouvoir le bien-être mental. En intégrant la rémunération équitable et le bien-être financier à sa stratégie « Care & Smart Work », l'entreprise pose les fondements de la sécurité psychologique, de l'engagement et d'une performance durable. En décembre 2025, l'entreprise a organisé un webinaire mondial consacré au bien-être financier, couvrant des thèmes allant des finances personnelles à la vie professionnelle.

Elle s'engage à fournir à ses salariés les compétences nécessaires pour promouvoir la santé mentale au travail. Elle assure des formations destinées à des référents dédiés, à travers des programmes tels que « Mental Health First Aider » au Royaume-Uni et « Lean In » en Inde, afin de former des référents locaux pouvant apporter conseils et soutien.

Promouvoir la sécurité psychologique des employés

La santé mentale est un aspect essentiel du programme global de Schneider Electric en matière d'inclusion et de bien-être. Schneider Electric a intégré la santé mentale à son objectif global de bien-être en 2019, afin de sensibiliser ses collaborateurs. Depuis lors, tous les employés reçoivent un guide, une série de formations (disponibles en plusieurs langues) sur les connaissances nécessaires pour relever les défis en matière de santé mentale. En 2025, le module de formation en ligne « Nous avons tous une santé mentale », qui vise à comprendre ce que signifie la santé mentale, à apprendre à reconnaître les signes de problèmes de santé mentale et à agir en conséquence, s'est classé parmi les cinq formations non obligatoires les plus suivies par les nouveaux collaborateurs. Les salariés ont également accès à des programmes d'aide aux collaborateurs dans la plupart des régions. Pour compléter ce dispositif, l'entreprise propose des plateformes consacrées au bien-être numérique, des services locaux d'accompagnement psychologique et des campagnes mondiales de sensibilisation destinées à normaliser les échanges sur la santé mentale.

Soutenir les collaborateurs atteints de cancer et de maladies chroniques

En 2023, Schneider Electric a rejoint la fondation #Working with cancer lancée lors du Forum économique mondial de Davos. Un engagement interne a été publié en mars avec le parrainage du Directeur général, en plus de la participation à l'enquête sur les meilleures pratiques et à la collecte de données. En 2024, Schneider Electric a déployé un guichet unique consacré aux avantages sociaux et aux ressources pédagogiques concernant le cancer dans les 12 principaux pays de l'entreprise.

Autres exemples de pratiques mondiales et locales

Un nouveau guide « espace et lieu de travail » a été publié en 2024, comprenant un chapitre dédié aux lieux de travail inclusifs et bienveillants, qui impose des principes clés en la matière (accessibilité, alimentation saine, salle de bien-être, soins de santé sur place, espace privé dédié à l'allaitement accessible à tous, etc.).

Le Groupe dispose également de programmes dédiés permettant d'éduquer et d'accompagner les collaborateurs dans l'adoption de nouvelles méthodes de travail plus intelligentes, ou concernant la pleine conscience sur le lieu de travail et le travail dans un monde hybride.

Schneider Electric a mis en place de nombreux services sur ses sites dans le monde entier (salles de sport, conciergeries, salles de créativité, événements culturels, activités de pleine conscience, assistance aux personnes à charge, espaces privés dédiés à l'allaitement, et plus encore) pour soutenir la charge mentale de tous les collaborateurs, la récupération d'énergie et la résilience globale.

Schneider Electric soutient depuis longtemps le développement personnel et professionnel de ses collaborateurs en permettant l'équilibre entre leurs engagements externes et leurs responsabilités professionnelles. En France, cet engagement se reflète dans des initiatives telles que l'accord de 2022 avec le ministère de l'Intérieur pour soutenir les pompiers volontaires et la signature du manifeste ProMilès en 2024. En 2025, le Groupe a renforcé son engagement en introduisant des mesures spécifiques pour les réservistes opérationnels (militaires, gendarmes et policiers) et pour les conjoints du personnel mobilisé dans le cadre de la défense nationale.

Rémunération et avantages sociaux

Politique

Schneider Electric veille au traitement équitable et éthique de sa main-d'œuvre diversifiée partout dans le monde, confirmant ainsi sa position d'Entreprise à impact. Son portefeuille inclusif de rémunération va au-delà du salaire et constitue un ensemble significatif associant la rémunération, les avantages sociaux, le développement et le lieu de travail. Il est conçu pour répondre aux différents besoins de ses collaborateurs, en mettant en avant l'inclusion, l'empathie, le soutien et le bien-être avec justice et équité.

Le Groupe offre un portefeuille complet d'avantages sociaux pour accompagner les collaborateurs à chaque étape de la vie. Ces avantages offrent des options concrètes en matière de bien-être, de flexibilité et de protection financière, assurant la tranquillité d'esprit des salariés et des personnes à leur charge.

Toutes les politiques et décisions relatives à la rémunération et aux avantages sociaux respectent les principes d'inclusion et d'attention, et sont conformes aux réglementations et aux conventions collectives locales. Les dispositifs d'avantages sociaux sont adaptés aux contextes locaux, ce qui garantit leur conformité aux réglementations sociales et fiscales et aux cadres juridiques applicables, tout en demeurant pertinents pour chaque marché. Le portefeuille d'avantages sociaux du Groupe est principalement piloté au niveau des pays afin de garantir la cohérence au sein de chaque territoire.

Schneider Electric s'engage à offrir des propositions de rémunération et d'avantages sociaux de haute qualité, de manière juste et équitable. Cet engagement est déterminant pour l'atteinte des objectifs du Groupe et l'atténuation des risques.

La mise en œuvre des politiques du Groupe en matière de rémunération et d'avantages sociaux est supervisée par les organisations de récompenses internationales, régionales et locales, pour assurer la conformité aux lois et réglementations applicables.

Les normes et politiques mondiales en matière de rémunération et d'avantages sociaux, que les employés peuvent consulter via l'intranet, ont été approuvées par la Directrice générale Ressources Humaines, validées par la Vice-présidente Senior Rémunération Globale et Performance et sont placées sous la responsabilité de la Vice-présidente Rémunération globale et performance, innovation et stratégie.

Plans d'action

Architecture de gestion des carrières et processus de rémunération

Le Groupe dispose d'une architecture de gestion des carrières à l'échelle mondiale pour soutenir et uniformiser les processus et programmes des ressources humaines, et les programmes de rémunération afin de favoriser le développement et la mobilité des talents entre ses différentes activités et zones géographiques. L'architecture de gestion des carrières s'aligne sur la structure organisationnelle du Groupe et sur les pratiques du marché afin de garantir que la rémunération offerte pour un poste est juste et compétitive. Cette architecture sert de fondement à une plus grande transparence en matière de développement et de progression de carrière.

Une rémunération compétitive et liée à la performance

Schneider Electric vise à récompenser sa main-d'œuvre mondiale en fonction de l'impact de ses performances, de son potentiel, de ses compétences et de sa contribution à la réussite des autres.

Les collaborateurs de Schneider Electric sont encouragés à rechercher, donner et recevoir du feedback, ce qui leur permet de s'approprier la conduite de leur impact individuel. Les responsables sont incités à avoir des conversations régulières constructives tout au long de l'année, notamment pour offrir un accompagnement, du feedback et de la reconnaissance, en réexaminant les objectifs et les priorités chaque fois que nécessaire. Les performances individuelles sont évaluées de manière juste et objective en fonction de trois dimensions :

- réalisations individuelles ;
- conduites conformes à nos valeurs d'IMPACT ;
- contribution à la réussite des autres.

Pour la plupart des collaborateurs, les structures de rémunération comprennent des éléments fixes et variables (intéressement). Les programmes et décisions de rémunération sont fondés sur les performances et les comportements individuels, les performances de l'entreprise et le positionnement concurrentiel sur le marché, conformément à la philosophie de rémunération de la performance du Groupe.

Plan d'intéressement à court terme

Le Plan d'intéressement annuel à court terme (STIP) établit un juste équilibre entre la performance globale du Groupe et la performance individuelle. Il est conçu pour encourager et motiver les employés à transformer des objectifs ambitieux en actions et à s'approprier les valeurs du Groupe. Il vise à créer un impact collectif et à concrétiser l'ambition commune de devenir un partenaire en technologies de l'énergie. Intégrant une importante composante de développement durable, les plans d'intéressement annuels à court terme applicables aux collaborateurs éligibles (soit plus de 80 000 au total), y compris dirigeants du Groupe, renforcent l'engagement de Schneider Electric à être un partenaire de confiance en matière de développement durable et d'efficacité.

Pour réaffirmer l'engagement du Groupe en faveur d'une croissance rentable, une nouvelle condition de surperformance commerciale a été introduite. Si l'objectif du STIP portant sur la progression organique de la marge d'EBITA ajusté n'est pas atteint, la performance de la croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe prise en compte aux fins du STIP est plafonnée à 100 %.

Afin de promouvoir une culture commerciale d'excellence, dans laquelle les équipes de vente se dépassent pour aider les clients à tirer le meilleur parti de leur énergie et de leurs ressources en conciliant progrès et développement durable, Schneider Electric offre à ses commerciaux des niveaux de rémunération différenciés pour renforcer la motivation et l'orientation vers les résultats.

La politique du Plan d'intéressement à court terme, que les collaborateurs peuvent consulter via l'intranet, a été approuvée par la Directrice générale Ressources Humaines, validée par la Vice-présidente Senior Rémunération Globale et Performance, et se trouve sous la responsabilité de la Vice-présidente Rémunération globale et performance, innovation et stratégie.

Plan d'intéressement à long terme

Le Plan d'intéressement à long terme (LTIP) de Schneider Electric offre des opportunités d'actionnariat aux talents clés et aux fonctions critiques du Groupe, afin d'aligner leur rémunération sur les intérêts et les attentes des actionnaires de Schneider Electric. Comme pour le cadre d'intéressement à court terme, une partie de la rémunération est soumise à la réalisation d'objectifs de développement durable.



Pour en savoir plus sur le Plan d'intéressement à long terme, voir la [section 4.2.5 du Chapitre 4](#) du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Normes mondiales en matière d'avantages sociaux

Le Groupe examine régulièrement la conformité avec ses politiques et principes mondiaux en matière d'avantages sociaux pour s'assurer que ses normes inclusives sont appliquées à tous les employés. Ces politiques et normes couvrent l'accès aux soins de santé, la retraite, l'épargne, les congés payés et sans solde, ainsi que les assurances accidents et vie.

L'un des objectifs sous-jacents de Schneider Electric en matière d'avantages sociaux consiste à s'assurer que tous ses employés sont équipés pour gérer leur santé et leur bien-être, et à offrir une sécurité adéquate tant aux employés qu'à leurs personnes à charge. Le Groupe s'engage à fournir à ses employés l'accès à un programme de bien-être au travail, qui se traduit par un double standard d'accès à une couverture des frais médicaux et à des programmes de bien-être. Le programme offre également un accès à une couverture médicale standard inclusive et complète (ambulatoire, hospitalisation, principaux risques de santé/affections chroniques, maternité, enfants) définie par les réglementations locales et de l'emploi.

En outre, le Groupe s'engage à fournir une sécurité financière aux personnes à la charge de l'employé dans le cas du décès de ce dernier, sous la forme d'une couverture minimale d'assurance-vie d'un multiple équivalent à une année de salaire.

Programme mondial de reconnaissance

Le programme mondial de reconnaissance, lancé en 2016, offre aux collaborateurs une expérience numérique unifiée pour reconnaître et célébrer formellement les personnes qui incarnent et dépassent constamment les valeurs IMPACT de l'entreprise. Schneider Electric favorise une culture dans laquelle les collaborateurs donnent et reçoivent régulièrement du feedback et des conseils de leurs responsables et collègues, et où est encouragée la reconnaissance des petites et grandes réalisations. Les employés se retrouvent également sur le portail pour fêter les moments marquants de leur parcours professionnel, tels que les anniversaires d'ancienneté, l'accueil des nouveaux arrivants et l'envoi de cartes de félicitations pour un départ à la retraite.

Plan d'actionnariat salarié

Le plan mondial d'actionnariat salarié WESOP (Worldwide Employee Share Ownership Plan) est l'un des principaux programmes de rémunération annuelle du Groupe. Il offre aux collaborateurs du monde entier l'opportunité de devenir actionnaires du Groupe à des conditions préférentielles.

Le WESOP est fortement ancré dans la culture du Groupe et représente un facteur de différenciation en termes de culture et de rémunération, avec un impact positif sur l'engagement, l'attraction et la fidélisation des collaborateurs. Au fil des ans, Schneider Electric a renforcé et étendu ce programme afin de développer un socle durable d'actionnaires salariés reflétant la diversité de ses effectifs, renforçant le sentiment d'appartenance et alignant les objectifs des collaborateurs sur la performance et le succès partagé du Groupe. Dans ce contexte, le WESOP est intégré dans les engagements du Groupe en matière de développement durable au titre de sa feuille de route 2025 (SSE #19).

Dans le cadre du SSE #19, Schneider Electric s'est engagé à atteindre un niveau de souscription au WESOP de 60 % des collaborateurs éligibles d'ici 2025, faisant de ce programme un levier clé du programme SSE. Le périmètre du plan d'actionnariat couvre 28 pays participants récurrents, parmi les 47 pays concernés, qui représentent 88 % des effectifs éligibles. Le WESOP a enregistré de solides performances : avec un taux de souscription de 53 % dans les pays récurrents en 2019, le programme a dépassé dès 2021 son objectif de 60 % fixé pour 2025 et a poursuivi cette progression de manière continue, pour atteindre 62,8 % cette année.

Au niveau du Groupe, le plan WESOP a été lancé avec succès dans 47 pays en 2025, atteignant un taux de souscription de 60,4 %, conforme à celui de 2024. L'Inde et la Chine se sont nettement distinguées, avec des taux de souscription supérieurs à 80 %, représentant à elles deux environ 31 % des souscriptions totales lors de l'augmentation de capital de 2025.

Au 31 décembre 2025, l'actionnariat salarié représentait 3,3 % du capital de Schneider Electric SE et 5,9 % des droits de vote. 81 % des actionnaires salariés étaient basés en dehors de France : 13 % en Chine, 16 % en Inde et 10 % aux États-Unis. Ces chiffres incluent également l'actionnariat salarié résultant de l'attribution d'actions au titre de l'intéressement à long terme.

Lieu de travail responsable

Processus d'engagement des collaborateurs

Le programme d'écoute des collaborateurs joue un rôle central pour promouvoir une culture où chaque voix compte chez Schneider Electric. Au cœur de ce programme se trouve l'enquête sur l'engagement des collaborateurs, qui invite les salariés à formuler leurs commentaires en toute franchise et qui mesure plusieurs facteurs clés, tels que le bien-être, l'inclusion, la reconnaissance et l'autonomisation.

Les informations ainsi recueillies permettent de mieux comprendre le point de vue des employés, en mettant en évidence à la fois les points forts et les opportunités de croissance. Ces informations servent de fondement à la planification des actions dans toute l'entreprise. Les dirigeants sont accompagnés pour définir les actions en collaboration avec leurs équipes, favorisant un dialogue continu et façonnant un lieu de travail réactif, inclusif et prêt pour relever les défis à venir.

Ce processus contribue également aux impacts, risques et opportunités mentionnés au début de ce chapitre.

Plan d'action

Soutenus par un réseau mondial de partenaires d'engagement et de Business Partners RH, les dirigeants transmettent chaque année les résultats à leurs équipes et définissent des plans d'action à impact pour favoriser le changement.

Plusieurs initiatives sont mises en œuvre pour renforcer l'autonomisation des responsables :

- Un parcours du responsable articulé en trois phases : Évaluer (comprendre les résultats de l'équipe), Échanger (partager les résultats et collaborer sur les domaines prioritaires), et Agir (finaliser et appliquer le plan d'action).
- La boîte à outils des tableaux de bord et du reporting des responsables, qui permet un partage rapide des résultats avec les équipes.
- Un guide pour l'élaboration de plans d'action et des modèles de supports de communication pour plus de cohérence et d'efficacité.
- Le partage des expériences et des apprentissages d'autres responsables pour favoriser l'inspiration.
- Un Tableau de bord dédié aux résultats des responsables, incluant des conseils et des rappels sur les prochaines étapes clés.

Un exemple d'écoute active provient des équipes en Chine, en réponse aux demandes de renforcement des compétences dans les domaines du numérique et de l'IA, ainsi que d'accompagnement au développement professionnel. Les actions clés ont inclus des initiatives de renforcement des capacités en IA, la définition de profils de compétences clairs, et la création d'un espace dédié à l'IA rassemblant des ressources d'apprentissage.

Objectif

L'ambition de Schneider Electric est d'atteindre un score d'engagement de 75 % d'ici la fin 2025 (SSE #24).

Faits marquants en 2025 :

- Ambition atteinte : un score d'engagement des collaborateurs de 75 %, tel qu'évalué dans l'enquête 2025 (+2 points par rapport à 2024) ;
- un taux de réponse élevé de 89 % (avec 129 543 réponses, soit 7 738 de plus qu'en 2024) ;
- les deux principaux facteurs de notation indiquent que les employés se sentent responsabilisés dans leur travail (82 %) et bénéficient de conditions de travail flexibles (81 %) ;
- la reconnaissance (60 %) et la collaboration (61 %) sont les deux facteurs qui ont obtenu les scores les plus faibles et qui appellent une attention continue ;
- 80 % des employés s'accordent sur l'impact positif des plans d'action autour de l'engagement et 43 % des responsables ont accès aux résultats au niveau de leur équipe.

L'enquête inclut deux questions ouvertes grâce auxquelles les employés indiquent ce qui les rend fiers de travailler chez Schneider Electric ainsi que les axes d'amélioration qu'ils ont identifiés.

Dans leurs commentaires, les employés ont exprimé leur fierté de contribuer à une culture inclusive tout en apportant des solutions innovantes et durables aux clients. Ils bénéficient de flexibilité, d'un soutien au bien-être et d'un sens profond de leur mission, et disposent de temps à consacrer au développement et à la formation.

Des opportunités ont été identifiées pour renforcer le travail d'équipe transversal via une communication renforcée et la mise en place de flux de travail simplifiés et d'outils plus intelligents pour assurer des gains d'efficacité.

Dialogue social

Politique

Le dialogue social et la liberté d'association chez Schneider Electric s'inscrivent pleinement dans une culture plus large d'inclusion, d'éthique et de responsabilité sociale. En tant qu'entreprise mondiale, Schneider Electric estime que sa responsabilité va au-delà de la conformité avec les réglementations locales et internationales, et s'attache donc à conduire ses activités de manière éthique, durable et responsable. Avec pour ambition de devenir l'une des entreprises mondiales les plus proches des réalités locales, le Groupe reconnaît qu'avec l'élargissement de ses frontières, ses activités et ses impacts sont à la fois locaux et mondiaux, ce qui accroît ses responsabilités sociales.

Dans le cadre de sa croissance transformatrice, le Groupe a pour ambition de maintenir la plus haute confiance et l'engagement de tous les employés, en partageant sa vision et en recueillant des propositions directement auprès d'eux ou par l'intermédiaire de leurs représentants, selon le cadre juridique applicable, pour assurer à tout moment un dialogue bilatéral équitable. Les politiques et accords en place définissent le cadre de ce dialogue bilatéral.

Le dialogue social au sein de Schneider Electric repose aussi sur une culture de l'écoute permanente grâce à l'enquête annuelle OneVoice que tous les employés reçoivent et qui leur permet de transmettre leur feedback, s'ils le souhaitent, sur des enjeux clés liés à leur lieu de travail et à l'évaluation de leur expérience.

Dans sa Charte de confiance (le Code de conduite de Schneider Electric), l'entreprise s'engage à respecter toutes les exigences nécessaires pour établir et maintenir des relations fructueuses et mutuellement bénéfiques entre les organisations syndicales et la Direction, conformément aux réglementations locales, dans tous les pays où elle exerce ses activités. Dans sa Politique en matière de droits humains, Schneider Electric réaffirme qu'il considère ces principes comme la base d'un dialogue régulier entre la Direction et les collaborateurs. À cette fin, Schneider Electric respecte le droit individuel de ses collaborateurs de rejoindre, participer ou quitter librement des organisations syndicales pour faire valoir et défendre leurs intérêts.

⊕ Pour en savoir plus, voir la [section 2.1.1.3 pages 36 à 44](#).

⊕ Pour en savoir plus sur la Politique en matière de droits humains, voir la [section 2.3.2.2, page 154](#).

Par la suite, Schneider Electric garantit que tout collaborateur qui le souhaite sera protégé contre toute mesure interne limitant sa liberté d'association, telle que la discrimination sous toutes ses formes, la perte de salaire ou le licenciement.

Les employés sont encouragés à signaler tout problème rencontré au moyen de l'outil de signalement interne des comportements contraires à l'éthique ou inappropriés, appelé « Trust Line », accessible 24h/24 et 7j/7.

Schneider Electric reconnaît également l'importance du dialogue avec les représentants du personnel nommés librement, les organes de représentation du personnel (p. ex. les comités d'entreprise ou les forums de salariés) ou les organisations (syndicats), et soutient la négociation collective. En outre, la Direction générale de l'entreprise s'engage pour assurer un dialogue social multiculturel sur les projets transnationaux. À titre d'exemple, le Directeur général du Groupe et la Directrice générale des Ressources Humaines rencontrent chaque année en personne les membres du Comité d'entreprise européen (CEE), qui est présidé par un Vice-Président Senior RH en charge de l'Europe (qui représente la plus grande organisation de Schneider Electric en termes d'effectifs), ce qui illustre la mobilisation de Schneider Electric en faveur de ce dialogue participatif.

Plan d'action

Le dialogue social au sein de Schneider Electric est géré au niveau des pays par les responsables des ressources humaines avec les organes de représentation du personnel et/ou les syndicats, conformément à la législation locale.

Sur les sujets transnationaux, l'engagement auprès des représentants du personnel des pays européens est décrit dans l'accord signé en 2014, qui définit les règles d'engagement concernant l'information, la consultation et la participation des employés et représentants du personnel de Schneider Electric en Europe. Il décrit également la composition du CEE (qui réunit des représentants du personnel couvrant les pays de l'Espace économique européen, en plus du Royaume-Uni et de la Suisse), ainsi que les différentes fonctions de ses membres (Président, Bureau, Secrétaire, membres pléniers) et la fréquence des réunions, à savoir une réunion annuelle avec les membres pléniers, en plus des réunions trimestrielles avec le Bureau, selon le cas. Chaque année, le niveau de participation de la Direction générale du Groupe et le taux de participation élevé de tous les représentants du personnel en Europe illustrent l'intérêt partagé pour ce dialogue.

Schneider Electric accorde une grande importance à l'implication des représentants du personnel dans le processus de décision du Groupe, confirmant ainsi sa volonté de mener un dialogue social régulier, efficace, multiculturel et innovant à l'échelle européenne, tout en intégrant la voix des salariés sur les projets transnationaux relatifs au développement du Groupe, aux ressources humaines et aux stratégies économiques, financières et sociales.

En outre, Schneider Electric a rejoint l'initiative Global Deal en 2017, qui promeut le dialogue social et des relations industrielles saines, comme des moyens efficaces pour permettre un travail décent et une croissance inclusive.

Depuis 2021, le dialogue social est inclus dans le reporting social du Groupe consacré au Travail décent : les équipes locales des ressources humaines signalent chaque année la présence des organes de représentation du personnel dans leur pays ainsi que le pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives.

2. États de durabilité

Dialogue social au niveau européen

Ces dernières années, Schneider Electric a renforcé l'intensité et l'impact du dialogue social au niveau européen en invitant l'encadrement supérieur à contribuer activement au dialogue social, à présenter en personne leur stratégie d'entreprise et à prendre des décisions.

Le Groupe renforce les contributions des membres du CEE sur les questions stratégiques au moyen d'ateliers actifs de réflexion et d'idéation, notamment pour la mise à jour de la stratégie d'inclusion et d'accessibilité du Groupe et le déploiement international du programme Senior Talent. Les membres du CEE ont également été impliqués dans la définition des prochaines étapes du Devoir de vigilance. Des présentations et des mises à jour ont été partagées afin d'obtenir les observations des membres sur l'impact de l'IA pour le Groupe, ses clients et ses collaborateurs.

Dialogue social en France

En 2025, Schneider Electric a négocié et signé en France plus de 20 conventions collectives qui sont désormais principalement négociées au niveau du Groupe, afin qu'elles puissent bénéficier à tous les salariés français, quelle que soit leur entité d'appartenance. Ces conventions collectives s'appliquent dans différents domaines (rémunérations et avantages sociaux, handicap au travail, égalité entre les sexes, etc.). Ensuite, grâce au renouvellement des dispositions relatives au handicap au travail, le Groupe réaffirme son engagement à promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap par des actions concrètes telles que le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et la sensibilisation collective. Cet engagement s'appuie sur une gouvernance structurée, des partenariats sectoriels et un budget dédié pour garantir une approche inclusive et durable au sein des entités françaises. En novembre 2025, plus de 11 500 salariés de Schneider Electric Industries et de Schneider Electric France ont élu leurs représentants, renouvelant la totalité des membres des comités d'entreprise.

Dialogue social aux États-Unis

Aux États-Unis, une communication bidirectionnelle régulière est maintenue avec les équipes, syndiquées ou non, pour partager les informations clés sur l'activité et recueillir les commentaires des employés.

Sur l'ensemble des sites, en présence ou non de syndicats, le Groupe reste déterminée à développer les compétences clés, à renforcer l'agilité numérique et à promouvoir un environnement de travail sûr et respectueux.

Ces priorités sont étayées par des initiatives telles que :

- la nomination de Délégués Éthique, pour promouvoir une culture de l'expression ;
- des ateliers visant à renforcer des relations sociales et professionnelles positives ;
- des espaces de formation adaptés aux intérêts personnels et au développement professionnel ;
- une communication numérique optimisée, favorisant une meilleure diffusion de l'information au sein des sites et de l'entreprise ;
- des campagnes internationales, des événements sur site, des groupes de discussion et des formations ayant pour thème la confiance, l'inclusion et le bien-être.

Dialogue social au Mexique

En 2025, conformément à la législation mexicaine, Schneider Electric a révisé quatre conventions collectives avec les représentants du personnel et les syndicats, avec notamment le vote de 11 776 employés syndiqués répartis sur huit sites et des négociations salariales annuelles menées sur trois sites.

Dialogue social en Chine

En Chine, Schneider Electric maintient une forte culture du dialogue social au sein de 30 entités juridiques et sur 100 sites. En 2025, le Groupe a renforcé cet engagement établissant un cadre de dialogue à plusieurs niveaux pour permettre à chaque salarié de s'exprimer.

Le Groupe a également maintenu une écoute régulière via l'enquête annuelle auprès des salariés, toutes les contributions étant systématiquement analysées pour définir les priorités d'action. Par ailleurs, le syndicat a organisé le Congrès des employés 2025, auquel ont participé 130 délégués, qui a permis d'assurer la transparence sur les performances et les résultats financiers des syndicats au cours des cinq dernières années, de faciliter les échanges sur les initiatives de bien-être et d'organiser l'élection d'un nouveau comité syndical. Au niveau des usines, l'initiative « Ohno Circle » a renforcé l'intégration du dialogue dans les activités quotidiennes, permettant aux salariés des ateliers de formuler leurs commentaires et aboutissant à l'identification de 13 888 points d'amélioration en matière de sécurité et de qualité.

Ce dialogue se traduit par des résultats concrets : des équipes pluridisciplinaires, réunissant des salariés des Ressources Humaines, des responsables de proximité et des représentants du syndicat, collaborent pour transformer les retours des collaborateurs en actions concrètes, depuis la définition de parcours de carrière techniques jusqu'à l'amélioration de l'expérience numérique des salariés. D'autres initiatives incluent l'amélioration de l'accessibilité du lieu de travail et l'organisation de webinaires consacrés au bien-être.

Au-delà de l'environnement de travail, le dialogue s'étend aux familles des collaborateurs à travers des événements tels que la Journée de la famille (Family Day) et « SE Next Generation », réunissant plus de 3 700 participants dans cinq villes autour d'activités centrées sur le développement durable, y compris la plantation d'arbres et la sensibilisation à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Dialogue social en Inde

En Inde, Schneider Electric consolide sa culture de communication respectueuse et ouverte, avec tous les salariés, syndiqués ou non, sans aucune discrimination.

Dans l'ensemble des usines et des bureaux, le Groupe maintient des relations sociales sereines et fluides grâce à un engagement constant et à un dialogue structuré. Ces échanges sont menés avec les syndicats et les comités de représentants des employés. Des questions telles que les salaires, les prestations médicales et les conditions de travail sont abordées et résolues au moyen d'un dialogue mutuel.

Dans les sites dépourvus de syndicats formels, la direction s'engage activement auprès des représentants du personnel élus. Ces représentants font partie de comités tels que le Comité d'entreprise/Comité du bien-être, qui se concentre sur le bien-être des salariés. Le Groupe a également mis en place des comités dédiés à la santé et à la sécurité, à la restauration collective, aux activités sportives et aux transports.

Une attention particulière est portée au bien-être des collaboratrices via des forums spécifiques. Le comité de prévention du harcèlement sexuel se conforme pleinement aux exigences légales et réunit des membres internes et des experts juridiques externes. Il garantit un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif pour tous.

Couverture des négociations collectives et dialogue social

Couverture des négociations collectives			Dialogue social
Pourcentage de couverture	Employés – EEE	Employés – Non EEA	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement)
80-100 %			Autriche
			Belgique
			Bulgarie
			Croatie
			Rép. tchèque
	Autriche		Danemark
	Belgique		Finlande
	Rép. tchèque		France
	Finlande		Allemagne
	France		Grèce
	Allemagne		Hongrie
	Grèce		Irlande
	Hongrie		Italie
	Italie		Lettonie
	Norvège		Lituanie
	Pologne		Pays-Bas
	Portugal		Norvège
	Espagne		Pologne
	Suède		Portugal
			Roumanie
			Slovénie
			Espagne
			Suède
60-79 %			
40-59 %		Asie-Pacifique	
20-39 %	Danemark	Amérique du Nord	
		Reste du monde	
0-19 %	Bulgarie		
	Croatie		
	Estonie		
	Irlande		
	Lettonie	Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	Estonie
	Lituanie		Slovaquie
	Pays-Bas		
	Roumanie		
	Slovénie		
	Slovaquie		

Une enquête a été lancée auprès des responsables des ressources humaines de chaque pays à l'échelle mondiale. Chaque entité juridique incluse dans le périmètre des états de durabilité (CSRD) a fourni des données sur les représentants du personnel et les conventions collectives existantes. Ces informations ont été comparées en interne avec un champ récemment créé détaillant la couverture par les conventions collectives (CBA) dans l'outil RH mondial du Groupe. Dans le cadre du calcul, la législation de certains pays a également été prise en compte afin de simplifier les données collectées et d'en vérifier l'exactitude. Selon les données mondiales consolidées, environ 52 % des employés de Schneider Electric sont couverts par des conventions collectives et 84 % des employés sont représentés par des délégués du personnel afin d'améliorer encore le dialogue bilatéral. L'évolution par rapport à l'année dernière reflète une amélioration de la qualité des données plutôt qu'un changement sous-jacent dans les pays non membres de l'EEE.

En outre, selon les données recueillies dans les pays de l'EEE :

- Environ 90 % des employés de Schneider Electric sont couverts par des conventions collectives contre 91 % en 2024;
- Environ 98 % du total des employés sont représentés localement par des représentants du personnel.

La représentation faible observée dans certains pays de l'EEE découle des effectifs limités présents dans ces pays. Cependant, dans tous les pays de l'EEE où Schneider Electric exerce ses activités, chaque pays comptant plus de 150 collaborateurs dispose d'au moins un siège au CEE afin de représenter les collaborateurs et de relayer leurs opinions (conformément à l'accord du CEE de 2014). En outre, en vertu du même accord du CEE, le Royaume-Uni et la Suisse disposent de représentants du personnel au CEE.

Au niveau mondial, conformément à sa Politique en matière de droits humains, Schneider Electric protège de la liberté d'association et valorise le dialogue social avec les représentants du personnel, conformément aux réglementations locales. Des normes mondiales sont définies pour aller plus loin dans tous les pays où le Groupe exerce ses activités. Cela vient s'ajouter à la culture d'écoute (enquête annuelle One Voice auprès des employés), à la plateforme interne de dénonciation des problèmes potentiels de manque d'éthique (Trust Line) et au programme « Travail décent » existant pour les employés du Groupe.

(1) Western Europe countries not in the EEA, meaning United Kingdom and Switzerland.

Salaire décent

Politique

Schneider Electric est convaincu qu'un salaire de subsistance est un droit humain fondamental et une composante clé d'un travail décent. Cet engagement est inscrit dans la Politique en matière de droits humains et notre Charte de confiance, qui guident les efforts du Groupe pour garantir que tous les employés perçoivent un salaire égal ou supérieur au salaire de subsistance permettant de subvenir aux besoins élémentaires de leur famille, à savoir la nourriture, le logement, l'hygiène, l'éducation, la santé, les vêtements, le transport et la communication, ainsi qu'un revenu discrétionnaire pour un niveau de vie local donné.

Le Groupe effectue une analyse annuelle de l'écart de rémunération depuis 2018. À partir de 2021, le Groupe s'est engagé à verser au moins un salaire décent à 100 % de ses collaborateurs, dans le cadre du Schneider Sustainability Essentials (SSE #20). L'Entreprise travaille avec le consultant expert Fair Wage Network pour assurer la conformité. Une société externe fournit une assurance limitée afin de s'assurer du respect de cet engagement d'une année sur l'autre. Le protocole de reporting au titre du SSE #20, que les employés peuvent consulter via le portail interne, a été approuvé par la Vice-présidente senior Rémunération globale et Performance.

Les normes relatives au salaire décent sont également décrites dans la Politique en matière de droits humains du Groupe. La politique, que les collaborateurs peuvent consulter via l'intranet, a été approuvée par le Directeur général, examinée par la Directrice générale Développement durable, le Directeur général Gouvernance et Secrétaire général, la Directrice générale Ressources Humaines et le Directeur général Opérations industrielles, sous la responsabilité du Senior Vice-Président Citoyenneté et Relations Institutionnelles.

Plan d'action

Depuis 2022, la collaboration avec Fair Wage Network a permis d'améliorer la couverture géographique, de définir un indice de référence Web dynamique en matière de salaire décent, et de lancer un examen indépendant et une certification de l'analyse de l'écart du salaire de subsistance. Schneider Electric a été certifié en mars 2024 par Fair Wage Network, obtenant ainsi pour la deuxième année consécutive le statut de « Living Wage Employer » (employeur offrant un salaire décent) validé jusqu'au 31 décembre 2025. Afin de mesurer la conformité au salaire décent, une analyse des écarts est réalisée chaque année après la révision salariale pour tous les employés de Schneider Electric considérés comme des employés permanents. Tous les employés employés par des entités entièrement intégrées, sous contrat à durée indéterminée ou déterminée, à temps plein ou à temps partiel, sont considérés comme faisant partie du personnel permanent.

En 2025, des données de référence sur le salaire décent ont été intégrées au « Fair Pay Simulator » (simulateur de rémunération équitable) du Groupe, ce qui le rend plus accessible et plus convivial pour les équipes des ressources humaines. Bien que l'outil intègre désormais des données de référence sur le salaire décent, son objectif premier reste de simuler des offres de rémunération compétitives sur le marché tout en évitant les écarts injustifiés. Il accompagne des processus essentiels des ressources humaines, tels que les promotions et les ajustements de salaire.

Objectifs et indicateurs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSE #20	Payer 100 % de nos employés au minimum un salaire décent
2026-2030	Hors Sustainability Impact 2030	100 % des salariés payés au minimum un salaire décent

Dans le cadre de son engagement envers le SSE #20, le Groupe a mené une analyse. Les écarts identifiés en matière de salaire décent ont été comblés au cours de l'année, garantissant ainsi que tous les employés perçoivent un salaire décent et qu'aucun nouvel écart n'apparaisse. La définition du salaire décent utilisée pour les états de durabilité (CSRD) est la même que celle mentionnée dans la section « Politique » ci-dessus. Au 31 décembre 2025, le taux de conformité pour tous les employés de Schneider Electric bénéficiant d'un salaire décent était de 100 % dans le cadre du SSE #20 et des états de durabilité (CSRD). Le Groupe maintient la même ambition pour 2030.

 Pour en savoir plus sur la méthodologie des SSE, voir la section 4.1.2, pages 250 à 255.

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

Caractéristiques des employés de Schneider Electric

Nombre d'employés (effectif)	2025	2024
Effectif total par genre	159 844	159 002
Femme	54 716	54 680
Homme	105 031	104 291
Autre	26	13
Non signalé	71	18

Pays (top 20)	2025	2024
Australie	2 484	2 390
Brésil	1 619	1 544
Canada	2 679	2 590
Chine	16 784	16 378
Égypte	1 414	1 640
France	15 244	15 131
Allemagne	5 667	5 371
Hongrie	2 498	2 375
Inde	24 460	22 663
Indonésie	2 933	2 890
Italie	3 481	3 310
Mexique	15 968	19 380
Philippines	3 136	3 189
Pologne	2 545	2 483
Singapour	1 519	1 621
Espagne	4 958	4 796
Suède	1 260	1 282
Thaïlande	1 257	1 349
Royaume-Uni	4 660	4 710
États-Unis	24 908	23 759

Nombre moyen d'employés (effectif) ⁽¹⁾	2025	2024
Effectif total par genre	161 777	157 275
Femme	55 485	53 814
Homme	106 196	103 437
Autre	20	10
Non signalé	76	14

Pays (top 20)	2025	2024
Australie	2 504	2 381
Brésil	1 951	1 527
Canada	2 680	2 553
Chine	16 583	16 463
Égypte	1 546	1 632
France	15 193	15 060
Allemagne	5 652	5 384
Hongrie	2 499	2 368
Inde	23 669	22 202
Indonésie	2 983	2 808
Italie	3 428	3 300
Mexique	17 964	18 911
Philippines	3 167	3 142
Pologne	2 529	2 474
Singapour	1 566	1 616
Espagne	4 976	4 785
Suède	1 263	1 269
Thaïlande	1 292	1 354
Royaume-Uni	4 687	4 688
États-Unis	24 778	23 213

(1) Le nombre moyen de salariés est également présenté dans la note 25 (page 540) de la **section 5.5 Annexes aux comptes consolidés** du Document d'Enregistrement Universel 2025, ainsi que dans l'introduction de cette section. La différence entre les deux chiffres s'explique par un périmètre de reporting différent (voir la **section 2.1.3 Bases de préparation** pour plus de détails).

2. États de durabilité

Nombre d'employés (effectif) par genre et type de contrat	2025	2024
Total des employés	159 844	159 002
Employés permanents	147 631	145 648
Femme	49 619	49 241
Homme	97 910	96 376
Autre	26	13
Non déclaré	76	18
Employés temporaires	12 153	13 254
Femme	5 070	5 390
Homme	7 080	7 862
Autre	0	0
Non déclaré	3	2
Employés sans garantie d'heures	60	99
Femme	22	48
Homme	38	51
Autre	0	0
Non déclaré	0	0
Employés à temps plein	156 399	N/A
Femme	52 706	N/A
Homme	103 607	N/A
Autre	26	N/A
Non déclaré	60	N/A
Employés à temps partiel	3 445	N/A
Femme	2 009	N/A
Homme	1 424	N/A
Autre	0	N/A
Non déclaré	12	N/A

Nombre d'employés (effectif) par région et type de contrat	2025	2024
Nombre total d'employés	159 844	N/A
Employés permanents	147 631	N/A
Asie-Pacifique	45 444	N/A
Amérique du Nord	43 508	N/A
Europe occidentale	40 363	N/A
Reste du monde	18 316	N/A
Employés temporaires	12 153	N/A
Asie-Pacifique	10 786	N/A
Amérique du Nord	200	N/A
Europe occidentale	534	N/A
Reste du monde	633	N/A
Employés sans garantie d'heures	60	N/A
Asie-Pacifique	0	N/A
Amérique du Nord	0	N/A
Europe occidentale	60	N/A
Reste du monde	0	N/A
Employés à temps plein	156 399	N/A
Asie-Pacifique	56 101	N/A
Amérique du Nord	43 448	N/A
Europe occidentale	38 038	N/A
Reste du monde	18 812	N/A
Employés à temps partiel	3 445	N/A
Asie-Pacifique	122	N/A
Amérique du Nord	268	N/A
Europe occidentale	2 918	N/A
Reste du monde	137	N/A

Répartition des employés (en pourcentage) par tranche d'âge	2025	2024
Plus de 50 ans	21 %	20 %
Entre 30 et 50 ans	60 %	59 %
Moins de 30 ans	19 %	21 %
Total des employés	100 %	100 %

Informations contextuelles nécessaires pour comprendre les données liées aux salariés

En 2025, les effectifs globaux sont restés stables, reflétant une attention particulière portée à l'excellence opérationnelle et à l'évolutivité. Le Groupe a continué de développer ses centres de talents en Inde et aux États-Unis afin de renforcer son leadership en matière d'électrification et de digitalisation, tout en apportant de légers ajustements au Mexique pour améliorer la régionalisation et la compétitivité en matière de coûts.

En 2025, 22 527 employés ont quitté l'entreprise, ce qui s'est traduit par un taux de rotation du personnel de 13,9 %, en légère augmentation par rapport aux 12,6 % enregistrés en 2024. Cela témoigne de la transition continue du Groupe vers une culture de haute performance axée sur l'efficacité et la durabilité.

2.3.1.3 Santé et sécurité des collaborateurs

Contexte

La santé et la sécurité constituent un pilier fondamental de la Charte de confiance de Schneider Electric, et permettent au Groupe de conserver ses licences d'exploitation pour l'ensemble de ses activités et de mériter la confiance de ses salariés, clients, contractants et parties prenantes.

L'ambition de Schneider Electric est de fournir un environnement sûr et sain à tous ses employés, afin qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-mêmes, avoir un impact positif sur la sécurité des clients et rentrer chez eux en toute sécurité.

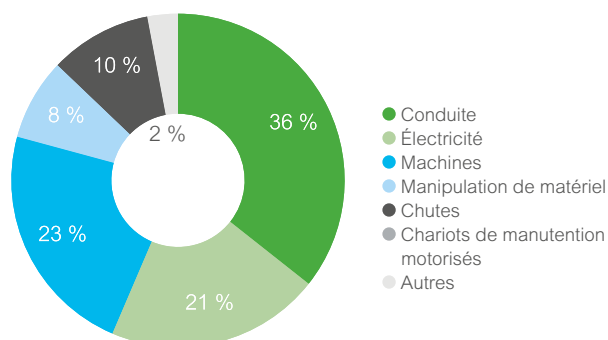
Impacts, risques et opportunités

Santé et sécurité	
Impact négatif	Dommages corporels subis par les employés de Schneider Electric Exposition des salariés à des agents chimiques, biologiques et physiques entraînant des effets néfastes sur la santé

Le Groupe reconnaît les risques juridiques liés aux amendes encourues en cas de non-respect des réglementations en matière de santé et de sécurité. D'éventuelles réclamations formulées par des salariés ou des clients peuvent entraîner des risques de responsabilité civile, tandis que toute atteinte à l'image du Groupe peut faire naître des risques de réputation, en particulier si un incident implique des collaborateurs travaillant sur des sites de clients.

Le Groupe reconnaît également l'importance de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail et a répertorié les 10 principaux dangers qui supposent des risques potentiels pour l'intégrité psychologique ou physique de ses employés : la conduite, l'électricité, les machines, la manutention, les chutes et les chariots industriels motorisés sont les principaux dangers recensés au cours des cinq dernières années.

Répartition des incidents graves survenus au cours des cinq dernières années par type de danger



Données des cinq dernières années.

Politique

Schneider Electric s'engage à investir dans son personnel et son lieu de travail, comme indiqué dans la Politique de sécurité et de santé du Groupe, qui est revue chaque année, est entièrement conforme à la norme ISO 45001, et est rendue publique.

La mise en œuvre de la Politique de santé et de sécurité est supervisée par le Directeur de la Conformité, et couvre l'intégralité des opérations des collaborateurs ainsi que des contractants ou toute personne relevant de la supervision du Groupe.

Schneider Electric s'engage à garantir un lieu de travail sain et sûr pour tous, en cultivant une culture de sécurité résiliente dans laquelle la confiance, la parole libre, l'exigence de justice, l'apprentissage continu, l'engagement et le leadership sont essentiels. Ces principes guident la manière dont le Groupe opère et soutiennent notre responsabilité commune consistant à prévenir les incidents et à veiller les uns sur les autres.

Chaque salarié joue un rôle clé dans l'identification et l'atténuation des risques et des dangers, que ce soit au travail, sur la route, sur les sites des clients ou partout où Schneider Electric est présent.

Le Groupe s'engage à tous les niveaux :

- il favorise un environnement inclusif et bienveillant où chacun contribue à la sécurité ;
- il instaure la confiance grâce à un dialogue ouvert et promeut la culture de la « parole libre » où chacun peut s'exprimer pour garantir la sécurité.

Le Groupe place la responsabilisation au cœur de son action :

- les dirigeants à tous les niveaux intègrent la sécurité dans chaque décision ;
- Schneider Electric fixe des objectifs de sécurité audacieux et agit pour les atteindre.

Le Groupe maîtrise des activités à haut risque :

- il identifie de manière proactive les activités à haut risque, applique les contrôles les plus efficaces et anticipe la possibilité d'une erreur humaine ;
- Seules les équipes qualifiées et compétentes sont affectées à des tâches à haut risque, avec une surveillance rigoureuse.

Le Groupe applique les normes internationales :

- il respecte les exigences légales et les normes de sécurité de Schneider Electric et utilise les meilleures pratiques de sécurité pour assurer la protection de tous.

Plan d'action

Assurer une surveillance rigoureuse de la santé et de la sécurité à l'échelle mondiale

La thématique de la santé et de la sécurité est l'un des facteurs de risque du modèle de gestion des risques de l'entreprise (ERM, Enterprise Risk Management) qui est utilisé pour identifier les indicateurs clés de risque (KRI) et mettre en œuvre des plans d'action. L'objectif de ce modèle est de se concentrer au niveau mondial, sur les risques pouvant entraîner des accidents graves ou mortels. Cela implique un examen allant au-delà des 10 principaux dangers et une analyse des contrôles permettant d'éviter les accidents, en lien avec le programme « High Potential Severity » (HiPoS) de Schneider Electric. Ceux qui sont susceptibles d'entraîner des accidents graves font également l'objet d'une analyse plus approfondie par des experts mondiaux, et les enseignements tirés sont ensuite partagés avec l'ensemble de l'organisation. Les programmes ERM et HiPoS contribuent au programme annuel d'amélioration de la santé et de la sécurité au niveau mondial.

Des rapports de santé et de sécurité sont préparés par le Vice-président Groupe de la santé et de la sécurité qui les présente à la Direction lors du conseil trimestriel Qualité et Sécurité. Le rapport compare les performances de santé et de sécurité aux objectifs fixés et propose des informations actualisées sur le déploiement du programme de santé et de sécurité.

En outre, un Comité de pilotage mondial pour la santé et la sécurité se réunit tous les mois afin de partager les performances dans ce domaine par rapport aux objectifs et au déploiement du programme Santé et sécurité et échanger les meilleures pratiques avec les vice-présidents régionaux et organisationnels de la santé et de la sécurité.

Schneider Electric poursuit le déploiement de son logiciel mondial de sécurité, ce qui permet aux collaborateurs, contractants et visiteurs de signaler les incidents, les situations dangereuses et d'autres observations liées à la sécurité, ainsi que de suivre les actions correctives.

Le plan d'action relatif à la sécurité des machines a conduit à la mise à jour du code de bonnes pratiques en matière de sécurité des machines, incluant de nouveaux chapitres consacrés aux plieuses, aux tours et aux fraiseuses. Tous les sites industriels doivent appliquer la nouvelle norme et dispenser la formation correspondante aux départements d'ingénierie, de maintenance et de sécurité.

L'accent porté sur les enquêtes dédiées aux événements de type « High Potential Severity » (HiPoS) a permis de publier plus de 100 « leçons apprises », accessibles à tous les sites pour faciliter la mise en œuvre des plans d'action et prévenir les accidents.

« S.A.F.E. First » est le cœur de cette stratégie, élaborée pour rappeler aux collaborateurs de marquer une pause et de réfléchir à la sécurité avant de commencer toute tâche (auto-vérification, vérification des activités, vérification des installations, vérification de l'environnement). « S.A.F.E. First » est l'une des actions clés mises en œuvre pour assurer une surveillance rigoureuse de la santé et de la sécurité dans le monde entier.

Renforcer la sensibilisation à la santé et à la sécurité de tous les employés de Schneider Electric

L'évaluation de la culture de la sécurité a évolué vers un programme appelé « Safer Future », qui comprend un questionnaire sur le climat de sécurité au travail reconnu internationalement, le « NOSACQ50 ». En 2025, ce questionnaire de sécurité a été adressé à tous les collaborateurs de Schneider Electric dans le monde. Les résultats sont analysés au niveau local et mondial, ce qui permet d'identifier des plans d'action pour améliorer la maturité de la culture de la sécurité. L'engagement des collaborateurs à l'égard du questionnaire de sécurité 2025 a atteint 54 %, dépassant notre objectif de 50 % fixé pour cette année.

Les employés ont accès aux directives, aux programmes et aux formations via le portail intranet Santé et sécurité, ainsi qu'à des « Zooms sur la santé et la sécurité » trimestriels et des messages de la direction. Dans le cadre de ces ressources, l'entreprise veille à ce que les collaborateurs bénéficient de programmes de formation réguliers sur la santé et la sécurité, qui contribuent à renforcer la sensibilisation et les bonnes pratiques au sein du personnel. L'engagement est renforcé par les médias sociaux internes et les outils de signalement, et les salariés sont encouragés à convertir les opportunités d'amélioration de la sécurité en actions de réduction des risques. Les initiatives récentes incluent un code de pratiques pour la R&D, les bureaux et les machines.

Un programme de communication sur la sécurité électrique a été déployé au troisième trimestre 2025. Les mesures de contrôle électrique ont été renforcées en élargissant le périmètre d'utilisation des détecteurs de tension individuels.

Conduire des audits et des certifications de santé et de sécurité.

Des plans d'action locaux, gérés par chaque région, complètent le plan mondial et incluent les améliorations identifiées lors du déploiement de l'EHSa, l'application de l'ISO 45001 et l'évaluation de la culture de la sécurité.

En 2025, Schneider Electric a enrichi sa solution numérique de sécurité mondiale avec un nouveau module d'évaluation des risques au niveau du poste de travail (Point of Work Risk Assessment). Cette solution est utilisée pour évaluer les risques par l'équipe Service lorsqu'elle travaille sur les sites des clients, et la performance est suivie via des tableaux de bord.

Afin de garantir la réussite de la stratégie en matière de santé et de sécurité de Schneider Electric, des évaluations annuelles de la santé et de la sécurité environnementales (EHSa) sont réalisées annuellement par l'équipe de santé et sécurité des sites sur les sites industriels et en contact avec les clients du monde entier, avant d'être validées par le spécialiste régional de la santé et de la sécurité. Ce processus global mesure la conformité aux directives de santé et de sécurité, identifie les opportunités d'amélioration et récompense l'excellence.

Tous les sites de Schneider Electric préparent un registre juridique en matière de santé et de sécurité, évaluent leur conformité aux réglementations requises et mettent en œuvre des mesures pour corriger les écarts. Le processus, qui est audité dans son ensemble tous les trois ans au titre de la norme ISO 45001, est mis en œuvre sur tous les sites industriels et fait l'objet d'un audit externe par un organisme accrédité. Les éléments clés de la certification ISO 45001 incluent le programme d'Audit interne du site, l'évaluation annuelle de la gestion du site, et le programme d'Audit externe au niveau du site et de l'entreprise.

La gestion des substances dangereuses est également audité dans le cadre de la norme ISO 45001. Les mesures techniques de prévention, telles que la ventilation, le confinement des substances dangereuses et l'entretien régulier des équipements et des systèmes d'extraction sont des mesures de contrôle mises en œuvre pour maîtriser les risques. Les fiches de données de sécurité et les autres informations sur les substances dangereuses sont mises à la disposition des employés et incluses dans la formation à chaque zone de travail. Un nouvel outil logiciel permettant de gérer les fiches de données de sécurité et de réduire les risques associés aux substances dangereuses a été déployé dans des pays pilotes en 2025 afin de valider la pertinence du module et l'impact positif qu'il créera lors de son déploiement mondial. La surveillance sanitaire des travailleurs exposés à des substances dangereuses permet de vérifier que les mesures de contrôle fonctionnent et que les employés travaillent dans un environnement sûr et sain. Lorsque les substances dangereuses ne peuvent pas être entièrement contrôlées à l'aide de mesures techniques de prévention, des équipements de protection individuelle sont fournis aux employés. Il existe également un relevé des niveaux de concentration dans l'environnement de travail et les collaborateurs bénéficient d'examens médicaux réguliers en lien avec l'exposition à des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Les consultants en risques globaux (Global Risk Consultants - GRC,) effectuent des audits de prévention des sinistres pour les sites industriels afin de s'assurer que les normes requises en matière de prévention des incendies et de planification des situations d'urgence sont en place.

En 2025, le Groupe a rédigé un code de bonnes pratiques en matière de sécurité des machines, d'enquêtes liées aux accidents et de stabilité des produits. Ce code sera intégré dans la Norme de confiance en matière de sécurité de Schneider Electric, qui régira le suivi de la conformité aux normes de sécurité au moyen d'un programme d'Audit interne. Un nouveau module d'évaluation des risques digitaux viendra également étayer la stratégie Santé et sécurité pour la période 2026-2030.

Faire progresser l'excellence en santé et sécurité d'ici 2030

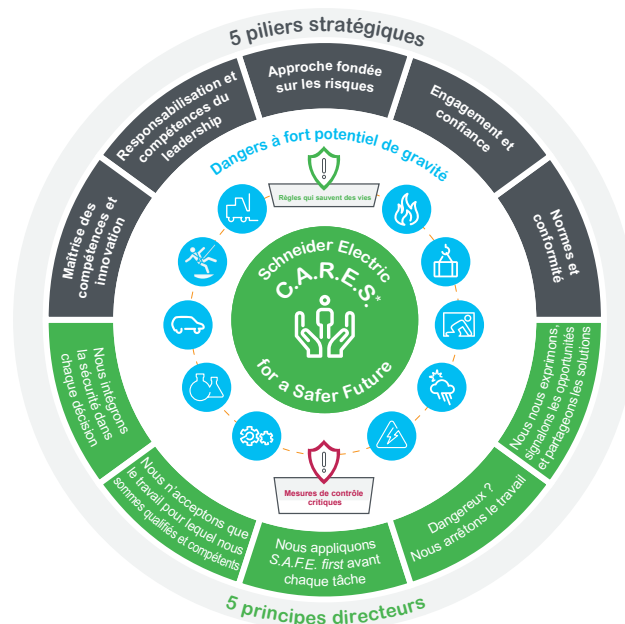
La stratégie de Schneider Electric se concentre sur l'intégration de la sécurité comme valeur fondamentale, portée par la responsabilité du leadership et l'engagement des collaborateurs. Conformément au cadre « C.A.R.E.S. » (compétence, responsabilisation, risques, engagement, normes), les progrès sont mesurés au moyen de l'enquête annuelle « Safer Future ».

Cette stratégie repose notamment sur les piliers suivants :

- engagement et confiance : culture de la sécurité inclusive grâce à une communication transparente ;
- réflexion basée sur les risques : anticiper les erreurs humaines et appliquer des contrôles rigoureux ;
- responsabilisation et capacités de leadership : intégrer la sécurité dans les décisions et assurer les compétences de l'équipe ;
- compétence, maîtrise et innovation : apprentissage continu pour identifier et gérer les risques ;
- normes et conformité : respect des réglementations internes et externes.

La stratégie couvre 10 dangers de haute gravité et s'appuie sur les « règles qui sauvent » (Life Saving Rules) et des contrôles clés, consacrant la sécurité comme une condition essentielle à l'exercice des activités.

2026-2030 Schneider Electric C.A.R.E.S. for a Safer Future.



* Schneider Electric s'engage pour un avenir plus sûr

Objectifs et indicateurs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSE #14	Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 d'ici 2025, par rapport à la référence de 0,79 en 2019
2026-2030	Hors Sustainability Impact 2030	L'indice de maturité de la culture sécurité « Schneider Safety Culture Maturity » doit atteindre le niveau « Résilient » (3,35) en moyenne mondiale par le biais de l'enquête « Safer Future » d'ici 2030

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

2. États de durabilité

Résultats de performance en matière de santé et de sécurité

En 2020, Schneider Electric s’est fixé une ambition de sécurité sur cinq ans liée au SSE #14 qui visait la réduction du taux d’incidents médicaux (MIR, Medical Incident rate) à 0,38 d’ici 2025, par rapport à un taux de référence de 0,79 en 2019. Le MIR s’entend du nombre d’accidents ayant nécessité un traitement médical (y compris les blessures et maladies professionnelles) multiplié par un million d’heures (nombre moyen d’heures de travail de 500 salariés pendant une année calendaire), divisé par le nombre total d’heures travaillées. Il inclut les blessures liées au travail et les maladies professionnelles nécessitant un traitement médical. Les incidents médicaux qui nécessitent des soins hospitaliers de 24 heures ou plus sont classés comme graves.

 Pour en savoir plus sur la méthodologie des SSE, voir la section 4.1.2, pages 250 à 255.

En 2025, 165 incidents médicaux ont été recensés, soit une performance MIR de 0,46, une réduction de 23% par rapport à 2024, ce qui représente une progression de 80% par rapport au programme 2021-2025. Aucun décès d’employé n’a eu lieu et quatre incidents médicaux ont été classés comme graves. Sur les quatre incidents médicaux graves, trois étaient liés à la sécurité des machines et un à la sécurité électrique. Sur les 165 incidents médicaux, 21 étaient des incidents liés au travail et à la santé, en rapport avec l’ergonomie industrielle.

Au niveau des indicateurs propres aux états de durabilité (CSRD), 55 % des salariés travaillent sur des sites de Schneider Electric certifiés ISO 45001 et sont couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité. Le taux d’accidents du travail comptabilisables pour son propre personnel était de 0,44, avec 146 accidents du travail. En 2025, il n’y a eu aucun décès dû à des accidents ou maladies professionnels au sein du personnel de Schneider Electric.

Métriques de santé et de sécurité	2025	2024
% de salariés couverts par le système de gestion de la santé et la sécurité	100 %	100 %
% de salariés couverts par le système de gestion de la santé et la sécurité – sites certifiés ISO 45001	55 %	43 %
% de non-salariés couverts par le système de gestion de la santé et la sécurité – sites certifiés ISO 45001	82 %	N/A
Nombre de décès – salariés	0	0
Nombre de décès – non-salariés	0	0
Nombre de décès – travailleurs de la chaîne de valeur	0	1
Nombre d’accidents du travail comptabilisables – salariés	146	168
Nombre d’accidents du travail comptabilisables – non-salariés	37	N/A
Taux d’accidents du travail comptabilisables – salariés	0,44	0,54
Taux d’accidents du travail comptabilisables – non-salariés	0,49	N/A

Conformément à la définition des états de durabilité (CSRD) utilisée dans les indicateurs ci-dessus et selon le contexte de Schneider Electric, les non-salariés regroupent l’ensemble des travailleurs intérimaires principalement basés dans les usines, tandis que les travailleurs de la chaîne de valeur désignent toutes les personnes intervenant dans la chaîne de valeur amont et aval de Schneider Electric, comme les services de nettoyage ou de sécurité. En termes de périmètre, il existe également une différence entre les états de durabilité (CSRD) et le programme SSE, les premiers couvrant un plus grand nombre de sites.

Reconnaisances et distinctions

Schneider Electric Amérique du Nord a remporté le prix de l'excellence opérationnelle décerné aux organisations comptant au moins 50 sites ayant atteint un niveau d'excellence opérationnelle en matière de sécurité au travail.

Schneider Electric Royaume-Uni et Irlande a reçu la médaille d'or RoSPA (huit médailles d'or consécutives) pour ses performances en matière de santé et de sécurité, et la médaille d'or RoSPA pour la sécurité des flottes (neuf médailles d'or consécutives) pour sa gestion des risques routiers professionnels.

L'usine Schneider Electric de Riga a remporté la deuxième place au concours de l'Inspection nationale du travail intitulé « Be sure that work is safe! ».

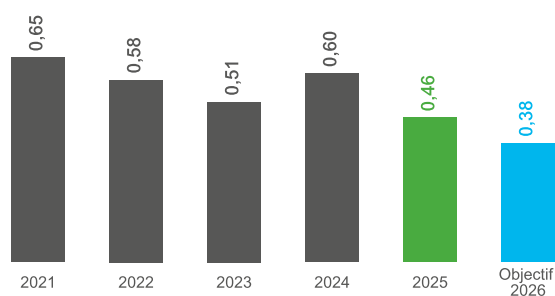
Schneider Electric Inde a reçu une reconnaissance client pour sa performance exceptionnelle en matière d'EHS (Environment, Health & Safety) et pour la réalisation de projets sécurité sur leurs sites.

Schneider Electric Thaïlande a reçu un prix prestigieux en matière de santé et de sécurité au travail pour un grand projet client, décerné par la société publique Thaioil.

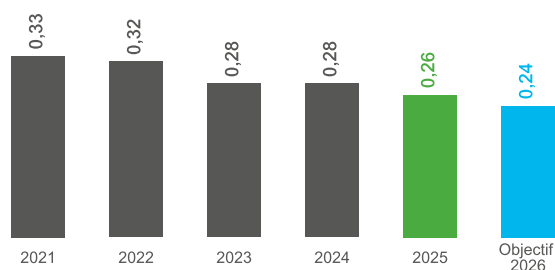
L'équipe de service Schneider Electric en Amérique du Sud a remporté un prix de sécurité électrique pour son utilisation de détecteurs de tension personnels (Personal Voltage Detectors) :



Évolution historique MIR



Évolution historique LTIR



2.3.1.4 Égalité de traitement

Impacts, risques et opportunités

Égalité de traitement et égalité des chances pour tous

Impact positif

Amélioration du bien-être et du sentiment d'appartenance des collaborateurs

Le Groupe est conscient qu'un engagement renforcé des collaborateurs, qui est susceptible d'améliorer la productivité, constitue une opportunité pour l'entreprise. L'absence d'investissement dans le développement des compétences présente un risque, puisque l'entreprise peut être privée des compétences nécessaires pour répondre à ses besoins opérationnels. Le fait d'être reconnue comme une entreprise éthique renforce la marque employeur du Groupe et contribue à attirer et à fidéliser les talents.

Le monde est polarisé, avec des mégatendances qui créent à la fois des inégalités et des opportunités pour des transitions énergétiques et numériques justes. Ces transitions nécessitent l'inclusion de toutes les parties prenantes. En tant qu'Entreprise à impact, Schneider Electric doit étendre sa stratégie intentionnelle d'inclusion et d'attention pour créer un impact pour les clients, les personnes et l'ensemble de son écosystème.

En promouvant l'égalité des chances et une culture inclusive, le Groupe renforce le bien-être et l'engagement des collaborateurs, positionnant l'inclusion et la bienveillance comme des priorités stratégiques pour l'entreprise et les personnes, dans un contexte marqué par les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les opportunités sont importantes :

- Selon un rapport du Boston Consulting Group, les entreprises dont les équipes de direction sont plus diversifiées ont enregistré une augmentation de 19 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'innovation.
- Une étude citée dans un article de la revue Forbes, publié par Cloverpop, indique que la prise de décision inclusive améliore considérablement les résultats commerciaux. Des équipes diversifiées prennent de meilleures décisions dans une proportion allant jusqu'à 87 %, et les décisions appliquées par ces équipes produisent de meilleurs résultats dans une proportion allant jusqu'à 60 %
- Une étude de la Harvard Business Review a établi que les employés qui font état d'un sentiment d'appartenance, qui se sentent inclus et traités avec attention, sont 3,5 fois plus engagés.

L'Inclusion et le Bien-être, qui sont un marqueur de Schneider Electric, peuvent rester un avantage concurrentiel unique si elles sont abordées de manière appropriée et réelle. Schneider Electric a identifié trois principaux risques liés à ces questions :

- Si la diversité de la main-d'œuvre ne reflète pas les marchés servis, le Groupe court le risque d'être moins innovant et moins à même d'attirer et de fidéliser les compétences.
- Tout manque de justice et d'équité dans les processus des ressources humaines remet en cause l'engagement, les performances et la réputation de l'entreprise.
- La complexité réglementaire croissante dans toutes les zones géographiques appelle des stratégies intégrant les risques, les opportunités et les attentes des parties prenantes.

Schneider Electric définit sa stratégie en tenant compte des risques et opportunités, des tendances internes et externes, de l'avis des dirigeants et des employés.

Schneider Electric estime que cela permet d'accroître l'engagement, les performances et l'innovation, tout en ouvrant l'accès aux meilleurs viviers de talents possible dans le monde entier.

Politiques

Diversité et Inclusion

La Charte de confiance de Schneider Electric exprime clairement que l'entreprise vise à offrir des chances égales à tous, partout. Le Groupe souhaite que ses collaborateurs se sentent valorisés et en sécurité pour donner le meilleur d'eux-mêmes, à l'abri du harcèlement, de la victimisation et de la discrimination, peu importe qui ils sont et où ils se trouvent dans le monde.

La politique Diversité et Inclusion du Groupe reconnaît que la diversité se présente sous de nombreuses formes, visibles ou non, notamment la capacité cognitive, l'expérience, l'éducation, le sexe et l'identité de genre, l'âge, la nationalité, l'origine et l'ethnicité, la couleur, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, le statut de handicap, le contexte religieux, culturel et socio-économique, l'expérience de vie, la localisation, et plus encore, en fonction des adaptations locales. Il n'existe aucune norme internationale de référence à laquelle cette politique doive se conformer.

Le Groupe concrétise son ambition en donnant à tous ses employés les moyens de développer des pratiques et des comportements inclusifs, d'assurer la justice et l'équité dans les processus et les politiques fondamentales en matière de ressources humaines, et de plaider en interne et en externe, en faveur du changement avec des partenaires tels qu'ONU Femmes, par l'intermédiaire du Projet pour l'égalité femmes-hommes (Gender Equality Facility, GEF), et le Forum économique mondial (FEM).

Politique d'accessibilité numérique

Schneider Electric s'engage en faveur de l'inclusion et de l'attention pour tous, afin que chacun trouve sa place et se réalise. Cela suppose notamment d'assurer l'égalité dans l'accès et l'utilisation des ressources numériques du Groupe, y compris pour les personnes en situation de handicap. Schneider Electric s'attache à respecter les différentes normes, directives, meilleures pratiques et lois en matière d'accessibilité à l'échelle mondiale. La Politique d'accessibilité numérique souligne son engagement à cet égard. Elle s'applique à tous les actifs numériques créés, achetés ou utilisés par Schneider Electric, quels que soient la plateforme ou le dispositif sur lesquels ils sont accessibles, et s'applique à tous les employés, sociétés affiliées, contractants et sous-traitants de Schneider Electric impliqués dans le processus de création ou de modification de l'actif numérique.

Elle est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) et cite la loi américaine sur l'égalité des droits des personnes handicapées (Americans with Disabilities Act), la Section 508 de la loi américaine sur la réhabilitation (Rehabilitation Act), la Directive de l'UE sur l'accessibilité des sites Internet, les Normes révisées liées à la Section 508 ainsi que la norme EN 301 549. Cette politique, qui a été approuvée par la Directrice générale Ressources Humaines et par le Directeur général Digital, est gérée par le Bureau mondial de l'accessibilité du Groupe. Le Comité de pilotage de l'inclusion et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ainsi que des experts externes, ont participé à la rédaction et à la validation de cette politique.

Politique mondiale d'aménagement des postes de travail

Le Groupe considère que l'inclusion n'est pas simplement une valeur, mais un impératif stratégique. Schneider Electric s'engage à créer un environnement dans lequel tous les salariés peuvent s'épanouir et donner le meilleur d'eux-mêmes, indépendamment de tout handicap, de toute incapacité ou affection de longue durée. Cette politique définit l'approche de Schneider Electric en matière d'aménagements des postes de travail, garantissant aux personnes ayant des besoins spécifiques des solutions sur mesure pour exercer leurs fonctions avec efficacité et confort.

Les aménagements du poste de travail peuvent être physiques ou non physiques et incluent notamment :

- des aménagements physiques, tels que des technologies et logiciels d'assistance, des équipements ergonomiques (clavier, souris, etc.), un mobilier adapté (chaise, bureau, etc.), des installations et équipements fixes, des infrastructures accessibles ou des formats alternatifs ;
- des ajustements non physiques, tels que l'organisation flexible du travail ou le télétravail (p. ex. politique mondiale Flex@Work de Schneider Electric), des adaptations des fonctions ou des objectifs, un accompagnement par mentorat ou des adaptations de politiques.

Schneider Electric s'engage à garantir que les personnes se déclarant en situation de handicap, d'incapacité ou d'affection de longue durée ne rencontrent aucun obstacle dans leur parcours professionnel. En intégrant ces pratiques dans ses modes de travail, le Groupe renforce son engagement en faveur de l'inclusion et du bien-être.

Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination du Groupe

Schneider Electric fait en sorte que tous les collaborateurs, quels qu'ils soient et où qu'ils vivent dans le monde, se sentent valorisés et en sécurité pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Cela implique que chacun se sente à l'abri de tout type de harcèlement, victimisation ou discrimination. Le fait de ne pas offrir un lieu de travail responsable peut exposer Schneider Electric à une responsabilité envers la personne harcelée/victime de discrimination ou de l'auteur présumé pour ne pas avoir protégé les salariés contre de tels agissements. En outre, le Groupe pourrait être exposé à un risque de réputation. Parmi les avantages offerts par un lieu de travail responsable figurent un environnement de travail positif, la fidélisation des talents, l'amélioration de la réputation du Groupe et la réduction des risques juridiques.

Pour réaliser cette ambition, Schneider Electric applique une politique de « tolérance zéro » à l'égard des comportements inappropriés sur le lieu de travail, un engagement au cœur du programme Éthique et Conformité. Ce programme, supervisé par le Directeur de la Conformité, est dirigé par une équipe de Conformité RH dédiée qui définit et met en œuvre des mesures de prévention des problèmes liés au lieu de travail. Au niveau local, elle est mise en œuvre par les Responsables régionaux de la Conformité sous la supervision de leurs Comités d'Éthique et Conformité régionaux qui définissent la stratégie locale.

En 2018, Schneider Electric a mis en place une Politique de lutte contre le harcèlement, qui fait figure de manuel du collaborateur relatif au traitement et à la prévention des fautes qui violent la dignité des collaborateurs. En 2023, Schneider Electric a déployé une nouvelle Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination qui renforce la tolérance zéro de Schneider Electric à l'égard de tout type de harcèlement et de discrimination sur le lieu de travail et définit des règles et des processus clairs. Le harcèlement peut prendre la forme d'intimidation, de harcèlement sexuel, de harcèlement physique (violence), de discrimination, de harcèlement psychologique, de harcèlement verbal et de harcèlement numérique. On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée de manière injuste en raison de caractéristiques personnelles telles que le handicap, l'âge, l'origine ethnique, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, la situation de famille, etc. Cette politique n'est pas alignée sur des normes internationales, car il n'existe pas de cadre d'ensemble pour la prévention du harcèlement et des discriminations sur le lieu de travail. Elle est supervisée par le Responsable conformité RH du Groupe et approuvée par le Vice-président exécutif, Directeur général Gouvernance et Secrétaire général, et par la Directrice générale Ressources Humaines. Elle renforce également les droits et les responsabilités des employés, notamment en ce qui concerne la lutte contre les représailles. Les rôles du responsable et du HRBP ont été mis en évidence, de même que les mécanismes de signalement possibles.



Pour en savoir plus sur la Politique d'alerte, voir la **section 2.1.1.3, pages 40 à 112**.

2. États de durabilité

Engagement pour l'équité salariale

Les principes de l'égalité, de l'équité, de l'éthique et de la transparence sont pleinement intégrés dans les valeurs du Groupe. Les collaborateurs sont rémunérés de manière équitable pour leurs compétences et contributions grâce aux politiques et processus de rémunération. En outre, Schneider Electric s'engage à respecter une politique globale en matière de rémunération et d'avantages sociaux.

 Pour en savoir plus sur la rémunération et les avantages sociaux, voir la [section 2.3.1.2, page 119](#).

Schneider Electric s'est engagé à garantir une rémunération équitable pour un travail équivalent et supervise l'équité salariale depuis 2015 en utilisant diverses méthodes et stratégies. En 2021, le Groupe s'est engagée en faveur de l'équité salariale dans le cadre de l'initiative SSE #18, avec l'objectif d'y parvenir d'ici fin 2025. Schneider Electric s'est engagé à atteindre et à maintenir un écart de rémunération inférieur à 1 % d'ici 2025 pour les femmes et les hommes, conformément à la méthodologie interne. Une société externe fournit une assurance limitée sur l'équité salariale afin de s'assurer des progrès réalisés d'une année sur l'autre pour combler les écarts en la matière. Le protocole de rapport sur l'équité salariale est accessible aux employés via l'intranet et a été approuvé par la Vice-Présidente Senior Rémunération Globale et Performance.

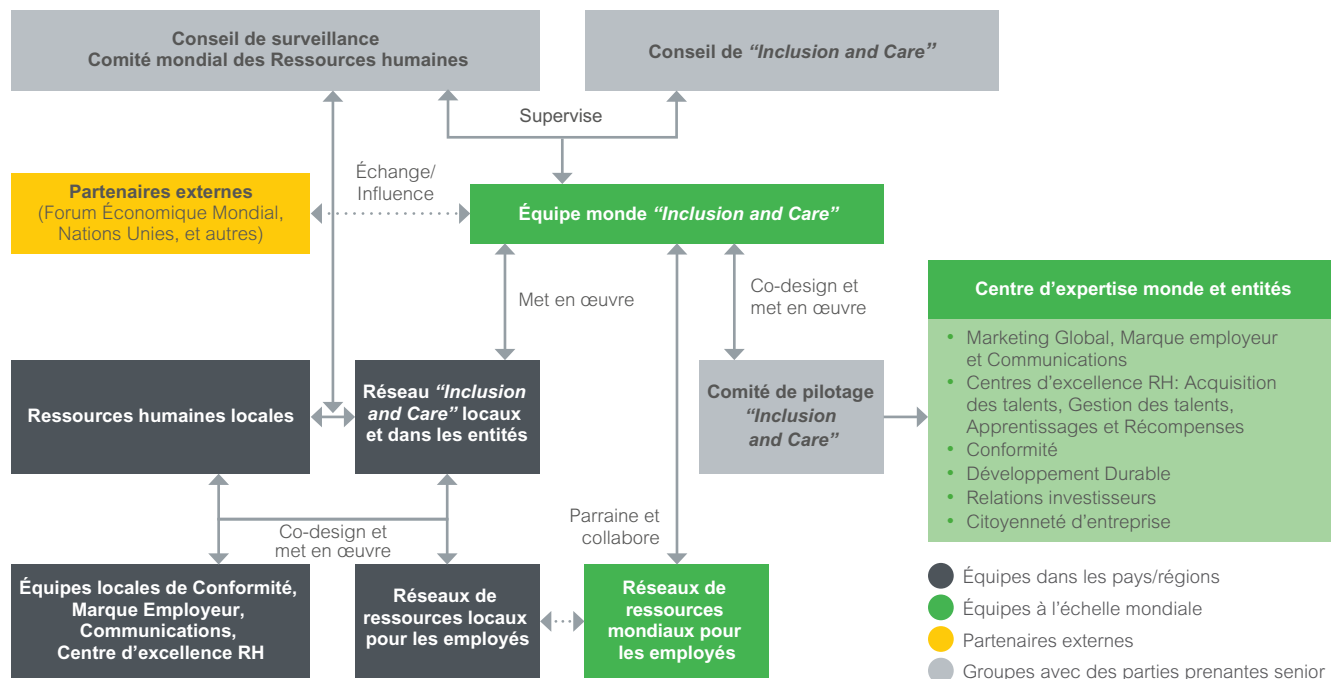
Gouvernance

La mise en œuvre de la stratégie de Schneider Electric pour l'Inclusion et le Bien-être implique plusieurs organismes et parties prenantes différents qui travaillent main dans la main avec l'équipe mondiale.

L'équipe mondiale Inclusion et Bien-être, rattachée à la Vice-Présidente Senior Talents, Inclusion et Culture, qui assure également la fonction de Responsable Diversité, définit la stratégie et est responsable de la transformation de Schneider Electric, en collaboration avec le Comité exécutif du Groupe et le Conseil mondial Inclusion et Bien-être du Groupe. Les progrès et les résultats de l'ambition sont également communiqués au Conseil d'administration de Schneider Electric (Comité Capital humain et Rémunérations, et Comité Gouvernance, Nominations et Développement durable) sur une base annuelle. L'équipe travaille en étroite collaboration avec les Centres d'excellence RH (Attraction des talents, Gestion des talents, Apprentissages et Récompenses), les équipes Développement durable, Conformité et Gestion des risques, Communication collaborateurs, Marketing et Marque employeur, ainsi qu'avec l'écosystème au sens large.

Le Conseil mondial pour l'Inclusion et le Bien-être de Schneider Electric réunit des dirigeants issus de tous les marchés du Groupe, parrainé par le Comité exécutif, qui fait office d'organe de réflexion pour la stratégie mondiale d'inclusion et de bien-être, et agit en tant qu'expert interne et externe dans ce domaine. En 2025, le Conseil pour l'Inclusion et le Bien-être s'est réuni à quatre reprises pour discuter de sujets tels que l'égalité entre les genres et l'équité salariale, la discrimination, le harcèlement et l'accessibilité.

Des partenariats à l'intérieur et en dehors de l'organisation



Les entités Schneider Electric élaborent des plans d'action basés sur la stratégie globale et le feedback des collaborateurs, tout en respectant les réglementations locales et en tenant compte des besoins propres à chaque pays.

Pour soutenir l'orientation locale, des dirigeants, des ambassadeurs et des experts ont été désignés dans plus de 100 pays/zones et entités, afin d'élaborer et de diriger des plans d'action locaux. Ce réseau mondial se réunit tous les deux mois pour échanger sur les progrès et les bonnes pratiques.

Au-delà de cette structure de gouvernance, tous les collaborateurs de Schneider Electric sont tenus responsables au titre des valeurs IMPACT.

Plans d'action

Créer une norme en matière d'inclusion et d'attention

Le Groupe est convaincu qu'il n'y a pas de bien-être sans inclusion, et pas de performance durable sans bien-être. L'inclusion signifie mettre en avant le respect, la confiance et la sécurité psychologique, pour que chaque personne se sente reconnue, écoutée et valorisée. Cette conviction guide la stratégie ambitieuse et différenciatrice de Schneider Electric : l'approche intentionnelle d'inclusion et de bien-être (Inclusion & Care by Design).

Les valeurs fondamentales, le Code de conduite des dirigeants et la Charte de confiance du Groupe garantissent que tous les collaborateurs, les responsables et les dirigeants sont formés et tenus responsables selon une norme d'inclusion et d'attention pour tous. Schneider Electric place la santé, la sécurité et le bien-être au cœur de ses priorités, en tant que fondements de l'excellence des performances. Cela passe par le développement des méthodes de travail agiles (smart working), la simplification des modes de travail pour libérer de l'énergie et promouvoir une culture de l'attention, dans laquelle chacun prend soin de soi et des autres. Lorsque les collaborateurs s'épanouissent, ils donnent le meilleur d'eux-mêmes au travail. #WorkSmartWorkWell. De plus, le Groupe s'engage à représenter la diversité du monde au sein de ses équipes et à garantir l'égalité des chances de réussite et de développement. Le Groupe est convaincu que la transparence conduit à une plus grande confiance et à de meilleurs résultats pour tous. Il s'est engagé à une plus grande transparence des données, des ambitions, des partenariats et des initiatives du Groupe. Pour favoriser la sensibilisation et la compréhension culturelles, ainsi que pour saluer le caractère unique de ses équipes internationales, le Groupe organise des événements, des webinaires, des communications internes et externes, etc. à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, du Mois des fiertés, Journée de la santé mentale, de la Journée internationale de l'homme, de la Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité et de la Journée internationale des personnes handicapées, entre autres.

Programmes d'inclusion et de renforcement du respect

En s'appuyant sur l'étude de la Harvard Business Review qui souligne les opportunités offertes par un environnement de travail dans lequel les employés se sentent inclus et traités avec attention, le Groupe a lancé les actions suivantes :

- **Conversations difficiles** : En 2025, des webinaires ont été organisés à l'échelle régionale et mondiale pour tenir des conversations ouvertes sur différents sujets tels que la performance et la santé mentale, le bien-être financier, le changement climatique, afin de sensibiliser et d'éduquer les collaborateurs du Groupe.
- **Formation en ligne** : ces initiatives sont conçues pour accroître la sensibilisation, la compréhension et le respect des différents environnements, pratiques et points de vue culturels.
 - « Promouvoir une culture d'inclusion et d'attention » est une formation en ligne mondiale obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs du Groupe Schneider Electric. Cette formation a permis aux employés d'explorer ce que signifie créer un environnement inclusif et bienveillant et pourquoi il est important que chacun trouve sa place et se réalise pour contribuer à la réussite de Schneider Electric. Les salariés découvrent des exemples de situations auxquelles ils pourraient être confrontés, et sont informés sur la manière de réagir ou d'obtenir de l'aide pour eux-mêmes ou pour leurs collègues dans le cas d'un comportement inapproprié.
 - En 2025, le programme « Digital Boost », rattaché à l'initiative « Perfectionnement des compétences numériques », qui vise à préparer la main-d'œuvre de Schneider Electric à sa transformation numérique, a été mis à profit pour sensibiliser les employés à l'accessibilité des ressources numériques. Plus de 50 000 salariés ont suivi ce programme pour acquérir de nouvelles compétences en 2025.
 - La formation en ligne sur les Préjugés inconscients est proposée à tous les employés pour les aider à comprendre ce qui constitue un préjugé caché, explorer des étapes claires pour que la prise de décision reste objective, et comment signaler un préjugé lorsqu'il se manifeste, explorer l'importance de construire une culture du respect, apprendre à reconnaître les différentes formes de harcèlement et comprendre les mesures à prendre (en tant que salariés et responsables) lorsqu'ils sont témoins d'une telle conduite.
- **Réseaux-ressources d'employés (ERN)** : Un ERN est un groupe volontaire et dirigé par des salariés, basé sur une identité ou une expérience partagée. Il permet aux employés de se réunir, de partager leurs expériences et de s'apporter un soutien mutuel sur le lieu de travail. Les ERN favorisent l'inclusion et le bien-être dans le cadre de la mission, des valeurs et des objectifs commerciaux du Groupe. En 2025, Schneider Electric a accéléré le déploiement mondial de son Réseau-ressource d'employés « Handicap, accessibilité et personnes alliées » (« Disability, Accessibility and Allies », DAA) dans six pays : France, États-Unis, Canada, Mexique, Chine et Inde, qui ont lancé avec succès leurs comités locaux, et qui représentent désormais collectivement environ 60 % de la main-d'œuvre mondiale de Schneider Electric.

2. États de durabilité

Lutte contre le harcèlement et la discrimination

Pour établir une interprétation et un alignement communs, Schneider Electric a également mis en place une formation obligatoire intitulée « Promouvoir une culture d'inclusion et d'attention ». En outre, en 2024, le Groupe a lancé une formation dédiée à la « prévention et gestion du harcèlement et de la discrimination » pour les partenaires commerciaux et les responsables des ressources humaines, et certaines formations spécifiques ont été déployées conformément aux initiatives locales visant à prévenir le harcèlement sexuel dans des pays spécifiques (p. ex. l'Inde, l'Allemagne, l'Autriche ou encore la Suisse).

Afin d'améliorer la gestion des alertes liées au lieu de travail, le Groupe propose une formation en ligne, mise à jour en 2024, à l'intention de ses enquêteurs internes RH, garantissant ainsi l'impartialité et la cohérence des pratiques. Le nombre d'enquêteurs RH a été augmenté pour renforcer les capacités d'enquête dans toutes les régions. Des ateliers ont également été mis en place dans de nombreuses régions et un programme pilote de médiation a été lancé en France. En 2025, cette approche a évolué vers un programme d'intégration et de formation structuré pour tous les nouveaux enquêteurs RH, comprenant une formation en ligne obligatoire et un atelier d'une demi-journée, suivis de sessions annuelles d'actualisation. Une communauté dédiée aux enquêteurs RH a également été lancée et regroupe plus de 300 enquêteurs RH, proposant des canaux de collaboration régionaux, l'accès à des documents de référence et des ateliers trimestriels. Des activités d'engagement régulières ont été lancées à l'échelle mondiale et locale, avec un suivi mensuel pour garantir la mise en œuvre et la cohérence des approches dans l'ensemble du réseau. En outre, les processus RH ont été renforcés par des mises à jour de la vérification des antécédents prévue par la Politique de sécurité concernant la gestion du personnel, par

l'amélioration des lignes directrices en matière de recrutement en mettant l'accent sur la conformité (y compris en cas de réembauche) et par la rédaction d'un nouveau questionnaire Éthique et Conformité intégré à l'Outil de conduite d'entretien.

En 2025, un plan de communication spécifique a été mis en œuvre sur le thème du lieu de travail responsable, afin de promouvoir la Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination et d'accroître la sensibilisation. Un webinaire en direct, intitulé « Conversation difficile sur le harcèlement sexuel » a été organisé, pour aborder la question du harcèlement sexuel sur le lieu de travail et répondre aux questions des salariés. Plus de 4 000 collaborateurs ont participé à la session. De plus, un protocole de lutte contre le harcèlement sexuel a été mis en place pour guider les collaborateurs sur la conduite à tenir s'ils sont victimes ou témoins de harcèlement sexuel. Cette démarche a été étayée par un nouveau module de formation en ligne et par le lancement d'une vidéo de sensibilisation basée sur un cas réel anonymisé, qui ont favorisé une compréhension concrète et un engagement accru. Par ailleurs, Schneider Electric encourage la culture de la « parole libre » pour permettre aux collaborateurs et aux parties prenantes de signaler toute violation des normes éthiques du Groupe ou toute préoccupation liée au lieu de travail.

Diversité et équité, à tous les niveaux

Schneider Electric s'engage à représenter la diversité du monde au sein de ses équipes et à garantir l'égalité des chances de réussite et de développement. Schneider Electric souhaite à être le reflet du monde actuel, dans toute sa diversité, pour que le Groupe réponde au mieux aux attentes de ses clients. Pour ce faire, le Groupe s'efforce d'offrir l'égalité des chances à tous et prend ses décisions en matière de talents sur la base des compétences et des qualifications requises pour le poste, indépendamment de toute autre caractéristique d'identification.

Stratégie d'équité salariale

Pour étayer ses progrès en matière d'équité salariale, l'entreprise met en œuvre une stratégie globale dédiée afin d'améliorer et de maintenir l'équité salariale tout en empêchant l'apparition de nouveaux écarts salariaux.

Stratégie globale de Schneider Electric

Processus	Éducation et sensibilisation	Outils et analyses	Gouvernance	Influence
-----------	------------------------------	--------------------	-------------	-----------

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'équité salariale, le Groupe suit de près les offres salariales des nouvelles recrues, les ajustements salariaux résultant des promotions des employés et les autres évolutions de carrière des employés. Cette surveillance continue du statut d'équité salariale est rendue possible par le Tableau de bord d'équité salariale et les analyses qui en résultent. En outre, les responsables et les professionnels des ressources humaines sont formés pour prendre chaque décision de rémunération en toute conscience et pour s'assurer que leur processus décisionnel ne comporte pas de biais. Le Groupe prévient l'apparition de nouveaux écarts salariaux grâce au « Simulateur de rémunération équitable » déployé dans les ressources humaines en 2023. Le simulateur donne une visibilité sur le positionnement de l'équité salariale, ce qui permet de prendre de meilleures décisions en matière de rémunération pour les offres de recrutement, les promotions et autres ajustements salariaux. Depuis son lancement, plusieurs améliorations ont été apportées à l'outil pour renforcer encore son efficacité.

Depuis 2018, l'équité salariale est entièrement intégrée dans la réévaluation annuelle des salaires à l'échelle mondiale pour combler les écarts identifiés.

La défense de l'équité salariale est un autre aspect essentiel de la stratégie du Groupe en matière d'équité salariale. Les dirigeants de Schneider Electric plaident en interne et en externe, en faveur d'une rémunération juste et équitable, renforçant ainsi l'engagement du Groupe en la matière.

Processus de gestion des talents justes et équitables

Pour atténuer le risque que les employés n'aient pas les mêmes opportunités de progression et d'avancement en raison d'un manque de justice et d'équité dans les processus des ressources humaines, Schneider Electric s'engage à assurer un accès transparent et équitable aux opportunités de carrière, à la croissance et au développement du plein potentiel, et à un salaire égal pour un travail égal en fonction du coût de la vie.

Les décisions concernant les talents sont fondées sur les compétences, les valeurs, les performances et le potentiel, et le Groupe compte sur chaque dirigeant, lorsqu'il prend une décision d'embauche ou de promotion, pour se montrer juste et équitable afin de contribuer à la réalisation de son objectif global : créer une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée. Afin de contrôler et d'atténuer les préjugés cachés dans ses principaux programmes de ressources humaines, le Groupe a intégré des rappels et des invitations pour les moments importants, notamment les processus de recrutement, d'examen des performances et des salaires.

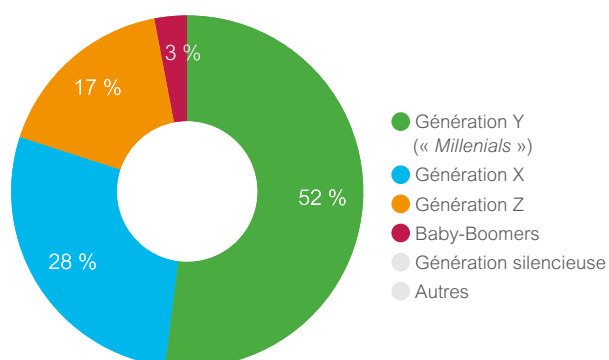


Pour en savoir plus sur la rémunération et les avantages sociaux, voir la [section 2.3.1.2, page 119](#).

Multi-génération

Schneider Electric crée des opportunités pour les futurs talents par le biais de formations au métier, de stages et de son concours mondial annuel d'innovation, Schneider Go Green. Le Groupe favorise l'évolution de carrière de toutes les générations avec des initiatives telles que les « Journées des carrières », l'amélioration des compétences, l'accompagnement et le mentorat mutuel. Schneider Electric s'engage également à accompagner les talents au cours des étapes ultérieures de leur carrière afin de leur offrir un développement qui ait du sens et soit enrichissant, et à reconnaître et exploiter leur expertise et leur expérience uniques en vue de renforcer l'apprentissage et l'innovation entre les générations.

Diversité générationnelle⁽¹⁾



Origine, ethnicité et nationalité

Le Groupe croit en un monde multilocal avec des solutions adaptées aux spécificités locales, qui reposent sur des équipes à travers le monde, afin de répondre au mieux aux besoins de ses clients en matière de personnalisation, de qualité et de rapidité. Schneider Electric souhaite que chacun ait les mêmes chances de réussir, indépendamment de son origine, sa nationalité, son ethnicité, son lieu de résidence ou son contexte culturel. Le modèle multi-pôle du Groupe est essentiel pour atteindre cet objectif. Il vise à attirer et à développer des talents locaux pour des rôles mondiaux et locaux, et à s'assurer que le leadership reflète le contexte présent sur les marchés locaux. L'opportunité pour Schneider Electric d'être la « plus locale des sociétés internationales », avec une présence multipôle équilibrée permettant la proximité avec les clients, l'innovation, la vitesse et la collaboration, représente un facteur clé de différenciation pour la réussite à long terme du Groupe.

- 92 % des Présidents de pays sont d'origine locale ou régionale.
- 54 % des employés se trouvent dans les économies nouvelles ; 31 % dans les équipes de dirigeants.
- 183 nationalités sont représentées dans l'effectif mondial du Groupe, présent dans 102 pays.

Inclusion et accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Schneider Electric s'engage à promouvoir et à inclure les personnes en situation de handicap dans l'ensemble de ses activités à travers le monde. Le Groupe a établi en mars 2022 le Bureau mondial de l'inclusion et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, qui répond aux besoins des personnes en situation de handicap par le biais d'une stratégie « Inclusion & Care by Design » pour les personnes en situation de handicap. Cette démarche s'appuie sur une campagne mondiale de sensibilisation et d'éducation sur le groupe minoritaire le plus important au monde, qui compte 1,3 milliard de personnes.

Le Groupe travaille sur toutes les formes de handicap : visible, invisible, permanent et temporaire. Il s'agit notamment de la motricité physique ou de la santé physique, des diversités sensorielles, cognitives et neurologiques, et des diversités psychologiques, émotionnelles ou comportementales.

L'approche du Groupe d'une accessibilité « by design » crée une inclusion holistique des personnes en situation de handicap qui s'articule autour de quatre piliers :

- Privilégier le client : conception de produits, logiciels et UI/UX accessibles.
- Personnes, processus et outils : accessibilité intégrée dans tous les processus (recrutement, achat), plateformes et outils.
- Marque et communication : pour tous les événements et communications, internes et externes, numériques, physiques et virtuels.
- Lieu de travail physique : bâtiments et lieux de travail accessibles en appliquant les principes de conception universelle, la législation locale, les Normes immobilières mondiales de Schneider Electric et les Normes internationales en matière d'accessibilité.

La gouvernance du Bureau de l'inclusion et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap est assurée par deux sponsors exécutifs, la Directrice générale Ressources Humaines et le Directeur général Digital, et par un Comité de pilotage composé de six dirigeants couvrant tous les aspects des piliers du Groupe mentionnés ci-dessus.

La sensibilisation et l'éducation à l'inclusion, et l'accessibilité des personnes en situation de handicap sont des éléments clés pour changer la donne. Schneider Electric a lancé deux campagnes mondiales en 2025 : La Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité, en mai, et la Journée internationale des personnes handicapées des Nations unies, en décembre.

En 2025, pour garantir l'égalité des chances, l'équité et une expérience similaire pour tous et pour atténuer les risques liés aux préjugés, dans le cadre de l'enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs, Schneider Electric a mené une campagne d'auto-identification, ou « Self-ID ». En l'absence de données d'auto-identification, Schneider Electric doit faire des hypothèses sur la population de ses employés et les processus de gestion des talents, ce qui limite les efforts de représentation en faveur de la mixité de genre. La campagne d'auto-identification a été menée en 2025 au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Parmi les 37 294 répondants, 13 % des collaborateurs se sont auto-identifiés comme vivant avec un handicap, tandis que 17 % ont préféré ne pas répondre.

L'approche de Schneider Electric repose sur le modèle social du handicap, qui considère que celui-ci résulte non de la condition biologique de la personne, mais des obstacles physiques, comportementaux, systémiques ou technologiques créés par la société. Ces obstacles limitent la pleine participation. Plutôt que de se concentrer sur « l'adaptation » de la personne, le Groupe met l'accent sur la suppression des obstacles pour permettre à chaque employé de s'impliquer pleinement et de donner le meilleur de lui-même.

(1) Pourcentage arrondi à l'unité ; la génération silencieuse représente 0,1 % ; ce diagramme circulaire n'entre pas dans le champ d'application des états de durabilité (CSRD) et exclut les données relatives aux États-Unis et au Canada.

2. États de durabilité

En d'autres termes, Schneider Electric ne se base pas uniquement sur les définitions juridiques du handicap, et choisit d'adopter une attitude proactive et inclusive : si une personne est confrontée à des difficultés sur son lieu de travail en raison d'une pathologie ou d'une situation donnée, le Groupe examine les aménagements qui peuvent être apportés pour lui venir en aide. Dans certains cas, ces aménagements peuvent aller au-delà des exigences locales de conformité, témoignant de l'engagement du Groupe à créer un environnement de travail véritablement inclusif et bienveillant pour tous.

En tout état de cause, Schneider Electric France continue de montrer la voie en matière d'inclusion et d'accessibilité en dépassant le quota obligatoire de 6 % (déjà 6,10 % en 2024) et en investissant dans des initiatives de grande ampleur. Celles-ci comprennent des programmes de sensibilisation et d'éducation pour tous les salariés, des postes de travail accessibles pour accompagner les collaborateurs en situation de handicap, des partenariats pour favoriser le recrutement inclusif et l'externalisation auprès d'entreprises employant des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, Schneider Electric Arabie Saoudite a obtenu la certification officielle de « Lieu de travail inclusif pour les personnes en situation de handicap » décernée par le ministère des Ressources humaines et du Développement social, renforçant ainsi l'engagement du Groupe à créer des opportunités équitables.

Inclusion LGBT+

Schneider Electric reconnaît les membres de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBT+). Le Groupe vise à sensibiliser et à soutenir la communauté LGBT+ et souhaite que ses collaborateurs soient des alliés, jouant un rôle décisif dans la création d'une communauté ouverte et sûre, où les personnes se sentent libres d'être authentiques au travail. Bien que les entités de Schneider Electric soient tenues de s'aligner sur la stratégie du Groupe telle que décrite dans la politique Diversité et Inclusion, les pays ont la flexibilité d'adapter cette politique au niveau national en fonction du droit interne, des pratiques de marché, de la valeur perçue pour les employés et d'exigences opérationnelles spécifiques.

Schneider Electric s'est engagé à respecter les normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises du programme Libres et égaux des Nations unies pour la lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, en défendant l'égalité des droits et l'égalité de traitement pour les personnes LGBT+ partout dans le monde. Dans le monde entier, Schneider Electric a également fait des déclarations publiques de soutien à l'avancement de l'inclusion LGBT+. Par l'adoption de ces normes, le Groupe s'engage à respecter et à défendre les droits humains des travailleurs, des clients et des membres de la communauté LGBT+ à soutenir ses collaborateurs LGBT+, à favoriser l'inclusion sur le lieu de travail et à prévenir la discrimination, y compris sur le lieu de travail, à l'encontre des personnes LGBT+.

En 2025, dans le cadre de l'enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs, Schneider Electric a mené une campagne d'auto-identification au Canada, en Chine et au Mexique, pour mieux appréhender les données démographiques des employés. Parmi les 52 788 répondants, 7 % des employés se sont auto-identifiés comme des membres de la communauté LGBT+, tandis que 18 % ont préféré ne pas répondre.

Partenariats stratégiques mondiaux

- Forum sur l'égalité des générations des Nations unies : cette plateforme mondiale réunit des représentants d'entreprises, d'États, d'organismes des Nations unies et de la société civile pour promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le monde entier.
- Les Principes d'autonomisation des femmes (WEP) des Nations unies. Schneider Electric est devenu le premier Groupe multinational à atteindre un engagement de 100 % envers les WEP au sein de son équipe mondiale de dirigeants.
- Global Parity Alliance du Forum économique mondial : cette communauté intersectorielle partage les meilleures pratiques et recherches en matière de diversité et d'inclusion pour améliorer les résultats de parité. Schneider Electric a soutenu les « Good Work Standards » (lieu de travail sain, résilient et équitable).
- Valuable 500 (V500) : cette coalition de 500 entreprises fait progresser l'inclusion liée au handicap ; établissant des rapports sur la représentation, les objectifs, la formation, les ERN et l'accessibilité numérique.
- Business Disability Forum : ce réseau améliore les expériences des employés et clients en situation de handicap et œuvre au co-développement d'un outil mondial d'évaluation de l'inclusion.
- Disability : IN, une ressource à but non lucratif de premier plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les entreprises du monde entier.

Objectifs et indicateurs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSI #8	Accroître la diversité de genres, de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)
2026-2030	Sustainability Impact 2030 : Inclusion pour toutes et tous	40 % de femmes au sein du leadership

L'ambition de mixité de genre⁽²⁾

Schneider Electric a entamé il y a plus de 15 ans son parcours pour devenir une organisation qui prône la mixité de genre et a identifié l'augmentation de la représentation des femmes dans ses effectifs et son leadership comme priorité stratégique pour l'entreprise. Pour soutenir cet objectif, le Groupe a déclaré son ambition d'augmenter la représentation des femmes dans l'ensemble de la main-d'œuvre globale, et cherche à impliquer tous les genres dans cette démarche.

En 2021, Schneider Electric a renouvelé son engagement en faveur de la mixité avec le SSI #8 visant à accroître la diversité des genres (50 % de femmes à l'embauche, 40 % parmi les managers juniors et intermédiaires, et 30 % dans les équipes de direction d'ici 2025*).



Pour en savoir plus sur la méthodologie des SSI, voir la section 4.1.1, pages 245 à 250.

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

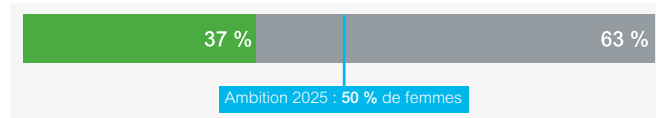
(2) À partir de 2025, les objectifs de diversité ne sont connectés à aucun mécanisme d'incitation et ne s'appliquent pas dans les pays interdisant l'établissement de tels objectifs. La cible a été redéfinie en conséquence. Cet indicateur d'équilibre de la mixité de genre constitue une ambition mondiale. Il ne s'applique pas aux territoires qui interdisent une telle ambition. La politique de Schneider Electric vise à sélectionner, pour chaque poste, le meilleur candidat sur la base des compétences, de l'expérience et du potentiel, (indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine, du handicap, de l'apparence, etc.).

En 2021, le niveau de référence était de 41/23/24, soit 41 % de femmes à l'embauche, 23 % parmi les responsables juniors et intermédiaires, et 24 % des cadres supérieurs. En 2025, les femmes représentaient 37 % de toutes les nouvelles recrues, 32 % des responsables junior et intermédiaires et 32 % des cadres supérieurs. Le tableau de répartition par sexe présente les chiffres pour le SSI #8, ainsi que d'autres éléments.

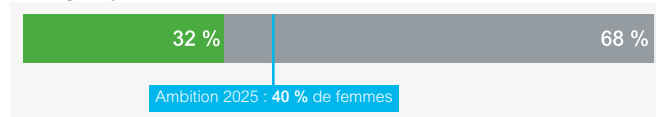
Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la représentation des femmes, en particulier au niveau du Conseil d'administration et du Comité exécutif, le Groupe reconnaît qu'il y a encore du travail à faire à tous les niveaux de l'organisation.

Répartition par sexe

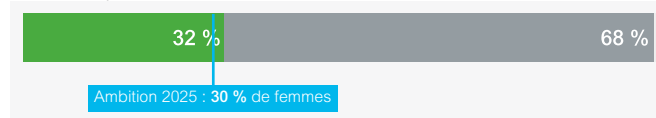
Total des nouvelles embauches⁽¹⁾



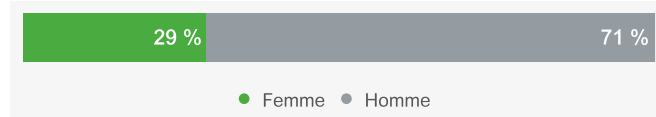
Managers juniors⁽²⁾



Leadership⁽³⁾



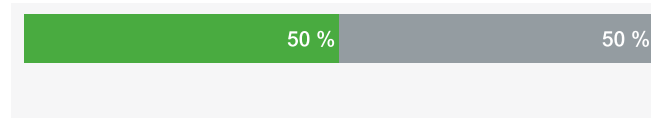
Managers



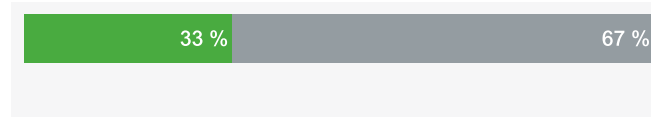
À l'issue du cycle 2025, le Groupe s'est fixé une nouvelle ambition pour 2026-2030 : atteindre 40 % de femmes au sein du leadership

Cet indicateur d'équilibre de la mixité de genre constitue une ambition mondiale. Il n'est lié à aucun mécanisme d'incitation et ne s'applique pas aux territoires qui interdisent une telle ambition. La politique de Schneider Electric vise à sélectionner, pour chaque poste, le meilleur candidat sur la base des compétences, de l'expérience et du potentiel, (indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine, du handicap, de l'apparence, etc.).

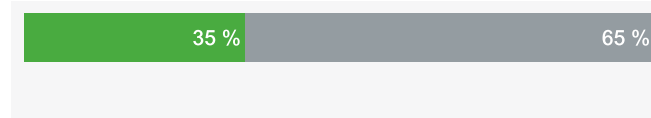
Conseil d'administration



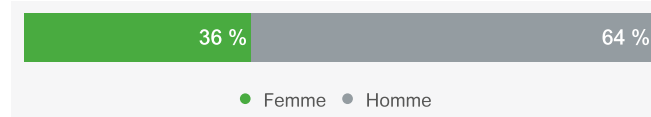
Comité exécutif



Effectif total



Non-managers



(1) Nombre total des nouvelles embauches en 2025. (SSI #8)

(2) Les managers juniors et intermédiaires sont les managers dont les subordonnés directs sont des contributeurs individuels uniquement. (SSI #8)

(3) Le leadership correspond aux Vice-présidents et niveaux supérieurs, en excluant les N-1 du Directeur général (SSI #8)

Répartition par sexe en termes d'effectif

Nombre de dirigeants (effectif) par sexe	2025	2024
Féminin	422	405
Masculin	972	946
Autres	—	—
Non déclaré	—	—
EFFECTIF TOTAL	1 394	1 351

Répartition par sexe en pourcentage

Nombre de dirigeants (pourcentage) par sexe	2025	2024
Féminin	30 %	30 %
Masculin	70 %	70 %
Autres	0 %	0 %
Non déclaré	0 %	0 %
EFFECTIF TOTAL	100 %	100 %

Les deux tableaux indiquent la répartition des genres parmi les employés (en nombre et en pourcentage) au niveau de la Direction générale de Schneider Electric. Les employés occupant un poste de Vice-Président ou plus, à l'exception des personnes rattachées directement au CEO du Groupe, sont considérés comme des leaders.

Les stagiaires, alternants et apprentis ainsi que les VIE sont exclus du reporting en 2025. Les tableaux afficheront certains écarts par rapport au SSI #8 en raison des différences de périmètre mentionnées ci-dessus.

2. États de durabilité

Statistiques anti-harcèlement et anti-discrimination

Chez Schneider Electric, les parties prenantes peuvent signaler tout manquement à la Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination en contactant un référent du Groupe et/ou en utilisant l'outil d'alerte interne Trust Line de Schneider Electric.

Dans le cadre de la culture de la « parole libre » et de la politique de lancement d'alerte, les collaborateurs de Schneider Electric ont la responsabilité de signaler des comportements potentiels non conformes à l'éthique. Pour signaler une violation potentielle des lois et des réglementations et/ou de la Charte de confiance du Groupe ainsi que de ses politiques internes, les lanceurs d'alerte peuvent utiliser tous les canaux existants en ce sens.

Chez Schneider Electric, les parties prenantes internes peuvent remonter leurs inquiétudes soit en contactant l'une des personnes pertinentes au sein du Groupe (leur responsable, ou référent RH, juriste ou responsable de la conformité), et/ou en utilisant la Trust Line, qui est l'outil interne de lancement d'alerte. Tous les recours existants devraient être reliés à la Trust Line, qui permet de consolider toutes les informations reçues. De manière générale, la gestion des dossiers est assurée par l'équipe Éthique et Conformité.

Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits humains	2025	2024
Nombre d'incidents de discrimination – cas déclarés	1 500	1 122
Nombre d'incidents de discrimination – cas validés	893	683
Nombre d'incidents de discrimination – cas fondés	392	233
Nombre de plaintes – cas déclarés	2 869	2 319
Nombre de plaintes – cas validés	1 707	1 371
Nombre de plaintes – cas fondés	734	N/A
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux	0	0
Montant des amendes et des pénalités et dommages et intérêts liés à des incidents mentionnés ci-dessus	210 k€	280 k€
Nombre d'incidents graves relatifs aux droits humains	0	N/A
Dont cas de non-respect des Principes directeurs des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE	0	N/A
Montant des amendes et des pénalités et dommages et intérêts liés à des incidents mentionnés ci-dessus	0 €	N/A

Aucune plainte envers Schneider Electric n'a été déposée auprès des points de contact nationaux en 2025. En ce qui concerne spécifiquement les cas rapportés de discrimination, de harcèlement moral et de harcèlement sexuel, le Groupe a reçu 1 500 signalements de violations potentielles. Sur tous ces signalements, 893 ont été considérés valides. Par ailleurs, parmi les cas de discrimination, de harcèlement moral et de harcèlement sexuel clôturés en 2025, 392 ont été confirmés à la suite d'enquêtes, pour lesquelles des actions appropriées ont été mises en place. Tous ces éléments sont analysés et évalués par l'équipe Éthique et Conformité afin de garantir l'amélioration globale des situations signalées et un traitement équitable de tous les collaborateurs de Schneider Electric.

⊕ Pour en savoir plus sur la Politique d'alerte, voir la section 2.1.1.3, pages 40 à 44.

À la fin de l'année 2025, le Groupe Schneider Electric a reçu des amendes et des pénalités et a dû régler des dommages et intérêts pour des incidents liés à des comportements discriminatoires pour un montant total de 210 k€. Ces incidents incluent entre autres des plaintes pour harcèlement moral et harcèlement sexuel ainsi que des plaintes classées sans suite.

⊕ Pour plus d'informations sur la méthodologie et les résultats du SSE #18, veuillez vous reporter à la section 2.5.1 Méthodologies CSRD.

⊕ Pour plus d'informations sur méthodologie et les résultats concernant le ratio de rémunération, veuillez vous référer à la section 2.5.1 Méthodologies CSRD.

Indicateurs de rémunération

Indicateurs de rémunération	2025	2024
Écart salarial entre les genres – Non ajusté	20,2 %	22,1 %
Écart salarial entre les genres – Ajusté	2,5 %	2,0 %
Ratio de rémunération	111	95

Écart de rémunération entre les genres

L'écart de rémunération non ajusté entre les femmes et les hommes montre la différence de niveau de rémunération moyen entre les salariées et les salariés à l'échelle mondiale, sans tenir compte de leur pays d'exercice, de leur niveau (grade), de la structure salariale, du poste occupé ou d'autres facteurs. Le résultat est influencé par la parité de pouvoir d'achat selon les pays, par les différences de niveaux de rémunération entre les métiers en fonction des responsabilités exercées par les collaborateurs dans chaque zone géographique. Les variations entre les deux années s'expliquent par des améliorations dans la méthodologie de calcul et par des changements dans la répartition des effectifs du Groupe.

L'analyse de l'écart de rémunération pour des postes présentant des niveaux de responsabilité comparables a également été réalisée pour calculer l'écart salarial ajusté. Les données ont été ventilées par pays et par niveau (grade) afin de permettre une comparaison plus précise des niveaux de rémunération moyens entre les femmes et les hommes : chaque groupe (pays et niveau) s'est vu attribuer une pondération spécifique en fonction des effectifs, et les résultats ont été agrégés en un chiffre global sous la forme d'une moyenne pondérée.

0,04 % de la population n'a pas été prise en compte dans les calculs ci-dessus, leur genre étant différent de féminin ou masculin.

Ratio de rémunération

Le ratio de la rémunération annuelle totale mesure le rapport entre la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane des salariés.

La légère variation du ratio annuel de rémunération totale entre 2024 (95) et 2025 (111) résulte d'une transition au sein de l'équipe dirigeante intervenue fin 2024. En raison de ce changement, la rémunération du poste le mieux rémunéré reflétait, de janvier à octobre 2024, la rémunération liée à une première fonction, puis, de novembre à décembre, celle d'une autre fonction, plus élevée en termes de rémunération. En 2025, en revanche, la rémunération sur l'ensemble de l'année correspondait au poste le mieux rémunéré, ce qui explique l'évolution du ratio d'une année sur l'autre.

2.3.1.5 Formation et développement des compétences

Impacts, risques et opportunités

Formation et développement des compétences

Impact positif

Amélioration de l'employabilité

Dans le contexte actuel, la capacité d'attirer, de développer et de retenir les talents est primordiale pour assurer le succès durable des entreprises. Schneider Electric s'est engagé dans une stratégie solide en matière de main-d'œuvre et de talents, intégrant le développement, le recrutement et les partenariats externes, afin d'optimiser sa préparation aux enjeux futurs et créer une culture qui soutient des carrières durables pour tous ses salariés. En parallèle, les programmes d'apprentissage continu et d'acquisition de compétences améliorent l'employabilité des collaborateurs, leur permettant de s'épanouir, de s'adapter et de relever les défis commerciaux de demain.

Le risque d'incapacité à attirer, développer et retenir les meilleurs talents sur le marché, en particulier pour des compétences essentielles, aurait un impact dans les domaines suivants :

- coût du recrutement et de l'intégration ;
- lacunes dans les compétences essentielles pour stimuler la croissance et l'innovation, et rester en tête de la concurrence ;
- vivier de succession pour les postes critiques d'experts et de leadership ; et
- marque employeur de Schneider Electric.

Politiques

Programmes

Les politiques et programmes phares du Groupe comprennent :

- Un système robuste de gestion des talents permettant d'examiner chaque année les plans de développement de tous les employés, d'identifier les talents clés tels que les experts et les talents à haut potentiel, de préparer les successions et les développements clés par le biais de revues locales et mondiales des talents, et de sélectionner les talents dans les Comités du personnel (y compris pour les postes de direction).
- Une approche annuelle de gestion de la performance et de l'évolution de carrière, avec des gratifications et des possibilités d'évolution justes, transparentes et compétitives, soutenue par des conversations professionnelles régulières et significatives.
- Un écosystème numérique alimenté par l'intelligence artificielle (IA), le Schneider Career Hub, pour assurer l'accès des salariés aux opportunités de développement, notamment la mobilité interne, les projets et le mentorat, en plaçant les compétences au cœur du dispositif. Il clarifie les parcours de carrière et accompagne le développement des compétences pour construire des capacités tournées vers l'avenir.

- Une politique de gestion des carrières (Career Moves Policy) actualisée, qui définit des normes et une gouvernance claires en matière de mobilité interne, renforce la transparence des critères clés et des lignes directrices décisionnelles, érige les compétences en facteur principal et accroît l'autonomie des collaborateurs dans leur évolution professionnelle.
- Des programmes de développement et formation destinés aux collaborateurs à différents stades de leur carrière professionnelle et à des segments de talents spécifiques (p. ex. numérique, IA, logiciel, services, électronique, vente, R&D, chaîne d'approvisionnement, développement durable), en mettant l'accent sur les compétences numériques et relationnelles, l'excellence commerciale, le leadership, et l'expertise technique et fonctionnelle.
- Une politique mondiale de flexibilité au travail (Flexibility@Work) et une présence multipôle équilibrée permettant à ses collaborateurs d'avoir plus de flexibilité, et de gérer leur vie personnelle et professionnelle de la manière qui leur convient le mieux.
- Une stratégie robuste d'attraction des talents pour acquérir les compétences clés. Elle repose sur le développement de viviers de talents, la modernisation de l'écosystème de recrutement, l'utilisation d'un recrutement basé sur les données et propose une expérience candidat personnalisée.

Ces politiques et programmes clés garantissent l'investissement dans l'attraction, le perfectionnement des compétences et le développement des talents à tous les niveaux, créant ainsi des opportunités équitables, et un environnement propice à l'apprentissage et à la croissance des collaborateurs, tout en leur donnant les moyens de prendre en main leur carrière. Dans cet esprit, Schneider Electric décline cet engagement dans deux de ses six objectifs de développement durable à long terme : créer des opportunités équitables et mobiliser toutes les générations. Ces objectifs sont également formalisés dans sa Charte de confiance (le Code de conduite de Schneider Electric), au chapitre « Des équipes de confiance ».

Gouvernance

Le Comité exécutif discute régulièrement de la santé globale de la main-d'œuvre mondiale, du vivier de leaders et de la solidité de la relève pour les postes de direction, notamment lors du comité du personnel mensuel tenu dans le cadre du Comité exécutif, et à l'occasion de la revue de fin d'année des talents mondiaux avec le Directeur général et la Directrice générale Ressources Humaines. Par ailleurs, le Comité exécutif se réunit régulièrement pour prendre des décisions critiques en matière de sélection et de succession, et passer en revue les stratégies spécifiques d'attraction et de développement des talents, comme les experts, les talents numériques et les meilleurs talents mondiaux potentiels. Ce processus repose sur des systèmes d'information et d'analyse des ressources humaines intégrés qui fournissent des données et des analyses dans les domaines de la planification des effectifs et de la gestion des talents. En outre, les comités du personnel régionaux, métiers et fonctionnels se réunissent régulièrement pour examiner les talents relevant de leur périmètre.

Plans d'action

Schneider Electric est convaincu que tous les collaborateurs sont des talents et méritent l'égalité des chances. Le Groupe leur donne les moyens de réaliser leur potentiel, en développant de nouvelles compétences et en construisant des carrières pour aujourd'hui et pour demain, grâce à son modèle d'organisation multipôle. La mise en place d'une marque employeur forte, qui représente la promesse faite aux employés actuels et futurs, est communiquée dans la Proposition de valeur pour les collaborateurs « Impact starts with us », motivée et ancrée par un objectif significatif. En outre, le Groupe investit dans l'apprentissage et le développement de son écosystème élargi, y compris les universités et les écoles, les partenaires, les clients et la communauté au sens large.

2. États de durabilité

Le Groupe a défini une double approche du développement des talents, afin de former la main-d'œuvre de demain, pour tous les collaborateurs ainsi que pour des groupes cibles particuliers. La plupart des activités sont guidées par un calendrier annuel RH, qui est adopté à l'échelle mondiale pour garantir que tous les collaborateurs ont accès au développement.

- Pour tous les collaborateurs, le Groupe s'assure que des outils et des processus sont en place pour définir des objectifs de performance et de développement individuels, pour accéder à des opportunités d'apprentissage et de développement pour leur poste actuel ainsi que pour se préparer à diverses perspectives professionnelles mondiales. La Curiosité et la Maîtrise sont deux valeurs d'IMPACT de Schneider Electric qui créent un climat incitant les collaborateurs à accepter de nouveaux défis, à adopter la culture consistant à Apprendre tous les jours, et à développer de manière proactive leur expertise par l'acquisition de nouvelles compétences pour eux-mêmes, pour leurs équipes et pour leurs communautés.
- Dans l'enquête OneVoice menée auprès des collaborateurs, 80 % d'entre eux se sont dits favorables à la possibilité de renouveler leurs compétences grâce à des opportunités d'apprentissage et de développement.
- Pour les groupes de talents particuliers, il existe des programmes ciblés sur l'acquisition et le développement des compétences visant à appuyer les transformations commerciales, numériques, de leadership de Schneider Electric et à équiper ses ouvriers pour la chaîne d'approvisionnement de demain. L'accent est mis sur les talents à haut potentiel, les experts, ainsi que sur les collaborateurs à différentes étapes de leur évolution professionnelle, y compris les talents en début de carrière et ceux à un stade ultérieur de leur parcours professionnel. Un processus annuel de suivi des talents est appliqué à l'ensemble du Groupe pour assurer l'identification, la reconnaissance et l'accompagnement des talents clés, y compris les talents à haut potentiel, techniques et numériques, dans le cadre de parcours et d'actions de développement ciblés.

Schneider Electric met également l'accent sur le rôle et la responsabilité de ses dirigeants et responsables du personnel, en tant qu'architectes de la performance et de la culture de l'entreprise. Leur rôle est essentiel pour permettre à l'entreprise de franchir un nouveau cap.

L'enquête Culture et leadership 2021 menée auprès d'environ 2 000 dirigeants de Schneider Electric a validé les progrès constants réalisés depuis 2017. Les principaux atouts du Groupe sont l'éthique et l'intégrité, le sentiment d'avoir un but et l'orientation client, ainsi que l'état d'esprit positif et l'envie de se dépasser. L'évolution du Leadership Driver Score dans les résultats de OneVoice montre une forte augmentation de 14 points, passant de 61 % en 2012 à 75 % en 2025.

Pour Schneider Electric, le leadership ne consiste pas seulement à orienter la stratégie de l'entreprise ; il consiste aussi à façonner la culture qui porte sa réussite collective et sa transformation culturelle. Il est essentiel que les dirigeants incarnent le Code de conduite IMPACT à l'intention des dirigeants (IMPACT Leader Code) de Schneider Electric, qui repose sur trois engagements : inventer le futur, mener à bien notre mission collectivement et construire des équipes soudées.

Schneider Electric sait que les dirigeants ne réussissent jamais seuls, et que la croissance naît toujours d'un effort collectif. L'un des moyens les plus efficaces d'aider les dirigeants à s'approprier et à agir selon les engagements de l'IMPACT Leader Code est de leur fournir des retours d'information constructifs et réguliers, favorisant de manière continue leur développement, leur évolution professionnelle et leur montée en compétences, parce que les grands dirigeants obtiennent le meilleur de leurs équipes, et que cette relation fonctionne dans les deux sens.

Par conséquent, en 2025, la campagne de feedback ascendant « Upward Feedback » a été conçue autour des engagements de l'IMPACT Leader Code et lancée exclusivement pour les Vice-présidents, Vice-présidents seniors et autres Directeurs généraux, fixant le cap de leur développement professionnel. En 2025, plus de 800 dirigeants (78 %) ont accepté de participer à cette campagne.

Ce feedback ascendant permet aux dirigeants éligibles de recueillir des commentaires confidentiels et consolidés de leurs subordonnés directs et fonctionnels/par projets via un court questionnaire basé sur l'IMPACT Leader Code. Le rapport qui en découle offre une vision d'ensemble sur leurs points forts, leurs axes de développement, leur potentiel inexploité et leurs opportunités de progrès.

Attirer les talents pour former la main-d'œuvre de demain

En 2025, l'entreprise s'est concentrée sur quatre domaines clés pour renforcer sa capacité à attirer les bonnes compétences sur le marché :

- **Constituer des viviers de talents** : la stratégie « Brand to Hire » de Schneider Electric constitue des viviers de talents solides en reliant l'attraction précoce aux résultats de recrutement. Grâce à sa plateforme de gestion des relations avec les candidats, l'entreprise accompagne les candidats et maintient l'engagement tout au long de leur parcours professionnel, garantissant l'accès aux meilleurs talents et aux compétences critiques en droite ligne avec les priorités de l'entreprise.
- **Modernisation de l'écosystème d'acquisition de talents** : une approche numérique modernisée simplifie l'expérience candidat, offrant des opportunités ouvertes et personnalisées au rythme de chacun, garantissant équité et accessibilité pour tous les candidats.
- **Exploitation des données pour attirer les meilleurs talents** : en appliquant des pratiques standardisées de veille sur les talents (Talent Intelligence), Schneider Electric utilise les données et les informations externes pour prendre des décisions proactives sur l'attraction des compétences critiques, accélérant ainsi les recrutements, améliorant la qualité des talents et maintenant sa compétitivité sur les marchés clés.
- **Personnalisation de l'expérience du candidat** : Schneider Electric offre une communication personnalisée et rapide tout au long du parcours du candidat, renforçant ainsi sa marque employeur et augmentant les taux d'acceptation des offres. Cet engagement a permis à l'entreprise de remporter le prestigieux Prix de la meilleure expérience du candidat (CandE) dans toutes les régions.

Dans le cadre du SSI #10, l'ambition de Schneider Electric est de doubler en cinq ans le vivier de la « nouvelle génération » en début de carrière. Pour y parvenir, Schneider Electric s'appuie sur sa stratégie « Brand to Hire », en remplaçant les approches traditionnelles par de nouvelles approches plus numériques, sans frontières et autonomes, afin de promouvoir l'équité et attirer tous ceux qui s'intéressent à Schneider Electric et au développement durable.

Dans cet objectif, la stratégie universitaire mise à jour du Groupe permettra de trouver le juste équilibre entre les programmes mondiaux, les partenariats universitaires stratégiques et les initiatives spécifiques à chaque pays.

Initiatives clés en 2025 :

- Concours Go Green : participation de 11 500 étudiants et collecte de 1 000 idées centrées sur le développement durable, en partenariat avec les programmes Accès à l'énergie.
- Programmes destinés aux jeunes actifs : programmes pour jeunes diplômés, stages, apprentissages et activités de coopération, avec des parcours de formation structurés.
- Engagement auprès des universités et des écoles techniques.
- Engagement sur les campus : approche hybride associant salons virtuels, webinaires, journées portes ouvertes et mentorat ; partenariats étendus avec les écoles techniques et de commerce pour constituer des viviers de talents techniques.

Créer un impact ambitieux ensemble

L'approche de Schneider Electric concernant la gestion des performances est ancrée dans la proposition de valeur aux collaborateurs du Groupe, « Impact starts with us », et dans les valeurs d'IMPACT, qui sont le socle de la culture de croissance de Schneider Electric.

La pierre angulaire de cette culture est la conviction que chaque collaborateur peut être un créateur d'impact. Nos objectifs se traduisent en actions réelles sous la forme d'échanges approfondis et de processus de feedback, d'accompagnement et de reconnaissance. Cet impact n'est pas uniquement mesuré par l'activité, mais aussi selon les résultats qui bénéficient aux clients, à l'entreprise ou à l'équipe.

L'impact global des collaborateurs est évalué en tenant compte des trois dimensions suivantes :

- Conduites individuelles conformes à nos valeurs d'IMPACT
- Réalisations individuelles
- Contributions à la réussite des autres

Les collaborateurs de Schneider Electric sont encouragés à rechercher, donner et recevoir du feedback, ce qui leur permet de s'approprier la conduite de leur impact individuel. Les responsables sont incités à avoir des conversations informelles et constructives tout au long de l'année, en offrant un accompagnement et en tenant compte des retours lors du réexamen des objectifs et des priorités. Les responsables définissent des objectifs d'équipe alignés sur la priorité collective de l'équipe, pour que les collaborateurs gagnent au sein de l'équipe et réussissent ensemble. En 2025, 99.09% des collaborateurs éligibles⁽¹⁾ ont réalisé un examen de performances et du développement.

Permettre des carrières durables

Le Groupe reconnaît que ses collaborateurs représentent son plus grand avantage concurrentiel et qu'il est essentiel de leur fournir les compétences adéquates pour être le leader du secteur des technologies de l'énergie et pour accélérer l'innovation et les performances. Le Groupe encourage les collaborateurs à construire une carrière durable en forme de T en trouvant l'équilibre entre une expertise approfondie dans différents domaines et l'élargissement de leurs compétences grâce à des expériences dans des contextes divers afin d'accroître leur impact. Cela les aidera à conserver un profil pertinent et commercialisable dans un monde en rapide évolution.

Afin de responsabiliser les collaborateurs et de les impliquer dans cette approche, Schneider Electric a organisé sa cinquième édition des « Journées des carrières » destinée à tous les salariés en 2025. Autour du thème « De la connaissance à l'impact : découvrez, façonnez, construisez et développez votre carrière », plus de 100 activités ont été organisées avec des collaborateurs de plus de 100 pays : inspiration à travers divers parcours professionnels, informations sur les compétences et les tendances du marché, entretiens sur l'évolution professionnelle, et apport d'outils et de ressources pour développer, faire évoluer et façonner leur avenir.

94 % des salariés ayant participé à l'enquête ont apprécié ce programme, soulignant qu'il les avait aidés à réfléchir à leurs aspirations professionnelles, qu'il les avait encouragés à prendre leur propre carrière en main et qu'il les avait incités à développer une carrière plus durable. Le thème, la conception et les activités des Journées des carrières sont définis chaque année en tenant compte des stratégies prioritaires RH et du feedback des collaborateurs de Schneider Electric recueilli lors de l'enquête annuelle sur l'engagement et de l'enquête ciblée sur le développement de carrière.

Schneider Electric mobilise toutes les générations en favorisant l'apprentissage, la formation et le développement en continu pour tous, des jeunes diplômés aux collaborateurs expérimentés. Le Groupe propose une gamme de programmes de développement de carrière qui soutiennent les talents à chaque étape et contribuent à construire un solide pipeline pour l'avenir.

En 2021, Schneider a élargi son approche en lançant le programme « Senior Talent », en reconnaissant l'expertise et la valeur uniques des collaborateurs dans les étapes ultérieures de leur carrière. Le programme leur permet de concevoir leur prochain chapitre par le biais de conversations constructives sur leur carrière et de plans de développement personnalisés, soutenus par des opportunités telles que de nouvelles options de contrats, l'amélioration des compétences, le transfert de connaissances, des changements de carrière, la reconnaissance, l'attention et la planification personnelle.

 **En savoir plus sur le SSE #23 : Fournir un programme qui soutient un développement significatif à au moins 90 % des collaborateurs dans les étapes ultérieures de leur carrière à la section 1. aux pages 13 à 16.**

Ce programme a été cité par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans un rapport consacré aux parcours professionnels et à l'engagement des travailleurs seniors et a remporté deux médailles de bronze lors des Brandon Hall Group Excellence Awards 2025 dans les catégories « Diversité, équité et inclusion » et « Développement professionnel ».

Le Groupe renforce cet engagement grâce au projet « Sustainability Impact 2030 » en visant 100 % des talents seniors engagés dans leur propre développement ou dans le développement des autres.

 **Pour en savoir plus sur ce programme, consultez le Livre blanc sur les talents seniors et la section 3.2.5 Le programme « Future Ready » à la page 230.**

(1) Cela inclut les employés dont le statut d'emploi est actif (ou suspendu, ce qui est spécifique à chaque pays), qui ont un contrat permanent ou à durée déterminée, qui sont des travailleurs de l'information et ceux qui ont été embauchés au plus tard le 30 septembre 2025, en plus des conditions spécifiques au pays ou à l'entité. Cet indicateur n'est pas défini par la CSRD.

Renforcer l'expertise et les connaissances dans l'ensemble de l'entreprise

Schneider Electric est convaincu que sa position en tant que leader technologique industriel dans le domaine de l'énergie est le fruit des contributions innovantes de ses employés qualifiés et compétents.

Le programme *Électrifier* reconnaît les employés qui se distinguent par leurs réalisations, leur expertise et leur leadership, en leur offrant la possibilité de contribuer aux moteurs stratégiques de l'entreprise dans des domaines tels que la technologie, l'innovation, la stratégie, la chaîne d'approvisionnement, le numérique et les opérations, tout en leur donnant les moyens de tirer le meilleur parti de leur carrière. Le programme évolue autour de quatre secteurs d'activité (« Create, Sell, Supply, Service »), 28 domaines de compétences, et est articulé autour de trois niveaux d'expertise : *Électrifier*, *Senior Électrifier* et *Fellow Électrifier*. Cette structure a été conçue dans le but de renforcer le cœur de l'activité de Schneider Electric, tout en innovant dans les domaines de l'électricité 4.0, de l'industrie 4.0 et de ses solutions en matière de développement durable.

Le programme *Électrifier* offre un processus de candidature simplifié, un plan de développement personnalisé, des perspectives de carrière et un système de récompenses évolutif adapté à la dynamique du marché. Cette approche favorise l'émergence d'une communauté locale dynamique, destinée à transformer l'innovation en résultats commerciaux significatifs. La plateforme d'innovation ouverte permet aux experts du programme *Électrifier* de recueillir des idées d'innovation, de contacter d'autres experts pour donner corps à ces idées et d'inspirer les dirigeants du Groupe de créer à leurs côtés un impact tangible.

Le Groupe promeut activement une culture de l'apprentissage et de l'enseignement en développant ses capacités de formation interne pour promouvoir la curiosité et une culture de l'apprentissage « Apprendre tous les jours ». Afin de renforcer systématiquement l'expertise et les connaissances institutionnelles, des investissements ont été réalisés dans une communauté mondiale de formateurs internes grâce à un cycle ciblé de reconnaissance, de développement et de mise en relation. Cette stratégie convertit la maîtrise individuelle en capacité organisationnelle collective. En 2025, l'entreprise a mis en relation plus de 3 500 formateurs certifiés par le biais d'un événement virtuel « Éveiller la curiosité », favorisant l'apprentissage et l'innovation par les pairs. Cette communauté autonome a organisé plus de 13 000 sessions, atteignant directement 86 % de l'ensemble de son personnel mondial, créant ainsi un moteur intégré et évolutif pour l'amélioration des compétences à l'échelle de l'entreprise.

Le programme des communautés au travail « Communities@Work », qui constitue le principal moteur de la stratégie globale d'apprentissage « 3E » de Schneider, accélère l'amélioration des compétences en favorisant le partage des connaissances entre pairs et l'apprentissage social. Cet écosystème évolutif permet aux collaborateurs de partager leur expertise critique, ce qui renforce directement leur agilité organisationnelle et crée une culture d'apprentissage continu.

Les principales avancées de 2025 ont renforcé cet écosystème et son impact stratégique, et plus de 1 100 dirigeants stimulent désormais l'engagement à travers ce réseau. Soutenu par une gouvernance claire et alignée sur le programme d'innovation de l'entreprise, Communities@Work est devenu un mécanisme éprouvé et évolutif pour maintenir le flux de connaissances et se doter d'une main-d'œuvre tournée vers l'avenir.

Perfectionnement des compétences pour aujourd'hui et pour demain @Scale

Renforcement des compétences @Scale : Développer les compétences des collaborateurs en 2025

En 2025, l'entreprise a renforcé sa stratégie de renforcement des compétences @Scale, une approche déployée à l'échelle de l'entreprise pour accélérer le développement des compétences en s'alignant sur les priorités métiers et la transformation technologique. Cette nouvelle ligne d'action privilégie un modèle axé sur les compétences et intégré aux activités, en ancrant l'apprentissage dans le travail quotidien et en mettant l'accent sur les capacités critiques associées aux fonctions émergentes.

Principaux résultats :

- En moyenne, les employés ont suivi 23⁽¹⁾ heures de formation, dans les domaines de la conformité, de la culture et de la formation basée sur les compétences, conformément aux objectifs individuels et de l'entreprise.
- Accès et échelle élargis et via Coursera, qui propose à tous les salariés actifs un portefeuille de plus de 10 000 formations assurés par plus de 200 prestataires. À la fin de l'année, 38 % des collaborateurs avaient utilisé Coursera, ce qui témoigne d'une forte adoption et d'un vif intérêt pour l'auto-apprentissage.

Outre cet accès élargi à Coursera, les académies mondiales et les équipes pédagogiques ont également déployé des programmes de perfectionnement des compétences dédiés des segments de main-d'œuvre clés, tels que les forces de vente, le leadership et les employés de la chaîne d'approvisionnement mondiale, ainsi que dans des domaines de compétences critiques comme le numérique et l'IA. Ces interventions ciblées, définies en partenariat avec des dirigeants métiers, se sont appuyées sur une architecture de compétences robuste et des analyses fondées sur les données afin de garantir leur pertinence et leur impact.

(1) **Calcul:** Nombre total d'heures de formation suivies (2025) ÷ nombre d'employés ayant suivi plus de 0 heure de formation (les heures de formation non terminées sont exclues de ce calcul). Cet indicateur ne fait pas partie des états de durabilité (CSR).

Les principaux programmes axés sur la mise à niveau des compétences essentielles incluent :

 Intitulé du programme	 Description du public cible	 Description du programme et avantage opérationnel recherché	 Impact quantitatif et qualitatif du programme
Renforcement des compétences @Scale pour les forces de vente	Plus de 16 000 commerciaux dans le monde Au quatrième trimestre 2025, Schneider Electric a lancé Skill UP Next Gen , version actualisée optimisée par l'IA du programme SkillUp, qui personnalise la formation de ses équipes commerciales. Ce programme de nouvelle génération intègre un apprentissage modulaire, un accompagnement assisté par l'IA et des enseignements pratiques à l'appui des objectifs de vente et favorisant la pénétration du marché grâce à une force de vente davantage formée.	La transformation commerciale axée sur le client reste une priorité stratégique pour permettre une croissance durable et rentable, par le développement de capacités commerciales à impact élevé. Skill UP est une plateforme d'apprentissage entièrement numérique intégrée à l'outil de gestion des relations avec les candidats afin de promouvoir l'apprentissage dans le flux de travail. Elle a accéléré la transformation numérique de l'entreprise et renforcé les pratiques de vente consultative. Avec Skill UP Next Gen , le Groupe introduit désormais une solution tournée vers l'avenir, parfaitement alignée avec son ambition de devenir une organisation fondée sur les compétences. Au-delà des compétences commerciales fondamentales, la plateforme élargit son champ de perfectionnement des compétences pour inclure : • les clients et leurs écosystèmes ; • les offres et technologies ; • la gouvernance et les outils. Skill UP Next Gen propose des formations modulaires adaptés aux priorités de croissance propres à chaque pays, offrant aux commerciaux un apprentissage via des jeux de rôle et un soutien aux fonctions commerciales pilotés par l'IA. Le programme fournit également des enseignements pratiques aux participants, aux responsables et aux équipes d'accompagnement pour guider le développement professionnel.	Impact du déploiement mondial du programme Skill UP • Plus de 75 % des commerciaux ont utilisé Skill UP pour des activités d'apprentissage et de perfectionnement. • Les apprenants ont démontré une amélioration mesurable de leurs compétences de +5 points sur l'ensemble des programmes. • Le TRN (Taux de Recommandation Net) était compris entre 21 et 34, ce qui dénote une forte satisfaction des participants. Lancement déploiement de Skill UP Next Gen Le déploiement progressif de la nouvelle solution augmentée de perfectionnement des compétences a débuté au quatrième trimestre 2025. Son impact sera évalué en fonction des résultats commerciaux réels enregistrés dans le CRM tout au long de l'année 2026.
CoMET – Gestion des compétences pour la chaîne d'approvisionnement mondiale	Le programme cible plus de 11 000 employés de la chaîne logistique mondiale sur plus de 150 sites à travers le monde.	Le programme CoMET (Gestion des compétences pour la chaîne d'approvisionnement mondiale) vise à aligner le développement des compétences des salariés sur la stratégie commerciale mondiale, en évaluant et en développant les compétences dans les différentes fonctions. Il traduit les besoins de l'entreprise en matière de compétences en plans de développement structurés qui permettent aux collaborateurs de réussir. Via un processus de bout en bout, CoMET cartographie les jeux de compétences requis pour des fonctions spécifiques et mène des évaluations ciblées. Ces évaluations répertorient les expertises et les déficits de compétences, orientant ensuite la conception de plans d'apprentissage personnalisés pour étayer l'acquisition de compétences dans les domaines critiques. En outre, CoMET assure également la certification d'experts dans divers domaines. Dans le cadre d'une structure définie, des experts certifiés guident leurs pairs, renforçant l'expertise dans des compétences ciblées. Cette approche consolide l'autonomie des sites et constitue un réseau d'experts autonome, ce qui améliore l'efficacité opérationnelle.	Le programme CoMET a été déployé dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement mondiale de Schneider Electric, en créant un riche réseau d'experts certifiés permettant d'améliorer ses capacités de fabrication et de logistique. Principales réalisations à ce jour : • Un réseau mondial d'experts : 7 600 salariés certifiés, constituant un vivier abondant de connaissances spécialisées. • Perfectionnement des compétences numériques : Taux de couverture des évaluations de 87 %, certification de 888 experts dans neuf domaines numériques. • Excellence technique Taux de couverture des évaluations de 90 %, certification de plus de 2 000 experts dans 130 compétences techniques.

Les principaux programmes axés sur la mise à niveau des compétences essentielles incluent :			
 Intitulé du programme	 Description du public cible	 Description du programme et avantage opérationnel recherché	 Impact quantitatif et qualitatif du programme
			Développer l'expertise pour l'initiative « Be Green Sites » Pour soutenir directement les sites les plus stratégiques de l'entreprise, l'initiative « Be Green » supervise la couverture de l'expertise dans des domaines de compétences clés : • Be Green numérique : 89 % de couverture sur 88 sites clés • Be Green technique : 85 % de couverture sur 62 sites clés • Be Green connaissance des produits : 99 % de couverture sur 52 sites clés Cette approche structurée garantit que le développement ciblé des compétences correspond aux besoins commerciaux du Groupe, tout en favorisant un réseau d'experts solide à travers l'entreprise.
Building Great Leaders (BGL)	Le programme « Développer des leaders d'exception » est conçu pour tous les responsables de l'entreprise, sur trois niveaux : • L1 : Nouveaux responsables. • L2 : Responsables de première ligne expérimentés. • L3 : Supérieurs hiérarchiques de responsables.	Lancé en 2019, ce programme a été conçu pour accompagner le développement des responsables d'équipe et façonner la culture de leadership de l'entreprise. Il offre un cadre unifié qui répertorie les comportements de leadership et donne aux responsables les moyens de relever les différents défis de leadership selon leur expérience et leur maturité. Le BGL comprend trois volets associant des modules en ligne, des sessions en direct, virtuelles ou en présentiel, des évaluations à 360 °, des modules d'apprentissage par les pairs et un apprentissage basé sur les applications via l'approche « Relever un défi personnel » (Bring Your Own Challenge). Bien que le format reste identique pour les trois niveaux de leadership (L1 – Nouveaux responsables, L2 – Responsables de première ligne expérimentés et L3 Supérieurs hiérarchiques de responsables), le contenu est adapté pour répondre aux besoins de développement spécifiques de chaque niveau, conformément aux valeurs d'IMPACT de l'entreprise. Les compétences clés développées incluent la confiance, le feedback, l'accompagnement, l'atteinte de résultats, l'autonomisation et le bien-être. Le programme BGL a été déployé avec succès à l'échelle mondiale. Il est mis en œuvre localement dans les différentes régions et proposé en sept langues. Perspectives pour 2025 et au-delà En réponse à l'évolution des dynamiques internes et externes, le BGL fait l'objet d'une refonte avec l'appui d'un nouveau partenaire. Une version actualisée sera lancée en 2026, dans le cadre de l'engagement de l'entreprise en faveur de l'excellence en matière de leadership.	Le BGL a permis une croissance du leadership de plus de 8 400 responsables dans 481 cohortes, ce qui a été démontré par un TRN (Taux de Recommandation Net) exceptionnel et constant de 8,5/10 à tous les niveaux et dans tous les programmes. Aperçu du feedback des participants : • 80 % ont exprimé une satisfaction globale • 87 % ont indiqué être susceptibles d'appliquer les apprentissages dans leur travail • 83 % ont estimé que le programme avait créé un impact positif sur leur quotidien professionnel • 79 % ont jugé le contenu pertinent pour leur fonction Les sessions animées par des facilitateurs dans le volet 2 ont reçu une note moyenne de 9,1/10, illustrant leur niveau élevé de qualité, tant en ligne qu'en présentiel. Les retours qualitatifs soulignent très fréquemment l'appréciation du contenu du programme, de l'apprentissage par la pratique via le module « Relever un défi personnel » (BYOB) et l'excellence de la facilitation. La portée mondiale de BGL, déployé dans plus de 80 pays, souligne son évolutivité et sa pertinence dans différents contextes de leadership. En 2024, Schneider Electric Inde a reçu un prix « Gold Award » pour le programme d'excellence des nouveaux responsables « Best First-Time Manager », et BGL a été reconnu comme une initiative d'apprentissage clé contribuant à cette réussite.

Les principaux programmes axés sur la mise à niveau des compétences essentielles incluent :

 Intitulé du programme	 Description du public cible	 Description du programme et avantage opérationnel recherché	 Impact quantitatif et qualitatif du programme
Acquisition de compétences numériques et en intelligence artificielle	Des programmes de perfectionnement des compétences dans les domaines du numérique et de l'IA ont été déployés auprès de plus de 145 000 employés, les compétences numériques ciblant tous les salariés dits « cols blancs » et l'apprentissage consacré à l'IA étant étendu à l'ensemble des collaborateurs.	Cette initiative s'appuie sur deux programmes interconnectés conçus pour que tous les salariés disposent des compétences clés de demain, en renforçant les capacités numériques et l'appropriation de l'IA. Elle associe un large programme d'acquisition de compétences numériques (axé sur six domaines clés) et un programme ciblé « AI Upskilling@Scale » pour intégrer les capacités d'IA à l'échelle de l'entreprise. Le parcours d'apprentissage est structuré pour guider les salariés de la sensibilisation aux enjeux jusqu'à la maîtrise en mobilisant des ressources internes et externes. - Fondements et évaluation Digital Boost : outil de diagnostic ludique qui aide les employés à évaluer leurs compétences numériques dans six domaines : données, IA, cybersécurité, outils numériques, technologies, et culture numérique - Parcours de formation personnalisés : selon les résultats de l'évaluation, les employés reçoivent des recommandations de formation sur mesure. - Modules de formation de base : - Perfectionnement des compétences numériques : propose une large gamme de formations, allant des connaissances fondamentales aux approfondissements ciblés via des plateformes comme Coursera. - Perfectionnement IA @scale : comprend le module « Fondamentaux de l'IA pour tous » (AI for ALL Essentials) pour offrir une culture de base, complété par quatre parcours d'apprentissage adaptés pour les experts, les parties prenantes commerciales, tous les employés et les dirigeants. Suivi par des sessions d'apprentissage pratiques telles que des Promptathons (ateliers de rédaction de prompts), des sessions dédiées à l'outil Copilot pour le Web, des webinaires et des « Tech Talks » pour intégrer l'IA dans le travail quotidien. - Accompagnement et habilitation : - Tableaux de bord des compétences numériques : tableaux de bord individuels grâce auxquels les employés suivent leurs progrès, assortis de tableaux de bord destinés aux responsables pour visualiser les compétences collectives et piloter la préparation des talents. - Champions de l'adoption de l'IA : réseau de plus de 1 000 champions pour stimuler les actions locales d'activation et l'apprentissage entre pairs.	Ces programmes intégrés ont favorisé une culture de l'apprentissage continu visant l'adaptabilité numérique et l'appropriation de l'IA, générant des résultats quantitatifs et qualitatifs probants. Large portée et engagement : plus de 56 000 collaborateurs ont terminé l'évaluation « Digital Boost », à la suite de laquelle environ 50 000 collaborateurs ont suivi plus de 112 300 formations consacrées au numérique ; plus de 142 000 employés (99,1 % du personnel) ont complété la formation « Sensibilisation à l'IA pour tous », avec un score de satisfaction élevé de 4,8/5. Approfondissement de l'expertise : 51 800 collaborateurs sont passés à l'étape suivante en suivant une formation supplémentaire sur l'IA (Passer de la sensibilisation aux enjeux à la maîtrise) ; - plus de 16 000 participants ont participé à des sessions pratiques sur l'outil CoPilot et à des ateliers de Promptathon ; * Plus de 24 000 participants ont rejoint les webinaires « Data & AI Talks » pour découvrir la valeur générée par l'IA. Impact pour l'entreprise : - Adoption accélérée : adaptabilité numérique et appropriation de l'IA intégrées de manière systémique dans toutes les Business units et zones géographiques. - Gestion axée sur les données : a fourni aux responsables des enseignements pratiques pour le développement des talents via le tableau de bord des compétences numériques. - Croissance inclusive : formation numérique étendue à l'intention des cols bleus, assurant un accès équitable au développement des compétences. - Alignement stratégique : soutient les objectifs de développement durable de l'entreprise et responsabilise les employés en tant que « citoyens numériques ». - Reconnaissance externe : le programme AI Upskilling@Scale a reçu le prix Argent décerné par Brandon Hall Group en reconnaissance de son impact sur l'apprentissage.

2. États de durabilité

Un écosystème numérique pour offrir à tous des possibilités de développement

Le Career Hub de Schneider Electric est la nouvelle plateforme du Groupe dédiée au développement de carrière fondé sur l'IA, offrant un guichet unique pour explorer, orienter et faire évoluer les carrières au sein de Schneider Electric. Il s'appuie sur le succès de la plateforme Open Talent Market (OTM) et lui substitue une technologie améliorée, une expérience plus intégrée et personnalisée qui permet aux collaborateurs de développer leurs compétences et leur parcours professionnel avec sens.

Grâce au Career Hub de Schneider Electric, les salariés peuvent explorer des parcours professionnels, découvrir des options d'apprentissage et accéder à des opportunités d'emploi internes qui correspondent à leurs compétences et aspirations. Cela reflète l'engagement de Schneider en faveur d'un avenir où les compétences créent les opportunités et où chaque employé est accompagné dans la prise en main de son développement professionnel. C'est la première étape d'une transformation plus large qui place les compétences et la croissance des collaborateurs, ainsi que leur préparation aux enjeux à venir, au cœur des pratiques opérationnelles et managériales de Schneider Electric.

 En savoir plus sur le SSE #21 : Quadrupler le nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs sur la plateforme Open Talent Market, à la section 1. aux pages 13 à 16.

En 2025, Schneider Electric a poursuivi sa transformation vers une entreprise axée sur les compétences en renforçant un écosystème d'apprentissage connecté. Au fondement de cette transformation se trouve *My LearningLink* (MLL), plateforme mondiale offrant un apprentissage personnalisé, en ligne et en présentiel, accessible sur ordinateur de bureau et téléphone portable. Les employés des ateliers bénéficient de kiosques appelés « Digital Learning Corners », garantissant un accès équitable aux compétences. Cet écosystème d'apprentissage s'étend au-delà des collaborateurs, atteignant un large public mondial de partenaires et de clients via le portail partenaire *mySchneider*, dans lequel les ressources d'apprentissage sont activement utilisées dans le monde entier.

Objectifs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSI #10	Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés
	SSE #21	Quadrupler le nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs sur la plateforme Open Talent Market
	SSE #22	Au moins 90 % des collaborateurs acquièrent des compétences numériques (programme Citoyenneté numérique)
	SSE #23	Plus de 90 % de nos collaborateurs ont accès à un programme qui soutient leur développement dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle
2026-2030	Sustainability Impact 2030 : l'inclusion pour tous	100 % des talents seniors impliqués dans leur propre développement ou le développement de collègues

Conformément à son ambition de constituer une main-d'œuvre hautement qualifiée et tirant pleinement parti de la technologie, le Groupe a défini des cibles ambitieuses à atteindre d'ici 2025 :

- SSI #10 : Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés.
- SSE #21 : Quadrupler le nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs sur la plateforme Open Talent Market.
- SSE #22 : Au moins 90 % des collaborateurs acquièrent des compétences numériques (programme Citoyenneté numérique).
- SSE #23 : Plus de 90 % de nos collaborateurs ont accès à un programme qui soutient leur développement dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle.

Dans la continuité de cette ambition de se doter d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, le Groupe s'est également fixé un objectif ambitieux à l'horizon 2030 : avoir 100 % des talents seniors engagés dans leur propre développement ou dans celui de collègues.

 Pour en savoir plus sur la méthodologie et les résultats des SSI, voir la section 4.1.1, pages 245 à 250.

 Pour en savoir plus sur la méthodologie et les résultats des SSE, voir la section 4.1.2, pages 250 à 255.

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

2.3.2 Relations durables dans la chaîne de valeur | ESRS S2

2.3.2.1 Stratégie globale

Impacts, risques et opportunités

Conditions de travail (dans la chaîne de valeur)	
Impact négatif	Affectation de la santé mentale des travailleurs de la chaîne de valeur
	Risque d'atteinte à la santé mentale et physique des travailleurs de la chaîne de valeur
Impact positif	Contribuer au bien-être des travailleurs de la chaîne de valeur en promouvant des conditions de travail responsables et éthiques
Santé et sécurité (dans la chaîne de valeur)	
Impact négatif	Dommages corporels subis par des travailleurs de la chaîne de valeur
	Exposition des employés de la chaîne de valeur à des agents chimiques, biologiques et physiques entraînant des impacts négatifs sur la santé
Travail forcé (dans la chaîne de valeur)	
Impact négatif	Risque de violation des droits humains fondamentaux et d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des travailleurs de la chaîne de valeur

L'analyse des opportunités clés a lieu notamment lors de la définition d'un nouvel objectif du programme SSI.

Elle répertorie les impacts suivants :

- Travail forcé et autres violations du droit du travail dans la chaîne de valeur, en particulier pour les travailleurs migrants.
- Conditions de travail non décentes dans la chaîne de valeur, en particulier liées à la santé et la sécurité, à des temps de travail excessifs ou à des salaires inférieurs au salaire décent du pays concerné.
- Risques pour la santé mentale, qui s'accroissent à mesure qu'augmentent les niveaux d'anxiété concernant l'avenir professionnel et personnel dans un monde marqué par des perturbations globales.
- Sécurité des clients et des utilisateurs finaux en raison des risques relatifs à la qualité de l'offre.
- Discrimination et harcèlement sur le lieu de travail, accentué par le risque de déplacement de populations dû à l'impact climatique.
- Le maintien de l'employabilité peut être compromis car la perturbation du travail de bureau et d'usine par les nouvelles technologies numériques pourrait conduire à de mauvaises conditions de travail dans la chaîne de valeur, affectant en fin de compte la santé mentale et physique des travailleurs.

Contexte

Bien que les chaînes d'approvisionnement mondiales soient le fondement de l'économie, de nombreux travailleurs n'ont pas accès à des salaires équitables, à des conditions de travail sûres ni à une protection sociale. Les disparités géographiques et de gouvernance amplifient ces risques, impactant les familles et créant des vulnérabilités systémiques. Les Principes directeurs de l'ONU (2011) définissent des attentes claires en matière de responsabilité des entreprises, mais des défis persistent, et, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), 28 millions de personnes se trouvaient en situation de travail forcé en 2021. Les conflits armés, le changement climatique et les perturbations technologiques accentuent les menaces pour les travailleurs, la résilience des entreprises et la stabilité sociétale.

En réponse à ces défis, Schneider Electric a progressivement mis en place un vaste cadre de politiques, de processus et d'initiatives ciblées, que le Groupe améliore en permanence grâce aux enseignements tirés de son parcours.

Description de la chaîne d'approvisionnement

En raison de l'emplacement, de la taille et de la nature des activités du Groupe, sa chaîne d'approvisionnement est affectée par le changement climatique, la rareté des ressources et les problèmes de droits humains à travers le monde. Même si l'impact des activités de Schneider Electric est relativement limité, l'empreinte de sa chaîne d'approvisionnement au sens large est plus importante car, au-delà des salariés de l'entreprise, des millions de travailleurs interviennent dans sa chaîne de valeur en amont et sont affectés par l'évolution des tendances.

Répartition géographique de la chaîne d'approvisionnement

La base d'approvisionnement du Groupe est répartie sur quatre grandes régions géographiques, à proportions quasi égales, à savoir :

- Amérique du Nord
- Europe
- Chine
- Reste du monde, réunissant la sous-région IMEA (Inde, Moyen-Orient, Afrique) et la sous-région EAJPS (Asie de l'Est, Japon, Pacifique, Amérique du Sud)

Répartition sectorielle de la chaîne d'approvisionnement

Schneider Electric achète un ensemble de biens qui sont intégrés dans ses produits finis : des matières premières telles que le cuivre, l'acier, le plastique ou l'aluminium ; des composants électriques et électroniques ; et des composants fabriqués. Enfin, les achats du Groupe incluent des achats des biens et des services indirects qui ne sont pas liés à ses produits, mais qui sont nécessaires à ses activités. Chacune de ces quatre catégories d'achat suppose des risques spécifiques pour les travailleurs qui interviennent dans la chaîne d'approvisionnement décrite ci-dessous :

2. États de durabilité

- **Matières premières** : Schneider Electric travaille avec un ensemble diversifié de matières premières, utilisées dans le traitement primaire ou secondaire de matières premières. Les travailleurs de cette chaîne de valeur travaillent principalement dans des usines/industries lourdes à différentes étapes du traitement des matières premières jusqu'aux produits finis et participent à la gestion des centres de distribution et des entrepôts. Les travailleurs de cette catégorie sont souvent exposés à des environnements de travail extrêmes, avec notamment l'exposition à des températures élevées, au bruit et aux vibrations, et le travail avec des équipements lourds ou des produits chimiques. Ces travailleurs sont exposés au risque de blessures physiques et à d'autres problèmes de santé et de sécurité au travail liés à une exposition prolongée à des conditions de travail extrêmes.
- **Composants électriques et électroniques** : les entreprises de cette catégorie travaillent souvent dans des unités de fabrication qui assurent l'assemblage de différents composants sous-électroniques et des processus de fabrication associés. Cela couvre notamment un large éventail de modules semi-conducteurs, de composants passifs, d'écrans, de connecteurs, de câbles, de relais, etc. Les distributeurs constituent également une catégorie importante des fournisseurs de ce segment. Les travailleurs qui interviennent dans ce segment travaillent souvent dans des environnements clos, sous un éclairage artificiel, et réalisent des actions répétitives sur une période prolongée. Les machines et équipements utilisés étant relativement plus petits, une attention particulière est requise pendant le travail. La nature des opérations peut également inclure une exposition occasionnelle à des émissions nocives associées aux produits chimiques utilisés ou aux processus, ainsi que les conséquences musculosquelettiques d'actions répétées sur une période prolongée.
- **Composants fabriqués** : il s'agit de pièces fabriquées à partir de matières premières ou de matériaux semi-finis en utilisant un ensemble de processus. Ces opérations supposent de travailler avec différentes machines dans une installation de production. Ce segment suppose également l'exposition au bruit, aux vibrations, à un environnement et à l'utilisation de machines effectuant diverses opérations mécaniques. L'impact sur la santé et la sécurité dû à une exposition continue à ces conditions de travail et aux risques de blessures physiques est une préoccupation majeure en raison de la nature des activités.
- **Achats et services indirects** : il s'agit souvent de sociétés qui fournissent des services, des équipements ou des infrastructures essentiels à la conduite des activités de Schneider Electric. Les entreprises de ce segment proviennent de secteurs variés, notamment les logiciels et matériels informatiques, le marketing et la communication, les voyages, le conseil juridique, etc. Reflétant cette diversité, la main-d'œuvre concernée couvre un ensemble de services allant des plus génériques (nettoyage et entretien) aux plus spécialisés (prestations de conseil), en passant par diverses activités productives et commerciales.

2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur

Politique en matière de droits humains

La politique mondiale de Schneider Electric en matière de droits humains a été mise à jour pour la dernière fois en 2025 et approuvée par le Directeur général du Groupe. Elle s'articule autour de trois principes.

1. Schneider Electric s'engage à respecter et à appliquer pleinement les lois et réglementations des pays dans lesquels le Groupe est présent.
2. Schneider Electric veille à soutenir et à promouvoir les droits humains sur tous ses sites opérationnels et dans toutes ses filiales à travers le monde.

3. Schneider Electric promeut les droits humains au-delà de ses propres opérations et met à profit son vaste réseau de partenaires et de parties prenantes pour promouvoir la mise en œuvre d'actions de sorte à assurer le respect des droits humains.

L'objectif de la Politique en matière de droits humains est de définir la position du Groupe à l'égard des droits humains tout au long de sa chaîne de valeur, y compris les questions du travail forcé, de la santé et de la sécurité et des conditions de travail. Le Groupe indique dans ce document que « à sa connaissance, il s'abstient de travailler avec des partenaires commerciaux qui recourent au travail forcé ou obligatoire dans le cadre de leurs activités » et qu'il « s'engage à garantir le respect des droits humains non seulement dans ses propres activités, mais aussi tout au long de sa chaîne de valeur. Le Groupe considère qu'une entreprise devrait chercher à fournir un travail décent non seulement à ses propres employés, mais aussi à ceux qui interviennent dans sa chaîne de valeur ».

Elle indique également que, lorsque cela est approprié ou demandé, Schneider Electric s'efforce de soutenir ses partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur pour traiter des situations susceptibles d'impliquer des impacts négatifs potentiels et pour renforcer les dialogues avec les parties prenantes concernées. Elle précise également que l'entreprise peut décider de mettre fin à une relation commerciale si les circonstances l'exigent. La Politique Droits Humains sert de cadre de référence guidant les activités quotidiennes de Schneider Electric et de ses employés.

Elle est disponible en 19 langues et s'applique à toutes les sociétés affiliées de Schneider Electric. Elle est applicable en outre à tous les employés permanents ou temporaires de Schneider Electric travaillant sur les sites du Groupe. Elle vise également à inspirer les parties prenantes externes à l'entreprise. La politique fournit un cadre et des conseils aux collaborateurs et aux équipes pour qu'ils sachent comment se comporter dans leurs activités quotidiennes ou lorsqu'ils sont confrontés à une situation spécifique.

 La Politique en matière de droits humains de Schneider Electric est publiée sur www.se.com

Alignement de Schneider Electric avec les normes et les cadres internationaux :

Schneider Electric souscrit aux principes et aux lignes directrices suivantes :

- les principes internationaux en matière de droits humains inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (qui fait partie de la Charte internationale des droits de l'Homme), qui définissent une norme commune pour tous les types d'organisation ;
- les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, qui formulent des recommandations pour les entreprises, y compris en matière de droits humains ;
- la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, qui définissent précisément les rôles et les responsabilités des États et des entreprises en la matière. Schneider Electric respecte ces Principes directeurs ainsi que la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et la convention n° 138 de l'Organisation internationale du travail.
- les Principes de Dhaka sur la migration dans la dignité de l'Institute for Human Rights and Business (IHRB).

Les procédures mises en œuvre par Schneider Electric, notamment son plan de vigilance et son programme Éthique et Conformité, garantissent que le Groupe respecte les exigences de « garanties minimales » de la Commission européenne en matière de taxonomie, visées à l'article 18 du Règlement (UE) 2020/852.

Des normes et des lignes directrices internes spécifiques complètent cette politique :

- Les lignes directrices sur les travailleurs migrants, fondées sur les Principes de Dhaka sur la migration dans la dignité. Le document fournit un cadre visant à aider les équipes de Schneider Electric, ainsi que les partenaires tels que les agences de recrutement, à s'assurer que tout travailleur migrant de l'écosystème Schneider Electric est protégé contre tout abus ou toute faute professionnelle.

Code de conduite des fournisseurs de Schneider Electric (SCoC)

Le SCoC est l'instrument normatif dédié à la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise, qui illustre les attentes à l'égard des fournisseurs en matière de conduite des affaires. Ce code énonce l'éventail complet d'attentes en matière de droits humains, de conduite éthique, de gestion environnementale, de santé et de sécurité au travail, d'utilisation des ressources et des matériaux, de relations avec des fournisseurs de second rang et d'accès à des mesures de réparation. Concernant les droits humains, le code indique explicitement que le travail des enfants, la traite d'êtres humains, l'esclavage moderne et le travail forcé sont des pratiques inacceptables.



Pour en savoir plus sur Trust Line, voir la section 2.1.1.3, pages 36 à 44.

Le SCoC figure parmi les obligations contractuelles incombant aux fournisseurs. Il fait partie de la suite de documents répertoriés dans la Charte de confiance de l'entreprise.



Le Code de conduite des fournisseurs de Schneider Electric est publié sur www.se.com

Cet engagement au respect d'une politique est la pierre angulaire de différents programmes mis en œuvre par Schneider Electric avec des fournisseurs de sa chaîne de valeur.

Guide du fournisseur

Afin de sensibiliser tous les fournisseurs actuels et potentiels aux attentes et aux différentes étapes de la collaboration avec Schneider Electric, un Guide du Fournisseur a été élaboré. Lancé en 2016 dans sa version initiale, il est régulièrement mis à jour. Ce document énonce les attentes vis-à-vis des fournisseurs en matière de développement durable dans les cinq domaines suivants : environnement, pratiques commerciales équitables et éthiques, approvisionnement durable, pratiques de droit du travail et droits humains, avant de se centrer sur les étapes d'approbation, de sélection et d'évaluation des performances des fournisseurs.

Gouvernance

Le Comité Devoir de Vigilance, créé en 2017 et présidé par le Directeur général Opérations industrielles (membre du Comité exécutif), supervise les questions relatives aux droits humains dans la chaîne de valeur. L'objectif du Comité est de permettre une discussion sur l'orientation stratégique et de prioriser les initiatives et les ressources allouées à leur mise en œuvre. Ce comité examine également les actions en cours et leurs résultats et définit les décisions sur les prochaines étapes de l'action.



Pour en savoir plus sur ce comité, voir la section 3.3.5 **Gouvernance à la page 399** du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Parallèlement à l'action de ce Comité, toutes les initiatives de développement durable lancées avec des partenaires de la chaîne d'approvisionnement en amont sont dirigées par le Vice-président Chaîne d'approvisionnement durable, qui est chargé de consolider les différentes actions dans une stratégie concertée et de piloter l'impact créé avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et direction des achats.

En outre, en 2023, un Vice-président Droits humains a été nommé au sein de la direction Citoyenneté d'entreprise, sous la responsabilité du Directeur Citoyenneté d'entreprise. Son rôle est de superviser la « diligence raisonnable » (due diligence) du Groupe en matière de droits humains et de concevoir des mesures appropriées pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts sur les droits humains dans la chaîne de valeur du Groupe.

Schneider Electric intègre la performance des programmes de développement durable en amont, auprès de ses fournisseurs, grâce à son tableau de bord des achats, examiné mensuellement par le Comité Achats monde, sous l'autorité du Directeur des Achats. Ces examens constituent une plateforme structurée permettant de suivre les progrès, d'identifier les goulots d'étranglement, de relever les défis et de définir des actions de soutien pour les équipes achats. La performance est également évaluée dans le cadre de la gouvernance plus large de la chaîne d'approvisionnement mondiale, assurant la visibilité pour la direction exécutive et permettant les collaborations transversales. Cette approche favorise la transparence, la détection précoce des risques et la définition d'un plan de mesures correctives proactif sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Au-delà de la gouvernance interne, le Groupe s'engage dans différentes initiatives conjointes visant à promouvoir les droits humains dans sa chaîne de valeur :

- Le Directeur général de Schneider Electric est l'un des commissaires de la Commission des entreprises pour la lutte contre les inégalités (BCTI).
- Plusieurs dirigeants de Schneider Electric font partie du groupe de travail Action pour l'équité du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development).
- Schneider Electric est l'un des sponsors de l'initiative « Forward Faster » consacrée au salaire décent du Pacte mondial des Nations unies (UNGC).
- Participation à la Task Force sur l'inégalité et les informations financières à caractère social (TISFD).
- Membre de la RBA depuis 2018, pour se concentrer sur les conditions de travail décentes dans la chaîne d'approvisionnement, avec des pairs de différents secteurs.
- Membre du Hello Accelerator aux côtés d'Ashoka et d'Ikea pour améliorer la situation des migrants en Europe.
- Membre d'Entreprises pour les droits de l'Homme (EDH), une association d'entreprises françaises qui fournit à ses membres des outils et des conseils en matière de mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies.
- Membre de RHSF depuis 2017. Le Groupe participe au projet « Lab 8.7 », qui rassemble des sociétés œuvrant pour la prévention des risques de travail des enfants, de travail forcé, et plus largement de travail indécemment dans les chaînes d'approvisionnement.
- Participation à l'initiative The Copper Mark.

2.3.2.3 Intégration du développement durable dans le processus d'approvisionnement

Intégration de nouveaux fournisseurs : Module de qualification des fournisseurs (Supplier Approval Module, ou SAM)

Schneider Electric applique des critères de développement durable lors de l'intégration de nouveaux fournisseurs pour garantir la conformité et éliminer tout point de blocage avant l'intégration dans la chaîne de valeur.



Pour en savoir plus sur les étapes de collaboration avec les fournisseurs, consultez la section 2.4.2.6 **Plan d'action** en page 185.

2. États de durabilité

Conditions générales d'achat

Tous les fournisseurs existants de Schneider Electric doivent respecter les Conditions générales d'achat au titre des obligations contractuelles qui leur incombent. Cet instrument applique à tous les fournisseurs les principes et lignes directrices énoncés par la norme ISO 26000, ainsi que les règles définies dans la norme ISO 14001. Les fournisseurs qui entrent en relations d'affaires avec Schneider Electric s'engagent notamment à respecter toutes les législations nationales, le règlement REACH, la réglementation RoHS et, plus généralement, les lois et réglementations relatives à l'interdiction ou à la restriction de l'utilisation de certains produits ou substances. Il est également attendu des fournisseurs qu'ils signalent la présence et le pays d'origine de tout approvisionnement en minerais de conflits, conformément aux exigences de la loi américaine Dodd-Frank Act de 2010 dite loi « Minéraux de conflits ». Dans ce contexte, Schneider Electric a un objectif « sans conflit ».

En outre, les Conditions générales d'achat ont été mises à jour en 2023 pour inclure la participation aux initiatives de développement durable propres aux fournisseurs mises en œuvre au titre de l'Indice Schneider Sustainability, qui réunit les initiatives de décarbonation, de ressources, de circularité et de droits humains.

 Consultez et téléchargez les Conditions générales des achats de Schneider depuis la page Fournisseurs sur www.se.com

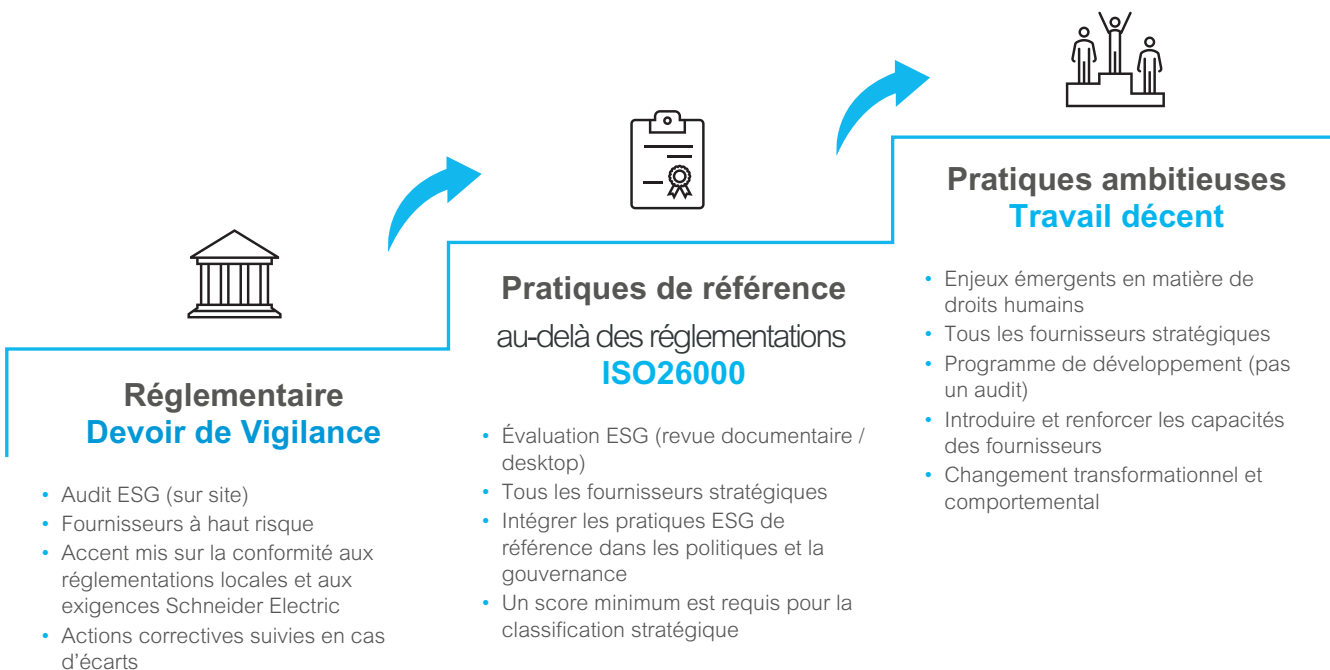
2.3.2.4 Approche fondée sur les risques du développement durable dans la base de fournisseurs

Outre les nouveaux fournisseurs, Schneider Electric compte près de 50 000 fournisseurs existants, répartis dans différentes régions du monde.

Tandis que le module de qualification des fournisseurs SAM (Supplier Approval Module) fait en sorte que tous les nouveaux fournisseurs soient contrôlés afin de détecter tout problème ESG et, le cas échéant, de résoudre ces problèmes avant de finaliser l'intégration, il existe un processus et une série d'interventions dédiées aux questions des droits humains chez les fournisseurs existants qui ont une relation commerciale continue avec l'entreprise.

Ces interventions s'appliquent à trois niveaux :

1. Le niveau fondamental, qui vise à valider qu'il existe une gestion rigoureuse de la santé et de la sécurité au travail et qui accorde la priorité aux segments à haut risque en raison du secteur industriel ou de la zone géographique des activités. Cela inclut le programme de Devoir de vigilance, qui est mis en œuvre avec les fournisseurs à risque ESG élevé et garantit la conformité réglementaire et ESG au niveau des sites.
2. Pour s'assurer que l'attention ne se limite pas aux niveaux de conformité fondamentaux, les partenaires fournisseurs sont constamment encouragés à améliorer leurs pratiques selon une démarche d'amélioration continue. Tous les fournisseurs stratégiques sont tenus de mettre en œuvre des lignes directrices de la norme ISO 26000 et d'améliorer leur profil de développement durable.
3. Schneider Electric est convaincu de l'importance d'être un précurseur, et cette ambition s'étend aux attentes à l'égard de ses partenaires fournisseurs. Pour garantir que le Groupe anticipe les tendances à venir, et les risques et les problèmes potentiels avant qu'ils ne se généralisent, une action ambitieuse est déployée via le programme Travail décent. Les exigences de ce programme s'inspirent du programme de l'OIT en matière de travail décent et sont alignées sur les priorités de plusieurs autres initiatives internationales telles que le Pacte mondial des Nations unies, les ODD (Objectifs de développement durable), et les initiatives de la Commission européenne. Elles sont également enrichies par des échanges conduits en parallèle sur les enjeux émergents en matière de droits humains. Le programme impose aux entreprises l'application de contrôles préventifs dans leur cadre interne (politiques et processus), ce qui réduit la probabilité d'apparition de mauvaises pratiques. Cette démarche permet d'offrir un environnement de travail sécurisé et sain (du point de vue physique et psychologique), créant une influence positive et améliorant le bien-être général des travailleurs.



2.3.2.5 Plan de vigilance à l'égard des fournisseurs et contractants

Devoir de vigilance envers les fournisseurs



Pour en savoir plus sur le Plan de vigilance, voir la section 3.3 à la [page 394](#) du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Les questions de durabilité liées aux conditions des travailleurs et au travail forcé dans la chaîne de valeur sont des enjeux matériels identifiés dans l'analyse de matérialité de Schneider Electric. L'entreprise a déployé un cadre robuste de gouvernance et d'engagement avec les fournisseurs pour conduire une analyse des risques permettant de répertorier et d'atténuer les risques auxquels sont soumis les travailleurs en amont. La chaîne d'approvisionnement de l'entreprise est exposée à différents niveaux de risques en fonction des contextes environnementaux, sociaux et déontologiques propres aux pays dans lesquels l'entreprise mène ses activités. Les risques pays sont un facteur important dans la personnalisation du profil de risque des fournisseurs.

Afin d'évaluer et d'atténuer le risque lié au développement durable chez ses fournisseurs mondiaux, Schneider Electric procède à une évaluation annuelle des risques sur l'ensemble de sa base de fournisseurs. Cette évaluation couvre les risques liés au développement durable, ainsi que des paramètres spécifiques tels que le type de processus industriel utilisé par les fournisseurs, leur technologie et la localisation géographique. Cela permet au Groupe de prendre en compte les risques qui peuvent découler de la situation spécifique d'un pays (social, politique, etc.). Ces paramètres sont compilés dans une base de données indépendante tierce (méthodologie *Responsible Business Alliance*, RBA, ex-EICC, dont Schneider Electric est membre depuis janvier 2018). Cette méthodologie est appliquée à l'ensemble du réseau principal composé d'environ 50 000 fournisseurs de rang 1 de Schneider Electric, et l'opération est renouvelée chaque année sur le nouveau référentiel fournisseur pour identifier les éléments à risque élevé.

L'approche appliquée aux fournisseurs à risque non élevé autorise une auto-évaluation/évaluation à distance, à l'aide d'un questionnaire ESG. Les réponses du fournisseur sont évaluées par une équipe de spécialistes. Après avoir identifié toute réponse nécessitant une analyse approfondie, l'équipe s'engage auprès des fournisseurs concernés pour obtenir des précisions. À l'issue de cette étape, des audits sur place peuvent être diligentés s'ils sont jugés nécessaires. Pour les fournisseurs classés comme présentant un risque élevé, les auditeurs de Schneider Electric réalisent un audit sur site.

Le programme Devoir de vigilance (SSE #17) prévoit la réalisation d'audits sur site auprès de 1 000 fournisseurs à risque élevé à la fin de l'année 2025, tandis que 3 000 fournisseurs à risque intermédiaire sont soumis à une évaluation sur dossier suivie, selon les besoins, d'un audit sur place. L'objectif est de conduire chaque année 200 audits sur site et 600 évaluations à distance pour les fournisseurs à risque non élevé entre 2021 et 2025.

Le SSE #17 a été réalisé auprès de 4 348 fournisseurs audités à fin 2025 : en tout, 1 476 audits sur site et 2 872 évaluations à distance. En 2025, 222 audits sur site ont été réalisés et 74 fournisseurs ont répondu au questionnaire d'auto-évaluation.



Pour en savoir plus sur la méthodologie et les résultats des SSE, voir la section 4.1.2, [pages 250 à 255](#).

Pour appliquer les principes clés auprès des fournisseurs concernés, Schneider Electric utilise les critères ESG de la RBA, qui englobent les droits des travailleurs, la gestion environnementale, la santé et la sécurité au travail et l'intégration de ces questions dans la gouvernance de l'entreprise. Ce socle commun d'exigences est utilisé pour évaluer les performances des fournisseurs au moyen d'audits sur site. Les fournisseurs à risque élevé de Schneider Electric sont soumis à un audit sur place, mené par des auditeurs spécialisés. À l'issue du processus, un rapport d'audit est établi et communiqué au fournisseur. Celui-ci définit alors un plan d'action correctif et applique ces mesures. Pour les non-conformités les plus graves, chaque dossier est transmis au Directeur des Achats.

Une analyse des 192 « priorités absolues » soulevées en 2025 montre que les problèmes suivants sont les plus récurrents :

- Droit du travail (64 % des problèmes de non-conformité prioritaires) :
 - Non-respect du temps de travail et des jours de repos (les systèmes de mesure des heures travaillées sont souvent insuffisants) ; l'action corrective peut être de calculer et payer correctement les heures normales et les heures supplémentaires à tous les travailleurs.
- Santé et sécurité (29 % des problèmes de non-conformité prioritaires) :
 - Systèmes d'alarme et de protection contre l'incendie insuffisants ; exposition des travailleurs à des substances chimiques. L'action corrective peut être des contrôles appropriés de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques, biologiques et physiques.
- Environnement et systèmes de gestion (7 % des problèmes prioritaires) :
 - Systèmes de gestion des déchets et de prévention de la pollution insuffisants.

La liberté d'association et de négociation collective a été identifiée comme l'une des non-conformités les moins fréquentes, relevée chez seulement 7 des plus de 200 fournisseurs audités. Six d'entre eux ont déjà remédié à la situation, tandis qu'un fournisseur a présenté une feuille de route prévoyant une mise en conformité d'ici mars 2026.

En cas de constatations liées au devoir de vigilance, le fournisseur doit appliquer les actions correctives après quoi un audit sur site révisé est réalisé. Une fois toutes les non-conformités résolues, le niveau de risque peut être abaissé. Toutefois, pour assurer la continuité de la surveillance et des contrôles, le fournisseur est réexaminé dans un nouveau cycle d'audit tous les trois ans. À la fin de l'année 2025, Schneider Electric a clôturé 95 % de tous les types de non-conformité de l'année 2023 et 58 % de tous ceux de l'année 2025, et les mesures correctives sont en cours.

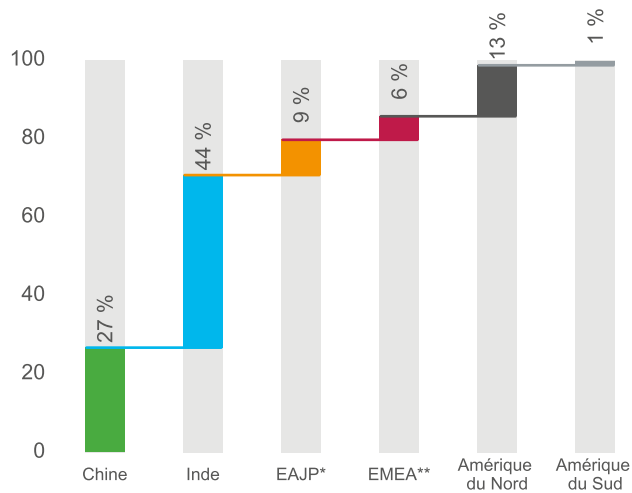
Schneider Electric adopte une approche active pour aider les fournisseurs à résoudre les problèmes en partageant les bonnes pratiques et en leur fournissant des conseils et des formations. La clôture des non-conformités est vérifiée le plus souvent par un contrôle sur site quelques mois après l'audit. Si ces non-conformités ne sont pas résolues (principalement les priorités absolues), la remontée au Directeur des Achats peut entraîner la fin de la relation commerciale. En 2025, quatre relations d'affaires avec des fournisseurs ont été interrompues en raison d'une non-conformité au regard du Plan de vigilance.

Dans le cadre du programme de Devoir de vigilance, 26 fournisseurs de batteries ont été audités depuis 2018, dont 12 ont fait l'objet d'une évaluation approfondie en 2025. Le Groupe poursuit son engagement auprès d'eux, notamment en lien avec la réglementation de l'UE sur les batteries.

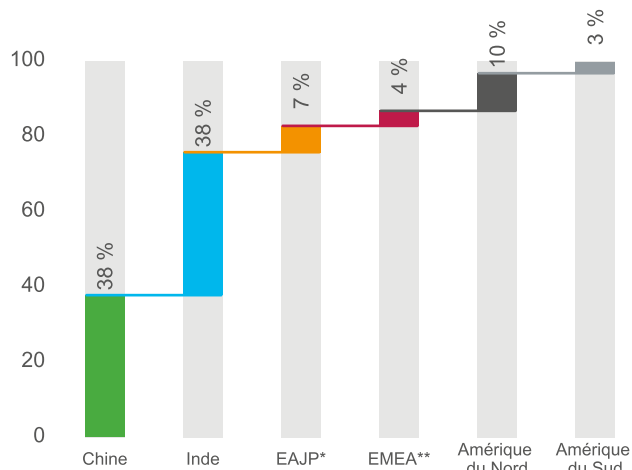
Auto-évaluations

En 2021, un questionnaire d'auto-évaluation spécifique a été élaboré, en s'appuyant sur les expériences des audits sur site réalisés au cours des années précédentes. Parmi les questions posées, celles qui sont essentielles visent à vérifier si les fournisseurs sont conformes sur les sujets obligatoires que sont le travail, les droits humains, l'environnement, la santé et la sécurité. Les deux principaux objectifs de cette évaluation consistent à aider le fournisseur à mener une réflexion sur sa conformité aux normes de vigilance, et d'aider Schneider Electric à déterminer si des audits sur site s'imposent. En 2025, 74 fournisseurs ont soumis des réponses.

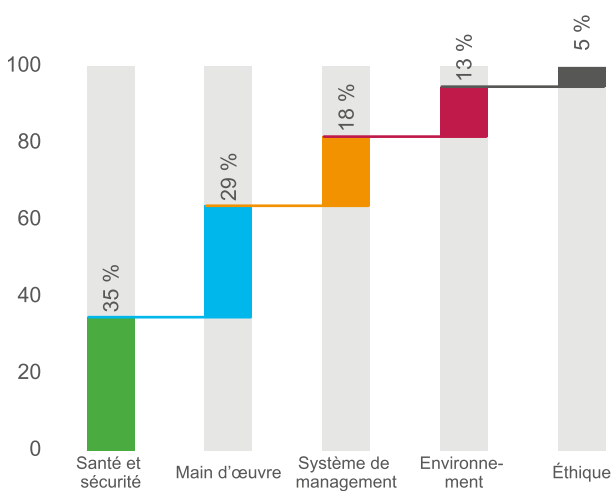
% Fournisseurs risqués identifiés en 2025 par zone géographique



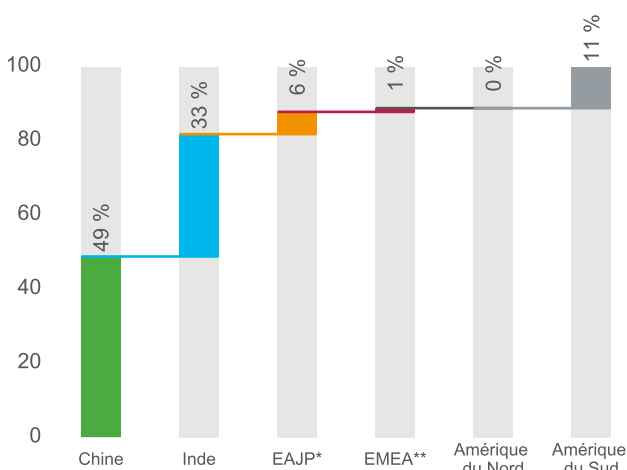
% Audits complétés en 2025 par zone géographique



% Cas de non-conformité en 2025 par thème



% Cas de non-conformité en 2025 par zone géographique



* EAJP: East Asia Japan Pacific
** EMEA: Europe Middle East Africa

Impact

Depuis le début du programme en 2017 jusqu'à la fin de l'année 2025, environ 1 500 fournisseurs avaient été audités sur site, et plus de 16 500 non-conformités avaient été soulevées puis résolues. Les 222 audits sur site réalisés en 2025 ont permis à Schneider Electric de relever plus de 1 700 non-conformités. Cette année, une diminution du ratio global de non-conformités par fournisseur par rapport aux données historiques a été observée.

Parmi ces non-conformités, 192 sont évaluées comme des « priorités absolues » et font l'objet d'une attention toute particulière lors des contre-audits des fournisseurs.

L'objectif de Schneider Electric est de clôturer 100 % des types de non-conformités identifiées, quel que soit leur niveau de priorité.

Dans l'ensemble, la résolution des non-conformités identifiées depuis la création du programme en 2017 a entraîné l'amélioration des conditions de travail pour presque 400 000 salariés. Cela concerne notamment des salaires minimums corrects, des conditions de travail sûres, le plafonnement du temps de travail et le paiement des heures supplémentaires conformément à la législation applicable.

Devoir de vigilance envers les contractants des projets

Les produits et solutions de Schneider Electric sont généralement combinés dans des systèmes plus vastes, tels que la distribution d'électricité et la gestion de l'énergie dans un bâtiment, ou les automatismes des processus de production dans une usine. La mise en place de tels systèmes peut être complexe et implique généralement différents acteurs avant qu'ils ne soient mis en service par les clients finaux. Schneider Electric a deux possibilités : vendre des composants par l'intermédiaire de partenaires de distribution qui se chargent de construire et de livrer le système, ou construire et livrer le système directement pour le client final, dans le cadre d'un projet. Cette deuxième option nécessite la coordination de plusieurs contractants du projet (tableautiers, intégrateurs de systèmes, entrepreneurs du bâtiment, etc.), généralement dans les locaux du client final. Ces projets sont principalement hors site (essentiellement dans les locaux des clients, existants ou futurs) et impliquent plusieurs acteurs différentes, à l'échelle mondiale ou locale. Par conséquent, les relations avec les contractants sont spécifiques à un contrat, et pas nécessairement récurrentes. En 2025, Schneider Electric a travaillé avec environ 9 000 fournisseurs de solutions (avec des dépenses totales d'environ 1,6 milliard d'euros).

- Risques liés aux droits humains : pour les projets situés dans des pays où Schneider Electric n'est pas forcément présent, et faisant intervenir des sous-traitants indépendants, il existe un risque que les politiques recommandées par Schneider Electric en matière de santé et de sécurité, ainsi que de lieu de travail décent, ne soient pas correctement mises en œuvre. Les principaux risques sont les accidents physiques et les blessures, ou le traitement injuste des employés (salaires et compensations, temps de repos), en particulier les employés temporaires et/ou étrangers.
- Risques liés à l'éthique des affaires : les projets qui sont menés dans des pays où les normes d'éthique des affaires sont insuffisantes peuvent être soumis à des risques éthiques tels que la corruption, les pots-de-vin ou les pressions de nature similaire.
- Risques liés à la cybersécurité : certains sous-traitants peuvent avoir des interactions numériques avec le client final et Schneider Electric en même temps. Par conséquent, leur niveau de cybersécurité et de protection des données peut créer certains risques pour le projet et le client final.

Une gestion rigoureuse des sous-traitants contribue à réduire les risques d'incidents ou d'accidents sur site, et donc à protéger les travailleurs, les communautés vivant autour du site du projet ainsi que les employés et les actifs du client final.

Sur les 9 000 fournisseurs de solutions, Schneider Electric en a identifié environ 230 « à risque élevé », en utilisant la même méthodologie que pour les fournisseurs. Depuis 2018, environ 125 de ces fournisseurs ont été audités. Quinze audits réalisés par Schneider Electric en 2025 ont donné lieu à la détection de 105 non-conformités. Parmi ces non-conformités, 11 ont été jugées « priorités absolues » et concernaient 5 fournisseurs.

Les non-conformités les plus fréquentes des contractants de solutions à risque élevé sont liées aux systèmes de gestion, notamment l'absence de revues de gestion adéquates et la définition insuffisante des responsabilités pour la mise en œuvre de ces systèmes. À ces non-conformités peuvent s'ajouter des risques spécifiques liés à la négociation des contrats locaux.

Les actions menées suite aux non-conformités sont les mêmes que pour les fournisseurs (contre-audits, formations, ateliers). Des mesures spécifiques sont mises en place pour cet environnement de projet : Schneider Electric met en place des revues régulières des incidents de sécurité sur les sites des clients, impliquant l'équipe Sécurité mondiale et la Direction de la gestion de projet.

Le Groupe a également renforcé la formation sur les politiques de lutte contre la corruption et en matière d'agents commerciaux pour ses collaborateurs impliqués dans les négociations commerciales. Le suivi des projets avec les contractants et les processus de sélection ont été adaptés pour s'assurer que le sujet de la vigilance est pris en compte dès le début du projet.

2.3.2.6 Amélioration continue fondée sur la norme ISO 26000

L'objectif principal de Schneider Electric est de s'assurer que les fournisseurs considèrent le développement durable comme une trajectoire à suivre et poursuivent l'amélioration de leurs performances dans ce domaine de manière continue grâce à leur maturité organisationnelle. À cette fin, les fournisseurs stratégiques doivent respecter les lignes directrices de la norme ISO 26000 et partager les données sur la performance et les KPI dans le cadre de leur trajectoire ciblant un seuil de performance plus élevé.

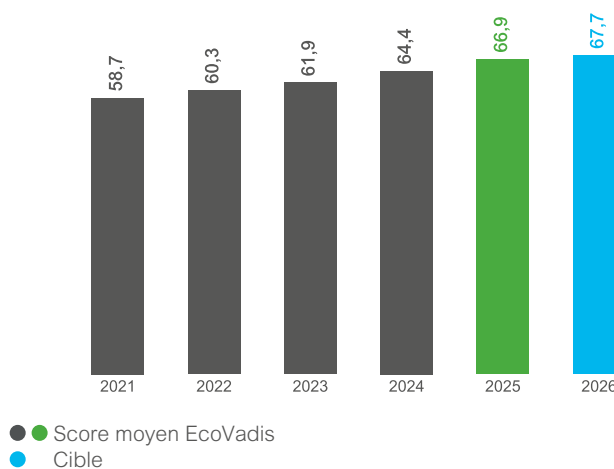
La norme ISO 26000 revêt un caractère volontaire et fournit aux entreprises un cadre leur permettant de conduire leurs activités de manière socialement responsable, en tenant compte des intérêts de diverses parties prenantes, notamment les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés et l'environnement. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une norme de gestion, Schneider Electric s'est associé au prestataire de services EcoVadis pour évaluer la performance de ses fournisseurs et leur attribuer un score.

Le score est attribué en fonction des réponses concernant quatre piliers : (1) Droit du travail et droits humains (2) Environnement (3) Éthique et (4) Approvisionnement durable. Sur la base des résultats, les fournisseurs doivent définir et déployer un plan d'action correctif et ensuite se soumettre à une nouvelle évaluation.

Tous les fournisseurs stratégiques de Schneider Electric sont tenus de participer au programme ISO 26000. La conformité des fournisseurs est évaluée. Si le score est inférieur à 50 points, le fournisseur perd son statut de fournisseur stratégique, ce qui a un impact sur sa croissance.

Afin de favoriser l'évolution des fournisseurs vers une maturité et un niveau de performance plus élevés, Schneider Electric a adopté une ambition globale visant à obtenir un score moyen mondial de 65 points pour tous ses fournisseurs stratégiques d'ici à fin 2025. Cette ambition est répartie en objectifs annuels. Par rapport à l'objectif de 65 points à atteindre avant fin 2025, un score de 66,9 a été obtenu.

Progrès du programme ISO 26000



2.3.2.7 Autres plans d'action associés à des programmes de développement durable

Programme Travail décent

Le programme Travail décent incite les fournisseurs à aller au-delà des exigences réglementaires et des normes de conduite des affaires. Ce programme est consacré aux droits humains et s'inspire des travaux de l'OIT dans ce domaine dont il reprend les principes clés.

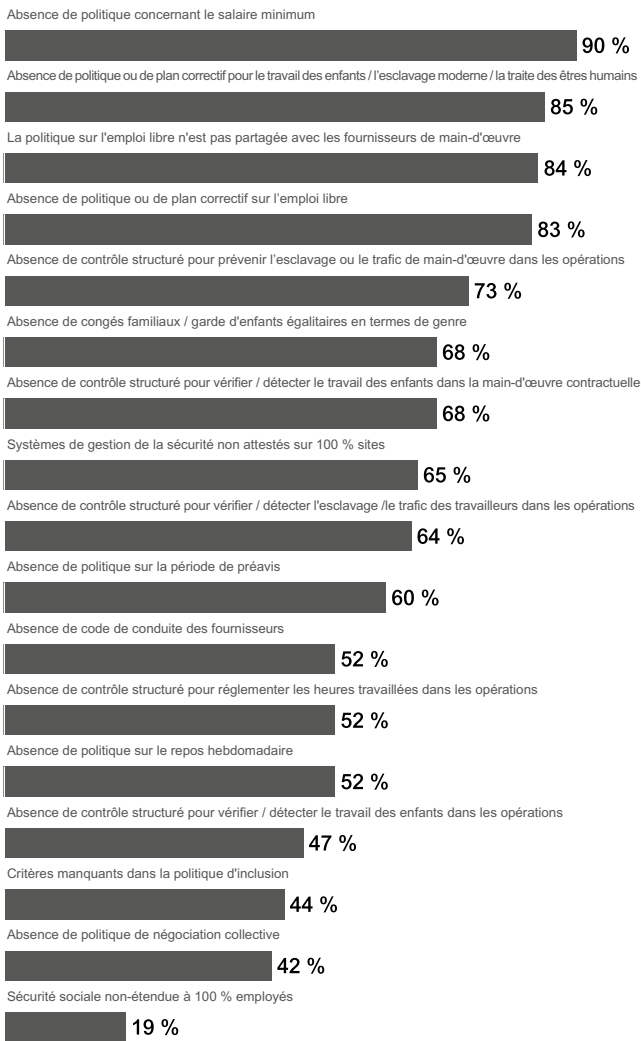
Le programme combine également les exigences et domaines clés de plusieurs autres cadres et organes internationaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies, la Commission européenne, les ODD des Nations unies, et même l'alignement sur les exigences principales de la norme de gestion SA8000.

Le programme s'appuie sur des fournisseurs de premier rang (catégories « Recommandés » et « Stratégiques » au sein de l'écosystème Schneider) pour l'achat direct (également dénommé « production ») et indirect (également dénommé « hors production »). L'initiative adopte une approche de développement, reconnaissant que les critères du programme peuvent être nouveaux pour de nombreux fournisseurs et qu'ils ont besoin d'être soutenus en les accompagnant, en renforçant leurs capacités et en s'engageant sans relâche pour assurer la mise en œuvre. L'évaluation des performances des fournisseurs se fait sur la base d'un questionnaire en ligne déployé via SSP-SRM, le portail des relations avec les fournisseurs de Schneider Electric. Une équipe spécialement formée et composée de collaborateurs des services d'approvisionnement mondial (GPS) dirige le lancement de l'initiative. Les fournisseurs doivent répondre aux questions et télécharger les preuves à l'appui de leurs réponses. Toutes les réponses et les preuves qui les accompagnent sont évaluées pour répondre aux critères minimums du travail décent. Ces réponses et documents sont évalués par des réviseurs spécialement formés. Les réviseurs proviennent de Schneider Electric ou d'agences tierces spécialisées sur le sujet entreprises et les droits humains. Si les actions des fournisseurs ne répondent pas aux exigences minimales, un feedback est communiqué et des actions correctives sont mises en œuvre par les fournisseurs dans les délais. Après rectification, les informations doivent être soumises à nouveau avec les preuves pour la réévaluation. Les réponses ont été analysées afin d'augmenter l'engagement des fournisseurs et d'identifier les domaines d'amélioration communs pour le déploiement d'initiatives de renforcement de la capacité des fournisseurs plus efficaces. Ci-dessous figure un résumé des écarts les plus fréquents identifiés au cours de l'année.

Le domaine d'amélioration le plus courant était le manque de connaissance du concept de salaire décent. Conformément à l'approche globale du programme, les fournisseurs stratégiques ont été sensibilisés au concept de salaire décent. Les détails des différentes méthodologies relatives au salaire décent, y compris la Fondation Wage Indicator, une base de données des salaires décents librement accessible, co-parrainée par Schneider Electric, ont été mis à la disposition des fournisseurs. Une feuille de route indicative et les étapes du déploiement ont été expliquées au cours de diverses sessions de renforcement des capacités. Dans le cadre de la prochaine phase du programme, les fournisseurs seront formés à l'évaluation des écarts salariaux, incluant l'engagement à lancer cette activité.

L'approche globale du programme consiste à s'engager étroitement grâce à une formation continue, au renforcement des capacités, à la gestion et à la communication avec les fournisseurs afin de s'assurer qu'ils normalisent les sujets, comprennent les actions requises, lancent des actions pour le changement de comportement et lancent progressivement la mise en œuvre à l'avenir. En moyenne, entre sept et huit cycles de sessions d'engagement sont effectués pour chaque fournisseur.

Non-conformités les plus fréquentes



Les principaux piliers du programme de Travail décent sont les suivants :

Opportunités d'emploi	Les opportunités d'emploi doivent être mises à la disposition de toutes les personnes éligibles de plein droit, de manière transparente, détaillée et gratuite. En cas de dépenses encourues par le travailleur pour obtenir un emploi, celles-ci doivent être remboursées par l'employeur. Le travail doit respecter et défendre la dignité des salariés et créer de manière proactive un environnement permettant de résoudre et de remédier à l'esclavage moderne, au travail forcé et à la servitude pour dettes. Un processus doit être mis en place pour s'assurer qu'aucun enfant n'est employé.
Des revenus adéquats et un travail productif	L'emploi doit être une source d'indépendance économique et de dignité. La baisse progressive des salaires industriels et la crise du COVID-19 ont gravement affecté les perspectives économiques de la main-d'œuvre, à l'échelle mondiale. Les entreprises devraient revoir leurs politiques salariales afin de garantir aux travailleurs la possibilité de mener une vie digne. En outre, l'emploi devrait permettre à la main-d'œuvre d'améliorer ses compétences et ses connaissances actuelles pour une employabilité future.
Heures de travail décentes	Les heures de travail excessives constituent une violation de la loi, souvent acceptée comme « nécessaire ». Ceci est généralement lié aux faibles salaires industriels et utilisé comme une excuse pour ne pas fournir des salaires appropriés. Les entreprises doivent examiner et corriger les heures excessives et s'aligner sur les exigences légales et/ou internationales.
Stabilité et sécurité du travail	L'emploi devrait être une source de stabilité économique et de tranquillité d'esprit. L'incertitude quant à la sécurité de l'emploi augmente le stress et rend la main-d'œuvre vulnérable aux abus et aux conditions de travail dangereuses. Ce problème a été exacerbé par les pertes d'emplois liées au COVID-19.
Dialogue social et relations sur le lieu de travail	Les employés devraient avoir le droit de dialoguer avec la Direction et de faire part collectivement de leurs préoccupations et de leurs demandes. La négociation collective et la liberté d'association encouragent les travailleurs à faire part de leurs préoccupations en temps utile, sert de baromètre/système d'alerte précoce pour évaluer la satisfaction des travailleurs et réduit leur vulnérabilité.
Traitement équitable dans l'emploi	L'emploi doit être basé sur le mérite et la capacité à faire le travail, et un traitement équitable doit être accordé à tous les salariés. Les différences de style de vie, de choix, etc., deviennent souvent une source de discrimination, de victimisation et de harcèlement. Cela restreint la liberté d'expression, cache les préférences et crée des problèmes de santé mentale. Les entreprises devraient garantir un lieu de travail qui accepte la diversité et offre un environnement de travail inclusif.
Un travail sûr	L'emploi devrait aboutir à l'indépendance économique et augmenter la capacité à mener une vie saine et prospère. Il ne doit pas entraîner une mauvaise santé, un risque pour le bien-être ou être une source de blessure ou de souffrance.
Protection sociale	Les salaires industriels ne sont souvent pas suffisants pour assurer un niveau de vie adéquat. Le problème est exacerbé en cas de problèmes de santé. La protection sociale, assurée par les employeurs/gouvernements, constitue un filet de sécurité indispensable contre les chocs économiques, le glissement vers la pauvreté et la vulnérabilité. Les entreprises doivent veiller à ce que tous les employés aient accès à la protection sociale.
Pratiques d'achat	Les pratiques et exigences d'achat ont un impact significatif sur les conditions de travail. Elles influencent la culture de travail de l'organisation du fournisseur pour répondre aux exigences du client. Le pouvoir des achats peut être un puissant moteur de changement positif en incluant des conditions de travail décentes comme condition préalable parmi les partenaires de la chaîne d'approvisionnement, lorsqu'il est équilibré avec d'autres critères commerciaux.
Concilier travail et vie de famille	Les responsabilités familiales ont un impact disproportionné sur l'égalité des genres et entraînent une participation inégale aux activités économiques. Les lieux de travail doivent s'efforcer de créer des conditions équitables et d'offrir aux employés toutes les possibilités de participer aux activités économiques sans compromettre leurs responsabilités familiales, qui peuvent nécessiter des périodes d'absence du travail (p. ex. maternité, soutien familial, horaires flexibles, garde d'enfants adéquate, etc.). L'environnement de travail devrait agir comme un niveleur/égalisateur et ne pas accroître la disparité.

2. États de durabilité

Comparaison des critères de travail décent avec d'autres initiatives

Piliers clés	TD Schneider	OIT	UNGC	CE	ODD	SA8000
Opportunités d'emploi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Des revenus adéquats et un travail productif	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Heures de travail décentes	Oui	Oui				Oui
Stabilité et sécurité du travail	Oui	Oui				Oui
Dialogue social et relations sur le lieu de travail	Oui	Oui	Oui			Oui
Traitement équitable	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui
Un travail sûr	Oui	Oui			Oui	Oui
Protection sociale	Oui	Oui				Oui
Pratiques d'achat	Oui		Oui			Oui
Équilibre vie professionnelle/vie privée	Oui	Oui			Oui	
Pratiques disciplinaires						Oui
Système de gestion						Oui

Abréviations

OIT – Organisation internationale du travail UNGC – Pacte mondial des Nations unies COM UE – Commission européenne
ODD – Objectifs de développement durable SA8000 – Responsabilité sociale 8000

Schneider Electric a défini une ambition globale visant à s'assurer que 100 % de ses fournisseurs stratégiques obtiennent la conformité au titre du programme d'ici à fin 2025 (SSI #6). Cette ambition est répartie en objectifs annuels. En 2022, 1 % des fournisseurs stratégiques ont atteint la conformité, en 2023 21 %, en 2024, 63 %, et à fin 2025, 98 %.

 Pour en savoir plus sur la méthodologie des SSI, voir la section 4.1.1, pages 245 à 250.

Programme d'Excellence sociale

En complément à l'engagement mentionné ci-dessus, l'entreprise a lancé le développement d'un programme d'Excellence sociale, qui vise à aller au-delà des fournisseurs de K niveau 1 pour les intégrer dans le parcours des droits humains.

Depuis 2023, le Groupe déploie un programme pilote pour évaluer comment un tel programme axé sur l'amont peut être conçu et appliqué. Bien que le programme soit encore en phase exploratoire, il a livré des enseignements précieux pour concevoir un programme abouti.

À cette fin, le Groupe a identifié un produit particulier et créé trois axes de travail pour évaluer le risque. Il s'agit notamment de :

- L'axe de travail « Traçabilité » :
Les fournisseurs du produit pilote ont été identifiés et contactés via une plateforme numérique tierce pour évaluer leurs performances en matière de droits humains et recueillir des informations sur leurs propres fournisseurs, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Sur un périmètre de plus de 100 fournisseurs contactés et après six mois, seulement 30 % des fournisseurs ont répondu correctement aux exigences en matière de droits humains et d'informations sur leurs fournisseurs. Ce projet pilote a ainsi révélé que la cartographie des fournisseurs au-delà du niveau 1 reste difficile à ce jour, car elle est chronophage, mobilise des ressources importantes et repose sur des données de qualité inégale à mesure que l'on étend la couverture de la chaîne d'approvisionnement.

- L'axe de travail « zones géographiques » : à l'aide de l'outil RBA d'évaluation des risques, les pays à risque élevé sont identifiés et les fournisseurs situés dans ces pays sont contactés via l'outil « Workers Voice » (la voix des travailleurs) pour identifier les domaines clés qui génèrent un impact.
L'initiative « Workers Voice » s'est avérée être un outil puissant et rapide pour identifier les risques directement auprès des travailleurs. Il s'agit de déployer une enquête anonyme sur les droits humains auprès des salariés de fournisseurs sélectionnés. Le projet pilote réalisé au Vietnam en 2024 a montré que ce type de questionnaire anonyme sur téléphone mobile peut mettre en lumière des problèmes non détectés via les outils traditionnels du Groupe, tels que le harcèlement sexuel ou le stress. Dans le cadre du suivi de l'enquête, les résultats ont été communiqués aux fournisseurs et des plans d'action ont été mis en œuvre dans les usines afin de s'assurer que les causes premières ont été traitées. Cet outil présente donc une très grande complémentarité avec les audits de vigilance sur site. L'approche collaborative avec les fournisseurs et l'engagement direct auprès des porteurs de droits contribuent à progrès mutuel. L'utilisation de cet outil sera étendue dans les années à venir.
- L'axe de travail « matières premières » : se concentre sur les minerais critiques identifiés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et vise à mieux appréhender la structure des chaînes d'approvisionnement des matières premières concernées et les risques associés. Chaque matière première présente des risques uniques en matière de droits humains et appelle une approche sur mesure. Il n'existe pas de solution parfaite : un engagement à long terme et une collaboration sectorielle sont essentiels. De premiers travaux visant à cartographier les risques et à définir des plans d'atténuation sont en cours, mais les progrès sont conditionnés à la volonté des acteurs sectoriels et à l'alignement réglementaire. À cette fin, Schneider Electric s'est aligné sur la Responsible Mineral Initiative et a encouragé ses fournisseurs stratégiques de produits contenant du cobalt, du nickel, du lithium, du graphite naturel, du cuivre et du mica à utiliser le rapport EMRT (Extended Minerals Reporting Template) -exigence volontaire- à communiquer et divulguer les informations relatives aux fonderies en amont, pour vérifier leur adéquation avec les critères Responsible Mineral Assurance Process (RMAP).

Ce programme d'information ciblé a été lancé en juillet 2025, couvrant 244 fournisseurs et, fin décembre 2025, après six mois, 50 % du montant des achats ont été identifiées comme provenant de fonderies conformes aux exigences du RMAP. Ce processus se poursuivra en 2026 pour impliquer davantage de fournisseurs et les conclusions de la première année de l'initiative seront communiquées avec le rapport sur les minerais de conflits.

En complément à ce qui précède, Schneider Electric met en œuvre des programmes conformes aux exigences nationales spécifiques.

Programme de Diversité des fournisseurs

Aux États-Unis, le Groupe a mis en œuvre un programme de Diversité des fournisseurs qui vise à promouvoir, dans le cadre des approvisionnements, le recours à des entreprises aux profils diversifiés à la fois qualifiées et compétitives.

Ce programme inclut des fournisseurs ayant obtenu un ou plusieurs des statuts suivants : Small Business Enterprise (SBE, petites entreprises) ; Veteran-Owned Enterprise (VET, entreprises détenues par d'anciens combattants) ; Disadvantaged Business Enterprise (DBE, entreprises défavorisées) ; Minority-Owned Enterprise (MBE, entreprises dirigées par des minorités) ; Women-Owned Enterprise (WBE, entreprises dirigées par des femmes) ; Disabled-Owned Enterprise (DOBE, entreprises dirigées par des personnes en situation de handicap), LGBT+ Owned Enterprise (LGBT, entreprises détenues par des personnes LGBT+) ; ou Businesses located in Historically Underutilized Business Zones (HUBZone, entreprises situées dans des zones défavorisées).

Le Groupe accepte toutes les certifications octroyées par des organisations telles que : le National Minority Suppliers Development Council (NMSDC, Conseil américain pour le développement des fournisseurs issus de minorités), le Women's Business Enterprise National Council (WBENC, Conseil américain des entreprises détenues par des femmes), le National Gay and Lesbian Chamber of Commerce (Chambre de commerce américaine gay et lesbienne) et Disability: IN (ONG pour l'inclusion des personnes handicapées dans les entreprises).

Les fournisseurs sont tenus de suivre avec succès le processus d'évaluation et d'intégration des fournisseurs de Schneider Electric pour démontrer leurs capacités avant d'être invités à proposer toute offre commerciale. Une fois invités à répondre aux appels d'offres, les fournisseurs se voient attribuer des marchés exclusivement sur les mérites de leur offre.

Communication et engagement auprès des fournisseurs

L'entreprise suit un plan de communication personnalisé qui couvre un ensemble complet de politiques et de programmes à l'intention de ses fournisseurs. La Plateforme des fournisseurs de Schneider Electric constitue le vecteur privilégié de la communication avec les fournisseurs. En complément, plusieurs autres approches d'engagement sont utilisées dès lors qu'elles sont jugées efficaces. Il s'agit notamment :

- de l'inclusion des exigences en matière de développement durable du Code de conduite des fournisseurs dans les instruments contractuels ;
- de webinaires et de sessions de connexion numériques thématiques ;
- d'échanges personnalisés permettant de garder le contact avec des fournisseurs spécifiques ou des collègues de la fonction achats pour informer, former et planifier l'engagement au titre de différents programmes

- de l'organisation de sessions de formation et de développement des capacités spécifiques pour les fournisseurs, soit en groupe, soit individuellement, concernant la norme ISO 26000 et le programme Travail décent.

Programme relatif aux minerais de conflits

Concernant les minerais de conflits et les minerais enrichis Schneider Electric travaille avec un expert tiers pour collecter et analyser les informations concernant ses fournisseurs (modèle de rapport sur les minerais de conflits ou CMRT et modèle de rapport étendu sur les minerais ou EMRT) afin d'identifier la provenance des minerais en question et de s'assurer qu'ils sont bien reconnus comme « conflict free » dans le cadre des normes internationales établies comme Responsible Minerals Initiative (RMI), London Bullion Market Association (LBMA) ou autres.

La campagne de recueil des données comprend les cinq étapes de « diligence raisonnable » (*due diligence*) recommandées par l'OCDE. Les CMRT des fournisseurs sont collectés tout au long de l'année. En cas de non-conformité ou en l'absence de données auditées, les fonderies ou les raffineries concernées sont identifiées, et les fournisseurs sont contactés afin d'exclure ces entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Fin 2025, le Groupe a accompli d'importants progrès, avec 92 % des fonderies et des raffineries identifiées dans notre chaîne d'approvisionnement désignées comme conformes selon un système reconnu de validation par un tiers.

Tous les fournisseurs stratégiques sont tenus de fournir un CMRT à jour et de procéder aux vérifications de la « diligence raisonnable ». En outre, les fournisseurs de produits contenant du mica, du cobalt, du cuivre, du lithium, du nickel ou du graphite sont tenus de fournir un rapport EMRT (Extended Minerals Reporting Template).

2.3.2.8 Objectifs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSI #6	Garantir que 100 % des fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés
2021-2025	SSE #17	4 000 Audits fournisseurs sur site et à distance dans le cadre du plan de vigilance
2021-2025	ISO 26000	Atteindre une note EcoVadis moyenne de 65 points pour l'ensemble des fournisseurs stratégiques d'ici fin 2025.
2026-2030	Sustainability Impact 2030 : Catalyseur pour l'industrie	100 % des fournisseurs stratégiques se sont engagés à mettre en place des pratiques avancées de Travail décent
2026-2030	Hors Sustainability Impact 2030 : Plan de Vigilance	Réaliser 200 audits sur site par an, conformément au Plan de vigilance, et ce jusqu'en 2030.
2026-2030	Hors Sustainability Impact 2030 : ISO 26000	Atteindre une note EcoVadis moyenne de 72 points pour l'ensemble des fournisseurs stratégiques d'ici fin 2030.

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées | ESRS S3

2.3.3.1 Contexte

Impacts, risques et opportunités

Communautés affectées	
Impact négatif	Atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels des communautés locales
	Violation des droits des communautés autochtones.

De plus en plus de travaux de recherche et de données factuelles documentent les impacts potentiels des industries liées à la transition énergétique sur les communautés locales et autochtones.

Schneider Electric a identifié, grâce à la cartographie des risques de son Plan de vigilance, six catégories de communautés potentiellement affectées :

- Communautés locales vivant à proximité de sites de Schneider Electric.
- Communautés locales vivant à proximité de sites de fournisseurs directs de Schneider Electric.
- Personnes vivant à proximité de centres logistiques et de distribution.
- Personnes vivant à proximité de mines dans la chaîne d'approvisionnement amont de Schneider Electric, y compris les peuples autochtones.
- Personnes vivant à proximité de sites de gestion des déchets, en aval de la chaîne de valeur de Schneider Electric.
- Personnes vivant autour de projets de clients, en particulier dans le secteur des industries extractives et de la production d'énergie.

2.3.3.2 Politique

La question des communautés affectées est régie par la Politique en matière de droits humains de Schneider Electric, en particulier la section « **1. Communautés locales et peuples autochtones** ». Au moyen de cette politique, le Groupe vise à mieux comprendre les communautés potentiellement affectées par ses activités dans sa chaîne de valeur, à tisser des liens avec elles et à minimiser les impacts sur les populations, qu'elles soient locales ou indigènes.

La politique indique également que, lorsque cela est approprié ou demandé, Schneider Electric s'efforce de soutenir ses partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur pour traiter des situations susceptibles d'impliquer des impacts négatifs potentiels et pour renforcer le dialogue avec les parties prenantes concernées. En cas d'impact négatif, Trust Line, l'outil d'alerte interne et externe de Schneider Electric, peut être utilisé par des communautés potentiellement affectées par des activités de Schneider Electric tout au long de la chaîne de valeur pour signaler des préoccupations et des alertes, puisque ce mécanisme est accessible au public.

⊕ Pour en savoir plus sur Trust Line, voir la section 2.1.1.3, **pages 36 à 44.**

📄 La Politique en matière de droits humains de Schneider Electric est publiée sur www.se.com

La question des communautés affectées s'inscrit également dans l'ambition du Groupe formulée dans le Plan de vigilance, à savoir être une entreprise exemplaire dans ses interactions avec ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et ses communautés en matière d'éthique, de respect et de promotion des droits humains. Par la suite, une politique spécifique pourra être élaborée afin de mieux structurer le cadre.

La direction Citoyenneté d'entreprise, composée d'experts des droits humains soutenue par la direction Ressources Humaines, la direction des Opérations industrielles ainsi que les pays, l'équipe d'Audit interne et les fonctions de Conformité, se charge de la partie stratégique de la Politique en matière de droits humains ainsi que de son évaluation et de son déploiement complets.

⊕ Pour en savoir plus sur la Politique en matière de droits humains, voir la section 2.3.2.2, **page 154.**

⊕ Pour en savoir plus sur le Plan de vigilance, voir la **section 3.3 à la page 394** du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Le Comité de pilotage chargé du devoir de vigilance, présidé par le membre du Comité exécutif responsable de la chaîne d'approvisionnement et composé de hauts dirigeants qui représentent une partie prenante interne clé, supervise la question des communautés affectées.

Pour mieux comprendre la question des communautés affectées et ses enjeux spécifiques, le Groupe s'engage dans différentes coalitions afin d'obtenir des informations et des perspectives concernant les communautés affectées :

- le Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits humains
- l'initiative Travail décent du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et l'initiative « Forward Faster » consacrée au salaire décent
- la Task Force sur les communautés affectées du Réseau français du Pacte mondial des Nations unies
- la Responsible Business Alliance (RBA)
- ResponsibleSteel
- The Copper Mark

Schneider Electric participe plusieurs fois par an à des initiatives, conférences ou groupes de travail organisés par ces différentes organisations. À titre d'exemple, le Groupe prend part à des sessions de sensibilisation sur les communautés affectées organisées par les correspondants de Pacte mondial des Nations unies en France, aidant à renforcer la compréhension, l'engagement et les actions d'atténuation sur cette question.

Au-delà de sa participation à ces initiatives, le Groupe ne s'est pas encore directement engagé auprès de communautés affectées. Schneider Electric poursuit ses travaux pour identifier des communautés et des engagements qui seraient pertinents.

2.3.3.3 Impacts et risques

Le tableau ci-dessous présente, sur une échelle de 1 à 4, une vue simplifiée des risques identifiés en matière de droits humains pour chaque communauté affectée. Dans le présent rapport, les informations seront axées sur les risques les plus importants, c'est-à-dire ceux notés 3 et 4.

	Près de sites Schneider Electric	Près de sites de fournisseurs	Près de sites logistiques et de distribution	Près de mines	Près de sites de gestion de la fin de vie des produits	Près de projets de clients
Proximité avec Schneider Electric et levier	Moy.	Faible	Faible	Très faible	Faible	Moy.
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés (logement, alimentation, eau et assainissement adéquats, et impacts liés à la terre et à la sécurité)	2	3	1	4	3	3
Droits civils et politiques des communautés (liberté d'expression, liberté de réunion, impacts sur les défenseurs des droits de l'Homme)	1	1	1	4	1	3
Droits particuliers des peuples autochtones (consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, autodétermination, droits culturels)	1	2	1	4	1	3

Ce tableau présente une mesure de l'impact brut réalisée par les experts de Schneider Electric en matière de droits humains et de vigilance à l'aide de la méthodologie de notation « *gravité x probabilité* ».

Évaluation interne utilisée pour orienter la notation :

- Évaluation des risques de vigilance pour les 30 plus grands sites de Schneider Electric réalisée en 2020.
- Évaluation continue des risques de vigilance pour les communautés vivant à proximité de sites de projets clients (voir la section "Personnes vivant autour de projets de clients dans le secteur des industries extractives et de la production d'énergie" ci-dessous).

Rapports externes utilisés pour orienter la notation :

- Transition Minerals Tracker : Analyse 2025, Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'Homme (BHRRC).
- Top 10 Business & Human Rights Issues in 2025 (10 principaux enjeux liés aux entreprises et aux droits de l'Homme en 2025), Institute for Human Rights and Business.
- Sustainable and Responsible Critical Mineral Supply Chains (Chaînes d'approvisionnement durables et responsables pour les minerais critiques), Agence internationale de l'énergie.
- Global E-Waste Monitor 2024 (Moniteur mondial des déchets électroniques en 2024), Institut des Nations unies pour la formation et la recherche.

2.3.3.4 Communautés locales vivant à proximité de sites de fournisseurs directs de Schneider Electric

Les fournisseurs de Schneider Electric regroupent des sociétés de différents secteurs et pays qui sont susceptibles de provoquer des pollutions dans le sol, l'air ou l'eau, de générer des nuisances sonores ou d'avoir un impact sur la circulation autour de leurs sites, et qui pourraient potentiellement avoir un impact sur les communautés locales.

Des programmes d'approvisionnement durables spécifiques sont en place afin de prévenir les risques environnementaux et sociaux parmi les fournisseurs directs de Schneider Electric :

- processus de qualification des fournisseurs incluant des critères d'évaluation clés portant sur les performances en matière de développement durable ;
- adhésion au Code de conduite des fournisseurs de Schneider Electric ;
- audits des fournisseurs sur site et à distance dans le cadre du Plan de vigilance (SSE #17) ;
- norme ISO 26000 pour les fournisseurs stratégiques.

 Pour en savoir plus, voir la [section 2.3.2 à la page 153](#).

2.3.3.5 Personnes vivant à proximité de mines dans la chaîne d'approvisionnement amont de Schneider Electric, y compris les peuples autochtones

Les risques liés à l'extraction et à la transformation des matières premières au sein de la chaîne d'approvisionnement en amont de Schneider Electric sont difficiles à évaluer avec précision, car ils sont situés loin en amont, ce qui complique la collecte des données. Pour cette raison, l'évaluation des risques est principalement basée sur des rapports externes.

Selon l'analyse 2025 du Transition Minerals Tracker, les principaux impacts sur les communautés vivant à proximité de mines sont les suivants :

- environnement propre, sain et durable ;
- pollution de l'eau ;
- attaques visant des défenseurs des droits humains ;
- accès à l'eau ;
- santé et sécurité des collaborateurs ;
- impacts sur les moyens de subsistance ;
- droits fonciers ; et
- santé des personnes ;

2. États de durabilité

L'approche de Schneider Electric consiste à évaluer ces risques et à mettre en place des plans de prévention ou d'atténuation pour chaque matériau, en les hiérarchisant en fonction du volume d'approvisionnement et des risques liés aux droits humains.

Le Groupe est engagé dans différents programmes relatifs aux matières premières :

- Programmes Minéraux de conflits (étain, tungstène, tantale, or) et *Extended Minerals Reporting Template* (cobalt, cuivre, nickel, lithium, graphite naturel, mica)
- Programme SSI #4 (aluminium, acier, plastiques) avec l'ambition de porter à 50 % la part de matières premières durables dans les produits.



Pour en savoir plus sur la méthodologie des SSI, voir la section 4.1.1, pages 245 à 250.

S'agissant des matières premières nécessaires aux activités de Schneider Electric qui ne sont pas encore couvertes par l'un des programmes précités, une étude spécifique a été lancée pour mieux comprendre l'impact de ces activités. Cette étude permettra également à Schneider Electric d'examiner les certifications et les coalitions existantes concernant ces matières premières. Parce que les impacts de l'industrie minière sont situés loin en amont, les moyens d'action sont limités, et la stratégie du Groupe consiste à travailler avec d'autres acteurs pour améliorer les conditions sociales et environnementales de l'extraction minière par le biais de certifications et d'initiatives conjointes.

En complément de son objectif d'élargir la certification de ses approvisionnements en matières premières, Schneider Electric accélère sa stratégie de circularité visant à limiter la consommation de matières premières, et donc les risques associés potentiels.

2.3.3.6 Personnes vivant à proximité de sites de gestion des déchets, en aval de la chaîne de valeur de Schneider Electric

Selon le Global E-Waste Monitor 2024, 14 millions de tonnes de déchets électroniques ont été traitées comme des déchets non valorisables en 2022, dont la majorité a été mise en décharge dans le monde entier. Le non-traitement de ces déchets a donc des conséquences importantes en matière de pollution des sols et de l'eau et d'impacts sur la biodiversité. En outre, on estime que 18 millions de tonnes de déchets électroniques ont été traités dans des pays à revenu faible et moyen inférieur ne disposant pas d'infrastructure mature pour la gestion des déchets électroniques, et que ces déchets ont été principalement traités par le secteur informel. Le manque d'infrastructures adéquates peut donc également avoir un impact sur la santé des personnes amenées à gérer ces déchets au sein du secteur informel.

Dans sa chaîne de valeur en aval, Schneider Electric s'attache activement à garantir la conformité avec les réglementations locales, y compris la directive DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et le règlement relatif aux batteries et aux déchets de batteries. Ces textes de l'UE intègrent des dispositions relatives à la Responsabilité élargie des producteurs (REP), qui imposent à Schneider Electric d'empêcher que les produits concernés finissent leur vie dans une décharge.

En outre, les produits relevant d'équipements électriques et électroniques du Groupe comprennent des instructions sur la fin de vie, indiquant aux clients comment gérer et éliminer ces produits en toute sécurité lorsqu'ils deviennent des déchets.

2.3.3.7 Personnes vivant autour de projets de clients dans le secteur des industries extractives et de la production d'énergie

Projets de clients en cours

Depuis 2021, Schneider Electric a élargi ses évaluations des risques liés au devoir de vigilance pour englober les communautés locales résidant à proximité des sites où le Groupe met en œuvre des projets pour ses clients. Cette analyse a été réalisée à distance au moyen d'entretiens avec des chefs de projet des clients. Ces projets peuvent être, par exemple, la construction d'un poste d'aiguillage électrique pour distribuer l'électricité, soit à un réseau, soit à d'importants utilisateurs privés. Selon le profil du client final, ces projets supposent la coordination sur site de plusieurs catégories de contractants. Les relations avec les communautés locales, lorsqu'elles sont pertinentes, sont généralement gérées par le contractant principal, ou par le client final.

Afin d'identifier les principaux sites présentant des risques, Schneider Electric a présélectionné des projets clients en fonction de la combinaison de deux critères : le risque pays et l'activité du client. 40 projets de clients ont été sélectionnés pour être réexaminés.

Les projets examinés peuvent être regroupés en trois catégories, chacune reflétant le type d'implication et les capacités d'atténuation de Schneider Electric :

- Type 1 : Schneider Electric fournit des disjoncteurs et/ou des équipements industriels, est également le principal contractant du projet, et est présent sur le site. Les mesures d'atténuation peuvent être décidées et mises en œuvre par Schneider Electric.
- Type 2 : Schneider Electric fournit des disjoncteurs et/ou des équipements industriels, mais n'est pas le principal contractant. Les possibilités d'atténuation sont limitées.
- Type 3 : Schneider Electric fournit le logiciel et le contrôle, et travaille principalement à distance, n'étant présent sur le site que pour les tests finaux et la mise en service. Les possibilités d'atténuation sont très faibles.

Fin 2025, 30 projets ont été examinés et les résultats peuvent être résumés comme suit :

Type 1 : 2 projets – Schneider Electric opérant en tant que principal contractant

- Rénovation de sous-stations électriques moyenne tension
- Très grande ville, zone urbaine dense
- Sites déjà existants, surface limitée (un bâtiment)
- Travaux de génie civil limités (rénovation) dans une zone fermée
- Presque aucun impact sur la population vivant à proximité (fermeture de la rue pendant deux jours)

Type 2 : 19 projets – Schneider Electric en tant que l'un des fournisseurs d'un contractant ou client important

- 9 projets sont des équipements moyenne tension livrés en usine : aucune présence sur le site du client
- 2 projets sont des renforcements des systèmes de sécurité sur des sites miniers existants
- 4 projets sont de nouveaux projets très importants sur le terrain :
 - 3 sont destinés à un client qui développe une raffinerie
 - Gros travaux de génie civil sur des terrains auparavant inoccupés
 - Le client final et les autorités locales sont responsables sur site
 - 1 est destiné à un client qui construit un réseau d'irrigation pour l'agriculture
 - Emplacement dans une zone semi-désertique : aucune population ne vit sur le site
- 4 projets sont de nouveaux centres de données

Type 3 : 9 projets – Schneider Electric en tant que fournisseur de logiciel, principalement à distance

- Les projets sont principalement des systèmes logiciels, qui n'impliquent pas de travail sur site, car il n'y a pas de matériel à livrer et à installer.

Bien que cette analyse soit effectuée sur un échantillon limité, il en ressort les conclusions suivantes :

- La grande majorité des projets de Schneider Electric ont un impact limité sur les communautés locales, car :
 - ils ne se situent pas à proximité d'une zone peuplée ; ou
 - ils ont lieu sur des installations déjà construites ; ou
 - la livraison au client a lieu en usine, sans intervention sur site de la part de Schneider Electric ; ou
 - ils impliquent uniquement des offres logicielles, qui sont entièrement livrées à distance.
- Une minorité de projets impliquent de grands travaux de génie civil sur place, qui peuvent affecter l'environnement local ou les communautés locales. Cela se produit presque uniquement lorsque le client final mène un projet complexe et hautement spécialisé (raffinerie, usine, site d'extraction, etc.). Dans ce cas, Schneider Electric n'est qu'un des nombreux fournisseurs et ne gère pas les relations avec la population locale. Toutefois, dans de tels cas, Schneider Electric souhaite appliquer le plus haut niveau d'engagement en matière d'éthique et de responsabilité dans ses relations avec le client final afin de s'assurer que le projet est conforme à des normes éthiques et durables strictes.

Projet EACOP

Le projet EACOP (East Africa Crude Oil Pipeline), ainsi que le projet Tilenga, sont exploités par une joint-venture entre deux États (Ouganda et Tanzanie) et deux sociétés privées (CNOOC, TotalEnergies). Il se compose de plusieurs sites d'extraction et d'un pipeline pour relier ces sites vers un port de la côte de l'océan Indien.

Le Groupe fournit des équipements pour la supervision et la sécurité des infrastructures, et contribue à l'intégration des sources d'énergie renouvelables pour réduire les émissions de CO₂.

Schneider Electric a mandaté un expert tiers indépendant pour mener une évaluation des risques basée sur les normes de performance de la Société financière internationale en matière

de durabilité environnementale et sociale. Le bilan a été actualisé avec l'état des discussions avec la joint-venture EACOP, les acteurs locaux (particuliers ou organisations non gouvernementales) et TotalEnergies. Par ailleurs, Schneider Electric a organisé deux visites sur le site du projet (en Ouganda et en Tanzanie), dirigées par son Directeur de la Conformité.

Sur la base de ces évaluations et observations, Schneider Electric estime que la joint-venture EACOP, les autorités locales et les parties prenantes locales répondent aux préoccupations en matière d'environnement et de droits humains soulevées par certaines parties prenantes locales et certains médias. À mesure que le projet se poursuit, Schneider Electric continuera de collaborer avec les parties prenantes et de surveiller les mesures correctives pertinentes.

Dans l'ensemble, Schneider Electric est convaincu que le travail avec EACOP est conforme à ses normes d'éthique et de développement durable.

Analyse des risques liés au projet client

Pour Schneider Electric, la fourniture de solutions dans des environnements complexes et sensibles nécessite une approche complète de la gestion des risques. La Politique des solutions de processus métier du Groupe définit des règles et des responsabilités claires pour s'assurer que tous les risques, y compris ceux liés aux communautés affectées, sont répertoriés et évalués et qu'une réponse adaptée est en place avant tout engagement. Cette politique s'applique à l'échelle mondiale et couvre les risques opérationnels, juridiques, financiers, liés à la chaîne d'approvisionnement et aux enjeux ESG, reflétant l'engagement de Schneider Electric pour promouvoir la conduite responsable des affaires et la prise en compte des attentes des parties prenantes.

Le processus d'analyse des risques ESG est structuré et intégré dès les premières étapes du cycle de vie des opportunités d'affaires. Les principales solutions sont analysées sous l'angle des risques ESG dès l'origine, avec des évaluations couvrant les impacts environnementaux, les droits humains et les enjeux de gouvernance. Concernant les projets qui présentent une sensibilité particulière ou une controverse potentielle, le processus prévoit une remontée pour examen par un Comité ESG dédié composé de dirigeants. Cela garantit que les décisions sur ces projets sont prises au plus haut niveau de l'entreprise, en tenant pleinement compte des impacts potentiels sur les communautés et de l'alignement avec les engagements et les valeurs de Schneider Electric.

La gestion des risques au sein de Schneider Electric est un processus collectif et transparent, qui implique toutes les fonctions et tous les niveaux concernés de l'entreprise. Chaque salarié prenant part à des offres de solutions est tenu d'appliquer son expertise pour anticiper et atténuer les risques, en travaillant de manière collaborative et proactive avec ses collègues issus de toutes les disciplines. L'équipe de gestion des risques liés aux solutions (*Solutions Risk Management*, SRM) joue un rôle central dans la coordination d'une analyse des risques à 360°, réunissant des experts métiers pour fournir à la direction une vision objective et consolidée. Cela vise à garantir que les décisions s'appuient sur une vision complète des impacts potentiels sur les communautés, la réputation et la création de valeur à long terme.

2. États de durabilité



2.3.3.8 Opportunités

Au-delà de l'atténuation des impacts négatifs liés à sa chaîne de valeur, Schneider Electric cherche également à créer un impact positif en mettant en œuvre divers programmes sur l'emploi, l'éducation, la formation, l'entrepreneuriat, l'autonomisation des femmes, l'amélioration des infrastructures, l'accès à l'énergie verte et la non-discrimination (basée sur l'origine ethnique, le sexe, la religion, etc.). L'absence de telles initiatives de la part de Schneider Electric pourrait avoir des conséquences négatives, telles que la perpétuation des inégalités, le manque d'opportunités pour les communautés marginalisées et la détérioration des conditions de vie et de travail des individus concernés.



Pour en savoir plus sur ces programmes, voir la section 3.2.2 à la page 218.

2.3.3.9 Objectifs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSE #17	4 000 Audits fournisseurs sur site et à distance dans le cadre du Plan de vigilance
	SSI #4	Porter à 50 % la part de matières premières durables dans ses produits
2026-2030	Sustainability Impact 2030 : Catalyseur pour l'industrie	50 % des matériaux sélectionnés pour offrir une valeur environnementale et sociale supérieure

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

2.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux | ESRS S4

2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux

Contexte

Schneider Electric attache une grande importance à la confiance que les clients et collaborateurs accordent à ses produits et services pour garantir leur sécurité et protéger leurs biens. Ayant observé des événements survenus dans d'autres secteurs, Schneider Electric comprend l'importance de la qualité pour les clients ainsi que les atteintes potentielles à la marque pouvant résulter d'une perte de confiance et d'une mauvaise perception de la qualité. C'est pourquoi Schneider Electric a revu à la hausse ses normes, déjà très élevées, afin de définir une nouvelle norme de qualité sectorielle. L'amélioration continue de la qualité est désormais essentielle à la stratégie de l'entreprise et fondamentale pour la réalisation de son objectif et de sa mission d'affaires. Conscient des avantages offerts par une qualité supérieure, le Groupe a accéléré sa transformation en matière de qualité à l'échelle de l'entreprise.

Impacts, risques et opportunités

Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux

Impact négatif **Déclenchement de dommages physiques ou matériels**

Actif dans le monde entier, Schneider Electric propose un large éventail de solutions client. En conséquence, la complexité de son portefeuille de produits et de sa chaîne d'approvisionnement entraîne des risques informatiques et des opportunités en termes de qualité. De nombreuses solutions du Groupe sont destinées à des secteurs d'activité névralgiques où la qualité et la sécurité des produits sont fondamentales. Les consommateurs et les utilisateurs finaux exposés aux risques liés à l'utilisation des produits et à des défauts de mise en œuvre entraînant des dommages aux biens ou corporels sont principalement des tableautiers, des intégrateurs de systèmes, des fournisseurs de solutions informatiques, des électriciens, des fournisseurs de services numériques et d'autres services, des concepteurs et des utilisateurs finaux.

Des dysfonctionnements ou défaillances d'un produit peuvent engager la responsabilité de Schneider Electric en cas de dommages corporels ou matériels, ou de blessures. Le dysfonctionnement d'un produit, d'un système ou d'une solution

pourrait non seulement exposer les clients de Schneider Electric à un risque de dommages aux biens ou corporels, mais encore impliquer des coûts liés au rappel des produits, entraîner de nouvelles dépenses de développement et mobiliser des ressources techniques et économiques, en plus de l'atteinte à la marque ou à la réputation.

Les produits Schneider Electric sont également soumis à de multiples contrôles de qualité et de sécurité régis par des réglementations et des normes nationales et supranationales. La nécessité de maintenir la conformité avec des normes ou réglementations nouvelles ou plus strictes pourrait entraîner des investissements en capital. En définitive, l'ambition est que ces contrôles qualité aient un impact positif sur tous les consommateurs et utilisateurs finaux précités. Ci-dessous sont énoncés les différents risques identifiés par Schneider Electric en matière de qualité des produits, des projets, des systèmes et de la fiabilité des offres :

- problèmes de sécurité, de conformité et de qualité liés à la conception ;
- problèmes de fabrication et de logistique ;
- exécution sur le terrain et services associés ;
- sécurité et qualité des logiciels ;
- risques liés aux fournisseurs et à la chaîne d'approvisionnement.

Les risques relatifs aux problèmes de sécurité et de qualité liés à la conception peuvent avoir un impact négatif sur les consommateurs au milieu de la chaîne de valeur, tels que des électriciens ou des tableautiers. Les risques susmentionnés pourraient avoir un impact significatif sur la performance financière du Groupe. La réputation de Schneider Electric pourrait également être affectée négativement.

Politiques de qualité de Schneider Electric

Schneider Electric a pour politique de ne proposer que des produits, solutions et services sûrs lorsqu'ils sont utilisés dans les conditions d'utilisation prévues ou à d'autres fins raisonnablement prévisibles. En ce sens, les Politiques de qualité de Schneider Electric contribuent à un effort continu du Groupe pour éviter tout risque d'utilisation des produits et tout défaut de mise en œuvre entraînant des dommages aux biens ou corporels.

Chez Schneider Electric, le « réseau de satisfaction clients et de qualité » couvre l'ensemble des couches, fonctions, chaînes d'approvisionnement mondiales, opérations et lignes d'activité.

Les politiques de qualité de Schneider Electric sont publiées pour toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et les utilisateurs finaux, sur www.se.com



2. États de durabilité

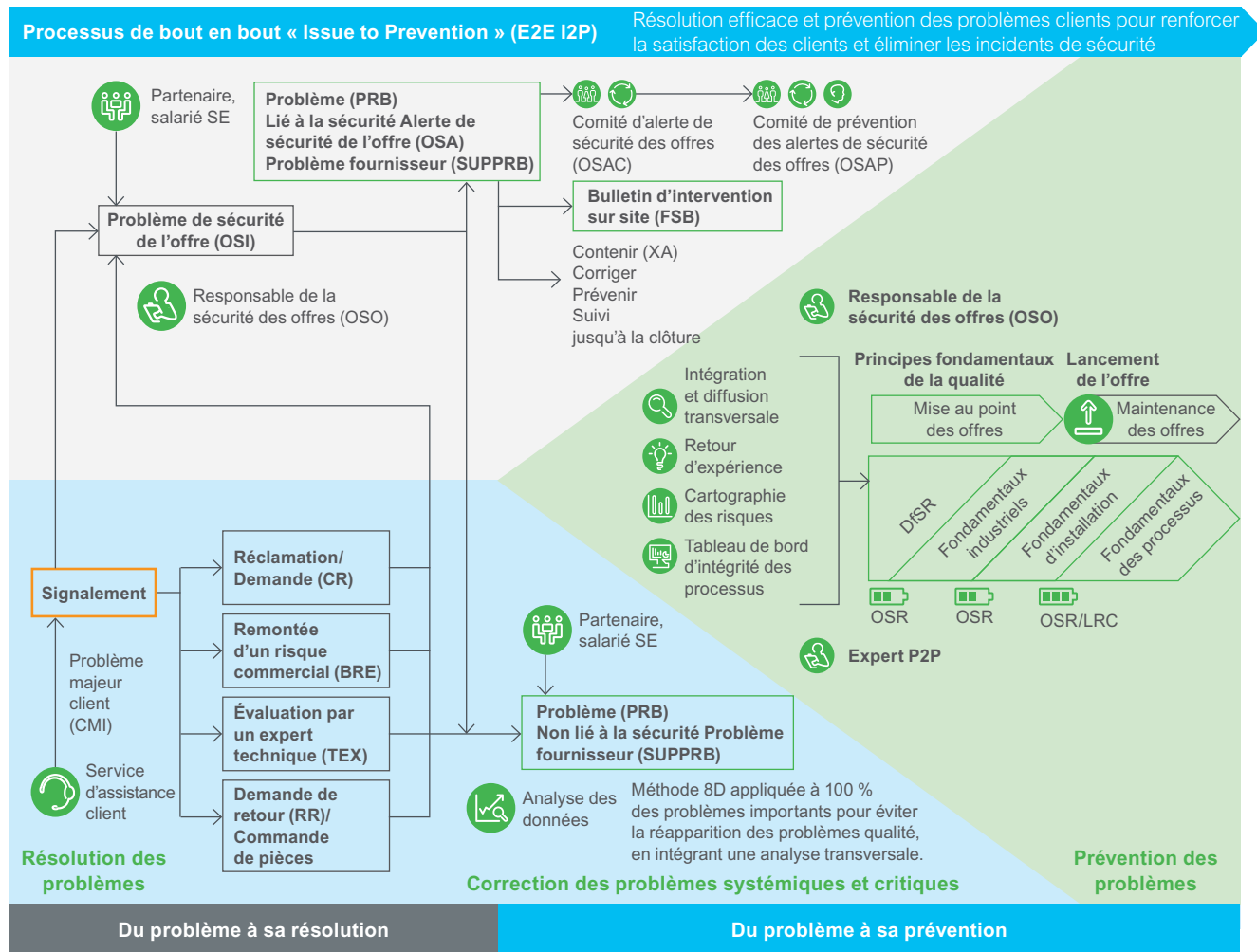
Identifier, traiter, résoudre et prévenir les problèmes de qualité liés à la sécurité

Une analyse approfondie de tous les rappels de produits reçus par Schneider Electric permet également de bien comprendre les différents risques qui peuvent survenir pour les consommateurs et utilisateurs finaux de Schneider Electric tout au long de l'année. Cette analyse continue permet au Groupe d'orienter ses activités et ses lignes directrices en matière de qualité afin d'assurer une sécurité personnelle adéquate pour ses clients et utilisateurs finaux.

Conformément à sa Politique de qualité, Schneider Electric a l'obligation d'informer ses clients des problèmes de sécurité identifiés causés par son offre et qui peuvent entraîner des dommages aux biens ou corporels, et d'inclure des instructions avec des actions correctives immédiates, même après la fin de la vie utile de l'offre.

Pour répondre à cette exigence, Schneider Electric s'est doté de plusieurs directives de qualité qui exigent l'application de processus systématiques à toutes les offres vendues ou produites par Schneider Electric.

- Directive qualité « gestion des risques de sécurité des clients ». Cette directive exige l'application de processus systématiques par Schneider Electric pour traiter correctement les risques de sécurité liés aux dommages aux biens ou corporels, découverts au sein ou en dehors de Schneider Electric.
- Procédure qualité « revue de sécurité des offres ». L'objectif global de la sécurité des offres est de réduire le risque découlant de l'utilisation des produits, solutions ou services tout au long de leur cycle de vie. Les revues de sécurité des offres sont menées par les comités de revue de sécurité des offres et sont utilisées pour aider à garantir que les offres sont sûres lorsqu'elles sont correctement installées (sur la base du manuel de sécurité), entretenues et utilisées pour leur objectif prévu et toute autre utilisation ou mauvaise utilisation raisonnablement prévisible.
- Processus de bout en bout « Issue to Prevention » (E2E I2P). Ce processus est conçu pour identifier, traiter et résoudre les problèmes de qualité affectant le client, mais aussi pour comprendre et corriger les causes profondes à l'origine des problèmes et en tirer des enseignements afin d'éviter la réapparition de problèmes similaires à l'avenir.



Lorsque des clients ou utilisateurs finaux de Schneider Electric utilisent le Service d'assistance client, une courte enquête de satisfaction leur est proposée pour évaluer leur confiance dans les structures et processus et les inviter à formuler leurs préoccupations ou besoins, de manière à prendre les mesures correctives requises. Les coordonnées du Service d'assistance client du Groupe sont disponibles dans les différents modes de communication que le Groupe partage en permanence avec ses clients et utilisateurs finaux.

Comment fonctionne le processus

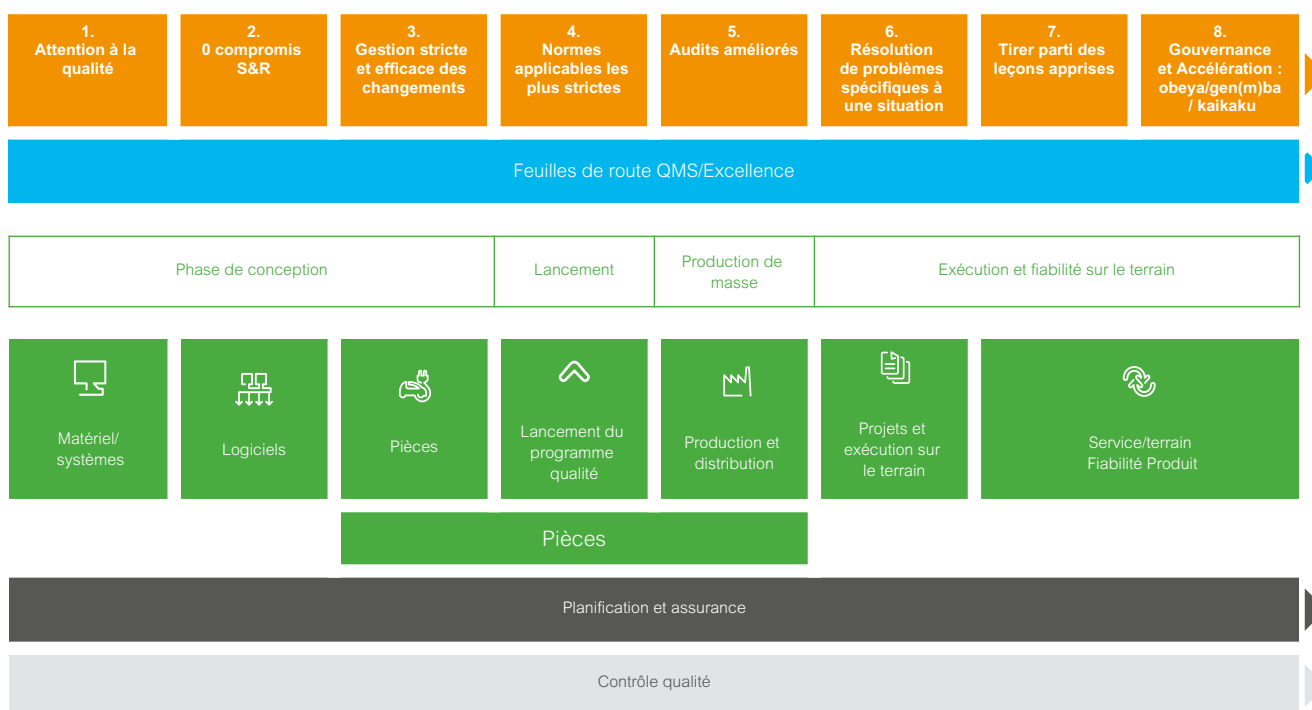
Dans le cadre du processus E2E I2P, et conformément à la directive qualité « Gestion des risques de sécurité des clients », Schneider Electric a mis en œuvre un processus rigoureux de gestion des enjeux de sécurité liés à ses offres. Tout incident, ou quasi-incident, entraînant des dommages aux biens ou corporels potentiellement liés à une offre de Schneider Electric doit être signalé comme un problème de sécurité des offres (OSI) sous 24 heures. Le signalement n'équivaut pas à une admission de responsabilité ou à la reconnaissance d'un risque de sécurité causé par un produit Schneider Electric, mais il garantit une évaluation rigoureuse menée par des experts, suivie, le cas échéant, d'une confirmation. Le processus insiste sur le fait que des préoccupations en matière de confidentialité ou de coûts ne doivent pas retarder le signalement. Les collaborateurs peuvent utiliser l'outil Trust Line de Schneider Electric s'ils subissent des pressions visant à empêcher tout signalement.

Lorsqu'un risque de sécurité est confirmé, le processus d'alerte de sécurité de l'offre (OSA) est déclenché. Un référent du problème

constitue une équipe pluridisciplinaire pour identifier les produits et les clients concernés, définir les actions de confinement urgentes et préparer la stratégie de communication et les plans de mesures correctives. Le Comité d'alerte de sécurité de l'offre (OSAC) examine l'analyse des risques, les projets de notification et les actions proposées, avant de prendre une décision de type « feu vert » ou « feu rouge ». Dès l'approbation, l'équipe finalise le plan de mesures correctives (y compris la finalisation et l'approbation de la notice de sécurité du produit, de la lettre destinée au client et des documents justificatifs) s'assure que la chaîne d'approvisionnement est prête à appliquer les mesures correctives et coordonne la communication interne et auprès des clients.

Dans chaque pays, les responsables des mesures correctives envoient les notices de sécurité aux clients et suivent les accusés de réception jusqu'à la clôture de l'incident, sur validation des Présidents de pays. Des réunions de suivi régulières avec l'OSAC assurent l'avancée des actions correctives et la décision de clôture officielle. Ce processus garantit le signalement, l'analyse, le confinement et la résolution rapides des problèmes de sécurité, reposant sur une gouvernance et une chaîne de responsabilités claires.

Mettre en pratique la stratégie de qualité



Stratégie de qualité

Le Groupe a intégré les Principes fondamentaux de la qualité dans ses activités quotidiennes pour l'ensemble de son portefeuille (y compris les projets et les services), afin de renforcer les processus et d'établir une normalisation pour l'identification proactive, la hiérarchisation et l'atténuation des risques.

La stratégie de qualité de Schneider Electric intègre la qualité tout au long de la chaîne de valeur (de la conception aux opérations sur le terrain) garantissant la sécurité, la fiabilité et la satisfaction client. Elle bénéficie d'une allocation importante de ressources, avec notamment la création d'une « Quality Academy », l'extension des fonctions centrées sur la qualité et le déploiement des Principes fondamentaux de la qualité dans toutes les fonctions de l'entreprise. Des milliers de salariés ont été formés par le biais d'ateliers immersifs, renforçant une culture où chaque employé, du personnel de terrain jusqu'aux dirigeants, est responsable de la qualité.

Système de gestion de la qualité et audit interne

Un système de gestion de la qualité exhaustif intègre les protocoles de sécurité et les formations correspondantes au cœur des opérations quotidiennes. Un programme de sécurité spécifique est défini pour chaque poste, couvrant l'évaluation des risques, les outils d'atténuation et les mesures préventives. Des audits internes réguliers garantissent la conformité et l'amélioration continue, tandis que des audits externes (notamment les évaluations ISO 9001 et les évaluations menées par les clients) valident la sécurité des produits et des services.

La sécurité des produits/services fait l'objet d'audits externes réguliers dans le cadre de l'évaluation au regard de la norme ISO 9001 assurée par des organismes externes. Dans des situations spécifiques, des audits externes ciblant exclusivement la sécurité des produits/services sont réalisés par des organismes de certification ou des clients, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une tierce partie.

2. États de durabilité

Le système de gestion de la qualité a évolué pour inclure l'alignement stratégique, l'optimisation des processus et la collaboration avec les parties prenantes. Ces audits garantissent non seulement la conformité, mais identifient également des opportunités d'amélioration, aidant Schneider Electric à gérer les risques de manière proactive et à générer des résultats positifs pour les consommateurs et les utilisateurs finaux.

La qualité dans la phase de conception

Pour prévenir les impacts négatifs importants, Schneider Electric a lancé une norme de conception pour la sécurité et la fiabilité, instaurant des principes fondamentaux de la qualité obligatoires lors de la phase de conception. Cela garantit que les nouvelles offres répondent aux normes de sécurité et de robustesse les plus strictes. La fonction Satisfaction des Clients & Qualité (SC&Q) veille au respect d'une conformité stricte, en suspendant tout lancement qui ne répondrait pas aux critères de qualité.

Consciente de l'importance croissante des logiciels, le Groupe a nommé un Responsable de la qualité des logiciels et a élaboré les Principes fondamentaux de la qualité des logiciels en s'appuyant sur les principes de développement DevSecOps et Agile. Ces initiatives visent à réduire les défauts, à renforcer la fiabilité et à prévenir les préjudices pour les consommateurs et les utilisateurs finaux.

La qualité dans l'industrialisation et le lancement

Le Groupe a adopté un processus de planification avancée de la qualité des produits (APQP) pour sécuriser les lancements de produits. Cette approche pluridisciplinaire réunit les équipes de conception, de fabrication et de service pour concevoir conjointement des solutions fiables et adaptées à la maintenance. Les principes fondamentaux de la qualité ont été intégrés aux phases de prototype et de présérie, et les fonctions ont été redéfinies pour renforcer la responsabilisation.

Ce programme « zéro défaut » garantit des lancements corrects dès le premier essai et dans les délais impartis. L'efficacité de ces actions est suivie au moyen d'indicateurs de performance et en intégrant les commentaires des clients, ce qui garantit une amélioration continue.

La qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Démontrant qu'il ne fait aucun compromis en matière de sécurité et de dispositions réglementaires, Schneider Electric applique rigoureusement un processus de Modes de défaillance potentiels et d'Analyse des effets qui permet d'identifier les risques les plus importants, avec la mise en œuvre d'actions déterminantes d'élimination ou de maîtrise des risques sur toute la chaîne d'approvisionnement en 2023 et le maintien de cette performance en 2024 et 2025. Des événements de changement radical (kaikaku) ont été lancés pour intégrer les principes fondamentaux de la qualité dans des centaines de lignes de fabrication et de distribution.

Pour renforcer la culture de la qualité et accélérer la transformation, le Groupe a lancé un indice de qualité afin de mesurer les comportements et les résultats, apportant de la transparence, récompensant les usines exemplaires et déployant des ressources pour faire progresser les sites les moins avancés. La gestion du changement a été renforcée afin d'évaluer les risques avant la production, tandis que l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage automatique sont mis à profit pour détecter les signaux précurseurs et prévenir les problèmes.

Trois initiatives majeures ont été lancées au sein de la base de fournisseurs de Schneider Electric en 2023 et renforcées en 2024 et 2025. Tout d'abord, le processus de sélection des fournisseurs a été analysé et mis à jour dans un souci d'efficacité et de robustesse, avec notamment l'ajout des fondamentaux de la qualité, la sélection des fournisseurs de logiciels et les programmes de lutte contre la contrefaçon de composants. Deuxièmement, le Groupe est en train de normaliser le processus APQP, largement connu, avec les fournisseurs externes pour les nouvelles offres de projets. Outre les nouvelles offres, le Groupe a lancé un programme visant à appliquer le Processus d'homologation des pièces de production (Production Part Approval Process, PPAP) aux pièces essentielles existantes et aux changements de fournisseurs. Enfin, dans le cadre de sa stratégie, le Groupe continue d'investir dans le développement d'une expertise de qualité, en élargissant tout récemment ses compétences dans le domaine des batteries et de l'électronique.

Des outils numériques tels que le contrôle des processus en temps réel, la traçabilité et le contrôle statistique des processus ont été déployés sur plus de 500 chaînes de fabrication. Ces outils renforcent la transparence et permettent d'apporter une réponse rapide aux problèmes de qualité.

En s'appuyant sur les formidables capacités du programme « Smart Factory » de Schneider Electric, le Groupe explore de nouveaux moyens innovants d'intégrer la qualité de manière numérique. Le Groupe a identifié des centaines d'applications pour l'IA et l'apprentissage automatique, allant de l'assurance et du contrôle de la qualité des processus à la réduction de l'administration.

Amélioration de la qualité

Le processus « Issue to Prevention » de Schneider Electric continue de fournir des informations précieuses sur les causes profondes des problèmes et les opportunités d'amélioration qui en découlent. Le processus a été renforcé par la mise en œuvre et la vérification des actions correctives et préventives, et par la création d'un mécanisme de partage horizontal de l'apprentissage à travers le Groupe.

Toutes ces actions couvrent l'ensemble des couches, fonctions, chaînes d'approvisionnement mondiales, opérations et lignes d'activité.

Objectifs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSE #15	Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités
2026-2030	Hors Sustainability Impact 2030	Zéro rappel d'unités

Le Groupe a été affecté par trois rappels de produits approuvés en 2025, contre cinq en 2024. Grâce à sa transformation qualité, Schneider Electric s'est concentré sur la correction et la prévention de la récurrence des problèmes de qualité, ce qui s'est traduit par une réduction substantielle du nombre de rappels de produits liés à la sécurité, passant de 22 en 2023 à cinq en 2024 et trois en 2025.

Grâce à l'application du processus de gestion de la sécurité des offres, combinée au déploiement des actions décrites ci-dessus, le Groupe a accompli des progrès et défini une nouvelle norme sectorielle en formulant son ambition de viser l'objectif « zéro rappel » à l'horizon 2030. Cette ambition s'est concrétisée par la mise en œuvre du SSE #15, qui a donné des résultats visibles entre 2024 et 2025, avec une réduction de 32 % du nombre d'unités par rappel.

⊕ Pour en savoir plus sur la méthodologie des SSE, voir la section 4.1.2, pages 250 à 255.

2.3.4.2 Confidentialité des données

Impacts, risques et opportunités

Confidentialité des données des consommateurs et des utilisateurs finaux

Impact négatif **Risque de fuites d'informations personnelles et sensibles**

Risque **Risque juridique potentiel**

Schneider Electric défend fermement les droits fondamentaux à la confidentialité et à la protection des données, et considère que le déploiement mondial d'une stratégie numérique doit impérativement concilier les objectifs économiques et le respect des droits fondamentaux des personnes, tels que le droit à la protection des données personnelles et de la vie privée.

Dans le cadre de sa mission visant à fournir des solutions connectées qui aident les consommateurs à gérer leur consommation d'énergie, de leur logement à leurs véhicules électriques, Schneider Electric traite des données relatives aux modes de vie et aux habitudes d'utilisation. Dans l'éventualité peu probable d'un incident de sécurité, une diffusion non autorisée de données pourrait avoir un impact sur la protection de la vie privée et sur la confiance des consommateurs. C'est pourquoi la confidentialité et la protection des données sont des priorités fondamentales pour Schneider Electric, et sont étayées par des politiques, des technologies et des processus robustes, conçus pour minimiser les risques et respecter les normes les plus strictes en matière de confidentialité et de conformité. Les politiques, processus et mesures de Schneider Electric en matière de cybersécurité et de protection des données sont conçus pour minimiser la probabilité d'occurrence du risque d'atteinte à la protection de la vie privée des consommateurs.

Afin d'être transparent vis-à-vis des consommateurs sur la protection des données, le Groupe communique avec eux au travers de différents points de contact. Les consommateurs qui consultent le site Internet du Groupe peuvent accéder à la politique de confidentialité des données et à la mention relative aux cookies de Schneider Electric pour obtenir des informations sur les activités de traitement des données en ligne. Pour plus de précisions sur les activités de traitement des données (finalités de traitement, catégories de données, partage de données, etc.) réalisées dans le cadre des offres de produits connectés, les consommateurs peuvent consulter la mention de confidentialité concernée, qui a été rédigée en tenant compte des directives internes sur les mentions relatives à la protection des données personnelles.

En parallèle, les consommateurs peuvent contacter Schneider Electric pour exercer leurs droits en matière de protection des données à l'adresse e-mail suivante : Global-Data-Privacy@schneider-electric.com, ou au moyen du formulaire en ligne disponible dans la politique de confidentialité des données. Ils peuvent également poser des questions sur le traitement ou la protection des données, ou formuler une réclamation par mail à l'adresse : DPO@schneider-electric.com, ou par courrier à l'adresse : DPO, 35 rue Joseph Monier CS30323, 92506 Rueil-Malmaison – France. Les Centres d'assistance client (CCC, Customer Care Centers) du Groupe peuvent également recevoir les demandes des clients.

Divers mécanismes sont disponibles pour recueillir les préoccupations des consommateurs concernant un risque pour la protection des données et leur apporter une réponse. Schneider Electric a mis en place l'outil Trust Line, qui permet à tout un chacun de signaler un manquement à la Charte de confiance (le Code de conduite de Schneider Electric), aux politiques ou aux règles de droit. Aucun problème grave lié aux droits de l'homme n'a été signalé en 2025 dans l'outil Trust line concernant les consommateurs et les utilisateurs finaux de Schneider Electric.



L'outil Trust Line est accessible à l'adresse www.se.com

Schneider Electric a mis en place un processus permettant à chacun de signaler les vulnérabilités ou incidents de sécurité afin qu'ils puissent être traités par son Centre des opérations de sécurité (Security Operations Centre – SOC), qui est opérationnel 24 h/24, 7 j/7 et 365 j/an.



Des signalements de cybersécurité peuvent être formulés via le site web de Schneider Electric www.se.com

Des canaux de signalement internes sont également disponibles. Les violations potentielles de données à caractère personnel sont considérées comme des incidents de priorité 1 qui sont examinés, évalués et corrigés, conformément à la politique de gestion des incidents de cybersécurité de Schneider Electric, par ses équipes chargées de la sécurité et de la protection de la vie privée. De plus, comme indiqué ci-dessus, des processus internes sont en place pour recueillir et traiter en temps utile les demandes et réclamations des consommateurs relatives à leurs droits individuels. Celles-ci sont gérées avec l'appui des équipes concernées, du contact local en matière de protection des données et du Bureau du Délégué à la Protection des Données Personnelles.

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

Politiques et gouvernance

La Charte de confiance du Groupe, la Charte des données, les Règles d'or relatives aux données, la Politique de confidentialité des données, les règles d'entreprise contraignantes (Binding Corporate Rules – BCR), la Politique mondiale de confidentialité des données, les politiques de cybersécurité ainsi que les normes et procédures internes constituent le socle de l'engagement mondial de Schneider Electric en matière de protection et de confidentialité des données des consommateurs et des utilisateurs finaux. Ces documents traitent des contrôles clés en matière de protection et de confidentialité des données, tels que :

- Principes de protection des données de finalité, loyauté, licéité, proportionnalité, qualité des données, protection des droits des individus, sécurité, transparence, limitation de durée de conservation des données (Politique de confidentialité des données, BCR, Directives de protection des données dès la conception, Politique de conservation des données, Politique de suppression des données, Politique de classification des données) ;
- Sensibilité des données (Politique de classification des données, Norme de masquage des données).
- Gestion des fournisseurs (Politique de confidentialité des données et Politique de gestion de la sécurité des fournisseurs) ;
- Restrictions de la conservation des données (Politique de conservation des données et Politique de suppression des données) ;
- Responsabilité (Politique de confidentialité des données, Procédure de certification numérique) ;
- Sécurité (gestion des accès utilisateur, exigences de mot de passe et d'authentification, sécurité réseau, sauvegarde et restauration, autres stratégies de cybersécurité) ;
- Gestion des violations de données (Politique de gestion des incidents de cybersécurité et de simulation de crise) ;
- Localisation de données et transferts de données transfrontaliers (Politique de confidentialité des données, BCR, Politique en matière de résidence des données).

La Politique générale de sécurité informatique du Groupe et les politiques de sécurité connexes se conforment aux normes et réglementations sectorielles largement reconnues telles qu'ISO 27001, le cadre de cybersécurité du NIST et l'ISA/IEC 62443. Les normes ISO 27001 et ISO 27701 démontrent l'engagement continu de Schneider Electric à gérer les actifs de grande valeur en toute sécurité, conformément aux réglementations.

La Politique de confidentialité des données est mise à jour chaque année, en tenant compte des principaux cadres réglementaires, tels que le Règlement général sur la protection des données (RGPD), le California Consumer Privacy Act (CCPA) et la Personal Information Protection Law (PIPL). Les BCR de Schneider Electric ont été mises à jour pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires et soumises à l'autorité cheffe de file du Groupe.

Les directives du Groupe sur la protection des données dès la conception, qui sont le document de référence pour les développeurs d'offres produits, ont été rédigées en se référant à plusieurs cadres reconnus, notamment les GAPP – Principes de confidentialité généralement acceptés (2009), la norme ISO 29100:2011 – Technologies de l'information – Techniques de sécurité – Cadre de protection de la vie privée (2011), OCDE – Cadre de protection de la vie privée (2013), APEC – Cadre de protection de la vie privée (2015), Conseil de l'Europe – Convention 108+ (2018) et règlements correspondants, y compris le RGPD, CCPA et PIPL.

Schneider Electric suit de près les évolutions et tendances réglementaires et normatives. Elle est notamment :

- membre fondateur de l'ISA Global Cybersecurity Alliance et membre de l'appel de Paris et de la Coalition de sécurité ;
- signataire de l'Accord sur les technologies de la cybersécurité. Elle travaille avec des partenaires sur les questions relatives à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement ;
- un participant actif au Centre pour la cybersécurité du Forum économique mondial, siégeant au conseil consultatif du groupe Pétrole et gaz pour renforcer la résilience dans l'ensemble de l'industrie, en tirant parti de l'intelligence collective et de l'expertise ;
- membre « Gold » de l'IAPP, International Association of Privacy Professionals (Association internationale des professionnels de la confidentialité) ;
- contributeur actif de la CEDPO (Confederation of European Data Protection Organizations, Confédération des organisations européennes de protection des données) et de l'AFCDP (Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel).
- membre du Conseil de l'industrie des technologies de l'information (ITI).

Les politiques de cybersécurité et de protection des données sont à la base du dispositif de sécurité et de protection des données du Groupe, car elles sont obligatoires pour tous les employés et les contractants. Ces politiques sont mises à la disposition des employés sur l'intranet de Schneider Electric dans une plateforme dédiée. La Politique interne de confidentialité des données du Groupe est également accessible via un lien disponible au bas de la page intranet de Schneider Electric et sur une page dédiée à la confidentialité des données. Les politiques de Schneider Electric déterminent la ligne de conduite de la Direction et définissent les exigences en matière de sécurité des comportements (personnes), des pratiques (processus) et de l'environnement (données et technologie) dans l'ensemble du Groupe.

L'écosystème de gouvernance de données de Schneider Electric repose sur un réseau de "Data Officers" (responsables des données), coordonné par des "Chiefs Data Officers" répartis dans les zones géographiques et les fonctions, qui assurent la mise en œuvre des Règles d'or relatives aux données et de la Politique de confidentialité des données du Groupe dans leurs périmètres respectifs. Le Délégué à la protection des données du Groupe (Data Protection Officer – DPO), le Bureau du DPO et le réseau de Contacts chargés de la protection des données dans les pays clés conseillent sur les obligations en matière de protection des données et vérifient la conformité.

Pour soutenir la mise en œuvre de la Politique de confidentialité des données, un cadre dédié a été mis en place pour offrir une feuille de route aux Contacts chargés de la protection des données, les aidant à appliquer les contrôles de conformité nécessaires. En parallèle, des sessions régulières de formation et de sensibilisation sont organisées auprès de cette communauté pour maintenir le niveau d'engagement et les informer des évolutions des politiques ou des réglementations. Une évaluation annuelle de la protection des données est également réalisée pour évaluer le niveau de maturité atteint dans l'application du cadre mis en œuvre. Cela comprend des examens ciblés et une validation basée sur des éléments factuels pour s'assurer de l'exactitude des niveaux de maturité déclarés.

Une organisation centrale gère le portefeuille de cybersécurité à l'échelle de l'entreprise, coordonne l'exécution des initiatives stratégiques et opérationnelles, et orchestre une communauté plus large de spécialistes de la sécurité répartis dans les entreprises et les territoires.

Plan d'action

Schneider Electric a élaboré son programme de protection des données autour de divers processus, notamment :

- Certification numérique : chaque actif numérique est évalué avant son lancement au moyen de contrôles de sécurité et de protection de la vie privée, conformément à la Politique.
- Gestion des droits des individus : les demandes sont gérées via des points de contact centraux, en utilisant un formulaire de demande et un outil de gestion des flux déployé en 2024-2025
- Protection des données fournisseurs : les avenants relatifs à la protection des données sécurisent les données à caractère personnel ; une vérification préalable (due diligence) en matière de sécurité et de protection de des données est effectuée pour les fournisseurs critiques.
- Registre de traitement des données : répertorie les activités de traitement des données ;
- Gestion des violations de données : ce processus permet d'identifier, d'enquêter, d'enregistrer les incidents et d'informer les parties concernées.
- Matrice de maturité : permet de suivre les progrès réalisés en matière de protection des données personnelles.

La gestion du cycle de vie des offres intègre les principes du processus de cycle de vie du développement sécurisé (Secure Development Lifecycle, SDL), qui inclut des exigences de cybersécurité, de protection des données et de la vie privée, de la phase de conception jusqu'au développement. Les directives de protection des données dès la conception guident les spécifications techniques. Les produits finalisés font l'objet d'évaluations fondées sur les risques, notamment :

- l'examen formel du risque de cybersécurité (Formal Cybersecurity Review, FCSR) ;
- la gouvernance des applications mobiles ; et
- la certification de l'offre numérique, conformément à la politique de certification numérique.

Le Groupe réexamine et consolide régulièrement ses processus et mesures de protection des données. Plusieurs actions sont en cours, notamment :

- Un programme de confidentialité et de protection des données a été déployé en Europe, aux États-Unis, en Chine, en Inde et dans d'autres pays clés conformément à une liste de contrôle des Règles d'or relatives aux données et au guide de confidentialité des données. Il fournit un modèle de gouvernance et couvre les composantes essentielles, telles que la sensibilisation à la confidentialité des données, la liste des activités de traitement des données, la communication de mentions de protection des données, l'identification des activités nécessitant des analyses d'impact sur la protection des données (DPIA) et de leurs données de performance, ainsi que les Accords de protection des données (DPA) des fournisseurs.
- Pour suivre les progrès et le niveau de maturité, des évaluations annuelles de la protection des données sont réalisées dans chaque pays et examinées par l'équipe mondiale de protection des données et transmises au Group Chief Data Officer.
- Des campagnes annuelles de formation et de sensibilisation sont menées (à l'échelle mondiale ou auprès de populations spécifiques par pays ou par fonction), avec une formation mise à jour concernant le RGPD et la protection des données à l'échelle mondiale, prévue pour 2026.
- Pour faciliter l'exercice par les consommateurs de leurs droits liés à la protection de la vie privée, un formulaire Web dédié est accessible en ligne (déployé en 2024-2025), via la section consacrée à la politique de confidentialité du site Web du Groupe. Ce processus est étayé par un outil de gestion des flux, afin de garantir une gestion simplifiée.

Au cours de l'année 2026, un formulaire de recueil des réclamations en ligne sera mis à la disposition des personnes concernées, via la section consacrée à la politique de confidentialité du site se.com.



Objectifs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	N/A	N/A
2026-2030	Hors Sustainability Impact 2030	Taux de réalisation de 100 % de la formation « Protection des données dès la conception » par les salariés intervenant dans la conception et le développement d'offres traitant des informations à caractère personnel des consommateurs.

L'entreprise a pour ambition que 100 % de ses salariés intervenant dans la conception et le développement d'offres traitant des informations à caractère personnel des consommateurs aient suivi la formation « Protection des données dès la conception » d'ici 2030.

Schneider Electric a développé des modules de formation sur la protection des données ciblant les rôles responsables de la protection et de la confidentialité des données, tels que, sans s'y limiter, les conseillers en sécurité et protection. Ce déploiement sera une priorité au sein de sa division de solutions domestiques (Home Solutions), avec des collaborateurs ciblés impliqués dans le lancement d'une nouvelle offre ou d'une nouvelle version d'une offre existante. Compte tenu des cycles de développement des offres, le Groupe prévoit d'avoir formé 100 % des collaborateurs ciblés d'ici fin 2030. Le suivi de la réalisation des formations sera assuré à l'aide d'outils internes..

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

2.4 Informations de gouvernance | ESRS G1



Dans cette section

2.4 Informations de gouvernance ESRS G1	176		
2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption	177	2.4.2 Gestion des relations avec les fournisseurs et prévention des retards de paiement	181
		2.4.3 Cybersécurité	188

Introduction

Cette section présente des informations détaillées sur la norme européenne ESRS G1. Cette norme encadre le reporting en matière de conduite responsable des affaires, couvrant le comportement éthique, l'équité des pratiques commerciales et les systèmes de gouvernance qui garantissent l'intégrité et la responsabilité au sein de l'organisation.

Cette section est divisée en trois sous-sections :

1. « 2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption » décrit l'approche du Groupe en matière de prévention, de détection et de traitement de toute forme de corruption. Elle présente les stratégies mises en place pour renforcer la conduite éthique dans l'ensemble des opérations, ainsi que les moyens de signalement et les mécanismes de suivi destinés à atténuer les risques et à garantir une conformité totale avec les réglementations anticorruption applicables.

2. « 2.4.2 Gestion des relations avec les fournisseurs et prévention des retards de paiement » explique comment Schneider Electric promeut des pratiques commerciales responsables et équitables au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Elle détaille les processus d'évaluation des fournisseurs, de suivi de leur conformité et de prévention des retards de paiement, conformément aux exigences réglementaires, afin de soutenir une chaîne de valeur résiliente et durable.

3. « 2.4.3 Cybersécurité » décrit les efforts du Groupe pour protéger son environnement numérique, sécuriser les données et garantir la résilience de ses opérations. Elle détaille la manière dont ces mesures soutiennent la conformité réglementaire et renforcent la confiance des clients, des collaborateurs et des autres parties prenantes.

Faits marquants en 2025

98,3 %

Des fonctions à risque ayant suivi le programme de formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

0

Condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin.

Top 25 %

D'après les agences de notation externe en matière de performance en cybersécurité.

80 %

Des paiements de factures conformes aux délais de paiement standards.

2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption

2.4.1.1 Contexte

La corruption est illégale et désigne un abus de pouvoir pour des profits personnels. Elle nuit aux écosystèmes en dégradant la confiance, qui est cruciale pour des relations économiques et sociales durables. En outre, la corruption constitue une menace pour l'État de droit, la démocratie et les droits humains. Elle nuit à la bonne gouvernance, à l'équité et à la justice sociale, déforme la concurrence, entrave le développement économique, et met en péril la stabilité des institutions démocratiques et le tissu moral du Groupe.

2.4.1.2 Impacts, risques et opportunités

Corruption et pots-de-vin	
Risques	Interdiction de participer à des appels d'offres ou de recevoir des fonds publics
	Procédures judiciaires, poursuites, sanctions et amendes potentielles
	Atteinte à la réputation
Impacts négatifs	Pression exercée sur les salariés pour qu'ils participent à des pratiques de corruption
	Pression exercée sur des fournisseurs et/ou des contractants pour qu'ils participent à des pratiques de corruption

L'exposition de Schneider Electric au risque de corruption se manifeste par différents facteurs négatifs, notamment :

- pression exercée sur les salariés de Schneider Electric pour qu'ils participent à des pratiques de corruption, ce qui peut entraîner des conséquences judiciaires personnelles, ainsi qu'une baisse du moral et de l'engagement des collaborateurs ; et
- pression exercée sur les fournisseurs, les partenaires de distribution et les contractants pour qu'ils participent à des pratiques de corruption, telles que verser des pots-de-vin pour obtenir des contrats ou des paiements.

De plus, le Groupe est confronté à des conséquences juridiques et réputationnelles importantes liées à la corruption, notamment :

- Conséquences juridiques : amendes potentielles (pouvant aller jusqu'à 500 millions d'euros) liées à la non-conformité aux lois et réglementations, comme la loi française du 9 décembre 2016 dite loi Sapin II; et
- Conséquences sous la forme d'atteinte à la réputation : atteinte à la réputation liée à l'exposition aux médias, pouvant avoir un impact sur la confiance des parties prenantes et la perception de la marque.

Ces risques étant posés, une approche proactive représente un avantage concurrentiel. Les entreprises peuvent générer des impacts positifs considérables lorsqu'elles respectent les normes d'intégrité les plus élevées. Les principaux avantages vont d'une plus grande satisfaction des collaborateurs à l'amélioration de la culture sur le lieu de travail, en passant par le maintien de la conformité aux lois et réglementations, et le renforcement de la réputation publique. Cette approche peut également renforcer l'engagement et la fidélité des clients, des partenaires, des fournisseurs et des communautés locales.

2.4.1.3 Politique

Politique de lutte contre la corruption

La Politique de lutte contre la corruption a été mise à jour en 2021 et signée par Jean-Pascal Tricoire, alors Directeur général et Président, et Hervé Coureil, Directeur général Gouvernance et Secrétaire général. Cette politique a fait l'objet d'une mise à jour en 2025, pour prendre en compte l'évaluation des risques de 2024 et pour se conformer aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cette nouvelle version sera publiée en 2026.

La Politique de lutte contre la corruption révisée répond aux exigences de la loi française Sapin II, afin d'intégrer les résultats de la cartographie des risques Éthique et Conformité, y compris les facteurs négatifs potentiels pouvant affecter les activités et les opérations de Schneider Electric, et de fournir aux collaborateurs des exemples de situations auxquelles ils peuvent être confrontés. Cette politique tient compte des résultats de l'évaluation des risques réalisée avec les principales parties prenantes internes pour tous les processus du Groupe, ainsi que des analyses comparatives visant à mieux comprendre les attentes des parties prenantes externes, en veillant à assurer un alignement approprié. En outre, dans les pays où la législation l'exige, des examens par les comités d'entreprise ont été organisés pour prendre en compte le dialogue social.

Cette politique fait figure de manuel à consulter, pour tous les salariés et entreprises affiliées de Schneider Electric, en cas de doute sur le comportement à adopter. Elle n'a pas vocation à aborder tous les problèmes que l'on peut rencontrer, mais présente des exemples appropriés de risques de corruption et donne des conseils pour résoudre de nombreux dilemmes éthiques. La politique vise à atténuer les risques importants identifiés à la section **2.1.2.5 Résultats de l'évaluation de double matérialité**. En cas de doute sérieux sur le comportement d'un tiers ou d'un salarié qui serait potentiellement contraire aux dispositions de la politique, celle-ci définit la procédure de signalement au moyen du système d'alerte interne.



La Politique de lutte contre la corruption de Schneider Electric est publiée sur www.se.com

Politique relative aux conflits d'intérêts et Politique cadeaux et hospitalité

Afin de renforcer la Politique de lutte contre la corruption, Schneider Electric a établi des politiques et procédures spécifiques sur les Conflits d'intérêts et les Cadeaux et hospitalité. Ces deux politiques ont été mises à jour en 2023 et 2025, accompagnées d'un effort important de digitalisation, de simplification et de clarification des processus. Ces améliorations ont été apportées en mettant l'accent sur des exemples pratiques pour faciliter la compréhension. Afin de s'assurer que les salariés comprennent bien les modifications, le Groupe a mis à leur disposition une série de ressources informatives et explicatives, communiquées par le biais de différents canaux et expliquées lors de diverses sessions de sensibilisation. Au niveau du Groupe, la communication sur les grands événements, tels que le marathon de Paris ou les Sommets de l'innovation, s'accompagne systématiquement de rappels des exigences applicables de la Politique cadeaux et hospitalité, témoignant de l'engagement du Groupe en faveur des pratiques éthiques.

Gouvernance

Comme indiqué dans sa Charte de confiance et sa Politique de lutte contre la corruption, Schneider Electric ne tolère aucune forme de corruption et s'engage à respecter toutes les lois en vigueur concernant la lutte contre la corruption. Des mesures anti-corruption solides et en constante évolution, qui font partie du programme Éthique et Conformité, témoignent de cet engagement. Le programme Éthique et Conformité est dirigé par le service Éthique et Conformité, sous l'autorité du Directeur de la Conformité, afin de garantir son efficacité par le biais d'une équipe dédiée au Programme Conformité, en étroite collaboration avec les équipes chargées des contrôles en matière de lutte contre la corruption et de l'examen des fraudes.

L'équipe du Programme Conformité est composée d'une équipe centrale qui couvre la politique, la sensibilisation, l'apprentissage et la gestion du changement, les opérations de conformité, ainsi que le risque et le contrôle. Elle est constituée localement par les Responsables régionaux de la conformité sous la supervision des Comités d'Éthique et Conformité régionaux qui définissent la stratégie locale, et avec le soutien d'une communauté de Délégués Éthiques, le réseau des ambassadeurs de la confiance de Schneider Electric au niveau local. Les Délégués Éthiques sont des employés reconnus pour leur intégrité, dont la mission est de soutenir le déploiement du programme Éthique et Conformité, d'influencer positivement les comportements et d'ancrer ces exigences dans les activités quotidiennes de Schneider Electric. En 2025, leur communauté s'est agrandie pour atteindre plus de 700 Délégués Éthiques, représentant plus de 70 pays. Ce réseau mondial, animé au niveau local, soutient activement les Responsables régionaux de la conformité et contribue à l'ancrage d'une solide culture de l'éthique et de la conformité dans toute l'entreprise.

Le Conseil d'administration de Schneider Electric supervise le niveau de maturité et l'efficacité de la gouvernance et de l'organisation, des systèmes, processus et contrôles de gestion des risques, ainsi que la communication et la formation par le biais du Comité d'Audit et des Risques.

2.4.1.4 Plan d'action

Engagement de la Direction

Les dirigeants du Groupe font preuve d'un engagement indéfectible pour soutenir les efforts de lutte contre la corruption par le biais de leurs actions et initiatives. La Direction publie régulièrement des vidéos d'information, qui sont largement communiquées à tous les employés, et qui soulignent la politique de tolérance zéro du Groupe à l'égard de la corruption, en insistant sur l'importance de l'intégrité et de la prise de décisions éthiques à tous les niveaux de l'organisation.

La supervision du programme est assurée au niveau du Conseil d'administration par le Comité exécutif du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de fonction du Groupe et des comités dédiés, notamment pour le programme de contrôles anti-corruption. Ces comités approuvent également certaines actions du programme, y compris la cartographie des risques. La Direction a également lancé des appels à l'action à tous les responsables intermédiaires et de première ligne par le biais de canaux de communication spécifiques.

Cartographie des risques et cadre de conformité : afin de respecter les obligations prévues par la loi Sapin II, le Groupe a lancé en 2018 une campagne de cartographie des risques axée sur les risques de corruption. En 2024, cette évaluation des risques a été actualisée au titre de la nouvelle cartographie des risques Éthique et Conformité.

Le processus suivi au niveau régional était le suivant :

- **Étape 1** – chaque région a défini son univers de risque local en tenant compte des risques locaux spécifiques.
- **Étape 2** – chaque région a évalué ses risques bruts et l'efficacité de ses mesures locales d'atténuation, permettant d'établir une cartographie des risques nets régionaux. En outre, une cartographie mondiale des risques a été réalisée au niveau du Groupe.
- **Étape 3** – chaque région a défini des plans d'action pour réduire l'exposition au risque. D'autre part, un ensemble de plans d'action mondiaux a été établi au niveau du Groupe.

Outre l'évaluation des risques réalisée en 2024, Schneider Electric a établi une cartographie des risques pour les entités nouvellement acquises et en cours d'intégration.

Programme de lutte contre la corruption fondé sur les risques : sur la base des résultats de la cartographie des risques Éthique et Conformité, Schneider Electric adopte un programme de lutte contre la corruption fondé sur les risques. À cette fin, Schneider Electric se concentre sur les salariés « à risque » qui occupent des fonctions en contact avec des tiers et qui sont donc impliqués dans des activités susceptibles de présenter une exposition aux risques du point de vue de la conformité. Ces salariés sont identifiés par le biais d'activités professionnelles basées sur les résultats de l'évaluation des risques, les recommandations d'audit interne et les dossiers d'alerte interne. La liste est revue annuellement pour mettre à jour les codes d'emploi et en ajouter de nouveaux si nécessaire, en fonction de la nouvelle identification des risques. La liste pour 2025 contient 504 codes de fonction différents classés en différentes familles de fonctions. 85 % de la population affectée est répartie entre les principales familles de fonctions suivantes : Projets et services client, Finance, Ventes, Achats et Marketing.

Sensibilisation

Schneider Electric vise à fournir à ses salariés, par le biais de ses communications internes, des informations de base essentielles sur l'engagement du Groupe en matière d'intégrité. En 2025, plusieurs campagnes de communication sur la lutte contre la corruption ont été organisées au sein du Groupe. Ces campagnes portaient plus particulièrement sur la gestion des tiers et les contrôles anti-corruption, les cadeaux et l'hospitalité, ainsi que les conflits d'intérêts, afin de soutenir la campagne annuelle de déclaration des conflits d'intérêts de 2025 pour les employés ciblés exposés à des risques en la matière. L'objectif de cette communication était de faire le point sur le programme de lutte contre la corruption, de sensibiliser les salariés aux risques de corruption et de leur fournir les outils nécessaires pour y faire face, en les encourageant à demander de l'aide chaque fois que cela est nécessaire. Schneider Electric partage également régulièrement avec ses salariés différents supports de communication sur des sujets liés à l'intégrité.

Schneider Electric a organisé un événement en direct le 9 décembre 2025 afin de les sensibiliser à la lutte contre la corruption. L'événement avait pour but d'informer les salariés sur la prévention des comportements contraires à l'éthique par le biais de témoignages réels sur la manière dont Schneider Electric gère les risques de corruption.

Schneider Electric communique en externe avec ses parties prenantes sur son engagement en matière d'intégrité et sur la mise en œuvre de son programme de lutte contre la corruption. Cette communication s'effectue au moyen d'une page internet dédiée et de canaux externes spécifiques. En outre, le Groupe s'engage activement auprès de diverses organisations de notation extra-financière en répondant à leurs questionnaires sur les questions liées à la lutte contre la corruption.

Formation

Schneider Electric a développé une série de formations en ligne sur la lutte contre la corruption, qui fournissent des conseils sur les scénarios de risques réels conçus pour répondre aux besoins et aux attentes des salariés formés. Ces formations sont accompagnées de vidéos de hauts dirigeants illustrant « le ton donné par la Direction », sont disponibles en 14 langues et sont obligatoires pour tous les employés ciblés exposés aux risques de corruption, comme l'indique la cartographie des risques en matière de corruption. En 2025, ces formations en ligne ont été déployées auprès de plus de 73 000 salariés, avec un taux d'achèvement de 98,3 %.

En outre, au cours de l'année, des formations ad hoc sur la lutte contre la corruption ont été dispensés à des publics spécifiques dans des fonctions jugées prioritaires (par exemple, la Finance). En 2025, la formation dédiée aux fondamentaux de la lutte contre la corruption a également été suivie par les membres du Conseil d'administration de Schneider Electric.

98,3 %

Pourcentage de salariés des fonctions à risque couverts par des programmes de formation à la lutte contre la corruption (par rapport à 98,9 % en 2024) ; ce pourcentage correspond au périmètre du SSE #13 et diffère donc du périmètre des états de durabilité (CSRD)

« Diligence raisonnable » (due diligence) envers les tiers

Les relations avec les tiers peuvent présenter des risques pour les entreprises, notamment l'exposition à la corruption et l'impact sur la marque et la réputation. Il est important de soumettre les tiers à des examens de « diligence raisonnable » (due diligence) afin de prendre des décisions éclairées et d'éviter les problèmes potentiels liés à la conformité, aux réglementations et à la réputation. À cette fin, Schneider Electric a mis en place des procédures visant à prévenir, détecter et gérer les risques de corruption dans les relations d'affaires. Ces procédures impliquent des étapes telles que l'évaluation des risques, le filtrage, l'enquête, l'examen et l'audit. Elles garantissent que des actions adéquates sont mises en œuvre pour atténuer efficacement les risques.

Clients et fournisseurs : lors de l'établissement de relations avec des clients et des fournisseurs, Schneider Electric met en œuvre un processus méticuleux de filtrage et de contrôle continu, étayé par des outils automatisés et des matrices des risques, afin d'évaluer les risques liés à la lutte contre la corruption et au contrôle des exportations. Toute situation présentant un risque élevé déclenche une « diligence raisonnable » (due diligence) renforcée. Un suivi continu garantit des mises à jour régulières et la mise en place d'actions d'atténuation en temps opportun.

Agents commerciaux : Schneider Electric dispose d'une politique sur les intermédiaires, appelés « Agents commerciaux ». Leur utilisation est strictement limitée et soumise à une gouvernance rigoureuse. La « diligence raisonnable » (due diligence) relative aux Agents commerciaux met l'accent sur les risques de corruption et d'intégrité et repose sur un filtrage au regard de listes de sanctions et de mentions défavorables dans les médias, des questionnaires obligatoires, des certifications de conformité et un dispositif de suivi continu. Des contrôles anti-corruption spécifiques encadrent ces engagements, notamment des garanties contractuelles, des circuits d'approbation et des attestations de conformité. Par ailleurs, Schneider Electric s'appuie sur des techniques de détection d'anomalies de manière à identifier des modalités de transactions inhabituelles et à renforcer les mesures préventives.

Parrainage et dons : pour garantir le caractère légal et éthique des activités de parrainage et atténuer les risques de corruption et d'atteinte à la réputation, des examens approfondis des risques sont effectués. En outre, le programme philanthropique de Schneider Electric est régi par des pratiques solides, notamment une « diligence raisonnable » (due diligence) approfondie visant à évaluer les risques liés aux dons conformément aux lois et aux contextes locaux. Ces activités font l'objet de contrôles anti-corruption spécifiques, incluant une documentation obligatoire, des circuits d'approbation et la vérification des bénéficiaires. Par ailleurs, des outils de détection d'anomalies permettent de répertorier les irrégularités et de renforcer la transparence des processus de parrainage et de dons.

2. États de durabilité

Fusions et acquisitions : un processus spécifique a été mis en place afin de garantir la conformité des opérations de fusions et acquisitions avec les réglementations anti-corruption et de contrôle des exportations. Ce processus vise à identifier, gérer et atténuer les risques le plus tôt possible et à planifier l'intégration de l'entité acquise en s'appuyant sur des « Trust Standards » dédiées.

Schneider Electric est également un tiers pour ses clients et est donc soumis à une évaluation à ce titre. Le Groupe répond régulièrement aux questionnaires et demandes complémentaires concernant les politiques de conformité, les programmes, les formations, la gouvernance et les contrôles d'audit du Groupe. Pour répondre à ces demandes, le Groupe dispose d'une plateforme interne dédiée, appelée « Trust Center » (Centre de la confiance) qui centralise la documentation et garantit des réponses rapides et harmonisées.

Alerte interne

Chez Schneider Electric, les parties prenantes peuvent signaler les violations potentielles de la Politique de lutte contre la corruption en contactant une personne appropriée au sein du Groupe et/ou en utilisant la Trust Line, le système d'alerte interne de Schneider Electric. En outre, pour l'année de référence 2025, Schneider Electric n'a pas été condamné pour une quelconque violation des lois anti-corruption, comme ce fut également le cas en 2024.

⊕ Pour plus d'informations sur la **Politique d'alerte et mécanismes de traitement des plaintes**, veuillez consulter la section 2.1.1.3.

Contrôles comptables en matière de lutte contre la corruption

Schneider Electric a mis en place des procédures de contrôle comptable renforcées pour prévenir la corruption. En 2022, un programme transversal impliquant principalement les équipes Comptabilité, Contrôle interne, Numérique et Éthique et Conformité, Achats, Ventes et Marketing, a été lancé. Le programme s'est concentré sur la digitalisation des contrôles de prévention et de détection, sous le parrainage des membres du Comité exécutif. Les priorités du programme ont été définies à partir de l'évaluation des risques en matière d'Éthique et Conformité 2024, couvrant notamment les domaines suivants : Cadeaux et hospitalité, Voyages et dépenses, Parrainage, Dons, Agents commerciaux, Fonds de développement marketing et Primes de performance. Tout au long de l'année 2025, le Groupe a revu et mis à jour ce cadre de contrôle, qui a en outre été évalué de manière indépendante via une mission d'audit interne.

Surveillance, audit et amélioration continue

Schneider Electric évalue et met à jour en permanence ses processus et ses plans d'action liés à la prévention et à la détection de la corruption. Cette démarche s'appuie sur une approche globale intégrant notamment les résultats de la cartographie des risques, les conclusions du contrôle interne, des audits et du dispositif d'alerte interne, ainsi que l'alignement avec les attentes des autorités compétentes. En intégrant les informations provenant de ces sources, le Groupe s'assure que ses plans d'action sont solides, adaptables et alignés sur l'évolution des dispositions réglementaires, renforçant ainsi son engagement à lutter contre la corruption et à respecter les normes d'intégrité les plus strictes. Le Groupe procède chaque année à une évaluation complète des plans d'action afin d'en mesurer l'efficacité. Grâce à une analyse approfondie des résultats, il obtient des informations précieuses qui éclairent ses efforts d'amélioration continue.

En outre, le programme de lutte contre la corruption fait partie du programme de contrôle de la deuxième ligne de défense du Groupe (programme fondé sur des données réelles, et basé sur des tableaux de bord) et du programme d'audit interne du Groupe (avec des tâches spécifiques liées à la lutte contre la corruption). Schneider Electric a également poursuivi en 2025 le suivi central des processus clés de lutte contre la corruption, tels que les statistiques de suivi des formations sur les Agents commerciaux, les Conflits d'intérêts, la politique Cadeaux et hospitalité et l'Alerte interne. Les résultats de ces contrôles sont communiqués régulièrement aux principales parties prenantes afin d'assurer l'amélioration continue des processus, notamment au moyen d'un tableau de bord automatisé, mis à jour chaque mois, qui est partagé avec les Responsables régionaux de la conformité.

En complément des enquêtes menées via les canaux d'alerte interne, des capacités avancées de détection d'anomalies fondées sur l'intelligence artificielle ont été déployées. Ces outils, qui s'appuient sur des indicateurs de risque de fraude et des modèles de détection éprouvés, permettent d'analyser des millions de transactions et d'identifier des activités inhabituelles ou présentant un risque élevé. Les alertes générées par ces systèmes sont évaluées et peuvent, le cas échéant, conduire à l'ouverture d'enquêtes internes formelles. Cette démarche proactive a produit des résultats probants ces dernières années.

En novembre 2025, l'Égypte, la Jordanie et l'Irak ont obtenu la certification ISO 37001 pour leur système de gestion de lutte contre la corruption. Les enseignements tirés de ce processus de certification permettront à Schneider Electric d'envisager l'extension de cette initiative dans d'autres régions.

⊕ Pour plus de précisions sur les fonctions d'Audit interne du Groupe, veuillez vous reporter au chapitre 3, **pages 361 à 370** du Document d'Enregistrement Universel 2025.

2.4.1.5 Objectifs et indicateurs

Objectifs anti-corruption

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSE #13 Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité	Schneider Electric vise à former 100 % de ses salariés à l'éthique (Charte de confiance et lutte contre la corruption pour les salariés éligibles)
2026-2030	Selon Sustainability Impact 2030	Taux de réalisation annuel de 100 % de la formation à la lutte contre la corruption

Schneider Electric vise à former 100 % de ses salariés à l'éthique (Charte de confiance et lutte contre la corruption pour les salariés éligibles) et à la cybersécurité dans le cadre de l'engagement SSE #13. À la fin de l'année 2025, le SSE #13 a atteint 98,3 % de taux d'achèvement. Le périmètre du SSE #13 diffère de celui des états de durabilité (CSRD) mentionnées ci-dessous.

 Pour plus d'informations concernant la méthodologie des SSE, consulter la [section 4.1.2 à la page 250](#).

Indicateurs de prévention de la corruption et des pots-de-vin

Formation anti-corruption

	Fonctions à risques	Tous les managers ⁽²⁾	Autres employés
Couverture de la formation			
Total	74 576	16 011	83 089
Total des bénéficiaires de la formation	73 336	12 411	10 571
Fréquence			
Périodicité de la demande de formation	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Sujets couverts			
Corruption	✓	✓	✓
Paiements de complaisance	✓	✓	✓
Conflit d'intérêts	✓	✓	✓
Cadeaux et invitations	✓	✓	✓
Agents commerciaux	✓	✓	✓
Politiques dédiées	✓	✓	✓
Culture de la « parole libre »	✓	✓	✓

L'analyse indique que 98,3 % des employés des fonctions à risque ont suivi ces programmes de formation, contre 96,9 % en 2024.

2.4.2 Gestion des relations avec les fournisseurs et prévention des retards de paiement

2.4.2.1 Contexte

Schneider Electric veille non seulement à sa performance opérationnelle, mais aussi à l'impact généré sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Le Groupe collabore étroitement avec ses fournisseurs afin de réduire les impacts environnementaux, de créer de la valeur sociale et de renforcer la résilience à long terme. Cette démarche repose sur un renforcement de la transparence, une meilleure maîtrise des risques et la volonté de faire du développement durable au niveau sectoriel une véritable opportunité commerciale.

2.4.2.2 Chaîne d'approvisionnement mondiale

Schneider Electric est l'une des entreprises internationales les mieux implantées localement, avec un chiffre d'affaires réparti de manière équilibrée entre ses principales zones géographiques. Cette présence diversifiée lui confère non seulement une position de marché stable, mais également un réseau de fournisseurs étendu à l'échelle mondiale. En 2025, Schneider Electric a fait appel à plus de 50 000 fournisseurs pour se procurer des biens et services, pour une dépense totale d'environ 19 milliards d'euros. Cette base de fournisseurs diversifiée représente une combinaison unique d'entreprises matures opérant à l'échelle mondiale et de petites et moyennes entreprises desservant des marchés locaux ou de niche, dans des catégories allant des assemblages simples à des activités de fabrication complexes.

Fort de son engagement à faire avancer les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) et à proposer des solutions de développement durable et d'efficacité, Schneider Electric est idéalement placé pour influencer ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement dans le monde entier pour qu'ils adoptent des pratiques sociales et environnementales plus durables.

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle SSI-SSE 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter au **Périmètre de reporting du SSI à la section 1.1.2.3 page 11**.

(2) Tous les managers au sein de Schneider Electric sont pris en compte ici, qu'ils occupent ou non des fonctions à risque.

2. États de durabilité

2.4.2.3 Impacts, risques et opportunités

Gestion des relations fournisseurs	
Impact négatif	Mise en danger de la stabilité financière des fournisseurs
Impact positif	Renforcer le niveau de maturité en matière de droits humains, de travail décent et de pratiques commerciales équitables

En raison de la taille, de l'ampleur et de la nature des activités du Groupe, son environnement opérationnel peut avoir un impact négatif direct sur la stabilité financière globale de tous ses fournisseurs. Il est également directement affecté par le changement climatique, la raréfaction des ressources et les possibles problèmes de droits humains au sein de sa chaîne d'approvisionnement mondiale. En engageant les fournisseurs dans des programmes spécifiques et limités dans le temps, le Groupe peut mettre en place des actions concertées avec des résultats tangibles.

Schneider Electric délivre des progrès mesurables en matière de droits humains, de travail décent et de pratiques commerciales équitables en réduisant activement les risques pour les travailleurs et les parties prenantes concernées tout au long de sa chaîne de valeur. En renforçant la conduite éthique, les contrôles anti-corruption et l'approvisionnement responsable, Schneider Electric soutient un environnement commercial dans lequel les fournisseurs, les employés et les communautés bénéficient directement de normes plus élevées en matière de transparence, d'intégrité et de respect de la dignité humaine. Cette approche

contribue à améliorer concrètement le bien-être des personnes et à rendre les chaînes de valeur plus résilientes et durables.

L'éthique des affaires que Schneider Electric met en œuvre de manière continue vise également à éviter certains risques, tels que l'instabilité financière des fournisseurs.

2.4.2.4 Cadre et stratégie d'approvisionnement durable

Schneider Electric a déployé un cadre d'approvisionnement durable, qui entérine un mécanisme pour détecter, identifier et atténuer de manière proactive les risques de développement durable des fournisseurs et intégrer des contrôles préventifs dans les processus d'achat. Cela vise à assurer l'intégration du développement durable aux activités habituelles de tous les membres de l'équipe Achats travaillant dans le monde entier.

Le cadre identifie les thématiques ESG prioritaires pour lesquelles Schneider Electric peut jouer un rôle moteur dans la transformation sectorielle. En collaborant avec ses fournisseurs partenaires sur l'action climatique, l'économie circulaire et les droits humains, et en remettant en question le statu quo, le Groupe crée de nouvelles opportunités de croissance. Sa feuille de route ambitieuse en matière de développement durable inspire ses partenaires en tant que pionniers de leur secteur, contribuant à façonner l'avenir. Cette démarche révèle des gains d'efficacité latents, des optimisations opérationnelles potentielles et de nouvelles opportunités commerciales, générant un avantage concurrentiel et contribuant à la performance financière. Tous les engagements confirment que le développement durable est bénéfique pour les affaires et doit être perçu comme une opportunité stratégique. Ce cadre a également été mis à jour pour la période 2026-2030.

Cadre d'approvisionnement durable 2021-2025

Vision:

Collaborer avec un réseau mondial de fournisseurs pour un monde inclusif et neutre en carbone, où les écosystèmes et les ressources sont préservés, et où les personnes ont accès à des opportunités économiques et à des conditions de vie décentes.

Environnement			Social			Gouvernance
						
Projet Zéro Carbone	Matériaux verts	Emballages durables	REACH/RoHS	Minerais de conflits/Cobalt	Travail décent	Excellence sociale
Réduire de 50 % les émissions de CO ₂ opérationnelles des 1 000 principaux fournisseurs	Augmenter la part de matières premières durables dans les produits à 50 %	100 % des emballages sont en carton recyclé et sans plastique à usage unique	Conformité continue aux réglementations régissant les matières dangereuses et les minerais de conflits		100 % des fournisseurs stratégiques offrent un travail décent à leurs employés	Déployer un programme d'Excellence sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs
(SSI #3)	(SSI #4)	(SSI #5)			(SSI #6)	(SSE #12)
ISO 26000:			Améliorer le profil de durabilité des fournisseurs grâce à des pratiques ESG de pointe (fournisseurs stratégiques)			
Devoir de vigilance :			4 000 fournisseurs évalués dans le cadre du Plan de vigilance (SSE #17)			
Code de conduite des fournisseurs :			Résumer les exigences les plus fondamentales de Schneider Electric à l'égard de ses fournisseurs			

- Supplier Approval Module (SAM) et gestion qualité (SSQM)
- Conditions générales Développement durable, environnement, Éthique et Conformité
- Revue trimestrielle de performance
- Trust Line
- Développement durable dans tous les systèmes d'excellence achat

Cadre d'approvisionnement durable 2026-2030

Environnement

Vers une trajectoire Zéro Carbone

1 500 fournisseurs se sont engagés sur une trajectoire Zéro Carbone pour décarboner la chaîne d'approvisionnement

Social

Travail décent *chapitre 2*

Engager tous les fournisseurs stratégiques à mettre en œuvre des pratiques avancées en matière de travail décent

Gouvernance

Intégré partout

- Obligations contractuelles
 - Contrats-cadres d'approvisionnement
 - Conditions générales
- Cycle de vie des fournisseurs
 - Qualification des fournisseurs (SAM)
 - Performance des fournisseurs
 - Développement des fournisseurs
 - Bilan d'activité trimestriel
- Système d'excellence en matière d'approvisionnement
- Processus décisionnel en matière d'approvisionnement
 - Sélection des fournisseurs
 - Appel d'offres et attribution des marchés
- Mécanisme de réclamation et mesures correctives

Matériaux Responsables

50 % des dépenses d'approvisionnement proviennent de l'achat de matériaux responsables
(le champ d'application couvre les matériaux représentant 80 % du poids total des marchandises achetées)

Réglementation/Conformité

REACH, RoHS, minerais de conflits + minerais rares/critiques, déforestation, ...

Fondation

ISO26000 : Améliorer le profil de durabilité des fournisseurs grâce à **des pratiques ESG de pointe** (fournisseurs stratégiques)

Devoir de Vigilance : **Réduire les risques ESG** grâce à un audit des fournisseurs sur site dans le cadre du programme de vigilance

Code de conduite des fournisseurs : Résume les **exigences fondamentales** de Schneider Electric envers ses fournisseurs

2.4.2.5 Politique

La mission de la fonction Achats Groupe de Schneider Electric génère de la valeur pour les clients en transformant la gestion de l'énergie et en assurant la croissance tout en intégrant le développement durable au cœur de l'approche d'approvisionnement. Guidés par des priorités telles que la qualité, l'innovation, la maîtrise des coûts, la trésorerie et le développement durable, et bénéficiant d'une chaîne d'approvisionnement numérique et connectée, les fournisseurs sont des partenaires essentiels de la performance. Le développement durable est intégré à chaque étape du cycle de vie des fournisseurs, agissant comme un levier stratégique pour renforcer le leadership de Schneider Electric en matière d'approvisionnement responsable.

Schneider Electric suit une politique spécifique, décrite dans son Guide des politiques d'achat (Procurement Policy Book), qui contribue à assurer la stabilité financière de la Société et de ses fournisseurs.

Cette politique est validée par le Vice-président Qualité des achats et Excellence des processus. Le Directeur des Achats, qui occupe la fonction hiérarchique la plus élevée dans l'entreprise, est responsable de la mise en œuvre de cette politique. La fonction Achats est responsable de la sélection des fournisseurs et des performances globales. En outre, certaines responsabilités spécifiques sont partagées et gérées en coopération avec d'autres fonctions et services concernés (R&D, qualité, juridique, etc.) qui jouent un rôle clé dans l'élaboration des informations pertinentes et la compréhension des attentes des fournisseurs du Groupe. Par conséquent, différentes parties prenantes internes interagissent avec les fournisseurs de Schneider Electric, et chaque relation doit être gérée dans le respect du cadre défini par la fonction Achats, quelle que soit la taille du fournisseur concerné.

L'objectif du Guide des politiques d'achat de Schneider Electric est de décrire la politique et les lignes directrices régissant sa fonction Achats. Cette politique vise également à atténuer les risques matériels et les impacts négatifs identifiés à la section 2.4.2.3, et à entretenir des relations équitables avec les fournisseurs du Groupe. Le Guide des politiques d'achat couvre l'ensemble des activités d'achat : achats directs, achats indirects et achats des Business units. La politique et les lignes directrices énoncées dans le Guide des politiques d'achat de Schneider Electric doivent être suivies par tous les personnels exerçant des fonctions d'achat. Sont également concernés tous les services de Schneider Electric qui entrent en relation avec les fournisseurs du Groupe.

Ce guide comprend plusieurs éléments, notamment l'approche de la gestion du développement durable avec les fournisseurs, la politique à l'égard des fournisseurs qui sont également des clients clés de Schneider Electric, les conditions générales de règlement, le processus « Procure-to-Pay » (du premier contact au paiement) et le Guide du Fournisseur de Schneider Electric.

De plus, le financement de la chaîne d'approvisionnement, également appelé financement fournisseur ou affacturage inversé, est un ensemble de solutions qui optimise les flux de trésorerie en permettant aux entreprises d'allonger les délais de paiement de leurs fournisseurs tout en offrant la possibilité à leurs fournisseurs de taille importante, petite et moyenne d'être réglés plus vite. Ce processus financier propre à la chaîne d'approvisionnement est également décrit et expliqué dans le Guide des politiques d'achat de Schneider Electric.

De manière générale, ce guide est destiné à un usage interne au sein de Schneider Electric et sa publication en dehors du Groupe est interdite. Cependant, certaines des lignes directrices mentionnées sont des documents externes mis à la disposition des fournisseurs sur le site Internet officiel de Schneider Electric. C'est notamment le cas du Guide du Fournisseur, des Conditions générales et du Code de conduite des fournisseurs.

Afin de sensibiliser tous les fournisseurs actuels et potentiels aux attentes et aux différentes étapes de la collaboration avec Schneider Electric, un guide écrit, mis à jour régulièrement, leur est fourni. Ce document énonce les attentes vis-à-vis des fournisseurs en matière de développement durable dans les cinq domaines suivants : environnement, pratiques commerciales équitables et éthiques, approvisionnement durable, pratiques de droit du travail et droits humains, avant de décrire les étapes d'approbation, de sélection et d'évaluation des performances. Il explique comment établir une relation d'affaires durable avec Schneider Electric, en présentant son modèle d'organisation, ses engagements et ses attentes à l'égard des partenaires. La mise en œuvre de ce guide est le fruit d'une collaboration avec tous les fournisseurs visant à assurer une relation durable avec chacun d'entre eux.



Consultez et téléchargez le Guide du Fournisseur de Schneider Electric à l'adresse www.se.com

L'ambition de Schneider Electric en matière de développement durable se fonde sur son Code de conduite des fournisseurs. Il s'agit du document principal régissant toutes les relations avec les fournisseurs. Ce document énonce les exigences fondamentales imposées aux fournisseurs concernant, sans s'y limiter, l'environnement, les droits humains et le travail décent, les pratiques commerciales équitables, les achats durables, et la santé et la sécurité au travail. Le document prévoit également l'accès à des voies de recours par le biais de la Trust Line, qui est la ligne d'assistance éthique de Schneider Electric. Tout partenaire peut accéder à cette ligne d'assistance pour faire part de ses préoccupations concernant les normes éthiques ou de développement durable dans le cadre d'une association commerciale. Le Code de conduite des fournisseurs est également inclus dans les Conditions générales et dans tous les autres documents contractuels.



Consultez et téléchargez le Code de conduite des fournisseurs de Schneider Electric depuis la page Fournisseurs sur www.se.com



Pour plus d'informations sur les politiques relatives au développement durable, aux programmes sociaux et à la gouvernance des fournisseurs, voir la **section 2.3.2 à la page 153**.

2.4.2.6 Plan d'action

Système de gestion des requêtes des fournisseurs (VQM)

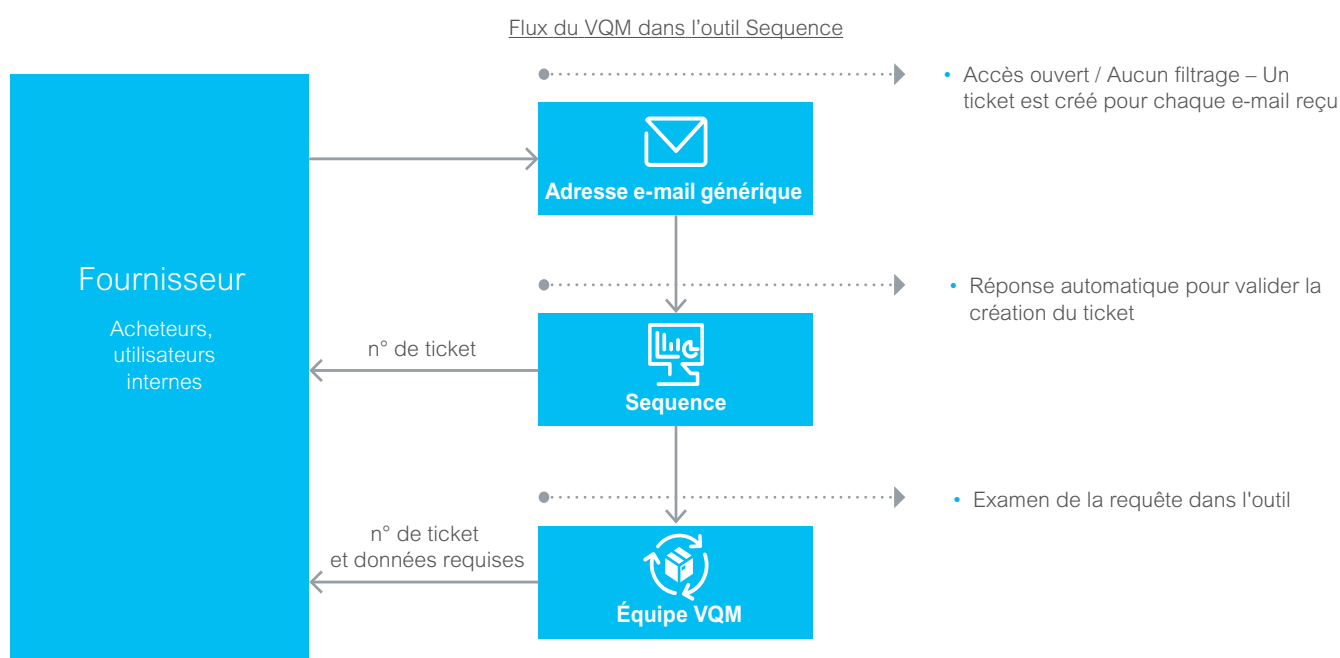
Le système VQM vise à assurer une communication transparente et efficace avec tous les fournisseurs externes de Schneider Electric, afin de répondre au mieux à leurs questions. Accessible via des adresses e-mail personnalisées pour chaque pays, ce système est géré par des équipes internationales parlant plusieurs langues. L'équipe VQM figure en haut du Portail des fournisseurs Schneider (SSP) et est accessible à tous les fournisseurs extérieurs au Groupe, via une adresse e-mail générique.

Le VQM utilise un outil de gestion des requêtes appelé « Séquence » : un numéro de ticket est attribué à chaque demande formulée par un fournisseur, ce qui permet de suivre à la fois la résolution externe (côté fournisseur) et interne de la requête. L'équipe VQM travaille en coordination avec différentes parties prenantes (achats, comptabilité, etc.) pour apporter la réponse nécessaire, tant pour rester informée du traitement de la requête que pour résoudre les problèmes éventuellement soulevés.

Chaque mois, le système VQM traite environ 20 000 requêtes, ce qui permet aux fournisseurs de Schneider Electric, y compris les PME, de faire part de leurs inquiétudes concernant d'éventuels retards de paiement, d'obtenir des relevés de compte ou des confirmations de solde. Le délai moyen de réponse à une requête est de deux jours ouvrables.

Le processus de gestion des données du VQM est le suivant :

Flux de progression actuel du VQM géré via Sequence



Étapes de collaboration avec les fournisseurs

Les éléments suivants sont décrits en détail dans le guide d'excellence de la qualité des fournisseurs publié et communiqué à ses fournisseurs. Schneider Electric déploie un processus en quatre étapes comprenant le module d'approbation des fournisseurs (Supplier Approval Module, SAM), le module de qualification des fournisseurs (SQM), le module de performance des fournisseurs (SPM) et le processus de développement des fournisseurs (SDP) pour sélectionner les nouveaux fournisseurs et conserver les anciens dans l'objectif d'une collaboration continue. Dans le cadre de ce processus, la performance en matière de développement durable est un critère d'évaluation clé.



Consultez et téléchargez le guide d'excellence de la qualité des fournisseurs sur www.se.com

Module d'approbation des fournisseurs (Supplier Approval Module, SAM) – Évalue les capacités des nouveaux fournisseurs pour s'assurer qu'elles correspondent aux attentes de Schneider Electric, notamment en matière de droit du travail, d'éthique, d'environnement, et de la santé et sécurité au travail (L&EHS).

L'évaluation combine des questionnaires et des audits sur site réalisés par les auditeurs de Schneider Electric. Son approbation est nécessaire avant le lancement des audits techniques et fonctionnels requis pour la sélection. Une méthode de notation des performances en matière de droit du travail, d'éthique, d'environnement, et de santé et sécurité au travail (L&EHS) de chaque fournisseur détermine si celui-ci accède à l'étape suivante de l'évaluation (qualité, achats, etc.) ou si des améliorations préalables sont nécessaires.

Module de qualification des fournisseurs (Supplier Qualification Module, SQM) – Après leur approbation, les fournisseurs sont soumis à une qualification qui confirme la faisabilité technique de l'approvisionnement. Une fois cette étape franchie avec succès, une relation d'affaires peut être mise en place.

Module de performance des fournisseurs (SPM) – Au cours de la phase commerciale, la performance du fournisseur est constamment évaluée au regard de plusieurs paramètres, y compris le développement durable. Les conclusions de cette évaluation déterminent la nature de la relation d'affaires : stratégique ou non stratégique.

Processus de développement des fournisseurs (SDP) – Ce processus collaboratif, réalisé durant la phase commerciale, vise à corriger les éventuelles lacunes et à promouvoir des améliorations structurelles et durables.

2. États de durabilité

Portail des fournisseurs Schneider – Gestion des relations avec les fournisseurs (outil SSP-SRM)

Les résultats de l’approbation et de l’évaluation des performances sont disponibles en temps réel sur le Portail des fournisseurs Schneider Electric (SSP-SRM) et peuvent être consultés par la communauté de la chaîne d’approvisionnement mondiale, ce qui rend les interactions/décisions sur les fournisseurs plus fluides et empêche tout fournisseur présentant de mauvaises performances de développement durable de rejoindre la base de fournisseurs.

La performance des fournisseurs fait l’objet d’un suivi par les responsables des fournisseurs de Schneider Electric sur une base mensuelle ou pluriannuelle, en fonction de la gravité des risques et de la classification du fournisseur. La performance en matière de développement durable est un critère clé de toutes les revues commerciales avec les fournisseurs et revues fonctionnelles internes avec les dirigeants des services.

Le SSP est un outil qui permet de renforcer la collaboration au sein de l’écosystème de fournisseurs du Groupe. En utilisant des solutions numériques pour interagir avec ses fournisseurs, le Groupe vise à assurer une communication transparente et précise des informations. Le portail SSP offre une suite complète de fonctionnalités, notamment un identifiant unique pour l’accès à tous nos systèmes fournisseurs, la qualification des fournisseurs, des processus entièrement digitalisés (toutes demandes d’information adressées aux fournisseurs, enchères en ligne), et la gestion des contrats, ce qui facilite un processus transparent du premier contact à la signature du contrat. En outre, dans le cadre du processus Procure-to-Pay, il rationalise les processus suivants : commande et livraison, gestion des prévisions, gestion des stocks, facturation et paiement. Son engagement concernant la gestion des relations fournisseurs se manifeste aussi par la gestion des performances, les initiatives de développement des fournisseurs et des pratiques rigoureuses de gestion des risques. Le Portail améliore également la communication en assurant la gestion des données de référence, la collecte de commentaires en ligne et un processus d’intégration centralisé, tous pris en charge par des outils tels que le « Cockpit 360° » des fournisseurs et un chatbot d’IA générative.



Pour plus d’informations, veuillez consulter le Guide du Fournisseur à l’adresse www.se.com

Programme de gestion des tiers

Schneider Electric a lancé en 2025 un programme de gestion des risques liés à des tiers afin de développer une capacité, offrant une vision à 360° des risques liés aux relations du Groupe avec des tiers. Cette capacité permettra à l’entreprise d’obtenir plus de visibilité sur les risques (conformité, finance, cybersécurité, environnement et droits humains) et de prendre des décisions éclairées.

2.4.2.7 Objectifs et indicateurs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	Cible phare des paiements sans retard	Voir la section ci-dessous
2026-2030	Hors Sustainability Impact 2030	Atteindre un taux de paiement sans retard de 90 % d’ici 2030

Objectif phare "Paiements sans retard"

Schneider Electric s’engage à améliorer ses pratiques de gestion des fournisseurs, en particulier en garantissant la ponctualité de ses paiements. Pour ce faire, le Groupe suit l’indicateur clé de performance des « paiements sans retard » (« Paid On Time »). Cet indicateur est mesuré comme le pourcentage des paiements effectués dans le respect des conditions de règlement convenues entre une entité juridique et ses fournisseurs extérieurs au Groupe (tous les paiements effectués à la date d’échéance ou avant celle-ci sont des « paiements sans retard »).

En 2025, 80% des paiements ont été effectués sans retard, soit une nette amélioration par rapport aux 71% enregistrés en 2022, lors de la première mesure de cet indicateur clé de performance. L’objectif était fixé à 85 % pour 2025.

Tout au long de l’année 2025, le Groupe a concentré ses efforts sur une réduction significative du nombre de factures bloquées, grâce à des actions correctives mises en œuvre rapidement ainsi qu’à des améliorations structurelles des processus visant à limiter les occurrences futures. Une facture peut être bloquée lorsque la triple correspondance entre le bon de commande, le bon de réception des marchandises ou des services et la facture le “three way match” – n’est pas respectée. En poursuivant ses efforts, Schneider Electric continuera d’améliorer sa performance en matière de Paiement à Temps (POT) et de contribuer à la réduction du nombre de paiements réalisés après la date d’échéance.

(1) Pour plus d’informations sur les différences concernant le périmètre d’entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la section 2.1.

Indicateurs des pratiques de règlement

Schneider Electric s'engage à garantir des paiements rapides et efficaces à ses fournisseurs. Le Groupe comprend l'impact des retards de paiement et a mis en œuvre des processus pour suivre et résoudre les causes profondes des retards.

Le Guide des politiques d'achat de Schneider Electric énonce clairement les moyens et modalités de paiement du Groupe. Cette section du guide vise à décrire les processus en place au sein de du Groupe pour assurer le respect des échéances convenues, évitant ainsi les retards de paiement, notamment pour les PME.

Les modalités et moyens de paiement font partie du processus qui garantit aux fournisseurs du Groupe un règlement en temps voulu. Toutes les fonctions qui interviennent dans le processus Procure-to-Pay sont tenues de s'assurer que les paiements sont effectués dans les délais impartis, de suivre le processus de règlement et d'exercer des contrôles pour prévenir toute tentative de fraude.

Le délai de paiement est l'un des paramètres de la relation entre un fournisseur et les entités de Schneider Electric. Les conditions de paiement sont négociées dans le respect de la législation de chaque pays. La conformité de cette négociation avec la politique de paiement relève de l'entière responsabilité des acheteurs et des responsables des fournisseurs. Schneider Electric applique également des règles spécifiques pour s'assurer que les paiements à ses fournisseurs sont effectués dans les délais convenus. Ces règles ont été nommées « Platine, Or et Argent », ou « PGS » (Platinum, Golden, Silver).

Selon ces règles, les conditions de paiement réelles optimales sont les suivantes dans les principales régions :

	Délais de paiement (jours)
Europe	60
Chine, Amérique du Nord	90
Australie, PME Inde	45
Indonésie, Malaisie, Amérique du Sud, non PME Inde, Turquie	75
Philippines, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande, Taiwan, Vietnam	60
Japon	90

Les écarts potentiels par rapport à ces conditions de paiement peuvent résulter soit d'une négociation, soit d'une volonté interne de Schneider Electric, notamment pour les PME, les start-up, etc.

Dans chaque région/marché, Schneider Electric a désigné des « champions » pour promouvoir l'application des conditions de paiement standard. L'équipe Finance et achats de la chaîne d'approvisionnement mondiale anime cette communauté de « champions » par délégation du Directeur des Achats du Groupe.

En 2024, le Groupe s'est appuyé sur sa base de données statistiques du département des achats pour produire les indicateurs requis par les états de durabilité (CSRD), bénéficiant notamment de la disponibilité d'une ventilation par catégorie de fournisseurs. Toutefois, la pertinence de cette répartition était limitée, la catégorie "inconnue" représentant environ 50 % du nombre de fournisseurs.

Afin d'améliorer la précision des informations fournies, une analyse approfondie a été menée en 2025, conduisant le Groupe à extraire les données relatives aux paiements des fournisseurs directement depuis ses systèmes ERP comptables intégrés. Cette approche couvre environ 85 % des opérations du Groupe, un périmètre considéré comme représentatif pour les besoins du reporting. Le changement de source de données n'affecte pas la comparaison d'une année sur l'autre, à l'exception du nombre moyen de jours de paiement des fournisseurs basé sur les dépenses, ajusté de 66 jours à 60 jours pour l'année comparative 2024. Cet ajustement résulte d'une meilleure précision de calcul rendue possible par le nouveau procédé de collecte des données, et non d'une évolution réelle de la performance. Compte tenu de la représentativité insuffisante de la ventilation par catégorie de fournisseurs, le Groupe a décidé de ne pas publier cette répartition à ce stade. Des actions sont en cours pour améliorer la qualité des données et permettre une divulgation ultérieure.

Indicateurs des pratiques de règlement	2025	2024
% de paiements conformes aux conditions standard – Approche du nombre de factures	80 %	79 %
% de paiements conformes aux conditions standard – Approche du montant des factures	66 %	70 %
Délai moyen de paiement des fournisseurs (jours)	58	60

À ce jour, les principaux motifs de retard de paiement sont les suivants :

Factures reçues tardivement : certains fournisseurs transmettent leurs factures longtemps après leur date d'émission, date à partir de laquelle les conditions de paiement sont calculées. Il en résulte que de nombreuses factures parviennent peu avant leur échéance, voire après. Un autre facteur récurrent est le non-respect des canaux officiels de réception des factures, ce qui empêche les équipes comptables de les traiter dans les délais. Dans ces deux cas, les factures ne parviennent dans les circuits officiels qu'une fois déjà échues. Ces situations représentent 6 % du volume total de factures et 7 % des factures payées.

Délais de paiement très courts, en particulier 14 jours et moins. Ces cas rendent difficile le traitement complet du processus de paiement dans des délais aussi réduits. Ils représentent 5 % du volume de factures et 14 % des factures payées.

L'ensemble des factures en attente de règlement est suivi via un tableau de bord en ligne connecté aux différents ERP, afin d'assurer une résolution aussi rapide que possible.



Pour plus d'informations sur les méthodologies, consultez la [section 2.5](#).

Pour l'ensemble de l'année 2025, Schneider Electric dénombre 2 procédures judiciaires en cours liées à des retards de paiement, quel que soit l'événement déclencheur (contre 10 en 2024).

2.4.3 Cybersécurité

2.4.3.1 Impacts, risques et opportunités

Cybersécurité	
Impacts négatifs	Risque d'impacts sur la santé et la sécurité des personnes dû à des accidents industriels
	Détérioration de l'environnement dû à des accidents industriels
	Risque de vol de propriété intellectuelle et/ou de données sensibles de clients
	Perturbations liées à une défaillance des fonctionnalités de détection et de protection dans les environnements de technologies de l'information (IT) et les technologies opérationnelles (OT) de Schneider Electric
Risque	Risque de conformité

2.4.3.2 Politique

Dans le contexte de Schneider Electric, les impacts négatifs identifiés dans l'analyse de double matérialité comme étant des accidents industriels, ouvrent la voie à des dommages aux actifs des clients et à une interruption des activités. Une conséquence potentielle est également le vol ou la perte de propriété intellectuelle et/ou de données sensibles des clients. Pour faire face à ces conséquences potentielles, un ensemble de politiques a été mis en place. L'objectif est de définir des exigences de contrôle qui réduisent l'impact potentiel de ces conséquences tout en favorisant et en renforçant la confiance avec les clients, les autorités et les partenaires.

Les politiques de cybersécurité sont fondamentales pour le dispositif de sécurité du Groupe, car elles imposent des comportements, des pratiques et des environnements sécurisés à tous les salariés et aux tiers ayant accès à son réseau ou à ses systèmes informatiques. Ces politiques sont directement approuvées par la Direction générale (Responsable Groupe de la Sécurité des Systèmes d'Information et grades supérieurs), qui accorde une attention particulière à l'efficacité de la cybersécurité en raison de son impact sur la performance financière du Groupe et sur la réputation de Schneider Electric en tant que partenaire de confiance en matière de développement durable. Ces politiques constituent la colonne vertébrale de son dispositif de cybersécurité et fournissent des lignes directrices et des orientations visant à garantir des comportements et des pratiques sécurisés dans l'ensemble du Groupe.

Les politiques sont stockées dans un système centralisé accessible à tous les salariés et prestataires ayant accès à ces ressources et systèmes informatiques. Elles sont communiquées régulièrement par le biais de différents canaux, tels que des bulletins d'information et des formations en ligne, afin de s'assurer que tous les salariés et les parties concernées qui ont accès au réseau de Schneider Electric ou à ses systèmes informatiques en prennent connaissance.

En collaboration avec l'équipe Communication, les responsables des politiques veillent à ce que les salariés comprennent ce qu'est une politique, pourquoi elles sont importantes, les différences entre les politiques, les directives, les lignes directrices et les procédures, et où les trouver.

Outre l'engagement du Groupe, le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration de Schneider Electric jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre transparente des politiques de sécurité. Un organisme central gère le portefeuille de cybersécurité à l'échelle du Groupe, coordonne les initiatives stratégiques et opérationnelles et orchestre une communauté de spécialistes de la sécurité à travers les unités commerciales et les territoires. Les responsables des politiques et l'équipe Gouvernance sont chargés de les revoir fréquemment et d'apporter les améliorations ou les mises à jour nécessaires. Ces mises à jour sont effectuées annuellement afin de refléter l'évolution des menaces, des réglementations et des pratiques sectorielles, chaque revue étant validée par le Vice-Président Sénior et Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, ou même au niveau du Directeur Général (responsable de la stratégie globale et de la direction des opérations, des fonctions ou des activités).

En outre, la politique générale de sécurité de l'information du Groupe et toutes les politiques de cybersécurité, de sécurité des produits et de protection des données connexes sont conformes aux normes et cadres reconnus du secteur, tels que la série de normes ISO/IEC 27000, le cadre de cybersécurité du NIST, les normes ISA/IEC 62443, ainsi qu'aux réglementations régionales telles que la directive de l'Union européenne relative à la sécurité des réseaux d'information (Directive NIS2) et le règlement européen sur la cyber résilience (CRA).

 Les principes de cybersécurité publics et les livres blancs de Schneider Electric sont disponibles sur la page « Cybersécurité et Positionnement sur la protection des données » sur www.se.com

2.4.3.3 Plan d'action

La formation à la cybersécurité fait partie du programme global Schneider Essentials, obligatoire pour tous les employés de Schneider Electric. Cette formation est attribuée par le biais du système global de gestion de formation, avec un suivi complet avec des rappels réguliers pour garantir la réalisation. Elle reflète l'engagement du Groupe envers sa Charte de confiance et les principes de respect et de bonne foi envers toutes les parties prenantes.

Schneider Electric surveille en permanence et de manière cohérente sa posture en matière de cybersécurité avec l'aide d'agences d'évaluation spécialisées. Cela permet au Groupe d'identifier et de traiter les vulnérabilités et les faiblesses (avec les détections basées sur le renseignement). La prise en compte des résultats pouvant avoir un impact négatif sur l'évaluation globale de la cybersécurité et l'évaluation comparative de la performance de Schneider Electric aident le Groupe à améliorer sa maturité en matière de cybersécurité, du point de vue des performances, des risques et de la communication. La surveillance de l'exposition des opérations IT et OT est effectuée par le Centre des opérations de sécurité (Security Operations Center – SOC) de Schneider Electric, opérationnel 24 h/24, 7 j/7. Ce centre surveille activement les réseaux sociaux et le dark web et exploite les flux de renseignements sur les menaces. En parallèle, le Groupe promeut la cybersécurité par un partage d'informations fiable et transparent, soutient les efforts collectifs de lutte contre les cybermenaces et collabore avec les autorités et les organisations intersectorielles pour sécuriser la chaîne de valeur et renforcer la confiance numérique. La notation de la cybersécurité facilite la communication interne des rapports de cybersécurité avec les dirigeants, en expliquant l'efficacité du programme de sécurité du Groupe dans un contexte commercial. Chaque mois, la Direction reçoit un tableau de bord qui permet d'identifier les points faibles et les mesures d'atténuation. Cette méthodologie est également déployée dans les filiales afin d'encourager et de maintenir des niveaux de maturité acceptables dans l'ensemble du Groupe, permettant une évaluation continue des performances par rapport aux pairs et un suivi en temps réel de l'empreinte numérique du Groupe.

Schneider Electric s'engage à responsabiliser ses collaborateurs en instaurant une culture où la cybersécurité fait pleinement partie du rôle de chacun. Le Groupe encourage activement les employés à signaler toute anomalie observée (« see something, say something »), en mobilisant leur connaissance des risques cyber pour garantir des pratiques sûres et favoriser des signalements pertinents. Le Groupe a mis en place des responsables et experts du risque cyber par domaine d'expertise et dans les domaines à risques, tels que la finance, les ressources humaines et les sites de fabrication. Leur rôle est de surveiller les menaces et l'exposition potentielle, de mettre en place des initiatives de cybersécurité et de gérer les incidents.

Schneider Electric a été récompensé pour ses performances en matière de cybersécurité, de sécurité des produits et de sécurité des données.



Les certifications externes du Groupe sont également disponibles sur la [page « Cybersécurité et Positionnement sur la protection des données »](#).



La norme ISO 27001 démontre l'engagement continu de Schneider Electric à gérer ses actifs critiques (Crown Jewels) en toute sécurité et conformément aux réglementations.



La certification CREST pour les tests de pénétration reconnaît que les équipes de Schneider Electric chargées de la sécurité des produits ont les compétences et aptitudes requises pour tester la résilience, et la sécurité des produits et des systèmes de l'entreprise.



Le processus SDL (Secure Development Lifecycle) international et le bureau central de Schneider Electric sont certifiés au niveau de maturité 4 (ML4) de la certification TÜV Rheinland Cyber Security Management (CSM), et certifiés ISASecure® SDLA.



Le processus de gestion et de notification des vulnérabilités de Schneider Electric est certifié conforme aux normes ISO/IEC 30111:2019 et ISO/IEC 29147:2018. Cela confirme l'engagement de Schneider Electric à résoudre les vulnérabilités qui affectent ses produits et à protéger ses clients.



En 2026, Schneider Electric a été certifié mature avec un score de 991 (990 en 2025) sur la base de normes internationales de sécurité de l'information telles qu'ISO 27001, le NIST CSF, la Cybersécurité des systèmes de contrôle industriel (ICS), la norme PCI-DSS et le RGPD.

2.4.3.4 Objectifs

Cycle	Objectifs ⁽¹⁾	Description
2021-2025	SSE #13 Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité	Schneider Electric vise à former 100 % de ses salariés à la cybersécurité
	SSE #16 Être dans le Top 25 % d'après les agences de notation externe en matière de performance en cybersécurité	Le suivi des performances permet au Groupe de mesurer son amélioration selon SSE #16
2026-2030	Basé sur SSI 2030	100% des employés formés à la cybersécurité chaque année

Dans le cadre de ses objectifs pour 2030 définis dans la Politique générale de sécurité de l'information, Schneider Electric s'engage à gérer les risques de cybersécurité tels que les dommages causés aux clients, les interruptions d'activité, la non-conformité et le vol de propriété intellectuelle. Pour ce faire, Schneider Electric a pour objectif de former annuellement 100 % de ses salariés à la cybersécurité (SSE #13), soulignant ainsi son engagement à maintenir une forte culture de la sécurité dans l'ensemble du Groupe.

En outre, Schneider Electric a pour objectif de figurer dans le top 25 % des agences de notation externe en cybersécurité (SSE #16), démontrant sa volonté d'évaluer ses pratiques par rapport aux standards du secteur et d'améliorer en continu son niveau de sécurité. Cet objectif public renforce la transparence de sa démarche et vise à renforcer la confiance de ses clients.

SSE #13 : Fin 2025, le SSE #13 affichait un taux d'achèvement de 98 %.

SSE #16 : Par rapport au score de référence de 520 établi en janvier 2018, Schneider Electric a obtenu un score avancé avec une moyenne de 798 pour 2025 et un score de 800 en fin d'année (900 étant le score maximal possible). Ce score place Schneider Electric parmi le top 25 %, d'après le site Bitsight.



Pour plus d'informations concernant la méthodologie des SSE, consulter la [section 4.1.2 à la page 250](#).

(1) Pour plus d'informations sur les différences concernant le périmètre d'entités entre le cycle 2021-2025 et les états de durabilité (CSRD), veuillez vous reporter à la [section 2.1](#).

2. États de durabilité

Demandes	En 2025, Schneider Electric a reçu et traité 670 questionnaires liés à la cybersécurité, à la sécurité des produits et à la protection des données, de la part de ses clients et des autorités.
Maturité	Le Groupe a obtenu un score moyen de 798 avec BitSight au cours de l'année 2025. Schneider Electric détient 11 certifications ISO 27001, dont une certification pour ses capacités transversales et ses fonctions de support⁽¹⁾. Ses laboratoires mondiaux de tests de pénétration des produits sont certifiés CREST⁽²⁾. En 2025, 19 audits informatiques et de cybersécurité internes ont été réalisés. Schneider Electric a obtenu une note de 3,4 lors de l'évaluation annuelle de la maturité du NIST réalisée en 2025 par un cabinet de conseil de premier plan.
Formation	La formation obligatoire de Schneider Electric a été suivie par 98 % des employés en 2025. En plus de la formation annuelle obligatoire, le Groupe déploie une formation à la cybersécurité en tenant compte des rôles, tels que ses administrateurs, les ressources humaines, la R&D et les employés en contact direct avec les clients. En moyenne, 97 % des employés en contact direct avec la clientèle ont obtenu leur « Cyber Badge » en 2025, avec un taux d'achèvement de la formation de 94 % à la fin de l'année.
Sécurité industrielle	1 Cyber leader par site en charge de la surveillance des alertes et des vulnérabilités et de la prise en charge de la réponse aux incidents. 100 % des sites sont surveillés en temps réel pour détecter toute intrusion numérique. Depuis 2022, chaque nouvelle ligne de production est conforme aux normes ISA/IEC 62443-3-3 et 2-4 Niveau de sécurité 2.
Sécurité des fournisseurs	Sur environ 50 000 fournisseurs uniques répartis par niveaux, environ 6 000 fournisseurs sont surveillés, en fonction de leur niveau de criticité et de leur exposition. Environ 73 % des fournisseurs ayant un profil de risque critique ont participé à des discussions entre dirigeants sur la sécurité. Conditions générales en matière de cybersécurité, d'IA et de protection des données sont signées avec les fournisseurs sur la base de leur exposition.
Gestion des vulnérabilités	Le processus de gestion et de notification des vulnérabilités du Groupe est certifié ISO/IEC 30111:2019 et ISO/IEC 29147:2018. Les notifications de sécurité sont publiées, en réponse aux vulnérabilités signalées, sur le portail de notifications de cybersécurité de Schneider Electric (Cybersecurity Notification Portal)⁽³⁾.
Cyber défense	Le Centre des opérations de sécurité (Security Operations Center – SOC) fonctionne 24h/24, 7j/7 dans l'environnement numérique et opérationnel de Schneider Electric. En 2025, le Groupe n'a subi aucun incident de cybersécurité ayant un impact financier significatif. 100 % des incidents critiques ont été maîtrisés et ont fait l'objet d'un compte rendu au plus haut niveau du Groupe. Schneider Electric a mené des simulations de crise périodiques impliquant clients, autorités et responsables d'infrastructures critiques.

(1) Plus d'informations sur la page « Cybersécurité et Positionnement sur la protection des données » sur le site www.se.com

(2) Lire le communiqué de presse « Les laboratoires de sécurité mondiaux de Schneider Electric reçoivent l'accréditation CREST pour les tests d'intrusion » sur le site www.se.com

(3) Accéder au portail de notifications de cybersécurité de Schneider Electric depuis le site www.se.com

2.5 Méthodologies et tableaux CSRD



Dans cette section

2.5 Méthodologies et tableaux CSRD	191	2.5.3 Tableau de correspondance des réglementations	200
2.5.1 Méthodologies CSRD	191	2.5.4 Déclaration sur la diligence raisonnable	203
2.5.2 Tableau de présentation des exigences de publication	197	2.5.5 Exigences de publication incluses par référence	204

2.5.1 Méthodologies CSRD

2.5.1.1 Environnement

Consommation d'énergie

Schneider Electric surveille la consommation d'énergie d'environ 1 000 sites dans le monde (représentant environ 4,9 millions de mètres carrés) en mesurant directement ou en estimant la consommation d'énergie de chaque site. Les sites sont classés comme industriels (usines), logistiques (entrepôts, centres de distribution) ou commerciaux (bureaux, laboratoires, services, hubs). Les bâtiments commerciaux représentent 24 % de l'empreinte globale, le reste provenant des segments R&D, Logistique et Industriel. Les plus grands sites mesurent leur consommation d'énergie mensuellement via les factures grâce à la suite logicielle EcoStruxure™ Resource Advisor. Cet outil permet la visualisation et l'analyse de données agrégées à partir d'importants volumes de données énergétiques brutes qu'elle transforme en informations exploitables. Ces quelque 261 sites représentent plus de 75 % de la surface et de la consommation énergétique mondiale du Groupe. La consommation d'énergie des autres sites est déduite par extrapolation. À partir des données collectées sur les sites mesurés, nous utilisons des facteurs d'intensité énergétique par mètre carré pour les sources d'énergie rapportées, adaptés au type de site ainsi qu'aux pays et régions. Ainsi, pour chacun de nos sites, une répartition granulaire de la consommation d'énergie par source est disponible en interne. Ce niveau de détail permet de calculer les émissions de GES. Le Groupe prévoit d'étendre son processus de reporting de l'énergie mesurée à l'ensemble de son portefeuille (partout où Schneider Electric paie la facture d'énergie) au cours des deux prochaines années, afin d'obtenir une visibilité complète de sa consommation énergétique réelle et de ses efforts d'efficacité.

Les données de la consommation d'énergie reposent sur les meilleures données disponibles. Elles comportent cependant des incertitudes, notamment en raison des estimations liées à des flux énergétiques non comptabilisés ou indirects. Les principales sources d'incertitude incluent :

- l'utilisation de données modélisées ou extrapolées pour des sites non équipés de compteurs ou partiellement occupés ;
- une part significative de données non facturées ou estimées pour les deux derniers mois de l'année de reporting ;
- la collecte manuelle des données auprès de contacts sur site, sans vérification systématique des factures, ou pour des sites n'appartenant pas à Schneider Electric ;
- le potentiel décalage entre les données déclarées et les relevés de facturation réels ;
- l'exclusion des sites logistiques de tiers (« 3PL ») sous contrôle opérationnel, en raison d'une visibilité limitée sur leurs consommations.

Intensité énergétique sur la base du chiffre d'affaires net

La consommation d'énergie et le chiffre d'affaires net peuvent être classés en fonction de leur origine en distinguant les secteurs à

fort impact climatique (ci-après dénommés « HCIS ») des autres secteurs (ci-après dénommés « nHCIS »), conformément à la classification européenne pour les secteurs industriels⁽¹⁾.

Les entités de logiciels (AVEVA, ETAP, RIB, ProLeiT, Planon) sont classées dans la catégorie « Édition de logiciels » de la section « Information et communication » (section J de la NACE), ce qui conduit à classer leur consommation d'énergie et leur chiffre d'affaires net dans les secteurs nHCIS. Schneider Electric considère que toutes les activités du cœur de métier du Groupe relèvent de secteurs HCIS puisqu'elles peuvent être rattachées à l'« industrie manufacturière » (section C de la nomenclature NACE). Cette section regroupe les entités qui assurent la transformation de matières premières en produits finis, ce qui correspond aux activités de Schneider Electric dans la production d'équipements électriques, de solutions d'automatismes et de systèmes de gestion de l'énergie.

Émissions de GES

Le Groupe calcule son empreinte carbone pour les trois Scopes conformément aux normes du *Greenhouse Gas Protocol*, notamment les normes Comptabilité d'entreprise (*Corporate Accounting*) et Chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3) (*Corporate Value Chain* (Scope 3)).

Scopes 1 et 2

Pour les Scopes 1 et 2, les émissions de GES proviennent de deux catégories de sources : des sources fixes (c'est-à-dire les sites) et des sources mobiles (c'est-à-dire le parc de véhicules de l'entreprise). Dans l'approche comptable fondée sur le contrôle opérationnel, le Groupe prend en compte tous les actifs (c'est-à-dire les sites et les véhicules de l'entreprise) exploités, qu'ils soient détenus ou loués.

- **Au niveau des sites**, les émissions de GES sont déterminées à partir des fuites de SF₆ mesurées et de la consommation d'énergie mesurée ou estimée (veuillez vous reporter à la section précédente). La consommation d'énergie, ou les fuites de SF₆, sont ensuite converties en émissions de GES, en utilisant diverses sources de facteurs d'émission, tels que le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'AIE (Agence internationale de l'énergie), l'ADEME (Agence française de la transition écologique), le projet RE-DISS (Systèmes de publication d'informations fiables pour l'Europe) et l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis).
- **Concernant la flotte de véhicules**, la plupart des émissions de GES sont calculées à partir des rapports des Sociétés de location, qui indiquent soit la consommation de carburant, soit la distance parcourue et l'intensité carbone de la conduite par kilomètre. Cela permet de déterminer la consommation d'énergie et les émissions de GES en utilisant les facteurs d'émission de l'ADEME pour les carburants, et de l'AIE pour l'électricité. En raison des données incomplètes fournies par les Sociétés de location, les émissions de GES sont estimées en utilisant des estimations des distances réellement parcourues basées sur les distances contractuelles, ainsi que des extrapolations fondées sur la taille de la flotte et le type de motorisations.

(1) Les secteurs à fort impact climatique sont ceux répertoriés dans les sections A à H et la section L de la NACE (définis dans le Règlement délégué (UE) 2022/1288).

Scope 3

La méthodologie utilisée est spécifique à chaque catégorie :

- Catégorie 1 – Biens et services achetés** : la méthodologie est conforme aux principes de la norme ISO 14069 et prend en compte la grande hétérogénéité du portefeuille d'achats du Groupe : matières premières, produits électroniques et électriques, assemblage de cartes de circuits imprimés, composants fabriqués, ainsi que des achats qui ne sont pas directement liés à la production (ex. services tels que les services d'assurance et les services bancaires). Conformément aux principes de la comptabilité carbone, les calculs sont fondés sur des quantités physiques autant que possible, en utilisant les tonnes de métaux et de plastiques achetés. Pour la partie restante des achats, les calculs sont basés sur les dépenses, pour assurer la prise en compte de toutes les activités d'achat. Les facteurs d'émission utilisés proviennent de diverses sources, principalement l'EIME (outil d'analyse du cycle de vie), l'EPA, Ecoinvent et la Base Carbone® de l'ADEME.
- Catégorie 2 – Biens d'investissement** : dans le contexte industriel de Schneider Electric, ces émissions correspondent aux émissions de CO₂ incorporées dans les équipements et les actifs ayant une durée de vie prolongée et utilisés pour les processus de fabrication, les besoins logistiques et l'hébergement des opérations de l'entreprise. En pratique, les dépenses d'investissement en construction, production et fournisseurs industriels sont prises en compte et converties en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission basés sur les dépenses de l'EPA.
- Catégorie 3 – Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie** : ces émissions sont dérivées des données de consommation d'énergie utilisées pour les émissions des scopes 1 et 2. La méthodologie pour les émissions en amont dépend du type d'énergie : pour tous les types d'énergie, une part constante des émissions des scopes 1 ou 2 est prise en compte (ex. environ 20 % pour le gaz naturel ou le pétrole) ; pour l'électricité, les émissions en amont sont basées sur une perspective de cycle de vie complète, y compris les émissions en amont liées aux combustibles des centrales électriques, les pertes liées au transport et à la distribution de l'électricité générée, et les émissions intrinsèques des infrastructures.
- Catégorie 4 – Transport et distribution en amont** : les émissions provenant des dépenses de fret sont calculées dans un outil dédié selon une méthodologie détaillée et complète. En utilisant les facteurs d'émission du DEFRA (ministère britannique de l'Environnement, de l'alimentation et de la ruralité), de l'ADEME et d'EcoTransIT, les émissions sont calculées à partir des données d'activité directement recueillies auprès des principaux fournisseurs de transport de l'entreprise, couvrant la grande majorité des dépenses consacrées aux services de transport. Cette approche permet de calculer les émissions de chaque expédition provenant de ces fournisseurs. Les émissions sont calculées sur un périmètre *well-to-wheel* (« du puits à la roue »), en incluant également le forçage radiatif lié aux traînées de condensation des avions. Enfin, les émissions sont extrapolées pour capturer les dépenses globales en services de transport.
- Catégorie 5 – Déchets produits lors de l'exploitation** : cette catégorie comprend les émissions liées au traitement des déchets industriels, des déchets industriels recyclés et des déchets de bureau. En utilisant les facteurs d'émissions moyens d'Ecoinvent et du GIEC, les émissions liées aux déchets de bureau sont obtenues à partir du nombre d'employés (en utilisant un coefficient par défaut de déchets de bureau/employé/an) ; les émissions dues aux déchets industriels, qu'ils soient recyclés ou non, sont déterminées sur la base des données environnementales rapportées concernant les volumes de déchets (en tonnes) et le taux de recyclage des grands sites industriels et tertiaires.
- Catégorie 6 – Voyages d'affaires** : les émissions de GES sont calculées en fonction de tous les types de voyages d'affaires et des différents modes de transport, au moyen d'un logiciel tiers. Les facteurs d'émissions sont ceux du DEFRA. Dans le cas des voyages aériens, la méthodologie de calcul des émissions de GES tient compte de la distance parcourue et de la classe du billet. Enfin, les émissions sont calculées sur un périmètre allant *well-to-wheel* (« du puits à la roue »), en incluant le forçage radiatif lié aux traînées de condensation des avions.
- Catégorie 7 – Déplacements domicile-travail des salariés** : les émissions sont basées sur l'effectif des employés de Schneider Electric par région géographique. Pour une région donnée, les émissions individuelles sont calculées sur la base d'hypothèses relatives aux distances parcourues (kilomètres parcourus par an pour les trajets quotidiens) et au mode de transport (voiture, transports en commun, train, marche ou vélo). Ces hypothèses ont été définies à partir d'une recherche documentaire et de l'expérience du cabinet de conseil Carbone 4 ; elles reposent sur des statistiques publiques par pays (ex. l'ADEME pour la France). Enfin, les émissions sont calculées sur un périmètre allant *well-to-wheel* (« du puits à la roue »), en incluant le forçage radiatif lié aux traînées de condensation des avions.
- Catégorie 9 – Transport et distribution en aval** : ces émissions correspondent au fret qui n'est pas directement payé par Schneider Electric. Par conséquent, les émissions reposent sur une hypothèse concernant la part des coûts indirects de transport dans les achats de matières premières. Par exemple, selon l'expérience acquise en matière d'empreinte carbone complétée par une recherche documentaire, le coût du fret représente environ 7 % du coût des achats de métaux. Les dépenses indirectes de fret sont ensuite converties en émissions de CO₂ en utilisant une répartition moyenne par types de fret (fret national ou international) et l'intensité de CO₂ de ces types de fret (selon l'intensité de CO₂ du fret payé directement par Schneider Electric). Enfin, les émissions sont calculées sur le périmètre dit *well-to-wheel* (« du puits à la roue »).
- Catégorie 11 – Utilisation des produits vendus** : ces émissions correspondent à la consommation d'électricité liée aux produits Schneider Electric, principalement par dissipation thermique (effet Joule) pendant toute leur durée de vie. Ces émissions ne correspondent pas au volume de CO₂ émis au cours de l'exercice en raison de l'utilisation des offres vendues par le passé ; il s'agit plutôt des émissions liées aux offres vendues au cours de l'année et cumulées pendant leur durée de vie prévue.

Les calculs sont basés sur les Déclarations environnementales de produits (DEP), en nous appuyant sur le travail consacré aux Profils environnementaux de produits (PEP) dans le cadre du programme PEP *ecopassport®*. Il s'agit d'analyses du cycle de vie (ACV) qui vont au-delà de l'empreinte carbone (mais qui englobent une gamme plus complète d'impacts environnementaux) et couvrent >90 % du chiffre d'affaires du Groupe provenant des produits. Les ACV sont effectuées avec le logiciel EIME et sa base de données (Environmental Impact and Management Explorer), et sont basées sur la durée de vie des produits (par ex. 10 ans), en utilisant des hypothèses pour les phases d'activité, d'inactivité et d'arrêt. Les PEP sont conformes aux normes ISO 14025:2006 type III et ISO 14040. En s'appuyant sur les PEP, la consommation électrique de la phase d'utilisation peut être estimée pour chaque catégorie de produits. Ces estimations sont ensuite agrégées au niveau du Groupe à partir des données de ventes propres à chaque offre et à chaque pays de destination. Si les données des ventes par offre ne sont pas disponibles ou ne peuvent être associées à des PEP existants, la consommation électrique de la phase d'utilisation est estimée à partir de la structure des ventes de l'année de référence 2021, puis ajustée selon la répartition géographique des ventes.

Cette consommation électrique est ensuite combinée à l'intensité des GES du réseau, selon une approche pays par pays. Les intensités de GES de l'électricité dans chaque pays sont prospectives (et non statiques pendant toute la durée de vie des produits), sur la base d'un scénario de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui tient compte de la décarbonation future des réseaux électriques. En outre, elles couvrent plusieurs GES (pris en compte dans une unité d'équivalent CO₂) et sont basées sur une perspective de cycle de vie, c'est-à-dire en incluant les émissions en amont liées aux combustibles des centrales électriques, et les pertes liées au transport et à la distribution de l'électricité générée. Le scénario utilisé pour modéliser la décarbonation future des réseaux électriques est le « Scénario des Politiques déclarées » (dit SPS ou STEPS) des Perspectives énergétiques mondiales publiées fin 2022, qui prend en compte les politiques actuelles et celles annoncées par les États à la date de publication du scénario.

• **Catégorie 12 – Traitement en fin de vie des produits vendus :**

Les émissions de GES de cette catégorie proviennent majoritairement du rejet de gaz SF₆. Le SF₆ est un gaz utilisé comme isolant électrique dans les appareils moyenne tension. C'est un puissant GES et, à ce titre, il nécessite un traitement spécifique afin de prévenir tout rejet dans l'atmosphère. Pour estimer les émissions de GES de la catégorie 12, une hypothèse est formulée concernant la libération de SF₆ dans l'atmosphère lors de la mise hors service des produits, sur la base des recherches de Schneider Electric, en considérant qu'une partie du SF₆ présent dans les équipements est recyclée, tandis que la majorité ne l'est pas. Il convient de noter que cette estimation ne correspond pas au volume de SF₆ effectivement rejeté au cours de l'année de reporting en raison de la fin de vie de tous les produits vendus dans le passé ; elle correspond plutôt au rejet futur du SF₆ contenu dans l'ensemble des produits pertinents de Schneider Electric vendus durant l'année de reporting. Plus précisément, les émissions sont dérivées du SF₆ acheté par Schneider Electric et injecté dans les équipements, conformément aux données de ventes de l'entreprise et aux spécifications des produits. Le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) du SF₆ est une donnée externe fournie par le GIEC, récemment mise à jour dans le sixième rapport d'évaluation (AR6). Les émissions de GES dues au rejet de SF₆ en fin de vie sont complétées par les émissions génériques liées au traitement de fin de vie de tous les produits, qu'ils contiennent ou non du SF₆. Pour estimer cette composante de la catégorie 12, le Groupe utilise une méthodologie similaire à celle de la catégorie 11, en s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre des Profils Environnementaux Produits (PEP) du programme PEPecopassport® : les émissions hors SF₆ ont été calculées en 2021 via les PEP, et sont depuis extrapolées chaque année en fonction de l'évolution des volumes de produits vendus.

• **Catégorie du scope 3 non applicables pour Schneider Electric :**

- **Catégorie 8 – Actifs loués en amont :** Schneider Electric utilise l'approche opérationnelle pour calculer son empreinte carbone ; les émissions dues à la consommation d'énergie des actifs loués sont donc déjà incluses dans les émissions des scopes 1 et 2.
- **Catégorie 10 – Transformation des produits vendus :** Schneider Electric ne vend pas de produits intermédiaires à des tiers (fabricants).
- **Catégorie 13 – Actifs loués en aval :** Schneider Electric ne loue pas d'actifs à des tiers (du point de vue du bailleur).
- **Catégorie 14 – Franchises :** Le modèle économique de Schneider Electric n'utilise pas de franchises (aucune licence n'est accordée à d'autres entités pour vendre les produits de Schneider Electric en échange de paiements tels que des redevances).
- **Catégorie 15 – Investissements :** Schneider Electric utilise l'approche opérationnelle pour calculer son empreinte carbone ; le Groupe n'ayant aucun contrôle opérationnel sur

ses investissements en capitaux propres, il n'y a rien à déclarer dans cette catégorie.

Périmètre et méthodologies appliquées

Les méthodologies décrites ci-dessus s'appliquent à la quasi-totalité des entités du Groupe, couvrant ainsi, par extension, la très grande majorité de l'inventaire des émissions de GES du Groupe. Toutefois, certaines filiales de Schneider Electric, telles qu'AVEVA, Luminous ou Planon, disposent d'équipes dédiées au développement durable. Bien que ces équipes puissent, à titre occasionnel, recourir à des hypothèses ou approches spécifiques pour le calcul des émissions de GES, notamment pour le scope 3, les méthodologies demeurent dans l'ensemble alignées sur les normes du GHG Protocol et leur contribution au total des émissions de GES du Groupe n'est pas significative.



Veuillez vous référer à la **section « Bases de préparation »** pour plus de détails sur le périmètre du rapport.

Pour les Scopes 1 et 2, il est impossible de différencier les émissions du périmètre de consolidation de celles liées aux entités d'investissement exclues de ce périmètre, car ces dernières ne sont pas incluses dans le scope des états de durabilité (CSRD). Cette approche est présentée plus en détail à la **section 2.1.3 Bases de préparation**, qui décrit les entités d'investissement (telles que les entreprises associées, les coentreprises ou les filiales non consolidées) qui ne font pas l'objet d'une consolidation complète dans les états financiers consolidés, ainsi que les accords contractuels qui sont des accords conjoints non structurés par l'intermédiaire d'une entité (c'est-à-dire des opérations et actifs contrôlés conjointement), pour lesquels l'entreprise exerce un contrôle opérationnel.

Incertitudes

Les chiffres d'émissions de GES reflètent les meilleures données disponibles. Cependant, ils comportent certaines incertitudes, telles que :

- Pour les Scopes 1 et 2 : les incertitudes mentionnées dans la section relative à la consommation d'énergie, puisque les données de consommation énergétique constituent les intrants de la majorité des émissions de GES des Scopes 1 et 2.
- Pour le Scope 3 : l'utilisation de moyennes sectorielles pour les facteurs d'émission (plutôt que de données spécifiques aux fournisseurs, par exemple), ainsi que d'hypothèses par défaut (par exemple, la durée de vie et les scénarios d'utilisation en phase d'usage pour les produits vendus).

Substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC)

Méthodologie de calcul

La méthodologie de publication de données sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) repose sur la base de données de déclarations REACH des produits Schneider Electric (« Check a Product ») et sur la base de données des déclarations des fournisseurs (ERIS), utilisées pour identifier les pièces à fort impact qui contiennent des SVHC dans une concentration supérieure à 0,1 %. Le tonnage total de SVHC est ensuite calculé en multipliant les volumes totaux d'achats par le pourcentage moyen de SVHC identifié dans les déclarations en composition de nos fournisseurs (FMD). Cette méthodologie repose sur l'hypothèse centrale selon laquelle le pourcentage moyen de SVHC calculé à partir des FMD ainsi analysées est représentatif du reste des quantités achetées non échantillonnées. Le plomb (principal contributeur en tonnage) est toutefois exclu de cette estimation et fait l'objet d'un traitement spécifique à partir des données d'achats primaires directes de la filiale du Groupe, Luminous, ce qui garantit une meilleure précision. La méthodologie relative aux SoC est similaire mais plus difficile à appliquer en raison de l'absence d'obligations de déclaration et

2. États de durabilité

d'outils de gestion des SoC. En conséquence, la méthodologie repose sur une hypothèse de matérialité du Groupe, consistant à identifier les principaux intrants chimiques (ex. résines époxy, huiles) et à les rapprocher des volumes d'achats correspondants. Lorsque les données détaillées de la composition chimique ne sont pas disponibles, Schneider Electric utilise des concentrations de référence établies pour chaque secteur afin d'estimer le tonnage total des SoC. Cette approche prudente vise à pallier les lacunes dues à l'insuffisance de données fournisseurs.

Pour Luminous, dont les chiffres représentent une part significative du tonnage de SVHC classé comme "émis sous forme de pièces", le processus de collecte de données est plus simple. Luminous fabrique des batteries au plomb en utilisant le métal plomb comme intrant direct. Par conséquent, la quantité de plomb mise sur le marché à travers leurs produits correspond directement à la quantité de plomb qu'ils achètent.

Principales limitations et hypothèses

La disponibilité des données est limitée, car elle repose sur les déclarations des fournisseurs et les FMD, qui sont facultatives et parfois incomplètes. Les outils actuels de gestion de la conformité ne couvrent pas l'agrégation complète des données, et l'extraction et l'analyse des données exigent donc une intervention manuelle significative. Ce processus manuel implique de consulter chaque FMD pour déterminer le pourcentage de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) et de substances préoccupantes (SoC) dans les pièces. En outre, des hypothèses doivent être formulées concernant les pourcentages et quantités moyens puisque les données sont incomplètes.

Pour cette raison, les données présentées reposent sur les meilleures informations disponibles, mais peuvent comporter des incertitudes liées à une visibilité partielle de la chaîne d'approvisionnement. Les principales sources d'incertitude incluent :

- l'applicabilité du règlement REACH, limitée à l'Union européenne pour les SVHC, tandis que les SoC ne font pas l'objet d'une définition harmonisée ;
- l'absence d'obligation réglementaire, dans de nombreuses juridictions, imposant aux fournisseurs de transmettre une FMD ;
- le fait que les nomenclatures des matériaux et/ou les FMD indiquent fréquemment la présence d'une substance sans en préciser la teneur exacte ;
- le caractère limité des contrôles ou audits des déclarations des fournisseurs en dehors des marchés soumis à une réglementation.
- La consolidation manuelle des données repose sur des extrapolations appliquées aux derniers mois de l'exercice, ce qui peut générer des écarts par rapport aux données d'achats réelles une fois celles-ci définitivement disponibles.

Flux de ressources entrantes

Schneider Electric détermine le poids total des produits ainsi que les indicateurs de durabilité associés au moyen d'une méthodologie structurée, basée sur les données et harmonisée, qui consolide les données relatives aux achats, aux sites et aux fournisseurs à l'échelle du Groupe. Le périmètre de déclaration couvre la totalité des achats directs de matières premières, de composants et d'emballages, à l'exclusion des activités en sous-traitance, des services et des logiciels.

Poids total global des produits

La masse des produits est calculée en convertissant les dépenses d'achats en volumes physiques en utilisant autant de données de poids réelles que possible. Environ 80 % des matières premières et des composants fabriqués sont couverts par les poids rapportés

par les usines. Pour les catégories ne disposant pas de données directes de volumes, le Groupe applique des analyses au niveau des catégories en utilisant les quantités et les unités de mesure afin d'établir des ratios poids-par-dépense. Ces ratios sont ensuite multipliés par les dépenses totales pour obtenir une couverture complète. Les poids des composants électroniques sont déterminés en agrégeant les poids connus des pièces, en retirant les valeurs aberrantes, en regroupant les familles comparables et en appliquant des ratios grammes-par-euro aux dépenses totales de la catégorie. Cette approche multi-source garantit une couverture de 100 % tout en réduisant progressivement la dépendance aux estimations grâce à l'élargissement de la collecte de données et à l'engagement accru des fournisseurs.

Volume et pourcentage de matières biologiques issues de sources durables

Les matériaux biologiques sont définis comme des matériaux issus d'organismes vivants, approvisionnés de manière durable et restant dans leur état d'origine ; dans ce contexte, seul le bois est éligible. Schneider Electric identifie les principaux fournisseurs de bois par région et recueille des confirmations concernant la durabilité, les certifications et le respect du principe de cascade. Des données de poids réelles provenant des emballages européens sont utilisées pour établir des ratios poids-par-dépense selon le type de matériau, lesquels sont ensuite appliqués aux dépenses mondiales afin d'estimer le poids total de bois. Le volume de bois approvisionné de manière durable est calculé sur la base des achats vérifiés par les fournisseurs, dotés d'une certification tierce partie approuvée, et situés dans le périmètre défini des dépenses directes.

Volume et pourcentage de composants recyclés

Le contenu recyclé est calculé à partir de données fournisseurs validées pour les matériaux clés. Pour l'acier, seul le matériau produit via un four à arc électrique est considéré comme recyclé ; pour le cuivre, un seuil minimum de 50 % de contenu recyclé est requis. Les volumes vérifiés des fournisseurs sont convertis en tonnes puis pondérés par les pourcentages de contenu recyclé confirmés. Les thermoplastiques sont évalués à l'aide d'hypothèses de pourcentages standardisés, établies sur la base des déclarations des fournisseurs. Pour le papier et le carton recyclés, le calcul combine les taux de contenu recyclé déclarés par les fournisseurs avec des coefficients de conversion dépenses/poids. L'aluminium est pour l'instant déclaré de manière prudente avec un contenu recyclé égal à zéro, dans l'attente de données plus détaillées et spécifiques aux fournisseurs. Le reporting s'améliorera progressivement au fur et à mesure que davantage de données primaires seront collectées auprès des fournisseurs.

Incertitudes liées aux flux de ressources entrantes

Les chiffres relatifs aux flux de ressources reflètent les meilleures données disponibles. Ils incluent donc des incertitudes telles que :

- les matériaux biologiques sont comptabilisés sur la base des palettes en bois achetées, ce qui peut ne pas couvrir l'ensemble des palettes en bois en circulation dans les opérations de Schneider Electric ;
- les poids ne sont pas connus pour 100 % des achats, ce qui nécessite une part d'extrapolation et d'estimations ;
- certaines valeurs dépendent de la réponse et des confirmations des fournisseurs, ce qui peut générer une incertitude supplémentaire puisque 100 % des fournisseurs contactés ne répondent pas nécessairement.

Flux de ressources sortantes

Durabilité

En l'absence d'une définition standardisée de la « durabilité » au sein du secteur, Schneider Electric a adopté le concept de Durée de vie de référence (DVR) pour estimer la durabilité de ses produits. Comme indiqué à la clause 3.35 de la norme EN 50693:2019, la DVR est définie comme « la durée de vie qui peut être attendue pour un équipement selon un ensemble particulier de conditions d'utilisation (ensemble de référence) et qui peut servir de base pour l'estimation de la durée de vie dans d'autres conditions d'utilisation ». Cette définition fournit un cadre cohérent et fiable pour évaluer la durabilité d'un produit en fonction de conditions d'utilisation spécifiques.

Pour calculer la DVR, Schneider Electric extrait des données de sa base de données de gestion des informations sur les produits (PIM), qui contient des données détaillées sur la durée de vie prévue de ses produits. Schneider Electric classe ses produits suivant un système de classification interne. Ce système classe les produits selon quatre grands niveaux : Gamme de produits, Famille stratégique de produits, Famille de produits et Groupe de produits. Plus précisément, il existe 75 gammes de produits, 402 familles stratégiques de produits, 2 389 familles de produits et 16 800 groupes de produits. La Société a compilé les données sur le DVR de plus de 130 000 produits (par rapport à 35 000 produits l'an dernier) et calculé une DVR moyenne pour chaque gamme de produits. Cette DVR moyenne sert de mesure représentative de la durabilité des produits du Groupe, ce qui permet de comparer efficacement la longévité des produits et de générer des rapports pertinents. Pour faciliter l'intégration et la gestion des données, les rapports sur les KPI de durabilité sont établis au niveau des gammes de produits. Cette approche fournit une vue d'ensemble claire et synthétique du portefeuille de produits tout en conservant la granularité nécessaire à une analyse détaillée.

Contenu recyclable

Pour les produits, Schneider Electric s'appuie sur le potentiel de recyclabilité déterminé lors de l'élaboration du Profil environnemental de produit (PEP), conformément à la norme IEC/TR 62635. Les deux points de données requis pour le calcul (poids du produit et potentiel de recyclabilité) sont gérés au sein du système de gestion des informations sur les produits (PIM), de Schneider Electric. La quantité de produits recyclables mise sur le marché (en tonnes) est calculée, pour chaque produit, comme suit : potentiel de recyclabilité × poids du produit. Schneider Electric applique cette méthodologie à l'ensemble des produits pour lesquels des informations sur la recyclabilité et poids du produit sont disponibles, soit 70 000 produits en 2025 (contre 7000 en 2024).

Pour chaque produit, le poids de chaque matériau recyclable est multiplié par le volume de ventes correspondant, selon les données issues des systèmes ERP du Groupe. Le total obtenu est ensuite divisé par le poids global de tous les produits mis sur le marché, pour déterminer le pourcentage de contenu recyclable des produits Schneider Electric et le tonnage total de matériaux recyclables mis sur le marché.

Luminous est la principale entité non intégrée aux systèmes IT contribuant à ces indicateurs. En 2024, le reporting des unités vendues était réalisé au niveau des catégories de produits ; cette année, la granularité des données a été améliorée avec un reporting des unités vendues au niveau des produits, permettant un calcul plus précis du contenu recyclable des produits. La méthodologie est similaire à celle décrite ci-dessus.

Concernant les emballages, l'engagement du SSI #5 de Schneider Electric, qui porte sur l'utilisation de carton recyclé pour les emballages primaires et secondaires, sert de référence. En particulier, des évaluations internes confirment une transition réussie du carton vierge vers le carton recyclé, avec un taux

minimum de 70 % de carton recyclé. Cela conduit à un taux de contenu recyclable de 70 % dans les emballages du Groupe.

Pour accroître progressivement la couverture des produits et des emballages, plusieurs initiatives sont en cours : la digitalisation des PEP, le renforcement des capacités des outils d'analyse du cycle de vie et la mise à jour des bases de données d'emballages.

Pour cette raison, les données de recyclabilité présentées reposent sur les meilleures informations disponibles, mais peuvent comporter des incertitudes liées à la couverture des données sous-jacentes. Les principales sources d'incertitude incluent :

- une couverture non exhaustive du potentiel de recyclabilité de l'ensemble des produits ;
- une visibilité limitée sur la recyclabilité des emballages, en particulier pour ceux dépassant un taux de 70 % de contenu recyclé ;
- des incohérences dans les « potentiels de recyclabilité » suivant les filiales, en raison des différents cadres réglementaires et des capacités de recyclage locaux.

2.5.1.2 Social

Définition du Personnel de l'entreprise

Le personnel du Groupe est réparti entre les employés salariés et non salariés.

Les salariés, qu'ils soient employés à temps plein ou à temps partiel, sont des personnes ayant une relation de travail avec Schneider Electric conforme à la législation et aux pratiques nationales en incluant tous les types de contrats : contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée et contrats au nombre d'heures non garanti.

Les non-salariés assimilés au personnel de Schneider Electric regroupent tant les contractants individuels (« travailleurs indépendants ») que les personnes engagées par Schneider Electric et exerçant principalement des « activités liées à l'emploi ».

Le cadre contractuel inclut les contrats à durée indéterminée, qui offrent aux salariés un engagement à long terme et la possibilité de façonner leur parcours professionnel et d'évoluer au sein de la Société. Les contrats à durée déterminée sont utilisés pour des missions basées sur des projets de travailleurs intérimaires ou indépendants, et offrent une agilité et une adaptabilité au plus proche des besoins évolutifs de l'activité. Les contrats au nombre d'heures non garanti constituent une solution flexible qui permet à la Société de gérer efficacement les fluctuations de la demande. Enfin, des contrats à temps partiel sont proposés à des salariés qui recherchent un équilibre harmonieux entre vie professionnelle et vie privée, tout en apportant une expertise précieuse à la Société.

Effectifs

Méthodologie

Le nombre de salariés (en termes d'effectif) est le simple décompte de tous les salariés de l'entreprise à la fin de chaque période de reporting.

Le nombre moyen de salariés (en termes d'effectif) est la moyenne du nombre de salariés (en termes d'effectif) à la fin de chaque mois au cours de la période de reporting.

Hypothèses

- Aucune distinction n'est faite entre les salariés actifs et ceux qui sont en congé (ex. congé maladie, congé maternité), sauf mention contraire.
- Les stagiaires et les apprentis ne sont pas concernés ; les autres types de contrats (contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée ou employés sans garantie d'heures) sont inclus.

2. États de durabilité

Taux de rotation des salariés

Méthodologie

Le taux de rotation des salariés est obtenu en divisant le nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise par le nombre moyen de salariés (en termes d'effectif) sur la même période de reporting.

Hypothèses

- Pour calculer le nombre moyen d'employés au cours de la période considérée, reportez-vous à la page précédente.
- Pour calculer le nombre d'employés ayant quitté l'entreprise, additionnez les employés concernés :
 - Types de contrats inclus : contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée, salariés au nombre d'heures non garanti.
 - Types de contrats exclus : contrats de stage, contrats d'apprentissage.
 - Dans TalentLink, le système d'enregistrement des données individuelles permet de suivre tous les événements importants qui jalonnent le parcours professionnel du salarié. Ce système inclut un indicateur qui permet de connaître le statut d'activité d'un collaborateur pendant une période sélectionnée, en indiquant si ce statut est actif, suspendu ou inactif. Lorsque des salariés quittent l'entreprise, le système enregistre le type de fin de contrat et met à jour le statut du salarié qui devient « inactif ».
- Seul le statut d'activité inactif est pris en compte pour calculer le nombre de salariés qui ont quitté l'entreprise. Les types de fin de contrat pris en compte sont les suivants : Démission, Licenciement, Retraite, Décès en cours d'emploi.

Indicateurs de santé et de sécurité

Le Groupe signale actuellement les incidents médicaux en utilisant la définition de l'Organisation mondiale de la santé, qui est largement reconnue comme la principale norme de référence externe.

Écart salarial femmes-hommes

Schneider Electric s'est engagé à respecter l'équité salariale dans le cadre du SSE #18 pour atteindre et maintenir un écart salarial inférieur à 1 % d'ici à 2025 pour les femmes et les hommes, selon la méthodologie interne. La méthodologie associée au SSE #18 diffère de la définition de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes figurant dans les états de durabilité (CSRD). Le tableau ci-dessous décrit les principales différences recensées entre les méthodologies :

	SSE #18	Etats de durabilité (CSRD)
Méthode/Formule	L'écart est évalué pour chaque genre au regard du groupe de pairs. Groupe de pairs : salariés du même pays ayant le même niveau de poste (grade) et la même structure salariale	L'écart est évalué comme la différence de salaire entre les sexes. Calcul à effectuer en indiquant : • Écart non corrigé : écart de rémunération évalué entre hommes et femmes ; • Écart corrigé : écart de rémunération évalué entre hommes et femmes, en tenant compte du pays et du niveau de poste (grade)
Calcul	Médiane	Moyenne
Données prises en compte : salariés	Schneider Electric, entités intégrées – Monde	Schneider Electric, y compris les entités non intégrées aux systèmes informatiques – Monde
Données prises en compte : éléments de rémunération	Salaire de base + rémunération variable à court terme (à la cible) + compléments de rémunération forfaitaires (éventuellement, selon le pays)	Salaire de base + rémunération variable à court terme (réel) + compléments de rémunération forfaitaires (éventuellement, selon le pays) + prestations en espèces et en nature + intéressement à long terme

En ce sens, un incident médical représente toute blessure ou maladie qui (a) est liée au travail, (b) répond à la définition d'un accident ou d'une maladie professionnelle, et (c) a fait l'objet d'un traitement médical correspondant à au moins l'un des 17 cas différents de traitement médical énoncés dans la directive mondiale de Schneider Electric en matière de santé et de sécurité.

En comparaison, la définition de l'ESRS est légèrement plus large, car elle inclut également les incidents qui n'ont pas nécessité de soins médicaux, mais qui ont néanmoins entraîné une restriction des jours de travail ou un temps de repos (c'est-à-dire des jours perdus). Le Groupe s'efforce activement d'aligner ses pratiques de reporting sur cette définition élargie afin de garantir une conformité totale.

Répartition des genres

Répartition des genres en pourcentage de collaborateurs au niveau des cadres dirigeants :

- pourcentage de femmes parmi les cadres dirigeants = nombre de femmes cadres dirigeants / nombre total d'employés cadres dirigeants * 100 ;
- pourcentage d'hommes parmi les cadres dirigeants = nombre d'hommes cadres dirigeants / nombre total d'employés cadres dirigeants * 100.

Ratio de rémunération

Concernant les prestations en espèces et en nature, les données s'appuient sur les meilleures estimations disponibles par niveau de poste et par pays.

Éléments de rémunération pris en compte :

- rémunération fixe versée en 2025 ;
- rémunération variable versée en 2025 ;
- primes et avantages pertinents (prestations en espèces et en nature) de l'année 2025 ; et
- valeur des actions de performance attribuées en 2025, évaluées à leur juste valeur (IFRS) à la date d'attribution.

2.5.2 Tableau de présentation des exigences de publication

Conformément aux directives ESRS, la publication d'informations matérielles dans le rapport est pertinente pour les impacts, les risques et les opportunités matériels, selon les exigences de publication et d'application respectives relatives à chaque question de durabilité. Les informations matérielles sont publiées en fonction de leur importance, de leur exhaustivité et de leur capacité à répondre aux besoins de prise de décision des utilisateurs.

Exigence de publication	Section	Page
BP-1 – Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	2.1.3 Bases de préparation	54
BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	2.1.3 Bases de préparation 2.5.5 Exigences de publication incluses par référence	54 204
GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	2.1.1.2 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable	33
GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	2.1.1.2 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable	33
GOV-3 – Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	2.1.1.2 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable	33
GOV-4 – Déclaration sur la diligence raisonnable	2.5.4 Déclaration sur la diligence raisonnable	203
GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	2.1.2 Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable	44
SBM-1 – Position de marché, stratégie, modèle(s) économique(s) et chaîne de valeur	2.1.1.1 Activités et modèle économique de Schneider Electric	32
SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties intéressées	2.1.1.3 La confiance auprès des parties prenantes	36
SBM-3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques	2. États de durabilité CSRD	30
IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	2.1.2 Évaluation de double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable	44
IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise	2.5 Méthodologies et tableaux CSRD	191
MDR-P – Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	2. États de durabilité CSRD	30
MDR-A – Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	2. États de durabilité CSRD	30
MDR-M – Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	2. États de durabilité CSRD	30
MDR-T – Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès 2. États de durabilité CSRD	7 30
E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.2.2.1.1 Stratégie climatique	127
E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.1.3 Politiques liées à l'adaptation au changement climatique, à son atténuation et à l'énergie	67
E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.2.1.4 Actions liées à l'adaptation au changement climatique, à son atténuation et à l'énergie	67
E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.1.6 Objectifs détaillés	78
E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique	2.2.1.7 Indicateurs	81
E1-6 – Émissions brutes de GES des périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	2.2.1.7 Indicateurs	81

2. États de durabilité

Exigence de publication	Section	Page
E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	2.2.1.5 Investissements et ressources	71
E1-8 – Tarification interne du carbone	2.2.1.5 Investissements et ressources	71
E1-9 – Effets financiers	2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat	61
E2-1 – Politiques en matière de pollution	2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses	86
E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution	2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses	86
E2-3 – Cibles liées à la pollution	2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses	86
E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols	2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses	86
E2-5 – Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses	86
E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.2.3.3 Stratégie et politiques en matière de circularité	93
E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.3.4 Principes de circularité	95
E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.3.3 Stratégie et politiques en matière de circularité	93
E5-4 – Ressources entrantes	2.2.3.5 Flux de ressources entrantes et sortantes	104
E5-5 – Ressources sortantes	2.2.3.5 Flux de ressources entrantes et sortantes	104
S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	2.3.1 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs ESRS S1	119
S1-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	2.3.1.2 Conditions de travail	119
S1-3 – Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	2.1.1.3 La confiance auprès des parties prenantes	36
S1-4 – Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et l'efficacité de ces actions et approches	2.3.1 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs ESRS S1	119
S1-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.3.1 Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs ESRS S1	119
S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	2.3.1.2 Conditions de travail	119
S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	2.3.1.2 Conditions de travail	119
S1-9 – Métriques de diversité	2.3.1.4 Égalité de traitement	136
S1-10 – Salaires décents	2.3.1.2 Conditions de travail	119
S1-14 – Métriques de santé et de sécurité	2.3.1.3 Santé et sécurité des collaborateurs	131
S1-16 – Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	2.3.1.4 Égalité de traitement	136
S1-17 – Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'Homme	2.3.1.3 Santé et sécurité des collaborateurs	131
S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154

Exigence de publication	Section	Page
S2-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	2.3.2 Relations durables dans la chaîne de valeur ESRS S2	153
S2-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	2.3.2 Relations durables dans la chaîne de valeur ESRS S2	153
S2-4 – Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	2.3.2 Relations durables dans la chaîne de valeur ESRS S2	153
S2-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.3.2.8 Objectifs	163
S3-1 – Politiques relatives aux communautés touchées	2.3.3.2 Politique	164
S3-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées ESRS S3	164
S3-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées ESRS S3	164
S3-4 – Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées ESRS S3	164
S3-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.3.3.9 Objectifs	168
S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux	169
	2.3.4.2 Confidentialité des données	173
S4-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux	169
	2.3.4.2 Confidentialité des données	173
S4-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux	169
	2.3.4.2 Confidentialité des données	173
S4-4 – Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux	169
	2.3.4.2 Confidentialité des données	173
S4-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux	169
	2.3.4.2 Confidentialité des données	173
G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption	177
G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs	2.4.2 Gestion des relations avec les fournisseurs et prévention des retards de paiement	181
G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption	177
G1-4 – Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption	177
G1-6 – Pratiques en matière de paiement	2.4.2 Gestion des relations avec les fournisseurs et prévention des retards de paiement	181

2.5.3 Tableau de correspondance des réglementations

Autres législations européennes	ESRS	Exigence de publication	Point de données	Nom	Section	Page
SFDR	ESRS 2	GOV-1	21 d	Mixité au sein des organes de gouvernance	2.1.1.2 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable	33
SFDR	ESRS 2	GOV-1	21 e	Pourcentage d'administrateurs indépendants	2.1.1.2 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable	33
SFDR	ESRS 2	GOV-4	30 ; 32	Déclaration sur la diligence raisonnable	2.5.4 Déclaration sur la diligence raisonnable	203
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d i	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles		
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d ii	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques		
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d iii	Participation à des activités liées à des armes controversées		
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d iv	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac		
Loi européenne sur le climat	E1	E1-1	14	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050	2.2.1.1 Stratégie climatique	57
Pilier 3 + Règlement sur les indices de référence	E1	E1-1	16g	Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris »	2.2.1.1 Stratégie climatique	57
SFDR + Pilier 3 + Règlement sur les indices de référence	E1	E1-4	34	Objectifs de réduction des émissions de GES	2.2.1.6 Objectifs détaillés	78
SFDR	E1	E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	2.2.1.7 Indicateurs	81
SFDR	E1	E1-5	38	Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat)	2.2.1.7 Indicateurs	81
SFDR	E1	E1-5	40 à 43	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	2.2.1.7 Indicateurs	81
SFDR + Pilier 3 + Règlement sur les indices de référence	E1	E1-6	44	Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	2.2.1.7 Indicateurs	81
SFDR + Pilier 3 + Règlement sur les indices de référence	E1	E1-6	53 à 55	Intensité des émissions de GES brutes	2.2.1.7 Indicateurs	81
Loi européenne sur le climat	E1	E1-7	56	Absorptions de GES et crédits carbone	2.2.1.5 Investissements et ressources	71
Pilier 3	E1	E1-9	66	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat	2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat	61
Pilier 3	E1	E1-9	66a	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique	2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat	61
Pilier 3	E1	E1-9	66c	Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif	2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat	61
Pilier 3	E1	E1-9	67 c	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique	2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat	61
Règlement sur les indices de référence	E1	E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat	2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat	61

Autres législations européennes	ESRS	Exigence de publication	Point de données	Nom	Section	Page
SFDR	E2	E2-4	28	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol		
SFDR	E3-1	9	9	Ressources aquatiques et marines		
SFDR	E3	E3-1	13	Politique en la matière		
SFDR	E3	E3-1	14	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers		
SFDR	E3	E3-4	28 c	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée		
SFDR	E3	E3-4	29	Consommation d'eau totale en m³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres		
SFDR	E4	E4.SBM-3	16 a i	Publication des activités qui ont des incidences négatives sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		
SFDR	E4	E4.SBM-3	16 b	Incidences négatives importantes en rapport avec la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols identifiées		
SFDR	E4	E4.SBM-3	16 c	Les propres opérations affectent des espèces menacées		
SFDR	E4	E4-2	24 b	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables		
SFDR	E4	E4-2	24 c	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers		
SFDR	E4	E4-2	24 d	Politiques de lutte contre la déforestation		
SFDR	E5	E5-5	37 d	Déchets non recyclés		
SFDR	E5	E5-5	39	Déchets dangereux et déchets radioactifs		
SFDR	S1	S1.SBM-3	14 f	Risque de travail forcé		
SFDR	S1	S1.SBM-3	14 g	Risque d'exploitation d'enfants par le travail		
SFDR	S1	S1-1	20	Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154
SFDR	S1	S1-1	21	Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154
SFDR	S1	S1-1	22	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains		
SFDR	S1	S1-1	23	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	2.3.1.3 Santé et sécurité des collaborateurs	131
SFDR	S1	S1-3	32c	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	2.1.1.3 La confiance auprès des parties prenantes	36
SFDR		S1-14	88 b + 88 c	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	2.3.1.3 Santé et sécurité des collaborateurs	131
SFDR		S1-14	88 e	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	2.3.1.3 Santé et sécurité des collaborateurs	131
SFDR/Règlement sur les indices de référence	S1	S1-16	97a	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	2.3.1.4 Égalité de traitement	136
SFDR	S1	S1-16	97 b	Ratio de rémunération excessif du directeur général	2.3.1.4 Égalité de traitement	136

2. États de durabilité

Autres législations européennes	ESRS	Exigence de publication	Point de données	Nom	Section	Page
SFDR	S1	S1-17	103 a	Cas de discrimination	2.3.1.4 Égalité de traitement	136
SFDR/Règlement sur les indices de référence	S1	S1-17	104 a	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE		
SFDR	S2	S2.SBM-3	11 b	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154
SFDR	S2	S2-1	17	Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154
SFDR	S2	S2-1	18	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154
SFDR	S2	S2-1	19	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154
SFDR + Règlement sur les indices de référence	S2	S2-1	19	Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154
SFDR	S2	S2-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	2.3.2.5 Plan de vigilance à l'égard des fournisseurs et contractants	157
SFDR	S3	S3-1	16	Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	2.3.2.2 Cadre politique pour le développement durable dans la chaîne de valeur	154
SFDR	S3	S3-1	17	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE	2.3.3.2 Politique	164
SFDR	S3	S3-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme	2.3.3.3 Impacts et risques	165
SFDR	S4	S4-1	16 c	Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux	169
					2.3.4.2 Confidentialité des données	173
SFDR	S4	S4-1	17	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux	169
SFDR	S4	S4-4	35	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux	169
SFDR	G1	G1-1	10 b	Convention des Nations unies contre la corruption	2.4.1.3 Politique	177
SFDR	G1	G1-1	10 d	Protection des lanceurs d'alerte	2.4.1.4 Plan d'action	178
SFDR	G1	G1-4	24 a	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	2.4.1.5 Objectifs et indicateurs	181
SFDR	G1	G1-4	24 b	Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	2.4.1.4 Plan d'action	178

Lignes grisées = non matériel pour Schneider Electric.

2.5.4 Déclaration sur la diligence raisonnable

Table de correspondance de la diligence raisonnable	Section	Page
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	2.1 Informations générales ESRS 2	31
	2.2 Informations environnementales ESRS E1, E2, E5	56
	2.3 Informations sociales ESRS S1, S2, S3, S4	118
	2.4 Informations de gouvernance ESRS G1	176
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	2.1 Informations générales ESRS 2	31
	2.2 Informations environnementales ESRS E1, E2, E5	56
	2.3 Informations sociales ESRS S1, S2, S3, S4	118
	2.4 Informations de gouvernance ESRS G1	176
Identifier et évaluer les incidences négatives	2.1 Informations générales ESRS 2	31
	2.2 Informations environnementales ESRS E1, E2, E5	56
	2.3 Informations sociales ESRS S1, S2, S3, S4	118
	2.4 Informations de gouvernance ESRS G1	176
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	2.2.1.4 Actions liées à l'adaptation au changement climatique, à son atténuation et à l'énergie	67
	2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses (E2)	86
	2.2.3.4 Principes de circularité (E5)	95
	2.3.1.2 Conditions de travail (S1)	119
	2.3.1.3 Santé et sécurité des collaborateurs (S1)	131
	2.3.1.4 Égalité de traitement (S1)	136
	2.3.1.5 Formation et développement des compétences (S1)	145
	2.3.2.5 Plan de vigilance à l'égard des fournisseurs et contractants (S2)	157
	2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées ESRS S3	164
	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux (S4)	169
	2.3.4.2 Confidentialité des données (S4)	173
	2.4.1.4 Plan d'action (G1 - Corruption et versement des pots-de-vin)	178
	2.4.2.6 Plan d'action (G1 - Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matières de paiement)	185
	2.4.3.3 Plan d'action (Spécifique à l'entité - Cybersécurité)	188

2. États de durabilité

Table de correspondance de la diligence raisonnable	Section	Page
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès (hors CSRD)	7
	2.2.1.6 Objectifs détaillés (E1)	78
	2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses (E2)	86
	2.2.3.3 Stratégie et politiques en matière de circularité (E5)	93
	2.3.1.2 Conditions de travail (S1)	119
	2.3.1.3 Santé et sécurité des collaborateurs (S1)	131
	2.3.1.4 Égalité de traitement (S1)	136
	2.3.1.5 Formation et développement des compétences (S1)	145
	2.3.2.5 Plan de vigilance à l'égard des fournisseurs et contractants (S2)	157
	2.3.3 Relations éthiques avec les communautés affectées ESRS S3	164
	2.3.4.1 Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux (S4)	169
	2.3.4.2 Confidentialité des données (S4)	173
	2.4.1.5 Objectifs et indicateurs (G1 - Corruption et versement des pots-de-vin)	181
	2.4.2.7 Objectifs et indicateurs (G1 - Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matières de paiement)	186
	2.4.3.4 Objectifs (Spécifique à l'entité - Cybersécurité)	189
	4.1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés (hors CSRD)	244

2.5.5 Exigences de publication incluses par référence

Exigence de publication / Point de donnée	Section	Page du Document d'Enregistrement Universel 2025
GOV-1-21-c – Informations sur l'expérience acquise qui présente un intérêt pour les secteurs, les produits et la situation géographique de l'entreprise	4.1.1.2 Biographies du Directeur général et des membres du Conseil d'administration	409
GOV-1-22-a – Informations sur l'identité des organes d'administration, de direction et de surveillance ou d'une personne qui, au sein d'un organe, est responsable de la surveillance des incidences, risques et opportunités	4.1.1.1 Membres du Conseil d'administration	406
GOV-1-22-a – Informations sur l'identité des organes d'administration, de direction et de surveillance ou d'une personne qui, au sein d'un organe, est responsable de la surveillance des incidences, risques et opportunités	4.1.3.1 Comité d'Audit & des Risques	436
GOV-1-22-a – Informations sur l'identité des organes d'administration, de direction et de surveillance ou d'une personne qui, au sein d'un organe, est responsable de la surveillance des incidences, risques et opportunités	4.1.3.2 Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable	438
GOV-1-22-b – Publication de la manière dont les responsabilités de chaque organe ou de chaque personne en matière d'incidences, de risques et d'opportunités ressortent dans les mandats de l'entreprise, les missions du conseil d'administration et les autres politiques en la matière	4.1.5 Règlement intérieur du Conseil d'administration	445
GOV-1-22-b – Publication de la manière dont les responsabilités de chaque organe ou de chaque personne en matière d'incidences, de risques et d'opportunités ressortent dans les mandats de l'entreprise, les missions du conseil d'administration et les autres politiques en la matière	4.1.2.1.1 Rôles et pouvoirs du Conseil d'administration	429
GOV-1-22-b – Publication de la manière dont les responsabilités de chaque organe ou de chaque personne en matière d'incidences, de risques et d'opportunités ressortent dans les mandats de l'entreprise, les missions du conseil d'administration et les autres politiques en la matière	4.1.3.1 Comité d'Audit & des Risques	436
GOV-1-22-b – Publication de la manière dont les responsabilités de chaque organe ou de chaque personne en matière d'incidences, de risques et d'opportunités ressortent dans les mandats de l'entreprise, les missions du conseil d'administration et les autres politiques en la matière	4.1.3.2 Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable	438

Exigence de publication / Point de donnée	Section	Page du Document d'Enregistrement Universel 2025
GOV-1-23 – Publication de la manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance déterminent si les compétences et l'expertise disponibles sont appropriées ou seront développées pour surveiller les questions de durabilité	4.1.1.2 Biographies du Directeur général et des membres du Conseil d'administration	409
GOV-3-29-a – Description des principales caractéristiques des systèmes d'incitation	4.2.3.1.2 Politique de rémunération de M. Olivier Blum en sa qualité de Directeur général	476
GOV-3-29-b – Description des cibles et/ou des incidences spécifiques en matière de durabilité utilisés pour évaluer les performances des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.2.3.1.2 Politique de rémunération de M. Olivier Blum en sa qualité de Directeur général	476
GOV-3-29-e – Description du niveau au sein de l'entreprise auquel les modalités des systèmes d'incitation sont approuvées et actualisées	4.1.2.1.1 Rôles et pouvoirs du Conseil d'administration	429
GOV-3-29-e – Description du niveau au sein de l'entreprise auquel les modalités des systèmes d'incitation sont approuvées et actualisées	4.1.2.2 Activités du Conseil d'administration en 2025	431
GOV-3-29-e – Description du niveau au sein de l'entreprise auquel les modalités des systèmes d'incitation sont approuvées et actualisées	4.1.3.3 Comité Capital humain & Rémunérations	439
GOV-5-36-c – Description des principaux risques identifiés et les stratégies élaborées pour les atténuer	Chapitre 3	359
GOV-5-36-d – Description de la manière dont l'entreprise intègre les conclusions de son évaluation des risques et de ses contrôles internes en ce qui concerne la procédure d'information en matière de durabilité dans les fonctions et procédures internes qui s'y rapportent	Chapitre 3	359
SBM-1-40-a-i – Description des grands groupes de produits et/ou services proposés	Rapport intégré	6
SBM-1-40-a-ii – Description des grands marchés et/ou groupes de clients cibles	Rapport intégré	5
IRO-1-53-c – Description de la procédure utilisée pour identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les risques et opportunités qui ont ou pourraient avoir des incidences financières	Chapitre 3	359
IRO-1-53-c – Description de la procédure utilisée pour identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les risques et opportunités qui ont ou pourraient avoir des incidences financières	Chapitre 3	359
MDR-T – Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
MDR-T – Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	2.4.1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés	314
E1.GOV-3 -13 – Publication de la prise en compte des considérations liées au climat dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, Explication des considérations climatiques intégrées à leur rémunération	2.4.1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés	314
E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact	315
E1-MDR-A-68 – Actions relatives aux questions de durabilité importantes E1	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
E2-3 – Cibles liées à la pollution	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
E2-3 – Cibles liées à la pollution	2.4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact	315
E2-MDR-A-68 – Actions relatives aux questions de durabilité importantes E2	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
E5-2-19 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire – Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79

2. États de durabilité

Exigence de publication / Point de donnée	Section	Page du Document d'Enregistrement Universel 2025
E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact	315
E5-MDR-A-68 – Actions relatives aux questions de durabilité importantes E5	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
G1-MDR-A-68 – Actions relatives aux questions de durabilité importantes G1	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
S1-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
S1-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact	315
S1-MDR-A-68 – Actions relatives aux questions de durabilité importantes S1	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
S1-MDR-A-68 – Actions relatives aux questions de durabilité importantes S1	4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact2.	315
S2-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
S2-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact	315
S3-4-AR 35 – Initiatives ou procédures dont l'objectif premier est de produire des incidences positives pour les communautés touchées qui sont également conçus pour soutenir la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs de développement durable	2.3.2 Délivrer un impact social pour une transition équitable	286
S3-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
S3-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact	315
S4-MDR-A-68 – Actions relatives aux questions de durabilité importantes S4	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
S4-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès	79
S4-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact	315

3. Un impact durable pour tous | Au-delà de la CSRD

Le développement durable est au cœur de la stratégie de Schneider Electric. Alors que le monde est confronté à des défis sociaux et environnementaux urgents, tels que la perte de biodiversité et le changement climatique, les entreprises doivent s'imposer comme des agents du changement par des actions décisives. L'innovation sociale et environnementale est au cœur de la raison d'être de Schneider Electric.

En tant que leader de la technologie énergétique, le rôle de Schneider Electric est d'agir comme un catalyseur de progrès à grande échelle, non seulement pour le Groupe, mais aussi pour son secteur, ses clients, ses territoires et ses communautés avec lesquelles elle interagit :

- **Progrès technologiques** : accélérer la transition énergétique en faisant de la technologie, des données et de l'innovation des leviers essentiels ;
- **Progrès environnementaux** : contribuer de manière mesurable à l'action climatique et à la préservation des ressources, en agissant sur les causes structurelles plutôt que sur les symptômes ; et

- **Progrès social et humain** : veiller à ce que la transition crée de réelles opportunités. Assurer l'accès à l'énergie, au développement des compétences et à l'inclusion économique, et promouvoir la capacité de chacun à se développer professionnellement et personnellement, tout en replaçant le bien-être et la bienveillance au centre des priorités.

Sommaire

3.1	Gérer notre empreinte environnementale	209	3.3	Influencer de manière responsable et assurer la conformité	232
3.1.1	Contexte	210	3.3.1	Progresser collectivement avec des partenariats externes mondiaux et locaux	233
3.1.2	Minimiser les impacts et les dépendances du Groupe vis-à-vis de la nature	210	3.3.2	La contribution de Schneider Electric à la normalisation	238
3.2	Délivrer un impact social pour une transition équitable	216	3.3.3	Activités de lobbying, activité politique et dons responsables	240
3.2.1	Favoriser une vie meilleure grâce à l'accès à une électricité verte	217	3.3.4	Conformité au droit de la concurrence	240
3.2.2	Nos investissements à fort impact social	218	3.3.5	Conformité avec les réglementations fiscales	242
3.2.3	La Fondation Schneider Electric	220	3.3.6	Contrôle des exportations et sanctions	242
3.2.4	Impacter la jeunesse grâce à l'apprentissage : la main-d'œuvre de demain	225			
3.2.5	Le programme « Future Ready »	230			

3.1 Gérer notre empreinte environnementale



Dans cette section

3.1.1	Contexte	210	3.1.2.5	Développer des solutions et technologies qui contribuent à la préservation de la biodiversité	211
3.1.2	Minimiser les impacts et les dépendances du Groupe vis-à-vis de la nature	210	3.1.2.6	Engager et transformer la chaîne de valeur	212
3.1.2.1	Biodiversité	210	3.1.2.7	Agir localement, en engageant les employés et les partenaires	212
3.1.2.2	L'engagement du Groupe en faveur de la biodiversité	210	3.1.2.8	Prélèvement, rejet d'eau et stress hydrique	212
3.1.2.3	Dépendances, risques, impacts et opportunités	211	3.1.2.9	Réduction de la pollution	214
3.1.2.4	Quantifier les impacts sur la biodiversité	211	3.1.2.10	Programmes de gestion de l'énergie	215

Introduction

Schneider Electric comprend que la santé de la planète est étroitement liée au bien-être des communautés et des économies du monde entier. Alors que la biodiversité diminue à un rythme alarmant, la protection de ses ressources naturelles est essentielle tant pour les opérations de Schneider Electric que pour les moyens de subsistance de nombreux individus.

L'engagement de Schneider Electric à l'égard des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) va au-delà du simple respect des réglementations comme la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) ; il reflète la détermination de Schneider Electric à réduire sa dépendance aux ressources naturelles.

Au cœur de la stratégie de développement durable du Groupe se trouvent l'écoconception et l'économie circulaire, que Schneider Electric considère comme essentielles pour protéger la biodiversité tout en répondant au changement climatique. Ces approches innovantes permettent à Schneider Electric de repenser les cycles de vie des produits, créant des solutions à la fois efficaces en termes de ressources et durables à long terme.

Le programme de données environnementales de Schneider Electric constitue la pierre angulaire de ses initiatives, fournissant un cadre complet pour mesurer, catégoriser et comparer les caractéristiques environnementales de ses produits. En offrant jusqu'à 35 points de données environnementales dans des catégories telles que les matériaux, l'efficacité énergétique et l'empreinte environnementale, Schneider Electric garantit la transparence et permet à ses clients de prendre des décisions éclairées.

En regardant vers l'avenir, le Groupe s'engage à accélérer ses progrès. En 2025, Schneider Electric a enregistré une réduction des émissions de CO₂ d'une année sur l'autre dans tous les scopes, démontrant l'efficacité de ses stratégies. Le Groupe reconnaît l'importance de stimuler l'innovation et la collaboration, en nous engageant avec des partenaires, des gouvernements et des organisations non gouvernementales pour favoriser une évolution significative des politiques et une transformation sociétale face au changement climatique.

Faits marquants en 2025

100 %

des sites ont des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité

85 %

des emballages primaires et secondaires sont exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé

100 %

des sites situés dans des zones de stress hydrique disposent d'une stratégie de conservation de l'eau et d'un plan d'action associé

17 %

d'efficacité énergétique sur les sites de Schneider Electric

3. Un impact durable pour tous

3.1.1 Contexte

La gestion de l'empreinte environnementale de Schneider Electric nécessite une approche intégrée. Le climat, la nature et les ressources sont profondément interconnectés : le changement climatique entraîne la perte de biodiversité, tandis que des écosystèmes sains et des flux de ressources circulaires sont essentiels à la résilience climatique. Les défis environnementaux sont étroitement liés, et chaque action que Schneider Electric entreprend, que ce soit en réduisant les émissions, en adaptant sa conception à la circularité ou en protégeant l'eau, crée des avantages communs dans ces domaines.

La stratégie climatique de Schneider Electric vise à réduire les pressions sur les écosystèmes, tandis que les solutions fondées sur la nature aident le Groupe à s'adapter au changement climatique. Cela est rendu possible par des projets concrets, tels que la restauration de mangroves en Chine, pour renforcer la résistance aux tempêtes, ou la protection des forêts au Mexique, afin de créer des barrières naturelles contre les incendies de forêt. La gestion des déchets et de l'eau protège les écosystèmes et renforce la capacité de résilience de la chaîne d'approvisionnement. Ensemble, ces programmes forment un système connecté qui atténue les risques et crée une valeur partagée pour les personnes, la nature et les affaires.

Cette approche intégrée de la gestion de l'empreinte environnementale et de la garantie du développement durable à long terme de Schneider Electric s'aligne sur les cadres mondiaux et vise à renforcer les engagements en matière de climat, de circularité et d'efficacité dans l'utilisation des ressources, en veillant à ce que les progrès dans un domaine accélèrent et renforcent l'impact sur les autres.

3.1.2 Minimiser les impacts et les dépendances du Groupe vis-à-vis de la nature

3.1.2.1 Biodiversité

Le rapport « Planète Vivante »⁽¹⁾ publié en 2024 par le Fonds mondial pour la protection de la nature (WWF) souligne que la hausse des températures entraîne déjà des phénomènes de mortalité massive, ainsi que les premières extinctions d'espèces, et évalue à 73 % en moyenne la chute des populations d'animaux sauvages suivies entre 1970 et 2020. On sait que chaque degré de réchauffement intensifiera ces pertes, ainsi que leur impact sur les êtres humains. Cette crise écologique n'est pas seulement une préoccupation environnementale, elle représente également un risque systémique pour la stabilité mondiale. Le rapport « *Global Risks 2025* » du Forum économique mondial (WEF) reflète cette réalité en classant la perte de biodiversité et l'effondrement de l'écosystème comme deuxième risque mondial le plus grave au

cours de la prochaine décennie, juste après les événements météorologiques extrêmes⁽²⁾. Ces risques, associés à des changements critiques dans les systèmes terrestres et à des pénuries de ressources naturelles, menacent les chaînes d'approvisionnement, la sécurité des ressources et la stabilité financière, plus de la moitié du PIB mondial étant fortement tributaire de la nature et de ses services.

L'accélération indispensable de l'action des entreprises en faveur de la biodiversité se traduit par des exigences accrues concernant la publication d'informations, et en réponse aux attentes croissantes des investisseurs et des parties prenantes quant à l'alignement des entreprises sur le cadre mondial de la biodiversité (« CMB ») de Kunming-Montréal par l'adoption du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (« TNFD⁽³⁾ »).

Le Groupe a aligné ses objectifs sur les missions du CMB, qui visent à « enrayer et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 » et engagera l'adoption des recommandations de la TNFD, en déployant les meilleures pratiques afin de renforcer la transparence et la cohérence des informations relatives à la nature.

Le Groupe a défini un programme⁽⁴⁾ fondé sur la science qui établit des priorités parmi les actions d'atténuation, pour mettre l'accent sur les mesures permettant d'éviter, de minimiser, de restaurer et de régénérer les impacts sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

3.1.2.2 L'engagement du Groupe en faveur de la biodiversité

Schneider Electric s'engage à :

4. Quantifier et publier régulièrement l'évaluation des impacts du Groupe sur la biodiversité.
5. S'engager à réduire les impacts de Schneider Electric et aligner les objectifs biodiversité avec la science.
6. Développer des solutions et technologies qui contribuent à la préservation de la biodiversité.
7. Engager et transformer la chaîne de valeur.
8. Agir localement, en engageant les employés et les partenaires.

En mai 2024, Schneider Electric a mis à jour son engagement en faveur de la biodiversité à l'égard d'Act4nature, en détaillant davantage la manière dont les différentes activités liées aux feuilles de route sur le changement climatique, la circularité, les matériaux durables et les déchets contribuent à l'ambition de Schneider Electric en faveur de la nature.



Consultez les engagements de Schneider Electric envers Act4nature international à l'adresse www.se.com

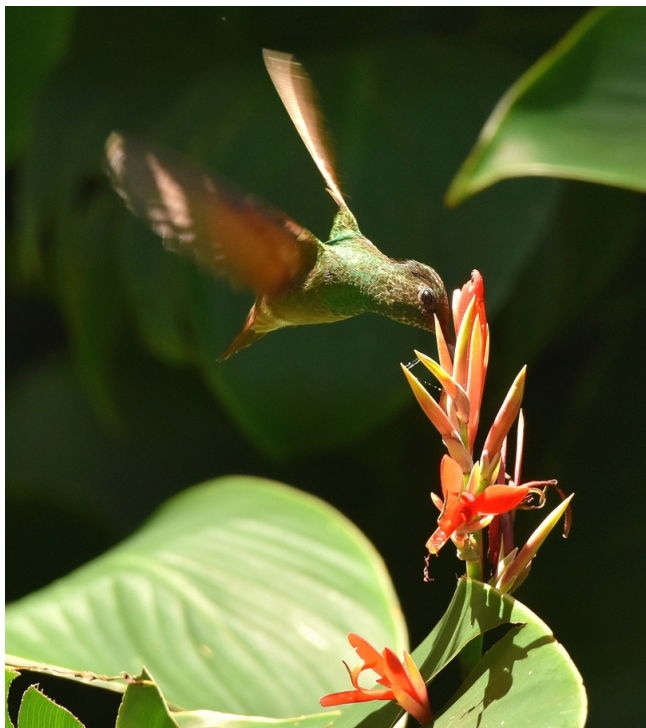
(1) Consulter le rapport « Rapport Planète Vivante » publié en 2024 par le Fonds mondial pour la protection de la nature (WWF).

(2) Consulter le rapport « Global Risks 2025 » du Forum économique mondial (WEF).

(3) Site web de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures.

(4) Consulter l'article « Net positive and the Mitigation Hierarchy », The Biodiversity Consultancy.

De plus, en janvier 2026, Schneider Electric est devenu un « Adoptant de la TNFD » (« TNFD Adopter »), renforçant ainsi l'intégration des risques et opportunités liés à la nature dans la stratégie et la gouvernance du Groupe. En s'appuyant sur ses fondations liées à la « Task Force on Climate-Related Financial Disclosures » (TCFD⁽¹⁾), le Groupe prépare ses premières publications d'informations volontaires alignées sur les recommandations de la TNFD pour l'exercice 2026. Comme première étape de l'alignement avec les recommandations de la TNFD, Schneider Electric publiera cette année certains éléments de reporting dans le cadre de son tableau de bord « Sustainability Disclosure Dashboard » pour évaluer le niveau d'alignement actuel et identifier les domaines prioritaires d'amélioration.



Colibri berylline capturé lors d'un "défi bioblitz" d'entreprise par Federico Palafox, concepteur électrique senior, Schneider Electric Rojo Gómez



Consultez le dernier tableau de bord « Sustainability Disclosure Dashboard » de Schneider Electric sur le site www.se.com

3.1.2.3 Dépendances, risques, impacts et opportunités

La biodiversité et la nature sont intégrées aux activités d'évaluation des risques et des impacts de l'Entreprise décrites dans la section 2.1.2 à la page 44. Nonobstant la non-matérialité, Schneider Electric reste engagé en faveur de la protection et restauration de la biodiversité et de la nature.

Schneider Electric évalue régulièrement les impacts et les dépendances dans les quatre domaines de la nature définis par la TNFD (terres, océans, eaux douces et atmosphère), et pour cinq principaux moteurs de la perte de milieux naturels : le changement climatique, l'exploitation/le réapprovisionnement des ressources, la modification de l'utilisation des terres/eaux douces/océans, la pollution/dépollution et l'introduction/la suppression des espèces exotiques envahissantes.

Tandis que le Groupe accentue ses efforts pour gérer ses impacts tout au long de sa chaîne de valeur, il identifie des opportunités significatives pour améliorer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement, via des partenariats plus étroits avec ses fournisseurs et ses clients.

(1) Site web de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD)
(2) Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT).

3.1.2.4 Quantifier les impacts sur la biodiversité



L'évaluation de l'empreinte biodiversité de référence du Groupe a été publiée en 2020. Les résultats sont disponibles sur le **blog de Schneider Electric**.

L'évaluation de l'empreinte biodiversité a permis d'identifier que l'impact le plus significatif était lié à la contribution de Schneider Electric au changement climatique en amont et en aval, suivi des impacts sur l'utilisation des terres de l'approvisionnement en matériaux.

L'évaluation de l'empreinte biodiversité 2023 qui a suivi a reflété les progrès et les améliorations en matière d'émissions de carbone dans les scopes 1 et 2 (émissions liées aux opérations) et le scope 3 (émissions des fournisseurs).

La dernière évaluation de l'empreinte biodiversité a renforcé les principaux leviers de réduction de l'impact sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur, confirmant ainsi que :

- **L'engagement Net-Zero de Schneider Electric joue un rôle essentiel dans la réduction de la pression sur la biodiversité.** Le changement climatique est l'une des principales pressions sur la biodiversité à l'échelle mondiale et constitue le principal impact du Groupe sur la biodiversité (plus de 70 %) ; et
- **Les programmes de Schneider Electric dédiés aux matériaux verts et aux emballages durables continuent à réduire de manière significative la pression du Groupe sur la biodiversité.** L'approvisionnement en bois et en métaux est le principal moteur du changement d'affectation des sols et de la perte de biodiversité. Le bois est principalement utilisé pour l'emballage (carton, palettes, boîtes) ; les métaux tels que l'argent, le cuivre, l'acier et l'aluminium sont au cœur des produits Schneider Electric.

Outre les évaluations de bout en bout de l'empreinte biodiversité, une analyse ciblée des sites de Schneider Electric a permis d'identifier les principaux facteurs de perte de la biodiversité liés au changement d'utilisation des terres et à la pollution.

En 2025, Schneider Electric a mis à jour l'évaluation initiale de l'Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT⁽²⁾) à l'aide du « Biodiversity Risk Filter » de WWF. Les résultats ont montré que 243 des sites de Schneider Electric (avec un chevauchement entre 1 % et 100 %) étaient situés à proximité d'aires protégées et/ou de zones clés pour la biodiversité (« KBA »), et que 34 des sites de Schneider Electric étaient situés dans des zones soumises à une forte pression sur la biodiversité, principalement aux États-Unis, en France, en Australie et en Chine. Parmi les sites présentant un risque de chevauchement, 29 % ont mis en place des programmes actifs de restauration de la nature au travers du SSE #8, dont l'objectif est de déployer des programmes de conservation et de restauration de la biodiversité sur 100 % des sites de Schneider Electric.

3.1.2.5 Développer des solutions et technologies qui contribuent à la préservation de la biodiversité

Schneider Electric Sustainability Business, l'activité de services de conseil en développement durable du Groupe, a élargi ses offres avec l'acquisition d'EcoAct en 2024. Rebaptisée Schneider Electric Advisory Services en 2025, l'équipe a complété ses offres principales, axées sur une approche avancée de l'efficacité énergétique et de la décarbonation, par une expertise en matière de biodiversité, de milieux naturels et de solutions fondées sur la nature. Cette expertise aide les clients à évaluer les impacts, les risques et les dépendances liés à la nature, le développement de projets de biodiversité et les crédits liés à la biodiversité.

3. Un impact durable pour tous

La solution EcoStruxure™ pour l'eau est une plateforme numérique intégrée de bout en bout, conçue pour accompagner les opérateurs de services d'eau et les opérateurs industriels du secteur de l'eau dans l'amélioration de leur efficacité, de leur durabilité, de leur résilience et du pilotage opérationnel sur l'ensemble du cycle de l'eau, depuis la ressource et le traitement jusqu'à la distribution et à la gestion des eaux usées. EcoStruxure™ intègre des capacités d'analytique avancée, des jumeaux numériques et des outils de supervision permettant de détecter les fuites, de maîtriser la qualité, d'anticiper la demande et d'optimiser les opérations de manière proactive, contribuant ainsi à la réduction des volumes d'eau non facturée et des coûts d'exploitation.

Dans le cadre de son portefeuille d'offres, le Groupe s'engage également à proposer au marché des technologies de refroidissement sobres en eau, notamment pour les centres de données et les infrastructures informatiques, à travers des choix de conception au niveau des produits ainsi que des optimisations systémiques rendues possibles par des outils numériques et des architectures plus intelligentes.

3.1.2.6 Engager et transformer la chaîne de valeur

Les résultats significatifs en matière de biodiversité ne peuvent être obtenus qu'en engageant et en transformant la chaîne de valeur, où se trouvent les impacts et les dépendances les plus importants du Groupe sur la nature.

Les résultats de l'évaluation de l'empreinte biodiversité ont permis à Schneider Electric d'identifier des leviers de chaîne de valeur plus larges et de comprendre comment les avantages communs des programmes existants peuvent soutenir les résultats en matière de biodiversité.

Les principaux indicateurs qui contribuent aux résultats en matière de biodiversité sont les suivants :

Changement climatique : Les émissions de gaz à effet de serre représentent le principal facteur de pression exercé par Schneider Electric sur la biodiversité à l'échelle de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

- Réduire de 50 % les émissions de CO₂ opérationnelles des 1 000 principaux fournisseurs d'ici 2025 (SSI #3) ;
- Accompagner les clients de Schneider Electric afin qu'ils économisent ou évitent 800 millions de tonnes d'émissions de CO₂ d'ici 2025 (SSI #2) ;
- Compter 150 sites Zéro-CO₂ d'ici 2025 (SSE #1) ; et
- Être « Prêt pour Net-Zéro » dans les opérations à horizon 2030 et Net-Zéro sur l'ensemble de la chaîne de valeur à horizon 2050.

Changement d'affectation des sols / utilisation de l'eau douce et de l'océan : La réduction de la consommation de matières vierges et le renforcement de la traçabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement constituent deux leviers complémentaires visant à diminuer la pression exercée sur la biodiversité par l'extraction et l'utilisation de matières premières.

- Garantir que 100 % des matières premières d'origine forestière utilisées pour les emballages de Schneider Electric soient exemptes de déforestation d'ici 2035. Cela inclut le papier, le carton et les emballages en bois.
- Porter à 50 % la part de matières premières durables dans les produits de Schneider Electric d'ici 2025 (SSI #4) ; et
- Exempter 100 % des emballages primaires et secondaires de Schneider Electric de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé d'ici 2025 (SSI #5).

➕ Pour plus d'informations, se référer à la **section 2.2.3.1 Empreinte opérationnelle : flux de ressources entrantes et sortantes, à la page 92.**

➕ Les performances par rapport à ces indicateurs sont disponibles à la **section 4.4.1.3 Consommations, émissions et déchets des sites du Groupe à la page 272.**

3.1.2.7 Agir localement, en engageant les employés et les partenaires

Dans le cadre du programme SSE #8, Schneider Electric engage ses salariés et ses partenaires à déployer des initiatives de conservation et de restauration de la biodiversité sur ses sites.

Les principaux engagements qui contribuent aux résultats en matière de biodiversité sont les suivants :

- 100 % des sites ont un programme local de conservation et de restauration de la biodiversité (SSI #8)

Pour répondre à cette ambition, 279 sites doivent : (i) éliminer le plastique à usage unique non opérationnel (par ex. gobelets et couverts), et (ii) mettre en œuvre un programme de biodiversité et de conservation du site afin de cibler des risques écologiques locaux, en s'engageant avec les parties prenantes et en incluant des sciences participatives.

Ce programme permet aux salariés de comprendre les risques écologiques locaux et de prendre des mesures directes, ce qui se traduit par des initiatives telles que : des plantations d'arbres en Inde et au Canada, des collaborations avec les parcs nationaux aux États-Unis, des murs végétalisés au Royaume-Uni, le programme de restauration de l'habitat des lucioles au Mexique et la restauration des zones humides en Chine.

À la clôture du programme en 2025, Schneider Electric a atteint son objectif de 100 % des sites couverts par un programme en faveur de la biodiversité, contre 85% en 2024.

Au cœur de sa stratégie locale, le Groupe s'engage également en faveur de la préservation de la ressource en eau sur ses sites, avec une attention particulière portée aux zones exposées à un stress hydrique élevé (SSE #11).

3.1.2.8 Prélèvement, rejet d'eau et stress hydrique

Surveillance des risques liés à l'eau

Schneider Electric reconnaît l'importance critique de l'eau pour ses opérations et ses collaborateurs comme pour les communautés locales, en particulier dans les zones de stress hydrique.

Schneider Electric évalue régulièrement les impacts, les risques et les dépendances liés à l'eau. En 2022, le Groupe a réalisé une analyse de son empreinte hydrique sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, couvrant la consommation, la rareté, l'eutrophisation, l'écotoxicité et l'acidification de l'eau. Cette évaluation a montré que l'utilisation directe et indirecte de l'eau dans les installations représente moins de 1 % de l'empreinte hydrique globale de Schneider Electric, qui correspond pour 18 % à des matières premières et pour 81 % à la phase d'utilisation de ses produits.

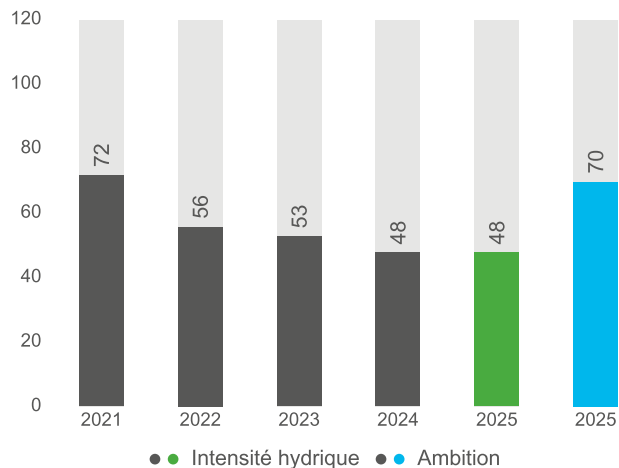
Les opérations directes de Schneider Electric ne supposent pas une forte consommation d'eau, étant donné que les procédés industriels impliquent pour l'essentiel un assemblage manuel ou automatique. Cependant, l'eau reste essentielle pour les opérations du site, ce qui représente un risque faible mais important pour la continuité de l'activité. Par conséquent, malgré la non-matérialité, l'eau reste une priorité de sa démarche d'excellence environnementale sur ses sites, une attention accrue étant accordée aux sites situés dans les zones où le stress hydrique est le plus aigu.

En 2025, Schneider Electric a continué à donner la priorité à la conservation de l'eau en surveillant le niveau de stress hydrique de ses sites et en mettant en place des stratégies de conservation de l'eau sur ses principaux sites.

Les principaux engagements qui contribuent à la réduction des risques liés à l'eau sont les suivants :

- réduire l'intensité des prélèvements d'eau de 35 % d'ici 2025, par rapport aux valeurs de 2017 ; et
- disposer d'une stratégie de conservation de l'eau et d'un plan d'action d'ici 2025 (SSE #11) dans 100 % de ses sites situés dans des zones de stress hydrique.
- Réduire l'intensité des prélèvements d'eau de 15% d'ici 2030, par rapport aux valeurs de 2025.

Évolution de l'intensité des prélèvements d'eau* (en m³/million d'euros)



* Le périmètre des sites correspond au périmètre GED 001. Le périmètre des revenus correspond à celui du chiffre d'affaires total du Groupe.

Prélèvement d'eau

Le Groupe mesure les prélèvements d'eau de diverses sources, notamment le réseau public, les eaux souterraines, les eaux de surface et d'autres sources d'eau, telles que la pluie et les eaux recyclées.

Dans les opérations directes, l'eau est principalement utilisée à des fins de refroidissement et d'assainissement. Un nombre limité de sites effectuent des processus tels que les traitements de surface et les chaînes de peinture pour lesquelles l'eau est utilisée pour le dégraissage et le refroidissement.

En 2021, Schneider Electric s'est donné pour objectif de réduire de 35 % l'intensité hydrique d'ici 2025 par rapport à 2017, en se concentrant sur les sites à fort prélèvement d'eau et ceux situés dans les zones de stress hydrique.

En 2025, l'intensité du prélèvement d'eau de la Société a atteint 48 m³ par M€ de chiffre d'affaires, soit une réduction de 55 % par rapport à 2017.

Zones de stress hydrique

Le Groupe surveille le niveau de stress hydrique de tous les sites certifiés ISO 14001 (y compris les usines, les centres de distribution et les sites de bureaux). En 2021, Schneider Electric a procédé à une évaluation de ces sites à l'aide de l'« *Aqueduct Water Risk Atlas* » de l'Institut des ressources mondiales. Tous les sites situés dans des zones à risque « élevé » ou « extrêmement élevé » ont été considérés comme des sites soumis à un stress hydrique, quel que soit le volume d'eau prélevé. Cela a permis à Schneider Electric d'identifier 79 sites situés dans des zones de rareté de l'eau, représentant environ 47,8 % du total des prélèvements d'eau. Tous les sites identifiés en 2021 font partie du programme SSE #11 (2021–2025) dont l'ambition est que 100 % des sites de Schneider Electric situés dans des zones de stress hydrique disposent d'une stratégie de conservation de l'eau et d'un plan d'action d'ici 2025.

Les plans d'action impliquent des évaluations de la consommation d'eau pour identifier les opportunités d'amélioration de l'utilisation des ressources en eau, la mise en place de meilleures pratiques, des formations techniques et générales sur l'eau aux salariés et l'analyse de la consommation d'eau dans divers processus. En 2025, le Groupe avait atteint 99,8 % de son ambition 2025, tout en continuant de faire de la préservation de l'eau une priorité.

En 2025, des analyses complémentaires réalisées à l'aide du WWF "Biodiversity Risk Filter" ont permis d'identifier des bassins fluviaux prioritaires, caractérisés par un stress hydrique élevé et des volumes de production significatifs, à savoir : le bassin de la baie du Bengale, le Rio Grande et le bassin du golfe du Mexique. L'augmentation globale des prélèvements d'eau dans ces bassins prioritaires s'explique principalement par l'expansion des activités, la croissance des marchés et l'augmentation des effectifs en Inde et au Mexique.

Bassin Versant Prioritaire	# sites	Prélèvement d'eau en 2025 (m³)	Prélèvement d'eau en 2021 (m³)	Changement en % (2021-2025)
Bay of Bengal	15	158 909	159 764	-0,5 %
Rio Grande	10	114 036	73 377	+55,4 %
Gulf of Mexico	6	53 727	47 322	+13,5 %

Ces données sont utilisées pour l'orientation des décisions stratégiques futures.

3. Un impact durable pour tous

3.1.2.9 Réduction de la pollution

Les rejets de substances dans les sols, l'air et l'eau sont minimes, l'activité de Schneider Electric étant principalement une activité d'assemblage. Les sites de fabrication du Groupe font l'objet d'une surveillance, conformément aux réglementations locales, et leurs performances sont validées par la certification ISO 14001 ainsi que, lorsque requis, par des audits complémentaires réalisés par des tiers.

Les rejets et les émissions sont suivis localement dans le respect de la législation. Les dépassements des limites autorisées, les déversements et les rejets non contrôlés sont signalés par le biais d'une plateforme interne de signalement des cas. En 2025, aucun déversement ou rejet ayant entraîné une pollution des sols, de l'eau ou de l'air au-delà des limites autorisées n'a été constaté.

Impact sur les sols

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à son habituelle revue des risques de pollution de l'ensemble de ses sites industriels dans le cadre du processus de suivi de l'évaluation des risques environnementaux et de la certification ISO 14001. Aucun cas de déversement ou rejet n'a entraîné de pollution des sols en 2025, et les matières dangereuses et les déchets correspondants sont gérés dans le respect des réglementations.

Impact sur l'eau

La majeure partie de l'eau rejetée par Schneider Electric correspond à des eaux usées liées aux installations sanitaires et aux cantines. Elle est acheminée vers des installations de tiers (municipales ou industrielles) pour traitement sans nécessiter de traitement préalable supplémentaire sur site.

Pour les procédés industriels à base d'eau tels que les traitements de surface, Schneider Electric utilise le traitement des eaux usées sur site pour réduire les polluants et garantir la conformité aux dispositions réglementaires. De plus en plus, les sites mettent en œuvre des systèmes en circuit fermé pour éliminer les rejets d'eaux usées, minimiser les prélèvements d'eau douce et récupérer les matières premières utiles.

Aucun cas de déversement ou rejet dépassant les limites autorisées n'a été constaté en 2025.

Impact sur l'air

Les émissions d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre et matières particulaires sont suivies conformément aux exigences légales, s'il y a lieu, au niveau des sites. Sur ces sites, les performances sont vérifiées par le biais d'audits externes.

Le Groupe gère les émissions de composés organiques volatils (COV) et investit dans des initiatives telles que l'installation d'épurateurs, de filtres et de dépoussiéreurs ou l'amélioration des processus de production. Le Groupe vise à réduire l'intensité de ses émissions de COV provenant de ses activités industrielles de 15% d'ici 2030, par rapport aux valeurs de 2025. Ces émissions, principalement liées à la production, ont diminué, passant de 29 kg/million d'euros en 2017 à 6,3 kg/million d'euros en 2025. Les principaux sites émetteurs de COV explorent également les opportunités de réduire et d'éliminer progressivement l'utilisation de certains produits chimiques dans les procédés industriels à chaque fois que cela est possible.

En outre, les émissions de chlorofluorocarbène et d'hydrochlorofluorocarbène sont surveillées localement, en accord avec les réglementations applicables. Ces émissions sont principalement dues au fonctionnement des systèmes de climatisation et ne sont pas directement liées aux activités industrielles du Groupe.

 Pour plus d'informations sur la gestion de la pollution chez Schneider Electric, veuillez vous reporter à la **section 2.2.2 Réduction de la pollution | ESRs E2 à la page 86.**

Nuisances sonores, olfactives et lumineuses

Tous les sites de Schneider Electric opèrent dans le respect des réglementations locales relatives aux nuisances sonores, olfactives et lumineuses. Les dépassements et les plaintes sont signalés par le biais d'une plateforme interne de signalement des cas.

En 2025, aucun dépassement ni aucune plainte concernant les nuisances sonores, olfactives et lumineuses n'ont été signalés.

Systèmes de gestion de l'environnement

L'engagement de Schneider Electric à mettre en place un système de gestion environnementale s'appuie sur un réseau mondial de plus de 600 responsables et experts. Le Système de Gestion Intégré (SGI), qui normalise et rationalise le déploiement de divers systèmes de gestion dans les usines, les centres de distribution et les bureaux les plus importants de Schneider Electric, est au cœur de la stratégie du Groupe. L'IMS est conforme aux normes ISO 14001, ISO 50001, ISO 9001 et ISO 45001. Chaque site est audité périodiquement, soit en externe par Bureau Veritas tous les trois ans, soit en interne par des équipes d'experts, afin de garantir la conformité à ces normes.

La certification ISO 14001 est essentielle pour maintenir une gouvernance environnementale forte et favoriser une amélioration continue de la performance environnementale. Tous les sites industriels et logistiques du Groupe comprenant plus de 50 collaborateurs sont certifiés, de même que tous les grands sites tertiaires de plus de 500 salariés, et ce dans les deux ans à compter de leur acquisition ou de leur création. Pour les sites qui ne répondent pas aux critères de certification ISO 14001 (sites industriels et logistiques comptant moins de 50 salariés, sites tertiaires comptant moins de 500 salariés et sites nouvellement acquis ou créés), un système de gestion environnementale peut être mis en place sur une base volontaire, sans toutefois faire l'objet d'un suivi au niveau du Groupe. Cette approche permet au Groupe de maintenir des normes environnementales élevées sur l'ensemble de ses opérations tout en offrant une grande flexibilité pour les sites plus petits ou plus récents.

À la fin de l'année 2025, 261 sites étaient certifiés ISO 14001, représentant respectivement environ 74 % du périmètre du Groupe en termes de surfaces de sites, 64 % en termes de consommation d'énergie (c'est-à-dire pour l'ensemble du Groupe, y compris les sites et la flotte), et plus de 84 % en termes d'utilisation de l'eau, de génération de déchets et d'émissions de COV.

Une gouvernance solide, impliquant les principales parties prenantes de l'ensemble de l'organisation, est essentielle pour atteindre et maintenir le succès dans les nombreux domaines liés aux risques environnementaux et à la prévention.

Le Groupe a donc mis en place les programmes d'engagement suivants :

- Les audits de « diligence raisonnable » (due diligence) environnementale des fusions, acquisitions et cessions, sur tout site où des produits chimiques sont ou ont été utilisés. Tous les risques ou responsabilités environnementaux identifiés sont traités par le biais d'activités de gestion des risques appropriées;
- Des services tiers évaluent les profils de risque des sites clés par rapport à certains risques externes tels que les incendies, les tremblements de terre, les inondations et autres catastrophes naturelles. Ce processus est combiné avec les efforts de planification de la continuité des activités pour évaluer les risques connexes et anticiper les mesures éventuelles qui seraient nécessaires ; et
- Les risques et les mesures d'atténuation sont présentés au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration.

3.1.2.10 Programmes de gestion de l'énergie

Schneider Electric assure le suivi de ses programmes de gestion de l'énergie de diverses manières. Deux de ces méthodes sont la productivité énergétique et l'efficacité énergétique.

Productivité énergétique

La productivité énergétique est la quantité de production du Groupe par rapport à la quantité d'énergie consommée (chiffre d'affaires/MWh), et l'objectif est d'augmenter cette valeur en accroissant à la fois la performance commerciale du Groupe et en réduisant simultanément l'énergie consommée dans ses opérations.

Schneider Electric est membre d'« *Energy Productivity 100* » (EP100), une initiative du Climate Group, depuis 2017. L'ambition de Schneider est de doubler la productivité énergétique d'ici 2030 par rapport à la base de référence de 2005, ce qui signifie doubler la production économique de chaque unité d'énergie consommée en 25 ans.

En 2025, le Groupe a atteint 153 % de productivité énergétique par rapport à 2005 (par rapport à un objectif de 100 % pour 2030). En atteignant son engagement EP100 avec huit ans d'avance (en 2022), Schneider Electric démontre la faisabilité de dissocier la croissance de l'activité de la consommation d'énergie. Simultanément, il illustre concrètement que les produits, solutions et services de Schneider Electric sont une base essentielle pour les opportunités d'économies d'énergie.

Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique utilise des modèles de régression linéaire pour prédire la quantité d'énergie que le Groupe consommerait en fonction de divers intrants (production, conditions météorologiques, heures travaillées, etc.) par rapport à l'énergie réellement consommée. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie par rapport à la valeur prédite en améliorant l'efficacité énergétique de ses opérations.

Bien que Schneider ne fasse pas partie d'un secteur à forte intensité énergétique en raison de ses processus industriels discrets et d'assemblage, Schneider s'est toujours engagée en faveur de l'efficacité énergétique, bien avant son engagement EP100.

Le Groupe surveille l'efficacité énergétique de ses 200+ sites les plus consommateurs d'énergie, qui représentent ensemble plus de 90 % de la consommation énergétique totale mesurée du Groupe. Dans les opérations de Schneider Electric, les experts en énergie des sites, ainsi que SE Advisory Services, travaillent ensemble pour rendre compte et analyser la consommation d'énergie, identifier les opportunités d'économies d'énergie et déployer des actions. Depuis 2005, le Groupe s'est fixé des objectifs annuels d'efficacité énergétique chaque année. Schneider a atteint ou dépassé ses objectifs d'efficacité énergétique au cours des quatre programmes précédents de l'Entreprise (2009-2011, 2012-2014, 2015-2017 et 2018-2020), en réalisant respectivement 10 %, 13 %, 10 % et 10 %. En 2021, le Groupe a renouvelé son engagement à améliorer l'efficacité énergétique de 15 % supplémentaires entre 2019 et 2025, suivi dans le cadre du SSE #5. 17,4 % ont été atteints en 2025. Pour le prochain cycle, le Groupe s'engage à continuer son engagement historique en faveur de l'efficacité énergétique. Le Groupe a défini pour objectif 10% d'efficacité énergétique d'ici à 2030 par rapport aux valeurs de 2024, calculé grâce au modèle « EnPI » basé sur une régression linéaire. Cette méthodologie permet d'assurer une représentation fidèle du progrès de Schneider Electric, en permettant de distinguer l'évolution de la consommation d'énergie d'autres facteurs comme la météo ou les niveaux de production. Ce programme d'efficacité énergétique est déployé dans les sites consommant plus de 3GWh par an, plus quelques sites stratégiques.

Schneider Electric utilise son architecture EcoStruxure™ pour réaliser des économies d'énergie dans ses usines intelligentes, ses centres de distribution et ses bureaux. Ses usines intelligentes ont été reconnues par le Forum économique mondial (FEM) pour leur position de leader dans la fabrication intelligente. Trois de ces usines, parmi seulement 17 reconnues dans le monde, ont été distinguées comme des « Sites phares pour le développement durable ». Ces usines, ainsi que les installations de Batam, en Indonésie, et de Wuxi, en Chine, ont été désignées « Sites phares avancés de la quatrième révolution industrielle » (4IR). Les installations de Wuhan, en Chine, et de Monterrey, au Mexique, sont distinguées comme des « Sites phares en développement de la quatrième révolution industrielle ». Grâce à ses programmes « Usines intelligentes » et « Centres de distribution intelligents », le Groupe a mis en œuvre des technologies de fabrication de pointe dans plus de 67 usines et centres de distribution au cours des six dernières années. Dans les bureaux, les solutions Building Operation et Workplace Advisor de la plateforme EcoStruxure™ de Schneider Electric contribuent à minimiser la consommation d'énergie et les émissions, réduire les coûts, et améliorer l'expérience et le confort des salariés.

Système de gestion de l'énergie

Schneider Electric déploie des systèmes de gestion de l'énergie pour compléter et améliorer ses programmes d'efficacité énergétique. La certification ISO 50001 est requise pour les sites dont la consommation d'énergie annuelle est supérieure à 5 GWh. En outre, un certain nombre de sites mettent volontairement en œuvre la norme ISO 50001 en réponse aux exigences commerciales ou aux parties prenantes.

En 2025, 125 sites étaient certifiés ISO 50001.

Les systèmes de gestion de l'énergie sont déployés dans le cadre du système de gestion intégrée (IMS) et font l'objet d'audits internes et externes périodiques.

3.2 Délivrer un impact social pour une transition équitable

Dans cette section

3.2	Délivrer un impact social pour une transition équitable	216		
3.2.1	Favoriser une vie meilleure grâce à l'accès à une électricité verte	217	3.2.3	La Fondation Schneider Electric 220
3.2.2	Nos investissements à fort impact social	218	3.2.4	Impacter la jeunesse grâce à l'apprentissage : la main-d'œuvre de demain 225
			3.2.5	Le programme « Future Ready » 230

Introduction

La première priorité de Schneider Electric consiste à veiller à ce que l'entreprise et ses partenaires respectent les droits humains pour tous, notamment à travers la promotion de conditions de travail décentes et la mise en place de processus renforcés de "diligence raisonnable" (due diligence) en matière de droits humains. L'équipe a actualisé la Politique Droits Humains en 2025, désormais disponible en 19 langues, et a également publié des lignes directrices visant à protéger la dignité des travailleurs migrants.

La deuxième priorité porte sur l'accès à des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les générations. Aujourd'hui, environ un jeune sur cinq âgé de 8 à 16 ans n'est pas scolarisé (ONU, 2022). En tant qu'entreprise à Impact, Schneider Electric s'engage à doter les générations futures de compétences essentielles. En 2025, le Groupe a atteint son objectif ambitieux de former un million de personnes à la gestion de l'énergie. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'initiative Youth Impact through Learning, qui a dépassé ses ambitions, et a permis d'augmenter le nombre de diplômés des Schneider Electric Schools. Cette priorité vise également à accompagner les collaborateurs de Schneider Electric en fin de carrière afin de renforcer durablement leur employabilité et de leur permettre de construire l'avenir professionnel qu'ils souhaitent. Le Groupe a par ailleurs atteint son ambition dans le cadre du programme Senior Talent.

La troisième priorité vise à garantir l'accès à une énergie durable ainsi qu'à la sécurité électrique, contribuant au développement de individus à l'échelle mondiale. Le Groupe a également atteint son ambition en permettant à plus de 60 millions de personnes d'accéder à l'énergie.

Le dernier pilier porte sur l'innovation, levier essentiel pour donner aux leaders de demain les moyens d'agir. Schneider Electric considère que l'orientation des capitaux et de l'expertise vers l'innovation sociale, notamment à travers l'investissement à impact, est déterminante pour favoriser une transition inclusive. En 2023, le Groupe a lancé le fonds GIEF II, qui se concentre sur les investissements en Afrique subsaharienne comme moteur de changement.

Enfin, 2025 a marqué le 25ème anniversaire de la Fondation Schneider, témoignant de l'engagement des collaborateurs en Amérique du Nord, en Inde et dans le Pacifique. C'est une grande fierté pour Schneider Electric d'avoir dépassé les 93 000 jours de contribution volontaire depuis 2017, illustrant l'engagement des salariés à faire la différence.

Faits marquants en 2025

61 M+

De personnes ont eu accès à une électricité verte depuis 2009

93 %

Des personnes en fin de carrière éligibles ont bénéficié du Programme "Senior Talent", qui a été déployé dans l'ensemble des pays du Groupe

1 M+

De personnes ont été formés à la gestion de l'énergie dans plus de 60 pays depuis 2009

7 200

Agriculteurs soutenus par Schneider Electric à travers son investissement dans Agros, pionnier de l'irrigation solaire

3.2.1 Favoriser une vie meilleure grâce à l'accès à une électricité verte

3.2.1.1 Contexte

Aujourd'hui, plus d'un milliard et demi de personnes ont un accès limité à une alimentation électrique stable. En 2023, 666 millions de personnes n'avaient pas d'électricité⁽¹⁾. Malgré des progrès importants ces dernières années, selon SEforAll, « l'accès à l'électricité progresse, mais pas pour tout le monde ».

En Afrique subsaharienne, des efforts complémentaires considérables sont nécessaires pour assurer un accès universel à l'énergie :

- Environ 565 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Des centaines de millions d'autres disposent d'une électricité limitée ou peu fiable ;
- Le rythme de l'électrification n'est pas suffisant par rapport à la croissance de la population, et la pandémie de Covid-19 a encore ralenti les progrès ; et
- Sur la base du rythme de l'électrification par rapport à la croissance démographique, il restera toujours en 2030 près de 560 millions de personnes privées d'électricité en Afrique subsaharienne, ce qui représenterait 85 % de la population mondiale non électrifiée.

L'Asie-Pacifique se rapproche progressivement d'un accès universel à l'électricité grâce à des programmes publics ambitieux. Néanmoins, le réseau peut s'avérer peu fiable ou insuffisant pour une utilisation productive dans les zones reculées, où il doit être complété par des solutions d'énergie renouvelable.

L'accès à une électricité verte offre la chance d'une vie meilleure, car cela peut avoir des répercussions positives sur toutes les dimensions socio-économiques de l'individu ou de la communauté : moyens de subsistance, santé, éducation, sécurité et responsabilisation des femmes, tout en luttant contre le changement climatique grâce au remplacement des sources d'énergie fossiles.

3.2.1.2 Initiatives Accès à l'énergie

Le programme Accès à l'énergie est une entreprise sociale qui a pour objectif d'apporter une électricité verte et fiable aux populations des marchés émergents, car c'est à la fois un droit fondamental et un moyen de développement économique et social, en apportant une offre énergétique fiable, propre, durable et à un coût abordable. Chez Schneider Electric, cette ambition se concrétise à travers les programmes Electricity for Life et Electricity for Livelihood.

En 2025, Schneider Electric a dépassé son ambition d'apporter d'ici 2025 une électricité verte et fiable à 50 millions de personnes, cumulativement depuis le début du programme en 2009 :

- **Electricity for Life** signifie apporter l'accès à une électricité verte aux communautés hors-réseau. L'accès à l'énergie est un droit fondamental pour ces communautés, qui répond à des besoins essentiels relatifs à leur logement (éclairage, communication et éducation) ; et
- **Electricity for Livelihood** signifie apporter l'accès à une électricité verte aux communautés disposant de réseaux électriques peu fiables, pour stimuler le développement économique et réduire la pauvreté. Par exemple, elle donne aux agriculteurs les moyens d'assurer la sécurité alimentaire grâce à l'irrigation, à la transformation et au stockage des aliments, leur permettant ainsi d'être les acteurs de leur propre transformation.

L'entreprise sociale Accès à l'énergie travaille en synergie avec le programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes » et les fonds d'investissement à impact, dans un cercle vertueux de fourniture de produits et solutions, de renforcement des capacités et de soutien aux start-up.

3.2.1.3 Principaux segments

L'entreprise sociale Accès à l'énergie se concentre sur les principaux segments suivants : santé, éducation, agriculture, subsistance et eau.

Énergie propre et fiable pour les écoles rurales et les établissements de santé

Les solutions solaires dans les établissements de soins de santé permettent d'améliorer considérablement les taux de fréquentation des patients ambulatoires. Cette initiative rend la communauté plus autonome en garantissant une énergie fiable pour les services médicaux essentiels. Par ailleurs, dans les écoles, elle fournit une source d'énergie fiable, garantissant un apprentissage ininterrompu et permettant l'apprentissage numérique, créant ainsi un environnement d'apprentissage plus durable et plus résilient. En 2025, plus de 500 écoles et cliniques de santé dans les zones reculées et rurales d'Asie du Sud et d'Afrique ont été équipées d'un accès à une électricité propre et fiable grâce aux solutions d'énergie propre de Schneider Electric, au profit des élèves des écoles, ainsi que du personnel médical et des patients des cliniques de santé.

Une énergie propre pour une agriculture et des moyens de subsistance durables

La fourniture d'une électricité propre, fiable et abordable a un impact positif sur l'environnement et les moyens de subsistance des agriculteurs, ce qui permet d'envisager un avenir plus durable et plus résilient. Cela permet de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de favoriser le développement socio-économique des agriculteurs. Schneider Electric dispose d'une gamme de solutions énergétiques propres pour les applications d'irrigation et de transformation agroalimentaire.

L'accès à l'énergie et à l'eau favorise le progrès communautaire en Égypte

À Marsa Matruh, en Égypte, la rareté de l'eau menaçait autrefois l'agriculture et l'accès à de l'eau potable, aggravant l'insécurité alimentaire pour des milliers de personnes. Schneider Electric Égypte, en collaboration avec son partenaire local Ahly Sabour, et une organisation non gouvernementale (ONG) locale, a introduit une solution de transformation : des serres solaires contrôlées par le climat et des systèmes de dessalement d'eau, intégrés à la plateforme de surveillance numérique EcoStruxure™. Cette initiative fournit désormais de l'eau propre pour l'irrigation et potable pour la consommation, améliorant considérablement la vie quotidienne et les moyens de subsistance. Alimenté par un système photovoltaïque solaire et une technologie de dessalement avancée, le projet bénéficie à environ 5 000 familles, ce qui a un impact direct et indirect sur plus de 20 000 personnes. Cette initiative fournit plus de 21 millions de litres d'eau propre par an, et met en place une serre contrôlée par le climat d'une capacité de production de 14 tonnes par an. Elle stimule également la production des cultures, avec environ 15 000 kilogrammes de légumes par an et réduit les émissions de CO₂ de plus de 73 tonnes chaque année. Ce projet témoigne du potentiel de l'énergie durable pour améliorer l'avenir.

(1) « Tracking SDG 7 » : le rapport « Energy Progress » pour l'année 2025, établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie (IEA), l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), la Division de la statistique des Nations Unies (UNSD), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

3. Un impact durable pour tous

3.2.2 Nos investissements à fort impact social

3.2.2.1 Contexte

Schneider Electric s'engage à contribuer à une transition vers une société plus juste et plus inclusive, conformément aux ODD. Selon l'ONU, la réalisation de ces objectifs nécessite entre 5 400 et 6 400 milliards de dollars par an⁽¹⁾, ce qui implique une réorientation importante des capitaux vers des activités durables. Les investissements à impact contribuent à combler cet écart financier. Il s'agit d'« investissements réalisés dans l'intention de créer un impact social et environnemental positif et mesurable, ainsi qu'un rendement financier »⁽²⁾.

L'ambition de la pratique d'investissement à impact de Schneider Electric est de financer et soutenir des initiatives à fort impact social et environnemental dans le domaine des services énergétiques et numériques propres.

3.2.2.2 Politique d'investissement à impact

Toutes les activités d'investissement à impact visent à tirer parti des compétences de Schneider Electric pour assurer une transition juste et inclusive, en créant et en facilitant des coalitions avec les différentes parties prenantes. Ainsi, elles suivent des règles de gestion strictes pour générer un impact social fort tout en protégeant les actifs sous gestion :

- investir des participations minoritaires en partenariat avec des acteurs reconnus ;
- fournir un soutien bénévole efficace grâce au réseau et à l'expertise de Schneider Electric, afin d'avoir un meilleur impact social et de minimiser les risques ;
- assurer l'alignement avec l'écosystème Schneider Electric ; et
- garantir le respect de pratiques commerciales éthiques.

Depuis 2024, Schneider Electric s'est également aligné sur les OPIM, les principes opérationnels pour la gestion de l'impact conçus par le « Global Impact Investing Network » (GIIN) pour renforcer les stratégies des fonds à impact.

 Consultez la déclaration relative aux activités d'investissement à impact au titre des **OPIM**

3.2.2.3 Gouvernance

Chaque véhicule d'investissement possède sa propre structure de gouvernance, généralement composée d'au moins deux organes :

- un Conseil d'administration ou un Conseil de surveillance chargé de la supervision légale et éthique. Dans la plupart des cas, les investisseurs sont représentés au sein de ce Conseil ;

- un Comité de gestion soit totalement indépendant, soit composé d'investisseurs, selon la structure juridique. Ils veillent à la conformité avec les politiques internes et sont régulièrement informés de la performance en termes de résultats financiers et d'impact des investissements.

Dans certains cas, un Comité consultatif, un Comité stratégique ou un Comité d'impact fournissant des orientations en matière de stratégies d'investissement et d'impact. Tous les véhicules d'investissement font l'objet d'une supervision par des auditeurs indépendants.

3.2.2.4 Actions et impacts

Schneider Electric est un pionnier dans le domaine de l'investissement à impact d'entreprise, ayant lancé son premier véhicule d'investissement, Schneider Electric Energy Access (SEEA) dès 2009. Fermeement convaincue que l'accès à des services énergétiques propres est un droit fondamental et constitue un moteur de développement essentiel, la Société a depuis lors initié ou participé à cinq véhicules destinés à accélérer une transition énergétique juste.

Ces véhicules sont présents dans différentes régions et les 47 sociétés du portefeuille se concentrent sur l'impact élevé lié à l'énergie. Par le biais des fonds Livelihoods, Schneider Electric contribue également à 27 projets de carbone. Chaque véhicule opère dans les secteurs des services énergétiques fiables et propres, des logements abordables et économes en énergie, des soins de santé, de l'inclusion numérique et financière, de la protection de l'environnement et de l'éducation. Ils contribuent également à créer de nouveaux emplois et à générer des revenus pour les communautés défavorisées.

Les collaborateurs du Groupe contribuent également à l'investissement d'impact : en 2025, 6 220 collaborateurs en France avaient investi 47,3 M€ dans le fonds Schneider Énergie SICAV Solidaire. Au-delà de l'investissement en capital, ils peuvent fournir une expertise technique, un mentorat opérationnel et des conseils stratégiques pour renforcer l'impact et les modèles économiques des sociétés en portefeuille.

Ainsi, entre 2009 et 2024, les Investissements à impact de Schneider Electric ont permis aux sociétés en portefeuille d'avoir un impact positif sur 36 millions de personnes, contribuant à la création de 9 201 emplois directs, à la rénovation de 102 000 m² de logements, et à la prévention de 17 millions de tonnes d'émissions de CO₂.

 En savoir plus sur les Investissements à impact de Schneider Electric à l'adresse **www.se.com**

2009 – SEEA	2011 – Livelihoods I (2017 et 2021 Fonds II et III) « Carbon Funds »	2015 – E3 Capital « Impact Fund » Accès à une énergie propre et fiable	2020 – SEEA ASIA « Impact Fund » Transition énergétique et entrepreneuriat	2023 – GEIF II « Impact Fund » Transition énergétique et entrepreneuriat
Fonds axé sur la solidarité pour la transition énergétique et l'économie inclusive				
Montant total du financement : 7 M€	Montant total du financement : 270 M€	Montant total du financement : 75 M€	Montant total du financement : 21 M€	Objectif de financement total : 43-60 M€
Montant des investissements de Schneider Electric : 3 M€	Montant des investissements de Schneider Electric : 36 M€	Montant des investissements de Schneider Electric : 21,5 M€	Montant des investissements de Schneider Electric : 6,3 M€	Montant des investissements de Schneider Electric : 20 M€
Région : Europe	Région : monde entier	Région : Afrique subsaharienne	Région : Asie du Sud et du Sud-Est	Région : Afrique subsaharienne
Co-investisseurs : employés de Schneider Electric, assurance santé MESE de Schneider Electric et fonds à impact	Co-investisseurs : entreprises	Co-investisseurs : institutions financières de développement	Co-investisseurs : DFI et sociétés de gestion d'actifs	Co-investisseurs : fonds d'investissement à impact, « Family Offices » et investisseurs institutionnels

(1) Consulter l'article « Le coût annuel pour atteindre les ODD ? Plus de 5 000 milliards de dollars », United Nations.
(2) Global Impact Investing Network.

3.2.2.5 Exemples de projets du portefeuille

SEEA : économie inclusive et précarité énergétique

Okra Solar



Soutenue par SEEA*, Okra Solar est une société sociale australienne qui s'engage à électrifier les habitations hors réseau à un coût abordable, principalement au Nigeria et en Haïti.

Okra Solar conçoit et vend des réseaux maillés comme alternative aux mini-réseaux et aux installations individuelles. Cette technologie réduit considérablement les coûts d'installation et d'exploitation des microréseaux, ce qui profite aux communautés mal desservies.

L'entreprise génère un fort impact social en améliorant les conditions de vie dans les régions reculées, un impact économique en favorisant la création d'entreprises et un impact environnemental grâce au développement de l'énergie solaire.

Depuis sa création en 2016 jusqu'au mois de décembre 2025, Okra Solar aura contribué à éviter plus de 1 900 tonnes d'émissions de CO₂, créé 193 emplois décents, et impacté un total de 40 200 bénéficiaires directement avec ses solutions.

Confiant dans l'équipe d'Okra et dans sa position sur le marché, SEEA a soutenu l'entreprise avec des investissements de suivi depuis 2018.

*Pour plus d'informations sur les entreprises du portefeuille SEEA/A, consulter l'Impact Report SEEA/A.



OKRA

SEEA Asia : accès à une énergie propre et fiable

ATEC



Soutenue par le fonds SEEA* Asia, ATEC est une entreprise qui se consacre à la promotion de la cuisson propre tout en luttant contre le changement climatique grâce à des solutions innovantes, modernes et technologiques au Cambodge, au Bangladesh et au Malawi.

La société propose deux produits phares : Biodigester, qui convertit les déchets agricoles en gaz de cuisson et en engrais organiques sûrs, et eCook, des cuisinières intelligentes et sûres conçues pour les ménages mal desservis et à un prix abordable grâce à des plans de prépaiement échelonné. Ces solutions favorisent de manière efficace l'adoption d'une cuisson propre, en remplaçant les options traditionnelles, inefficaces et hautement polluantes de biomasse.

Validé par la norme Gold, l'Internet des Objets (IoT) propriétaire d'ATEC permet une surveillance en temps réel et la génération de crédit carbone, ce qui permet d'offrir des opportunités de financement du carbone qui contribuent à réduire les coûts des produits et, en fin de compte, profitent aux communautés défavorisées.

En décembre 2025, ATEC aura contribué à éviter plus de 144 800 tonnes d'émissions de CO₂, créé 67 emplois décents, et impacté un total de 136 900 bénéficiaires directement avec ses solutions.

*Pour plus d'informations sur les entreprises du portefeuille SEEA/A, consulter l'Impact Report SEEA/A.



ATEC

Gaia et E3 Capital : accès à l'énergie en Afrique

Candi Solar



Soutenue par les fonds Gaia et E3 Capital*, Candi Solar conçoit, fournit, finance et exploite l'énergie solaire pour les petites et moyennes entreprises en Inde et en Afrique. Candi offre des économies directes de 10 % par rapport à l'utilisation de l'électricité du réseau ou des groupes électrogènes diesel.

L'entreprise s'appuie sur un modèle simple de vérification de crédit et de contrats d'achat d'électricité (PPA), ciblant des clients insuffisamment desservis consommant moins de 5 MW, et collabore avec des EPC et installateurs locaux. Elle propose une solution solaire de haute qualité, sans investissement initial, générant des économies dès le premier jour, et développe également des outils de suivi et de gestion en temps réel pour améliorer la performance des sites et les revenus.

Cette solution a permis la mise en œuvre de 35 installations représentant 62 Mwh d'électricité, réduisant ainsi 7 600 tonnes de CO₂ en 2023.

* Pour plus d'informations sur les entreprises des portefeuilles GEIF II et E3 Capital, consulter le GAIA Impact Report et l'E3 Capital Impact Report.

candi.



Livelihoods : fonds carbone et impact social

Hifadhi



Soutenu par le fonds Livelihoods, le projet kenyan « Hifadhi », développé par Climate Pal, vise à réduire la déforestation grâce à une cuisson propre et à l'agroforesterie.

Le comté d'Embu, au Kenya, est confronté à une perte rapide des forêts (environ 50 000 hectares par an), aggravée par la croissance de la population et la dépendance au bois pour le carburant, lorsque les femmes passent souvent de longues heures à récolter du bois de chauffage.

Les fourneaux fournis dans le cadre de ce projet sont fabriqués à partir de métal et de céramique d'origine locale, utilisent un revêtement en céramique pour retenir la chaleur plus longtemps et brûler le carburant plus efficacement. Ils devraient réduire la consommation de bois de 60 % par rapport aux feux ouverts traditionnels.

Parallèlement à la distribution des fourneaux, le projet inclut une composante de reboisement : planter non seulement des arbres à bois d'œuvre, mais également des arbres fruitiers. Cette initiative offre à la fois une compensation carbone et des avantages en matière de revenus et de sécurité alimentaire pour les communautés.

Depuis 2013, le projet Hifadhi a livré environ 60 000 fourneaux, bénéficiant à plus de 300 000 personnes et permettant d'absorber plus de 1 600 000 tonnes de carbone.



3. Un impact durable pour tous

3.2.3 La Fondation Schneider Electric

3.2.3.1 Contexte et objectifs

Aujourd'hui, les jeunes représentent la génération la plus importante et la plus éduquée de l'histoire. Pourtant, 251 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés⁽¹⁾. En outre, 75 % des jeunes ne possèdent pas les compétences professionnelles de base⁽²⁾. Les systèmes d'éducation ne parviennent souvent pas à s'aligner sur les besoins du marché du travail, oubliant les jeunes et laissant les employeurs sans talents.

Dans le même temps, les jeunes sont activement impliqués dans des initiatives liées à la transition juste, non seulement par le biais de la société civile, mais également par leurs choix de carrière, le bénévolat, la participation à des organisations non gouvernementales et plus encore.

Pour garantir un avenir durable à l'ensemble de l'humanité, il est essentiel que les jeunes générations aient un accès suffisant à l'accompagnement, à la formation et à la reconnaissance. L'objectif de la Fondation Schneider Electric, sous l'égide de la Fondation de France, consiste à les accompagner et à leur donner les moyens de s'impliquer et d'innover, augmentant ainsi leur capacité à apporter des changements. Chaque jour et partout dans le monde, la Fondation s'emploie à réaliser cet objectif à travers des initiatives et des programmes concrets.

3.2.3.2 Politique du Groupe

La première politique de philanthropie a été déployée en 2023 et revue en 2024. Disponible en huit langues, elle a pour objectif de définir la position de Schneider Electric en matière de philanthropie, ses priorités et ses principes d'action, conformément aux 17 ODD des Nations Unies. Elle fournit un cadre et un processus cohérents et constants, permettant aux entités et aux salariés de Schneider Electric de contribuer et d'agir.

En 2025, le budget annuel de 4 millions d'euros de la Fondation Schneider Electric a été investi dans plus de 100 projets, soutenant 265 165 jeunes avec un engagement clé de la communauté de Schneider Electric, qui a contribué à hauteur de 17 742 jours de volontariat.

Cet engagement a été amplifié à hauteur de 30 millions d'euros supplémentaires provenant des entités et des salariés de Schneider Electric, qui ont donné au profit de leurs communautés. Au total, plus de 34 millions d'euros ont été investis pour aider les communautés locales du monde entier.

3.2.3.3 Gouvernance

La Fondation de France est une organisation à but non lucratif qui, depuis sa création en 1969, est le trait d'union entre donateurs, fondateurs et structures de terrain pour soutenir et suivre des projets dans tous les domaines d'intérêt général. Elle accompagne, sous son égide, d'autres fondations (982 en 2025), dont le fonctionnement est régi de manière distincte de la Fondation de France, mais qui en font juridiquement partie. Elle est chargée de s'assurer que leurs actions sont conformes à ses statuts. Le Comité exécutif de la Fondation Schneider Electric détermine les principaux axes de ses initiatives et les projets qu'elle soutient.

Depuis 2019, le Comité exécutif de la Fondation Schneider Electric est composé de dix membres : cinq membres de Schneider Electric (le PDG, deux membres du Comité exécutif, deux représentants des collaborateurs), cinq experts externes et un censeur de la Fondation de France.

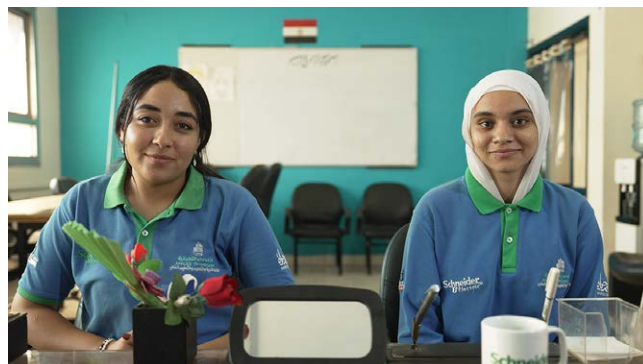
Ses missions sont les suivantes : définir les orientations stratégiques de la Fondation ; valider le rapport d'activité et le rapport financier ; décider de l'allocation des budgets par programme et valider les engagements supérieurs à 200 000 euros.

Une à deux réunions du Comité exécutif se tiennent chaque année.

Le comité de sélection de la Fondation se réunit chaque mois. Il est composé du Délégué général, du Directeur du mécénat et du Directeur du programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes ».

La Fondation Schneider Electric agit au moyen d'un réseau structuré de près de 80 collaborateurs volontaires, également appelés délégués, couvrant 100 pays. Leur rôle est d'identifier et de sélectionner les partenaires locaux qui encouragent les jeunes générations, et de soutenir l'entrepreneuriat, les initiatives de sensibilisation au développement durable et de bénévolat. Les délégués informent les collaborateurs des activités de leur entité, ainsi que de la Fondation. Sur la base d'informations administratives et financières, chaque projet proposé fait l'objet d'une procédure d'examen au niveau de la Fondation Schneider Electric, puis de la Fondation de France, avant le versement des fonds. Après le lancement d'un projet, ses progrès et ses rapports sont suivis par les délégués.

Enfin, les délégués de la Fondation coordonnent l'organisation des campagnes de mobilisation internationale de la Fondation Schneider Electric.



(1) Rapport de l'UNESCO, 2024.

(2) Rapport YMCA-Deloitte 2024.

3.2.3.4 Actions menées par la Fondation Schneider Electric

La présence mondiale de Schneider Electric lui permet de toucher davantage de personnes et d'avoir un impact plus important sur les communautés défavorisées. Le Groupe entend contribuer par le biais de différentes initiatives telles que les programmes de la Fondation Schneider Electric. Grâce à des financements, des dons, aux formations proposées et au bénévolat de ses salariés, Schneider Electric et sa Fondation viennent en aide à des organisations locales et stimulent les communautés. Six actions principales sont menées par la Fondation Schneider Electric :

1. Programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes » ;
2. Donner aux collaborateurs les moyens de partager leur expertise et de stimuler l'impact grâce au bénévolat ;
3. Mesurer l'impact social des programmes ;
4. Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat social avec des projets emblématiques ;
5. Agir en tant qu'entreprise citoyenne en soutenant des causes internationales grâce au fonds « Tomorrow Rising » ; et
6. Renforcer l'impact grâce aux Fondations jumelles Schneider Electric (Amérique du Nord, Inde, Australie).

3.2.3.5 Programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes »

Contexte et objectifs

La jeunesse d'aujourd'hui est avant-gardiste, créative et avide de changement. Pour l'aider à construire un avenir significatif en phase avec ses aspirations, l'éducation, l'alphabétisation technologique, l'innovation sociale et l'entrepreneuriat doivent aller de pair.

Grâce au programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes, Schneider Electric et sa Fondation apportent aux jeunes les compétences et le soutien nécessaires pour concevoir des solutions pour un avenir plus équitable et durable. En finançant des projets, en partageant son expertise technique, en mobilisant ses collaborateurs et en faisant progresser des partenariats spécialisés au niveau local, le programme permet aux jeunes et aux communautés de créer des moyens de subsistance durables et de mener la transition énergétique.



Le programme visait à former 1 million de jeunes, 10 000 formateurs et à soutenir 10 000 entrepreneurs dans la gestion de l'énergie d'ici la fin de 2025. Ces objectifs ont été dépassés en avance sur le calendrier, reflétant la portée mondiale du programme et son impact mesurable.

La réussite du programme a été reconnue à l'échelle internationale, notamment par le « Diversity, Equity & Inclusion Lighthouse Award » du Forum économique mondial (WEF), le prix « Emirates Energy Award » pour l'éducation et le renforcement des capacités, et la sélection par ONU Femmes en tant que meilleure pratique mondiale pour l'autonomisation des jeunes dans l'action climatique.

Le bénévolat et le mentorat, promus par le biais du réseau « VolunteerIn », restent les piliers clés de cette réussite, permettant aux collaborateurs de Schneider Electric du monde entier d'inspirer, de guider et d'autonomiser la prochaine génération d'acteurs du changement.

Gouvernance

Le programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes » applique les règles et le modèle de gouvernance de la Fondation Schneider Electric et de la Fondation de France.

Actions

Notre programme est divisé en trois principaux domaines :

1. **Favoriser l'accès à des emplois qualitatifs par la formation professionnelle et par la formation à l'entrepreneuriat dans le domaine de l'énergie**, les principaux moteurs du développement socio-économique durable pour toutes les générations.
2. **Apprendre de nouvelles compétences techniques et relationnelles pour l'avenir**, liées à la transition énergétique, donnant aux jeunes générations l'impulsion dont elles ont besoin pour réussir et construire le monde de demain.
3. **Créer un écosystème propice à l'essor de l'esprit d'entreprise et encourager l'innovation**, en incitant les jeunes générations à définir leur avenir et à s'impliquer dans les défis sociaux et environnementaux.



3. Un impact durable pour tous

3.2.3.6 Donner aux collaborateurs les moyens de partager leur expertise et de stimuler l'impact grâce au bénévolat

Contexte et objectifs

L'engagement des collaborateurs de l'entreprise est au cœur de l'ensemble des initiatives de la Fondation Schneider Electric. Depuis sa création en 2012, « VolunteerIn », une ONG dédiée de la Fondation, a joué un rôle déterminant dans l'organisation de programmes de bénévolat. Ces initiatives permettent aux collaborateurs d'apporter une contribution active en dédiant leur temps, leur expertise et leurs compétences professionnelles, devenant ainsi des acteurs des engagements sociétaux de Schneider Electric.

Gouvernance

Le bureau de Schneider Electric « VolunteerIn » est composé du Président, de la Directrice générale Ressources Humaines ; de deux Vice-présidents, dont le Directeur général Opérations industrielles ; du Secrétaire, responsable du programme Éducation et Entrepreneuriat des Jeunes ; du Trésorier, responsable du fonds d'investissement solidaire SEEA ; de trois membres (le Vice-Président Inclusion et Bien-être, un Représentant des volontaires et le Directeur Citoyenneté d'entreprise, ainsi que du Vice-président senior Affaires institutionnelles).

Le bureau se réunit une à deux fois par an.

Actions

En 2025, Schneider Electric a élargi son activité de bénévolat axé sur les compétences en créant « Finance Hearts », une communauté de mentorat dédiée où les experts financiers de Schneider Electric guident et accompagnent les dirigeants de start-up et d'ONG axées sur les questions ESG. Grâce au bénévolat, les collaborateurs soutiennent non seulement les causes de la jeunesse, des communautés, de la pauvreté et de la planète, mais renforcent également leurs propres capacités, élargissent leurs perspectives et renforcent la collaboration interculturelle. Le bénévolat est une voie puissante pour le développement personnel et professionnel, qui favorise le leadership, l'empathie et l'innovation.

La plateforme numérique « VolunteerIn » sert de plateforme centrale pour toutes les initiatives de bénévolat proposées par la Fondation. Accessible en 27 langues, elle permet aux collaborateurs de Schneider Electric du monde entier de découvrir et de postuler à des missions qui correspondent à leurs compétences et intérêts, ce qui profite aux partenaires de la Fondation et à leurs communautés.

Ce programme donne à chaque collaborateur la possibilité d'avoir un impact significatif, en exploitant ses talents pour créer un avenir plus équitable et durable.

Saison 2 de « *Tomorrow Rising* »

« *Tomorrow Rising* » est une série en ligne qui présente des histoires réelles de jeunes qui, grâce au soutien des programmes de la Fondation Schneider Electric, construisent un avenir plus radieux pour eux-mêmes et leurs communautés.

Six ans après la première saison, « *Tomorrow Rising* » revient avec une deuxième saison, avec **cinq nouveaux personnages dans cinq pays différents**.

Azael, du Mexique, est passionné par les mathématiques. Malgré son manque de soutien financier, Azael est déterminé à aider sa famille et à atteindre ses objectifs. **Christine**, d'Égypte, devrait mettre de côté ses rêves, mais sa passion pour l'électricité l'a poussée à briser les barrières. **Farha**, de France, aspire à une carrière dans l'ingénierie électrique, mais a souvent des doutes sur ses capacités. Le mentorat la responsabilise et lui enseigne l'importance de croire en ses capacités. **Roswita**, d'Indonésie, est formatrice en installations solaires sur l'île de Sumba. Elle est confrontée à une décision difficile : rester dans son environnement familial et soutenir sa communauté ou saisir de nouvelles opportunités qui pourraient façonner son avenir. **Shirley**, du Pérou, souhaite étudier dans une prestigieuse université publique pour devenir ingénieure électricienne. Malgré les obstacles, elle reste déterminée à démontrer ses compétences et à poursuivre son rêve.

Leurs histoires qui suscitent l'inspiration mettent en évidence l'impact de l'éducation, de la formation technique et du mentorat sur les jeunes issus de milieux vulnérables dans le monde entier.



L'épisode de Roswita a remporté le Trophée d'argent aux Deauville Green Awards 2025.



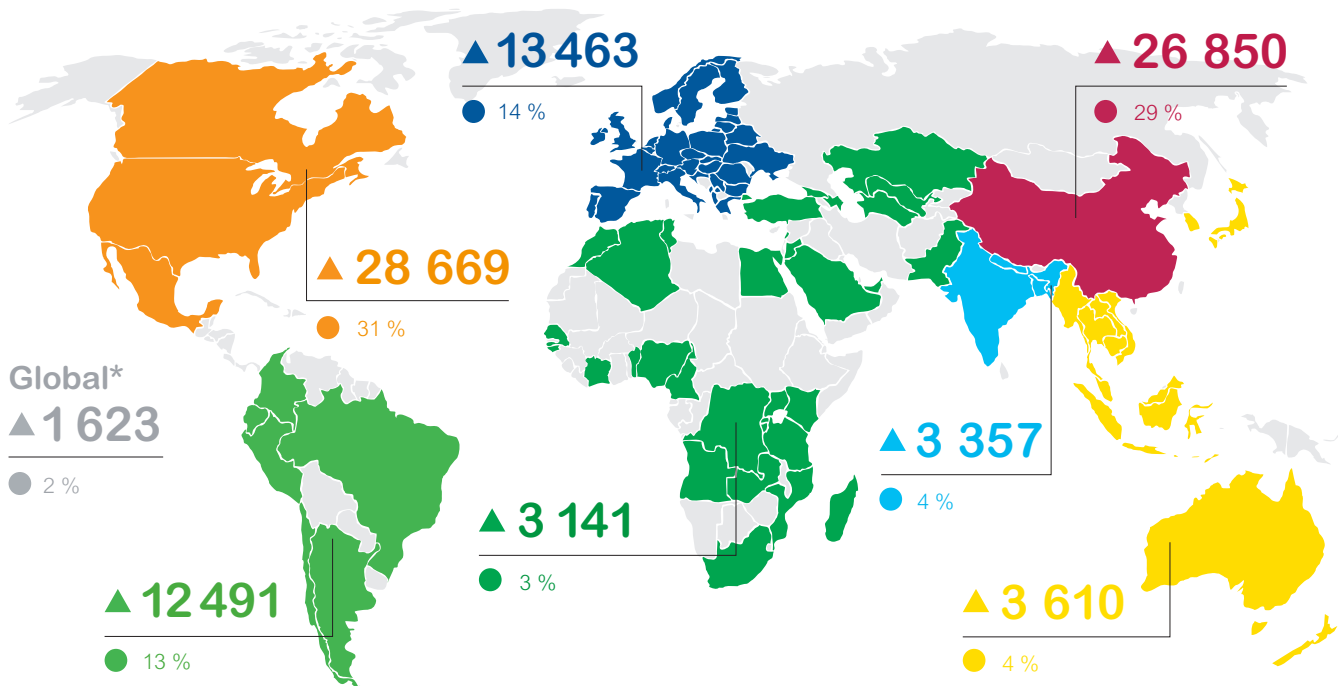
Engagement des collaborateurs, cumulé par région depuis 2018

▲ Total 93 204

Jours de bénévolat

▲ Jours de bénévolat

● Répartition



* Journées d'initiatives mondiales / multipays.

3.2.3.7 Mesurer l'impact social des programmes.

La Fondation Schneider Electric continue d'élargir son engagement en faveur d'un impact social durable par le biais d'une transformation axée sur les données.

En 2025, Schneider Electric et sa Fondation ont franchi une étape importante : un million de personnes ont reçu une formation grâce au programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes ». Cette réussite reflète non seulement l'ampleur du programme, mais également un changement significatif.

Grâce au cadre mondial d'évaluation de l'impact social de la Fondation Schneider Electric, plus de 150 personnes issues des organisations partenaires de Schneider Electric ont été formées à l'adoption de cette méthodologie, illustrant l'engagement de la Fondation à adopter un changement d'état d'esprit mondial et à investir dans le développement des capacités.

À la suite de ces travaux, 4 900 réponses représentant 59 577 stagiaires issus de 25 ONG ont été recueillies. Les données issues du programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes » dédié à la formation technique aux métiers de l'énergie (avec une marge d'erreur < 5 %) ont révélé que 73 % des participants maîtrisaient les compétences techniques, que 85,9 % d'entre eux avaient acquis des compétences générales et que, six mois après la formation, 73,4 % des stagiaires avaient obtenu un emploi et que 90 % apportaient un soutien financier à leur famille.

Ces informations ont également révélé des enseignements clés : la confiance en soi est fondamentale mais pas linéaire, elle est façonnée par des défis de la vie réelle ; l'entrepreneuriat est essentiel, en particulier dans les économies fragiles où il s'agit souvent de la seule voie viable ; et les écarts de genre persistent, limitant l'autonomie financière malgré des efforts équivalents.

En parallèle, la Fondation a lancé la mesure de l'impact du programme « VolunteerIn », qui a débuté au premier trimestre avec les bénévoles de Schneider Electric et s'étend désormais aux ONG partenaires. Les premières données montrent des résultats solides : 94 % des bénévoles ont développé de nouvelles compétences et 93 % les ont appliquées dans le cadre de leur travail, tandis que 92 % ont constaté une amélioration du bien-être et 85 % ont adopté des comportements plus socialement responsables.

Le programme a également renforcé la collaboration et l'esprit d'équipe, 73 % des bénévoles se sentant responsables et utiles, et 82 % exprimant une plus grande appréciation de leur emploi chez Schneider Electric. Ces informations renforcent l'approche systémique de la Fondation en faveur d'une culture de l'objectif, de l'inclusion et de l'impact.

Ces données sont essentielles car elles aident à améliorer les partenariats, à adapter le soutien apporté et à s'assurer que le programme continue à favoriser des changements durables dans la vie des gens.

3.2.3.8 Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat social avec des projets emblématiques

La Fondation Schneider Electric s'investit aussi dans des programmes internationaux emblématiques en mettant à disposition son expertise en gestion de l'énergie, par le biais de dons de ressources et/ou de compétences, pour encourager l'innovation en faveur de la transition énergétique.

En 2025, Schneider Electric France, coordonnée par la Fondation Schneider Electric, a signé un accord de parrainage avec l'institution publique « Rebâtir Notre-Dame de Paris », contribuant à la restauration de la cathédrale par le biais de dons en nature et d'expertise technique.

3. Un impact durable pour tous

Le Groupe fournit des solutions pour la gestion de l'énergie de pointe, notamment un système de distribution électrique complet, un système de gestion des bâtiments (BMS) et un éclairage de sécurité. Schneider Electric est également responsable de l'ingénierie, de la mise en service et de la formation, en veillant à ce que la cathédrale bénéficie d'une infrastructure énergétique durable et sécurisée.

« Schneider Electric doit bien sûr prendre part à ce type d'action, comme nous l'avons fait par le passé pour la Comédie-Française et la station Antarctique »,

Gilles Vermot Desroches, Vice-Président Senior, Citoyenneté d'entreprise et Relations institutionnelles, Schneider Electric

Depuis 2016, Schneider Electric et Ashoka collaborent pour combler l'écart entre les entreprises et la société afin de créer un impact social plus important.

Ce qui a commencé comme une initiative commune, l'appel à contributions intitulé « Youth Innovation For a Sustainable Future », a évolué pour créer une communauté d'entrepreneurs sociaux. Composée de 25 projets gagnants, cette communauté est soutenue par des outils, des connaissances et des opportunités de collaboration avec les dirigeants d'entreprise. L'objectif est d'aider ces acteurs du changement à soutenir et à faire évoluer leur entreprise, en amplifiant leur impact sur la société.

Ce partenariat illustre la conviction de la Fondation Schneider Electric que l'innovation doit servir à la fois les progrès technologiques et le développement humain. En responsabilisant les jeunes entrepreneurs et en intégrant un objectif social dans les écosystèmes d'entreprise, la Fondation Schneider Electric contribue à favoriser un avenir plus inclusif et durable.

3.2.3.9 Agir en tant qu'entreprise citoyenne : Le fonds Tomorrow Rising

Contexte et objectifs

Depuis sa création, la Fondation Schneider Electric a proposé 24 campagnes d'urgence et de reconstruction spécifiques. Elle agit comme un relais et amplifie les mobilisations des entités locales de Schneider Electric, suite à des catastrophes naturelles ou à des situations d'urgence dans les pays concernés.

Actions et impacts

Les salariés et entités de Schneider Electric ont toujours fait preuve d'un remarquable esprit de solidarité. En 2025, ils ont notamment contribué à une campagne à la suite de l'incendie dévastateur qui a eu lieu à Hong Kong.

3.2.3.10 Renforcer l'impact grâce aux Fondations jumelles Schneider Electric

La Fondation Schneider Electric intervient dans 100 pays, avec un impact accru grâce à ses Fondations jumelles en Amérique du Nord, en Inde et en Australie.

Amérique du Nord

La Fondation Schneider Amérique du Nord soutient des organisations à but non lucratif qui correspondent aux priorités économiques, aux valeurs et aux zones géographiques de l'entreprise, et met à leur disposition un soutien financier, des produits, une expertise et des bénévoles. L'objectif est d'avoir un impact dans les communautés où les salariés de Schneider Electric vivent et travaillent.

Elle a conclu des partenariats stratégiques axés sur les grands axes des secours en cas de catastrophe, l'égalité en matière d'énergie, la formation aux STIM, ou encore l'inclusion et le bien-être. Elle offre également des programmes qui permettent aux salariés de s'engager au profit de leur communauté, tels que « Matching Gift », « Dollars for Doers », « Corporate Grants », « New Hire Gifts » et « Volunteer Events ».

En 2025, la Fondation Amérique du Nord a contribué à plus de 7,9 millions de dollars américains de dons à environ 3 500 organisations caritatives et a participé à hauteur de plus de 33 000 heures de travail des collaborateurs.

Inde

En 2025, la Fondation Schneider Electric Inde a eu un impact sur de nombreuses vies grâce à divers programmes destinés aux jeunes, aux enfants et au développement communautaire :

- **Jeunesse** : 56 140 jeunes (dont 10 245 filles) ont été formés dans les domaines de l'électricité, des automatismes et de l'énergie solaire. 328 formateurs ont été formés à l'initiative de « formation des formateurs » ;
- **Communauté** : 1 510 familles d'agriculteurs ont bénéficié de 137 pompes d'irrigation solaires. Six centres de santé primaires, quatre Anganwadi's et un collège dans des villages reculés ont été dotés de solutions solaires. Grâce au projet « Climate Smart Villages », quatre villages ont fourni de l'énergie propre à 413 familles tribales ;
- **Enfance** : 65 125 écoliers ont reçu une éducation numérique grâce à 200 classes numériques alimentées par l'énergie solaire ; et
- **Activités bénévoles des collaborateurs** : plus de 2 000 salariés ont participé comme volontaires dans divers programmes en contribuant avec 7 083 heures de volontariat.

Pacifique

La Fondation Schneider Electric Pacifique étend son impact auprès des communautés en soutenant, en Australie et en Nouvelle-Zélande, des partenaires caritatifs qui aident des jeunes issus de milieux défavorisés à s'insérer professionnellement grâce à l'éducation. Il s'agit notamment de programmes dans les lycées, la formation professionnelle et le soutien financier, renforcés par des mesures à l'intention des collaborateurs, telles que l'abondement des dons, les subventions d'entreprise et les initiatives de volontariat.

En 2025, la Fondation Schneider Electric Pacifique a versé plus de 279 000 dollars australiens de subventions à d'importants partenaires caritatifs en Australie, tels que la « Raise Foundation », la « Beacon Foundation » et l'« Australian Torres Strait Islander Mathematics Alliance » (ATSIMA). En Nouvelle-Zélande, la Fondation a versé 40 000 dollars néo-zélandais à des partenaires pour l'éducation des populations autochtones. Grâce à son programme d'abondement, la Fondation a généré des dons supplémentaires pour plusieurs organisations à but non lucratif dans toute la région.



3.2.4 Impacter la jeunesse grâce à l'apprentissage : la main-d'œuvre de demain

3.2.4.1 Contexte et objectifs

Dans un monde façonné par les perturbations climatiques, la transformation numérique et l'évolution des marchés du travail, le besoin de compétences adaptées aux enjeux de demain ne cesse de croître. L'initiative "Impacter la jeunesse grâce à l'apprentissage" ("Youth Impact Through Learning", ou YITL) de Schneider Electric répond à ce défi en fournissant aux jeunes et aux communautés les capacités techniques, numériques et d'entrepreneuriat nécessaires pour contribuer à la transition énergétique.

Conformément à l'ambition de Schneider Electric d'être une Entreprise à impact, YITL contribue aux efforts mondiaux pour combler le l'écart de compétences écologiques, moderniser l'éducation professionnelle et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.

L'initiative YITL comporte six programmes principaux :

1. Éducation et Entrepreneuriat des Jeunes : soutenir l'accès aux compétences et au soutien des jeunes pour mener la transition énergétique ;
2. Apprentissage numérique : plateformes en ligne et basées sur la réalité étendue (XR) pour un accès plus large ;
3. Solutions éducatives : des systèmes de formation didactiques adaptés à l'industrie pour une formation technique pratique ;
4. Dons d'équipement : mise à disposition des technologies Schneider Electric pour des formations pratiques ;
5. École Schneider Electric ; et
6. Ingénieurs pour l'école (IPE) : formation des enseignants et partenariats institutionnels.

Ensemble, ces programmes constituent une stratégie complète visant à favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, à moderniser l'enseignement professionnel et à créer des parcours inclusifs vers des opportunités d'emploi dans le domaine de l'énergie, par le biais de la collaboration et de partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation.

Les programmes YITL de Schneider Electric sont conçus pour doter les apprenants à la fois de compétences et de connaissances techniques, ainsi que de compétences générales leur permettant de s'engager dans des carrières dans le domaine de l'électrification et de la transition énergétique.

3.2.4.2 Programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes »

1. Favoriser l'accès à des emplois qualitatifs grâce à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) dans le secteur de l'énergie

Depuis plus de 10 ans, Schneider Electric a collaboré avec plus de 850 partenaires locaux et mondiaux, dans plus de 60 pays différents. Grâce au programme « Formation et Entrepreneuriat des Jeunes », soutenu par la Fondation Schneider Electric, plus d'un million de jeunes ont été formés par le biais d'une formation adaptée aux marchés locaux de l'emploi et alignée sur les technologies émergentes.

Schneider Electric et sa Fondation comblent le déficit de compétences du secteur de l'énergie grâce à des partenariats spécialisés et des modèles d'apprentissage évolutifs qui génèrent un impact systémique. Le programme fait progresser la participation inclusive en alignant l'éducation sur l'action

climatique, en soutenant les jeunes défavorisés et les communautés déplacées de force, et en créant des voies vers un emploi significatif et des moyens de subsistance résilients au sein de l'économie verte.

Schneider Electric et sa Fondation mettent en œuvre des solutions innovantes, transportables et adaptées au contexte qui permettent d'accéder à des formations techniques et professionnelles dans des régions où les infrastructures sont limitées. Ces modèles flexibles intègrent l'énergie renouvelable, les automatismes, la digitalisation et les compétences en matière d'entrepreneuriat, garantissant que l'apprentissage reste adapté à l'évolution des besoins locaux.

Au Brésil, le Samaúma Boat, développé en partenariat avec le SENAI (« Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial, ou Service national d'apprentissage dans l'industrie »), fournit de l'énergie renouvelable et une formation de base à l'électricité aux communautés reculées de la région de l'Amazonie légale. Équipé comme une salle de classe flottante, il offre 120 heures de formation pratique sur quatre mois, adaptée aux réalités locales et certifiée par les autorités nationales de l'éducation.

En Argentine, une salle de classe mobile est déployée en collaboration avec Educando, équipée de kits d'énergie renouvelable, d'automatismes et de robotique, améliorant ainsi les capacités des enseignants et soutenant la modernisation de l'enseignement technique dans la région de Salta.

De même, au Pérou et en Colombie, les bancs de formation portables et les laboratoires IoT fournissent l'accès à une formation technique, ce qui permet aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences pratiques directement adaptées aux opportunités d'emploi locales.

Ces modèles innovants illustrent l'engagement de Schneider Electric à combler les écarts en matière d'éducation et à donner aux jeunes les moyens de participer à la transition énergétique.



2. Nouvelles compétences pour l'avenir et l'innovation au service de la transition énergétique

Les initiatives Nouvelles compétences pour l'avenir et Innovation ne se limitent pas à la lutte contre le changement climatique et aux progrès en matière de transition énergétique. Elles donnent également aux générations futures les moyens de devenir des créateurs d'impact et d'investir dans la résilience. En les dotant de compétences et de connaissances du XXI^e siècle en matière de transition énergétique, les projets leur permettent non seulement de contribuer à la construction d'un avenir durable, mais aussi de créer un changement à long terme au sein de leurs communautés et d'améliorer leur qualité de vie en général.

3. Un impact durable pour tous

Schneider Electric et sa Fondation ont largement soutenu l'innovation en faveur d'une transition énergétique inclusive en faisant progresser des modèles éducatifs innovants et des mesures climatiques axées sur les jeunes par le biais de deux initiatives phares « Conserve My Planet » et « Go Green », illustrant cet engagement à doter la prochaine génération des connaissances, de la confiance et de la créativité nécessaires pour mener la transition énergétique.

Le programme « Conserve My Planet », développé avec l'ONG SHARP, est un programme interactif basé sur des activités qui favorise la sensibilisation à l'environnement et les compétences pratiques en matière d'efficacité énergétique parmi les étudiants. Lancé à l'origine en Inde, le programme s'est étendu au Kenya, en Thaïlande et au Vietnam, démontrant ainsi son évolutivité et sa contribution à une transition énergétique plus inclusive.

Il combine l'apprentissage technique, la participation inclusive et l'engagement communautaire avec une représentation équilibrée où les filles représentent la moitié de tous les participants. Ses deux piliers, la préservation de l'énergie et la responsabilité environnementale, encouragent les participants à convertir leurs connaissances en impact réel grâce à des projets locaux et des compétitions nationales. En associant l'éducation à l'action climatique, le programme aide les jeunes à concevoir des solutions concrètes telles que des systèmes de traitement des déchets à énergie solaire et des modèles d'irrigations aquaponiques.

Grâce aux initiatives « VolunteerIn », des collaborateurs dédiés de Schneider Electric se sont portés volontaires pour guider les jeunes, leur permettant de poursuivre des parcours professionnels significatifs et durables.

La compétition « Go Green » incite les étudiants et les jeunes entrepreneurs du monde entier à réinventer l'énergie renouvelable au service de la vie et des moyens de subsistance. En 2025, plus de 11 000 applications provenant de plus de 80 pays ont exploré des innovations telles que l'agriculture solaire et les solutions de microentreprise. Cette compétition offre un mentorat des experts de Schneider, une exposition mondiale et l'accès à une formation sur le développement durable, permettant ainsi aux jeunes de convertir leurs idées en entreprises viables.



3. Répandre l'esprit entrepreneurial et encourager l'innovation pour la transition énergétique

En comblant l'écart entre la théorie et la pratique, Schneider Electric et sa Fondation ont fortement augmenté leur soutien à l'esprit d'entreprise chez les jeunes, obtenant un succès remarquable qui a largement dépassé leurs objectifs initiaux. Le programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes, qui visait initialement à soutenir 10 000 entrepreneurs d'ici 2025, a déjà dépassé son objectif en soutenant 11 555 entrepreneurs. Ce résultat souligne l'engagement de Schneider Electric à promouvoir la croissance économique et à renforcer le développement des compétences chez les jeunes.

Schneider Electric favorise l'égalité en soutenant des organisations spécialisées qui créent des écosystèmes inclusifs en offrant des formations, des mentorats et des financements. Ces initiatives visent à intégrer les groupes sous-représentés dans l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique et à renforcer le leadership diversifié qui pour mener la transition énergétique et promouvoir la justice climatique.

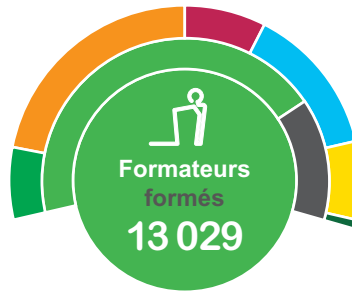
Un exemple emblématique de ces efforts est une série de concours d'entrepreneuriat lancés au Pakistan pour permettre aux jeunes de convertir leurs compétences techniques en entreprises commerciales durables. Cette initiative s'appuie sur une collaboration de longue date entre Schneider Electric et sa Fondation et Muslim Hands Pakistan, une ONG partenaire qui a établi plus de 90 laboratoires de formation en électricité dans tout le pays, offrant une formation technique pratique et des opportunités de carrière.

Le concours a encouragé les participants des régions rurales et reculées à concevoir des solutions d'entrepreneuriat dans les domaines de l'énergie renouvelable et des services électriques qui répondent aux besoins de la communauté, reflétant la créativité et la détermination des jeunes Pakistanais à contribuer au développement local durable. Leurs projets vont des services communautaires à énergie solaire aux petites entreprises vertes qui créent de l'emploi tout en favorisant l'efficacité énergétique et la résilience climatique.

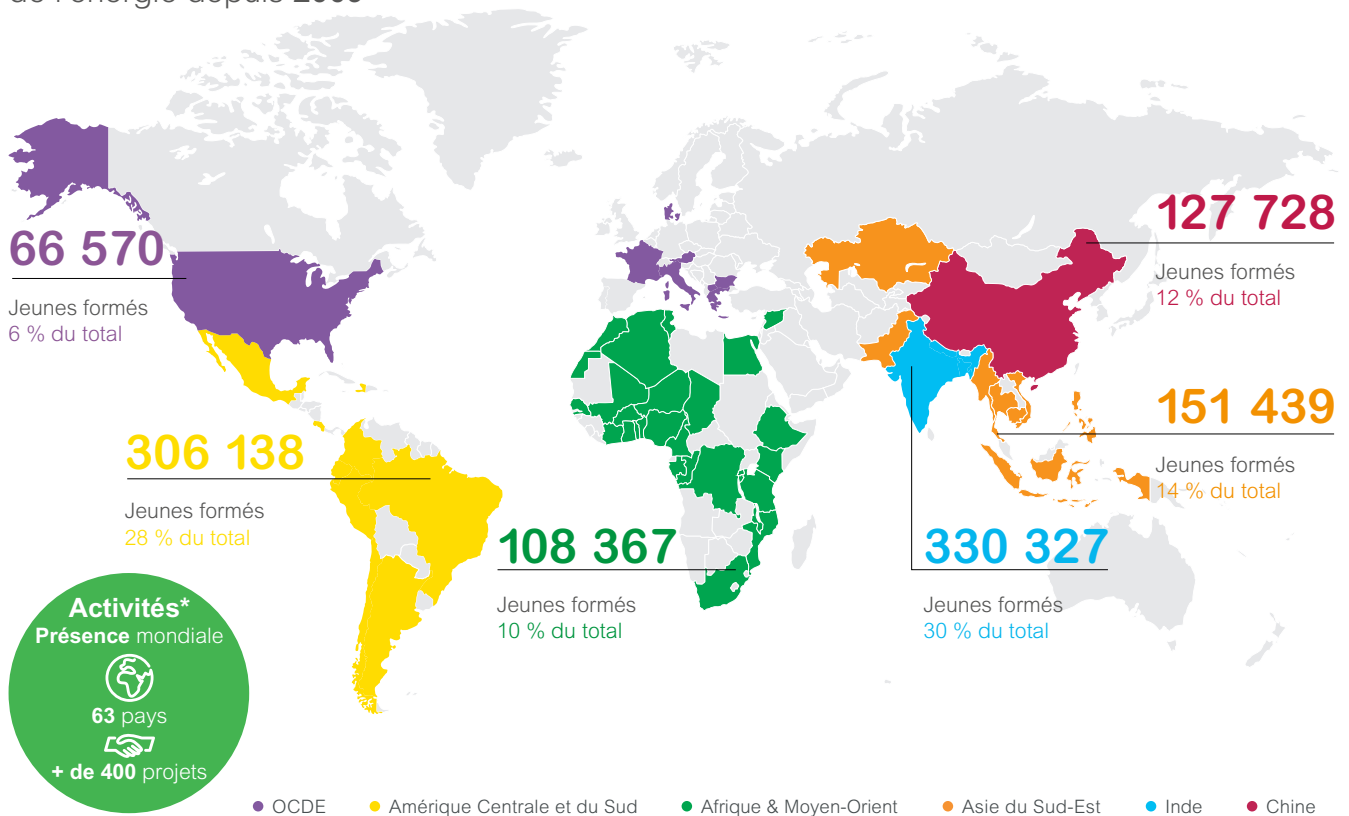
Cette initiative va au-delà de l'apport d'un soutien financier. Chaque entrepreneur sélectionné bénéficie d'un mentorat, d'un accompagnement en développement commercial et d'un accès au réseau d'experts de Schneider Electric pour garantir la durabilité et l'évolutivité de son entreprise.

En associant les compétences techniques à l'autonomisation entrepreneuriale, le programme permet aux jeunes de devenir des créateurs d'emploi au lieu d'être des demandeurs d'emploi, favorisant ainsi des économies locales résilientes.

Performance 2025 | Programme Formation et Entrepreneuriat des Jeunes (SSI #11)

3 - UN IMPACT DURABLE
POUR TOUS

Plus de 1 million de jeunes formés et sensibilisés à la responsabilisation dans le domaine de l'énergie depuis **2009**



*ETT : formation technique aux métiers de l'énergie ; NSI : programmes « Nouvelles compétences et innovation » ; ED : Programme « Don d'équipements »

3. Un impact durable pour tous

3.2.4.3 Apprentissage numérique

Le Programme d'apprentissage numérique est axé sur la mise à disposition d'un apprentissage accessible par le biais d'initiatives d'éducation numérique ciblées. L'objectif de ces initiatives est de mettre à profit les technologies les plus récentes pour faire progresser la formation technique dans le domaine de l'énergie et de diffuser les compétences relatives à la transition énergétique.

Schneider Electric s'est engagé à créer un parcours d'apprentissage numérique, avec les fondamentaux de la profession d'électricien, à l'aide de supports tels que des blocs de procédures, des cartes de support visuel, des podcasts, des images interactives et des études de cas professionnels. L'ensemble des modules est hébergé sur la plateforme Schneider University et délivre des certificats à leur achèvement.

La portée de l'apprentissage numérique a été amplifiée par des partenariats stratégiques et des modèles reproductibles dans toutes les régions :

1. En Inde, le projet GreenSkills+, une collaboration stratégique entre Schneider Electric, la GIZ (« Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit ») et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), répond aux besoins urgents de développement des compétences écologiques grâce à une formation professionnelle innovante basée sur la simulation. Avec pour objectif de former 10 000 jeunes d'ici 2027, l'initiative dote les apprenants des compétences nécessaires pour prospérer dans le secteur de l'énergie verte en constante évolution. Un modèle d'apprentissage mixte qui combine l'apprentissage en ligne, la réalité virtuelle, des sessions dirigées par des experts et des défis interactifs est au cœur du programme. Avec le soutien des gouvernements d'État, cette initiative renforce le réseau de l'Institut de formation industrielle (ITI) en Inde en intégrant des outils de formation numérique qui complètent les cours présentiels et les simulateurs. Afin de renforcer la formation professionnelle, le programme a lancé une initiative de Formation des formateurs. Cette composante est conçue pour renforcer la capacité des enseignants en leur fournissant des outils numériques, des simulations basées sur la réalité étendue et une expertise pratique.

2. Une visite virtuelle de l'usine intelligente de Wuxi en Chine a permis aux jeunes professionnels et aux étudiants de découvrir l'avenir de la fabrication durable. Distingué par le Forum économique mondial comme un « Site phare pour le développement durable », le site de Wuxi illustre le modèle d'usine intelligente et écologique de Schneider Electric, intégrant les automatismes avancés, les technologies de jumeaux numériques et les principes de l'économie circulaire pour réduire les émissions des Scopes 1, 2 et 3. La visite a guidé les spectateurs dans cinq domaines clés de l'installation, avec des entretiens avec de jeunes opérateurs, techniciens et ingénieurs juniors et seniors qui ont partagé la manière dont leurs rôles contribuent à la transformation numérique et à la résilience climatique. Cela complète l'offre actuelle de visites virtuelles pour promouvoir l'industrie, et les emplois liés à l'énergie, de Schneider Electric, avec trois visites virtuelles des usines de Schneider Electric lancées en France, axées sur : l'économie circulaire, les femmes dans l'industrie et l'industrie 4.0.

Le programme de formation axé sur l'avenir comprend des sessions de formation pratique basées sur la simulation qui complètent les cours actuels offerts dans les instituts de formation institutionnelle (ITI).

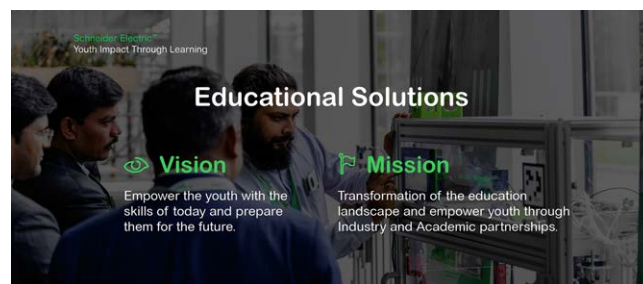
3. Schneider Electric et sa Fondation, en partenariat avec INCO, ont lancé le programme d'apprentissage numérique « Get into Energy transition » au sein de l'université Schneider Electric, une plateforme gratuite, multilingue et accessible dans le monde entier qui propose 120 heures de cours autodidactiques certifiés en comptabilité carbone, efficacité énergétique, conception solaire et développement durable.

En donnant la priorité aux apprenants issus de communautés isolées et défavorisées, cette initiative permet à une nouvelle génération de prendre la tête d'une transition énergétique inclusive.

4. Le projet « PEPs for positive Energy Hub » illustre le pouvoir de la collaboration pour façonner l'avenir de l'apprentissage numérique et de la transition énergétique. Sélectionné comme gagnant de l'appel à candidatures de Compétences et Métiers d'avenir dans le cadre de l'initiative 2030 en France, ce partenariat ambitieux, dirigé par Schneider Electric et soutenu par un consortium d'institutions universitaires, industrielles et publiques de premier plan, co-développera des ressources d'apprentissage numérique modulaires basées sur la simulation, alignées sur les programmes nationaux. Au cours des quatre prochaines années, l'initiative vise à doter 50 000 jeunes et professionnels à travers la France des compétences d'avenir nécessaires dans les domaines de la digitalisation, des réseaux intelligents et de la décarbonation industrielle. En reliant le monde industriel et celui de l'éducation, le projet renforce non seulement l'employabilité et la préparation des talents aux métiers de demain, mais contribue également de manière concrète à la transition énergétique de la France, ouvrant la voie à un avenir plus durable, plus numérique et plus inclusif.

3.2.4.4 Les solutions éducatives de Schneider Electric pour les partenariats entre l'industrie et les universités permettent l'apprentissage tout au long de la vie

Le programme « Services d'équipement éducatif » est conçu pour faire progresser l'enseignement technique et la formation professionnelle grâce à l'intégration d'équipements didactiques adaptés aux standards de l'industrie et de systèmes d'apprentissage modulaires.



Le programme intègre les technologies de Schneider Electric dans les environnements d'apprentissage, permettant aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires pour interagir avec des systèmes réels.

Les systèmes de formation modulaires couvrent les domaines suivants : Énergie intelligente ; Bâtiments intelligents ; Usines intelligentes ; Blocs numériques ; et Principes de base.

L'une des principales caractéristiques du programme est qu'il met l'accent sur la collaboration entre l'industrie et les universités, en travaillant en étroite collaboration avec les clients et les partenaires du secteur de l'enseignement, notamment les ministères de l'Éducation, les universités et les institutions EFTP.

Ces partenariats garantissent que les équipements et contenus fournis sont adaptés au contexte et alignés sur les exigences du secteur, aidant ainsi les établissements à moderniser leurs laboratoires, à actualiser leurs méthodes pédagogiques et à intégrer des problématiques réelles au sein de l'enseignement.

Récemment, Schneider Electric a collaboré avec NAMTECH pour co-concevoir le contenu de son principal programme de Master professionnel international en fabrication intelligente, aux côtés de TUM Asie (Université technique de Munich) à Singapour. Cette collaboration a permis de garantir l'alignement du programme avec les besoins de l'industrie 4.0 et les environnements de fabrication modernes.



3.2.4.5 Dons d'équipement : Technologies Schneider Electric au service de la formation pratique

Le programme « Dons d'équipement » fournit des équipements et des solutions Schneider Electric à des partenaires éducatifs afin d'améliorer les programmes d'apprentissage pratique, d'offrir aux étudiants une expérience concrète des technologies pertinentes pour l'industrie et de contribuer à former les futurs professionnels nécessaires à l'électrification et à la transition énergétique.

Le programme est coordonné à l'échelle mondiale, avec des équipes régionales réparties dans plus de 20 pays, chargées d'identifier les opportunités de modernisation des laboratoires, des programmes d'innovation ainsi que des projets étudiants. Les dons comprennent des composants de produits Schneider Electric ainsi que des logiciels.

En France, le programme est devenu une référence en matière de pratiques de dons durables, solidement ancrées dans les principes de l'économie circulaire. En soutenant plus de 70 établissements, dont le Centre de Formation d'Apprentis de Schneider Electric (CFA SE), des lycées professionnels publics et des ONG, le programme permet aux jeunes engagés dans des parcours techniques et professionnels d'accéder à des équipements modernes favorisant un apprentissage pratique.

3.2.4.6 L'École Schneider Electric

En 1929, Schneider Electric a fondé sa propre école, l'école Paul-Louis Merlin, à Grenoble, pour faire face aux difficultés de recrutement de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur énergétique et pour aider les jeunes. Aujourd'hui, l'école reste centrée sur la formation professionnelle dans les domaines d'expertise de Schneider Electric, proposant des approches innovantes en étroite cohérence avec les pratiques du secteur.

Les étudiants acquièrent des qualifications leur permettant de poursuivre des études supérieures ou d'accéder à un emploi dans des domaines innovants du secteur énergétique tels que les énergies renouvelables, l'habitat intelligent, les bâtiments connectés, la gestion de l'énergie ainsi que l'industrie 4.0.

En 2019, afin de renforcer le lien avec le Groupe, l'école a changé de nom pour devenir l'École Schneider Electric, et une nouvelle formation professionnelle a été ajoutée pour soutenir la création de son Centre de formation d'apprentis (CFA). L'École Schneider Electric comprend désormais un lycée et un CFA.

Zoom sur le CFA

L'offre de formation du CFA porte sur la formation technique d'excellence : elle couvre la formation sur les domaines d'expertise de Schneider Electric. Elle combine l'enseignement universitaire et l'expérience pratique acquise par le biais d'activités professionnelles au sein d'une entreprise, ce qui donne lieu à une certification, un diplôme ou un titre professionnel.

Tout au long de leur formation, le CFA apporte son soutien aux apprentis pour diverses tâches administratives (inscription, contrat d'apprentissage, assistance pour l'obtention d'un permis de conduire et d'un logement, etc.), assurant ainsi un parcours en douceur vers l'intégration professionnelle.

2025 a été une année de réussite pour l'École Schneider Electric :

- 100 % de réussite au baccalauréat ; et
- 206 apprentis, dont 85 % diplômés, 47 % de poursuite d'études et 53 % d'emplois.

3.2.4.7 Ingénieurs pour l'école

Le programme Ingénieurs pour l'école (IPE) illustre l'engagement de Schneider Electric en matière d'éducation et d'impact social. Cette initiative de parrainage basée sur les compétences place les employés expérimentés au cœur du ministère français de l'Éducation, créant ainsi un pont vital entre les écoles et l'industrie.

Sa mission est de renforcer l'enseignement technique et professionnel, de soutenir l'intégration professionnelle des étudiants et de donner vie aux transitions énergétique et numérique grâce à des projets éducatifs innovants sur les campus professionnels et de qualification.

En 2024–2025, 18 programmes IPE de Schneider Electric ont eu un impact remarquable, atteignant 21 000 étudiants, 1 100 enseignants et 930 écoles dans toute la France. Le programme phare, Energy transition in Practice, a permis à 255 enseignants d'acquérir des connaissances de pointe en matière d'efficacité énergétique et de technologies de décarbonation.

Cette initiative reflète l'engagement social et environnemental de Schneider Electric, qui témoigne de son expertise technologique et de sa marque employeur.

3. Un impact durable pour tous

3.2.5 Le programme « Future Ready »

Le programme « Future Ready » a pour objectif de donner à tous, quelle que soit leur génération, les moyens de construire l'avenir qu'ils désirent en fonction de leurs aspirations individuelles, en offrant des opportunités à tous et partout.

3.2.5.1 Risques, impacts et opportunités

Il existe un risque croissant de pénurie de travailleurs qui doit être pris en compte. À l'échelle mondiale, l'écart entre les compétences et aptitudes nécessaires pour mener la Transition énergétique et celles qui existent se creuse pour deux raisons principales : les progrès technologiques et les changements démographiques d'une population vieillissante. Ces compétences, y compris les connaissances en électricité et en numérique, sont de plus en plus essentielles à la transformation nécessaire et sont difficiles à acquérir. Cet écart est en partie dû au fait que de nombreux groupes (en particulier les jeunes adultes) se trouvent au chômage et/ou n'ont pas accès à l'éducation (pour diverses raisons liées aux inégalités sociales). Il est nécessaire d'investir pour combler cet écart en cas de pénurie de travailleurs, et donner à chacun la possibilité de prendre le contrôle de son avenir professionnel. La main-d'œuvre du Groupe, ainsi que ses communautés externes, doivent être soutenues et formées pour atteindre leur objectif commun.

3.2.5.2 Donner à toutes les générations les moyens d'apprendre et de concevoir leur parcours professionnel

Schneider Electric estime que tous les collaborateurs sont des talents et méritent des opportunités de développement de carrière équitables pour atteindre leur plein potentiel et créer leur avenir professionnel, à tous les stades de leur activité. Le Groupe s'appuie sur les actions menées par le programme « Future Ready » pour permettre aux collaborateurs, et même aux jeunes en dehors de l'entreprise, principalement issus de milieux défavorisés, de concevoir et de construire leur parcours professionnel.

⊕ Pour en savoir plus sur les actions de Schneider Electric visant à mobiliser toutes les générations, consultez la **section 1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure du progrès à la page 7.**

3.2.5.3 Actions pour la responsabilisation de toutes les générations

Pour accompagner les salariés dans la création d'un avenir basé sur leurs aspirations individuelles, Schneider Electric Initiatives (qui regroupe le Pass Création, le Pass Solidarité, le Pass Compétences, le Pass Éducation et le Pass Reconversion) propose cinq voies innovantes pour aider les employés à concevoir leur avenir professionnel tout en ayant un impact positif sur la communauté locale :

1. Le Pass Création : un système d'accompagnement interne qui aide les salariés à lancer leur entreprise. Depuis 11 ans, 795 projets (54 en 2024) ont été accompagnés et 417 (12 en 2024) ont donné lieu à la création ou à la reprise d'une entreprise. Ces entreprises ont créé plus de 520 emplois (22 en 2024) ;
2. Le Pass Solidarité : un parrainage de compétences qui permet aux salariés d'offrir leurs compétences, leur énergie et leur passion à une ONG. Au cours des 11 dernières années, 147 employés (33 sur 2024) ont bénéficié du Pass Solidarité ;
3. Le Pass Compétences : un parrainage de compétences dans le cadre duquel les salariés offrent aux start-up et aux PME leurs connaissances et compétences pour soutenir le développement économique local. Au cours des 11 dernières années, 12 employés ont bénéficié du Pass Compétences ;
4. Le Pass Éducation : un parrainage de compétences dans le cadre duquel les salariés peuvent offrir leurs connaissances et leurs compétences à un organisme de formation (par exemple, des universités partenaires, des ministères de l'Éducation, etc.). Ce Pass englobe le programme IPE déjà connu avec la participation de 20 employés en 2024 et une nouvelle option en tant que professeur ou chef de projet de formation à l'École Schneider Electric ou en tant que partenaire de l'École Schneider Electric. En 2024, un salarié bénéficie déjà de ce nouveau format ; et
5. Le Pass Reconversion : ce nouveau format créé en 2024 permet aux salariés d'être formés à une nouvelle profession et à se reconvertir pour exercer vers un nouvel emploi en externe.

Les salariés bénéficient d'encore plus de flexibilité pour définir leur propre parcours professionnel grâce aux offres de DuoPro qui leur permettent de continuer à travailler pour Schneider Electric à temps partiel et d'utiliser ce temps supplémentaire pour 1) travailler pour une autre entreprise, non concurrente, 2) travailler comme indépendant, ou 3) créer leur propre entreprise.

En France, ces initiatives sont reliées et soutenues par des réseaux d'entreprises locales, des acteurs publics locaux, et des ONG locales, au sein desquelles elles sont représentées.



Actions visant à émanciper les jeunes

Pour appuyer la volonté du Groupe d'aider à l'émancipation de jeunes adultes issus de milieux défavorisés, Schneider Electric est impliqué dans trois grands programmes nationaux français consacrés aux jeunes confrontés à des problèmes liés à l'éducation, à l'apprentissage, au réseau ou au chômage. Le *Collectif d'Entreprises pour une Économie plus inclusive* rassemble 38 grandes entreprises françaises qui déploient des actions collectives concernant l'emploi des jeunes (en particulier dans 15 villes françaises), les offres inclusives et les achats.

Cette année, l'ONG « 100 Chances 100 Emplois » a fêté les 20 ans de sa création par Schneider Electric. Le Groupe continue à soutenir activement l'ONG pour aider les jeunes à trouver leur propre voie et à développer leurs talents. Cette initiative (axée sur l'encadrement, le mentorat et les échanges) a déjà aidé plus de 13 000 jeunes à progresser vers l'emploi.

Actions visant à renforcer la responsabilisation des employés seniors

Pour concrétiser l'ambition du Groupe de développer davantage les talents et de permettre à tous de mieux gérer les évolutions de carrière, le programme « Senior Talent » a été lancé en 2021, en rapprochant les stratégies de Schneider Electric en matière de ressources humaines et de développement durable. Une attention particulière est portée aux discussions constructives sur la carrière, aux opportunités de développement professionnel, à la reconnaissance et au transfert de connaissances.

En 2025, le Groupe a complété le déploiement mondial du programme, en lien avec le SSE #23. Le partage continu de bonnes pratiques a permis à près de 80 pays, à travers différentes régions, de développer un portefeuille d'offres répondant aux aspirations de chaque talent senior. Le programme a été reconnu à l'échelle mondiale par le Brandon Hall Group et au niveau local (notamment en France, où il a reçu une distinction de SeniorForce+). L'Espagne a élaboré un dictionnaire du langage inclusif, les Émirats arabes unis ont renforcé leur dispositif dédié au travail indépendant afin de préserver les compétences critiques, et la Malaisie a créé un manuel pratique afin de garantir un accès à l'information pour tous.

Le Groupe a également été cité par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme une meilleure pratique en matière d'opportunités de carrière et de développement pour les salariés expérimentés.



Pour plus d'information sur le programme, consulter le livre blanc sur le programme « Senior Talent » à l'adresse www.se.com, ou à vous reporter à « Permettre des carrières durables » dans la section 2.3.1.5 à la page 147.



Pour consulter les résultats de SSE #23, veuillez vous reporter à la section 1.1.2.1 Les outils de mesure du progrès de Schneider Electric à la page 7.

Le programme « Senior Talent »



« Mon parcours est guidé par la passion, l'impact et la croissance. Il m'a conduit du bénévolat de proximité à la direction de projets de développement durable. J'aime inspirer les autres en partageant mes connaissances et en créant des plateformes de collaboration et d'apprentissage. »

Asmaa El Shiemy

Directrice générale Développement durable – Égypte

3.3 Influencer de manière responsable et assurer la conformité

Dans cette section

3.3	Influencer de manière responsable et assurer la conformité	232		
3.3.1	Progresser collectivement avec des partenariats externes mondiaux et locaux	233	3.3.3	Activités de lobbying, activité politique et dons responsables 240
3.3.2	La contribution de Schneider Electric à la normalisation	238	3.3.4	Conformité au droit de la concurrence 240
			3.3.5	Conformité avec les réglementations fiscales 242
			3.3.6	Contrôle des exportations et sanctions 242

Introduction

Ce chapitre présente l'approche renforcée de Schneider Electric en matière de plaidoyer responsable ainsi que son engagement constant en faveur d'une stricte conformité au droit de la concurrence, aux réglementations fiscales et aux exigences relatives au contrôle des exportations. Schneider Electric fonde ses actions sur la Charte de Confiance, son Code de conduite, qui établit les fondements éthiques régissant l'ensemble des interactions avec les parties prenantes. Ce cadre renforce l'ambition de l'Entreprise de respecter les plus hauts standards d'intégrité, de transparence et de responsabilité. Pour Schneider Electric, la conformité va bien au-delà des seules obligations légales ; elle constitue un pilier stratégique de résilience. En intégrant des exigences éthiques rigoureuses à l'échelle de l'ensemble de son organisation, l'Entreprise préserve la confiance qui unit durablement ses clients, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et communautés.

En tant qu'acteur mondial de la transition énergétique, Schneider Electric reconnaît sa responsabilité de contribuer de manière constructive aux débats publics relatifs aux politiques publiques sur des enjeux pour lesquels son expertise peut faire progresser de manière significative les travaux, tels que l'action climatique, la digitalisation et l'évolution du paysage énergétique. Son approche en matière de plaidoyer responsable garantit que ses positions sont transparentes, fondées sur des éléments factuels et reposent sur une représentation équitable des intérêts en présence.

Le programme de droit de la concurrence de Schneider Electric continue d'évoluer afin de refléter les attentes réglementaires et les tendances mondiales en matière d'application des règles. Il vise à renforcer la sensibilisation, à identifier et atténuer les risques, et à prévenir les pratiques anticoncurrentielles grâce à des formations robustes, des lignes directrices opérationnelles claires et des contrôles internes systématiques.

En matière de conformité fiscale, la Politique fiscale mondiale de l'Entreprise met l'accent sur une gouvernance solide, un alignement strict avec les réglementations fiscales nationales et internationales, ainsi qu'un engagement en faveur de la transparence. Cette approche rigoureuse permet à Schneider Electric d'exercer ses activités de manière responsable, d'anticiper les évolutions réglementaires et de maîtriser les risques opérationnels, transactionnels et réputationnels dans un environnement fiscal de plus en plus complexe.

De même, le programme de contrôle des exportations de Schneider Electric réaffirme son engagement en faveur de standards élevés d'éthique des affaires et du respect des exigences de sécurité internationale. Grâce à des politiques strictes, à des formations continues des collaborateurs et à des processus de conformité intégrés, l'Entreprise s'attache à prévenir tout transfert inapproprié de technologies, de produits ou de services, en garantissant une conformité totale aux réglementations internationales tout en préservant son agilité compétitive.

Dans un environnement externe marqué par des évolutions géopolitiques, l'émergence de nouveaux cadres réglementaires et des attentes croissantes en matière de responsabilité des entreprises, Schneider Electric demeure résolue et déterminée dans son engagement en faveur d'un plaidoyer responsable et d'une conformité rigoureuse dans l'ensemble de ses activités. Préserver la confiance accordée par ses parties prenantes constitue non seulement un devoir, mais également le fondement de sa résilience à long terme et de sa capacité à générer un impact positif durable.

Faits marquants en 2025

300+

organisations locales et internationales avec lesquelles Schneider Electric a collaboré en 2025

16 000+

téléchargements de la Charte de Confiance depuis le site internet de Schneider Electric

98 %

des employés concernés formés aux pratiques anticorruption

30+

langues dans lesquelles la Politique et les lignes directrices du Groupe en matière de droit de la concurrence sont disponibles

3.3.1 Progresser collectivement avec des partenariats externes mondiaux et locaux

Schneider Electric collabore avec plus de 300 organisations et associations locales et internationales sur les questions économiques, sociales et environnementales afin de favoriser le développement durable en coopération avec différents acteurs. Schneider Electric confirme son engagement et sa participation aux discussions sur les défis clés liés au changement climatique. Les principales adhésions de Schneider Electric figurent dans le tableau suivant.

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider Electric
Accès à l'énergie		
Alliance pour l'électrification rurale (ARE)	L'Alliance pour l'électrification rurale (ARE) plaide en faveur d'un secteur d'énergie renouvelable décentralisé, durable et peu coûteux qui génère des emplois locaux et une croissance économique inclusive.	Schneider Electric a participé à plusieurs événements, dont l'Energy Access Investment Forum 2025 à Kampala, en Ouganda. Le Groupe a également contribué aux échanges exclusifs entre membres de l'Alliance en tant que Co-président de l'ARE Technology & Manufacturer Circle dans le secteur des Énergies Renouvelables Décentralisées (Decentralized Renewable Energy – DRE), renforçant ainsi le dialogue sectoriel et l'accès à l'intelligence de marché à l'échelle de l'écosystème.
Sustainable Energy for All (SEforALL)	La Fondation s'appuie sur l'innovation afin de proposer des solutions permettant aux décideurs de saisir les opportunités économiques de la transition écologique, tout en réduisant leur empreinte environnementale.	Schneider Electric est demeuré pleinement engagé en tant que partenaire du secteur privé de SEforALL et a poursuivi son implication dans les dialogues internationaux relatifs à l'efficacité énergétique et à l'électrification. Le Groupe a contribué aux échanges menés dans le cadre de Mission Efficiency, une initiative collective réunissant gouvernements, organisations et autres parties prenantes afin d'accélérer la transition vers des économies sobres en énergie. Schneider Electric a également pris part à plusieurs tables rondes et discussions, notamment dans le cadre de la COP30 et de l'initiative Mission 300, soutenant ainsi le dialogue avec des partenaires clés et des décideurs de premier plan.
Sujets numériques		
DIGITALEUROPE	DIGITALEUROPE représente les entreprises en cours de transformation numérique en Europe et milite en faveur d'un environnement réglementaire qui permette aux entreprises et aux citoyens de prospérer grâce aux technologies numériques.	Schneider Electric occupe des postes de leaders au sein de DIGITALEUROPE, dont la fonction de Président du Conseil d'administration. Le Groupe a soutenu des événements marquants tels que la conférence des Masters du numérique, et a contribué à la définition des postures de DIGITALEUROPE sur les sujets de la double transition (verte et numérique), le développement durable, l'énergie et la cybersécurité.
Impact AI	Impact AI est une initiative consacrée à l'exploration du rôle de l'intelligence artificielle dans la réponse aux enjeux sociétaux et économiques. Elle constitue également un collectif engagé en faveur d'une intelligence artificielle éthique et responsable, favorisant le dialogue entre les parties prenantes issues des secteurs public, privé et académique.	En 2025, Schneider Electric s'est engagé aux côtés d'Impact AI afin d'échanger des analyses et retours d'expérience sur les dimensions sociétales et éthiques du déploiement de l'intelligence artificielle. À travers sa participation aux groupes de travail et aux forums d'Impact AI, le Groupe a contribué aux réflexions collectives relatives à la fiabilité de l'intelligence artificielle et à ses implications pour l'industrie et la société.
Biodiversité		
Act4Nature	Act4nature est une initiative collective réunissant des entreprises et des parties prenantes engagées dans l'intégration de la protection de la biodiversité et de pratiques favorables à la nature au sein de leurs stratégies et de leurs opérations.	Schneider Electric s'est appuyé sur cette initiative pour actualiser son « Biodiversity Pledge ». À cette occasion, le Groupe a réaffirmé ses engagements dans le cadre d'Act4nature international, notamment en mesurant et en publiant régulièrement l'évaluation de ses impacts sur la biodiversité, en s'engageant à réduire ces impacts et à aligner ses objectifs biodiversité sur les données scientifiques, en développant des solutions et des technologies contribuant à la préservation de la biodiversité, en mobilisant et en transformant sa chaîne de valeur, ainsi qu'en agissant au niveau local en impliquant ses collaborateurs et ses partenaires.

3. Un impact durable pour tous

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider Electric
Économie circulaire et Performance environnementale des produits		
Profil Environnemental Produit (PEP) ecopassport®	PEP ecopassport® est un opérateur de programme permettant l'émission de déclarations environnementales de type III conformes à la norme ISO 14025. Le programme repose sur l'approche d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) afin de définir les règles spécifiques aux produits ainsi que les processus de vérification applicables aux équipements électriques et électroniques. Il contribue également aux travaux de normalisation aux niveaux international et européen (IEC, CEN/CENELEC), avec l'ambition d'être reconnu comme un cadre méthodologique compatible avec les futures réglementations européennes, notamment le Règlement sur l'écoconception des produits durables (ESPR).	Le Groupe assure la présidence du Comité de pilotage ainsi que du Comité technique de PEP ecopassport® afin de garantir que les règles d'élaboration des PEP soient conformes aux normes internationales et appliquées de manière cohérente. En 2025, Schneider Electric a soutenu l'automatisation et la digitalisation de la méthodologie PEP et a conduit des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec d'autres opérateurs de programme, tels que l'International EPD System, afin d'assurer une application homogène des méthodes PEP à l'échelle des régions et des marchés. Schneider Electric a également participé à la conférence internationale Life Cycle Management et co-rédigé des publications relatives à l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), contribuant ainsi à renforcer la reconnaissance du programme PEP ecopassport® à l'échelle mondiale. Enfin, le Groupe poursuit la digitalisation de ses PEP afin de rendre accessible l'empreinte carbone des produits via le Schneider Electric Environmental Data Program.
ResponsibleSteel	ResponsibleSteel est une initiative multipartite réunissant des producteurs d'acier, des acteurs de l'industrie et des organisations de la société civile, visant à promouvoir une production d'acier responsable à travers des standards, des dispositifs de certification et des démarches d'amélioration continue couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.	En tant que membre affilié de ResponsibleSteel, Schneider Electric participe activement à la définition et à la validation des standards. En 2025, le Groupe a notamment contribué, par ses retours d'expérience, à la validation du standard de traçabilité (Chain of Custody) applicable à la certification des produits ResponsibleSteel. Par ailleurs, Schneider Electric a fortement plaidé en faveur d'une harmonisation des standards à l'échelle de l'industrie sidérurgique. Cette dynamique a conduit à l'annonce d'un partenariat sectoriel lors de la COP30 à Belém (Brésil), entre ResponsibleSteel et deux référentiels : le « Low Emission Steel Standard » (LESS) en Europe et le « Low-carbon Emission Steel Standard » (C2F Steel) en Chine. Ce partenariat vise à renforcer la comparabilité internationale et à faciliter les échanges de l'acier à faibles et quasi nulles émissions, couvrant près de 60 % de la production mondiale d'acier. Il a été soutenu par la Directrice générale Développement durable de Schneider Electric. Schneider Electric demeure engagé dans la structuration de coalitions industrielles au travers de ResponsibleSteel, favorisant des partenariats de long terme et contribuant à la standardisation nécessaire à l'accélération de l'innovation durable.
Climat		
The Climate Group et la We Mean Business Coalition	The Climate Group et la We Mean Business Coalition sont des coalitions internationales réunissant des entreprises et des parties prenantes afin d'accélérer l'action climatique, de promouvoir le leadership des entreprises et de soutenir la transition vers une économie bas carbone, à travers des initiatives collectives et des actions de plaidoyer.	À travers les initiatives EP100 (Energy Productivity 100), EV100 (Electric Vehicles 100) et RE100 (100 % Renewable Electricity) portées par The Climate Group, Schneider Electric promeut trois leviers complémentaires de décarbonation : l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'électrification des transports et le recours à une électricité d'origine renouvelable. L'entreprise participe également chaque année à la Climate Week NYC.
Entreprises pour l'Environnement (EpE)	EpE est une association française qui réunit une soixantaine de grandes entreprises françaises et internationales engagées à conduire leur propre transition écologique ainsi que celle de la société.	En 2025, Schneider Electric s'est activement engagé dans les activités d'EpE, à travers sa participation à des événements de premier plan, notamment la Paris Climate and Nature Week ainsi qu'aux sessions organisées par EpE lors de la COP30, au sein du Pavillon France. Le Groupe a contribué aux travaux du groupe de travail Climat d'EpE, a pris part aux réunions des Sherpas afin de faire progresser les réflexions en matière de développement durable, et est resté impliqué dans les publications d'EpE relatives aux enjeux du numérique. Schneider Electric s'est également engagé dans des initiatives collectives en faveur de la biodiversité dans le cadre d'Act4nature et a participé à des actions de plaidoyer conjointes, dont une tribune de dirigeants d'entreprise.
Cybersécurité et Data		
Cybersecurity Coalition	La Cybersecurity Coalition est la seule association professionnelle dédiée aux enjeux mondiaux de politiques publiques en matière de cybersécurité. À travers les contributions de ses membres, la coalition formule des retours sur un large éventail de sujets réglementaires et législatifs liés à la cybersécurité, et permet aux entreprises d'établir un dialogue avec de nombreux responsables institutionnels et autorités compétentes à l'échelle internationale.	Schneider Electric collabore, par l'intermédiaire du Center for Cybersecurity Policy and Law, qui regroupe la Cybersecurity Coalition et la DigiAmericas Alliance, afin de contribuer aux réflexions en matière de cybersécurité et de politiques publiques du numérique. Dans le cadre de la Cybersecurity Coalition, le Groupe a participé à l'intégration des meilleures pratiques relatives à la sécurité OT (Operational Technology) et à la cybersécurité de la chaîne d'approvisionnement dans les discussions de politiques publiques menées aux États-Unis et en Europe. Par ailleurs, via la DigiAmericas Alliance, Schneider Electric a renforcé son dialogue avec les décideurs publics en Amérique latine, notamment au Brésil, et a consolidé son positionnement en tant qu'acteur de référence et leader d'opinion sur les enjeux de sécurité OT.

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider Electric
International Association of Privacy Professionals (IAPP)	L'IAPP est une association professionnelle à but non lucratif, indépendante et neutre en matière de politiques publiques, qui propose des formations, des certifications, des travaux de recherche ainsi qu'une communauté mondiale dédiée aux professionnels de la protection des données et de la vie privée.	L'adhésion Gold de Schneider Electric regroupe jusqu'à 50 experts en protection des données issus des équipes mondiales du Groupe, représentant notamment le « Data Protection Office », la « Digital Certification » ainsi que différents « Data Offices ». La plateforme met à leur disposition des articles, des webinaires, des ressources de certification, des programmes de formation ainsi que des mises à jour relatives aux évolutions de la réglementation en matière de protection des données - permettant ainsi à cette communauté de renforcer ses connaissances et son niveau de confiance afin de consolider la conformité, de maîtriser les risques et de renforcer la relation de confiance avec les clients, partenaires et autorités de régulation. Un grand nombre de ces membres détiennent des certifications actives et exercent en qualité de « Privacy Professionals », apportant un appui opérationnel à leurs équipes respectives à travers l'ensemble de l'organisation.
Inclusion et soutien		
Forum Génération Égalité	Le Forum Génération Égalité d'ONU Femmes est une initiative mondiale multipartite convoquée par ONU Femmes, qui mobilise les gouvernements, la société civile et le secteur privé autour d'engagements concrets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est structuré autour de Coalitions d'Action, dont la Coalition d'Action pour la Justice et les Droits Économiques, visant à accélérer les progrès en matière d'autonomisation économique des femmes et de respect de leurs droits.	Schneider Electric est « Commitment Maker » dans le cadre du Forum Génération Égalité d'ONU Femmes, au sein de la Coalition d'Action pour la Justice et les Droits Économiques. À travers son programme Youth Education and Entrepreneurship, soutenu par la Fondation Schneider Electric, le Groupe s'est engagé à faire progresser l'autonomisation économique des femmes dans le secteur de l'énergie. Cet engagement s'est notamment traduit par la formation de 5 000 femmes aux métiers liés à l'énergie, le soutien à l'auto-entrepreneuriat et à l'insertion professionnelle des femmes via des partenariats dédiés, ainsi que par le lancement de deux initiatives internationales visant à renforcer les compétences et les opportunités des femmes dans le domaine de l'énergie. Ces engagements s'inscrivent dans l'ambition plus large de Schneider Electric en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'inclusion et de l'autonomisation des générations futures.
Business Disability Forum (BDF)	Le Forum sur le handicap au travail (BDF) est l'organisme leader de l'inclusion du handicap dans l'environnement professionnel. Ce forum aide les entreprises et organismes à devenir « Disability Smart », c'est-à-dire adaptées aux personnes en situation de handicap.	En tant que membre du groupe de travail du BDF, Schneider Electric a contribué au développement d'un nouvel outil d'évaluation en ligne, désormais déployé à l'échelle du réseau de l'organisation. Le Groupe a également poursuivi son engagement aux côtés du BDF à travers des échanges réguliers de bonnes pratiques via son forum et ses canaux de collaboration, contribuant ainsi à l'évaluation et au renforcement de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de ses opérations à l'échelle mondiale.
Éducation		
Boston University	Schneider Electric collabore avec l'Institute for Global Sustainability (IGS) de la Boston University, un institut de recherche pionnier en matière de recherche interdisciplinaire sur le développement durable, axée sur la santé planétaire et environnementale, la gouvernance climatique ainsi que les systèmes énergétiques fondés sur les principes d'équité et de justice, afin de faire progresser des travaux de recherche stratégiques relatifs à la décarbonation des bâtiments et de l'industrie, grâce à l'intégration de la rigueur académique et de l'expertise industrielle.	En 2025, le partenariat avec l'Institute for Global Sustainability (IGS) de la Boston University s'est concrétisé par la publication de deux études évaluées par les pairs dans les revues scientifiques <i>Nature Communications</i> et <i>Energy and Buildings</i> , mettant en évidence les freins et risques sociotechniques affectant la décarbonation du secteur du bâtiment. Cette collaboration a également donné lieu à la création d'une bourse postdoctorale dédiée à l'analyse des défis liés à l'électrification à l'échelle de l'économie, réunissant les équipes de recherche académique de l'IGS et le Sustainability Research Institute de Schneider Electric afin d'apporter des éclairages sur des enjeux clés de la transition vers la Net-Zéro à horizon 2050.
Mines & Ponts et AgroParisTech	Mines & Ponts et AgroParisTech sont des établissements français d'enseignement supérieur de premier plan, reconnus pour leur excellence en ingénierie, en sciences et en recherche appliquée. Ils constituent des institutions de référence dans leurs domaines respectifs et contribuent au développement des expertises en matière de technologies, d'infrastructures, de durabilité et de sciences du vivant.	Schneider Electric a poursuivi son soutien à la Chaire académique « Prospective Modeling for Sustainable Development », portée par Mines Paris – PSL, l'École Nationale des Ponts et Chaussées et AgroParisTech. Ce partenariat a contribué à des travaux de recherche portant sur les impacts économiques et environnementaux des technologies énergétiques et numériques, ainsi qu'au développement de contenus pédagogiques avancés et à la participation à des événements associés. En 2025, le Groupe a accueilli une journée complète dédiée à la Chaire, articulée autour d'échanges et de réflexions relatifs aux transitions énergétique et numérique.

3. Un impact durable pour tous

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider Electric
Efficacité énergétique / Mobilité électrique / Énergies renouvelables numériques		
Commission Transitions Énergétiques (ETC)	La Commission Transitions Énergétiques est une coalition mondiale de dirigeants issus de tous les secteurs de l'énergie qui se sont engagés à créer un monde sans émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et à faire progresser le débat et les solutions sur le changement climatique.	Schneider Electric a principalement contribué à des activités telles que la création de rapports, l'amplification sur les réseaux sociaux, et l'influence à travers sa participation aux diverses instances de la Commission sur l'électrification, la productivité énergétique et les sujets relatifs à la résilience des chaînes d'approvisionnement.
Agence internationale de l'énergie (AIE)	L'Agence internationale de l'énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale autonome qui fournit des analyses, des données et des recommandations de politiques publiques afin de soutenir la transition mondiale vers une énergie propre, en mettant l'accent sur la sécurité énergétique, le développement économique et la durabilité environnementale.	Schneider Electric a contribué à l'élaboration de contenus et à l'apport d'expertises sur divers sujets, notamment l'électrification, la digitalisation, les systèmes décentralisés appliqués à l'industrie et aux bâtiments, ainsi que les systèmes électriques du futur. En 2025, Schneider Electric a apporté un soutien spécifique à l'initiative "Energy & AI" de l'Agence internationale de l'énergie, en fournissant des données et des analyses, et en contribuant à des événements conjoints réunissant acteurs industriels et décideurs publics.
Droits humains		
Fondation WageIndicator	La Fondation WageIndicator est une organisation internationale, indépendante et à but non lucratif qui collecte, analyse et partage des informations sur les revenus de subsistance dans le monde entier.	En 2025, Schneider Electric a fait évoluer son approche sur les revenus de subsistance en entamant un partenariat de trois ans avec la Fondation WageIndicator. L'objectif de ce nouveau partenariat est de partager des informations concernant les pratiques relatives aux salaires à l'échelle mondiale, et de permettre à Schneider Electric et à ses fournisseurs de prendre des décisions éclairées en faveur de salaires décents.
Entreprises pour les droits de l'Homme (EDH, Business for Human Rights)	Entreprises pour les Droits de l'Homme est une association d'entreprises qui travaille en étroite collaboration avec ses membres afin de soutenir la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.	À travers des initiatives conjointes menées avec EDH, Schneider Electric bénéficie d'outils opérationnels, de l'accompagnement d'experts, d'échanges de bonnes pratiques avec des pairs issus d'autres grandes organisations, ainsi que d'ateliers thématiques consacrés à des enjeux spécifiques en matière de droits de l'Homme.
Industrie 4.0 et fabrication intelligente		
Fondation OPC	La Fondation OPC est un consortium industriel qui établit et maintient des normes pour l'automatisation, les systèmes ouverts et la connectivité des équipements.	Schneider Electric joue un rôle particulièrement actif dans la définition du protocole de communication OPC UA FX (Unified Architecture for Field eXchange), qui vise à unifier les solutions existantes en proposant une architecture de bus de terrain temps réel. L'objectif de Schneider Electric est de mettre à disposition un protocole interopérable, fondé sur OPC UA, permettant un échange de données fluide à la fois entre les contrôleurs et avec les équipements de terrain.
FieldComm Group (FCG)	FieldComm Group est en charge des protocoles industriels mis en œuvre dans les systèmes d'automatisation des processus (HART, FieldBus, FDI).	Schneider Electric s'est fortement mobilisé au sein du FCG (FieldComm Group), en œuvrant à l'unification des technologies d'intégration des équipements et à leur convergence vers la norme unique Field Device Integration (FDI), conçue pour répondre aux besoins des industriels des secteurs manufacturiers discrets et de procédés continus. Le Groupe est étroitement impliqué dans la définition de cette nouvelle norme et contribue activement à l'harmonisation des descriptions des équipements à travers le standard Process Automation Device Information Model (PA-DIM).

Organisation	Description	Actions clés avec Schneider Electric
Philanthropie		
International Association for Volunteer Effort (IAVE)	L'International Association for Volunteer Effort est une association mondiale dédiée à la promotion du volontariat, en favorisant la collaboration, le partage de connaissances et le renforcement des capacités entre les organisations et les parties prenantes engagées dans des initiatives de volontariat à l'échelle internationale.	La Fondation Schneider Electric soutient l'International Association for Volunteer Effort. En 2025, la Fondation a organisé un atelier réunissant plus de 20 représentants d'entreprises afin d'échanger sur les pratiques de volontariat et l'engagement des entreprises à l'échelle européenne.
Impact Europe – Youth Alliance	Impact Europe est un réseau d'apporteurs de capitaux à impact qui vise à accroître la prospérité pour générer le progrès social pour tous, réduire les inégalités et les injustices, et préserver la planète.	En 2025, Schneider Electric, aux côtés de la Fondation Schneider Electric en tant que partenaire principal, a participé à l'Impact Week organisée à Malmö (Suède), qui a réuni un large éventail d'acteurs de l'écosystème de l'impact. Le Groupe a contribué à plusieurs tables rondes, portant notamment sur l'impact des entreprises, l'innovation et l'emploi des jeunes, en interaction avec des bailleurs de fonds, des fondations, des institutions publiques et des entreprises.
Réseaux intelligents et villes durables		
T&D Europe	T&D Europe est une association regroupant des fournisseurs de technologies pour les réseaux électriques (industrie, centres de données, etc.). Elle représente les acteurs proposant des solutions et services de transport et de distribution d'électricité en Europe.	En collaboration avec 10 associations nationales du secteur de l'électricité, Schneider Electric apporte une contribution technique à des projets relatifs au plan de réseau électrique européen, à la taxonomie verte, à la réglementation européenne pour une industrie « Zéro émission nette », et au Forum de haut niveau sur la normalisation européenne, afin de garantir que l'Europe se dirige à la bonne vitesse vers une transition énergétique complète.
IGNES	IGNES est une organisation professionnelle représentant les industriels engagés dans les solutions électriques, numériques et énergétiques destinées aux bâtiments. L'organisation promeut l'efficacité énergétique, l'électrification et la digitalisation afin d'accompagner la transformation des bâtiments résidentiels et tertiaires vers des modèles plus performants et durables.	En 2025, Schneider Electric s'est engagé aux côtés d'IGNES sur des thématiques liées à l'efficacité énergétique et à l'électrification, soutenues par des solutions digitales, avec un accent particulier sur les applications à destination des segments résidentiel et petit tertiaire. Le Groupe a également contribué aux travaux relatifs à la normalisation de la norme NF C 15-100.
Gouvernance durable et thèmes transversaux		
Forum économique mondial (FEM)	Le Forum économique mondial est une organisation à but non lucratif qui s'efforce d'améliorer l'état du monde en réunissant des personnalités influentes du monde des affaires, de la politique, de l'enseignement et d'autres secteurs de la société, afin d'aider à définir des priorités pour le monde, les régions individuelles et les différents secteurs d'activité.	Depuis 2017, Schneider Electric est un partenaire stratégique du Forum économique mondial. Schneider travaille avec de nombreux partenaires afin de faire évoluer la situation sur des défis mondiaux communs, en participant à des dialogues entre les secteurs privé et public et à des groupes de travail entre pairs qui permettent du partage d'expériences et de concevoir de nouveaux cadres et outils de travail.
GIMELEC	Le GIMELEC est une association professionnelle regroupant les entreprises de l'électronique numérique en France et qui promeut l'efficacité et l'électrification, soutenues par la digitalisation. Il dispose de 4 comités de marché : Smart Building, Industrie 4.0, Smart Grid & Infrastructures, Datacenters.	En 2025, le GIMELEC a activement contribué aux actions du Gouvernement français dans le domaine du changement climatique portant sur la stratégie nationale bas carbone, la planification énergétique pluriannuelle, la décarbonation de l'industrie, le développement des centres de données, de promotion de l'économie circulaire, la création d'un marché de la flexibilité pour les bâtiments, et, enjeu majeur pour Schneider Electric, l'électrification.
Association nationale des fabricants de matériel électrique (NEMA)	La NEMA est une association commerciale nord-américaine permettant aux fabricants d'équipements électriques de fournir aux gouvernements concernés un retour d'information sur un ensemble de politiques et de normes de construction.	En 2025, Schneider Electric est resté un membre actif de la <i>National Electrical Manufacturers Association</i> (NEMA), contribuant aux priorités de plaidoyer liées à la digitalisation, à la flexibilité des réseaux, à la résilience des systèmes électriques et à la sécurité des chaînes d'approvisionnement. Le Groupe a participé au Grid Sector Leadership Committee de la NEMA, prenant part aux échanges relatifs à la modernisation des réseaux, au dialogue avec les pouvoirs publics et à l'évolution des normes techniques permettant le déploiement de technologies sûres et innovantes, notamment dans les domaines du stockage de l'énergie et des applications pour centres de données.

3. Un impact durable pour tous

3.3.2 La contribution de Schneider Electric à la normalisation

Schneider Electric contribue activement à l'élaboration de normes internationales et nationales visant à garantir la sécurité et la fiabilité des systèmes électriques. Ces normes prennent en compte l'impact environnemental tout au long du cycle de vie afin de favoriser l'économie circulaire, de faciliter l'intégration d'énergies plus vertes, d'améliorer la distribution d'énergie et la participation des prosommateurs, de soutenir la transformation digitale de l'industrie et de promouvoir l'efficacité énergétique de bout en bout.

3.3.2.1 Au niveau national

Les experts de Schneider Electric participent à la plupart des comités nationaux, notamment aux États-Unis, en Chine, en Inde et dans des pays européens. L'Institut électrotechnique français, un membre fondateur du CENELEC (Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique) et de la CEI (Commission électrotechnique internationale), jouent un rôle déterminant.

Schneider Electric préside de nombreux comités de normalisation français hébergés par l'AFNOR (organisme français de normalisation) et siège dans d'autres comités nationaux, comme la présidence des comités français et suédois de normalisation environnementale. Notamment, Schneider Electric est membre du Conseil de direction et du Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI.

3.3.2.2 Au niveau européen

Le CENELEC, le CEN (Comité européen de normalisation) et l'ETSI (Institut européen des normes de télécommunications) sont les trois organismes officiels de normalisation européens. Ils ont été officiellement reconnus par l'Union européenne et par l'Association européenne de libre-échange (AELE) comme responsables de l'élaboration et de la définition de normes volontaires.

La DG Grow (marché intérieur) de la Commission européenne a décidé de créer un forum de haut niveau pour la normalisation qui sera lancé en janvier 2023. Schneider Electric, par l'intermédiaire de T&D Europe (*European Association of Transmission & Distribution manufacturers*), représente les parties prenantes du système électrique européen, ainsi que les gestionnaires de réseau, les fabricants et les associations nationales d'électricité. Le groupe de travail est chargé de proposer des sujets stratégiques et des mesures de normalisation, afin de mieux activer la transition énergétique à travers l'Europe grâce à la digitalisation, l'écologie et la résilience.

CENELEC

Le CENELEC est une association qui regroupe les comités électrotechniques nationaux de 34 pays européens. Le CENELEC élabore des standards volontaires dans le domaine électrotechnique, qui facilitent le commerce entre les pays, créent de nouveaux marchés, réduisent les coûts de mise en conformité et soutiennent le développement d'un marché unique européen. CENELEC soutient les activités de normalisation dans un large éventail de domaines et de secteurs, notamment : la compatibilité électromagnétique, les accumulateurs, les piles et batteries primaires, les fils et câbles isolés, les équipements et appareils électriques, électroniques, électromécaniques et électrotechniques, les moteurs et transformateurs électriques,

les équipements d'éclairage et lampes électriques, les installations électriques basse tension, les véhicules électriques, les chemins de fer, les réseaux intelligents, les compteurs intelligents, les systèmes d'électricité solaire (photovoltaïque), les systèmes électriques, etc.

La plupart des activités et des offres de Schneider Electric sont couvertes par le CENELEC, bien que le CEN et l'ETSI en bénéficient également. Par ailleurs, les experts de Schneider Electric participent à l'élaboration de travaux communs et de normes dans le cadre de comités techniques et groupes de travail communs spécifiques.

3.3.2.3 Au niveau international

CEI – Commission électrotechnique internationale

La CEI est une organisation mondiale à but non lucratif : elle rassemble plus de 170 pays et coordonne les travaux de 20 000 experts dans le monde. La CEI publie environ 10 000 normes internationales CEI qui, avec les évaluations de conformité, forment le cadre technique qui permet aux gouvernements de mettre en place une infrastructure nationale de qualité, et aux entreprises de toutes tailles d'acheter et de vendre des produits sûrs et fiables dans le monde entier. Les Normes CEI servent de base à la gestion du risque et de la qualité et sont utilisées dans les essais et la certification pour vérifier que les promesses des fabricants sont tenues.

Les experts de Schneider Electric contribuent à l'ISO et à l'UIT dans le cadre de comités techniques et groupes de travail conjoints.

3.3.2.4 Réseaux intelligents et villes durables

Schneider Electric participe activement à la normalisation des réseaux intelligents, qui deviennent plus « actifs », tirant parti d'un flux d'énergie plus bidirectionnel et d'un calendrier en temps réel, pour lesquels l'entreprise dirige la définition des normes et la feuille de route de normalisation de l'interopérabilité des données au sein du groupe de coordination européen des réseaux intelligents, et des comités des systèmes énergétiques, ainsi que le groupe chargé de standardiser les interfaces entre les bâtiments et les réseaux intelligents.

- Schneider Electric co-préside le groupe de coordination « *Smart Energy Grid* » (réseau énergétique intelligent) du CEN-CENELEC-ETSI chargé d'assurer la disponibilité d'un ensemble approprié de normes pour les réseaux intelligents en Europe, ainsi que de soutenir les nouvelles réglementations sur l'énergie propre.
- Schneider Electric préside le groupe au niveau de la CEI chargé de définir la feuille de route des normes internationales pour soutenir le déploiement du secteur de l'énergie intelligente (réseaux intelligents et interfaces avec d'autres énergies). Cette feuille de route inclut également la cybersécurité et la résilience, ainsi que l'impact de l'IdO.
- Le Groupe préside et contribue activement à la définition des prosommateurs, des installations électriques, des installations intégrant une production locale comme le photovoltaïque et l'éolien, ou encore de stockage, afin de s'assurer qu'elles soient conçues et montées avec un haut niveau de sécurité et d'efficacité.
- Il préside le Comité consultatif pour l'efficacité énergétique (ACEE) de la CEI et préside le Comité consultatif pour la sécurité (ACOS).

3.3.2.5 Économie circulaire et performance environnementale des produits

Afin de respecter des normes élevées en matière de santé et de sécurité, les experts Schneider Electric contribuent en permanence aux normes relatives aux matériaux et aux substances. Ils fournissent des normes sur la méthodologie et les méthodes d'essai, ce qui élève la barre en matière de sécurité et de protection contre la toxicité. En ce qui concerne l'empreinte environnementale, nos experts assurent la comparaison équitable, la pertinence des hypothèses, la cohérence de l'approche, l'interopérabilité et des contenus utiles pour nos clients. Ils élaborent des normes dans les domaines suivants :

- terminologie et données de catalogue ;
- règles de catégorie de produits pour l'analyse du cycle de vie des produits électrotechniques ;
- règles spécifiques au produit pour les équipements haute et basse tension ;
- disjoncteurs basse tension, électronique de puissance ;
- extension des règles spécifiques au produit et conception respectueuse de l'environnement pour couvrir l'efficacité des matériaux ou le format numérique ;
- quantification de la réduction et de la prévention des émissions de GES.

En ce qui concerne l'économie circulaire et l'éco-conception, Schneider Electric préside le Groupe de coordination Ecodesign (CEN-CLC/Eco-CG), a contribué au paquet « économie circulaire » de la Commission européenne et a développé, en collaboration avec le CEN-CENELEC-ETSI, un ensemble de normes publiées évaluant des facteurs tels que la durabilité, la réparabilité, la réutilisation, la recyclabilité et la capacité à être remanufacturé, qui entrent dans le périmètre de la directive sur l'éco-conception et du nouveau règlement sur l'éco-conception pour des produits durables. Schneider Electric continue de contribuer à l'évolution de ces normes et à l'élargissement de leur périmètre d'application, et a nommé des experts actifs dans chacun des groupes de travail existants et nouveaux. Nos experts sont ainsi très impliqués dans le développement de la future norme sur la conception circulaire : l'efficacité des matériaux dans le cadre d'une conception respectueuse de l'environnement.

La digitalisation étant un levier pour l'économie circulaire et la performance environnementale, nos experts contribuent aux normes en matière de terminologie et de formats numériques.

3.3.2.6 La normalisation pour accélérer la transformation de l'environnement

Depuis février 2007, Schneider Electric représente la France au sein de l'ACEA, le comité consultatif pour les aspects environnementaux de la CEI. L'ACEA a pour mission de conseiller et de coordonner les efforts de la CEI en matière d'environnement. Dans le même temps, Schneider Electric est activement présent au sein de l'ACTAD (comité consultatif pour la transmission et la distribution) afin de veiller à ce que l'électricité et l'environnement soient examinés de près.

- Schneider Electric est particulièrement impliqué dans les groupes de travail sur le développement durable (présidence des groupes sur l'environnement et l'économie circulaire, participation aux groupes de travail des comités techniques de produits traitant des aspects environnementaux (IEC TC121, IEC TC17, CLC TC22X) et au travail sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Le Groupe préside le comité IEC TC111 de la CEI sur la normalisation environnementale des équipements électriques et électroniques et le comité IEC TC 23 Accessoires électriques (dispositifs de protection, dispositifs de câblage, systèmes de contrôle de la maison et du bâtiment).
- Le Groupe est le secrétaire de l'IEC SC23K sur les produits d'efficacité énergétique, systèmes et solutions.
- En 2018, Schneider Electric a dirigé le groupe de fabricants d'onduleurs dans le cadre de l'enquête de la Commission européenne sur l'empreinte environnementale des produits (*Product Environmental Footprint – PEF*) pour définir les règles d'évaluation de l'empreinte environnementale des produits mis sur le marché, avant sa mise en œuvre de la politique européenne.
- Le Groupe préside le TC 184 de l'ISO (systèmes d'automatisation et intégration).

3.3.2.7 Transformation digitale et cybersécurité

La digitalisation est le principal moteur de la fabrication avancée, optimisant la production avec plus de flexibilité, plus d'interopérabilité, plus de prévisibilité et de continuité, offrant un nouveau niveau d'efficacité et de durabilité du système. D'autres données, logiciels et outils, permettant des descriptions virtuelles, définies dans des jumeaux numériques (Digital Twins), et créant de nouveaux services et capacités, sont combinés à l'apprentissage automatique et à l'IA, tout en tenant compte de la sécurité et de la cybersécurité.

Le système électrique mondial passe également au numérique, en se concentrant sur le réseau électrique et les bâtiments, l'industrie, les ménages, par exemple.

L'Espace européen de données pour l'énergie, renforcé par la technologie de l'IA et les services connexes, rendra l'Europe plus cohérente en ce qui concerne le secteur de l'électricité, grâce à une réglementation appropriée et à des normes actuellement en cours d'élaboration.

- Cybersécurité : Schneider Electric est secrétaire du groupe consultatif conjoint entre l'IEC TC65 et l'ISO/IEC JTC1 SC27 du niveau entreprise aux dispositifs de terrain, et participe à plusieurs groupes de travail reliant la réglementation à la normalisation (UE, États-Unis).
- Fabrication intelligente : le Groupe est particulièrement impliqué dans les groupes de travail sur la fabrication intelligente au sein des comités techniques de l'ISO et de la CEI (Président de l'ISO TC184, Secrétaire de l'IEC TC65, Président de l'IEC SC65E).
- Jumeaux digitaux : Schneider Electric préside l'Industrial Digital Twin Association (IDTA) afin d'approfondir et de déployer l'Asset Administration Shell en tant que Digital Twin standardisé.
- Automatisation : le Groupe préside également l'association Universal Automation.Org pour aborder une approche plus fonctionnelle et distribuée pour l'orchestration des systèmes industriels.

3. Un impact durable pour tous

3.3.3 Activités de lobbying, activité politique et dons responsables

Dans sa Charte de confiance, Schneider Electric a adopté une position claire et responsable en matière de lobbying, d'activités d'influence politique et de dons. En tant qu'entreprise mondiale, Schneider Electric a un rôle à jouer dans le débat public sur les grands enjeux de la communauté mondiale. Il est nécessaire que le Groupe affirme clairement ses positions, participe aux discussions techniques et soutienne le développement de politiques publiques responsables. Dans cet esprit, le Groupe a signé en 2022 la Déclaration d'action de Corporate Knights sur l'engagement en termes de politique climatique. En signant ce document, Schneider Electric a rejoint plus de 50 autres entreprises pour soutenir l'action climatique en ligne avec l'accord de Paris lorsqu'il interagit avec les législateurs, travaille avec les syndicats, et surveille et publie les informations relatives à l'alignement des politiques climatiques.

L'engagement en matière de politique publique est géré au niveau local, la supervision et la responsabilité s'étendant jusqu'au niveau exécutif régional. Chaque année, un examen complet des associations professionnelles et des activités de lobbying est effectué au niveau mondial pour évaluer leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Lorsqu'un écart d'alignement est identifié, les équipes concernées reçoivent des commentaires détaillés et un plan d'action structuré est suggéré et discuté afin de corriger les écarts et de garantir un alignement futur avec les objectifs climatiques.

Schneider Electric estime que cette représentation d'intérêts devrait être menée de manière transparente et équitable, permettant aux tiers et aux parties prenantes de comprendre ses activités, ses positions et ses déclarations. Les dons et les activités de lobbying sont des risques spécifiquement abordés dans la Politique de lutte contre la corruption. En particulier, le Groupe ne s'engage pas dans une activité ou une représentation politique et n'effectue aucun paiement à des partis politiques dans le cadre de sa représentation publique. En 2025, Schneider Electric n'était pas impliqué dans le parrainage de campagnes politiques locales, régionales ou nationales.

Aux États-Unis, un comité d'action politique (Political Action Committee – PAC) a été créé en 2025. Le *Schneider Electric USA PAC* est composé d'un groupe volontaire de collaborateurs éligibles de Schneider Electric. Enregistré auprès de la Federal Election Commission, ce PAC établit un cadre pérenne permettant aux collaborateurs éligibles de se rassembler, sur une base volontaire, afin de soutenir des candidats au Congrès fédéral. Aux États-Unis, il s'agit d'une pratique courante pour les entreprises, au sein comme en dehors de notre secteur, leur permettant de participer de manière efficace et transparente au processus démocratique. Le PAC adoptera une approche bipartisane, en apportant des contributions de manière équilibrée à des candidats affiliés aux partis démocrate et républicain, démontrant un engagement en faveur de notre raison d'être et représentant nos zones d'implantation ainsi que nos marchés clés.

Schneider Electric présente des informations sur ses activités de lobbying auprès de la Haute Autorité française pour la transparence de la vie publique, dans le registre de transparence de l'UE et dans le *Lobbying Disclosure Act Registration* américain.

Depuis 2019, le Groupe a déclaré des frais d'adhésion à des associations commerciales, à des coalitions d'entreprises et à des groupes de réflexion, qui sont consacrés par ces organisations au lobbying ou à la défense des intérêts.

Généralement, le budget alloué au lobbying dans ces organisations est faible, car ces associations organisent surtout des ateliers d'affaires, des groupes d'apprentissage ou des travaux de normalisation. Schneider Electric a mis à jour sa méthodologie de reporting par rapport aux années précédentes et publie depuis 2022 le budget alloué au lobbying ou à la représentation plutôt que le montant total des cotisations des membres. Les données collectées couvrent les principales géographies, en particulier l'Europe, mais également l'Amérique du Nord, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et les Philippines.

Les contributions totales à ces groupes au niveau mondial se sont élevées à 0,5 million d'euros en 2019, 0,6 million d'euros en 2020, 1,2 million d'euros en 2021, 1,1 million d'euros en 2022, 1,4 million d'euros en 2023, 1,6 million d'euros en 2024, et 1,7 million d'euros en 2025.

Les principales contributions concernent deux principaux sujets d'engagement :

- Le premier est « l'énergie durable pour tous » : Schneider Electric estime que la gestion de l'énergie et l'efficacité énergétique sont critiques pour évoluer vers un nouveau paysage énergétique, et soutient donc un cadre politique qui libère les opportunités commerciales et climatiques liées à ce nouveau paysage énergétique. Les contributions et dépenses liées à ce sujet se sont élevées à environ 0,9 million d'euros en 2025 (similaire à 2024) à l'échelle mondiale.
- Le second est « alimenter l'économie numérique » : le Groupe soutient l'émergence de l'économie numérique pour apporter de nouvelles opportunités aux entreprises et aux personnes, et soutient donc un cadre politique qui facilite la transformation numérique au niveau mondial. Les contributions et les dépenses sur ce sujet se sont élevées à environ 0,4 million d'euros en 2025 (similaire à 2024) au niveau mondial.

3.3.4 Conformité au droit de la concurrence

3.3.4.1 Contexte

Comme indiqué dans la Charte de confiance de Schneider Electric, le respect de la concurrence loyale et le respect des réglementations en matière de concurrence et d'antitrust en vigueur constituent un principe commercial fondamental pour le Groupe et régit ses activités dans le monde entier.

Le droit de la concurrence définit le cadre juridique permettant de garantir que les marchés restent ouverts et concurrentiels, et de protéger les consommateurs contre les accords de marché dans lesquels les concurrents s'entendent pour ne pas se faire concurrence ou dans lesquels les entreprises limitent, empêchent ou faussent la concurrence par d'autres moyens. Bien que le périmètre et le contenu du droit de la concurrence puissent varier d'une juridiction à l'autre, il est généralement interdit aux entreprises (i) de conclure des accords avec leurs concurrents ou leurs clients qui, par exemple, cherchent à fixer les prix ou limitent la concurrence, et (ii) d'abuser d'une position dominante sur un marché donné.

Schneider Electric possède une marque forte et opère sur de nombreux marchés et à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Ces activités sont soumises à diverses lois et réglementations en matière de concurrence à l'échelle nationale et supranationale, affectant tous les aspects des stratégies commerciales et des opérations quotidiennes de Schneider Electric. Toute violation peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise et les personnes impliquées dans de telles activités, y compris des amendes importantes et une grave perte de réputation.

3.3.4.2 Risques, impacts et opportunités

Le Programme de droit de la concurrence de Schneider Electric est un élément intégré et essentiel de l'engagement du Groupe en matière de confiance et sert à :

- sensibiliser au droit de la concurrence en vigueur et à l'importance d'un comportement conforme ;
- identifier et évaluer les domaines de risque dans lesquels le Groupe peut être exposé à un comportement anticoncurrentiel ;
- gérer les risques par le biais de procédures internes, de voies de remontée et de contrôles ;
- prévenir tout comportement anticoncurrentiel potentiel par le biais de formations et de communications ;
- détecter de manière précoce les violations potentielles du droit de la concurrence grâce à une forte sensibilisation aux risques dans l'ensemble de l'entreprise et à des mécanismes de signalement accessibles ;
- gérer toute exposition à une violation du droit de la concurrence.

Pour sensibiliser les clients au droit de la concurrence en vigueur, et identifier et gérer les domaines de risque, le Programme de droit de la concurrence de Schneider Electric se fonde sur :

- des politiques, lignes directrices et procédures ;
- des formations en ligne et en présentiel ;
- des contrôles et des audits internes ;
- des mécanismes internes de signalement, notamment la direction locale, les Ressources humaines, les Responsables régionaux de la conformité, le service juridique et l'outil d'alerte Trust Line de Schneider Electric.

Le système d'alerte interne pour les salariés et les parties prenantes externes, notamment les fournisseurs et les clients, appelé Trust Line, est conçu pour identifier et signaler tout comportement ou toute pratique inapproprié(e) à l'égard des concurrents ou des partenaires commerciaux.

Le 29 octobre 2024, Schneider Electric a été condamné à une amende de 207 millions d'euros par l'Autorité française de la concurrence concernant les activités de distribution électrique en France. Cette décision concerne l'enquête ouverte par l'Autorité de la concurrence en septembre 2018 déjà mentionnée dans nos rapports. Schneider Electric a fait appel de cette décision de l'Autorité de la concurrence le 19 décembre 2024. Schneider Electric reste engagé dans le respect de la conformité et a pleinement coopéré avec les autorités.



Pour plus de détails, veuillez consulter le chapitre 3, section 3.2.4 Principaux risques et opportunités à la page 371 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

3.3.4.3 Gouvernance

Le Programme de droit de la concurrence de Schneider Electric est approuvé par le Conseil d'administration et bénéficie du soutien des dirigeants et de la Direction générale.

Le Programme de droit de la concurrence est géré par une équipe mondiale chargée du droit de la concurrence, avec le soutien total de l'équipe juridique mondiale. Il est évalué en permanence et adapté aux évolutions des lois en matière de concurrence et d'antitrust en vigueur, à l'interprétation de ces lois, ainsi qu'au développement des activités et de la présence sur le marché de Schneider Electric.

3.3.4.4 Politique du Groupe

En 2022, Schneider Electric a publié et déployé une Politique du Groupe relative au droit de la concurrence mise à jour et améliorée. En outre, neuf lignes directrices en matière de droit de la concurrence spécifiques ont également été lancées en 2022, y compris des sujets liés à l'échange d'informations, à l'achat, à la distribution, au commerce électronique, et aux fusions et acquisitions.

La Politique et les lignes directrices du Groupe relatives au droit de la concurrence ont été traduites dans plus de 30 langues et sont mises à la disposition de tous les employés via la plateforme de politique interne de Schneider Electric.

3.3.4.5 Actions et ressources

En 2025, Schneider Electric a continué à renforcer son Programme de droit de la concurrence, et à consolider ses processus et ses outils. L'un des piliers de la réussite d'un Programme de droit de la concurrence est la formation continue des employés et la communication de la Politique relative au droit de la concurrence du Groupe, des lignes directrices qui l'accompagnent, et d'autres règles et recommandations internes. L'organisation de formations en présentiel ciblées sur le droit de la concurrence pour les salariés des équipes et des fonctions à risque identifiées reste une priorité à l'échelle mondiale et un élément essentiel de notre programme dans les années à venir.

Compte tenu de la taille et du périmètre de Schneider Electric en tant qu'entreprise mondiale, le renforcement du programme dans l'ensemble du Groupe constitue une autre pièce maîtresse d'un Programme de droit de la concurrence efficace, notamment :

- s'adapter aux conditions de marché, et à l'expansion et au développement de nos offres sur les nouveaux marchés ;
- soutenir les transformations numériques ;
- renforcer les liens avec d'autres fonctions internes, y compris le marketing, les achats, les données et les Ressources Humaines ;
- s'adapter à l'évolution des règles et de la réglementation en matière de droit de la concurrence ;
- identifier et coordonner les initiatives existantes en matière de conformité dans d'autres domaines, y compris la conformité commerciale, l'éthique et la conformité ;
- renforcer le réseau de conformité sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe, y compris les équipes juridiques locales et les canaux régionaux.

3. Un impact durable pour tous

3.3.5 Conformité avec les réglementations fiscales

3.3.5.1 Contexte

L'environnement fiscal international dans lequel opère le Groupe est constitué de multiples réglementations fiscales internationales et locales complexes, tous les pays du monde ayant leur propre ensemble de règles fiscales.

Afin d'opérer de manière responsable, éthique et efficace dans cet environnement complexe et incertain, le Groupe est convaincu qu'une politique fiscale équitable et durable est une exigence fondamentale. Cette politique fiscale vise à prévenir les risques opérationnels, transactionnels et réputationnels.

3.3.5.2 Politique du Groupe

La politique fiscale globale du Groupe repose sur quatre principes clés :

Gouvernance et contrôle

La politique fiscale est définie par le département fiscal et le Directeur financier du Groupe, et validée par le Comité d'Audit et Risques.

Le département fiscal est une fonction globale placée sous la responsabilité du Directeur financier du Groupe, ce qui induit une grande cohérence dans les décisions prises, renforcée par l'existence d'outils et de processus dédiés ainsi que par la présence d'experts dans les pays les plus importants.

Des présentations sur les réglementations fiscales significatives ainsi que sur les risques fiscaux sont faites régulièrement au Comité d'Audit et Risques.

Conformité aux réglementations fiscales nationales et internationales

Le Groupe et le département fiscal s'engagent :

- à respecter les lois et réglementations fiscales nationales et internationales, telles que celles établies par l'OCDE prévoyant la taxation minimale de 15 % dans le cadre du « Pilier 2 » ;
- à respecter en toute bonne foi la lettre et l'esprit de la loi ;
- à s'assurer que la stratégie fiscale mise en œuvre par le Groupe est en ligne avec la stratégie commerciale et l'activité opérationnelle, et à constamment s'interroger sur l'interprétation qui est faite des textes, avec l'assistance de conseils externes dès qu'un traitement fiscal nous paraît sujet à être discuté par les autorités.

Transparence et confiance

Tous les membres du département fiscal s'engagent :

- à coopérer de manière ouverte et en toute transparence avec les autorités sur les affaires fiscales du Groupe et à partager toutes les informations nécessaires à leurs missions de manière rapide, positive et professionnelle ;
- dans le cas où un débat sur l'application d'un texte surviendrait, à travailler de manière ouverte et proactive à la recherche d'un accord et à tout le moins tenter de trouver des solutions ; et

chaque fois que nécessaire, à consulter les autorités compétentes et leur soumettre des questions de manière préventive afin d'obtenir des clarifications. À titre d'exemple, le Groupe a opté pour le "Relation de confiance" proposé par l'administration fiscale française.

Protection de la valeur et de la compétitivité

Le Groupe s'efforce de préserver la valeur créée par l'ensemble de ses opérations. Le département fiscal assiste l'ensemble des activités opérationnelles dans les différents pays en les conseillant afin de prendre les positions fiscales les mieux adaptées à la réalité opérationnelle.

Le département fiscal contribue ainsi à préserver la valeur tout en protégeant les actionnaires et en garantissant le respect des réglementations fiscales en vigueur.



La politique fiscale détaillée du Groupe peut être consultée sur notre site web www.se.com

3.3.6 Contrôle des exportations et sanctions

3.3.6.1 Contexte

En tant qu'entreprise multinationale opérant à l'échelle internationale dans plus de 100 pays, Schneider Electric est soumis aux lois et réglementations internationales, étrangères et nationales sur le contrôle des exportations régissent le transfert de biens, de services et de technologies au sein d'un pays ou entre plusieurs pays et/ou leurs ressortissants. Le Groupe doit assurer en permanence sa pleine conformité à ces lois et réglementations par la mise en œuvre d'un solide programme de conformité du contrôle des exportations du Groupe, car toute mise en cause peut avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la réputation et la situation financière du Groupe.

Bien que le portefeuille de Schneider Electric ne comporte qu'un nombre limité de produits susceptibles de présenter les caractéristiques des biens à double usage ou des biens à usage unique pouvant être utilisés pour des applications sensibles, des restrictions ou des exigences en matière de licences peuvent s'appliquer à ces produits, en particulier s'ils sont associés à des pays et des destinations politiquement sensibles.

3.3.6.2 Risques, impacts et opportunités

Les principaux risques liés au contrôle des exportations et aux sanctions concernent la conduite des affaires avec des parties soumises à des restrictions, le partage de logiciels, de technologies, de produits ou de services soumis à des restrictions sans licence, et la nécessité de veiller à ce que les personnes avec lesquelles nous faisons des affaires respectent les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions. Ces risques offrent à Schneider Electric la possibilité de développer et d'automatiser des processus liés à la sélection des tiers, à la classification du contrôle des exportations pour les produits, les logiciels et la technologie, et de s'assurer que nous obligeons nos tiers, par le biais d'engagements contractuels, à se conformer aux réglementations et aux sanctions applicables en matière de contrôle des exportations.

Le programme robuste de conformité au contrôle des exportations de Schneider Electric augmente notre avantage concurrentiel, car il démontre notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques et de la conformité aux réglementations et sanctions internationales.

3.3.6.3 Gouvernance

Schneider Electric a mis en place des politiques et des processus complets pour assurer la conformité aux lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations (Programme de contrôle des exportations de Schneider Electric) et pour atténuer les risques décrits ci-dessus. Le Groupe a également mis en place des mécanismes pour signaler toute activité suspecte ou non conforme et prend les mesures correctives appropriées via la Trust Line et le Trust Center.

L'équipe du Centre d'excellence mondial de contrôle des exportations organise régulièrement des programmes de formation pour former tous les collaborateurs permanents et non permanents de Schneider Electric aux réglementations relatives au contrôle des exportations, à leurs responsabilités et aux risques et conséquences potentiels de la non-conformité. L'objectif est de favoriser une culture de la conformité en sensibilisant et en fournissant aux employés des ressources pour demander conseil.

3.3.6.4 Politique du Groupe

L'approche de Schneider Electric en matière de contrôle des exportations s'articule autour de notre mission de formation, de conseil, de soutien aux opérations commerciales et d'application de la politique et de la stratégie Contrôle des exportations. Cette politique souligne notre engagement à empêcher l'exportation non autorisée de biens, de services, de technologies et d'informations qui pourraient présenter des risques pour la sécurité nationale, le commerce international ou d'autres préoccupations réglementaires. Les rôles et les responsabilités des activités, des fonctions et des employés pour assurer la conformité aux contrôles des exportations sont clairement définis. Les responsabilités comprennent la désignation de personnes ou d'équipes chargées de superviser les activités de contrôle des exportations et de mettre en œuvre les contrôles nécessaires. La politique, signée par le Directeur général du Groupe, donne le ton depuis la direction et s'applique à tous les employés de Schneider Electric.

3.3.6.5 Actions et ressources

Le Centre d'excellence de contrôle des exportations de Schneider Electric a rationalisé et normalisé les processus de contrôle des exportations et de sanctions à l'échelle mondiale. Un processus de gestion du changement accompagné d'un plan de communication et de formation a été développé et exécuté de manière transversale au sein de Schneider Electric. Cela inclut, sans s'y limiter, un comité d'examen des changements chargé d'examiner les réglementations, leur impact et de donner des conseils pour garantir la conformité.

L'automatisation de la sélection des tiers a constitué une initiative clé. Schneider Electric a développé une nouvelle capacité permettant de filtrer automatiquement tous les tiers existants et nouvellement créés/modifiés afin de détecter les risques liés à la lutte contre la corruption et au contrôle des exportations. Le Groupe a intégré des sources de données de tiers faisant autorité à un moteur de filtrage externe de premier ordre qui est mis à jour en temps réel avec les dernières listes de réglementations et de sanctions. Une équipe de filtrage spécialisée a été constituée pour examiner de manière indépendante les éventuelles correspondances et signaler les entités en fonction de leur niveau de risque à l'aide d'un nouvel attribut indicateur de filtrage.

Les systèmes de gestion des données de référence tierces synchronisent en temps réel les indicateurs de filtrage avec les principaux systèmes métiers afin d'assurer la cohérence des informations. Ces indicateurs de filtrage sont utilisés pour développer les processus amont et aval nécessaires à l'atténuation des risques, comme expliqué dans les sections pertinentes du Document d'Enregistrement Universel 2025.

En outre, le Centre d'excellence de contrôle des exportations fait l'objet d'examen et d'audits internes périodiques de conformité afin d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle des exportations, d'identifier les domaines de non-conformité et de mettre en œuvre des actions correctives et préventives. En parallèle, le contrôle des exportations fait également partie du Programme de contrôles internes clés de Schneider Electric applicable à toutes les entités de Schneider Electric et leurs filiales. Cela permet d'assurer une conformité permanente aux réglementations en vigueur, en matière de contrôle des exportations, et une amélioration continue.



Pour plus de détails, veuillez consulter le chapitre 3, section 3.2.4 Principaux risques et opportunités à la page 371 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Dans cette section

4.1	Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés	244	4.3	Rapports d'assurance	263
4.1.1	Indicateurs du Schneider Sustainability Impact	245	4.3.1	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	263
4.1.2	Indicateurs du Schneider Sustainability Essentials	250	4.3.2	Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'indicateurs de performance clés	266
4.2	Tableaux de concordance SASB et TCFD	256	4.3.3	Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'indicateurs de performance clés	269
4.2.1	Tableau de concordance du Sustainability Accounting Standard (SASB)	256			
4.2.2	Tableau de concordance de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	258			

4.1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés

Conformément aux réglementations en vigueur et dans un esprit de transparence avec ses parties prenantes, Schneider Electric publie régulièrement des données sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), qui comprennent notamment :

- les indicateurs du Schneider Sustainability Impact (SSI), publiés trimestriellement et assurés chaque année par un auditeur externe ;
- les indicateurs du Schneider Sustainability Essentials (SSE), publiés et assurés chaque année par un auditeur externe ;
- Autres indicateurs standard de Ressources humaines (RH), sécurité et environnement publiés et assurés chaque année par un auditeur externe pour les plus importants d'entre eux.
- Les informations présentées dans ce rapport RSE ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies en application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce.

La méthodologie des indicateurs ci-dessus est décrite dans la section qui suit. Tout changement apporté aux cibles ou à la méthodologie au cours de l'année est explicitement mentionné.

Année de référence

Les données annuelles relatives à la RSE sont communiquées pour l'année calendaire précédant l'année de publication, c'est-à-dire 2025 dans le présent rapport, conformément au calendrier des rapports financiers.

Périmètre de déclaration

En règle générale et sous réserve des exceptions particulières décrites ci-dessous :

- (i) Schneider Electric déclare les données extra-financières au niveau du Groupe pour toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle opérationnel ;
- (ii) les nouvelles acquisitions sont incluses dans le reporting après deux ans, les données étant consolidées au niveau Groupe au plus tard à partir de la troisième année suivant l'acquisition ;

- (iii) les sociétés consolidées en équivalence ne sont pas incluses dans le reporting ; et
- (iv) au sein du périmètre ci-dessus, les petites entités peuvent exceptionnellement être exclues si leur exclusion collective ne dépasse pas 5 % du chiffre d'affaires du Groupe ou du nombre total de salariés. La couverture des rapports est fournie avec les tableaux des indicateurs.

Le calendrier d'inclusion peut varier d'un indicateur à l'autre. En règle générale, les données financières ou relatives aux ressources humaines sont déployées plus rapidement, car les entreprises acquises disposent généralement de systèmes et d'équipes déjà en place, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les systèmes environnementaux.

Consolidation progressive des nouvelles acquisitions dans le rapport RSE du Groupe

Toutes les entités détenues majoritairement et consolidées financièrement doivent participer à tous les programmes SSI, SSE et autres programmes environnementaux, sociaux et éthiques pertinents de Schneider Electric et adopter les politiques et pratiques de reporting requises conformément à chaque Trust Standard respectif. Sauf accord contraire avec l'équipe Développement Durable de Schneider Electric pour des raisons pratiques ou de rentabilité, le calendrier suivant doit être respecté :

- Année+1 : alignement stratégique et sélection des indicateurs clés de performance (KPI) matériels ;
- Année+2 : nettoyage des données et définition de la base de référence et des objectifs ;
- Année+3 : début du reporting consolidé dans le reporting public du Groupe.

Lorsqu'une entité n'est pas totalement intégrée dans les systèmes informatiques, la consolidation des données RSE se fait manuellement et peut prendre plus de temps que le calendrier standard ci-dessus.

Pour ces entités, si le coût du reporting est jugé déraisonnable par rapport à la taille de l'entreprise, l'entité peut demander à ne pas faire de reporting RSE. Cette dérogation peut être accordée au cas par cas. Toutefois, ces entités doivent toujours respecter les normes internes applicables.

Le périmètre de reporting environnemental est celui des sites certifiés ISO 14001 et de certains sites non certifiés sur une base volontaire et sans discontinuité dans le temps. Les sites de production et de logistique comptant un effectif de plus de 50 employés ETP doivent être certifiés ISO 14001 avant la fin de la troisième année civile complète d'activité ou d'acquisition financière par le Groupe. Les sites administratifs, R&D et commerciaux comptant un effectif de 500 employés ETP ou plus doivent également être certifiés ISO 14001. Les autres sites peuvent chercher à obtenir une certification et/ou établir des rapports sur une base volontaire. Un écart peut donc être constaté avec le périmètre de consolidation financière.

Les exclusions notables en 2025 (à l'exception du SSI #1 Revenus à un impact positif qui est calculé sur le même périmètre que le périmètre financier en raison de la disponibilité des données) sont présentées dans le tableau ci-après. Les détails de la couverture des données sont précisés dans les tableaux à partir de la **page 271** pour chaque thème et sont généralement bien supérieurs à 85 %.

Le Groupe a établi un plan pour progressivement accroître la couverture de ses rapports jusqu'à au moins 95 %, tel que décrit ci-dessus.

Les principales entités non intégrées aux systèmes informatiques ont été intégrées aux états de durabilité à compter de 2024, et seront intégrées dans le périmètre de reporting du Schneider Sustainability Impact 2030.

Entreprise	Année d'acquisition	% d'employés du groupe	% du chiffre d'affaires	Commentaires
AVEVA (incluant OSIsoft)	2018 (2021)	3,5 %	3,7 %	AVEVA est exclue de tous les calculs d'indicateurs clés de performance, à l'exception du SSI #1 et du SSI #2.
Lauritz Knudsen Electrical and Automation	2020	2,0 %	2,7 %	Les statistiques RH sont comprises dans les résultats du Groupe, ce qui inclut les SSE #13, SSE #16, SSE #18, SSE #20, SSE #23 et SSE #24. Le SSI #8, qui est calculé à périmètre constant fait figure d'exception.
RIB Software	2020	1,6 %	0,6 %	RIB Software est exclu de tous les calculs de KPI, à l'exception du SSI #1.
Autres exclusions	–	4,4 %	3,5 %	Les autres exclusions concernent soit des entités non intégrées, soit des entités récemment acquises, regroupées ici par souci de lisibilité.
	–	11,4 %	10,5 %	Les chiffres d'exclusion totaux présentés dans ce tableau représentent les exclusions maximales pour des KPI donnés. Des estimations plus précises du périmètre de reporting sont fournies dans chaque tableau de données.
Exclusion totale maximale				Notez que les exclusions des sociétés de logiciels ont un impact limité sur les KPI environnementaux et aucun impact sur les KPI liés aux produits au niveau du Groupe compte tenu de la nature de leurs activités.

Contrôle interne

Schneider Electric a établi un cadre de référence avec des protocoles de reporting dédiés pour les indicateurs SSI, SSE, et pour les autres données relatives aux Ressources Humaines, à la sécurité et à l'environnement. Ce référentiel comprend le périmètre, les procédures de collecte et de consolidation et les définitions de ces indicateurs.



La version à date de chaque protocole de reporting est disponible sur demande via le Centre d'aide de Schneider Electric accessible depuis www.se.com.

Les données relatives aux ressources humaines (RH), à la sécurité et à l'environnement proviennent de HR Analytics pour les données RH, de EcoStruxure™ Resource Advisor pour les données environnementales et de GlobES (Global Environment and Safety) pour les données relatives à la santé et sécurité. Leur consolidation est placée respectivement sous les fonctions Ressources humaines globales, Environnement global et Chaîne d'approvisionnement globale. Des contrôles de fiabilité des données sont effectués au moment de la consolidation (examen des variations, comparaison intersites, etc.).

Assurance externe

Schneider Electric SE a nommé PricewaterhouseCoopers Audit ("PwC") et Forvis Mazars commissaires aux comptes (CAC) en charge de la certification des informations en matière de durabilité (Etats de durabilité – CSRD). Une fois par an, ils émettent un rapport d'assurance de certification, sur la base d'une assurance limitée, des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852. De plus, conformément à son engagement d'amélioration continue, Schneider Electric a demandé à l'un des CAC de réaliser deux missions d'assurance complémentaires, conformément à la norme d'assurance internationale ISAE 3000 (révisée), afin d'obtenir :

- un niveau d'assurance limitée sur tous les indicateurs du SSI (sauf SSI #+1) et du SSE. Voir le rapport d'assurance en **page 266**.
- un niveau d'assurance raisonnable sur les indicateurs stratégiques (sites Zéro-CO₂, Consommation d'énergie, Émissions de CO₂ des Scopes 1 et 2). Voir le rapport d'assurance en **page 269**.

Cette pratique d'assurance externe est en place chez Schneider Electric depuis 2006.

4.1.1 Indicateurs du Schneider Sustainability Impact

SSI #1 : Atteindre 80 % de revenus avec un impact positif pour l'environnement

Les revenus à impact positif de Schneider correspondent aux offres qui apportent à ses clients des gains d'efficacité en termes d'énergie, de climat ou de consommation des ressources, tout en ne générant pas d'impact négatif significatif sur l'environnement. Les revenus à impact positif de Schneider sont répartis en quatre catégories décrites ci-dessous. Les activités incluses sont :

1. Des architectures d'efficacité énergétique qui apportent de l'efficacité au niveau de l'énergie et/ou des ressources.

Ces offres incluent des systèmes de gestion des bâtiments, des systèmes de gestion de l'électricité, le contrôle de l'éclairage et d'ambiance, le contrôle de température, des variateurs de vitesse, des services de conseil en développement durable (Sustainability Business) et des automatismes industriels. Les technologies neutres telles que la signalisation, les racks et enceintes, le contrôle d'accès ou l'éclairage d'urgence sont exclues.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

- 2. Des architectures de renfort du réseau et de réseaux électriques intelligents qui contribuent à l'électrification et à la décarbonation.** Cela englobe toutes les technologies et architectures qui permettent un nouveau monde électrique en contribuant à donner vie au réseau et à l'électrification : technologies de réseau électrique intelligent et de microréseau, infrastructures de recharge des véhicules électriques, systèmes moyenne tension visant à moderniser les réseaux de distribution électrique, offres connectables basse tension permettant la gestion des réseaux intelligents et l'efficacité énergétique, sécurisation de l'énergie et des commutateurs qui garantissent la sûreté et la sécurité d'approvisionnement.
- 3. Des produits offrant des performances vertes différenciantes, fléchés grâce au programme Green Premium™ de Schneider Electric.** Les produits Green Premium™ apportent de la transparence environnementale (avec analyse numérique du cycle de vie et instructions pour une fin de vie circulaire), une conformité supérieure aux réglementations environnementales strictes et des performances environnementales différenciées grâce à des attributs environnementaux spécifiques (remarque : la double comptabilisation avec les catégories 1 ou 2 est supprimée) ;
- 4. Des services qui apportent des avantages en termes de circularité** (allongement de la durée de vie et de la disponibilité des actifs, optimisation des opérations de maintenance, réparation et rénovation) **et d'efficacité énergétique** (maintenance pour préserver la performance opérationnelle des équipements et éviter une diminution de leur efficacité énergétique dans le temps).

Le chiffre d'affaires découlant d'activités dans des secteurs liés aux énergies fossiles et autres sont systématiquement exclus, notamment les secteurs du pétrole et du gaz, l'extraction de charbon et la production électrique à partir de combustibles fossiles, conformément aux pratiques courantes de reporting en matière de responsabilité sociale de l'entreprise et de finance durable, bien que les technologies de Schneider apportent aussi de l'efficacité en termes de CO₂ et d'utilisation des ressources dans ces secteurs. Conformément à la stratégie de Schneider visant à éliminer le SF₆ de ses offres d'ici 2025, les appareils de commutation qui en contiennent destinés à des applications moyenne tension sont également exclus. De plus, les technologies neutres telles que la signalisation, les racks et armoires, le contrôle d'accès ou l'éclairage de sécurité sont exclues.

Le chiffre d'affaires consolidé dans les états financiers est pris en compte dans son intégralité. Le calcul est fondé sur le chiffre d'affaires par ligne d'activité. L'exclusion du chiffre d'affaires associé aux énergies fossiles est basée sur les commandes par segment final des clients, avec extrapolation visant à estimer la destination des ventes transactionnelles.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSI #2 : Accompagner les clients de Schneider afin qu'ils économisent ou évitent 800 millions de tonnes d'émissions de CO₂

Cet indicateur mesure les émissions de CO₂ économisées ou évitées grâce aux offres de Schneider Electric pour ses clients.

Les émissions de CO₂ économisées ou évitées sont calculées pour les ventes mondiales de l'exercice en cours et cumulées sur la durée de vie des offres. Les émissions nettes sont calculées comme la différence entre les émissions obtenues avec l'offre de Schneider Electric et les émissions produites dans la situation de référence. L'ambition de cet indicateur a été renforcée en 2021 avec la définition de la nouvelle stratégie de développement durable : Schneider Electric s'engage à permettre à ses clients d'économiser ou d'éviter 800 millions de tonnes de CO₂ grâce à EcoStruxure™.

La différence entre émissions « économisées » et « évitées » est essentielle : les émissions économisées correspondent aux ventes « Brownfield » qui permettent de réduire les émissions mondiales en CO₂ par rapport aux années précédentes, tandis que les émissions évitées correspondent aux ventes « Greenfield » qui permettent de limiter l'augmentation des émissions mondiales.

- **Les ventes dites « Brownfield »** correspondent à une situation dans laquelle l'offre vendue remplace ou modernise un système existant, permettant une réduction des émissions de GES de l'infrastructure par rapport à l'année précédente. Pour les émissions « économisées », la « situation de référence Brownfield » est définie comme étant la situation avant que la nouvelle solution ne soit vendue et installée sur le site du client.
- **Les ventes dites « Greenfield »** correspondent à une situation dans laquelle la solution est installée au sein d'un nouveau système, permettant une meilleure performance par rapport aux alternatives du marché.

Le calcul de l'impact CO₂ des offres sur leur durée de vie est fondé sur les données de ventes par gamme de produits. Les coefficients d'émission de l'électricité sont prospectifs et intègrent la décarbonation du mix énergétique mondial conformément au scénario de l'AIE. Des données du marché et des hypothèses des experts sont utilisées pour déterminer le scénario d'utilisation des offres et l'impact CO₂ correspondant. La méthodologie utilise les niveaux types d'incertitude des méthodologies de comptabilisation du CO₂ par les entreprises et les hypothèses modérées sont privilégiées. Puisque certaines offres de logiciels et services sont incluses, les émissions évitées ne suivent pas la guidance du WBCSD stricto sensu.

Depuis le lancement du programme, le périmètre de l'indicateur a été élargi afin d'inclure les données relatives aux ventes de certains sites de production qui n'avaient pas été consolidés initialement et de nouvelles sous-offres ou offres. Toutefois, la performance de référence n'a pas été modifiée. En 2025, ces offres ou sites ajoutés ont contribué à environ 10 % de la performance de l'indicateur.



De plus amples précisions sur la méthodologie sont disponibles en ligne sur le site www.se.com.

Cet indicateur a été vérifié par PricewaterhouseCoopers.

SSI #3 : Réduire de 50 % les émissions de CO₂ liées aux activités des 1 000 principaux fournisseurs

Dans le cadre de ce programme, également appelé le Projet Zéro Carbone, le Groupe travaille en partenariat avec 1 000 fournisseurs qui s'engagent sur la décarbonation de l'ensemble de leurs activités (les Scopes 1 et 2 étant obligatoires, et le Scope 3 optionnel) à l'échelle de l'entreprise et pas uniquement sur la fraction des ventes qu'ils réalisent auprès de Schneider Electric. La participation active de la chaîne d'approvisionnement en amont est également essentielle, dans la mesure où celle-ci représente plusieurs fois les émissions de GES par rapport aux propres activités de Schneider Electric. Les 1 000 principaux fournisseurs, qui sont issus de 65 catégories d'approvisionnement en matériaux direct ou indirect et d'approvisionnement de projets, ont été désignés par les équipes des achats concernées.

Pour s'assurer que les fournisseurs bénéficient d'un accompagnement approprié pendant la mise en œuvre, plusieurs modules de renforcement des capacités et d'engagement ont été déployés. Ces initiatives sensibilisent les fournisseurs aux diverses approches et aux leviers techniques en matière de décarbonation, y compris la formation, les exigences techniques, les calculs et le soutien à la mise en œuvre sur site par des experts en approvisionnement durable. En outre, Schneider s'attache à promouvoir et renforcer les collaborations par le biais de diverses solutions digitales de décarbonation.

Au titre de la première étape de leurs parcours à long terme vers la décarbonation, les 1 000 principaux fournisseurs sont tenus de quantifier leurs émissions de carbone, de définir des objectifs de réduction ambitieux et de mettre en œuvre une feuille de route permettant d'atteindre ces objectifs. Les fournisseurs doivent partager leurs performances en matière d'émissions de carbone via le portail mondial dédié de Schneider pour la gestion des fournisseurs et des relations fournisseurs (SSP-SRM). Pour mesurer la réduction des émissions de carbone obtenue, Schneider calcule la moyenne de la réduction de l'intensité carbone obtenue par les fournisseurs répondants et la multiplions par le pourcentage de fournisseurs qui transmettent des données relatives à leurs émissions de carbone. L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions de CO₂ des Scopes 1 et 2 par le chiffre d'affaires de l'exercice.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSI #4 : Porter à 50 % la part de matières premières durables dans les produits de Schneider

Une matière première durable est définie comme suit :

- Une matière première ayant un faible impact sur l'environnement ; et/ou
- Une matière première obtenue grâce à une technologie industrielle qui représente un facteur clé pour un scénario climatique de 1,5 °C et/ou une économie plus circulaire.

Pour 2021, le périmètre de ce KPI couvre les matières premières identifiées comme significatives en termes de volume (environ 29 % du volume total des produits en 2019), d'impact environnemental (empreinte carbone et évaluation de la biodiversité) et de degré de maturité du secteur, à savoir :

- Achats directs d'acier et d'aluminium ; et
- Achats directs et indirects de thermoplastiques.

Globalement, les matériaux du périmètre représentent environ 400 000 tonnes.

Un groupe d'experts transversaux de Schneider Electric (Achats, R&D, Environnement) a travaillé en étroite collaboration avec les fournisseurs pour définir les attributs de durabilité de chaque matière première du périmètre, au regard des normes et des cadres internationaux existants.

Les thermoplastiques sont qualifiés de « durables » lorsque le fournisseur apporte la preuve d'utilisation d'un contenu minimal en matériaux recyclés, ou d'origine biologique (le seuil minimum dépendant de la présence ou non d'halogènes dans le composé), ou de l'utilisation de produits ignifuges d'origine biologique.

L'acier est qualifié de « durable » lorsque le fournisseur apporte la preuve que l'usine d'origine utilise une technologie à faible potentiel d'émissions de carbone (un four à arc électrique (FAE) ou un haut fourneau utilisant de l'acier de fer à réduction directe (DRI-BOF) ou du fer à briques chaud (HBI-BOF)), ou possède un certificat de durabilité tel que ceux délivrés par Responsible Steel.

L'aluminium est qualifié de « durable » lorsque le fournisseur apporte la preuve que l'empreinte carbone du produit est inférieure à huit tonnes de CO₂ par tonne d'aluminium, qu'il utilise un minimum de 90 % de matériaux recyclés dans son produit, ou que l'usine d'origine dispose d'un certificat écologique tel que ceux délivrés par l'Aluminum Stewardship Initiative.

Le périmètre a été réévalué chaque année, en s'appuyant sur les avancées du programme et la transparence accrue au sein des chaînes d'approvisionnement.

La consolidation des KPI fait appel à plusieurs sources de données. Les volumes de matières premières durables sont identifiés à l'aide des outils d'extraction de données « Prism » pour les métaux et « Puma » pour les thermoplastiques, ces deux outils fournissant des volumes budgétisés. Le volume total du périmètre (dénominateur du KPI) est déterminé à l'aide des extraits de l'inventaire des matières premières (RMI) pour les thermoplastiques, l'acier et l'aluminium qui indiquent les volumes achetés en tonnes. Pour l'acier au silicium, il n'y a pas de consolidation dans RMI, car l'acier au silicium n'est pas un indice de marché. Le volume est donc estimé sur la base d'un fichier de négociation du *Regional Category Manager* de l'équipe des achats. Schneider Electric a décidé d'identifier les matières premières durables déclarées et suivies en utilisant les volumes « budgétisés », car la précision de l'outil de création de rapports est supérieure à celle de l'extraction RMI. De fait, Prism et Puma ont permis le suivi des fournisseurs et de la qualité des matières premières, ouvrant la voie à l'activation des deux leviers mentionnés précédemment.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSI #5 : Mobiliser le Groupe pour que 100 % de ses emballages primaires et secondaires soient exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé

Ce programme a été conçu pour :

- garantir la conformité légale grâce au choix des matériaux d'emballage utilisés par Schneider, et à la disponibilité d'options adéquates de reprise, de collecte et de durabilité pour ses clients ;
- soutenir la réalisation de l'engagement du Groupe en faveur de l'emballage durable pour 2025 :
 - 100 % de ses emballages primaires et secondaires utilisent du carton recyclé,
 - 100 % de ses emballages primaires et secondaires exempts de plastiques à usage unique, et
 - définir les meilleures pratiques pour offrir des solutions d'emballages durables différenciantes à ses clients.

Le périmètre comprend des fournisseurs stratégiques de premier rang assurant des approvisionnements directs de carton et de plastique dans le système d'achat de Schneider Electric. Sur le plan géographique, toutes les régions de la chaîne d'approvisionnement mondiale et du segment Équipements et transformateurs seront couvertes.

Le carton est considéré comme recyclé lorsqu'il est composé de fibres recyclées pour au moins 70 % de son poids. Une exemption temporaire est prévue pour l'Amérique du Nord, où les fibres recyclées doivent représenter en moyenne 50 % du poids du carton pour que celui-ci soit considéré comme recyclé.

Pour chaque période de reporting, les achats de carton et de plastiques sont extraits du système et chaque élément est classé comme durable ou non sur la base des critères mentionnés ci-dessus. La vérification des déclarations de durabilité repose sur les définitions déjà fournies, ainsi que les certificats et autres justificatifs transmis par les fournisseurs. La liste des certificats/documents éligibles est continuellement mise à jour afin de la rendre exhaustive et de prendre en compte les particularités des pays.

Une campagne mondiale, en cours dans l'ensemble des régions des opérations industrielles, vise à transférer progressivement les dépenses vers des sources durables et à éliminer l'utilisation de plastiques à usage unique, avec le parrainage de la direction générale.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

SSI #6 : Garantir que 100 % des fournisseurs stratégiques de Schneider assurent un travail décent à leurs salariés

Schneider Electric a défini un ensemble d'engagements relatifs aux conditions de travail afin de bannir les mauvaises pratiques, et l'entreprise œuvre de manière proactive à l'introduction de mesures qui empêcheront la probabilité d'occurrence de nouveaux manquements à l'avenir. Cette approche est le fondement du programme Travail décent de Schneider Electric.

S'inspirant des travaux pionniers de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Schneider a défini **10 piliers du Travail décent** :

1. Opportunités d'emploi ;
2. Rémunération et activité productive appropriées ;
3. Horaires de travail décents ;
4. Stabilité et sécurité du travail ;
5. Dialogue social et relations sur le lieu de travail ;
6. Traitement équitable dans l'emploi ;
7. Sécurité au travail ;
8. Protection sociale ;
9. Pratiques en matière d'approvisionnement ; et
10. Équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le programme exige des fournisseurs stratégiques qu'ils élaborent une politique proactive afin de fournir à leurs employés un lieu de travail sûr, attrayant et inclusif. Les critères définis pour chaque pilier en matière de travail décent peuvent également recouper les principes de la norme ISO 26000 et sont validés par les équipes des Achats monde, des Ressources humaines, de la Chaîne d'approvisionnement et du Développement durable.

Les fournisseurs seront évalués au moyen de questionnaires à distance, étayés par les justificatifs correspondants, ainsi que par des visites sur site et des audits ponctuels, et des experts assureront le suivi de leurs performances. Pour chaque question, une réponse minimale acceptable est définie. Les réponses des fournisseurs seront évaluées au regard de critères minimums acceptables dont le respect garantit la conformité aux principes du travail décent. Le déploiement du programme est assuré par des spécialistes de l'approvisionnement durable du service des Achats mondiaux qui sont responsables de l'intégration, de la formation et de l'évaluation des fournisseurs. La mise en œuvre du programme est soutenue par les services des Achats mondiaux.

Grâce au programme de Travail décent, les emplois liés aux activités de Schneider visent à améliorer l'intégration sociale, l'équité, la sécurité, la dignité, la satisfaction et l'amélioration globale de la qualité de vie des employés et de leur famille. Pour qu'un fournisseur adhère pleinement au programme, l'équipe des Achats mondiaux examinera la mise en œuvre des exigences dans le cadre organisationnel du fournisseur au moyen de politiques, de processus, etc. En cas de manquement ou de non-alignement, les fournisseurs doivent prendre des mesures correctives visant à institutionnaliser les exigences au sein de l'entreprise. L'évaluation de ces mesures est entreprise par le biais de l'examen des documents justificatifs pertinents. Si les exigences sont effectivement déployées, le fournisseur peut être considéré comme conforme au programme de Travail décent et être pris en compte dans le calcul du KPI. Dans le cas contraire, il reste considéré comme non conforme aux exigences du programme.

Un pilote pour ce KPI a été lancé en 2022, et il a été intégré au calcul du score SSI la même année.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSI #7 : Mesurer le niveau de confiance des collaborateurs de Schneider pour signaler des comportements contraires à l'éthique

La culture de la parole aide à maintenir des normes élevées, une solide réputation et un environnement de travail sain et productif, et protège Schneider Electric et ses collaborateurs de nombreux risques. Les situations d'inconduite sont moins susceptibles de se produire si les personnes, les collaborateurs et les parties prenantes se sentent en sécurité pour signaler leurs préoccupations, dilemmes ou problèmes en toute bonne foi, avec respect et sans crainte de représailles.

La Charte de confiance et le programme Éthique et Conformité de Schneider Electric contribuent à transformer cette vision en actions concrètes, notamment en offrant de multiples canaux de signalement accessibles, neutres et confidentiels aux collaborateurs de Schneider afin qu'ils se sentent en confiance pour signaler une conduite contraire à l'éthique.

Ce KPI est évalué au moyen de la question « Chez Schneider Electric, je peux signaler une conduite contraire à l'éthique en toute sécurité », posée chaque année à tous les collaborateurs de Schneider Electric inclus dans le périmètre de l'enquête OneVoice. Le pourcentage de réponses « D'accord » et « Tout à fait d'accord » détermine le niveau de confiance des collaborateurs de Schneider Electric pour signaler une conduite contraire à l'éthique. Les réponses sont anonymisées et agrégées aux fins de conformité.

Cet indicateur a été calculé pour la première fois en 2021 et a atteint un score de 81/100. Il est intégré au calcul du score SSI depuis 2022.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSI #8 : Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche (50 %) aux managers junior et intermédiaires (40 %) et aux équipes de dirigeants (30 %)

Schneider Electric s'engage fermement à construire une organisation diversifiée à tous les niveaux, avec une main-d'œuvre qui reflète les différents marchés dans lesquels Schneider opère. Cet indicateur mesure la représentation des femmes au sein de Schneider, au niveau de l'embauche, des managers junior et intermédiaires et de la direction.

Cet indicateur recouvre trois dimensions : toutes les nouvelles embauches au sein de l'entreprise, soit tous les postes à coûts variables non directs (NDVC, soit les « cols blancs ») et directs (DVC, soit les « cols bleus ») ; les managers qui occupent des postes NDVC, de niveau junior et intermédiaire et dont les subordonnés directs sont des contributeurs individuels uniquement ; et tous les dirigeants occupant des postes de Vice-présidents senior et Vice-présidents.

Il s'agit d'un indicateur composite : l'évolution de chaque dimension (nouvelles embauchées, managers junior et intermédiaires, dirigeants) est pondérée de manière égale (1/3 pour mesurer la réalisation de cet engagement).

Les calculs suivants sont réalisés à la fin de chaque trimestre :

- **Pourcentage de femmes parmi les nouvelles embauches** : nombre de nouvelles femmes embauchées divisé par le nombre total de nouvelles embauches au cours de l'année en cours x100 ;
- **Pourcentage de femmes parmi les managers junior et intermédiaires** : nombre de femmes managers junior et intermédiaires embauchées divisé par le nombre total de managers junior et intermédiaires x100 ;
- **Pourcentage de femmes parmi les dirigeants** : nombre de femmes dirigeantes divisé par le nombre total de dirigeants x100 ;
- **Pourcentage de progression composite** : pondération de 1/3 appliquée au pourcentage d'évolution sur l'année de référence par rapport au progrès total sur cinq ans :

- Progrès pour l'objectif de 50 % des nouvelles embauches : l'écart entre le pourcentage de femmes parmi les nouvelles embauches pour la période en cours et le niveau de référence 2020 est divisé par l'ambition de progression sur cinq ans (9 %) ;
- Progrès pour l'objectif de 40 % des managers junior et intermédiaires : l'écart entre le pourcentage de femmes parmi les managers junior et intermédiaires pour la période en cours et le niveau de référence 2020 est divisé par l'ambition de progression sur cinq ans (15 %) ;
- Progrès pour l'objectif de 30 % des dirigeants : l'écart entre le pourcentage de femmes parmi les dirigeants pour la période en cours et le niveau de référence 2020 est divisé par l'ambition de progression sur cinq ans (6 %) ; et
- Calcul du pourcentage de progression composite : coefficient 1/3 appliqué à la progression de chaque KPI pour la période en cours.

À partir de 2025, les objectifs de diversité n'auront pas d'incidence sur les compensations locales dans les pays ou entités interdisant l'établissement de tels objectifs.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSI #9 : Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 millions de personnes

Schneider vise à fournir un accès à une électricité verte à 50 millions de personnes, grâce aux produits et solutions développés et/ou commercialisés dans le cadre du programme Accès à l'énergie (A2E), entre 2009 et fin 2025.

Le périmètre géographique est constitué des pays où le programme A2E est opérationnel : Asie-Pacifique, Afrique, Moyen-Orient, Amérique du Sud et Amérique Centrale. Dans les pays concernés, l'impact est calculé comme suit :

- **Pour l'électrification à l'échelle individuelle et des ménages :** le nombre d'unités vendues parmi une liste définie de références donnant accès à l'électricité verte est multiplié par un coefficient permettant d'estimer le nombre de personnes concernées ;
- **Pour l'électrification collective :** l'énergie totale vendue parmi une liste définie de références donnant accès à l'électricité verte ; elle est traduite en un nombre de personnes impactées à partir de la consommation d'énergie moyenne d'un ménage dans les zones ciblées, estimée grâce à des bases de données et des études externes ;
- **Projets d'électrification des centres et services communautaires ou projets spécifiques du programme A2E :** il est possible, comme alternative à la méthode ci-dessus, d'utiliser le nombre réel de personnes connectées ou une estimation statistique.
- **Pour les fonds d'investissement à impact** (SEEA, SEEA Asia, EAV et GEIF II), le Groupe prend en compte 100 % de l'impact des entreprises qui contribuent directement au programme A2E de SE visant à offrir l'accès à une électricité verte et fiable en Afrique et en Asie et 50 % de l'impact des entreprises qui contribuent indirectement. À ce résultat, Schneider applique le pourcentage de sa participation dans le fonds concerné.

La liste exhaustive et à jour des produits et solutions pris en compte, avec les codes de référence correspondants, peut être consultée. Les produits et solutions pris en compte sont ceux qui étaient disponibles fin 2020, ainsi que les produits et solutions à venir permettant un accès à l'électricité. Produits et solutions hors du périmètre : produits et solutions du programme A2E vendus hors des pays concernés par le programme, sauf dans le cas de produits et de solutions du programme A2E fournis à des fins de secours dans tout pays frappé par une catastrophe ou un événement catastrophique ; autres produits et solutions du programme A2E n'assurant pas directement un accès à l'électricité (par ex. MPPT, EcoStruxure™ for Energy Access, batteries, etc.).

La méthodologie de calcul de l'impact décrite dans ce document est celle appliquée à partir de l'année 2021. Cette méthodologie est un modèle utilisant les meilleures données disponibles pour estimer l'impact de l'activité Accès à l'énergie en termes de nombre de personnes. Elle est sujette à des révisions potentielles, afin de s'adapter aux changements dans les sources externes utilisées comme paramètres. L'unité de l'indicateur « personnes impactées » doit être interprétée avec prudence, car il s'agit d'une approche qualitative avec une incertitude sur l'impact réel en termes de personnes.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur. La méthodologie et la performance à partir de 2021 ont été vérifiées, mais pas les valeurs cumulées avant 2021.

SSI #10 : Doubler les opportunités de recrutement pour la prochaine génération

Cette initiative vise à faire en sorte que Schneider Electric dispose d'une stratégie de gestion durable des compétences, fondée sur une approche équilibrée et multicanal, afin de développer un vivier de talents de nouvelle génération (« Next Gen ») en offrant des opportunités de postes à temps plein et temporaires. Son objectif est d'offrir à de jeunes actifs un accès à des opportunités professionnelles, de les sensibiliser au développement durable et à la contribution de Schneider Electric dans ce domaine.

Pour atteindre son objectif consistant à doubler les possibilités de recrutement, le Groupe prend en compte les différentes manières dont il interagit avec les candidats considérés comme faisant partie du vivier de talents de nouvelle génération, notamment les opportunités offertes aux étudiants et les embauches de jeunes diplômés.

- **Les opportunités offertes aux étudiants** concernent des personnes sur le point d'entrer sur le marché du travail qui sont engagées dans une relation temporaire avec Schneider Electric, dont la date de début et de fin est définie d'emblée (à savoir : stages, contrats d'apprentissage, *co-ops*).
- **Les embauches de jeunes diplômés** concernent de jeunes diplômés ou de jeunes actifs issus d'un programme de formation officiel dont la relation avec Schneider a une date de début définie, mais une date de fin variable (à savoir : contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée).

Les calculs sont basés sur les postes externes actuels à pourvoir saisis dans le système mondial de gestion des candidatures.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSI #11 : Former un million de personnes à la gestion de l'énergie

La jeunesse d'aujourd'hui est avant-gardiste, créative et constitue l'un des groupes démographiques les plus importants. Schneider tient à lui donner les compétences et le soutien nécessaires pour qu'elle puisse mener une vie conforme à ses rêves et à ses aspirations.

Schneider Electric s'engage à former les jeunes et à leur donner les moyens d'agir :

- En soutenant le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP). L'enjeu principal de la formation dans le secteur de l'énergie est de fournir les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour exercer un métier de manière sûre et responsable, afin d'acquérir des compétences à long terme et de garantir l'accès à l'emploi. Les cours comptabilisés par l'indicateur conduisent à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme. La durée minimale de ces cours est de trois mois (ou totalisant 100 heures de formation). Pour les programmes en ligne, les étudiants ne seront comptabilisés que s'ils reçoivent un certificat après une évaluation en ligne.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

- En donnant accès à des compétences, techniques et non techniques (« soft skills »), en soutenant leur projet et en les encadrant. Les jeunes déclarés ont bénéficié d'au moins 3 mois de programmes dispensés par les partenaires de Schneider.
- En leur donnant les moyens d'innover, de devenir des entrepreneurs et de contribuer à la transition sociale et énergétique. Sont inclus dans l'indicateur les jeunes ayant déclaré avoir bénéficié d'au moins 3 mois de programmes dispensés par des partenaires de Schneider.

En partenariat avec des ONG locales et internationales et des autorités locales, la Fondation Schneider Electric et les entités locales du Groupe fournissent des contributions directes et indirectes aux centres de formation partenaires.

Ces contributions peuvent prendre différentes formes (options non exclusives) :

- Financement d'équipements électriques et pédagogiques, don d'équipements sur demande, de première génération, pour des travaux pratiques ;
- Financement d'activités visant à déployer un programme de transition énergétique auprès des étudiants ;
- Transferts de connaissances, par la formation des formateurs et l'assistance à la formation des futurs entrepreneurs.

Le score de l'indicateur est calculé grâce au nombre d'étudiants inscrits à des cours des formations, soutenus par Schneider Electric par le biais d'un accord de partenariat (documents justificatifs requis, tels que les listes des jeunes formés).

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSI #+1 : 100 % des Présidents de pays et de zones Schneider Electric définissent trois engagements locaux impactant leurs communautés

Depuis sa création en 2005, l'ancien baromètre Planète & Société (désormais Schneider Sustainability Impact, SSI) s'est attaché à mesurer les progrès réalisés par rapport à des indicateurs clés de performance en matière de développement durable au niveau mondial.

Dans son SSI 2021–2025, Schneider Electric introduit une nouvelle dimension permettant de mesurer l'impact à l'échelle locale car :

- il existe une forte demande interne pour une communication locale concernant les progrès accomplis, ainsi que pour permettre aux collaborateurs locaux de contribuer à l'objectif d'ensemble de Schneider ; et
- les priorités en matière de développement durable dépendent fortement du contexte local. Il est donc logique de déployer, outre des programmes mondiaux, des actions locales au plus près du contexte et des besoins locaux.

Afin de renforcer l'impact local en faveur des communautés proches de Schneider Electric, les pays comptant au moins 100 collaborateurs ont défini trois engagements conformes à la stratégie de développement durable du Groupe et reposant sur les piliers suivants : Climat, Ressources, Confiance, Égalité, Générations et Local.

Les progrès réalisés au regard de ces engagements sont mesurés par des KPI précis. La réalisation de cet objectif est évaluée comme suit : les KPI doivent être validés par des Présidents de zone/pays, et un responsable local des SSI doit être désigné comme référent auprès de l'équipe Développement durable. Ce responsable local est chargé de consolider les performances annuelles pour les KPI.

Cet indicateur n'a pas été vérifié par PwC et n'est pas inclus dans le score du SSI.

4.1.2 Indicateurs du Schneider Sustainability Essentials

SSE #1 : 150 sites Zéro-CO₂

Un site est classé Zéro CO₂ s'il n'émet aucune émission de gaz à effet de serre liée à sa consommation d'énergie et a mis en place un suivi numérique de l'énergie. En outre, le site ne doit présenter aucune fuite de gaz SF₆. Des exclusions relatives aux émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie sont prévues pour les petites sources d'approvisionnement en énergie (<3 % du total) d'un site de production, pour lesquelles il n'existe actuellement aucune solution viable sans combustibles fossiles. Le suivi digital de l'énergie est défini comme l'intégration des données énergétiques dans une solution Schneider Electric (telle que Power Monitoring Expert, EcoStruxure™ Building Operation, Resource Advisor, etc.). Pour les sites les plus importants, une proportion significative de l'approvisionnement en énergie du site doit être mesurée et suivie à l'aide de compteurs connectés en temps réel. Pour les sites plus petits, les factures énergétiques doivent être disponibles dans la solution Resource Advisor de Schneider Electric. Cet indicateur concerne tous les sites de l'empreinte immobilière complète du Groupe.

PwC a fourni une assurance raisonnable sur cet indicateur.

SSE #2 : 100 % des offres Schneider moyenne tension proposées avec des alternatives innovantes sans gaz SF₆

Cet indicateur mesure la capacité de Schneider Electric à offrir au marché (c'est-à-dire via le portail SELL du processus de création d'offres de Schneider) des solutions sans SF₆ industrialisées pour toutes les zones géographiques.

Les références prises en compte pour le calcul de ce KPI sont les équipements de commutation primaires et secondaires jusqu'à 40,5 kV, en intérieur uniquement :

- A** Gammes sans SF₆ disponibles en 2020 : composants sous vide, Premset, commutateurs à isolation par air avec disjoncteur à coupure sous vide, HVL, Masterclad, etc. ;
- B** Gammes contenant du SF₆ en 2020 : RM6, FBX, Ringmaster, DVCAS, Flusarc, SM6, RN2C, GMA, GMAe GHA, WS, WSG, CGBS-0, CGBS-1, HVL-CC, Mcset, F400 ;
- C** Gammes sans SF₆ lancées entre 2021 et 2025 : SM AirSeT, Air PacT, RM AirSeT, RingmasterX, GM AirSeT, HVLCCX, etc..

Sont exclus tous les équipements au-delà de 40,5 kV (WI, CGBS-2, Kite), les équipements d'extérieurs tels que les équipements montés sur poteau, les réenclencheurs, les sectionneurs, les transformateurs de mesure, ainsi que les gammes fabriquées par des joint-ventures et les offres adaptées localement.

Le KPI est égal au pourcentage obtenu en divisant le volume des gammes d'offres sans SF₆ disponibles à la commande (A+C ci-dessus) par le volume total des gammes actuelles vendues selon la base de référence 2019 (pour les appareillages de commutation et les composants moyenne tension). La gamme de la base de référence 2019 est définie comme la somme des gammes actuelles contenant du SF₆ et sans SF₆ (Air, Vacuum) vendues en volume (A+B ci-dessus).

Pour le calcul, à titre d'exemple, 1 RM AirSet = 1 RM6.

Calcul : KPI en % = (A + C)/(A + B). Base de référence : volumes totaux par gamme vendus en 2019.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #3 : 90 % de la consommation d'électricité de Schneider provient de sources renouvelables

Ce programme mesure la part d'électricité renouvelable dans l'approvisionnement en électricité de Schneider Electric, sur le périmètre du reporting environnemental (sites industriels >50 salariés et sites tertiaires >500 salariés certifiés ISO 14001).

Quatre types de sources d'approvisionnement renouvelables sont pris en compte :

- l'électricité renouvelable produite sur place et consommée sur place ;
- les accords d'achat d'électricité renouvelable (AAE) ;
- les tarifs verts ; et
- les certificats d'énergie renouvelable (selon le pays : REC, iREC, GO, EAC, etc.).

L'électricité achetée sans revendication spécifique d'électricité renouvelable n'est pas prise en compte, même si le bouquet électrique du fournisseur comprend une part d'énergie renouvelable.

PwC a fourni une assurance raisonnable sur cet indicateur.

SSE #4 : 15 % d'efficacité CO₂ dans le transport de marchandises

Le transport au sein de Schneider Electric est un générateur important de CO₂ en raison de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Pour atteindre son objectif de Zéro émission nette, le Groupe doit s'engager avec ses fournisseurs de transport à la fois sur les opportunités d'efficacité et sur les avancées techniques des actifs de transport.

Cet indicateur mesure les progrès du Groupe par rapport à une réduction annuelle de 3 % des émissions de CO₂ pour son empreinte de transport pour chacune des cinq prochaines années, soit une réduction totale de 15 % entre 2020 et 2025. Le champ d'application du programme couvre toutes les expéditions au niveau mondial avec tous les fournisseurs de transport et tous les modes de transport lorsque le fret est payé par le Groupe. Cela équivaut à environ deux tiers de l'impact total du fret sur les émissions de CO₂ du Groupe. Le calcul de base de l'efficacité en matière de CO₂ utilise une méthode basée sur l'activité, à partir de la masse multipliée par la distance et par les facteurs de CO₂ du mode/équipement. La collecte de données couvre 75 % des dépenses de transport et les émissions liées aux données non collectées sont estimées. Les progrès sont mesurés en utilisant les émissions de CO₂ par tonne expédiée comme unité.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #5 : 15 % d'efficacité énergétique pour les sites Schneider Electric

Cet indicateur mesure la réduction normalisée de la consommation énergétique des sites du Groupe qui sont les plus gros consommateurs d'énergie par rapport à une année de référence. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie d'environ 3 % chaque année, pour obtenir une réduction totale de 15 % sur la durée du programme (2021-2025) en utilisant les solutions et services de Schneider Electric. Le programme met l'accent sur les sites du Groupe inclus dans le périmètre de reporting environnemental dont la consommation totale d'énergie excède 3 GWh, ainsi que sur d'autres sites que le Groupe considère comme stratégiques (213 sites en 2021).

Les économies d'énergie sont calculées par rapport à la même année de référence (2019) pendant toute la durée du programme. Afin de calculer précisément les économies réalisées, la consommation réelle d'un site est normalisée par rapport à l'année de référence.

Cette normalisation est fondée sur un modèle de régression linéaire propre à chaque site, qui permet de prendre en compte le climat et les variations des niveaux de production. Toutes les consommations d'énergie pouvant être modélisées sont prises en compte et converties en MWh.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #6 : 80 % du chiffre d'affaires produits de Schneider réalisé dans le cadre du programme Green Premium™

Schneider Electric fournit à ses clients des produits respectueux de l'environnement qui contribuent à l'atteinte de leurs objectifs et ambitions en matière de développement durable. L'objectif pour 2025 est de transformer le programme existant pour des produits axés sur les matériaux durables, de faibles émissions de CO₂, la circularité et la digitalisation des données.

Les produits Green Premium™ fournissent des informations détaillées relatives à leur conformité réglementaire, leur contenu, leur impact environnemental et leurs attributs de circularité. Ils représentent des propositions de valeur axées sur le marché grâce à des labels tiers, tels que les certifications de produits et de bâtiments écologiques, qui contribuent aux ambitions des clients de Schneider en matière de durabilité. Tous les produits vendus dans le monde entier entrent dans le périmètre du programme Green Premium™.

Le produit doit être identifié par un numéro de référence commercial unique et vendu sous une marque reconnue de Schneider Electric. Le Groupe propose des produits économes en ressources (énergie à l'utilisation, faibles émissions de CO₂, efficacité des matériaux) dont l'empreinte globale est communiquée dans le « profil environnemental produit », fondé sur l'analyse du cycle de vie. Les offres Green Premium™ sont également assorties de « profils de circularité », qui fournissent des informations sur la circularité d'un produit au moyen d'instructions sur la fin de vie du produit et des services de reprise. Les offres Green Premium™ sont conformes à la réglementation.

Schneider va au-delà des exigences réglementaires avec la substitution étape par étape de certains matériaux et substances de ses produits. Toutes ces informations sont fournies sous format numérique aux clients de Schneider.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #7 : Un tiers de la flotte de véhicules du Groupe est composé de véhicules électriques

Schneider Electric a rejoint l'initiative EV100 du Climate Group en s'engageant à électrifier 100 % de sa flotte de véhicules de société d'ici 2030 afin de réduire ses émissions de CO₂. Le rapport sur la flotte de véhicules permettra de calculer les émissions de carbone de la flotte, le pourcentage actuel de véhicules électriques (VE) et de recenser les pays en avance ou en retard dans cette transition. À moyen terme, Schneider s'engage à convertir d'ici 2025 un tiers de la flotte du Groupe en véhicules électriques.

Schneider Electric utilise la définition du Climate Group pour les véhicules électriques, notamment :

- Véhicule électrique à batterie (VEB),
- Hybrides rechargeables (PHEV) : véhicule à autonomie étendue (EREV) et véhicule électrique à pile à combustible (FCEV) – avec au moins 50 km d'autonomie électrique

Le nombre de véhicules est une image au 31 décembre.

Le pourcentage des véhicules électriques dans la flotte est calculé en divisant le nombre de véhicules électriques par le nombre total de véhicules.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Les données sont collectées auprès de ces principaux fournisseurs: les loueurs mondiaux exploitent la plus grande partie de parc automobile de Schneider Electric et fournissent des données sur plusieurs pays par région. Un rapport détaillé est demandé à tous les pays pour éventuellement corriger, compléter ou compléter les informations (en considérant par exemple les véhicules en location locale).

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #8 : 100 % des sites Schneider ont un programme local de conservation et de restauration de la biodiversité

Cet indicateur mesure, pour les sites concernés, le pourcentage de réalisation d'un ensemble d'actions en faveur de la biodiversité. Le périmètre correspond aux sites de Schneider Electric dans son empreinte immobilière complète, comptant plus de 50 collaborateurs.

Les initiatives sont définies comme suit : « éliminer le plastique à usage unique » et « action locale en faveur de la biodiversité » (deux requises pour les grands sites ISO 14001, une pour les petits sites).

Chaque site rend compte de ses initiatives lorsqu'elles sont terminées. Au niveau du Groupe, la performance est calculée en totalisant toutes les actions réalisées par les sites et en les divisant par le total des actions requises.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #9 : 200 sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »

Un site obtient le label « Du déchet vers la Ressource » s'il valorise plus de 99 % (en masse) de ses déchets non dangereux tout en utilisant des solutions de valorisation énergétique pour moins de 10 % de ses déchets non dangereux. En outre, si un site génère des déchets dangereux, il doit assurer à 100% un traitement et une gestion appropriés de ces déchets. La manipulation et le traitement respectueux de l'environnement des déchets dangereux signifient que les déchets doivent être traités conformément aux exigences de Schneider Electric et des réglementations locales, les exigences les plus strictes étant applicables. Les déchets sont considérés comme valorisés s'ils sont réduits, réutilisés ou expédiés à un prestataire spécialisé pour être recyclés ou éliminés de quelque manière, hormis la mise en décharge et l'incinération sans valorisation énergétique. Les systèmes de compostage et de valorisation énergétique des déchets sont pris en compte dans la valorisation des déchets. Cet indicateur concerne tous les sites de l'empreinte immobilière complète du Groupe.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #10 : 420 000 tonnes de consommation de ressources primaires évitées grâce aux programmes de « récupération en fin de vie » des produits depuis 2017

L'objectif de ce KPI est de mesurer les efforts de Schneider Electric en matière d'économie circulaire, c'est-à-dire toutes les activités industrielles qui contribuent au modèle de l'économie circulaire, telles que la réparation, la réutilisation, la remise à neuf et le recyclage, ce qui permet d'éviter les déchets, de réduire la consommation de matériaux et d'énergie, les émissions de CO₂ et/ou l'épuisement des ressources en eau.

Les activités couvertes par ce KPI, qui seront étendues du fait de l'attention croissante accordée par Schneider aux modèles économiques de circularité, sont à ce jour les suivantes :

- Reprise et recyclage des batteries ;
- Volume d'appareils remis à neuf et réparés dans les centres de réparation Schneider (par ex. onduleurs, variateurs de vitesse) ; et
- Volume d'équipements MT, BT et de transformateurs remis à neuf ou recyclés dans les centres Ecofit de Schneider.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #11 : 100 % des sites en zones de stress hydrique ont une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action

Cet indicateur mesure le pourcentage de réalisation d'un ensemble d'actions de conservation de l'eau que les sites en zones de stress hydrique doivent mener à bien. Le périmètre correspond aux sites de Schneider Electric inclus dans le périmètre de reporting environnemental et situés dans des zones classées comme ayant un stress hydrique de base « élevé » ou « extrêmement élevé », selon la définition du World Resources Institute (WRI) Aqueduct Water Risk Atlas. Les actions sont définies en fonction de la quantité d'eau consommée par le site ainsi que des applications pour lesquelles le site utilise de l'eau. Au niveau du Groupe, la performance est calculée en totalisant toutes les actions réalisées par les sites et en les divisant par le total des actions requises.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #12 : Déployer un programme d'Excellence Sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs

Le programme d'Excellence Sociale mesure les progrès réalisés par Schneider Electric dans l'identification et la réduction des risques liés aux droits de l'homme au sein de la chaîne d'approvisionnement d'un produit sélectionné. L'indicateur clé de performance repose sur trois piliers : la traçabilité des fournisseurs, les risques liés aux matières premières critiques et les retours des travailleurs dans les pays sensibles. Chaque pilier suit la même approche en quatre étapes : création d'une méthodologie, sélection d'outils, test de ces derniers, et déploiement. Des outils tels que Resilinc, Ulula, et le template pour le reporting approfondi sur les minerais (*Extended Minerals Reporting Template*) permettent de collecter des données structurées sur les fournisseurs et les matériaux. L'indicateur clé de performance final est la note moyenne des trois piliers, qui reflète à la fois la maturité de l'approche et son déploiement opérationnel.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #13 : 100 % des collaborateurs formés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité

Conformément aux programmes Éthique & Conformité et Cybersécurité de Schneider Electric, la formation des collaborateurs sur l'éthique, les risques de corruption et la cybersécurité est obligatoire. Pour ce faire, Schneider Electric a lancé trois nouvelles formations dans le cadre de la campagne de formation Global Schneider Essentials, reconduite chaque année avec de nouveaux contenus :

- Depuis 2018 : formation sur les principes de responsabilité (document « Principes de responsabilité » remplacé en septembre 2021 par la Charte de confiance, Code de conduite de Schneider Electric) et sur la lutte contre la corruption ; et
- Depuis 2020 : formation sur la cybersécurité.

Ce KPI englobe tous les collaborateurs enregistrés dans TalentLink (entités juridiques intégrées dans TalentLink, système central de données RH) à la date du 15 novembre :

- **E-learning sur le principe de responsabilité et la cybersécurité** : tous les collaborateurs en activité ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) (exception : les contrats à durée déterminée (CDD) chinois et bulgares sont inclus), présents dans le Groupe au 31 décembre et embauchés avant le 1^{er} décembre ; et

- **E-learning sur la lutte contre la corruption** : collaborateurs exposés à des risques de corruption, identifiés selon la description de leur poste (système de référence de Schneider Electric – description des fonctions), en activité, avec une connectivité de type online-corporate credentials, ayant un CDI (exception : les CDD chinois et bulgares sont également inclus) présents dans le Groupe au 31 décembre et embauchés avant le 1^{er} décembre.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #14 : Taux d'incident médicaux à 0,38 ou moins

La sécurité est l'un des cinq piliers de la Charte de confiance de Schneider, ce qui souligne l'importance que le Groupe accorde à ses collaborateurs, clients et sous-traitants. Schneider Electric travaille avec de nombreux clients internationaux de premier plan, qui exigent le respect des normes les plus élevées concernant la gestion et les performances en santé et de sécurité avant de s'engager et de continuer à faire affaire avec Schneider Electric.

En outre, la mission de Schneider Electric est de protéger la santé et la sécurité au travail des collaborateurs, des clients, des sous-traitants et des visiteurs sur les sites du Groupe. Le Groupe s'efforce également d'offrir aux collaborateurs des lieux de travail sûrs, agréables et efficaces afin d'améliorer le bien-être et l'efficacité. À ce titre, il vise à réduire le taux d'accidents du travail ayant nécessité un traitement médical (Medical Incident Rate, MIR) à 0,38 d'ici 2025.

Le MIR correspond au nombre d'accidents du travail ayant nécessité un traitement médical par million d'heures travaillées (c.-à-d. le nombre d'heures travaillées d'environ 500 salariés sur une année). Il inclut les blessures liées au travail et les maladies professionnelles nécessitant un traitement médical. Les accidents du travail peuvent avoir ou non entraîné un arrêt de travail.

Tous les accidents du travail signalés sur les sites de Schneider Electric sont comptabilisés (y compris donc les accidents affectant des collaborateurs du Groupe et d'autres employés travaillant sous la supervision de Schneider Electric, c'est-à-dire des travailleurs temporaires). Tous les sites de Schneider Electric compris dans le périmètre sont pris en compte. N'entrent pas dans la définition des accidents ayant nécessité un traitement médical : les visites chez un médecin ou autre professionnel de santé agréé uniquement à des fins d'observation ou de conseil ; la réalisation de procédures de diagnostic, telles que les radiographies et bilans sanguins, y compris l'administration de médicaments sur ordonnance utilisés uniquement à des fins de diagnostic (p. ex. gouttes ophtalmiques pour dilater les pupilles) ; ou les premiers soins.

PwC a fourni une assurance raisonnable sur cet indicateur.

SSE #15 : Réduire à 0 le nombre total de rappels de produits

Lorsque le développement durable soutient la satisfaction du client, il se traduit par de nouveaux processus et de nouvelles politiques permettant le retour de produits adaptés en vue de leur réutilisation, de leur refabrication et de leur remise à neuf. Les avantages peuvent être perçus au niveau de la satisfaction du client : en produisant et en livrant les commandes en attente dues à des pénuries de composants, en répondant aux commandes de nouveaux clients et, au niveau du développement durable, en anticipant la conformité aux réglementations à venir (loi anti-déchets), en réduisant l'empreinte carbone de la chaîne d'approvisionnement de Schneider et en réduisant le coût d'une mauvaise qualité due à un rappel de produit.

Schneider Electric a mis en place un processus d'alerte à la sécurité des offres (OSA) afin d'alerter le secteur d'activité concerné et les autres parties intéressées dès que l'on soupçonne que la santé ou la sécurité des biens des clients peut être mise en danger par des produits, des solutions ou des projets de Schneider.

Le Comité d'alerte de sécurité des offres (OSAC) est un comité permanent de l'entreprise qui supervise et régule la gestion des OSA. Sa mission est de s'assurer que tous les OSA sont gérés avec la « diligence raisonnable » (due diligence) et l'urgence nécessaires pour minimiser les risques pour la sécurité des clients. Sa nature indépendante et pluridisciplinaire permet à l'OSAC de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des clients de Schneider. Dans le cadre du pilier « confiance » du SSE 2021-2025, Schneider s'est engagé à réduire à 0 le nombre total de rappels de sécurité.

Ce KPI couvre la notification au client et les actions de remédiation de toute condition suspectée dans l'offre de Schneider qui pourrait causer des dommages corporels ou matériels au client avec la décision « Go » du Comité d'alerte de sécurité de l'offre (OSAC).

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #16 : Être dans le top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité

Schneider Electric assure un suivi permanent de la sécurité de son empreinte numérique avec le soutien d'agences de notation de la cybersécurité, et ses exigences s'appliquent à l'ensemble de l'écosystème étendu (par exemple, les entités intégrées et non intégrées).

La principale agence de notation de Schneider Electric est BitSight, qui évalue la maturité de la sécurité des entreprises sur une échelle allant de 300 à 820. Cette notation est calculée en temps réel à l'aide d'un algorithme exclusif qui examine deux catégories de données observables en externe :

- les informations de configuration qui représentent le degré de diligence d'une entreprise dans la mise en œuvre des meilleures pratiques visant à atténuer les risques ;
- et les événements de sécurité observés, qui sont des preuves de cyber-événements tels que des compromissions de systèmes ou des violations de données, etc.

Les incidents de sécurité ou les vulnérabilités identifiées peuvent avoir un impact négatif sur la notation de l'entreprise. Schneider les traite en temps opportun et s'efforce de conserver une notation supérieure à 800.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #17 : 4 000 fournisseurs évalués dans le cadre du Plan de vigilance de Schneider Electric

Schneider Electric veut être une entreprise exemplaire dans ses interactions avec ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et ses communautés en matière d'éthique, dans le respect et la promotion des droits humains. Le Plan de vigilance du Groupe reflète cette ambition. Il permet également à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions de la loi française de 2017 relative au devoir de vigilance. Cette loi a défini un nouveau cadre juridique par lequel les autorités françaises peuvent engager la responsabilité des entreprises.

Les risques au sein de la chaîne d'approvisionnement de Schneider sont multiples : atteintes potentielles envers les droits humains et les libertés fondamentales, blessures graves, dommages environnementaux, risques pour la santé et la sécurité, etc. Les impacts sont donc assez divers : impacts sur la réputation, conséquences juridiques, santé et sécurité des personnes, pollution environnementale, etc.

Pour atténuer ces risques au niveau des fournisseurs de Schneider, le programme pour la période 2021-2025 prévoit la réalisation d'audits sur site ou à distance pour 4 000 fournisseurs :

- dont un audit sur site pour 1 000 fournisseurs identifiés « à risque élevé » (selon une méthodologie tierce, RBA ou similaire) ; et
 - 3 000 audits réalisés à distance par une auto-évaluation.
- Les réponses des fournisseurs sont comptabilisées en retirant, le cas échéant, celles des fournisseurs qui ont été audités pendant l'année en cours ou précédemment.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

L'indicateur retient ensuite le nombre d'audits effectués. La base de référence prend en compte les audits sur site effectués entre 2018 et 2020 (à savoir 374 audits) ; cette valeur a été auditée et validée par Ernst & Young au cours des années précédentes.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #18 : Écart salarial <1 % pour tous les collaborateurs (femmes et hommes)

Avant 2021, Schneider Electric a œuvré de manière proactive pour identifier et combler les écarts salariaux femmes-hommes grâce à des mesures correctives appropriées, selon une approche spécifique par pays. Compte tenu des progrès réalisés en matière d'équité salariale et pour soutenir la philosophie d'inclusion du Groupe, à partir de 2021, Schneider Electric s'est engagé à atteindre et à maintenir un écart salarial femmes-hommes inférieur à 1 % d'ici à 2025, conformément à la méthodologie interne.

La mesure de l'écart salarial individuel est obtenue en comparant le salaire de chaque collaborateur à la médiane du salaire cible total « TTC » d'un groupe de pairs (salaire de base + plans d'intéressement à court terme + indemnités forfaitaires si elles sont applicables à un pays) pour tous les sexes. En d'autres termes, le salaire TTC d'un collaborateur est évalué par rapport au salaire TTC médian de son groupe de comparaison (TTC individuel / médiane du groupe de comparaison TTC – 1). Le groupe de comparaison est défini selon les facteurs du niveau de poste (grade) et la structure salariale dans le pays concerné.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #19 : 60 % de souscription au Plan annuel mondial d'actionnariat salarié (WESOP) de Schneider Electric

Le WESOP est l'un des principaux programmes de rémunération annuels récurrents du Groupe. Il offre aux collaborateurs du monde entier l'opportunité de devenir actionnaires du Groupe à des conditions préférentielles. Schneider Electric s'engage à atteindre un niveau de souscription au WESOP de 60 % des collaborateurs éligibles d'ici 2025.

Le périmètre du plan d'actionnariat couvre 28 pays participants récurrents, qui représentent 91 % des effectifs éligibles. Sont éligibles, tous les collaborateurs à long terme des pays participant au WESOP ayant une ancienneté de trois mois minimum dans l'entreprise. Ce KPI du SSE est calculé comme suit : le nombre de souscripteurs selon le programme de souscription est divisé par le nombre de collaborateurs éligibles dans les 28 pays, selon les données du système d'information RH mondial du Groupe.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #20 : 100 % des salariés Schneider sont payés au minimum un salaire décent

Charte de confiance, Schneider Electric estime que le fait d'obtenir un salaire décent est un droit humain fondamental. Schneider Electric s'engage à verser à 100 % de ses collaborateurs au minimum le salaire de subsistance leur permettant de répondre aux besoins élémentaires de leur famille. Par besoins élémentaires, le Groupe entend les dépenses de base des ménages (alimentation, logement, habillement, hygiène, éducation, soins de santé, transport), plus un revenu discrétionnaire défini en fonction du niveau de vie local.

En l'absence de référence ou de méthodologie universelle pour le calcul d'un salaire de subsistance, Schneider Electric travaille avec un consultant externe depuis 2018 pour définir les salaires de subsistance de chacun de ses sites dans le monde. Pour calculer le salaire de subsistance, le consultant externe estime les dépenses élémentaires du ménage des collaborateurs, ainsi que le nombre de personnes percevant un salaire dans un ménage « type », en se basant sur différentes sources de données relatives

au coût de la vie et d'autres données macroéconomiques (statistiques nationales, OCDE, agences des Nations unies, etc.).

Pour mesurer le respect du salaire de subsistance, une analyse des écarts est effectuée chaque année après l'examen des salaires pour tous les collaborateurs de Schneider Electric considérés comme des effectifs permanents. Tous les salariés employés par des entités pleinement intégrées, avec des contrats à durée indéterminée ou déterminée, à temps plein ou à temps partiel, sont considérés comme faisant partie de la main-d'œuvre permanente. L'équipe de rémunération compile et analyse de manière centralisée les données de rémunération totale des collaborateurs (salaire de base et indemnités fixes ; en excluant les éléments variables) afin de les comparer au benchmark du salaire de subsistance fourni par les consultants. La comparaison porte sur le salaire de subsistance du lieu de travail des collaborateurs. Pour calculer la rémunération des collaborateurs, l'équipe de rémunération utilise les données disponibles dans le système d'information RH mondial ainsi que les salaires locaux.

Lors de la publication finale des résultats en fin d'année, Schneider Electric peut communiquer une notation finale qui tient compte des écarts de salaire de subsistance comblés par les pays à la fin de l'année suivant la date de leur identification.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #21 : X4 le nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs sur la plateforme Open Talent Market (OTM)

L'objectif de cette initiative est de créer une plateforme intégrée et digitale qui permet aux collaborateurs d'orienter leur propre évolution de carrière. Cette plateforme mondiale, qui couvre l'ensemble des unités opérationnelles, utilise l'IA de manière à proposer les meilleures correspondances. L'ambition de Schneider est de multiplier par quatre le nombre d'actions de développement à l'initiative des collaborateurs au sein de la plateforme Open Talent Market au cours des cinq prochaines années.

Pour cette initiative, le Groupe suit les interactions gérées sous chaque fonctionnalité d'OTM. Début 2021, les fonctionnalités dont disposent les collaborateurs sont les postes ; les projets ; le mentorat ; et la cartographie de carrière.

Pour ces trois fonctionnalités, les résultats sont meilleurs lorsque les profils des collaborateurs sont correctement renseignés et complétés aux trois quarts ou plus. Le périmètre de cette initiative couvre les effectifs connectés de Schneider Electric tels que définis en janvier 2021, ce qui exclut les travailleurs non connectés (à savoir les usines), ainsi que les sous-traitants et les stagiaires/apprentis.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #22 : >90 % des collaborateurs acquièrent des compétences numériques

Le Groupe s'engage à consolider la culture digitale de ses collaborateurs et vise à améliorer les compétences digitales de plus de 90 % de ses collaborateurs d'ici 2025. Les progrès en matière de compétences digitales sont mesurés pour les « cols blancs » et les « cols bleus ».

- **Pour les cols blancs**, l'objectif du Groupe est que plus de 90 % des effectifs éligibles atteignent le niveau intermédiaire, avancé ou expert du programme Digital Citizenship d'ici 2025. Le niveau de compétence numérique de tous les collaborateurs sera évalué chaque année par les managers. Les employés éligibles en 2025 sont les employés actifs embauchés avant le 31 janvier 2025, les contrats à durée indéterminée et à durée déterminée. Sont exclus les employés des entités non intégrées, et d'autres exclusions peuvent être définies par pays.

- **Pour les cols bleus**, l'objectif du Groupe est que plus de 90 % des effectifs aient suivi deux heures de formation par an assurées par l'Académie GSC et consacrées à la transformation digitale, par exemple au travers des programmes Smart Factory, cybersécurité ou connaissances digitales. Le périmètre couvre les travailleurs actifs et les chefs d'équipe d'usine définis par des codes d'emploi spécifiques et engagés avant le 31 janvier 2025, les contrats à durée indéterminée et à durée déterminée (Chine uniquement) dans les unités opérationnelles concernées. Sont exclus les travailleurs en congé prolongé de plus de 6 mois au cours de l'année, et les usines dont la fermeture est prévue avant le deuxième trimestre de l'année suivante.

Le périmètre et les exclusions de cet indicateur seront revus au début de chaque année.

Ce KPI est un pourcentage agrégé fondé sur le pourcentage d'employés atteignant l'objectif défini pour les cols blancs et les cols bleus par rapport à l'effectif total concerné (cols blancs et cols bleus).

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #23 : >90 % des collaborateurs Schneider ont accès à un programme qui soutient leur développement dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle

Le Groupe s'est engagé à soutenir les talents en fin ou à un stade avancé de leur carrière pour leur permettre de se développer de manière significative, et de reconnaître leur contribution unique. Le programme pour les talents seniors est ancré dans des conversations de carrière qui aboutissent à un plan de développement solide lié à leurs aspirations professionnelles uniques et soutenu par différentes offres.

L'objectif est de donner accès à des programmes de développement de carrière significatifs à au moins 90 % des employés au cours des dernières étapes de leur carrière. Le KPI est calculé tel un pourcentage agrégé des dimensions suivantes :

- **Partie A (80%)** : >90% des employés travaillant dans des pays offrant des programmes de développement qui soutiennent les stades avancés de carrière. Un programme est en place lorsqu'il répond à 2 critères :
 1. Une formation spécifique déployée localement, un coaching ou un soutien 1:1 pour les employés ciblés et leurs managers, leur permettant d'avoir une conversation de carrière ;
 2. Au moins 3 offres nouvelles ou améliorées depuis le lancement en janvier 2021, telles que de nouveaux régimes contractuels, l'upskilling, le transfert de connaissances, la réorientation, la reconnaissance, l'attention, et la planification personnelle entre autres. Calcul : % de l'effectif total dans les pays où un programme est en place par rapport à l'effectif total de Schneider.

Partie B (20 %) : >90 % des employés ciblés ont une conversation sur leur carrière. Calcul : % d'employés en fin de carrière répondant par l'affirmative à la question « Au cours des 12 derniers mois, j'ai eu une discussion sur ma carrière avec mon manager » de l'enquête sur le développement de carrière lancée chaque année auprès de tous les employés.

Les programmes pilotes ont été lancés en 2022. De ce fait, l'année de référence pour ce KPI est 2022.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #24 : Atteindre un score de 75 % d'engagement des collaborateurs

Un indice élevé d'engagement des collaborateurs est corrélé à une croissance des ventes plus forte, à un revenu d'exploitation plus élevé et, en fin de compte, à une satisfaction et une fidélité accrue des clients à l'égard de l'entreprise. Cet indice est calculé une fois par an, grâce à une enquête nommée OneVoice menée auprès de 100 % des collaborateurs du Groupe et dont les réponses lui permettent d'adapter sa stratégie en matière de personnel ainsi que ses plans d'action.

Le calcul de ce KPI couvre tous les collaborateurs de Schneider considérés comme des effectifs permanents (les contrats à durée indéterminée et à durée déterminée de plus de 3 mois), en excluant les stagiaires et les sous-traitants tiers.

Un modèle externe d'engagement des employés Kincentric est utilisé. Il est composé de six questions, deux par rubrique (« SAY, STAY, STRIVE »), notées sur une échelle à 6 points par les collaborateurs :

- Indice d'engagement des collaborateurs : pourcentage de personnes pour lesquelles la moyenne des réponses aux six questions est supérieure ou égale à 4,5 ;
- Désengagement des collaborateurs : pourcentage de personnes pour lesquelles la moyenne des réponses aux six questions est inférieure ou égale à 3,5 ;
- Plage neutre : pourcentage de personnes pour lesquelles la moyenne des réponses aux six questions est comprise entre 3,5 et 4,5.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

SSE #25 : 50 000 jours de volontariat depuis 2017

Les activités de volontariat des collaborateurs de Schneider Electric se déroulent principalement dans des ONG œuvrant pour l'insertion professionnelle ou la formation (formation professionnelle et technique, écoles, universités, etc.), dans des entreprises soutenues par le fonds de Schneider Electric pour l'Accès à l'énergie (*Access to Energy Fund*) et, plus généralement, dans les différentes organisations référencées par les délégués de la Fondation Schneider Electric dans chaque pays. Il s'agit pour l'essentiel d'actions en faveur des jeunes, des familles défavorisées, de l'environnement, qui sont organisées suivant les compétences personnelles ou professionnelles des collaborateurs volontaires et selon les besoins recensés par les organisations soutenues (besoins spécialisés ou plus généraux). Les missions sont publiées sur une plateforme digitale et multilingue dédiée, baptisée VolunteerIn, qui permet aux collaborateurs de postuler pour réaliser des missions bénévoles auprès de partenaires de la Fondation. Les initiatives locales et spontanées mises en place par les délégués de la Fondation Schneider Electric et leurs partenaires auxquelles participent des collaborateurs sont également prises en compte.

En 2021, la Fondation Schneider Electric et les ONG partenaires ont augmenté le nombre de missions digitales proposées aux employés, leur permettant de proposer du tutorat social, de partager des compétences et de participer à un bénévolat ponctuel. Une journée de bénévolat est comptabilisée lorsqu'un collaborateur consacre 5 heures de son temps à une organisation partenaire. L'indicateur inclut également les missions de formation organisées à l'étranger pour une durée minimale de 5 jours. Seules les missions d'une durée minimale de 0,5 jour sont prises en compte. L'indicateur comprend également les missions de formation organisées à l'étranger qui durent au moins 5 jours.

PwC a fourni une assurance limitée sur cet indicateur.

4.2 Tableaux de concordance SASB et TCFD

4.2.1 Tableau de concordance du *Sustainability Accounting Standard (SASB)*

Sujet	Métrique comptable	Catégorie	Unité de mesure	Code
Gestion de l'énergie	(1) Consommation totale d'énergie	Quantitatif	Gigajoules (GJ)	RT-EE-130a.1
	(2) Pourcentage d'électricité de réseau		Pourcentage (%)	
	(3) Pourcentage d'énergie renouvelable			
Gestion des déchets dangereux	Volume de déchets dangereux produits, pourcentage recyclé	Quantitatif	Tonnes (t), Pourcentage (%)	RT-EE-150a.1
	Nombre et quantité des rejets à signaler, quantité récupérée		Nombre, Kilos (kg)	RT-EE-150a.2
	Nombre de rappels, nombre d'unités rappelées		Nombre	RT-EE-250a.1
Sécurité des produits		Quantitative		
	Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées à la sécurité des produits		Devise de rapport	RT-EE-250a.2
	Pourcentage de produits par chiffre d'affaires contenant des substances déclarables selon la norme IEC 62474	Quantitatif	Pourcentage (%) par chiffre d'affaires	RT-EE-410a.1
Gestion du cycle de vie des produits	Pourcentage de produits éligibles, par chiffre d'affaires, disposant d'une certification en matière d'efficacité énergétique	Quantitatif		RT-EE-410a.2
	Revenus provenant de produits liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique		Devise de rapport	RT-EE-410a.3
Approvisionnement en matériaux	Description de la gestion des risques associés à l'utilisation des matériaux critiques	Discussion et Analyse	n/a	RT-EE-440a.1
	Description des politiques et des pratiques de prévention de : (1) de la corruption et des pots-de-vin et (2) comportement anticoncurrentiel	Discussion et Analyse	n/a	RT-EE-510a.1
Éthique des affaires	Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées à la corruption	Quantitatif		RT-EE-510a.2
	Montant total des pertes monétaires résultant des procédures judiciaires liées aux réglementations sur les comportements anticoncurrentiels	Quantitatif		RT-EE-510a.3
			Devise de rapport	
Données d'activité	Nombre d'unités produits par catégorie de produits	Quantitatif		RT-EE-000.A
	Nombre d'employés		Nombre	RT-EE-000.B

Réponse/Données/Référence	Sujet
Les KPI suivants couvrent la consommation d'énergie mesurée (environ 80 % de la consommation d'énergie du Groupe) : (1) 3 414 416 GJ (948 449 MWh) (2) 74,8 % (709 571 MWh) (3) 77,6 % (735 837 MWh)	Gestion de l'énergie
Déchets dangereux générés : 7 200 tonnes. Déchets dangereux canalisés conformément aux obligations légales et selon les attentes de Schneider Electric : 7 200 tonnes.	Gestion des déchets dangereux
Aucun rejet à signaler en 2025, donc aucune quantité récupérée à signaler.	
3 rappels de produits ont été émis en 2025, ce qui représente environ 1 300 unités rappelées ou améliorées. Schneider Electric dispose d'un processus d'alerte de sécurité de l'offre (OSA) pour alerter la ligne d'activité concernée et les autres parties intéressées dès qu'il est suspecté que la santé ou la sécurité des biens des clients peut être mise en danger par des produits, solutions ou projets. Un comité permanent dédié s'assure que tous les OSA sont gérés avec la « diligence raisonnable » (due diligence) et l'urgence nécessaire pour minimiser les risques pour la sécurité des clients. Sa nature indépendante et pluridisciplinaire lui permet de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des clients.	Sécurité des produits
Pas de pertes matérielles au niveau Groupe.	
Plus de 80 % des produits de Schneider Electric sont évalués quant à la présence ou l'absence de réglementations impactant notre portefeuille et figurant dans la liste DSL (Declarable Substance List) de l'IEC 62474, telles que REACH, RoHS, POP, ODS, FGAs, TSCA ou la CA Prop65. Avec les informations actuellement collectées auprès de sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe parvient à couvrir la très grande majorité des substances et réglementations incluses dans la DSL de l'IEC 62474, en tenant compte de leur champ d'application. Pour plus de détails sur la Gestion des produits, voir la section 2.2.2.1 Élimination des substances dangereuses page 86 .	Gestion du cycle de vie des produits
Les recettes tirées des produits disposant d'une certification en matière d'efficacité énergétique, comme ENERGY STAR, sont incluses dans la mesure des revenus à impact positif (voir ci-dessous).	
Schneider Electric mesure les « revenus à impact positif », c'est-à-dire les revenus provenant d'offres qui apportent à ses clients une efficacité énergétique, climatique ou en matière de ressources. En 2025, 75 % des revenus du Groupe sont considérés comme des revenus à impact positif. L'objectif du Groupe est de porter ce nombre à 80 % d'ici 2030.	
Les détails concernant les pratiques d'achats durables sont fournis à la section 2.3.2 Relations durables dans la chaîne de valeur ESRS S2 page 153 , in particular Conflict Minerals program. Les risques liés à l'approvisionnement en matériaux critiques liés à la rareté potentielle sur le marché ont été pleinement évalués et sont reconnus dans notre feuille de route de conception. Les principaux partenariats stratégiques avec des fournisseurs clés ont été renforcés par des accords à long terme et des connexions au niveau exécutif, avec un accent particulier sur les acteurs des semi-conducteurs électroniques. Un centre d'achat et de planification a été mis en place à Singapour pour s'occuper de l'approvisionnement en matériaux critiques et de la gestion des stocks stratégiques, avec un focus sur les produits électroniques et les cathodes en cuivre.	Approvisionnement en matériaux
Comme indiqué dans sa Charte de Confiance, sa Politique de lutte contre la corruption, sa Politique relative au droit de la concurrence et diverses autres politiques, Schneider Electric s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables, telles que la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la loi américaine « Foreign Corrupt Practices Act » (FCPA), la loi britannique « Bribery Act », la loi française Sapin II et les diverses lois relatives aux pratiques anticoncurrentielles et règles en matière de concurrence dans le monde. Schneider Electric adopte une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et des violations des lois en matière de concurrence et considère que « bien faire les choses » est un levier clé de création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. Cet engagement s'est concrétisé par des programmes solides et en constante évolution, tels que son programme de Conformité anti-corruption (qui fait partie de son programme Confiance, voir la section 2.4.1 Tolérance zéro en matière de corruption page 177 et son programme de Respect du droit de la concurrence (voir la section 3.3.4 Conformité au droit de la concurrence page 240).	Éthique des affaires
Pas de pertes matérielles.	
L'Autorité de la concurrence française a rendu, le 29 octobre 2024, une décision sanctionnant plusieurs entreprises concernant les activités de distribution électrique en France, y compris Schneider Electric, pour une amende de 207 millions d'euros, considérant que l'autonomie de tarification de certains distributeurs sur le marché français avait été limitée par Schneider Electric, en violation des règles de concurrence. Schneider Electric conteste fermement la conclusion de l'Autorité de la concurrence française et a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Note 22.2 "Passifs éventuels" page 531 du Document d'Enregistrement Universel 2025.	
Une ventilation des recettes par activité est fournie page 551 "Commentaires sur les États financiers consolidés" du Document d'Enregistrement Universel 2025.	Données d'activité
147 420 (effectif de fin d'année 2025, hors main-d'œuvre supplémentaire). Pour plus de statistiques sur la main-d'œuvre, voir la section 4.4.2 Indicateurs sociaux à la page 277 .	

4.2.2 Tableau de concordance de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Le changement climatique a été clairement identifié comme crucial pour les parties prenantes internes et externes de Schneider Electric lors des différentes évaluations de matérialité qui ont eu lieu en 2014, 2017, 2020 et 2024. Globalement, les transformations liées au changement climatique sont une source d'opportunités pour Schneider Electric, le principal risque étant de ne pas montrer l'exemple et de perdre ainsi l'adhésion des clients, des investisseurs, des nouveaux talents et des collaborateurs de l'entreprise. Des programmes concrets liés au climat, visant soit à saisir les opportunités, soit à atténuer les risques, sont déployés tous les 3 à 5 ans dans le cadre des programmes Schneider Sustainability Impact (SSI) et complètent l'engagement climatique Net-Zero du Groupe. Conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), Schneider Electric présente ci-dessous ses principales publications liées au climat.

Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
1. Gouvernance : donner des informations sur la gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les risques et les opportunités liés au climat.		
1. a) Décrire le contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et les opportunités liés au climat.	CDP – 4.1.2 DEU – chapitre 2 (2.2.1.1.2, 2.2.1.2) ; chapitre 3 (3.2.2)	Plusieurs organismes de gouvernance sont impliqués dans le processus de conception et de surveillance continue du programme SSI, qui comprend une évaluation des risques et des opportunités en matière de développement durable (y compris en matière de climat) et conduit à la conception d'initiatives de transformation concrètes pour aligner l'entreprise sur les défis identifiés : - Le Conseil d'Administration établit l'approche stratégique pluriannuelle en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, et revoit les résultats obtenus sur une base annuelle notamment par l'intermédiaire de son Comité d'Audit & des Risques et de son Comité de Gouvernance, de Nominations et de Durabilité. - Le Comité exécutif définit et déploie des plans opérationnels en matière de développement durable, surveille la performance des programmes de développement durable. - Les fonctions liées au Développement Durable, aux Finances, à la Gouvernance et aux Ressources Humaines supervisent la stratégie, ainsi que la définition et l'exécution des programmes. - Les fonctions activités de l'entreprise, opérations et centrales mettent en œuvre la stratégie, les politiques et les programmes de développement durable, et soutiennent l'engagement des employés. - Les comités de pilotage dédiés sont chargés de suivre les progrès réalisés sur les questions importantes en matière de développement durable.
1. b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.	CDP – C4.3, 4.3.1 DEU – chapitre 2 (2.2.1.1.2, 2.2.2.1.2)	Par ailleurs, les transformations environnementales sont pilotées par un réseau d'experts renommés dans divers domaines environnementaux comme l'éco-conception, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire ou le CO ₂ . Les leaders de l'environnement animent un réseau de plus de 600 responsables de la gestion environnementale des sites, des pays, de la conception des produits et du marketing. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 2.1.1.2 Une gouvernance intégrée et transverse du développement durable à la page 33.

Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
2. Stratégie : Donner des informations sur les impacts réels et potentiels des risques et des opportunités liés au climat dans les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont significatives.		
2. a) Décrire les risques et les opportunités liés au climat que l'organisation a identifié à court, moyen et long terme.	CDP – C2.1, 2.2.2, 2.4, 3.1, 3.1.1, 3.6, 3.6.1 DEU – chapitre 2 (2.2.1.2.5, 2.2.2.1.2)	Schneider Electric a intégré l'analyse des scénarios liés au climat dans son cadre de gestion des risques, afin d'identifier et d'évaluer ses risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités à court, moyen et long terme. L'évaluation des impacts, risques et opportunités englobe : - les risques physiques aigus et chroniques liés au climat ; - les risques et opportunités liés à la transition climatique, y compris juridiques, réglementaires, de marché, technologiques ou liés à la responsabilité et à la réputation.
2. b) Décrire l'impact des risques et des opportunités liés au climat pour les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	CDP – 3.1.1, 3.6.1, 5.1, 5.1.1, 5.2, 5.3.1, 5.3.2 DEU – chapitre 2 (2.2.2.1), chapitre 3 (3.2.4)	Politique : Schneider Electric anticipe les impacts financiers potentiels des coûts à venir des émissions de carbone, en réduisant l'empreinte de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Compte tenu de la part relativement faible des émissions des scopes 1 et 2 dans l'empreinte carbone de Schneider Electric, les mécanismes de tarification du carbone présentent avant tout un potentiel d'impacts pour la chaîne de valeur du Groupe. Ils pourraient notamment entraîner une augmentation des coûts des matières premières et des composants fabriqués, ainsi qu'une hausse des coûts supportés par les consommateurs lors de l'utilisation des produits vendus. Schneider Electric pourrait davantage bénéficier de ces réglementations que des concurrents évoluant plus lentement.

Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
		Marché : La demande croissante d'électrification, ainsi que de solutions et de services d'efficacité représente le plus souvent une opportunité commerciale significative pour Schneider Electric. En outre, le Groupe explore des moyens d'améliorer de bout en bout l'efficacité de l'empreinte environnementale de ses produits grâce à des innovations, telles que les dispositifs de commutation moyenne tension sans gaz SF₆. Les marchés peuvent évoluer vers des alternatives plus durables sur le plan environnemental, soutenues par un changement de réglementation ou par les préférences des clients. Il s'agit d'un élément essentiel des objectifs du Groupe en matière d'impact sur le développement durable et de sa stratégie d'écoconception. En 2025, 75 % des revenus du Groupe répondent aux critères de revenus à impact positif de Schneider, c'est-à-dire les revenus provenant d'offres qui apportent à nos clients une efficacité énergétique, climatique ou en matière de ressources, tout en ne générant aucun impact négatif significatif sur l'environnement. Le Groupe a pour objectif de porter ces revenus à impact à 80 % d'ici 2030. À court terme, le Groupe prévoit une accélération de la croissance de ses marchés entre 2025 et 2030 avec une augmentation du taux de croissance annuel composé (TCAC) de la croissance du marché potentiel compris entre +6 % et +7 %.
Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
2. a) et 2. b) (suite)		Réputation : La confiance des clients peut être influencée par les actions (ou l'inaction) des entreprises conduites pour atténuer le changement climatique et s'y adapter. Depuis près de 20 ans, Schneider Electric s'efforce de réduire ses émissions de GES, en définissant des cibles ambitieuses tant pour ses opérations que pour les partenaires de sa chaîne de valeur. Le Groupe gère activement ce risque en élaborant et en appliquant des feuilles de route détaillées pour atteindre ses cibles, ainsi qu'en collaborant avec ses parties prenantes. Il veille à protéger la réputation de sa marque par des activités de communication et de marketing précises et transparentes. À moyen et long terme, le Groupe prévoit que les économies mondiales continueront de promouvoir la décarbonation, ce qui supposera des investissements et une capacité de réaction renforcés pour répondre à la demande de solutions d'électrification et d'efficacité. Risque physique aigu : Schneider Electric compte plus de 300 sites industriels et logistiques dans le monde et est exposé aux effets aigus et chroniques du changement climatique. Ces impacts peuvent entraîner des dégâts concernant les actifs, des perturbations des opérations commerciales ainsi que des conséquences humaines et environnementales. Risque physique chronique : À long terme, la gravité de ces impacts physiques variera selon la capacité de la société à atténuer le changement climatique induit par l'homme. Cependant, malgré les efforts d'atténuation déployés, le GIEC est convaincu que le changement climatique sera à l'origine de nombreux risques pour les systèmes naturels et humains au-delà de 2040. Ces risques portent sur une hausse des températures, qui réduit la productivité des travailleurs et augmente les coûts de refroidissement, et sur la raréfaction de l'eau, qui augmentent les coûts d'approvisionnement ou de traitement de l'eau dans les zones de stress hydrique tant pour les employés que pour les processus de production. Les risques physiques pour la chaîne de valeur de Schneider Electric sont évalués via la modélisation des risques climatiques, qui utilise un ensemble de cartes mondiales pour estimer la probabilité d'occurrence d'événements climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les épisodes de gel, les sécheresses, les inondations côtières/soudaines/fluviales, les tempêtes dans les zones tempérées et tropicales, ainsi que les feux de forêt. Les impacts financiers potentiels peuvent découler des éléments suivants : • pertes et dommages affectant les activités et infrastructures habilitées de Schneider Electric ; • interruptions de l'activité dues à des goulots d'étranglement logistiques ; • augmentation des coûts, risques de rareté et sécurité compromise pour l'approvisionnement en matières premières. Pour en savoir plus sur la méthodologie et les résultats de l'analyse des scénarios, consultez la section 2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat à la page 61, et le chapitre 3 section 3.2.4 Principaux risques et opportunités à la page 371 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
2. c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2 °C ou moins.	CDP – 5.1, 5.1.1 DEU – chapitre 2 (2.2.2.1)	Cinq scénarios, basés sur différentes trajectoires d'émissions, sont évalués sur des horizons de 5, 10 et 30 ans. Cette analyse permet au Groupe d'identifier les risques climatiques et de concevoir des stratégies résilientes pour accompagner les transitions économiques, tout en tirant parti des opportunités liées à la décarbonation. Les risques climatiques sont évalués selon chacune des cinq trajectoires d'émissions, cependant la quantification du risque physique lié au climat retenue pour soutenir les décisions stratégiques de résilience s'appuie sur le scénario des Politiques actuelles, caractérisé par des émissions élevées entraînant une hausse de 3 °C des températures mondiales d'ici 2100. L'analyse de scénarios, qui permet de quantifier l'influence du changement climatique sur l'exposition des sites de Schneider Electric aux événements météorologiques extrêmes et aux risques naturels, est complétée par des audits sur site réalisés par des consultants externes qui définissent des profils de vulnérabilité des sites au moins tous les deux ans pour les sites critiques et tous les trois à sept ans pour les autres sites industriels. La gouvernance est bien établie, sous la direction de la Directrice générale Développement durable, et les analyses à court et long terme sont partagées en interne et utilisées pour informer les priorités stratégiques de l'entreprise et des opérations. Pour en savoir plus, consultez la section 2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat page 61.

3. Gestion des risques : Donner des informations sur la manière dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.

3. a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés au climat.	CDP – 2.1, 2.2.1, 2.2.2, 2.4 DEU – chapitre 2 (2.1, 2.2.2.1)	Les risques sont principalement identifiés et évalués au niveau Groupe à travers des entretiens annuels menés avec des experts métiers et des dirigeants, organisés par la Direction de l'Audit Interne et la Direction de la Gestion des Risques du Groupe. Les résultats de ces entretiens sont régulièrement complétés par des analyses thématiques additionnelles, notamment pour certains risques environnementaux et liés au climat. En complément, une première analyse de double matérialité a été conduite en 2024 et est désormais mise à jour chaque année par la Direction du Développement Durable, en s'appuyant sur les évaluations internes existantes des risques et des impacts afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux importants en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG), selon un point de vue financier (de l'extérieur vers l'intérieur) et un point de vue impact (de l'intérieur vers l'extérieur). Les résultats de cette analyse sont ensuite revus et ajustés par les experts métiers et les responsables d'équipes, puis validés par les dirigeants de l'organisation ainsi que par des représentants des parties prenantes externes.
3. b) Décrire les processus de gestion des risques liés au climat de l'organisation.	CDP – 2.1, 2.2.1, 2.2.2 DEU – chapitre 2 (2.1, 2.2.2.1), chapitre 3 (3.2.4, 3.3)	
3. c) Décrire comment les processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.	CDP – 2.1, 2.2, 2.2.2 DEU – chapitre 2 (2.1, 2.2.2.1)	

Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
3. a) 3. b) et 3. c) (suite)		De plus, depuis trois ans, le Groupe collabore avec un spécialiste de l'analyse de scénarios climatiques et de l'évaluation des risques de portefeuille pour conduire son analyse annuelle des risques liés au climat. Les modèles ont été construits à partir des données de l'entreprise sur les projections financières, les marchés géographiques et sectoriels, les émissions de GES, ainsi que sur les sites industriels à travers le monde. Les modèles prennent en compte l'évolution attendue du marché en fonction de cinq trajectoires d'émissions. Schneider Electric utilise un processus complet pour évaluer les effets financiers des risques physiques, en intégrant l'analyse de scénarios (selon cinq trajectoires) à la stratégie globale de gestion des risques du Groupe. Cela comprend un programme conforme à la norme ISO 22301, qui cartographie les risques financiers importants (destruction d'actifs, pertes de profits) et garantit la continuité de l'activité, depuis l'incident jusqu'au rétablissement. L'analyse de scénarios, qui permet de quantifier l'influence du changement climatique sur l'exposition des sites de Schneider Electric aux événements météorologiques extrêmes et aux risques naturels, est complétée par des audits sur site réalisés par des consultants externes qui définissent des profils de vulnérabilité des sites au moins tous les deux ans pour les sites critiques et tous les trois à sept ans pour les autres sites industriels. Par ailleurs, le Système de Gestion Intégré (SGI) normalise et rationalise le déploiement de divers systèmes de gestion dans les usines, les centres de distribution et les bureaux les plus importants de Schneider Electric. Le SGI est conforme aux normes ISO 14001, ISO 50001, ISO 9001 et ISO 45001. Chaque site est audité périodiquement, soit en externe par Bureau Veritas tous les trois ans, soit en interne par des équipes d'experts, afin de garantir la conformité à ces normes.

Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
		Concernant les fournisseurs, les risques physiques climatiques sont intégrés dans l'évaluation des risques des fournisseurs. Cette évaluation approfondie des risques associée à l'impact sur l'activité permet au Groupe de concevoir une stratégie d'approvisionnement évitant les zones géographiques à risque, de constituer des stocks stratégiques et de développer une stratégie de double sourcing. Le Groupe s'appuie sur des données externes pour surveiller les événements sur 10 000 nœuds logistiques (tels que les ports et les sites de fournisseurs critiques) dans les réseaux amont et aval afin de réduire le temps de réaction lorsque des événements se produisent et de minimiser ainsi l'impact commercial. Pour en savoir plus sur la gestion des risques liés au climat de Schneider Electric, consultez la section 2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat page 61.

Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
---------------------------	--------------------------------------	--

4. Indicateurs et objectifs : donner des informations sur les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat lorsque ces informations sont importantes.

4. a) Donner les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	CDP – 7.52, 7.54, 7.54.1, 7.54.2 DEU – chapitre 2 (2.1, 2.2.2.1, 2.4)	Chaque année, Schneider Electric mesure et communique en toute transparence son empreinte carbone complète (scopes 1, 2 et 3). Le Groupe a obtenu en 2025 une assurance « raisonnable » d'un vérificateur tiers indépendant sur toutes les émissions des scopes 1 et 2, et une assurance « limitée » sur les émissions du scope 3. L'empreinte carbone du Groupe aide à identifier et à comprendre l'ampleur des risques et opportunités liés au climat, et permet également de suivre les progrès. Les émissions du scope 3 représentent plus 99 % de l'empreinte carbone industrielle du Groupe, dont 79 % sont dus à la phase d'utilisation et à la fin de vie des produits, et environ 10 % proviennent de l'achat de matières premières, d'équipements et de services. Alors que l'empreinte carbone du Groupe est uniquement constituée d'émissions induites, les émissions économisées et évitées grâce à ses produits et services sont présentées séparément, dans le cadre du SSI #2. Les principales mesures des émissions de GES au cours des quatre dernières années sont publiées dans la section 4.4.1.3 Consommations, émissions et déchets des sites du Groupe page 272 .
4. b) Indiquer les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les scopes 1 et 2 et, le cas échéant, le scope 3, ainsi que les risques associés	CDP – 7.3, 7.6, 7.7, 7.8 DEU – chapitre 2 (2.2.2.1, 2.4)	Les calculs d'émissions sont effectués selon la méthodologie du Protocole des gaz à effet de serre (GES). La méthodologie de l'empreinte carbone est conforme aux principes ISO 14069. Les résultats sont calculés en tonnes équivalent CO ₂ , en tenant compte de tous les GES inclus dans le protocole de Kyoto.
4. c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat, ainsi que la performance par rapport aux objectifs.	CDP – 7.53, 7.53.1, 7.53.2, 7.54, 7.54.1, 7.54.2 DEU – chapitre 2 (2.1, 2.2.2.1, 2.3.2, 2.4)	Le Groupe a lancé plusieurs programmes concrets visant à réduire directement ou indirectement les émissions de GES, dans le cadre des piliers Climat et Ressources de la stratégie 2025. Ces programmes sont présentés dans le SSI et dans le SSE 2021-2025 aux pages 7 à 17. Les programmes couvrent la performance des opérations du Groupe (tel que l'efficacité énergétique, l'achat d'électricité renouvelable ou l'électrification de la flotte automobile), des fournisseurs (tel que le Projet Zéro Carbone ou le programme de matières vertes et d'emballages durables) et clients (offres alternatives sans gaz SF₆, quantification des émissions de CO₂ économisées et évitées chez les clients grâce à Ecostruxure™). Le chapitre sur le développement durable 2021-2025 a pris fin et le Groupe s'apprête à annoncer la nouvelle série de cibles de développement durable à l'horizon 2030. Pour plus d'informations, voir la section 1.3 Présentation de l'ambition de développement durable de Schneider Electric à l'horizon 2030 en page 22. La performance globale du SSI représente 20 % de la rémunération variable à court terme pour plus de 80 000 collaborateurs dans le monde (part collective). Les objectifs de réduction des émissions de carbone représentent 25 % de l'intéressement à long terme (LTIP) pour plus de 4 500 bénéficiaires dont plus de 3 000 dirigeants. Le Groupe intègre des systèmes du prix du carbone, afin d'ajuster sa stratégie climatique et d'encourager les décisions bas carbone. Les prix du carbone sont utilisés lors des évaluations des risques climatiques pour tester la résilience des activités du Groupe selon différents scénarios climatiques et niveaux de tarification du carbone. Dans certains scénarios, le carbone n'a aucune valeur, tandis que dans les scénarios Net-Zéro ambitieux, le prix peut atteindre plusieurs centaines d'euros par tonne de CO₂. Pour plus de détails, voir le tableau "Prix interne du carbone" de la section 2.2.1.5 Investissements et ressources page 71. Schneider Electric est signataire du Business Ambition for 1,5 °C visant à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en ligne avec l'effort mondial pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Informations recommandées	Références CDP Corporate et DEU 2025	Brève description (veuillez vous reporter à la réponse au CDP sur le changement climatique et au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour de plus amples détails)
		En août 2022, Schneider Electric a été l'une des premières entreprises à voir ses objectifs de réduction des GES validés par l'initiative Science Based Target (SBTi), en conformité avec le « Corporate Net-Zero Standard », publiée en octobre 2021. Dans le cadre de son engagement Net-Zéro, le Groupe a défini des objectifs à moyen et long terme. Dans le cadre de ses objectifs SBTi 2050, le Groupe s'engage à être Net-Zéro sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050, ce qui implique de réduire son empreinte 2021 de 90 % en termes absolus d'ici 2050 et de neutraliser les émissions résiduelles grâce à des crédits d'absorption du carbone de haute qualité. Le Groupe vise à : • D'ici 2030, réduire les émissions de la chaîne de valeur de 25 % et être « Prêt pour Net-Zéro » pour ses opérations en neutralisant toutes les émissions résiduelles opérationnelles via des solutions d'absorption du carbone. • D'ici 2050, réduire les émissions de la chaîne de valeur de 90 % et atteindre le Net-Zéro en neutralisant toutes les émissions résiduelles restantes par des solutions d'absorption du carbone.

4.3 Rapports d'assurance

4.3.1 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de la société
SCHNEIDER ELECTRIC SE
35 rue Joseph Monier
Rueil Malmaison

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de SCHNEIDER ELECTRIC SE. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 2.2 « Etats de durabilité | CSRD » du rapport de gestion du groupe (ci-après les « Etats de durabilité | CSRD »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, SCHNEIDER ELECTRIC SE est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par SCHNEIDER ELECTRIC SE pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les Etats de durabilité | CSRD avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par SCHNEIDER ELECTRIC SE dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de SCHNEIDER ELECTRIC SE, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par SCHNEIDER ELECTRIC SE en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par SCHNEIDER ELECTRIC SE pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par SCHNEIDER ELECTRIC SE incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans les Etats de durabilité | CSRD, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par SCHNEIDER ELECTRIC SE avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par SCHNEIDER ELECTRIC SE pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 2.2.1.2. « Evaluation de la double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable » des Etats de durabilité | CSRD.

Nous avons, par entretien avec la direction et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour apprécier l'absence de modifications apportées à l'analyse de double matérialité et / ou aux impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité. Ceux-ci incluent notamment les modifications du périmètre de reporting.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont par ailleurs consisté notamment à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité et des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité et des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note 2.2.1.2. « Evaluation de la double matérialité : principaux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable » des Etats de durabilité | CSRD.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les Etats de durabilité | CSRD avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans les Etats de durabilité | CSRD, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par SCHNEIDER ELECTRIC SE relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les Etats de durabilité | CSRD, avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les Etats de durabilité | CSRD avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section 2.2.2.1. « Précurseur de la décarbonation (ESRS E1) » des Etats de durabilité | CSRD.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, efficacité énergétique et énergies renouvelables ;
- apprécier la pertinence des informations fournies dans la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans les Etats de durabilité | CSRD et leur cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, pour le scope 1 et le scope 2.
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations fournies à cet égard ;
- nous avons apprécié la pertinence des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions correspondantes, ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugées significatives auxquelles l'entité a eu recours pour l'élaboration de son bilan des émissions de gaz à effet de serre, par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie utilisée pour calculer les données estimées et des sources d'information sur lesquelles reposent ces estimations ;
- en ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont principalement consisté à apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par SCHNEIDER ELECTRIC SE pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Des informations concernant l'alignement des activités sont présentées dans la section 2.2.2.4 « Eléments méthodologiques pour la Taxonomie européenne » des Etats de durabilité | CSRD.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- sur la base des entretiens menés avec la direction, pris connaissance du processus déployé par l'entité visant à identifier l'éligibilité et l'alignement des activités ainsi que la conformité avec le Référentiel Taxonomie ;
- analysé, par sondage, les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement ;
- apprécié la cohérence des informations publiées dans les Etats de durabilité | CSRD en vérifiant l'exactitude arithmétique des calculs.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou

Séverine Scheer

Forvis Mazar

Juliette Decoux-Guillemot

Charles Desvernois

4.3.2 Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'indicateurs de performance clés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de SCHNEIDER ELECTRIC SE,
SCHNEIDER ELECTRIC SE
35 rue Joseph Monier
92500 Rueil Malmaison

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de performance clés (KPI) déterminés et établis volontairement par Schneider Electric SE (ci-après « l'Entité »), au regard des protocoles de reporting dédiés pour les indicateurs SSI, SSE et pour les autres données relatives aux Ressources Humaines, à la sécurité et à l'environnement (version du 24 mars 2026) (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), listés en annexe du présent rapport et présentés dans les sections « 2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure des progrès » et « 2.4.4 Indicateurs » du Document d'Enregistrement Universel (ci-après le « DEU 2025 »), et établis dans le cadre de la stratégie de développement durable 2021-2025 du groupe (notamment les programmes du Schneider Sustainability Impact (SSI) et du Schneider Sustainability Essentials (SSE)).

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans le DEU 2025, autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nous n'exprimons pas de conclusion sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes informations présentées, dans le DEU 2025, autres que celles objet de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe introductif et le paragraphe « *contrôle interne* » de la section « 2.4.1 *Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés* » du DEU 2025 qui précisent que les Informations ont été établies selon un cadre de référence reposant sur des protocoles de reporting dédiés pour les indicateurs SSI, SSE et pour les autres données relatives aux Ressources Humaines, à la sécurité et à l'environnement et qu'à ce titre, elles ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies conformément aux dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris aux ESRS.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande via le Centre d'aide de Schneider Electric SE accessible depuis www.se.com, dont les éléments significatifs sont présentés dans la section « 2.4.1. *Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés* » du DEU 2025.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix

méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

En particulier, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et norme professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L821-28 du code de commerce, par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que par le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme International Standard on Quality Management 1 et en conséquence nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'Entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'Entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- pour les Informations soumises à nos travaux, nous avons :
 - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pour les estimations, par entretien avec la Direction, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées.
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2026

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou
Associé

Séverine Scheer
Associée

Annexe – Indicateurs de performance clés (KPI)

- KPI n°1 : SSI #1 – Développer nos revenus à impact positif pour l'environnement pour une valeur de 75 % ;
- KPI n°2 : SSI #2 – Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes de CO₂ pour une valeur de 862 millions TCO_{2e} ;
- KPI n°3 : SSI #3 – S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO₂ pour une valeur de 56 % ;
- KPI n°4 : SSI #4 – Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits pour une valeur de 48 % ;

- KPI n°5 : SSI #5 – Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé pour une valeur de 85 % ;
- KPI n°6 : SSI #6 – Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés pour une valeur de 98 % ;
- KPI n°7 : SSI #7 – Augmenter le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques pour une valeur de 85 % ;
- KPI n°8 : SSI #8 – Accroître la diversité femme/homme : de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %) et aux équipes de dirigeants (30 %) pour une valeur respectivement de 37 %, 32 % et 32 % ;
- KPI n°9 : SSI #9 – Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 millions de personnes pour une valeur de 61,7 millions de personnes (31,9 millions depuis 2021, dont 8,3 millions en 2025) ;
- KPI n°10 : SSI #10 – Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés pour une valeur de x1,75 ;
- KPI n°11 : SSI #11 – Former des personnes à la gestion de l'énergie pour une valeur de 1 090 569 personnes ;
- KPI n°12 : SSE #1 – Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO₂ pour une valeur de 195 sites ;
- KPI n°13 : SSE #2 – Substituer nos offres Moyenne Tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF₆ pour une valeur de 80 % ;
- KPI n°14 : SSE #3 – Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables pour une valeur de 99 % ;
- KPI n°15 : SSE #4 – Améliorer l'efficacité CO₂ dans le transport de marchandises pour une valeur de 14 % ;
- KPI n°16 : SSE #5 – Améliorer l'efficacité énergétique pour nos sites pour une valeur de 17 % ;
- KPI n°17 : SSE #6 – Augmenter les revenus de nos produits couverts par Green Premium™ pour une valeur de 83 % ;
- KPI n°18 : SSE #7 – Convertir notre flotte de véhicules d'entreprise en véhicules électriques pour une valeur de 43 % ;
- KPI n°19 : SSE #8 – Déployer des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité sur nos sites pour une valeur de 100 % ;
- KPI n°20 : SSE #9 – Donner une seconde vie aux déchets grâce aux sites labellisés « Du déchet vers la Ressource » pour une valeur de 176 sites ;
- KPI n°21 : SSE #10 – Éviter la consommation de ressources primaires par la « récupération en fin de vie » depuis 2017 (tonnes métriques) pour une valeur de 428 450 tonnes ;
- KPI n°22 : SSE #11 – Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique pour une valeur de 100 % ;
- KPI n°23 : SSE #12 – Déployer un programme d'Excellence sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs pour une valeur de 77 % ;
- KPI n°24 : SSE #13 – Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité pour une valeur de 98 % ;
- KPI n°25 : SSE #14 – Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 ou moins pour une valeur de 0,46 ;
- KPI n°26 : SSE #15 – Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités pour une valeur de 3 rappels ;
- KPI n°27 : SSE #16 – Être dans le top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité pour une valeur de Top 25 % ;
- KPI n°28 : SSE #17 – Evaluer nos fournisseurs dans le cadre de notre Plan de vigilance pour une valeur de 4 348 fournisseurs ;

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

- KPI n°29 : SSE #18 – Réduire l'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes pour une valeur respectivement -0,84 % et 0,58 % ;
- KPI n°30 : SSE #19 – Augmenter la souscription à notre Plan annuel d'actionnariat salarié mondial (WESOP) pour une valeur de 63 % ;
- KPI n°31 : SSE #20 – Payer nos employés au minimum un salaire décent pour une valeur de 100 % ;
- KPI n°32 : SSE #21 – Multiplier le nombre d'actions de développement à l'initiative des salariés sur la plateforme *Open Talent Market* pour une valeur de x2,7 ;
- KPI n°33 : SSE #22 – Soutenir la montée en compétence numérique de nos employés pour une valeur de 81 % ;
- KPI n°34 : SSE #23 – Fournir à nos employés l'accès à un programme qui soutient un développement significatif dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle pour une valeur de 93 % ;
- KPI n°35 : SSE #24 – Augmenter le niveau d'engagement de nos collaborateurs (*Employee Engagement Index*) pour une valeur de 75 % ;
- KPI n°36 : SSE #25 – Augmenter le nombre de jours de volontariat depuis 2017 pour une valeur de 93 204 jours ;
- KPI n°37 : Nombre total d'embauches et pourcentage par genre (en lien avec le SSI #8) pour une valeur respective de 20 403 personnes, 37% de femmes et 63% d'hommes ;
- KPI n°38 : Pourcentage d'effectif féminin par grade (Conseil d'Administration, Comité Exécutif, Total management, Equipes de dirigeants, Management junior et intermédiaires (en lien avec le SSI #8) pour une valeur respective de 50 %, 33 %, 31 %, 32 % et 31 % ;
- KPI n°39 : Nombre de départs total de salariés et calcul du turnover pour une valeur respective de 20 813 personnes et 14 % ;
- KPI n°40 : Nombre d'heures travaillées (en lien avec le SSE #14) par catégorie d'employés (collaborateurs de Schneider Electric et intérimaires) pour une valeur respective de 295 665 967 heures et 59 563 832 heures ;
- KPI n°41 : Nombre d'incidents médicaux par catégorie d'employés (collaborateurs de Schneider Electric et intérimaires) pour une valeur respective de 137 et 28 ;
- KPI n°42 : Lost-Time Injury Rate (LTIR) par catégorie d'employés (collaborateurs de Schneider Electric et intérimaires) pour une valeur respective de 0,27 et 0,22 ;
- KPI n°43 : Nombre d'accidents mortels par catégorie d'employés (collaborateurs de Schneider Electric et intérimaires) pour une valeur nulle pour chaque catégorie ;
- KPI n°44 : Prélèvements d'eau total (dont eau de surface, eaux souterraines, eau du réseau et autres sources) pour une valeur de 1 944 796 m³ ;
- KPI n°45 : Déchets totaux générés pour une valeur de 138 322 tonnes incluant ;
 - Déchets non dangereux générés par catégorie, à savoir ;
 - Déchets non dangereux réutilisés ou recyclés pour une valeur de 119 430 tonnes ;
 - Déchets non dangereux incinérés avec valorisation énergétique pour une valeur de 6 695 tonnes ;
 - Déchets non dangereux envoyés à la décharge ou incinérés sans valorisation énergétique pour une valeur de 4 997 tonnes ;
 - Déchets dangereux générés dont les déchets dangereux acheminés vers des stations de traitement appropriés selon les attentes de Schneider Electric pour une valeur de 7 200 tonnes ;
- KPI n°46 : Emissions directes de GES Scope 1 et Scope 2 (market-based et location-based) pour une valeur respective de 100 309 tCO₂e et 23 849 tCO₂e et 409 343 tCO₂e par catégorie d'émissions (en lien avec le SSE #1), à savoir ;
 - Pour le scope 1 ;
 - De produits pétroliers pour une valeur de 2 995 tCO₂e ;
 - De gaz naturel pour une valeur de 35 542 tCO₂e ;
 - De charbon pour une valeur de 0 tCO₂e ;
 - De flotte de véhicules pour une valeur de 52 721 tCO₂e ;
 - D'hexafluorure de soufre (SF6) pour une valeur de 3 539 tCO₂e ;
 - D'émissions de GES du Scope 1 estimées pour les sites en dehors du périmètre de reporting énergie pour une valeur de 5 512 tCO₂e ;
 - Pour le scope 2 ;
 - D'électricité de réseau (market-based) pour une valeur de 2 681 tCO₂e ;
 - D'électricité renouvelable (market-based) pour une valeur de 0 tCO₂e ;
 - De chauffage urbain pour une valeur de 2405 tCO₂e ;
 - D'émissions de GES du Scope 2 estimées pour les sites en dehors du périmètre de reporting énergie (market-based) pour une valeur de 18 761 tCO₂e ;
- KPI n°47 : Emissions de GES selon les directives du GHG Protocol du scope 3 pour les catégories d'émissions suivantes ;
 - Autres émissions indirectes de GES pertinentes (Scope 3 amont), dont ;
 - 1. Achats de produits et services pour une valeur de 6 358 668 tCO₂e ;
 - 2. Immobilisation des biens pour une valeur de 191 616 tCO₂e ;
 - 3. Emissions liées à l'énergie non incluses dans les Scopes 1 et 2 pour une valeur de 93 228 tCO₂e ;
 - 4. Transport de marchandises payé par le Groupe pour une valeur de 729 064 tCO₂e ;
 - Autres émissions indirectes de GES pertinentes (Scope 3 aval), dont ;
 - 11. Utilisation des produits vendus pour une valeur de 47 854 575 tCO₂e ;
 - 12. Fin de vie des produits vendus pour une valeur de 4 389 329 tCO₂e ;
- KPI n°48 : Emissions de Composés Organiques Volatiles (COV) pour une valeur de 248 092 kg.

4.3.3 Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'indicateurs de performance clés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de SCHNEIDER ELECTRIC SE,
SCHNEIDER ELECTRIC SE
 35 rue Joseph Monier
 92500 Rueil Malmaison

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mené des travaux visant à formuler une opinion d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs de performance clés (KPI) déterminés et établis volontairement par Schneider Electric SE (ci-après « l'Entité ») au regard des protocoles de reporting dédiés pour les indicateurs SSE et pour les autres données relatives à l'environnement (version du 24 mars 2026) (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), listés ci-après et présentés dans les sections « 2.1.1.2 Des engagements à long terme et des outils de mesure des progrès » et « 2.4.4 Indicateurs » du Document d'Enregistrement Universel (ci-après le « DEU 2025 »), et établis dans le cadre de la stratégie de développement durable 2021-2025 du groupe (notamment les programmes du Schneider Sustainability Impact (SSI) et du Schneider Sustainability Essentials (SSE)) :

- KPI n°1 : SSE #1 - Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO₂ pour une valeur de 195 sites ;
- KPI n°2 : SSE #3 – Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables pour une valeur de 99% ;
- KPI n°3 : Consommation d'énergie mesurée pour une valeur totale de 948 449 MWh par source d'énergie, à savoir :
 - Electricité de réseau pour une valeur de 6 769 MWh ;
 - Electricité renouvelable acquise pour une valeur de 702 802 MWh ;
 - Electricité renouvelable produite par Schneider pour une valeur de 33 013 MWh ;
 - Chauffage urbain pour une valeur de 16 392 MWh ;
 - Produits pétroliers pour une valeur de 13 502 MWh ;
 - Gaz naturel pour une valeur de 175 949 MWh ;
 - Charbon pour une valeur de 0 MWh ;
 - Energies renouvelables (chaleur, combustibles) pour une valeur de 21 MWh ;
- KPI n°4 : Emissions directes de GES (Scope 1) pour une valeur de 100 309 tCO₂e ;
- KPI n°5 : Emissions de GES indirectes liées aux consommations d'énergie (Scope 2) (market-based) pour une valeur de 23 849 tCO₂e.

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans le DEU 2025, autres que celles objet de notre rapport.

Opinion d'assurance raisonnable

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, à notre avis, les Informations de Schneider Electric SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes informations présentées, dans le DEU 2025, autres que celles objet de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe introductif et le paragraphe « contrôle interne » de la section « 2.4.1 Eléments de méthodologie sur les indicateurs publiés » du DEU 2025 qui prédisent que les Informations ont été établies selon un cadre de référence reposant sur des protocoles de reporting dédiés pour les indicateurs SSE et pour les autres données relatives à

l'environnement et qu'à ce titre, elles ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies conformément aux dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris aux ESRS.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande via le Centre d'aide de Schneider Electric SE accessible depuis www.se.com, dont les éléments significatifs sont présentés dans la section « 2.4.1. Eléments de méthodologie sur les indicateurs publiés » du DEU 2025.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

En particulier, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

Responsabilités de l'Entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance raisonnable sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une opinion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre opinion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une opinion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et norme professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce, par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que par le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme International Standard on Quality Management 1 et en conséquence nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance raisonnable et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'Entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'Entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;

- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- évalué le processus de collecte et de compilation des Informations afin d'apprécier l'exhaustivité et l'exactitude des informations collectées et mis en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- pour les Informations soumises à nos travaux, nous avons :
 - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pour les estimations, par entretien avec la Direction, nous avons pris connaissance des hypothèses, des méthodes de calcul et des données utilisées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de cette méthode, ainsi que le caractère approprié des hypothèses et des données utilisées.
 - apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre opinion.

Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2026

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou
Associé

Séverine Scheer
Associée

4.4 Indicateurs ESG

4.4.1 Indicateurs environnementaux et climatiques

4.4.1.1 Indicateurs clés de performance du *Schneider Sustainability Impact* et *Schneider Sustainability Essentials*

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence ⁽¹⁾	Progrès en 2025 ⁽²⁾	Ambition 2025
Impact (SSI)	1.	Développer nos revenus à impact positif pour l'environnement ⁽³⁾	2019: 70%	0 %	75 % 80 %
	2.	Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes de CO ₂	2020: 263M	0	862 M 800 M
	3.	S'assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO ₂	2020: 0%	0 %	56 % 50 %
	4.	Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits	2020: 7%	0 %	48 % 50 %
	5.	Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé	2020: 13%	0 %	85 % 100 %
Essentials (SSE)	1.	Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO ₂	2020: 30	0	195 150
	2.	Substituer nos offres Moyenne Tension avec des alternatives innovantes sans gaz SF ₆	2020: 26%	0 %	80 % 100 %
	3.	Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables	2020: 80%	0 %	99 % 90 %
	4.	Améliorer l'efficacité CO ₂ dans le transport de marchandises	2020: 0%	0 %	14 % 15 %
	5.	Améliorer l'efficacité énergétique pour nos sites	2019: 0%	0 %	17 % 15 %
	6.	Augmenter les revenus de nos produits couverts par Green Premium™	2020: 77%	0 %	83 % 80 %
	7.	Convertir notre flotte de véhicules d'entreprise en véhicules électriques	2020: 1%	0 %	43 % 33 %
	8.	Déployer des programmes locaux de conservation et de restauration de la biodiversité sur nos sites	2020: 0%	0 %	100 % 100 %
	9.	Donnez une seconde vie aux déchets grâce aux sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »	2020: 120	0	176 200
	10.	Éviter la consommation de ressources primaires par la « récupération en fin de vie » depuis 2017 (tonnes métriques)	2020: 157,588	0	428 450 420 000
	11.	Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique	2020: 0%	0 %	100 % 100 %

Ces programmes contribuent aux ODDs de l'ONU



(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI et SSE.

(2) Chaque année, l'un des commissaires aux comptes de Schneider Electric réalise une mission d'assurance « limitée » sur tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 en 2025), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (révisée) (voir le rapport d'assurance à la page 266). De plus, les indicateurs SSE #1 et SSE #3 ont fait l'objet d'une mission d'assurance « raisonnable » en 2025 (voir le rapport d'assurance en page 269). Veuillez consulter la page 245 pour la présentation méthodologique de chaque indicateur.

(3) Selon la définition et la méthodologie de Schneider Electric.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Les indicateurs ci-après concernent toutes les entités pour lesquelles Schneider Electric a un contrôle opérationnel, et dont l'acquisition date d'il y a plus de deux ans. Ce périmètre diffère de celui de la CSRD présenté dans la section **2.1.3 Bases de préparation à la page 54**.

Au sein du périmètre Groupe, les taux de couverture estimés sont détaillés pour chaque table de reporting, eu égard à la complexité afférente à l'obtention de données robustes et significatives, en particulier pour les bureaux loués de petite taille. Les données proviennent des sites industriels et logistiques, mais également de certains des grands sites tertiaires du Groupe. Tous les sites industriels et logistiques de plus de 50 personnes et les grands sites tertiaires de plus de 500 personnes doivent être certifiés ISO 14001 dans les 2 ans après leur acquisition ou création. Un écart peut donc être constaté avec le périmètre de consolidation financière.

4.4.1.2 Périmètre et Systèmes de Gestion Environnementaux (ISO 14001)

Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
Sites certifiés ISO 14001 ⁽¹⁾	#	262	263	234	243
Sites industriels et logistiques	#	192	193	196	204
Sites tertiaires	#	70	70	38	39
Pourcentage de sites certifiés ISO 14001 ⁽²⁾	%	88 %	88 %	87 %	86 %

(1) La certification ISO 14001 est systématique pour tous les sites industriels de logistique et tertiaires de grande taille dans les deux années suivants leur acquisition. Une réduction du nombre de sites certifiés ISO 14001 est généralement liée à la fermeture de sites durant l'année.

(2) (Le pourcentage de sites certifiés ISO 14001 est calculé sur la base de la génération de déchets des sites certifiés par rapport à l'ensemble des sites dans la mesure où la majorité des sites (en nombre) sont des bureaux loués de petite taille pour lesquels une certification n'est pas pertinente.

4.4.1.3 Consommations, émissions et déchets des sites du Groupe

Matériaux

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
301-2	SSI #4 – Part de matières premières durables dans nos produits ⁽¹⁾	%	48 % ●	38 %	29 %	18 %
301-2	SSI #5 – Emballages primaires et secondaires exempts de plastiques à usage unique et utilisant du carton recyclé ⁽²⁾	%	85 % ●	78 %	63 %	45 %
	SSE #6 – Chiffre d'affaires produits réalisé dans le cadre de notre programme Green Premium™	%	83 % ●	82 %	81 %	80 %
301-3, 306-4	SSE #10 – Tonnes de consommation de ressources primaires évitées grâce aux programmes de récupération en fin de vie des produits ⁽³⁾	tonnes	69 370 ●	47 851	50 101	57 052
	SSE #15 – Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités ⁽⁴⁾	# rappels	3 ●	5	23	24

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

(1) La couverture du SSI #4 est d'environ 25 % des volumes d'achat de matériels pour nos produits.

(2) La couverture du SSI #5 est d'environ 80 % des achats de packaging (bois exclu).

(3) Les chiffres du SSE #10 indiqués dans le tableau sont des résultats annuels. La performance cumulée depuis le début du programme en 2017 est de 428 450 tonnes évitées.

(4) Le SSE #15, à l'origine « Réduire les rebuts des unités de sécurité rappelées » a été mis à jour en 2022 en cohérence avec l'ambition Qualité du Groupe.

Déchets

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Taux de couverture estimé (% déchets produits)	%	88 %	88 %	87 %	86 %
306-3	Déchets totaux générés	tonnes	138 322 ●	135 510	124 139	131 402
	Déchets totaux générés/chiffre d'affaires	tonnes/ million €	3,44	3,57	3,46	3,84
306-3,	Déchets non dangereux générés	tonnes	131 122 ●	126 266	116 566	123 311
306-4,	Déchets non dangereux réutilisés ou recyclés	tonnes	119 430 ●	115 541	105 593	111 567
306-5	Déchets non dangereux incinérés avec valorisation énergétique	tonnes	6 695 ●	7 060	6 871	6 719
306-5	Déchets non dangereux envoyés à la décharge ou incinérés sans valorisation énergétique	tonnes	4 997 ●	3 665	4 102	5 025
	Réduction de déchets non dangereux ⁽¹⁾	tonnes	20 722 ●	27 561	21 098	11 941
306-2	Part de déchets non dangereux valorisés ou réduits ⁽²⁾	%	96,7 % ●	97,6 %	97,0 %	96,3 %
306-3	Déchets dangereux générés	tonnes	7 200 ●	9 244	7 573	8 091
306-5	Déchets dangereux acheminés vers des stations de traitement appropriées selon les attentes de Schneider Electric ⁽³⁾	tonnes	7 200 ●	9 244	7 573	8 091
	Déchets dangereux générés/chiffre d'affaires	metric tons/ million €	0,18	0,24	0,21	0,24
	Réduction de l'intensité de déchets dangereux par rapport à 2017 ⁽⁴⁾	%	-57 %	-42 %	-50 %	-44 %
	SSE #9 – Nombre de sites labélisés « Du déchet vers la Ressource »	#	176 ●	135	137	127
2-27, 306-3	Nombre et quantité des rejets à signaler	kg	0	0	0	0
306-3	Quantité des rejets récupérés	kg	NA	NA	NA	NA
2-27, 306-3	Nombre d'amendes significatives (> EUR 10 000) liées à des sujets environnementaux ou écologiques	#	0	0	0	0

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025. NA = non applicable

- (1) La réduction de déchets mesure des projets spécifiques et ciblés qui réduisent / évitent les déchets. Par exemple, ces projets incluent la création de systèmes de boucle fermée pour les palettes entre les sites et leurs fournisseurs, ou la réduction des déchets de packaging pour les livraisons reçues. Les réductions opérationnelles courantes de déchets liées à une activité réduite ne sont pas comptabilisées comme réduction de déchets.
- (2) Les déchets non dangereux valorisés ou réduits représentent le ratio entre les déchets réutilisés ou recyclés, incinérés avec valorisation énergétique ou réduits, et le total des déchets non dangereux générés et réduits. Le pourcentage de valorisation des déchets du Groupe sans comptabilisation de la réduction des déchets est de 96,2, 97,1%, 96,5%, 95,9% en 2025, 2024, 2023, 2022 respectivement.
- (3) Pour respecter les 'attentes de Schneider Electric', l'acheminement des déchets doit: 1) être conforme ou dépasser les obligations légales locales pour la manipulation/traitement des déchets, et soit 2a) neutraliser la nature dangereuse des déchets, soit b) assurer une manipulation/traitement utilisant les meilleures techniques disponibles garantissant l'impact environnemental le plus bénéfique.
- (4) L'intensité de déchets dangereux en 2017 était de 0,42 tonnes par million d'euros de revenus.

Biodiversité

GRI	Indicateurs	Unités	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022
304-1	Nombre de sites détenus, loués ou gérés sur ou adjacent à des zones protégées et/ou zones de biodiversité clé (KBA) ⁽²⁾	#	243	260	260	260
	dont sites industriels ou centres de distribution	#	192	107	107	107
	dont bureaux	#	51	153	153	153

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

- (1) Les différences entre les années résultent d'un changement d'outil, passant d'iBAT à WWF, d'améliorations dans la collecte des données et de modifications du portefeuille immobilier.
- (2) 243 sites Schneider Electric (avec un chevauchement allant de 1 % à 100 %) étaient situés à proximité immédiate de zones protégées et de zones clés pour la biodiversité (KBA), dont 34 sites localisés dans des zones soumis à une forte pression sur la biodiversité – principalement aux États-Unis, en France, en Australie et en Chine.

Pollution atmosphérique

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Taux de couverture estimé (% émissions de COV)	%	91 %	90 %	90 %	90 %
305-7	Émissions COV (estimations)	kg	248 092 ●	294 801	304 975	308 520
305-7	COV/chiffre d'affaires (estimations)	kg/million €	6,2	7,7	8,5	9,0

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Eau

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Taux de couverture estimé (% prélèvements d'eau)	%	85 %	85 %	84 %	83 %
303-3	Prélèvements d'eau total	m³	1 944 796 ●	1 843 662	1 899 190	1 921 569
	dont eau de surface	m³	15 785 ●	18 797	17 699	14 514
	dont eaux souterraines	m³	453 393 ●	452 489	472 199	492 308
	dont eau du réseau	m³	1 440 240 ●	1 342 149	1 377 377	1 388 474
	dont autres sources ⁽¹⁾	m³	35 378 ●	30 227	31 916	26 273
303-3	Eau prélevée pour le refroidissement restituée sans impact ⁽²⁾	m³	890 844 ●	880 927	813 411	622 951
303-3	Prélèvements d'eau/chiffre d'affaires ⁽³⁾	m³/million €	48,4	48,3	52,9	56,2
	Réduction des prélèvements d'eau en intensité depuis 2017 ⁽³⁾	%	-55,2 %	-55,3 %	-51,0 %	-48,0 %
303-3	Prélèvements d'eau totaux dans les zones soumises à un stress hydrique ⁽⁴⁾	m³	874 433	862 855	874 114	842 216
303-1	SSE #11 – Déployer une stratégie de conservation de l'eau et un plan d'action pour les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique ⁽⁴⁾	%	99,8 % ●	90,0 %	73,0 %	48,0 %

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

Certains chiffres ont été arrondis dans ce tableau, par conséquent la somme de ces chiffres peut ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

(1) Les autres sources incluent des sources telles que les eaux grises ou l'eau de pluie.

(2) Les eaux prélevées pour le refroidissement restituée sans impact (i.e. retournées à la source avec seulement un très léger changement de température) sont mesurées séparément du total des eaux prélevées et exclues des calculs de performance.

(3) Excluant les eaux prélevées pour le refroidissement restituée sans impact. La valeur de référence en 2017 est 108,0 m³/million €.

(4) Les sites ISO 14001 de Schneider Electric sont désignés comme des sites à un stress hydrique selon l'Aqueduct Water Risk Atlas du World Resources Institute.

En utilisant le critère Baseline Water Stress un site est qualifié à un stress hydrique s'il est localisé dans une zone classifiée de stress 'élevé' ou 'très élevé'.

Energie

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Taux de couverture estimé (% consommations d'énergie) ⁽¹⁾	%	100 %	100 %	95 %	95 %
	Sites certifiés ISO 50001	#	125	126	128	132
302-1, 302-4	Consommation d'énergie totale estimée	MWh	1 187 120	1 216 956	1 124 327	1 201 276
	dont consommation d'énergie mesurée	MWh	948 449 ●	883 140	934 805	979 497
	dont consommation d'énergie estimée pour les sites en dehors du périmètre de reporting ⁽²⁾	MWh	238 670	333 817	189 522	221 779
302-1, 302-4	Consommation d'énergie estimée totale par chiffre d'affaires	MWh/million €	29,6	31,9	31,3	35,1
	Productivité énergétique estimée	€/MWh	33 823	31 351	31 932	28 450
	Amélioration totale en productivité énergétique estimée par rapport à 2005 ⁽³⁾	%	172,6 %	152,7 %	157,3 %	129,3 %
	Consommation d'énergie totale estimée de sources renouvelables ⁽⁴⁾	MWh	911 935	903 166	707 033	688 474
	Pourcentage d'énergie renouvelable estimé	%	76,8 %	74,2 %	62,9 %	57,3 %
	Consommation d'énergie totale estimée de sources non renouvelables	MWh	275 185	313 790	417 294	512 802
	Pourcentage d'énergie non renouvelable	%	23,2 %	25,8 %	37,1 %	42,7 %
	Consommation d'énergie mesurée par source					
	électricité de réseau	MWh	6 769 ●	27 058	82 590	108 263
	électricité renouvelable acquise ⁽⁵⁾	MWh	702 802 ●	625 289	610 614	588 851
	électricité renouvelable produite par Schneider	MWh	33 013 ●	24 907	23 194	20 719
	chauffage urbain	MWh	16 392 ●	14 615	14 736	24 519
	produits pétroliers	MWh	13 502 ●	10 490	12 991	6 520
	gaz naturel	MWh	175 949 ●	180 235	190 088	229 552
	charbon	MWh	0 ●	0	0	0
	énergies renouvelables (chaleur, combustibles)	MWh	21 ●	547	593	1 073

Energie

GRI	Indicators	Units	2025	2024	2023	2022
	Electricité renouvelable produite sur site et revendue sur le réseau	MWh	3 807 ●	2 216	2 960	2 263
	SSE #3 – Consommer de l'électricité provenant de sources renouvelables	%	99 % ●	96 %	88 %	85 %
	Consommation d'énergie estimée par source ^{a)}					
	électricité de réseau	MWh	35 386	46 635	92 379	107 019
	électricité renouvelable acquise ^{a)}	MWh	169 147	243 883	72 632	77 831
	électricité renouvelable produite par Schneider	MWh	6 951	6 344	0	0
	chauffage urbain	MWh	2 142	1 537	2 490	2 829
	produits pétroliers	MWh	9 010	17 856	1 013	855
	gaz naturel	MWh	16 035	17 562	21 008	33 245
	charbon	MWh	0	0	0	0
	énergies renouvelables (chaleur, combustibles)	MWh	0	0	0	0

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

Certains chiffres ont été arrondis dans ce tableau, par conséquent la somme de ces chiffres peut ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

- (1) Tous les sites de Schneider Electric et toutes les entités majeures non-intégrées sont incluses dans ce tableau à partir de 2024, avec un taux de couverture des sites de 100%. Durant les années précédentes, les entités majeures non-intégrées étaient exclues des résultats du Groupe. Les données concernant les flottes de véhicules ne sont pas incluses dans cette table.
- (2) Les sites considérés comme des données estimées dans ce tableau incluent les petits sites de Schneider Electric (par exemple, les bureaux commerciaux), toutes les entités non-intégrées telles que certains sites de Luminous, AVEVA, RIB Software, ETAP, ProLeit, EcoAct et Lauritz Knudsen et à une moindre mesure d'autres petites entités non-intégrées. Pour les sites dont la taille est inférieure aux seuils de déclaration environnementale obligatoire internes, la consommation d'énergie par source est estimée en multipliant la surface du site (m²) par des ratios d'intensité énergétique (kWh/m²) mesurés dans les grands sites. Pour les sites situés dans des pays ayant des contrats d'électricité renouvelable au niveau national, 100 % de la consommation d'électricité estimée du site est considérée comme renouvelable car ces contrats de fourniture couvrent tous les sites d'un pays. En 2025, 160 951 MWh de certificats d'énergie renouvelable (CER) sont appliqués à des sites dans le périmètre énergie estimé.
- (3) La productivité énergétique de 2005 estimée est de 12 408 € par MWh.
- (4) L'électricité renouvelable déclarée ici comprend l'électricité renouvelable achetée via des contrats d'approvisionnement en électricité (PPA) ou des tarifs verts, l'électricité couverte par des certificats d'énergie renouvelable (CER). Les CER représentent 52% de l'électricité renouvelable totale mesurée en 2025.

Gaz à effet de serre (GES)

GRI	Indicators	Units	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022
	Taux de couverture estimé (% émissions de GES) ⁽²⁾	%	100 %	100 %	99 %	99 %
305-1, 305-2	Émissions de GES totales des Scopes 1 et 2 (market-based) ⁽³⁾	tCO ₂ e	124 157 ●	143 708	202 232	229 177
305-5	Réductions en valeur absolue depuis l'année de référence (2021)	%	-57,5 %	-50,8 %	-30,8 %	-21,5 %
305-4	Emissions de GES totales des Scopes 1 et 2 par euro de chiffre d'affaires	tCO ₂ e/ million €	3,1	3,8	5,6	6,7
305-1	Emissions directes de GES (Scope 1)	tCO ₂ e	100 309 ●	106 360	112 792	119 447
	dont produits pétroliers	tCO ₂ e	2 995 ●	2 412	3 116	4 414
	dont gaz naturel	tCO ₂ e	35 542 ●	37 060	38 968	47 271
	dont charbon	tCO ₂ e	0 ●	0	0	0
	dont flotte de véhicules	tCO ₂ e	52 721 ●	54 398	61 492	55 598
	dont émissions de SF ₆	tCO ₂ e	3 539 ●	4 951	4 054	4 606
	Taux de fuite de SF ₆	%	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %
	Objectif taux de fuite de SF ₆	%	0,11 %	0,11 %	0,11 %	0,11 %
	dont Émissions de GES du Scope 1 estimées pour les sites en dehors du périmètre de reporting énergie ⁽⁴⁾	tCO ₂ e	5 512 ●	7 539	5 162	7 557
305-2	Emissions de GES indirectes liées aux consommations d'énergie (Scope 2) (market-based) ⁽³⁾	tCO ₂ e	23 849 ●	37 348	89 440	109 730
	dont électricité de réseau (market-based) ⁽³⁾	tCO ₂ e	2 681 ●	13 892	39 476	49 674
	dont électricité renouvelable (market-based)	tCO ₂ e	0 ●	0	0	703
	dont chauffage urbain	tCO ₂ e	2 405 ●	2 040	4 853	8 358
	dont Émissions de GES du Scope 2 estimées pour les sites en dehors du périmètre de reporting énergie (market-based) ⁽³⁾⁽⁴⁾	tCO ₂ e	18 761 ●	21 423	42 961	50 995

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Gaz à effet de serre (GES) (suite)

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
305-3	Autres émissions indirectes de GES pertinentes (Scope 3)	tCO ₂ e	60 581 278 ●	61 044 106	63 007 120	65 982 342
305-5	Variation en valeur absolue depuis l'année de référence (2021)	%	-11,6 %	-10,9 %	-8,0 %	-3,7 %
305-4	Emissions de GES totales du Scope 3 par euro de chiffre d'affaires	tCO ₂ e/ million €	1 509	1 600	1 755	1 931
305-3	Autres émissions indirectes de GES pertinentes (Scope 3 amont) ⁽⁶⁾	tCO ₂ e	7 755 860 ●	8 017 665	7 766 994	8 613 192
	1. Achats de produits et services	tCO ₂ e	6 358 668 ●	6 562 746	6 829 733	7 572 974
	2. Immobilisation des biens ⁽⁶⁾	tCO ₂ e	191 616 ●	161 033	55 361	57 986
	3. Emissions liées à l'énergie non incluses dans les Scopes 1 et 2 ⁽⁶⁾	tCO ₂ e	93 228 ●	100 126	40 652	43 544
	4. Transport de marchandises payé par le Groupe ⁽⁷⁾	tCO ₂ e	729 064 ●	816 302	563 643	670 840
	5. Déchets générés par les opérations	tCO ₂ e	43 367 ●	38 747	34 927	37 415
	6. Déplacements professionnels ⁽⁷⁾	tCO ₂ e	162 227 ●	161 046	60 702	56 501
	7. Déplacements domicile travail	tCO ₂ e	177 689 ●	177 665	181 977	173 932
305-3	Autres émissions indirectes de GES pertinentes (Scope 3 aval)	tCO ₂ e	52 825 419 ●	53 026 442	55 240 126	57 369 150
	9. Transport de marchandises non payé par le Groupe ⁽⁷⁾	tCO ₂ e	581 515 ●	570 959	481 039	427 872
	11. Utilisation des produits vendus ⁽⁸⁾	tCO ₂ e	47 854 575 ●	48 274 430	50 452 906	52 475 682
	12. Fin de vie des produits vendus	tCO ₂ e	4 389 329 ●	4 181 052	4 306 182	4 465 596
	SSE #1 – Décarboner nos opérations avec des sites Zéro-CO ₂	#	195 ●	154	101	77
	Emissions de GES économisées grâce aux produits et services vendus ⁽⁹⁾	tCO ₂ e	89 016 838 ●	67 376 192	52 434 385	51 325 544
	Emissions de GES évitées grâce aux produits et services vendus ⁽⁹⁾	tCO ₂ e	94 321 566 ●	58 743 750	60 163 742	41 674 416
	SSI #2 – Emissions de GES économisées et évitées grâce aux produits et services vendus, cumulées depuis 2018 ⁽⁹⁾	tCO ₂ e	862 338 743 ●	679 000 339	552 559 056	439 960 929

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

Certains chiffres ont été arrondis dans ce tableau, par conséquent la somme de ces chiffres peut ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

- (1) En 2025, Schneider Electric a recalculé son inventaire des émissions de GES de l'année de référence 2021 (Scopes 1, 2 et 3) afin de refléter des mises à jour méthodologiques significatives, principalement pour la catégorie 11 du Scope 3 (utilisation des produits vendus), d'améliorer l'alignement avec les normes et pratiques du secteur, et d'harmoniser le périmètre organisationnel ainsi que d'autres éléments méthodologiques. Les objectifs restent inchangés ; seuls les niveaux absolus de référence et les niveaux correspondants des objectifs 2030 ont été recalculés.
- (2) Tous les sites de Schneider Electric et toutes les entités majeures non-intégrées sont incluses dans ce tableau à partir de 2024, avec un taux de couverture des sites de 100%. Durant les années précédentes, les entités majeures non-intégrées étaient exclues des résultats du Groupe.
- (3) Les émissions du Scope 2 sont quantifiées selon les méthodes market-based et location-based, suivant les recommandations du GHG Protocol pour le Scope 2, et les résultats des deux approches sont publiés. Les valeurs calculées à l'aide des méthodes market-based et location-based ne doivent pas être additionnées. Les émissions liées à l'électricité market-based sont calculées en utilisant des facteurs infranationaux pour les États-Unis et le Canada, des facteurs d'émissions résiduelles pour les pays européens, et des facteurs d'émissions moyens pour les autres pays. Les émissions du Scope 2 liées aux consommations d'électricité sur le périmètre de reporting énergie sont égales à 291 877 tCO₂e en location-based (valeur faisant l'objet d'un rapport d'assurance) et 405 793 tCO₂e sur le périmètre estimé complet (valeur faisant l'objet d'un rapport d'assurance). Les émissions totales du Scope 2 (location-based) s'élèvent à 409 343 tCO₂e (valeur faisant l'objet d'un rapport d'assurance). Les émissions totales de CO₂ des Scopes 1 et 2 en location-based (incluant les consommations énergétiques des bâtiments, de la flotte d'entreprise et les émissions de SF₆ en tCO₂e) sur le périmètre complet sont égales à 509 651 tCO₂e (valeur faisant l'objet d'un rapport d'assurance).
- (4) Les émissions de CO₂ liées aux consommations énergétiques sont considérées comme des estimations pour 2 raisons : d'une part les consommations d'énergie et les émissions CO₂ correspondantes sont estimées pour les sites qui ne sont pas inclus dans le périmètre de reporting énergie (au lieu d'être collectées à partir des compteurs et des factures, les consommations d'énergie sont basées sur la surface du site et l'intensité énergétique moyenne des sites par région du périmètre de reporting énergie) ; et d'autre part les émissions indirectes sont calculées à partir de facteurs d'émission moyens par pays, et pas avec des facteurs d'émission spécifiques pour les fournisseurs d'électricité.
- (5) Les émissions amont du Scope 3 peuvent être quantifiées selon la méthodologie market-based, et le Groupe a réalisé un double reporting en 2025 afin de refléter cet impact. Les impacts market-based proviennent de l'achat de carburants aériens durables, de la prise en compte de réductions liées aux fournisseurs ayant des émissions de Scope 2 nulles, ainsi que de l'effet des réductions du Scope 2 market-based sur les émissions amont de l'électricité dans le Scope 3. Pour plus d'informations, voir « Intégration d'une approche market-based dans l'inventaire des GES et double reporting des émissions du Scope 3 amont » p.81 dans la **section 2.2.1.7**.
- (6) En 2024, la méthodologie a été mise à jour, entraînant des changements significatifs par rapport à l'année précédente.
- (7) À partir de 2024, le forçage radiatif du fret aérien et des voyages aériens a été inclus dans les chiffres, afin de refléter plus globalement l'impact climatique de ces activités.
- (8) Émissions des produits vendus par Schneider Electric au cours de l'année, et cumulées sur la durée de vie des produits. Ces émissions sont dues à la consommation électrique des produits, soit du fait de leur consommation propre, soit du fait de la dissipation thermique (par effet Joule). Les émissions de GES liées à l'électricité considérées prennent en compte toute la durée de vie des produits, sur base d'un scénario de l'Agence Internationale de l'Énergie qui tient compte de la décarbonation future des réseaux électriques.
- (9) Les émissions évitées sont calculées pour les ventes de l'année de reporting, et cumulées sur la durée de vie des offres. Les émissions sont calculées comme la différence entre les émissions induites avec l'offre Schneider Electric et les émissions induites dans la situation de référence. La méthodologie distingue les émissions « économisées » et « évitées » : les émissions de CO₂ économisées correspondent à des ventes qui viennent équiper des infrastructures existantes, permettant ainsi de réduire les émissions mondiales de CO₂ par rapport aux années précédentes ; tandis que les émissions de CO₂ évitées correspondent à des ventes pour adresser le marché des nouvelles infrastructures, permettant ainsi une limitation de l'augmentation des émissions mondiales. Chaque année de nouvelles méthodologies sont développées et, pour ces offres nouvellement incluses dans l'indicateur, le CO₂ économisé et évité est quantifié pour les ventes réalisées depuis 2018 afin d'être intégré dans la performance de l'année de reporting. Par ailleurs, les méthodologies sont continuellement améliorées, ce qui donne lieu à des impacts rétroactifs. En 2025, il n'y a eu ni changement méthodologiques, ni aucun impact rétroactif lié à des ajustements méthodologiques. Cependant, sur les 183,3 MtCO₂e économisés et évités en 2025, 90,1 Mt (49,1 %) proviennent de performances rétroactives de 2021-2024.

4.4.2 Indicateurs sociaux

4.4.2.1 Indicateurs clés de performance du *Schneider Sustainability Impact* et *Schneider Sustainability Essentials*

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence ⁽¹⁾	Progrès en 2025 ⁽²⁾	Ambition 2025
Impact (SSI)	6.	Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés	2022 : 1 %	0 %	98 % 100 %
	7.	Augmenter le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques	2021 : 81 %	0 %	85 % 91 %
	8.	Accroître la diversité femme/homme ⁽³⁾ : de l'embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)	2020 : 41 %	0 %	37 % 50 %
			2020 : 23 %	0 %	32 % 40 %
			2020 : 24 %	0 %	32 % 30 %
	10.	Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés	2019 : 4 939	X1	x1,75 x2
Essentials (SSE)	12.	Déployer d'un programme d'Excellence sociale sur plusieurs niveaux de fournisseurs	2021 : 0 %	0 %	77 % 80 %
	13.	Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité	2020 : 90 %	0 %	98 % 100 %
	14.	Diminuer le taux d'incidents médicaux à 0,38 ou moins	2019 : 0,79	0,79	0,46 0,38
	15.	Réduire à 0 le nombre total de rappels d'unités	2020 : 25	25	3 0
	16.	Être dans le top 25 % des notations externes de la performance en cybersécurité	2020 : Top 25 %	0 %	Top 25 % Top 25 %
	17.	Evaluer nos fournisseurs dans le cadre de notre Plan de vigilance	2020 : 374	0	4 348 4 000
	18.	Réduire l'écart salarial pour toutes les femmes et tous les hommes	2020 : F : -1,73 %	0 %	-0,84 % F <1 %
			2020 : H : 1,00 %		0,58 % H <1 %
	19.	Augmenter la souscription à notre Plan mondial d'actionnariat salarié mondial (WESOP)	2019 : 53 %	0 %	63 % 60 %
	20.	Payer nos employés au minimum un salaire décent ⁽⁴⁾	2019 : 99 %	0 %	100 % 100 %
	21.	Multiplier le nombre d'actions de développement à l'initiative des salariés sur la plateforme Open Talent Market	2020 : 5 019	1	x2,7 x4
	22.	Soutenir la montée en compétence numérique de nos employés	2020 : 41 %	0 %	81 % 90 %
	23.	Fournir à nos employés l'accès à un programme qui soutient un développement significatif dans les étapes ultérieures de leur carrière professionnelle	2022 : 43 %	0 %	93 % 90 %
	24.	Augmenter le niveau d'engagement de nos collaborateurs	2020 : 69 %	0 %	75 % 75 %

Ces programmes contribuent aux ODDs de l'ONU



(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI et SSE.

(2) Chaque année, l'un des commissaires aux comptes de Schneider Electric réalise une mission d'assurance « limitée » sur tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 en 2025), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (révisée) (voir le rapport d'assurance en **page 266**). De plus, les indicateurs SSE #1 et SSE #3 ont fait l'objet d'une mission d'assurance « raisonnable » en 2025 (voir le rapport d'assurance en **page 269**). Veuillez consulter la **page 245** pour la présentation méthodologique de chaque indicateur.

(3) À partir de 2025, les objectifs de diversité n'auront pas d'incidence sur les compensations locales dans les pays ou entités interdisant l'établissement de tels objectifs. La cible a été redéfinie en conséquence. Cet indicateur d'équilibre de la mixité de genre constitue une ambition mondiale. Il ne s'applique pas aux territoires qui interdisent une telle ambition. La politique de Schneider Electric vise à sélectionner, pour chaque poste, le meilleur candidat sur la base des compétences, de l'expérience et du potentiel, (indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine, du handicap, de l'apparence, etc.).

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Les indicateurs ci-dessous ont un scope Groupe tel que décrit dans la **section 4.1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés, page 244**.

Les statistiques RH ci-dessous couvrent environ 85 % des 173 626 employés de la main-d'œuvre des entreprises consolidées du Groupe où les systèmes informatiques RH ont été déployés. Sont exclus du périmètre de reporting environ 14 107 employés d'entités non-intégrées. Le SSI #8 est calculé sur un périmètre constant et exclut également les salariés de L&T et ProLeit, puisque ces entités ont été acquises en 2020, qui est l'année de référence pour ce programme. Le périmètre du SSI #8 couvre environ 85 % des employés du Groupe en 2025. L'effectif total du Groupe, soit les employés et les intérimaires, est de 173 626 personnes à la fin de l'année 2025.

La méthodologie de calcul du taux d'absentéisme variant d'un pays à l'autre, Schneider Electric communique au niveau Groupe le nombre de jours d'arrêt et le nombre d'heures travaillées (données de sécurité). Les précisions sur les variations de périmètre sont apportées à la fin des tableaux ci-dessous et indiquées par des notes de bas de page.

4.4.2.2 Éléments généraux

Effectif ponctuel fin d'année

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Effectif ponctuel fin d'année incluant les intérimaires*	effectif fin d'année	173 626	167 495	153 121	149 812
	Effectif ponctuel fin d'année hors intérimaires*(1)	effectif fin d'année	147 420 ●	147 127	137 855	134 931
	Contrats à Durée Indéterminée (CDI)	%	92 % ●	90,9 %	89,8 %	88,8 %
	Contrats à Durée Déterminée (CDD)	%	8 % ●	9,1 %	10,2 %	11,2 %
	Effectif intérimaire ponctuel fin d'année	effectif fin d'année	27 913	20 368	15 266	14 881
2-7	Part des effectifs temporaires (CDD et intérimaires*)	%	23 %	20,1 %	19,2 %	22,3 %

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

* Les intérimaires sont des employés sous contrat de courte durée pour soutenir des activités de courte durée et des pics de travail.

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (147 420 employés, soit environ 85 % des employés hors intérimaires).

Composition de l'effectif(1)

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Couverture (du nombre total d'employés)		85 %	88 %	90 %	90 %
2-7	Organisation du temps de travail					
	Temps plein	%	98 % ●	98 %	98 %	98 %
	Temps partiel	%	2 % ●	2 %	2 %	2 %
401-1	Embauches(2)	HC	20 403 ●	27 250	24 608	28 214
401-1	Départs(2)	HC	20 813 ●	18 341	19 738	22 005
	Licenciements	HC	8 408	5 473	5 246	5 970
	Démissions	HC	9 234	9 796	10 878	12 757
	Autres (retraites, fins de contrat...)	HC	3 171	3 072	3 614	3 278
401-1	Turnover total	%	14,0 % ●	12,8 %	14,6 %	16,6 %
	Turnover par sexe					
	Hommes	%	13 %	12 %	14 %	15 %
	Femmes	%	16 %	14 %	16 %	19 %
	Turnover par génération					
	Génération Z	%	29 %	28 %	36 %	47 %
	Génération (« Millennials »)	%	12 %	12 %	14 %	17 %
	Génération X	%	8 %	7 %	8 %	8 %
	Baby-Boomer	%	27 %	21 %	18 %	18 %
	Silencieuse	%	100 %	0 %	18 %	0 %
401-1	Turnover volontaire	%	6,2 %	6,9 %	8,0 %	9,6 %
2-7	Répartition de l'effectif par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	33 % ●	33 %	33 %	34 %
	Europe de l'Ouest	%	27 % ●	26 %	27 %	27 %
	Amérique du Nord	%	28 % ●	29 %	27 %	26 %
	Reste du monde	%	12 % ●	12 %	13 %	13 %

Composition de l'effectif (suite)

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
2-7	Répartition de l'effectif par pays (pays les plus significatifs)					
	États-Unis	%	16 % ●	15 %	14 %	14 %
	Inde	%	13 % ●	11 %	11 %	11 %
	Chine	%	11 % ●	11 %	12 %	12 %
	Mexique	%	11 % ●	13 %	11 %	11 %
	France	%	10 % ●	10 %	11 %	11 %
	Allemagne	%	4 % ●	3 %	4 %	4 %
	Espagne	%	3 % ●	3 %	3 %	3 %
	Royaume-Uni	%	2 % ●	3 %	3 %	2 %
	Italie	%	2 % ●	2 %	2 %	2 %
	Philippines	%	2 % ●	2 %	2 %	2 %
2-7	Évolution annuelle de l'effectif par pays (pays les plus significatifs)					
	États-Unis	%	5 % ●	12 %	6 %	5 %
	Inde	%	10 % ●	10 %	5 %	46 %
	Chine	%	3 % ●	1 %	3 %	6 %
	Mexique	%	-17 % ●	23 %	8 %	7 %
	France	%	1 % ●	2 %	-1 %	2 %
	Allemagne	%	3 % ●	2 %	6 %	2 %
	Espagne	%	3 % ●	2 %	12 %	8 %
	Royaume-Uni	%	-2 % ●	4 %	7 %	-1 %
	Italie	%	4 % ●	4 %	7 %	0 %
	Philippines	%	-2 % ●	5 %	3 %	10 %
2-7	Femmes dans notre effectif					
	Effectif total	%	35 % ●	35 %	34 %	33 %
	Conseil d'Administration	%	50 % ●	43 %	46 %	42 %
	Comité Exécutif	%	33 % ●	40 %	41 %	41 %
	Total management	%	31 %	28 %	34 %	33 %
	Equipes de dirigeants	%	32 % ●	31 %	29 %	28 %
	Management junior et intermédiaires	%	31 % ●	30 %	27 %	27 %
	Management intermédiaire	%	29 %	26 %	25 %	24 %
	Management junior	%	37 %	39 %	40 %	37 %
	En rôle de management dans des fonctions génératrices de revenus	%	29 %	20 %	19 %	21 %
	Ventes	%	12 %	24 %	23 %	22 %
	STEM	%	34 %	24 %	22 %	21 %
2-7	Cols blancs	%	53 %	52 %	53 %	52 %
	Hommes	%	63 %	64 %	65 %	66 %
	Femmes	%	37 %	36 %	35 %	34 %
	Cols bleus	%	47 %	48 %	47 %	48 %
	Hommes	%	67 %	66 %	67 %	67 %
	Femmes	%	33 %	34 %	33 %	33 %

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Composition de l'effectif (suite)

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
2-7	Répartition de l'effectif par âge ⁽³⁾					
	< 30 ans	%	20 % ●	25 %	24 %	24 %
	30-50 ans	%	61 % ●	58 %	59 %	59 %
	> 50 ans	%	19 % ●	17 %	17 %	17 %
2-7	Répartition de l'effectif par ancienneté					
	Inférieure à 5 ans	%	47 %	46 %	42 %	43 %
	5/14 ans	%	29 %	30 %	31 %	31 %
	15/24 ans	%	15 %	15 %	18 %	17 %
	25/34 ans	%	6 %	6 %	7 %	7 %
	> 34 ans	%	3 %	3 %	2 %	2 %
2-7	Répartition de l'effectif par fonction					
	Marketing	%	4 %	4 %	4 %	4 %
	Ventes	%	12 %	12 %	13 %	13 %
	Services et projets	%	20 %	19 %	20 %	19 %
	Supports	%	30 %	29 %	27 %	24 %
	Technique	%	8 %	8 %	8 %	11 %
	Industrielle	%	26 %	28 %	28 %	29 %

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

* Les intérimaires sont des employés sous contrat de courte durée pour soutenir des activités de courte durée et des pics de travail.

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (147 420 employés, soit environ 85 % des employés hors intérimaires).

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

(3) La répartition par âge ou génération exclut les données pour les États-Unis et le Canada en raison de restrictions de confidentialité.

Embauches⁽¹⁾⁽²⁾

401-1	Répartition par type de contrat		2025	2024	2023	2022
401-1	Répartition par type de contrat					
	CDI	%	80 %	85 %	77 %	69 %
	CDD	%	20 %	15 %	23 %	31 %
401-1	Répartition par catégorie					
	Cols blancs	%	39 %	33 %	38 %	39 %
	Cols bleus	%	61 %	67 %	62 %	61 %
401-1	Répartition par sexe					
	Hommes	%	63 % ●	58 %	59 %	59 %
	Femmes	%	37 % ●	42 %	41 %	41 %
401-1	Répartition par âge ⁽³⁾					
	< 30 ans	%	53 %	60 %	58 %	61 %
	30-50 ans	%	43 %	37 %	40 %	37 %
	> 50 ans	%	4 %	3 %	2 %	2 %
401-1	Répartition par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	32 %	25 %	31 %	36 %
	Europe de l'Ouest	%	12 %	12 %	17 %	16 %
	Amérique du Nord	%	40 %	53 %	42 %	37 %
	Reste du monde	%	16 %	10 %	10 %	11 %

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

(1) Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (147 420 employés, soit environ 85 % des employés hors intérimaires).

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

(3) La répartition par âge ou génération exclut les données pour les États-Unis et le Canada en raison de restrictions de confidentialité.

Licenciements⁽¹⁾⁽²⁾

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
401-1	Répartition par type de contrat					
	CDI	%	95 %	90 %	81 %	69 %
	CDD	%	5 %	10 %	19 %	31 %
401-1	Répartition par catégorie					
	Cols blancs	%	24 %	31 %	26 %	21 %
	Cols bleus	%	76 %	69 %	74 %	79 %
401-1	Répartition par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	11 %	18 %	22 %	35 %
	Europe de l'Ouest	%	8 %	10 %	8 %	10 %
	Amérique du Nord	%	74 %	61 %	61 %	48 %
	Reste du monde	%	7 %	11 %	9 %	7 %
	Répartition par sexe					
	Hommes	%	59 %	64 %	61 %	60 %
	Femmes	%	41 %	36 %	39 %	40 %
	Répartition par génération ⁽³⁾					
	Génération Z	%	36 %	28 %	27 %	34 %
	Génération Y (« Millennials »)	%	44 %	47 %	47 %	44 %
	Génération X	%	18 %	22 %	21 %	16 %
	Baby-Boomers	%	2 %	3 %	5 %	6 %
	Silencieuse	%	0 %	0 %	0 %	0 %

(1) (Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (147 420 employés, soit environ 85 % des employés hors intérimaires).

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

(3) La répartition par âge ou génération exclut les données pour les États-Unis et le Canada en raison de restrictions de confidentialité.

Démissions⁽¹⁾⁽²⁾

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
401-1	Répartition par ancienneté					
	Inférieure à 1 an	%	32 %	38 %	35 %	36 %
	1/4 ans	%	45 %	40 %	42 %	40 %
	5/14 ans	%	17 %	17 %	18 %	19 %
	15/24 ans	%	4 %	4 %	4 %	4 %
	25/34 ans	%	1 %	1 %	1 %	1 %
	> 34 ans	%	1 %	0 %	0 %	0 %

(1) (Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (147 420 employés, soit environ 85 % des employés hors intérimaires).

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Rapport Développement Durable 2025

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

Départs⁽¹⁾⁽²⁾

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
401-1	Répartition par sexe					
	Hommes	%	61 %	62 %	62 %	62 %
	Femmes	%	39 %	38 %	38 %	38 %
401-1	Répartition par âge ⁽³⁾					
	< 30 ans	%	40 %	44 %	46 %	50 %
	30-50 ans	%	46 %	43 %	41 %	39 %
	> 50 ans	%	14 %	13 %	13 %	11 %
401-1	Répartition par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	24 %	28 %	31 %	33 %
	Europe de l'Ouest	%	15 %	16 %	16 %	15 %
	Amérique du Nord	%	52 %	45 %	42 %	42 %
	Reste du monde	%	9 %	11 %	11 %	10 %

(1) (Basé sur les données suivies dans notre outil global Talent Link, à l'exclusion des intérimaires, des acquisitions récentes, des entités non connectées aux systèmes d'information du Groupe et des stagiaires (147 420 employés, soit environ 85 % des employés hors intérimaires).

(2) Les acquisitions/cessions et les employés intérimaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

(3) La répartition par âge ou génération exclut les données pour les États-Unis et le Canada en raison de restrictions de confidentialité.

Effectif intérimaire* moyen

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
2-7	Répartition par catégorie					
	Cols blancs	%	7 %	8 %	11 %	10 %
	Cols bleus	%	93 %	92 %	89 %	90 %
2-7	Répartition par zone géographique					
	Asie-Pacifique	%	71 %	62 %	62 %	54 %
	Europe de l'Ouest	%	15 %	17 %	19 %	24 %
	Amérique du Nord	%	4 %	9 %	12 %	10 %
	Reste du monde	%	10 %	12 %	7 %	12 %

* Les intérimaires sont des employés sous contrat de courte durée pour soutenir des activités de courte durée et des pics de travail.

4.4.2.3 Dialogue et relations sociales⁽¹⁾

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Taux de couverture	%	99 %	NP	NP	NP
2-30	Collaborateurs représentés par des représentants du personnel ⁽²⁾		84 % ●	NP	NP	NP
2-30	Collaborateurs couverts par des conventions collectives	%	52 % ●	NP	NP	NP

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025; NP = non publié

(1) Depuis 2025, Schneider Electric a harmonisé la méthodologie de collecte de données sur le dialogue social et les relations de travail, afin de se conformer aux attentes de la CSRD.

(2) Inclut à la fois les représentants syndicaux et les représentants du personnel dûment élus.

4.4.2.4 Sécurité et santé des collaborateurs et sous-traitants

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
403-8	Nombre de sites ISO 45001	#	197	193	172	211
	Pourcentage d'établissements opérationnels certifiés ISO 45001	%	87 %	85 %	83 %	87 %
403-9	Nombre d'incidents médicaux ⁽¹⁾	#	165 ●	197	154	171
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	137 ●	163	119	143
	dont intérimaires	#	28 ●	34	35	28
403-9	Nombre d'accidents avec arrêt ⁽¹⁾	#	92	91	83	95
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	79	77	63	80
	dont intérimaires	#	13	14	20	15
403-9	Nombre d'accidents mortels	#	0 ●	0	0	0
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	0 ●	0	0	0
	dont intérimaires	#	0 ●	0	0	0
403-9	SSE #14 Medical Incident Rate ⁽²⁾	par million d'heures travaillées	0,46 ●	0,60	0,51	0,58
	dont collaborateurs de Schneider Electric	par million d'heures travaillées	0,46 ●	0,58	0,46	0,57
	dont intérimaires	par million d'heures travaillées	0,47 ●	0,68	0,78	0,64
403-9	Lost-Time Injury Rate (LTIR) ⁽²⁾	par million d'heures travaillées	0,26 ●	0,28	0,28	0,32
	dont collaborateurs de Schneider Electric	par million d'heures travaillées	0,27 ●	0,28	0,25	0,32
	dont intérimaires	par million d'heures travaillées	0,22 ●	0,29	0,44	0,34
403-9	Lost-Time Day Rate (LTDR) ⁽²⁾	par million d'heures travaillées	11,14	9,13	7,78	14,23
	dont collaborateurs de Schneider Electric	par million d'heures travaillées	12,47	9,56	7,80	15,22
	dont intérimaires	par million d'heures travaillées	4,49	6,66	7,66	8,54
403-9	Nombre de jours d'arrêt	#	3 956	2 999	2 345	4 195
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	3 688	2 677	2 001	3 822
	dont intérimaires	#	268	322	344	373
403-9	Nombre d'heures travaillées	#	355 229 799 ●	328 372 715	301 436 421	294 742 174
	dont collaborateurs de Schneider Electric	#	295 665 967 ●	279 996 409	256 505 806	251 075 834
	dont intérimaires	#	59 563 832 ●	48 376 306	44 930 615	43 666 340
403-10	Occupational Illness Frequency Rate (OIFR) ⁽²⁾	par million d'heures travaillées	0,003	0,009	0,010	0,003
	dont collaborateurs de Schneider Electric	par million d'heures travaillées	0,003	0,007	0,012	0,004
	dont intérimaires	par million d'heures travaillées	0,000	0,021	0,000	0,000

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025.

(1) Inclut les déplacements professionnels, exclut les trajets domicile/lieu de travail.

(2) LTIR = Nombre d'incidents avec jour d'arrêt x 1 000 000/nombre d'heures travaillées. Indicateur standard international comparable au Taux de fréquence des accidents. LTDR = Nombre de jours d'arrêt x 1 000 000/nombre d'heures travaillées. Indicateur standard international comparable au Taux de gravité des accidents (ce dernier étant toutefois calculé par million d'heures travaillées). MIR : nombre d'incidents ayant nécessité un traitement médical x 1 000 000/nombre d'heures travaillées. Occupational Illness Frequency Rate (OIFR) basé sur 1 million d'heures de travail (nombre de maladies professionnelles x 1 000 000 heures/nombre total d'heures travaillées). À noter que le MIR comprend à la fois les incidents ayant nécessité un traitement médical et les maladies professionnelles par million d'heures travaillées.

4. Méthodologie, assurance externe et indicateurs

4.4.2.5 Développement des talents et formation

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Taux de couverture	%	98 %	98 %	95 %	92 %
404-1	Nombre d'heures de formation	#	3 371 767	3 246 478	3 126 358	2 988 795
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par personne par catégorie et par sexe	#	23,3	22,5	24,1	24,1
	Cols blancs	#	24,5	23,8	25,3	25,1
	Cols bleus	#	22,0	21,1	22,4	24,0
	Hommes	#	23,9	23,0	24,7	24,9
	Femmes	#	22,3	21,6	22,9	23,7
404-1	Répartition des heures par catégorie					
	Cols blancs	%	56 %	55 %	57 %	53 %
	Cols bleus	%	44 %	45 %	43 %	47 %
404-2	Collaborateurs ayant reçu une journée de formation (7 heures ou plus)	%	76 %	78 %	81 %	83 %
2-24	Pourcentage de salariés formés à la Charte de confiance, le Code de conduite de Schneider		99 %	99 %	98 %	96 %
2-24	Pourcentage de l'effectif éligible ayant reçu une formation sur les pratiques anti-corruption	%	99 %	99 %	97 %	97 %
2-24	SSE #13 – Former nos employés chaque année à l'éthique et à la cybersécurité	%	98 % ●	99 %	97 %	95 %
2-24, 404-2	Répartition des heures par type de formation					
	Données & intelligence artificielle/analytique	%	7 %	3 %	0 %	NP
	Digital et informatique	%	10 %	8 %	9 %	6 %
	Fonctionnel	%	19 %	21 %	23 %	22 %
	Durabilité ⁽¹⁾	%	16 %	18 %	18 %	17 %
	Management et leadership	%	7 %	6 %	7 %	8 %
	Obligatoire/Conformité Réglementaire	%	7 %	5 %	5 %	8 %
	Excellence en matière d'offre	%	7 %	6 %	6 %	7 %
	Compétences humaines	%	5 %	6 %	6 %	7 %
	Produits, Solutions et Services	%	14 %	13 %	13 %	14 %
	Chaîne d'approvisionnement	%	6 %	7 %	9 %	9 %
	Bien-être	%	<1 %	2 %	1 %	2 %
	Autre	%	2 %	5 %	4 %	–
	Dépenses totales pour le développement et la formation ⁽²⁾	million €	106,1	105,7	91,1	75,6
	Dépenses totales pour le développement et la formation par employé	€/employee	719,7	718,2	660,8	560,8
404-3	Collaborateurs ayant eu un entretien de performance ⁽³⁾	%	99 %	99 %	97 %	98 %
	Répartition par catégorie					
	Cols blancs	%	74 %	75 %	75 %	76 %
	Cols bleus	%	26 %	25 %	25 %	24 %
	Répartition par sexe					
	Hommes	%	68 %	68 %	69 %	70 %
	Femmes	%	32 %	32 %	31 %	30 %

GRI	Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
	Répartition des promotions par sexe ⁽⁴⁾					
	Hommes	%	67 %	65 %	67 %	67 %
	Femmes	%	33 %	35 %	33 %	33 %
	Répartition des promotions par génération ⁽⁵⁾	%				
	Génération Z	%	19 %	12 %	11 %	17 %
	Génération (« Millennials »)	%	60 %	63 %	62 %	61 %
	Génération X	%	19 %	23 %	24 %	20 %
	Baby-Boomer	%	2 %	2 %	3 %	2 %

● Indicateurs ayant fait l'objet d'un rapport d'assurance en 2025. NP = non publié.

Certains chiffres ont été arrondis dans ce tableau, par conséquent la somme de ces chiffres peut ne pas correspondre exactement au total du Groupe.

(1) Comprend des formations sur le développement durable, l'environnement et la santé et la sécurité.

(2) Les données incluent les coûts liés aux équipes internes Développement et Formation, les dépenses de voyages ainsi que les coûts des prestataires. Sources : Données issues de TalentLink et du système de suivi des achats. Les formations vendues aux clients sont exclues.

(3) Les données portent sur les effectifs éligibles à l'entretien de performance au 31 décembre 2025 (TalentLink).

(4) Sur la base d'un changement de grade.

(5) La répartition par âge ou génération exclut les données pour les États-Unis et le Canada en raison de restrictions de confidentialité.

4.4.3 Indicateurs sociétaux

Ces données sont diffusées sur la base des informations déclaratives transmises par les délégués de la Fondation. Elles couvrent environ 95 % des effectifs de Schneider Electric et mettent en exergue l'importance de la participation des entités et des collaborateurs dans la démarche d'engagement de la Fondation auprès des communautés locales. Avec 34 millions d'euros en 2025, le montant du budget, au profit des actions menées par la Fondation, comprend le budget d'intervention de la Fondation Schneider Electric, le montant des dons des entités, des collaborateurs et des partenaires et le montant des dons en nature.

4.4.3.1 Indicateurs clés de performance du *Schneider Sustainability Impact* et *Schneider Sustainability Essentials*

Schneider Sustainability	#	Programmes 2021-2025	Référence ⁽¹⁾	Progrès en 2025 ⁽²⁾	Ambition 2025
Impact (SSI)	9.	Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 M de personnes	2020: 30 M	0 61,7 M	50 M
	11.	Former des personnes à la gestion de l'énergie	2020: 281 737	0 1 090 569	1 M
Essentials (SSE)	25.	Augmenter le nombre de jours de volontariat depuis 2017	2020: 18 469	0 93 204	50 000

Ces programmes contribuent aux ODDs de l'ONU



(1) L'année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI et SSE.

(2) Chaque année, l'un des commissaires aux comptes de Schneider Electric réalise une mission d'assurance « limitée » sur tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 en 2025), conformément à la norme d'assurance ISAE 3000 (révisée) (voir le rapport d'assurance en **page 266**). De plus, les indicateurs SSE #1 et SSE #3 ont fait l'objet d'une mission d'assurance « raisonnable » en 2025 (voir le rapport d'assurance en **page 269**). Veuillez consulter la **page 245** pour la présentation méthodologique de chaque indicateur.

4.4.3.2 Budget total au profit des actions de la Fondation

Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
Budget d'intervention de la Fondation	€	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Répartition par programme					
Formation et entrepreneuriat	%	75 %	84 %	83 %	81 %
Sensibilisation au développement durable	%	16 %	10 %	5 %	12 %
Engagement bénévole des collaborateurs/mécénat de compétences	%	2 %	1 %	1 %	2 %
Urgence	%	3 %	2 %	7 %	3 %
Autre	%	4 %	3 %	4 %	2 %
Répartition par zone géographique					
Afrique & Moyen-Orient	%	6 %	28 %	16 %	15 %
Amérique	%	7 %	10 %	38 %	6 %
Asie & Pacific	%	11 %	13 %	19 %	31 %
Europe	%	59 %	39 %	22 %	35 %
Multi-pays	%	17 %	10 %	5 %	13 %

4.4.3.3 Répartition des contributions des collaborateurs et des entités de Schneider Electric au profit des actions de la Fondation

Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
Contribution financière totale	€	14 104 530	13 646 039	10 490 937	12 461 007
Des collaborateurs	€	1 273 932	1 298 374	1 227 005	1 520 324
Des entités Schneider Electric et partenaires	€	12 830 598	12 347 665	9 263 932	10 940 683
Contribution en nature totale (produits ou services)	€	16 000 793	19 380 796	10 800 121	7 267 507

4.4.3.4 Répartition des contributions (collaborateurs, entités de Schneider Electric et Fondation Schneider Electric) au profit des actions de la Fondation

Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
Répartition par zone géographique					
Afrique & Moyen-Orient	%	3 %	8 %	10 %	5 %
Amérique	%	29 %	30 %	39 %	35 %
Asie & Pacific	%	20 %	16 %	17 %	25 %
Europe	%	46 %	45 %	33 %	31 %
Multi-pays	%	2 %	1 %	1 %	4 %

4.4.3.5 Budget total au profit des actions de la Fondation

Indicateurs	Unités	2025	2024	2023	2022
Budget de la Fondation, contributions financières et dons en nature	€	34 105 323	37 026 835	25 291 058	23 728 514



Pour accéder à toutes les données ESG de Schneider Electric, veuillez télécharger le tableau de bord Schneider Electric Sustainability Disclosure Dashboard disponible depuis la page Rapports développement durable sur www.se.com

Agenda financier

Relations investisseurs

7 mai 2026 Assemblée Générale des Actionnaires

Communiqués financiers

26 février 2026 Résultats annuels 2025
30 avril 2026 Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026
30 juillet 2026 Résultats semestriels 2026
29 octobre 2026 Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2026



YouTube
SchneiderCorporate



X
@SchneiderElec



Instagram
schneiderelectric



LinkedIn
linkedin.com/company/schneider-electric



Facebook
SchneiderElectric

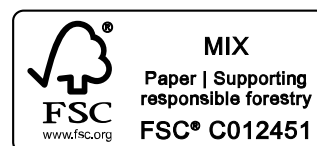
Relations investisseurs

Nathan Fast
SEInvestorRelations@se.com

Contact Presse

Anthime Caprioli
corporate.communications@se.com

se.com



Designed and produced by **emperor**
Visit us at **emperor.works**





Schneider Electric SE

Siège social :

35, rue Joseph Monier – CS 30323
F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France)
Tél. : +33 (0) 4 76 57 60 60

Société Européenne
à Conseil d'administration
au capital de 2 308 490 048 euros
542 048 574 R.C.S. Nanterre
Siret : 542 048 574 01791

se.com

